



HAL
open science

Contribution à l'analyse du développement territorial : une application aux Pays des Hauts-de-France

Jessie Lerousseau

► **To cite this version:**

Jessie Lerousseau. Contribution à l'analyse du développement territorial : une application aux Pays des Hauts-de-France. Economies et finances. Université de Lille, 2021. Français. NNT : 2021LILUA018 . tel-03545611

HAL Id: tel-03545611

<https://theses.hal.science/tel-03545611>

Submitted on 27 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

pour obtenir le titre de

Docteur en Sciences Economiques

présentée et soutenue publiquement par

Jessie LEROUSSEAU

Le 24 Novembre 2021

**Contribution à l'analyse du développement territorial
Une application aux Pays des Hauts-de-France**

Jury

M. Olivier BOUBA-OLGA	Professeur des universités, Université Poitiers	Rapporteur
M. Christophe BEURAIN	Professeur des universités, Université Limoges	Rapporteur
Mme. Florence JANY-CATRICE	Professeure des universités, Université Lille	Présidente
M. Eric BERR	Maître de conférences, Université Bordeaux	Examineur
M. Laurent CORDONNIER	Professeur des universités, Université Lille	Directeur de thèse

THÈSE

pour obtenir le titre de

Docteur en Sciences Economiques

présentée et soutenue publiquement par

Jessie LEROUSSEAU

Le 24 Novembre 2021

<p>Contribution à l'analyse du développement territorial Une application aux Pays des Hauts-de-France</p>

Jury

M. Olivier BOUBA-OLGA	Professeur des universités, Université Poitiers	Rapporteur
M. Christophe BEURAIN	Professeur des universités, Université Limoges	Rapporteur
Mme. Florence JANY-CATRICE	Professeure des universités, Université Lille	Présidente
M. Eric BERR	Maître de conférences, Université Bordeaux	Examineur
M. Laurent CORDONNIER	Professeur des universités, Université Lille	Directeur de thèse

REMERCIEMENTS

Le travail d'un chercheur est d'abord et avant tout le fruit d'une réflexion collective. Je tiens donc, à travers ces quelques mots, à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'écriture de ce mémoire de thèse.

Je tiens tout particulièrement à remercier Laurent Cordonnier pour sa patience et sa confiance, puisqu'il m'a encadré dès ma première année de Master, en m'aiguillant intellectuellement et administrativement tout au long de ma formation de jeune chercheur.

Je remercie également Thomas Dallery, qui s'est greffé sur le travail de Laurent Cordonnier, dès ma deuxième année de doctorat, pour assurer officieusement la tâche de direction de thèse en me conseillant sur mes activités de publication, en relisant de nombreuses fois les versions antérieures de ce mémoire de thèse, et en me suggérant de nombreuses pistes de recherche.

J'ai suivi toutes mes études supérieures à l'Université de Lille, et c'est pour moi un honneur. Je suis très reconnaissant à l'égard de l'ensemble du personnel administratif et enseignant qui, en garantissant la continuité du service pédagogique, m'ont permis d'accéder progressivement à la connaissance scientifique, socle de la formation du chercheur.

Mes remerciements se tournent également vers les chercheurs du Clersé. Mon appétence pour l'analyse du développement territorial a en effet grandi au contact d'économistes et de sociologues avec qui j'ai pu échanger de façon plus ou moins formelle. Je me suis notamment inspiré des travaux de la socioéconomie de la quantification, de la géographie sociale et, surtout, de la macroéconomie postkeynésienne.

Ceci m'amène à remercier l'ensemble des camarades postkeynésiens de Lille, et notamment Frank Van de Velde, père fondateur de ce groupe de recherche. Nos ateliers mensuels ont très largement nourri ma réflexion sur l'analyse du développement territorial. Ils m'ont progressivement permis d'acquérir une certaine rigueur méthodologique, somme toute perfectible.

Enfin, mes remerciements se dirigent tout naturellement vers mes proches, qui m'ont accompagné patiemment durant mes années de thèse.

RESUME/ABSTRACT

En étudiant le développement des Pays des Hauts-de-France, nous montrons dans cette thèse comment les territoires de cette région se spécialisent comme lieux de production, de consommation ou de résidence des revenus. Cette répartition fonctionnelle des rôles n'est pas sans poser des problèmes de complémentarités stratégiques, où certains territoires sont tentés de suivre des trajectoires de développement qui épuisent les possibilités de développement de territoires voisins. Afin de le montrer, nous définirons, dans le premier chapitre, le territoire comme un espace de contrôle ou d'attachement, et nous nous munirons de cette seconde définition pour mesurer dans le deuxième chapitre l'attachement au territoire au sein des Pays des Hauts-de-France. A partir de cette définition et de cette mesure du territoire, nous aborderons dans le troisième chapitre les conceptions majeures du développement dans la pensée économique, afin de retenir une définition propre du développement. Après avoir justifié le recours aux approches institutionnalistes du développement, nous élaborerons dans le quatrième chapitre un indicateur multicritères de santé sociale et environnementale, que nous appliquerons à la mesure du développement des Pays des Hauts-de-France. Après avoir défini et mesuré distinctement le *territoire* et le *développement*, nous analyserons dans le cinquième chapitre les déterminants économiques du développement des territoires, en étudiant l'apport de la théorie de la base économique à partir de la théorie postkeynésienne. Enfin, à l'aune des principaux enseignements tirés de la théorie de la base économique, nous concevrons dans le sixième chapitre la maquette macroéconomique des Pays des Hauts-de-France, en retraçant la géographie du revenu (au lieu de production, de résidence, ou de dépense) et en établissant une typologie des différents profils de développement. Notre approche macro-fonctionnelle du développement territorial nous permet ainsi de porter un regard critique sur le caractère supposément irrésistible de la métropolisation.

Mots clés : Développement territorial, Multiplicateur, Métropolisation, Base économique, Indicateur de richesse, Mobilité géographique

By studying the development of the Hauts-de-France countries, we show in this thesis how the territories of this region specialize as places of production, consumption or residence of income. This functional distribution of roles is not without problems of strategic complementarities, where some territories are tempted to follow development trajectories that exhaust the development possibilities of neighboring territories. In order to show this, we will define, in the first chapter, the territory as a space of control or attachment, and we will use this second definition to measure, in the second chapter, the attachment to the territory within the Hauts-de-France countries. Based on this definition and measurement of territory, the third chapter addresses the major conceptions of development in economic thought, in order to retain a definition of development. After justifying the use of institutionalist approaches to development, the fourth chapter will develop a multi-criteria indicator of social and environmental health, which we will apply to the measurement of development in the Hauts-de-France region. After defining and measuring territory and development separately, the fifth chapter analyzes the economic determinants of territorial development by studying the contribution of economic base theory based on post-Keynesian theory. Finally, in the light of the main lessons drawn from the theory of the economic base, in the sixth chapter we will design the macroeconomic model of the Hauts-de-France countries, by tracing the geography of income (at the place of production, residence, or expenditure) and by establishing a typology of the different development profiles. Our macro-functional approach to territorial development thus allows us to take a critical look at the supposedly irresistible nature of metropolization.

Keywords: Territorial Development, Multiplier, Metropolization, Economic Base, Wealth Indicator, geographical mobility

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	8
LISTE DES FIGURES	13
LISTE DES TABLEAUX	16
LISTE DES ANNEXES	18
INTRODUCTION GENERALE	19
PARTIE 1 – DEFINIR ET REPERER LE <i>TERRITOIRE</i>	37
CHAPITRE 1 – S’INSPIRER DES TRAVAUX DE LA GEOGRAPHIE SOCIALE ET POLITIQUE POUR DEFINIR LE TERRITOIRE	40
SECTION 1. DE L'ESPACE AU TERRITOIRE : EVOLUTIONS DE LA PENSEE GEOGRAPHIQUE	41
1.1. De l'espace physique et économique à l'espace politique et social	41
1.2. Une définition générique du territoire	49
SECTION 2. LA DEFINITION DU TERRITOIRE ISSUE DE LA GEOGRAPHIE POLITIQUE	52
2.1. Le territoire politique et ses contradictions face à la mondialisation.....	53
2.2. Les reformulations institutionnelles du territoire de contrôle.....	57
SECTION 3. LA DEFINITION DU TERRITOIRE ISSUE DE LA GEOGRAPHIE SOCIALE : CONCEVOIR LE TERRITOIRE COMME UN ESPACE VECU	60
CHAPITRE 2 – REPERER LES TERRITOIRES DES HAUTS-DE-FRANCE EN EMPRUNTANT DES PROXYIS INSPIRES DE LA GEOGRAPHIE SOCIALE ET POLITIQUE	68
SECTION 1. LA GEOGRAPHIE REGIONALE ET SON HERITAGE HISTORIQUE....	69
1.1. Les Hauts-de-France, une région au carrefour des influences.....	69
1.2. Quelques éléments historiques sur la géographie régionale	78
SECTION 2. LES PAYS, TERRITOIRES D’ATTACHEMENT ?.....	82
2.1. Quelques remarques liminaires sur la construction institutionnelle des Pays	83
2.2. L’attachement au territoire dans les Pays existants	86
2.3. Le cas des Pays non existants, modifiés ou supprimés.....	94
2.4. La maquette territoriale des Pays retenue	101
SECTION 3. UN ANCRAGE AU PAYS PERCEPTIBLE A TRAVERS LE COMPORTEMENT DE MOBILITE RESIDENTIELLE DES HABITANTS	102
3.1. Données et méthode utilisées pour étudier la mobilité résidentielle.....	103
3.2. Des mobilités résidentielles très liées à l’appartenance aux Pays	106
3.3. Un attachement contrarié par la géographie de la production ?	119
SECTION 4. ECUEILS METHODOLOGIQUES ET POINTS A APPROFONDIR	128
4.1. Les registres de l'état civil pour comprendre les parcours de vie des individus.....	128

4.2. Les enquêtes sur le sentiment d'attachement au territoire des populations.....	130
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	131
PARTIE 2 : DEFINIR ET MESURER LE <i>DEVELOPPEMENT</i>.....	133
CHAPITRE 3 – DEFINIR LE DEVELOPPEMENT AU-DELA DE SES DETERMINANTS ECONOMIQUES : POURQUOI PRIORISER LES APPROCHES INSTITUTIONNALISTES ?	135
SECTION 1. LA CROISSANCE NE DEFINIT PLUS LE DEVELOPPEMENT : SUR QUELS CRITERES MIEUX REDEFINIR CETTE NOTION ?.....	136
1.1. La croissance, au fondement de l'idée de développement.....	136
1.2. Le développement, une notion désormais détachée de la croissance	140
SECTION 2. LA DEFINITION DU DEVELOPPEMENT PROVENANT DE LA LITTERATURE ECONOMIQUE : LES MOYENS ECONOMIQUES SE CONFONDENT-ILS AVEC LES FINALITES DU DEVELOPPEMENT ?.....	148
2.1. Une absence de définition propre du développement chez les néoclassiques	149
2.2. Des moyens définis de façon subsidiaire chez les institutionnalistes	155
SECTION 3. LES CHOIX DE CONSOMMATION « LEXICOGRAPHIQUES » DANS LA THEORIE POSTKEYNESIENNE DU DEVELOPPEMENT	161
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	166
CHAPITRE 4 – EVALUER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE SUR LA BASE D'UN INDICATEUR MULTICRITERE DE SANTE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	168
SECTION 1. LA CONSTRUCTION DE NOTRE INDICATEUR MULTICRITERES DE SANTE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	169
1.1. Objectif : évaluer le développement des Pays des Hauts-de-France	169
1.2. La méthodologie et les limites de l'indicateur.....	172
SECTION 2. LES RESULTATS PRINCIPAUX DE L'INDICATEUR DANS LES PAYS DE LA REGION.....	175
SECTION 3. LES PROFILS TYPES DE DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS DE LA REGION	186
3.1. Une dissociation forte entre les attributs socioéconomiques et de cadre de vie	186
3.2. Les trois profils types de défaveurs sociale et environnementale de la région.....	192
SECTION 4. OUVERTURES POSSIBLES : CONSOLIDER CETTE LECTURE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR DES ENQUETES.....	199
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	201
PARTIE 3 – LES DETERMINANTS ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.....	203
CHAPITRE 5 – LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : COMMENT PRODUIRE DU DEVELOPPEMENT ?.....	206

SECTION 1. LA CONCENTRATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, CONDITION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL CHEZ LES NEOCLASSIQUES	207
1.1. La Nouvelle Economie Géographique (NEG) et les vertus de la concentration géographique de l'activité économique	207
1.2. Des préconisations de politiques d'aménagement du territoire principalement centrées sur la recherche d'économies d'agglomération	214
SECTION 2. LA THEORIE INSTITUTIONNALISTE DU DEVELOPPEMENT DES TERRIROIRES : DES MOYENS INSTITUTIONNELS VARIES, ORIENTES VERS LA COORDINATION DES ACTEURS.....	219
2.1. Soutenir la coordination des acteurs pour développer les territoires	219
2.2. Deux exemples de ressources territoriales gérées collectivement	222
SECTION 3. LA THEORIE KEYNESIENNE ET LES SPECIALISATIONS MACRO- FONCTIONNELLES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	227
3.1. L'articulation entre la base économique et l'économie domestique (ou résidentielle), premier axe de la politique publique.....	228
3.2. Les reports géographiques du revenu (ou relation croisée entre les bases économiques), second axe de la politique publique.....	240
CONCLUSION DU CHAPITRE	251
CHAPITRE 6 – LES SPECIALISATIONS MACRO-FONCTIONNELLES DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS DES HAUTS-DE-FRANCE	253
SECTION 1. ELEMENTS DE METHODOLOGIE DE LA MAQUETTE MACROECONOMIQUE REGIONALE	254
1.1. Objectif : repérer les conditions macroéconomiques du développement local.....	254
1.2. Méthodologie utilisée pour constituer la maquette de la circulation des revenus salariaux	256
SECTION 2. DANS QUELLES BASES ECONOMIQUES LES PAYS DE LA REGION SE SONT-ILS SPECIALISES ?.....	258
2.1. Que produit-on dans les Pays des Hauts-de-France ?	258
2.2. Les spécialisations macro-fonctionnelles en termes de bases productives.....	265
2.3. Les spécialisations macro-fonctionnelles en termes de bases résidentielles et médico- sociale	284
SECTION 3. LES DIFFERENTS MODELES DE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE LA REGION	300
3.1. La typologie des profils macroéconomiques et leur rapport aux profils de développement territorial	301
3.2. La dépendance des profils de développement à la base productive.....	312
SECTION 4. APPROFONDIR LA MAQUETTE MACROECONOMIQUE DE LA REGION	319

4.1. Jalons pour une mesure des interdépendances économiques territoriales	320
4.2. Les ouvertures envisagées pour approfondir la maquette.....	331
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	336
CONCLUSION GENERALE.....	338
BIBLIOGRAPHIE	347
ANNEXES.....	359
GLOSSAIRE.....	373

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 - Etymologie de « métropole ».....	21
Encadré 2 - Schéma du développement économique territorial tel qu'il est conçu dans cette thèse.....	27
Encadré 3 - La définition du territoire véhiculée dans cette thèse	29
Encadré 4 – Les bases de données traitées dans cette thèse.....	30
Encadré 5 – Les méthodes d'analyse statistique mobilisées dans cette thèse.....	31
Encadré 6 – Approches institutionnaliste et néoclassique	33
Encadré 7 – La conception du circuit économique régional véhiculée dans cette thèse.....	35
Encadré 8 – Définition de la mobilité/migration.....	55
Encadré 9 - La notion de capital social localisé empruntée à la Sociologie	64
Encadré 10 – Synthèse des différentes notions d'espace employées dans cette thèse.....	66
Encadré 11 – Evolutions de la densité de population et du réseau de train	74
Encadré 12 – Quelques précisions sur le recensement de la population	105
Encadré 13 – Méthode suivie pour élaborer la typologie par unité urbaine	123
Encadré 14 - Méthode d'agrégation des composantes de l'indicateur	173
Encadré 15 – L'analyse en composantes principales	187
Encadré 16 – Dendrogramme de la classification ascendante hiérarchique	193
Encadré 17 – La gestion des externalités par les demandes d'autorisation et les interdictions	215
Encadré 18 - Les bases économiques mentionnées par Davezies	246
Encadré 19 – Objectifs et méthode suivis à travers notre étude sur la répartition sectorielle de l'emploi au sein des Pays de la région	260
Encadré 20 – L'indice de spécialisation de Gini relatif	264
Encadré 21 – Méthode suivie pour élaborer la maquette macroéconomique de la production dans les Pays de la région : salaire au lieu de production et base productive	270
Encadré 22 – Méthode d'estimation des flux de masse salariale.....	288
Encadré 23 – Méthode suivie pour élaborer la maquette de la résidence du revenu	293
Encadré 24 – Méthode utilisée pour estimer la spécialisation macroéconomique des Pays de la région.....	301
Encadré 25 – Définition et méthode de construction des clusters.....	325

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Places centrales de l'Allemagne du Sud de Christaller.....	45
Figure 2 – Densité de la population dans les Hauts-de-France en 2015	70
Figure 3 - Densité de la population dans l'ensemble du territoire français en 2013	71
Figure 4 – Réseau ferré en Hauts-de-France et ses alentours	73
Figure 5 – Provinces de l'Ancien Régime au lendemain du Traité d'Utrecht (1713).....	79
Figure 6 – Carte des Pagi et Missatica(an 853).....	80
Figure 7 – Maillage des Pays avant les lois NOTRe et MAPTAM	84
Figure 8 - Maillage des Pays avec inclusion des PETR et Pôles Métropolitains.....	84
Figure 9 – Carte de la Picardie, Artois, Boulonnais, Flandre française, Hainaut et Cambrésis (1774)	89
Figure 10 – Zonage par Petites Régions Agricoles (à gauche) et par Pays (à droite).....	91
Figure 11 – Zonage par zones d'emploi (à gauche) et par Pays (à droite).....	93
Figure 12 – Zonage par arrondissements (à gauche) et par zone d'emploi (à droite).....	95
Figure 13 – Zonage par Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en 2017 (EPCI, à gauche) et par canton-ville (à droite).....	96
Figure 14 – Zonage par SCOT (à gauche) et par Pays (à droite).....	97
Figure 15 – Zonage par éditions locales de La Voix du Nord	99
Figure 16 – Le maillage par territoire retenu	101
Figure 17 – Solde des mobilités résidentielles dan les Hauts-de-France, par Pays (2015)....	110
Figure 18 – Origine et destination des deux premiers flux de mobilité résidentielle entre les Pays des Hauts-de-France	111
Figure 19 – Taux de chômage dans les Hauts-de-France, par commune (2015).....	117
Figure 20 – Evolution de l'emploi dans la région des Hauts-de-France selon la taille de l'aire urbaine, 1975-2015.....	119
Figure 21 – Concentration économique des EPCI en Hauts-de-France, 1975-2015	120
Figure 22 - Polarisation économique dans les EPCI (à gauche) et dans les Pays de la région (à droite), 1975-2015	122
Figure 23 - Diagramme en barres des caractéristiques de polarisation économique dans les Pays de la région, 1975-2015	124
Figure 24 - Profils types des départements en matière d'évolution de la population et de l'emploi entre 2007 et 2017 sur l'ensemble du territoire français	126
Figure 25 – Carte des niveaux de défaveur globale des Pays des Hauts-de-France	178
Figure 26 – Carte des défaveurs sur le plan du logement (à gauche) et de l'environnement (à droite)	179
Figure 27 – Nombre de logement (à gauche) et taille moyenne des ménages (à droite) dans l'ensemble des départements français en 2017	180
Figure 28 – Carte des défaveurs sur le plan du transport (à gauche) et sur le plan de l'éducation (à droite)	181
Figure 29 – Distance parcourue en voiture par habitant en 2017.....	182
Figure 30 – Part des peu ou pas diplômés parmi les 16-24 ans qui ne sont pas en études.....	183
Figure 31 – Carte des défaveurs sur le plan du revenu (gauche) et de l'emploi (droite).....	183
Figure 32 – Taux de pauvreté en 2018 dans les départements français	184
Figure 33 – Taux de chômage par zone d'emploi en 2019.....	185
Figure 34 – Dimensions les plus associées aux deux composantes principales (Environnement-Transport et Emploi-Revenus-Education)	187

Figure 35 – Distribution des Pays au regard de leurs défaveurs socioéconomiques (axe horizontal) et de cadre de vie (axe vertical)	190
Figure 36 – Classification ascendante hiérarchique (CAH) indiquant les trois profils de développement types dans les Pays de la région.....	192
Figure 37 – Diagramme en toile des valeurs moyennes des composantes de l'indicateur, par groupe de Pays	195
Figure 38 – Diagramme en toile des valeurs moyennes de l'indicateur, par classe de Pays .	196
Figure 39 – Typologie des Pays selon leur profil de développement (à gauche) et selon leur densité de population (à droite).....	197
Figure 40 – Spécialisation sectorielle dans les Hauts-de-France (NAF A-38) en 2015.....	261
Figure 41 – Dispersion des coefficients de spécificité sectorielle selon les Pays, en 2015 ...	262
Figure 42 – Dispersion des coefficients de spécialisation selon les secteurs d'activité.....	266
Figure 43 – Masse salariale par habitant, par Pays en 2015.....	272
Figure 44 – Distribution de la masse salariale par habitant, par Pays.....	273
Figure 45 - PIB des régions en 2018 par habitant et par emploi.....	274
Figure 46 – Part de la base productive dans la masse salariale totale, par Pays	275
Figure 47 – Poids de la base productive, par Pays	276
Figure 48 – Relation entre la part de la base productive dans la masse salariale, la masse salariale par habitant et la densité de population, par Pays.....	277
Figure 49 – Part de la base productive primaire dans la masse salariale, par Pays.....	278
Figure 50 – Dépendance des Pays de la région des Hauts-de-France à leur base productive primaire	279
Figure 51 - Part de la base productive secondaire dans la masse salariale totale.....	280
Figure 52 - Dépendance des Pays de la région des Hauts-de-France à leur base productive secondaire.....	280
Figure 53 – Part de la base productive tertiaire dans la masse salariale totale.....	281
Figure 54 – Dépendance des Pays de la région à la base productive tertiaire.....	282
Figure 55 – Base productive et niveau de spécialisation des Pays de la région, en 2015	283
Figure 56 – Taux de masse salariale entrante, par Pays.....	289
Figure 57 – Taux de revenus domestiques dans la masse salariale totale par Pays	290
Figure 58 – Corrélation entre le taux de stabilité et la part de la base productive dans la masse salariale totale, par Pays	291
Figure 59 – Revenus au lieu de résidence issus de la base résidentielle par Pays	295
Figure 60 – Revenus des pensions-retraites (à gauche) et salaire de navetteurs (à droite)	296
Figure 61 – Poids des salaires des navetteurs dans les zones d'emploi (à gauche) et poids des pensions de retraites dans les zones d'emploi (à droite) sur tout le territoire français.....	297
Figure 62 – Revenus au lieu de résidence qui proviennent de la base médico-sociale pour chaque Pays de la région	298
Figure 63 – Part des revenus au lieu de résidence qui proviennent de la base médico-sociale pour chaque Pays de la région.....	299
Figure 64 - Poids des bases sociales dans les zones d'emploi.....	300
Figure 65 – Bases économiques les plus associées aux deux composantes principales mentionnées par notre ACP.....	302
Figure 66 – Spécialisation macroéconomique des Pays selon les composantes principales de leur profil macroéconomique	303
Figure 67 - Classification ascendante hiérarchique des spécialisations macro-fonctionnelles	304

Figure 68 – Diagramme en toile synthétique des profils macroéconomiques	305
Figure 69 – Carte de la spécialisation macroéconomique des Pays de la région	309
Figure 70 - Spécialisation économique des zones d'emploi (zonage 2020) sur l'ensemble du territoire français	311
Figure 71 – Distribution des niveaux de développement globaux en fonction du profil macroéconomique, par Pays des Hauts-de-France.....	313
Figure 72 – Contribution des profils macroéconomiques à la détermination des profils de développement	314
Figure 73 – Corrélation entre le niveau de l'indicateur de développement et la part de la base productive dans l'ensemble des revenus salariaux au lieu de travail, par Pays	316
Figure 74 – Corrélation entre l'indice de développement au niveau de l'emploi et la part de la base productive dans la masse salariale totale au lieu de production, par Pays	317
Figure 75 – Corrélation entre l'indice de développement au niveau du transport et la part de la base productive dans la masse salariale totale, par Pays	318
Figure 76 – Solde des flux de la masse salariale circulante, en 2015	321
Figure 77 – Principaux flux de masses salariales échangés entre les Pays de la région	324
Figure 78 - Quelques éléments de synthèse sur les profils macroéconomiques de développement dans le contexte de la métropolisation.....	341

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Comparaison entre les taux de mobilité résidentielle dans la région des Hauts-de-France et en France	107
Tableau 2 – Taux de mobilités résidentielles extracommunales effectuées dans la région des Hauts-de-France (2015).....	108
Tableau 3 – Poids des mobilités résidentielles extracommunales effectuées dans les Pays des Hauts-de-France (2015).....	109
Tableau 4 – Origine et destination des deux premiers flux de mobilité résidentielle entre les Pays des Hauts-de-France (2015).....	112
Tableau 5 – Part de la mobilité résidentielle effectuée sur le long-terme, par Pays	115
Tableau 6 - L'indicateur de défaveur sociale et environnementale retenu	170
Tableau 7 – Profil de développement « type » dans les Pays des Hauts-de-France	175
Tableau 8 – Ventilation des résultats de l'indicateur pour chaque Pays	177
Tableau 9 – Dimensions les plus contributrices à la première composante principale (attributs socioéconomiques).....	188
Tableau 10 – Dimensions les plus contributrices à la seconde composante principale (attributs liés au cadre de vie).....	189
Tableau 11 – Variables décrivant le plus le profil de développement du groupe 1 (G1).....	194
Tableau 12 – Variables décrivant le plus le profil de développement du groupe 2 (G2).....	194
Tableau 13 – Variables décrivant le plus le profil de développement du groupe 3 (G3).....	195
Tableau 14 – Emplois sectoriels dans les Hauts-de-France et en France (2015).....	259
Tableau 15 – Spécialisation sectorielle des Pays de la région (principaux Pays), en 2015 ...	263
Tableau 16 – Salaire et Valeur ajoutée par emploi sectoriel en Hauts-de-France	269
Tableau 17 – Maquette de la production, par Pays (en millions d'euros).....	271
Tableau 18 – Comparaison des coefficients de spécialisation de Gini au lieu de travail et au lieu de résidence	286
Tableau 19 – Volume de la masse salariale générée par les navettes domicile-travail.....	287
Tableau 20 – La maquette macroéconomique de la résidence du revenu, par Pays des Hauts-de-France (2015)	294
Tableau 21 – Tableau récapitulatif des attributs macro-fonctionnels de chaque profil macroéconomique (en % du revenu salarial)	306
Tableau 22 – Indicateurs de distribution des profils macroéconomiques (% du salaire).....	307
Tableau 23 – Origine et destination du premier flux de masse salariale capté, par Pays	322
Tableau 24 – Soldes bilatéraux de masse salariale, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays centralisé par la MEL.....	327
Tableau 25 – Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays du Hainaut.....	328
Tableau 26 – Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays dépendant de la région parisienne.....	328
Tableau 27– Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays de la façade maritime ouest	329
Tableau 28 – Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays de la Picardie historique.....	330
Tableau 29– Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique de Beauvais et du Vexin	330

Tableau 30– Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence
du Pays d'origine dans la clique des Pays de l'Aisne méridionale..... 330

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Matrice origine-destination de la mobilité résidentielle par Pays (2014-2015) – Partie 1.....	359
Annexe 2 - Matrice origine-destination de la mobilité résidentielle par Pays (2014-2015) – Partie 2.....	360
Annexe 3 - Matrice origine-destination de la mobilité résidentielle dans les Pays en Hauts-de-France (2014-2015) – Partie 3.....	361
Annexe 4 - Matrice origine-destination de la mobilité résidentielle dans les Pays en Hauts-de-France (2014-2015) – Partie 4.....	362
Annexe 5 - Résultats de l'indicateur composite au niveau des variables non normalisées ...	363
Annexe 6 – Cartographie de la composante « Revenus » de l'indicateur : part des ménages imposés (en haut) et part des familles monoparentales (en bas).....	364
Annexe 7 – Cartographie de la composante « Emploi » de l'indicateur : taux de chômage (en haut à gauche), emplois CDD-INTERIM (en haut à droite), taux d'inadéquation entre résidents et demande de travail (en bas).....	365
Annexe 8 – Cartographie de la composante « Education » : individus de 15-17 ans déscolarisés (à gauche) et population activité ayant un diplôme de BAC-CAP au minimum.....	366
Annexe 9 – Cartographie de la composante « Logement » : résidences surpeuplées (à gauche) et prix du logement (à droite).....	366
Annexe 10 – Cartographie de la composante « Transport » : distance moyenne pour parvenir à un cinéma (en haut à gauche), à un médecin généraliste (en haut à droite), à un collège (en bas).....	367
Annexe 11 - Composante Environnement : nombre de types de risques en moyenne (en haut) et émission des principaux polluants (en bas).....	368
Annexe 12 - Matrice des flux de masse salariale entre les Pays (en milliers d'euros) – Partie 1.....	369
Annexe 13 - Matrice des flux de masse salariale entre les Pays (en milliers d'euros) – Partie 2.....	370
Annexe 14 - Matrice des flux de masse salariale des Pays de la région – Partie 3.....	371
Annexe 15 - Spécialisation sectorielle des Pays de la région.....	372

INTRODUCTION GENERALE

La croissance des métropoles et le rapport ville-campagne sont des sujets qui se sont largement imposés dans le débat public français. Certains adeptes de l'idée d'une *France périphérique* s'interrogent sur le sort des populations non métropolitaines : les campagnes se dépeuplent, et l'emploi se raréfie dans certaines villes (Le Bras, 2019). Un autre discours réfute cette opposition « centre-périphérie », en insistant sur la diversité des territoires ruraux et périurbains (Charmes, 2019 ; Grimault, 2019), et sur l'exclusion de certaines populations métropolitaines qui sont pourtant bien desservies en services de proximité (Fol, Miot & Vignal, 2016 ; CGET, 2016). Les métropoles cristallisent ainsi aujourd'hui de nombreuses interrogations. Seraient-elles devenues le lieu exclusif de la croissance économique et du développement territorial ? Le destin des territoires seraient-ils désormais suspendus à la seule réussite économique de ces grands ensembles urbains ?

Le modèle de la métropolisation : concentrer l'activité économique dans les métropoles, puis redistribuer les richesses en favorisant la mobilité des ménages

De nombreux économistes ont tenté d'apporter leur connaissance sur ce sujet, pour formuler une réponse tranchée. Dans le contexte actuel, où la mondialisation des échanges imposerait aux territoires de se rendre plus compétitifs, seules les métropoles parviendraient à se développer (Combes, Gobillon, Lafourcade, 2015). Les gains de productivité n'apparaîtraient que dans les espaces les plus densément peuplés (Krugman, 1991), et la redistribution spatiale de la richesse devrait d'abord être garantie par la mobilité des populations, qu'il faudrait encourager par l'action publique (Prager & Thisse, 2010). Davezies (2012) estime, par exemple, que la région Île-de-France, formée de Paris (deuxième plus grande métropole européenne), diffuserait 10% de « ses » revenus du travail (entendu comme les salaires qui sont versés par les établissements de cette région) *via* les flux de transfert (majoritairement *via* les navettes domicile-travail, les retraites ainsi que le tourisme). Dans ce contexte, les nouveaux enjeux de la politique publique locale résideraient dans le soutien aux territoires dynamiques :

« Comment concilier les objectifs d'équité territoriale et de croissance macroéconomique ? L'approche traditionnelle consiste à répartir l'activité sur le territoire. Mais les enseignements de la nouvelle économie géographique préconisent plutôt de concentrer les moyens de production en un petit nombre de lieux, puis de distribuer les fruits de la croissance à travers le territoire [...] La concentration spatiale des activités bénéficie indirectement aux territoires défavorisés en solvabilisant le système de transferts sociaux » (Askenazy & Martin, 2015)

Les incitations en matière de politique d'aménagement du territoire qui accompagnent ce discours sont donc très claires. Arrêtons d'investir dans les territoires en déclin. Les métropoles seraient, par nature, plus productives. Elles n'ont pas à financer les dépenses publiques dans les territoires en difficulté, puisque ces derniers seraient destinés à décliner en raison de

leur plus faible densité économique (Crozet & Lafourcade, 2009). Il faudrait, plutôt, favoriser la concentration de l'activité économique dans les grands pôles urbains, et garantir un système de dispersion géographique des revenus par des mécanismes de redistribution privée, à travers la mobilité des ménages.

Encadré 1 - Etymologie de « métropole »

On peut évoquer l'étymologie du terme « métropole » pour souligner les enjeux de gouvernance territoriale qui se pose à travers la métropolisation : « métropole » provient du grec *meter*, la mère, et de *polis*, la cité. Dans la Grèce Antique, la métropole caractérisait la « cité-mère », c'est-à-dire la cité qui gouvernait ses colonies, leur exportait ses guerriers, ses marchandises (Ascher, 1995). Ce terme est aujourd'hui mobilisé pour distinguer la France *métropolitaine* de ses anciennes colonies, devenues départements ou territoires d'outre-mer. Mais l'utilisation qui en est faite dans le code des collectivités locales épure la notion de sa connotation coloniale, tout en préservant la quintessence de son acception originelle : un centre, au rayonnement international, et sa périphérie, elle-même insérée dans une relation de dépendance stricte et univoque que l'on qualifie de *locale* (Scott, 2005).

Le temps du rééquilibrage économique des territoires par les dépenses publiques serait donc révolu. Inutile de gaspiller les ressources. Les inégalités spatiales ne peuvent être diminuées qu'en concentrant toujours plus les richesses dans les grands ensembles urbains. Cette opinion, que bon nombre d'économistes provenant de la Nouvelle Economique Géographique ont alimentée, n'a pas été sans conséquences sur l'action publique. Elle s'est en effet accompagnée, durant la dernière décennie, d'un réagencement institutionnel de l'organisation territoriale, qui a abouti à une accentuation du rôle des métropoles dans la mise en œuvre du développement territorial. On peut évoquer cette citation, que le lecteur peut retrouver sur le site du gouvernement, pour traduire la nouvelle opinion qui s'est imposée :

« Afin de renforcer les territoires, le statut de métropole a été créé par la loi du 16 décembre 2010 pour affirmer le rôle des grandes agglomérations comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire [...] Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des terres d'innovation et de changement »¹.

Parmi les réformes en question, on peut énumérer la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), qui a été votée en 2014,

¹<https://www.gouvernement.fr/action/les-metropoles>

et la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), votée en 2015. Les métropoles sont désormais outillées pour se rendre plus attractives (elles ont par exemple la possibilité de faire leur promotion sur la scène internationale), tandis que les collectivités territoriales ont acquis par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de nouvelles prérogatives en termes de gestion des mobilités, ce qui devrait permettre de favoriser les coopérations entre les métropoles avec leur arrière-pays.

Les angles-morts de ce discours en faveur de la métropolisation : l'attachement au territoire et les différentes formes de soutenabilité du développement territorial

S'il est vrai que l'urbanisation s'intensifie, et qu'elle semble avoir atteint avec la métropolisation son stade ultime², cette dernière génère néanmoins des désagréments sur la qualité de vie des ménages qui sont occultés par les tenants de ce discours en faveur de la métropolisation. La métropolisation s'est en effet accompagnée au cours de ces dernières décennies d'un accroissement de la mobilité imposée qui est venue contrarier l'équilibre de vie de certaines couches de la population (CGET, 2018). Les ménages ne sont pas tous capables (voire désireux) de se déplacer au gré des modifications de la géographie de la production, parce que certains « *manquent généralement des ressources nécessaires à la mobilité géographique et sociale [...]* » (Coquard, 2019, p.33).

On peut penser que l'attachement au territoire caractérise uniquement les populations défavorisées, et qu'une manière de résoudre le problème consisterait à apporter les ressources nécessaires à ces populations afin de les rendre mobiles (Eyméoud & Weimer, 2016). Mais comment dans ce cas expliquer que près de 60% de la population française décède dans son département de naissance (Todd & Le Bras, 2013) ? Ou encore, comment expliquer que près de 70% des individus qui ont changé de régions dans leur vie soient retournés dans leur région d'origine en France (Martin, 2018) ? Ces chiffres ne montrent-ils pas que les individus nouent de manière générale des attaches au territoire (Frémont, 1999) ?

Quand bien même les ménages chercheraient à déménager pour bénéficier d'un salaire plus élevé, promesse d'une vie meilleure (Krugman, 1991), il est important d'insister sur les

² Pour illustrer ce point, on peut souligner le fait que le globe compte aujourd'hui 3.5 milliards de citoyens, soit quatre fois plus que dans les années 1950/1960 (Courlet, 2008). Pour ne prendre que ces exemples, des régions composées d'une métropole comme la Randstad-Holland, Budapest, Bruxelles, captent plus de la moitié du produit intérieur brut de leur pays respectif (Courlet, 2008). Bien que ces chiffres traduisent l'emprise considérable des villes, l'urbanisation ne semble pas avoir fini d'entamer son processus. En effet, selon les projections des Nations-Unies, à la fin de la décennie, près de 60% de la population se localisera dans une ville (Combes, Gobillon, Lafourcade, 2015).

effets de congestion générés par la concentration de l'activité économique. Ces effets ne viendraient-ils pas réduire la qualité de vie des ménages qui habitent dans les grandes agglomérations ? Ce faisant, ne devrait-on pas préconiser des politiques publiques qui chercheraient à mieux redistribuer les richesses économiques et les aménités du développement entre les territoires ? Par ailleurs, il faut souligner que les métropoles se caractérisent par de fortes inégalités (CGET, 2016), et que les tensions immobilières dans les grandes villes réduit les chances pour les ménages les plus vulnérables d'accéder à un logement décent, et à un prix abordable (Faburel, 2018). Les phénomènes de ségrégation géographique y sont forts : seule une catégorie limitée de la population (notamment les cadres de fonctions métropolitaines) bénéficie des retombées positives de la métropolisation, excluant une autre partie de la population des services qui sont localisées dans les villes – accès facilité à un logement, proximité du réseau de transport, ... (Fol, Miot & Vignal, 2016).

De plus en plus de travaux montrent par ailleurs qu'une pluralité de modèles de développement cohabite au sein des territoires, et donc qu'il existe des voies complémentaires de la métropolisation pour mettre en oeuvre le développement territorial (Bouba-Olga, 2017). Par exemple, un certain nombre de territoires moins urbanisés, comme les petites villes et les espaces périurbains de métropoles, parviennent à capter une part croissante de l'emploi et à attirer plus de populations que les métropoles elles-mêmes (CGET, 2016 ; Jousseau & Talandier, 2016 ; Bouvart & Donne, 2020). La polarisation de l'activité économique dans les principaux centres urbains ne constituerait donc pas la seule voie pour produire du développement territorial, ni la solution la plus à même de répondre aux besoins des populations locales.

Problématique : chercher s'il existe des modèles de développement complémentaires de la métropolisation, en appliquant notre analyse aux Pays des Hauts-de-France

Dans la continuité de ce pan de la littérature, nous cherchons à savoir dans cette thèse s'il existe des modèles de développement différents et complémentaires de la métropolisation, c'est-à-dire des modèles qui prennent appui sur (autant qu'ils consolident) l'attachement des populations aux territoires. Le cas échéant, nous souhaitons savoir si ces modèles sont rendus viables par une distribution différenciée des aménités (des bienfaits que procure le développement économique) entre les différentes parties du territoire, et s'ils sont rendus soutenables par des agencements particuliers de flux macroéconomiques qui valident les relations socio-économiques qu'entretiennent les individus entre eux, d'une part, et qu'ils entretiennent avec leur territoire, d'autre part. L'identification de modèles de développement territoriaux, diffé-

rents et complémentaires de la métropolisation, se justifie sur trois points principaux, à partir desquels nous avons structuré notre propos tout au long de ce mémoire de thèse.

Premièrement, en cherchant à spécialiser les métropoles en tant que lieu de production, les politiques publiques en faveur des métropoles tendent à imposer la pratique de la mobilité, comme si les ménages ne mûrissaient aucune attache au territoire : l'emploi se concentre dans les grandes villes, et il faut bien que la population se déplace pour y accéder et faire ruisseler à destination des territoires périphériques la richesse qui a été créée dans les métropoles (Crozet & Lafourcade, 2009). Pourtant, on sait que les individus forment des attaches fortes au territoire, dont les modalités varient selon les catégories socioprofessionnelles (Coquard, 2019). C'est à partir de ces attaches que certaines populations accèdent à un ensemble de ressources qui leur sont nécessaires pour trouver un emploi ou bénéficier d'un ensemble d'attributs résidentiels, déterminants dans la formation du bien-être (Renahy, 2010 ; Ripoll & Tissot, 2010). Le premier axe de recherche de cette thèse consistera très précisément à discuter de ces notions. Comment définir le territoire sans réduire cette notion à l'existence d'un développement économique ? En quoi les populations forment-elles des attaches au territoire qui ne se limitent pas à la recherche d'une vie meilleure ?

Deuxièmement, le discours économique en faveur de la métropolisation tend à définir le développement comme un accroissement du niveau de revenus. On peut résumer de cette façon la logique qui sous-tend le discours en faveur du « tout métropolitain » : en concentrant l'activité économique dans les métropoles, on acquerrait plus de gains de productivité et, ce faisant, on rendrait possible une augmentation du revenu, et donc de la qualité de vie (Krugman, 1991). Les populations ne formeraient pas de considération qualitative sur les composantes du développement (Education, Logement, Transport, Emploi, ...) : chacun priorise un revenu élevé, et chacun ajuste ses comportements de localisation résidentielle selon les contraintes proprement liées à tel ou tel lieu. Mais d'autres travaux critiquent cette approche du développement (Gadrey & Jany-Catrice, 2012 ; Méda, 2013), en montrant que les territoires les plus développés (où le bien-être s'y présente sous les meilleurs auspices) ne sont pas nécessairement ceux où les niveaux de production y sont les plus forts (Jany-Catrice & Marlier, 2013 ; Ocelli & al. 2016). Ce point constituera le second axe de recherche de cette thèse : comment concevoir le développement sans assimiler cette notion à la croissance économique et sans engager la définition de l'attachement au territoire ?

Troisièmement, la métropolisation est apparue chez bon nombre d'auteurs comme le seul moyen de produire du développement territorial : on réduit les déterminants du plein emploi aux gains de productivité attribués à la concentration géographique, sans chercher à comprendre comment le développement des territoires est contraint par la circulation monétaire. Il existe pourtant de multiples canaux macroéconomiques qui conduisent au développement des territoires (Tiebout, 1962 ; Kaldor, 1970 ; Thirlwall, 1979; 1997, Davezies, 2008), mais on se rend incapable de les déceler en se cantonnant uniquement à des considérations microéconomiques. C'est précisément en identifiant ces canaux que nous pouvons comprendre comment les espaces non nécessairement métropolitains (c'est-à-dire les espaces qui ne sont pas constitués d'une métropole) parviennent à produire un développement qui ne repose pas forcément sur la concentration urbaine de richesse. Ce dernier point définit le troisième axe de recherche de cette thèse : quels sont les agencements macroéconomiques qui permettent de produire du développement territorial ? Quel type de développement est garanti par les différents agencements macroéconomiques des territoires ?

A partir de ces trois critiques, et donc des trois axes de recherche que nous avons introduits ci-dessus, les convictions qui se dégagent de cette thèse sont tranchées : on ne peut pas réaliser le développement des territoires en imposant la mobilité aux ménages, parce que les populations nouent des attaches au territoire qui ne s'assimilent pas seulement aux possibilités de salaire qui y sont offertes. La question n'est pas celle de savoir comment la mobilité doit être mise à contribution pour accroître les gains de productivité et améliorer ainsi le niveau de vie. Elle devrait au contraire consister à comprendre comment l'attachement au territoire est mis sous tension par la géographie économique, et comment cette mise sous tension contrarie aujourd'hui les individus dans l'accomplissement de leurs parcours de vie :

« Cette injonction à la mobilité, émanant de la sphère professionnelle, affecte lourdement l'équilibre domestique et la trajectoire résidentielle des ménages. Elle crée un contexte de forte tension entre la carrière professionnelle (exigeant une certaine mobilité géographique) et la vie familiale et conjugale (pour laquelle la stabilité résidentielle est souvent préférée), imposant aux ménages des négociations et des ajustements entre choix résidentiel et carrière professionnelle » (Authier, 2016)

Cette citation traduit bien la philosophie de cette thèse : la raison économique ne doit pas être définie comme un objectif à atteindre, mais simplement comme un moyen de parvenir à des finalités qui définissent le bien-être des individus. Dans cette thèse, il s'agit précisément de considérer l'attachement au territoire et le développement territorial comme la finalité qui doit guider la conduite de la politique publique territoriale. Tel que nous l'envisageons dans

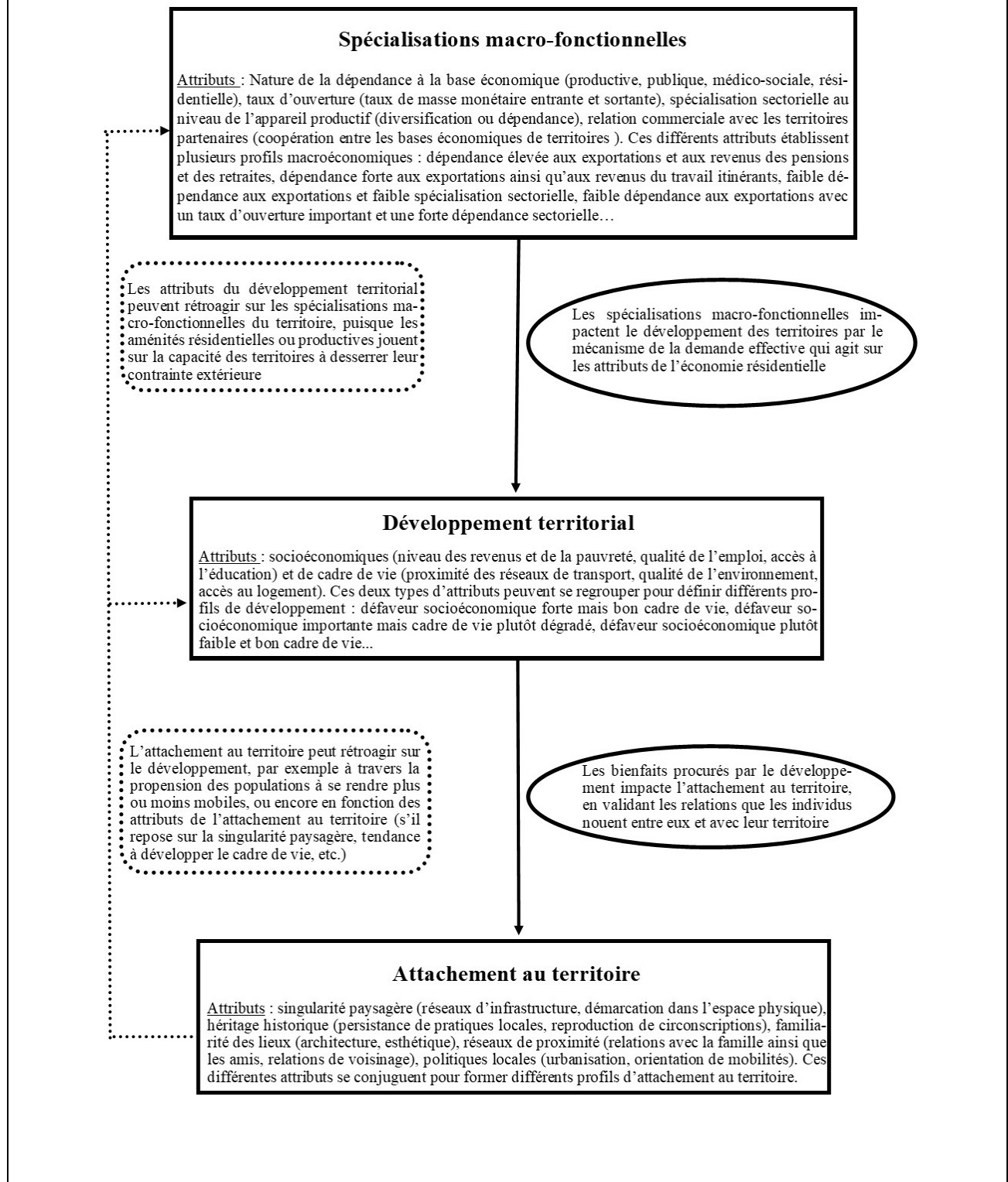
cette thèse, un *bon* modèle de développement économique des territoires est celui qui offre à la population les attributs résidentiels essentiels à l'épanouissement de chacun, et cela sans contraindre les individus à se rendre mobiles pour en bénéficier (ce qui évidemment n'interdit pas la pratique de la mobilité). Pour le formuler d'une autre manière, plutôt que de considérer la mobilité du travail comme la condition du développement territorial, nous partons de l'idée qu'un bon modèle de développement des territoires identifie l'agencement des flux macroéconomiques comme la variable d'ajustement sur laquelle la politique publique doit agir afin d'impulser une dynamique de développement pérenne.

Méthodologie : bien définir le territoire et le développement en empruntant les concepts issus de la géographie et de l'économie du développement, puis identifier les conditions macroéconomiques du développement des territoires à partir de la théorie keynésienne

Pour repérer et caractériser les agencements macroéconomiques qui favorisent le développement territorial, il nous faudra répondre à cet ensemble de questions qui reprennent le fil de notre raisonnement. En quoi les individus établissent-ils des attaches au territoire qui justifient la nécessité d'identifier des scénarii alternatifs aux politiques de développement centrées sur la mobilité ? Comment le développement territorial se nourrit-il de la spécialisation macroéconomique des territoires ? Quels sont les facteurs qui assurent la viabilité, au plan macroéconomique, d'une pluralité de modèles de développement territoriaux, cohabitant au sein d'une même région ? Quels leviers s'offrent à l'action publique pour agencer les flux macroéconomiques qui circulent entre les territoires et qui sont nécessaires pour préserver, sous des conditions de viabilité qu'il s'agit d'identifier, l'attachement au territoire ? Qu'est-ce que ce repérage de la pluralité des territoires, à la fois sous l'angle des attributs du développement et sous l'angle de la viabilité macroéconomique, permet de dire au sujet de la thèse dominante de la métropolisation irrésistible et souhaitable par tous ?

Sur le plan méthodologique, cette thèse tire son originalité de la transversalité des approches disciplinaires auxquelles elle recourt pour établir des éléments de compréhension du développement économique territorial. En effet, notre questionnement implique de distinguer clairement ce que signifie l'*attachement* au territoire, puis de déterminer avec précisions ce qui définit le *développement*, avant d'aborder les théories économiques qui interrogent les moyens (les ressources économiques) à mettre en œuvre pour parvenir au *développement* des *territoires*. Nous allons nous inspirer du travail des géographes pour définir l'attachement au territoire sans nous cantonner à la raison économique. Nous allons aussi exploiter les concepts issus de l'économie du développement afin de saisir la notion de développement.

Encadré 2 - Schéma du développement économique territorial tel qu'il est conçu dans cette thèse



Par ailleurs, l'originalité méthodologique de cette thèse tient à notre volonté de confronter empiriquement (par l'analyse statistique) les éléments de nature conceptuelle que nous éclairons par les controverses théoriques. En effet, tout au long de notre argumentation, nous

proposerons d'illustrer successivement les concepts de *territoire*, de *développement* et de *développement économique territorial*. Pour cela, nous prendrons comme objet d'étude les Pays³ de la région des Hauts-de-France, et nous recourrons à un ensemble de proxys qui mettront en perspective le développement économique territorial. Si ce raisonnement peut apparaître entièrement « déductif » (nous partons de la controverse théorique, puis nous déclinons empiriquement notre propos), il faut néanmoins préciser que nous abordons également les Pays des Hauts-de-France comme un objet d'étude propre.

Sur le plan empirique, donc au niveau de la mesure du développement économique des territoires, nous avons bâti notre étude en réalisant un traitement de données statistiques. Nous nous sommes appuyés sur des bases de données qui ont été rendues publiques par différents organismes producteurs (**Encadré 4**, ci-dessous). Nous avons par ailleurs recouru à la cartographie afin d'établir un diagnostic sur les dynamiques de développement dans les territoires des Hauts-de-France. La méthodologie que nous avons suivie pour dresser le portrait du développement économique des Pays de la région sera présentée au fil des chapitres. Retenons simplement à ce stade du propos que notre étude empirique a consisté en une analyse statistique (**Encadré 5**, ci-dessous). Nous n'avons toutefois pas encore cherché à établir d'enquête pour corroborer notre conception du développement économique territorial. Sur ce point, cette thèse proposera plusieurs pistes de recherche.

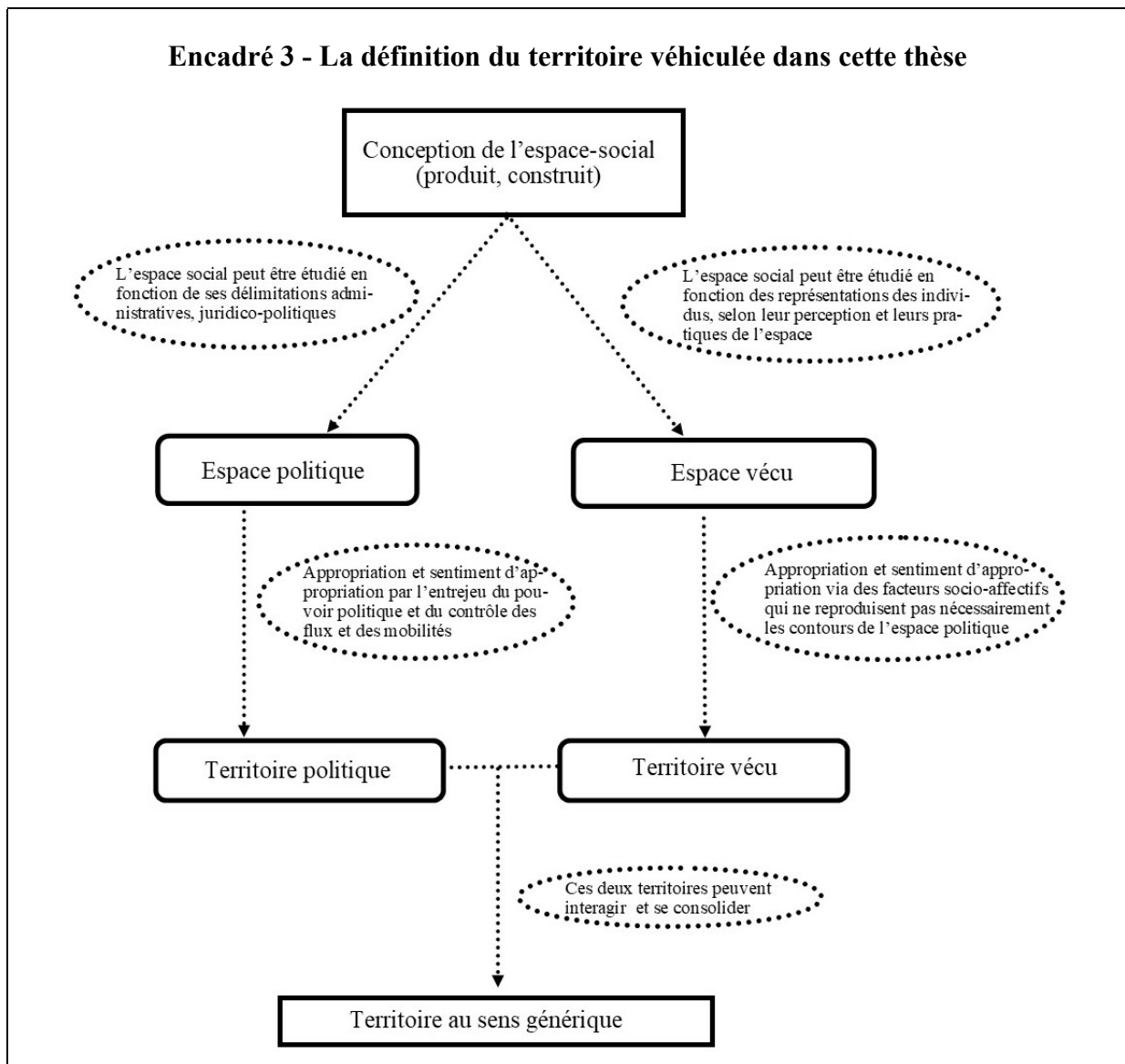
Nous allons structurer notre propos en trois grandes parties, chacune d'entre elles étant composée de deux chapitres : le premier chapitre aborde la définition conceptuelle, tandis que le second l'applique aux territoires des Hauts-de-France. Notre conception du développement économique territorial repose ainsi sur une définition non économique du territoire (partie 1), sur une vision du développement multidimensionnel qui dépasse la question de l'attachement au territoire (partie 2), et sur une représentation macroéconomique des déterminants du développement territorial (partie 3). En croisant ces éléments, que ce soit au niveau conceptuel ou au niveau empirique, nous serons alors en mesure de comprendre quels agencements macroéconomiques sont plus propices au développement territorial dans les Hauts-de-France.

Dans le **premier chapitre**, conformément à la philosophie de cette thèse qui consiste à partir de la question de l'*attachement au territoire* avant d'identifier les conditions macroéconomiques du développement local, nous commencerons par définir le territoire. Nous montre-

³Les Pays ont été institués par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement des Territoires et modifiés par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADDT).

rons que l'attachement au territoire repose sur des facteurs moraux et matériels. Pour cela, nous nous appuyons principalement sur les travaux de la géographie sociale qui conçoit le territoire comme un élément de l'espace *social* (Di Méo, 1998 ; Lefebvre, 2000) et de l'espace *vécu* (Frémont, 1999). Nous nous tournerons également vers certains travaux de la géographie politique (Antheaume & Giraut, 2005), qui ont cherché à éclaircir la notion de territoire politique (de contrôle). Cette étape du raisonnement nous conduira à questionner, de façon concise, les différentes conceptions de l'espace qui ont conduit la géographie à se définir comme une « *science du territoire* » et non plus seulement comme une « *science du milieu* » (Scheibling, 2011). Ainsi, nous verrons que le territoire ne peut pas être identifié en se limitant uniquement à l'espace *économique* (Juillard, 1962), ou à l'espace *naturel*.

Encadré 3 - La définition du territoire véhiculée dans cette thèse



Encadré 4 – Les bases de données traitées dans cette thèse

Nous pouvons commencer à énoncer ici les données que nous avons exploitées, avant de les présenter plus en détails au fil du propos. Les données du recensement de la population (RP) de l’Insee forment le cœur de notre traitement statistique. Nous les avons utilisées pour étudier la circulation de la masse salariale, les origine/destination de la mobilité résidentielle et des navettes domicile/travail, les caractéristiques socioéconomiques de la population, la répartition sectorielle de l’emploi et son évolution entre 1975 et 2015.

A partir des données provenant des registres de l’état civil, nous avons établi une lecture de l’ancrage de la population au territoire sur le long-terme.

Les données issues du Fichier Localisé des revenus Sociaux et Fiscaux (FiLoSoFi) portent sur les prestations sociales et, couplé à notre utilisation du fichier de l’Impôt sur le Revenu localisé à la COMmune (IRCOM) produit par la direction générale des finances publiques (DGFIP), nous avons pu estimer l’impôt des ménages et leur revenu médian.

Les données issues de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l’Insee ont été utilisées pour étudier la distribution spatiale des équipements (commerces, écoles, etc.).

Les données provenant de la base de données Connaissance Localisée de l’Appareil productif (CLAP) de l’Insee renseignent sur les évolutions de l’emploi sectoriel, par effectif salarié et non salarié, durant ces quarante dernières années.

Les données de déclaration annuelle de données sociales (DADS), rendues anonymes et agrégées au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ont été employées pour estimer les masses salariales circulantes. Couplées à notre utilisation du tableau entrée-sortie (TES) de l’Insee, à partir duquel nous avons pu estimer la valeur ajoutée par secteur d’activité au niveau de la région, ces deux bases de données nous ont permis de décrire la géographie de la production et de la résidence du revenu dans la région.

Les données sur le risque environnemental, produites par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et par le Service d’Observation et des Statistiques (SOeS) ont été utilisées afin d’estimer la qualité des sols et de l’air.

Enfin, les données sur les valeurs foncières (DVF), produites par la DGFIP, ont été exploitées pour déterminer le coût du logement par territoire.

Encadré 5 – Les méthodes d'analyse statistique mobilisées dans cette thèse

Dans cette thèse, nous avons utilisé plusieurs méthodes d'analyse pour étayer notre conception du développement économique territorial. Nous proposons de les énoncer ici afin de donner un aperçu du travail statistique qui a été mené.

Pour justifier notre choix de recourir aux Pays et de les définir comme des territoires, nous avons sélectionné plusieurs proxys qui traduisent un attachement de la population. Nous expliciterons ces proxys tout au long du propos, mais précisons ici que nous avons recouru à deux méthodes d'analyse. Premièrement, nous avons mobilisé la cartographie en comparant les limites des Pays avec d'autres zonages traduisant un attachement au territoire (éditions de périodique local, correspondance des limites des Pays historiques, limites de petites régions agricoles, etc.). Deuxièmement, nous avons recouru à une analyse matricielle assez sommaire afin d'étudier les origines et les destinations des mobilités résidentielles, et pour montrer que ces mobilités s'effectuent au sein d'un même Pays.

Concernant la mesure du développement des Pays des Hauts-de-France, nous avons établi notre étude à partir d'un indicateur multidimensionnel que nous avons conçu en reprenant certains indicateurs utilisés en économie du développement. Avant de cartographier les résultats de l'indicateur, nous avons conduit une analyse en composantes principales (ACP). Nous avons consolidé cette ACP par une classification ascendante hiérarchique (CAH) afin de distinguer plusieurs profils de développement.

Enfin, pour identifier les facteurs macroéconomiques du développement des Pays, nous avons mené une autre ACP suivie d'une CAH au niveau des masses salariales. Nous avons aussi effectué une analyse de réseaux concise pour faire apparaître les dances économiques entre les Pays. Pour montrer le lien entre la dimension macroéconomique, les niveaux de développement et l'évolution des flux migratoires, nous avons recouru à quelques régressions linéaires qui permettent de comparer les profils de Pays.

Dans le **deuxième chapitre**, nous nous appuyons sur cette définition du territoire (le territoire défini comme un élément de l'espace *social*) afin de repérer les territoires des Hauts-de-France. Nous désignerons les Pays institutionnels comme les territoires d'étude de cette thèse. Nous en fournirons une justification en recourant à la cartographie, ce qui va nous conduire à comparer le zonage par Pays à d'autres maillages reflétant l'*attachement* au territoire

(l'héritage historique que l'on repérera en étudiant l'évolution du maillage administratif dès l'époque carolingienne, la singularité paysagère que l'on saisira à travers les petites régions agricoles, la particularité de réseaux d'infrastructure que l'on étudiera à partir du maillage par zones d'emploi, les représentations territoriales que l'on repérera *via* le zonage de périodiques locaux). Nous approfondirons cette lecture du territoire en examinant la trajectoire des mobilités résidentielles. Nous étudierons pour cela les mobilités sur le court-terme (déménagements à un an d'intervalle, effectués entre 2014 et 2015) et sur le long-terme (pourcentage de décès dans le département de naissance, déménagement à 10 ans d'intervalle, taux de ménages propriétaires). Nous verrons que la plupart des déménagements extra-communaux ont lieu dans un même Pays et que, pour la minorité restante, elle a lieu en partie dans un Pays voisin.

Muni d'une définition et d'une mesure de l'*attachement* au territoire, nous pourrions définir le développement dans le **troisième chapitre**. Nous commencerons par mettre en évidence les limites de la conception productiviste du développement. En effet, face aux limites à la croissance, les acteurs institutionnels se sont progressivement orientés vers ce constat : la question de la production n'épuise plus celle du développement. Il faut donc redéfinir le développement à partir d'autres critères, et déceler les éléments qui concourent à la qualité de vie mais qui ne sont pas forcément garantis par de la croissance économique. Après avoir insisté sur la redéfinition institutionnelle de la conception du développement (développement humain, puis développement durable), nous présenterons sans être exhaustif les théories du développement issues de la pensée économique (**Encadré 6**, ci-dessous). Nous commencerons par introduire la théorie néoclassique. Cette théorie bâtit sa conception du développement sur trois points : (i) le développement y est défini comme du bien-être économique (Nordhaus & Tobin, 1973 ; Pearce, 1991), et il se conçoit comme une non décroissance de l'utilité intergénérationnelle ; (ii) c'est une approche de « soutenabilité faible » (Figuière, Boidin & Diemer, 2018), puisque le capital technique est supposé assurer la préservation des flux d'utilité en se substituant au capital naturel et social ; (iii) l'unité priorisée pour estimer les flux d'utilité est monétaire, l'objectif étant de donner un coût (valeur économique) aux éléments biophysiques (Pearce, 1998). Comme l'approche néoclassique réduit le développement à ses attributs économiques, nous nous tournerons vers la seconde approche, qui se réfère à la théorie institutionnaliste du développement : (i) le développement y est défini sous des aspects plus qualitatifs, qui dépassent la simple question du volume de consommation ; (ii) c'est une approche de « soutenabilité forte » (Figuière, Boidin & Diemer, *ibid.*), car les différents capitaux qui forment le patrimoine global ne peuvent compenser la perte en qualité liée à tel ou tel autre capi-

tal (Méda, 2013) ; (iii) la mesure privilégiée est non monétaire, et repose sur des critères multidimensionnels, non cantonnés à la question du revenu (Gadrey & Jany-Catrice, 2012). Enfin, nous présenterons quelques éléments de la conception postkeynésienne du développement, en insistant sur sa théorie du consommateur.

Encadré 6 – Approches institutionnaliste et néoclassique

Nous avons fait le choix de présenter les théories du développement économique local selon leur affiliation à deux paradigmes. Le premier, à savoir l'approche *néoclassique*, désigne le courant de l'économie qui aborde cette discipline comme une science qui propose d'étudier le comportement humain face à la *rareté* des ressources. Le second, à savoir l'approche institutionnaliste, se compose des courants de l'économie qui abordent cette discipline comme une économie politique (EP) « *qui ne sépare pas l'analyse des marchés de la réflexion sur l'arrière plan politique et éthique d'une économie* » (Caillé, 2007, p.38).

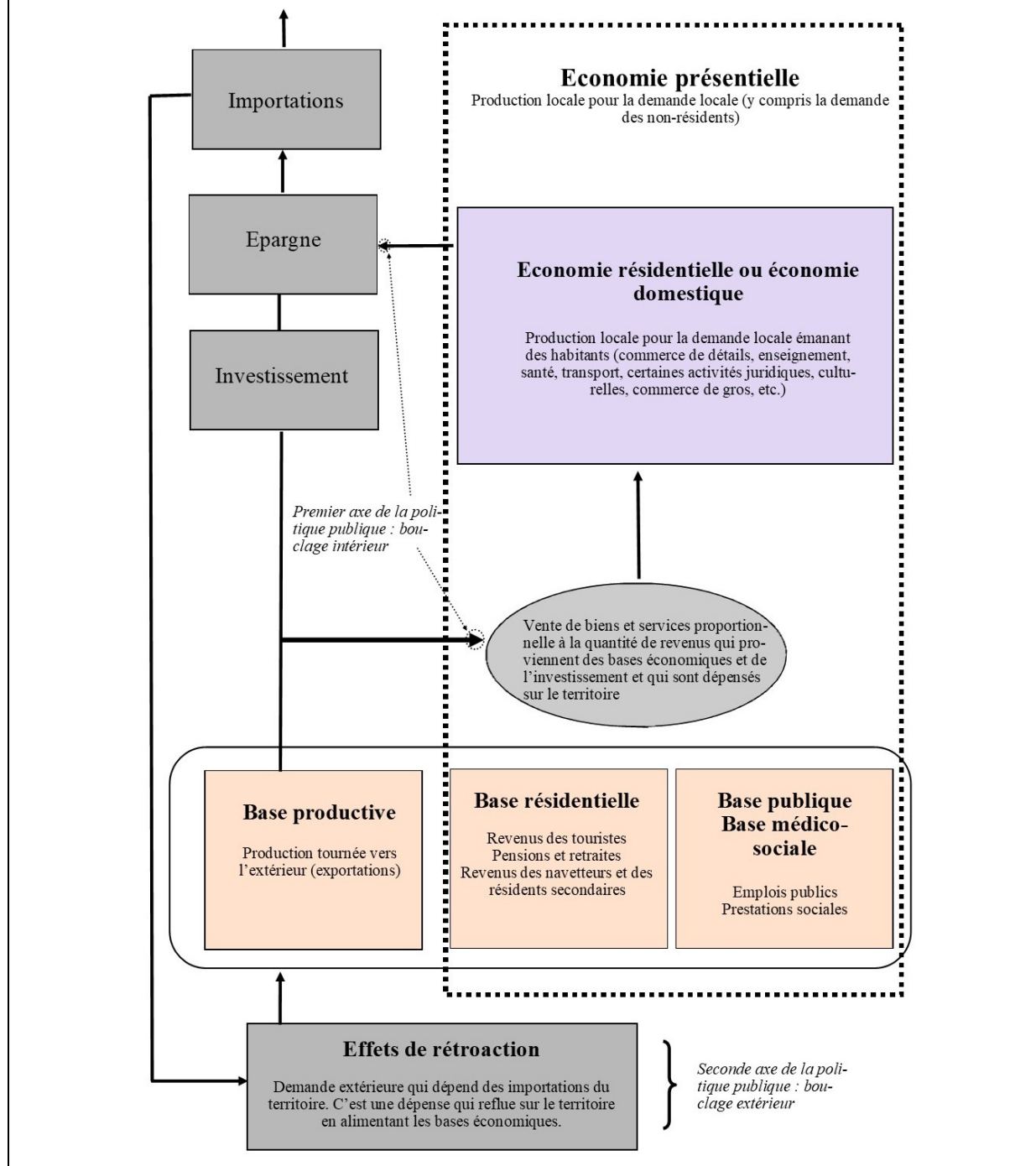
On peut par ailleurs distinguer ces deux paradigmes à partir de leurs « présupposés », c'est-à-dire des concepts essentiels qui viennent en amont des hypothèses (Lavoie, 2014) : (i) l'EP établit des hypothèses qui priorisent le réalisme sur la capacité prédictive, contrairement à la vision néoclassique ; (ii) l'EP est une approche holiste, qui interroge plus les structures sociales qui conditionnent le comportement des acteurs, alors que l'approche néoclassique se caractérise par son individualisme méthodologique en considérant que les structures gent des comportements des acteurs, pris isolément ; (iii) l'EP part d'une conception de la rationalité procédurale et étudie donc la manière avec laquelle les acteurs assimilent et duisent des règles en vue d'agir en société, tandis que les néoclassiques postulent la té instrumentale, et donc le fait que les acteurs sont tous parfaitement dotés de la capacité de traiter les informations nécessaires ; (iv) l'EP étudie la production et la distribution des sources, tandis que la pensée néoclassique se présente comme la science de l'allocation des ressources rares ; (v) l'EP préconise une régulation des marchés quand l'approche néoclassique tend à voir l'intervention de l'Etat comme une source d'inefficacité.

Dans le **quatrième chapitre**, nous nous appuyerons sur les éléments institutionnalistes du développement pour proposer une mesure multidimensionnelle, que nous appliquerons aux Pays des Hauts-de-France. Pour cela, nous établirons un indicateur composite, non monétaire, dans la lignée des indicateurs de santé sociale (Jany-Catrice & Marlier, 2013) et de santé environnementale (Ocelli & al. 2016). Nous clarifierons la méthodologie et les données que nous

avons exploitées pour élaborer cet indicateur. Dans ce chapitre, nous montrerons que les différentes dimensions du développement sont fortement découplées : les Pays ont acquis une spécialisation très forte dans certains attributs du développement. On identifiera ainsi trois profils de développement, dont on précisera avec plus de détail les contours au fil du chapitre : (i) les Pays les plus défavorisés, constitués des territoires les plus ruraux et de certaines villes régionales importantes, se distinguent par une forte défaveur socio-économique et par une qualité de vie contrastée ; (ii) un deuxième groupe de Pays, intégralement urbains, se définit par un bon réseau de transport, une défaveur socio-économique forte et une mauvaise qualité environnementale ; (iii) le troisième profil de Pays, périurbains de métropoles, désigne quant à lui les Pays les moins défavorisés, et se traduit par une faible défaveur socioéconomique.

Ayant défini et mesuré distinctement le *territoire* et le *développement*, nous présentons, dans le **cinquième chapitre**, les théories en économie qui étudient les mécanismes institutionnels du développement territorial. Si les théories de la localisation de l'école néoclassique, associées au modèle standard de l'équilibre général, n'ont pas su introduire la spécificité des processus spatiaux dans leurs modèles, c'est par l'intermédiaire de la Nouvelle Economie Géographique que la théorie néoclassique a su rebondir au cours des années 1990 (Thisse, 1997) : désormais, il existe des externalités spatiales qui contraignent les logiques de concurrence et qui expliquent le développement des territoires. Conformément au cadre néoclassique plus général qui privilégie la voie du marché pour mettre en œuvre le développement des territoires (système de droits de propriété privée, internalisation des externalités), la NEG priorise la politique du cluster pour internaliser les externalités et réaliser ainsi le développement des territoires. La métropole apparaît dans cette approche comme la condition du développement territorial. Toutefois, comme la NEG réduit les possibilités de développement territorial à la seule concentration économique sans étudier les leviers macro-institutionnels, nous nous tournerons vers d'autres approches. Nous verrons ainsi, dans un second temps, que les approches institutionnalistes ciblent des voies complémentaires au marché pour réaliser le développement des territoires. Nous illustrerons cette approche en prenant l'exemple des districts industriels et des systèmes productifs locaux. Enfin, nous introduirons la perspective macroéconomique, pour étudier les conditions économiques du développement des territoires et souligner la nécessité de la coopération spatiale. Pour cela, nous nous inspirerons de la théorie de la base économique (TBE), que nous comparerons à la théorie postkeynésienne. Dans cette perspective, nous verrons que le développement économique des territoires est contraint par le niveau de leur demande effective (**Encadré 7**).

Encadré 7 – La conception du circuit économique régional véhiculée dans cette thèse



Dans le **sixième chapitre**, nous mettrons à contribution la TBE afin d'étudier le développement économique dans les Pays des Hauts-de-France. A cette fin, nous présenterons la maquette macroéconomique des territoires de la région, que nous élaborerons en partant de la TBE. En retraçant les flux de la masse salariale, nous évaluerons ainsi le montant des bases économiques de chaque Pays, c'est-à-dire les revenus extérieurs captés (issus d'un autre Pays ou d'un territoire localisé en dehors de la région des Hauts-de-France) qui permettent de déve-

lopper des aménités résidentielles. L'identification des bases économiques dans les Pays de la région nous amènera à classer ces derniers selon leur profil macroéconomique. Ce travail va nous permettre de comprendre comment les spécialisations macro-fonctionnelles dans la région impactent la répartition des composantes du développement et, de surcroît, comment cette répartition géographique du développement peut venir contrarier l'attachement au territoire. Nous montrerons ainsi que les Pays les moins défavorisés, situés dans le périurbain des métropoles de la région, se sont principalement spécialisés dans la base résidentielle, et plus particulièrement dans la captation de revenus itinérants. Les Pays ruraux, les plus défavorisés, dépendent quant à eux des exportations et de la captation des pensions et retraites. Enfin, nous verrons que les Pays les plus urbanisés (dont la métropole lilloise), qui figurent parmi les territoires les plus défavorisés mais qui présentent un réseau de transport très dense, sont les moins spécialisés dans leurs bases économiques (équilibre relatif entre la captation des pensions/retraite, exportations et prestations sociales). En étudiant les origines et les destinations des flux de revenus entre les Pays de la région, nous montrerons que le développement des Pays situés dans le périurbain des métropoles s'appuie principalement sur l'activité productive de ces dernières, suggérant que ce sont les grands gagnants de la métropolisation.

**PARTIE 1 – DEFINIR ET REPERER LE
*TERRITOIRE***

INTRODUCTION DE PARTIE

L'objectif de cette thèse est de fournir un éclairage sur les conditions macroéconomiques du développement des territoires dans les Hauts-de-France. Pour cela, il nous faut au préalable définir le territoire sans chercher à réduire les déterminants de la mobilité résidentielle à la seule perspective d'un développement économique. En nous appuyant sur les concepts provenant de la géographie sociale et de la géographie politique, il est possible de montrer qu'il existe des territoires relativement moins développés que les autres ou plus défavorisés économiquement, mais qui se définissent par une identité juridique, paysagère, historique ou sociologique qui reflète un attachement au territoire. Cette étape préliminaire est un enjeu fort de cette thèse, puisqu'on s'oppose de cette manière à tout un pan de la littérature en économie géographique (en économie de façon générale) qui réduit la définition du territoire à la seule raison économique, comme on peut le faire remarquer ci-dessous :

« But how demarcate any territory into meaningful and useful regions? Economists have suggested, for example, division into areas within each of which "exists an especially high degree of interdependence among individual incomes" » (Isard, 1951, p.319)

Cette citation traduit les limites de la conception économique de l'espace : l'espace est ainsi défini à partir de critères économiques, comme le degré d'interdépendance entre les acteurs économiques. Pour souligner ce problème, on peut aussi faire référence à une phrase qui a été employée par Krugman, certes sommaire mais révélatrice du problème, lorsque celui-ci cherche à comprendre les facteurs de la localisation des entreprises, après avoir suggéré que la mobilité résidentielle serait déterminée par la recherche d'un meilleur salaire : « [...] *when transport costs are zero, location is irrelevant (no surprise !)* » (Krugman, 1991, p.496). Cette phrase, issue d'un article qui a eu un écho considérable en géographie économique (ou économie géographique), reflète les difficultés très fortes de la Science Economique à développer une conception de l'espace détachée de ses hypothèses : « *l'espace a été introduit par le seul élément qui pouvait s'exprimer en termes de quantité et de prix, à savoir le transport : c'était la seule façon de ne pas mettre en cause l'ensemble des postulats de l'analyse néo-classique* » (Plassard-Buguet, 1987 p.145). Même si les nouvelles approches de géographie économique, et notamment de la Nouvelle Economie Géographique, s'écartent quelque peu des postulats néoclassiques, elles n'échappent pas à la règle, puisqu'elles définissent l'espace à partir des concepts de concurrence *imparfaite* et de rendements d'échelle *croissants* (Thisse, 1997).

Mais, selon les enseignements tirés de la géographie sociale et de la géographie politique, l'identification du territoire nécessite d'établir des critères qui dépassent le calcul des

coûts et des avantages (Lefebvre, 2000 ; Lacoste, 2014). En se cantonnant à la conception de l'espace économique, on se trouve dans l'incapacité de penser la diversité des mécanismes de la construction territoriale, et plus particulièrement les attributs de l'attachement au territoire (Frémont, 1999). Cette réflexion sur la nature de l'espace, préalable nécessaire à la définition du territoire, traduit l'importance de la circonscription de l'objet géographique : bien définir, au-delà des postulats économiques, l'espace du territoire, afin de ne pas imposer une conception de la mobilité ou une pratique de l'espace social qui répondraient seulement à un impératif économique, de surcroît associé à la vie métropolitaine (Fol, Miot & Vignal, 2016).

Pour identifier les territoires sans « embarquer » les conditions de leur développement dans leur définition, il faudra donc nous appuyer sur des critères de définition qui ne sont pas fondés sur la seule raison économique. C'est pourquoi nous consacrons le premier chapitre de cette partie aux travaux de la géographie sociale et politique qui ont cherché à définir le territoire comme un espace *d'attachement*, ou de *contrôle* politique. Notre intention n'est pas de contribuer à l'œuvre des géographes. Nous chercherons plus simplement à nous en inspirer en illustrant le concept de l'espace *social* (Lefebvre, 2000), et en définissant le territoire comme un espace *politique* (Gottmann, 1975) et un espace *vécu* (Frémont, 1999). Cette réflexion va également nous conduire à définir l'espace *économique* (Perroux, 1950) et l'espace *physique*.

Dans le deuxième chapitre de cette partie, nous appliquerons cette définition politique et sociale du territoire à l'identification des territoires dans les Hauts-de-France. Après avoir insisté sur l'héritage historique de la région et sur la traduction géographique d'un tel héritage, nous aborderons les Pays comme des territoires d'attachement. Ce sont les territoires d'étude de cette thèse. Pour cela, nous montrerons, dans un premier temps, que les Pays se singularisent par leur continuité historique, leur homogénéité paysagère, et qu'ils ont une identité qui ne se réduit pas à la raison économique. Ce sont autant d'éléments qui témoignent d'un attachement au territoire, conformément aux critères que nous aurons identifiés dans le premier chapitre. Dans un second temps, nous montrerons que les mobilités résidentielles sont fortement liées à l'appartenance aux Pays ; les pratiques y sont fortement ancrées, ce qui conforte cette idée selon laquelle les populations y ont des attaches.

CHAPITRE 1 – S’INSPIRER DES TRAVAUX DE LA GEOGRAPHIE SOCIALE ET POLITIQUE POUR DEFINIR LE TERRITOIRE

INTRODUCTION DU CHAPITRE

Dans ce chapitre, nous allons définir le territoire en nous inspirant des travaux menés en géographie sur les comportements de mobilité et sur les facteurs de l’attachement au territoire. Qu’est-ce que le territoire ? A partir de quel espace (physique, économique ou social) le définir ? Pourquoi ne doit-on pas se cantonner à la géographie physique (espace physique) ou à la géographie économique (espace économique) et doit-on recourir à la géographie sociale et politique (espace social, politique) ? Sur quels critères (naturel, économique, politique, affectif) établir notre définition du territoire, et savoir si les populations forment des attaches au territoire qui ne se réduisent pas à la vie dans métropoles, dans les grandes villes ?

Dans la deuxième section de ce chapitre, nous insisterons sur la définition politique du territoire, celle qui provient de la géographie politique. Le territoire y est d’abord et avant tout défini comme un espace juridico-politique, comme un espace de contrôle. Cette conception du territoire a été très vite associée aux théories de l’Etat moderne : on contrôle les mobilités, et on établit chemin faisant le sentiment d’appartenance. Nous présenterons brièvement les controverses sur les modalités de ce territoire. A-t-il disparu sous l’effet de la mondialisation et de la libéralisation des économies ? Comment les métropoles s’organisent-elles dans ce contexte ? Ne doit-on pas voir à travers la mondialisation et l’émergence de revendications régionalistes la reformulation du territoire politique plutôt que sa disparition ?

Dans la troisième et dernière section, nous aborderons la définition du territoire qui est issue de la géographie sociale. Dans cette approche, on ne parle plus d’espace de *contrôle* : le territoire, défini comme un espace d’*attachement*, est désormais conçu à travers ses attributs sociologiques et psychologiques (Claval, 1997). Afin d’illustrer le territoire de l’attachement, nous détaillerons le concept de l’espace *vécu* (Gilbert, 1986 ; Di Méo, 1998). En quoi les individus forment-ils des attaches au territoire qui ne se réduisent pas à la vie métropolitaine, à la vie des très grandes villes ? Pourquoi les populations ne suivent-elles pas la géographie de l’emploi, ou du développement économique ? Il convient de préciser ici que c’est à partir de l’espace vécu et de l’espace politique, qui ne se confondent pas avec la raison économique, que l’on cherchera à mesurer les territoires des Hauts-de-France dans le deuxième chapitre.

SECTION 1. DE L'ESPACE AU TERRITOIRE : EVOLUTIONS DE LA PENSEE GEOGRAPHIQUE

Dans cette première section, nous allons aborder les conceptions de l'espace qui ont conduit la Géographie à être définie comme une « *science du territoire* » et non plus uniquement comme une « *science de l'espace* » (Scheibling, 2011). En abordant certains points saillants de l'Histoire de la pensée géographique, nous pourrions ainsi montrer que le territoire ne se réduit pas à des critères économique ou naturel. Comme nous le verrons dans cette section, pour définir le territoire, il faut partir de l'espace social et donc raisonner au-delà de l'espace-milieu (espace physique) ou de l'espace fonctionnel (espace économique).

Nous verrons ensuite, dans une seconde sous-section, que le territoire peut se concevoir comme un cas particulier d'espace social, soit comme un espace de contrôle (approche du territoire par l'espace « politique »), soit comme un espace d'attachement (approche du territoire par l'espace « vécu »). Le territoire politique et le territoire d'attachement forment ainsi les deux modalités du territoire au sens générique, que nous examinerons plus en détails dans les autres sections de ce chapitre.

1.1. De l'espace physique et économique à l'espace politique et social

L'Histoire de la pensée géographique, et notamment ses controverses principales sur la conception de l'espace, peut être mise à profit afin d'étayer notre propos : pour définir le territoire (territoire de contrôle ou territoire d'attachement), il est essentiel de partir d'une conception de l'espace-construit – ou de l'espace social. Nous entendons, par espace *construit*, une approche qui considère l'espace comme un produit social (Courlet, 2008), et qui peut introduire ce qui a trait au territoire : l'appropriation spatiale et la conscience de cette appropriation. Sur ce point, il faut noter que les premières conceptions de l'espace issues de la Géographie (espace physique et espace économique) ne remplissent pas ces critères, parce qu'elles postulent l'existence de l'espace, comme si ce dernier était un « contenant », un donné pur qui peut être pensé indépendamment des représentations et de l'action humaine (Lefebvre, 2000).

1.1.1. Au-delà de l'espace physique ou économique

Les premiers jalons de la pensée géographique en France ont été établis par la géographie « classique », initiée par les travaux de Vidal de La Blache au tournant du XX^{ème} siècle. Cette approche se présentait comme un discours qui se proposait d'étudier, par l'expérience directe du terrain, la singularité des lieux en prenant les frontières de l'environnement naturel

comme l'unique critère de démarcation de l'espace. Il s'agissait de décrire la diversité des pratiques sociales en prenant comme cadre la géographie *physique*, c'est-à-dire les éléments stables du milieu naturel (Lacoste, 2014). Les auteurs de ce courant ont cherché à établir des monographies, à faire une géographie de la synthèse, sans débattre de la question de la délimitation de l'espace : l'espace du géographe est nécessairement délimité par la nature. C'est un contenant : l'activité humaine s'y insère, et le géographe peut bien penser l'espace sans penser l'action de l'Homme. La géographie classique s'est donc appliquée à décrire le visible dans une approche déterministe : l'espace physique détermine la singularité des communautés.

On peut illustrer l'espace physique en se référant à une étude menée par le géographe Albert Demangeon (1927), qui fut un disciple de Paul Vidal de La Blache. Dans cette étude, l'auteur cherche à décrire et à expliquer les configurations de l'habitat rural en Europe durant la première moitié du XX^{ème} siècle. Parmi les multiples facteurs pouvant expliquer la formation des différents modes de l'habitat rural, les conditions naturelles auraient joué un rôle déterminant. Premièrement, la configuration des reliefs aurait contraint les populations à façonner des villages dans les plaines et à construire des maisons isolées ou des hameaux dans les espaces montagneux et accidentés. La faible étendue des terres arables et leur répartition inégale dans les campagnes montagneuses et accidentées expliqueraient la très forte diffusion de l'activité humaine dans ces espaces. Il fallait en effet se localiser à proximité de la terre cultivée pour éviter de faire transiter inutilement les chariots et les charrues, pour limiter les coûts de distribution des engrais liés aux difficultés de transport, et pour favoriser le développement de l'économie pastorale. Deuxièmement, la constitution de la surface du sol (argileux, marécageux, solides) aurait impacté la structuration de l'habitat rural dans les territoires accidentés : la présence de villages dans les « points hauts » serait lié à l'existence de terres marécageuses ou inondables localisées dans les « points bas ». Un dernier facteur lié aux caractéristiques naturelles concerne les ressources en eau, comme évoqué dans la citation ci-dessous :

Beaucoup de gens expriment l'influence des ressources en eau sur l'habitat d'une manière très simple, et raisonnent ainsi : « Dans les régions de roches perméables comme les calcaires, l'eau s'enfuit dans les profondeurs du sol ; on ne peut l'atteindre que par des puits profonds et des sources rares : d'où la nécessité, pour l'habitat, de se grouper. Et, inversement, dans les pays de roches imperméables où l'eau suinte partout, l'ubiquité de l'eau entraîne l'ubiquité de l'habitat » (Demangeon, p.12, *ibid.*)

On voit bien à travers ces exemples en quoi le milieu naturel joue un rôle prédominant sur les comportements sociaux. C'est pourquoi la géographie « classique » a été qualifiée par les géographes « *comme une science du milieu* » (Scheibling, 2011, p.60). L'espace était vu

comme une *donnée*, comme « *un objet allant de soi et dont la définition est à cerner dans l'objectivité de l'analyse [...]* » (Frémont, 1999, p.55). Toutefois, cette conception des rapports de l'Homme à l'espace (l'espace-milieu) ne permettait pas de comprendre la multitude des formes d'organisation spatiale qui ont accompagné le développement de la société industrielle, et en particulier celles qui sont liées au développement de la très grande ville. En effet, comment comprendre l'organisation des sociétés urbaines si les comportements sociaux découlent seulement de la singularité du milieu naturel ? Ce découpage a donc été mis en cause :

« [...] cette description impose une seule façon de découper l'espace et celle-ci ne convient pas du tout à l'examen des caractéristiques spatiales des nombreux phénomènes urbains, industriels, politiques [...]. Pour les appréhender efficacement, il aurait fallu un autre découpage qui tienne compte des lignes de forces économiques et des grands pôles urbains qui structurent l'espace d'un pays comme la France depuis la révolution industrielle » (Lacoste, *ibid*, p.106)

Afin de tenir compte de l'émergence des grandes villes, ce déterminisme physique, qui était jusqu'alors l'angle privilégié pour étudier l'espace, a été remplacé par un déterminisme économique : les sociétés se singularisent désormais par leur organisation économique (Lacoste, *ibid.*). Alors que l'espace physique se définit par des éléments naturels, l'espace économique désigne quant à lui les forces d'attraction, d'inertie et de répulsion qui se structurent autour d'un pôle. Il aurait par nature une fonction, et cette fonction serait économique. Pour le qualifier, on parle alors d'espace *fonctionnel* :

« Il existe donc deux principes d'unité régionale. L'un repose sur un critère d'uniformité, c'est le paysage ; l'autre sur un critère de cohésion, sur l'action coordinatrice d'un centre. Les territoires individualisés de cette seconde manière se caractérisent moins par leur physionomie que par leur fonction. Nous parlerons d'espace fonctionnel. » (Julliard, 1962, p.487)

« Ainsi fondé sur la vie de relations, l'espace fonctionnel s'exprime moins par des limites que par son centre et par les réseaux de tous ordres qui en émanent. L'analyse régionale ne s'appuie plus sur la découverte d'espaces uniformes, mais sur l'étude de la hiérarchie des centres, de la densité et de l'intensité des flux. » (Julliard, *ibid*, p.489)

Dans l'espace économique polarisé⁴, l'organisation spatiale est prédéterminée. Elle aurait une configuration idéale (un pôle et des forces) vers laquelle les sociétés devraient toutes converger, indépendamment de leurs caractéristiques institutionnelles. Seuls la distance ou les

⁴ Il faudrait toutefois préciser qu'on retrouve chez Perroux deux autres définitions de l'espace économique (Perroux, 1950) : (i) l'espace économique *homogène*, assez proche de l'espace-physique de la géographie classique, est conçu comme « *un espace contigu dont chacune des parties constituantes ou zone présente des caractéristiques aussi proches que possibles de celle de l'autre* » (Boudeville, 1961) ; (ii) l'espace économique plan est défini comme « *un espace contigu dont les diverses parties relèvent d'une même décision, comme les filiales relèvent d'une maison mère* » (Boudeville, *ibid*). Mais c'est la conception de l'espace économique polarisé (distinguable par l'inertie des flux économiques) qui s'est imposée dans la littérature économique et géographique au fil des années (Thisse, 1997).

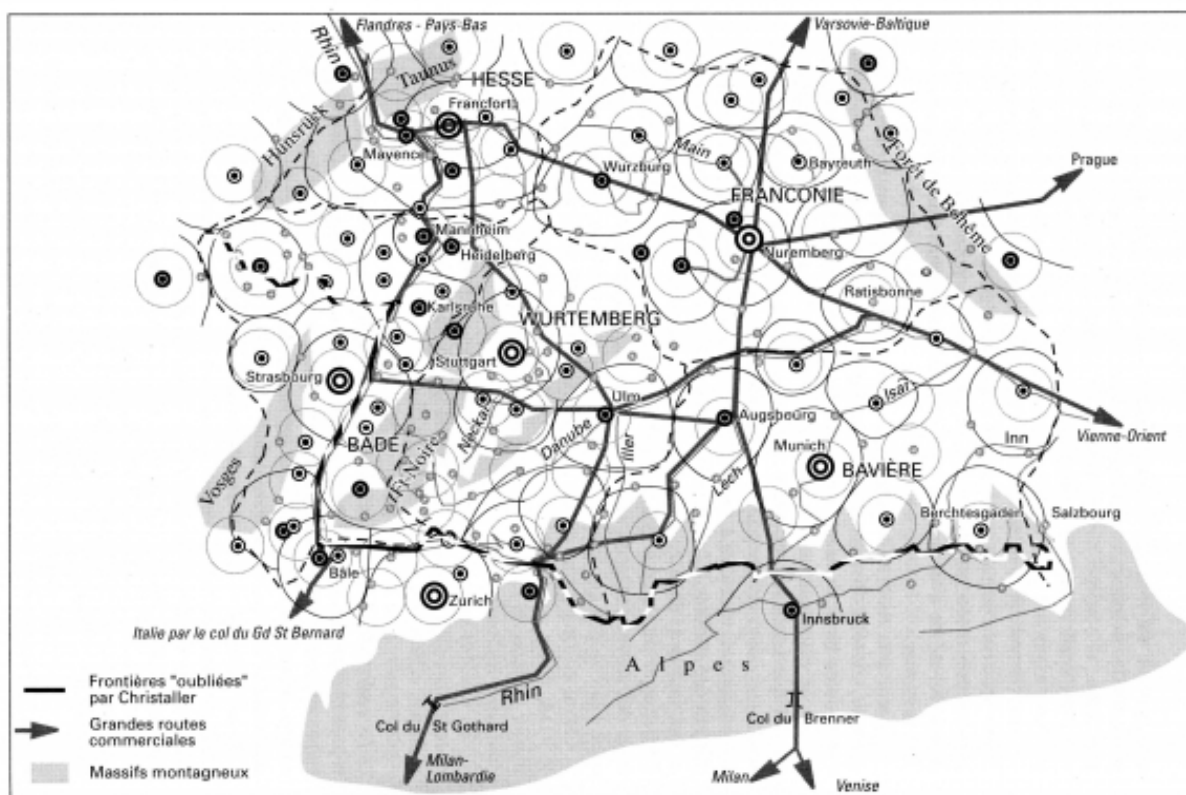
coûts de transport (ces derniers conditionnant le choix de localisation des acteurs) définissent cet espace (Ponsard, 1958). Les premières approches de l'économie spatiale, associées aux théories de la localisation (Isard, 1956), ont majoritairement recouru à ce critère de démarcation de l'espace. C'était une façon pour elles d'intégrer la question de l'organisation spatiale dans la modélisation économique (Plassard-Buguet, 1987). Dans les théories de la localisation, il s'agissait en outre d'introduire l'espace sous l'angle des hypothèses de concurrence parfaite et de rendements d'échelle constants, afin d'élaborer une modélisation économique qui puisse rendre compte des logiques de localisation des acteurs économiques (Thisse, 1997).

Pour illustrer l'espace économique polarisé et montrer comment cet espace est perçu de façon très limitée, on peut aborder rapidement le modèle de Hotelling (1929). Dans ce modèle, qui prend comme exemple une plage sur laquelle deux marchands de glace se font concurrence, l'espace (donc la plage linéaire) est associé à une aire de chalandise : la concurrence incite les producteurs à se localiser au même endroit (en l'occurrence, au milieu de la plage) pour limiter les rentes de localisation et les comportements opportunistes (le fait de localiser au milieu de la plage permet d'éviter à la concurrence de bénéficier d'une meilleure localisation), tandis que les consommateurs sont répartis uniformément et privilégient le marchand localisé le plus proche. Dans cette théorie économique spatiale, l'espace est donc uniquement défini à travers sa fonction : la centralité (ou la polarité perceptible à travers la localisation des marchands de glace) définit la configuration idéale (ou optimale), et l'espace est délimité par les forces d'attraction du pôle (l'évaluation du coût de déplacement par les consommateurs, rapporté au plaisir procuré par la consommation d'une glace). Il n'existe pas de déterminisme physique, puisqu'on raisonne comme si l'espace était plat, isotrope, isomorphe. De même, il n'existe pas de configuration sociale qui pourrait expliquer les comportements de localisation : la logique de maximisation est postulée, et elle apparaît comme une condition naturalisée des comportements humains dans l'espace.

On peut de nouveau illustrer l'espace économique polarisé en abordant le modèle spatial de Christaller (**Figure 1**, ci-dessous), que l'on peut associer aux anciennes approches de la géographie économique (Isard, 1956). Dans ce modèle spatial, la ville est représentée comme une place centrale (ou un centre) dont le rayonnement dépend de ses fonctions économiques et dont la spécialisation suit une hiérarchie qui reproduit le modèle de l'intégration verticale de l'entreprise « taylorienne » (Bailly, 1971). Les grands centres urbains, localisés au sommet de la hiérarchie urbaine, concentrent les fonctions à économies d'échelle, moins dépendantes des coûts de transport (principalement les fonctions tertiaires à haut niveau de commandement

comme les activités d'innovation, de direction, de recherche). Les places centrales de niveaux inférieurs se composent d'entreprises dont les coûts de transport et de communication élevés nécessitent de s'établir à proximité de bassins de consommation, de fournisseurs et de main-d'œuvre. Les grandes villes ont un rayonnement géographique de plus grande ampleur, parce que leurs fonctions leur confèrent un rôle de commandement. C'est ce fonctionnement pyramidal qui a guidé la création en 1964 des « métropoles d'équilibre » en France : chaque métropole régionale devait être insérée dans un réseau afin de contrebalancer le poids de la métropole parisienne et participer ainsi à l'équilibre de l'espace national.

Figure 1 - Places centrales de l'Allemagne du Sud de Christaller



Interprétation : Dans ce schéma, les villes (ou *places centrales*) se déclinent des plus grandes (Munich, Zurich) aux plus petites. Les cercles autour de ces pôles caractérisent les zones sous influence : ils délimitent les espaces économiques.

Source : Christaller (1933).

Dans ce modèle spatial, les formes géographiques sont donc les mêmes. Elles se déduisent les unes des autres (on parle d'isomorphisme). Les individus se déplacent de la même manière (il n'y a pas de déterminants culturels) et à la même vitesse, dans le même sens (on parle d'isotropie). Cet exemple illustre très bien les limites (identiques à l'espace *physique*) de l'espace économique pour repérer, définir le territoire : c'est un espace qui détache la question du contenant (à savoir : le milieu naturel pour l'espace physique, et les flux de polarisation pour l'espace économique) et du contenu (le comportement social). Ce faisant, on tend à fêti-

chiser l'espace et on façonne un monde où les individus ne forment pas d'attaches ; un monde dénué de tout contrôle, dans lequel la ville apparaît comme le modèle spatial à privilégier en raison de ses propriétés économiques (Lefebvre, 2000).

Les modèles d'Hotelling et de Christaller (ci-dessus) sont associés aux anciennes approches de l'économie spatiale. Mais les nouvelles approches de l'économie spatiale (associées à la Nouvelle Economie Géographique) ne dérogent pas à la règle, puisqu'elles insistent également sur les comportements de concurrence entre acteurs et sur les déterminants géographiques de l'activité économique (Krugman, 1991 ; Prager & Thisse, 2010). Le principe reste le même : l'espace est étudié comme un « *contenant dans lequel le déroulement et le déplacement des activités économiques est explicable en termes de rationalité économique* » (Plasard-Buguet, p.144, *ibid.*).

1.1.2. L'espace social comme support du territoire

D'après les enseignements tirés de la Géographie sociale, pour définir le territoire, il faut concevoir l'espace sous un autre angle. L'espace du territoire n'est pas préconçu, neutre, objectif, ou déterminé par les lois immanentes de la nature ou de l'organisation économique (Frémont, 1999 ; Claval, 2006). Il est difficile de repérer le territoire à partir de l'espace économique ou de l'espace physique, puisque l'espace est dans ce cadre doté des mêmes propriétés (physique et fonctionnelle), quelles que soient les pratiques des sociétés. La définition du territoire nécessite précisément de partir d'une conception de l'espace-produit, qui dépasse le cadre de la géographie économique et de la géographie physique :

« La prise en compte de la dimension territoriale traduit une mutation profonde dans la démarche géographique : parler de territoire au lieu d'espace, c'est souligner que les lieux dans lesquels s'inscrivent les existences humaines sont construits par les hommes à la fois par leur action technique et par les discours qu'ils tiennent à leur propos. Les relations que les groupes nouent avec le milieu ne sont pas simplement matérielles : elles sont aussi d'ordre symbolique, ce qui les rend réflexives. Les hommes créent leur environnement, qui leur offre en miroir une image d'eux-mêmes et les aide à prendre conscience de ce qu'ils partagent » (Frémont, *ibid.*, p.4)

L'espace, ou encore le « support » du territoire, doit donc s'entendre comme un construit qui recouvre une multitude de configurations, qui sont liées aux façons de pratiquer et de se représenter l'espace (Brunet, 1990). L'espace du territoire (de l'attachement et du contrôle politique, comme nous le verrons ci-dessous) n'est pas que physique ou polarisé (il peut l'être mais il ne s'y réduit pas), puisqu'il découle également de la façon dont on peut se représenter un même espace (comme l'espace urbain défini par ses habitants, le même espace urbain per-

çu par ceux qui y transitent ou par ses aménageurs, ...) en fonction de son profil sociopsychologique ou de son origine géographique (Moles & Rohmer, 1998). Aucune loi ne gouverne l'organisation et la représentation de l'espace du territoire. C'est dans ce cadre qu'un nouveau champ de recherche est apparu dans les années 1960/70, période durant laquelle la discipline est en pleine mutation (Scheibling, 2011) : l'approche par l'espace social (Lefebvre, 2000).

On peut concevoir de manière globale l'espace social comme l'ensemble des rapports sociaux qui sont imbriqués dans un réseau de lieux (Gilbert, 1986 ; Di Méo, 1998). Comment expliquer que certaines sociabilités se structurent en un réseau de lieux particuliers ? Pourquoi les rapports sociaux ne se délocalisent-ils pas ? Nous pouvons illustrer l'espace social en prenant l'exemple des « systèmes familiaux et religieux » (Todd & Le Bras, 2013). Définis par les règles d'héritage qui régissent les sociétés humaines (comme le droit d'aînesse, une répartition plus ou moins égalitaire des droits à l'héritage), les « systèmes familiaux et religieux » se traduisent, selon Todd et Le Bras, par une relation étroite entre la structuration de l'habitat et les pratiques sociales de l'espace. Pour faire un lien avec la géographie physique, on peut insister sur les fondements sociaux (la famille) qui concourent à la formation des modes de l'habitat et sur la façon dont ces derniers façonnent les réseaux de sociabilités :

« Il s'agit de situer dans l'espace les valeurs, venues de la famille, de l'habitat et de la religion, qui pourraient nous aider à comprendre l'action et l'adaptation différentielle des populations locales à une époque qui combine développement éducatif, globalisation économique et atomisation sociale. La famille complexe encadrait, la famille nucléaire libérait. La structure en hameaux de l'habitat encourageait les interactions territoriales entre familles, le village groupé était compatible avec les interactions faibles » (Todd et Le Bras, *ibid*, p.60)

Cet exemple illustre très bien l'espace social et ses implications sur la conception du paysage, celui-ci étant considéré comme un produit social. D'une part, la famille *souche*, définie par un système d'héritage inégalitaire (basé sur le droit d'aînesse) et par une tendance à la cohabitation de plusieurs générations au sein d'un seul foyer, s'est distinguée au cours de l'Histoire par un habitat plus *groupé*. D'autre part, la famille *nucléaire*, définie par un système d'héritage égalitaire (tout le monde hérite) et par une tendance à la décohabitation, s'est matérialisée par un habitat plus *dispersé*. En d'autres termes, on peut imaginer, à travers ces deux exemples, que la présence de hameaux ou de villages (et, plus généralement, la structuration des campagnes, des villes) implique l'existence de systèmes familiaux qui tendent cependant à disparaître sous l'effet de la standardisation de politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. On voit très bien que l'habitat apparaît ici comme la condition matérielle de certains

rappports sociaux (une certaine façon d'interagir avec son voisinage, sa famille, etc.) : l'espace matériel structure les interactions sociales.

Les systèmes familiaux illustrent bien le caractère réflexif, construit (donc non prédéterminé par les lois immanentes de la nature) de l'espace social. En effet, comme indiqué ci-dessus, le paysage peut en premier lieu s'entendre comme le support, ou le milieu des interactions sociales. Ce faisant, on se rapproche de la conception « Classique » de l'espace, entendu comme un « espace-milieu » (cf. 1.1.1.) : la structuration paysagère, en l'occurrence ici l'aménagement du territoire, conditionne les sociabilités, à savoir les manières de s'acculturer, de se socialiser ou de concevoir l'héritage. Mais le paysage doit aussi s'entendre comme le produit (espace-produit) d'une pratique coutumière de la donation par héritage. Pour prendre cet exemple que nous avons déjà abordé ci-dessus, la dispersion de l'habitat en hameaux ne résulte pas uniquement de la particularité du cadre « physique », puisqu'elle découle également d'une certaine pratique de l'héritage, propre à la famille nucléaire. L'espace a été approprié matériellement (on a produit un paysage) pour assurer la survie de la famille.

Concernant l'ancienne région du Nord-Pas-de-Calais, la présence d'un système familial à « *corésidence temporaire* » (Todd & Le Bras, *ibid.*) peut s'expliquer par la persistance de pratiques locales qui ont émergé avec l'apparition des corons. Ces habitats précaires ont en effet été construits au moment fort de la première Révolution Industrielle pour répondre aux exigences paternalistes des patrons d'industries textile et minière. La structuration de l'habitat avait ainsi pour objectif de concentrer et de discipliner les ouvriers dans un espace rattaché à leur lieu de travail. Mais il faut noter que ces réseaux de sociabilités ont été impulsés par la contiguïté du bâti qui caractérise les corons. La courée et la mitoyenneté des maisons ont en effet contribué à densifier les interactions sociales entre les voisins et les familles. Pour faire face aux conditions miséreuses de cette époque, les populations ont été amenées à développer d'importants réseaux de solidarités entre voisins (Lottin & Guignet, 2006 ; Callens, 2014). Cela s'est traduit par l'apparition d'un certain contrôle social, et par la formation progressive de systèmes familiaux à *corésidence temporaire*. Les corons, qui résultent de décisions paternalistes, sont la condition matérielle qui assure l'existence d'un certain mode de vie et d'une certaine pratique de l'espace. La manière d'interagir avec son entourage dépend de la structuration matérielle de l'espace social qui découle elle-même d'une politique d'aménagement. On exprime ainsi la propriété de l'espace social et on ouvre la réflexion au territoire.

Toujours en lien avec cette réflexion sur les formes de l'habitat, on peut de nouveau se référer au travail de Demangeon (1927), qui évoque quatre facteurs sociaux pour expliquer les différentes configurations de l'habitat rural. Premièrement, les tendances originelles expliqueraient selon lui l'apparition des villages. Pour l'auteur, le village (plutôt que le hameau) peut être considéré comme le premier mode de l'habitat. Il aurait permis à l'origine des sociétés de développer les relations sociales, principalement constituées de relations de parenté. Deuxièmement, les traditions ethniques expliqueraient les modes de l'habitat, un peu comme sur le modèle des systèmes familiaux de Todd et Le Bras (ibid.). Troisièmement, les paysans auraient été plus enclins à façonner des villages dans les espaces montagneux en période d'insécurité, et à se disperser (donc à désertifier les villages) lorsque les conditions de sécurité le permettaient. Enfin, l'organisation sociale, qui était principalement dirigée par les grands propriétaires terriens (comme les seigneurs), a contribué à la structuration de l'habitat durant le Moyen-âge. Certains grands propriétaires terriens ont en effet préféré développer le format des fermes dispersées, car la défense de leurs intérêts reposait sur la division du domaine seigneurial en plusieurs petites propriétés. Inversement, l'existence de grands villages en Italie du Nord s'expliquerait par la volonté des grands seigneurs de concentrer leurs tenanciers afin de mieux les contrôler.

En guise de conclusion, nous retenons de cette sous-section que l'espace du géographe ne doit pas se limiter à l'espace *économique* pour définir le territoire, ni à l'espace *physique* (Lacoste, 2014). Ces deux formes de l'espace, qui ont été formulées par la géographie classique et la géographie économique, sont par nature préconçues, objectivées, données, prédéterminées. Elles définissent un modèle d'organisation spatiale pur, où la ville apparaît comme le « point » central (cas de l'espace économique « polarisé »). Définir le territoire nécessite de partir d'une autre méthodologie et de se détacher de cette conception selon laquelle l'espace ne serait pas un produit social (ou qu'il serait préconçu, par nature épuré de toute action humaine). Il faut pour cela penser l'espace social, conformément à la perspective de la géographie sociale (Di Méo, 1998 ; Lefebvre, 2000 ; Claval, 2008).

1.2. Une définition générique du territoire

Si l'espace social est une condition préalable au territoire, ce dernier ne s'y réduit pas. La littérature géographique établit une distinction claire entre ces deux notions : tout espace n'est pas un territoire (Jean & Calenge, 2013), ce qui revient à dire que le territoire est un espace particulier (Di Méo, 1998). Il convient dès à présent de s'interroger plus particulièrement

sur cette notion, qui peut être définie de manière générique (ce qui le définit essentiellement) ou de façon plus spécifique, selon le champ géographique qui l'étudie (géographie politique appliquée à l'espace politique, géographie sociale appliquée à l'espace vécu).

Le territoire est une notion polysémique qui exprime plusieurs réalités spatiales. Les géographes et politistes s'accordent sur les éléments de définition de base proposés par Brunet et al (1992) : chaque *espace social approprié* par un groupe, dans lequel les populations ont la conscience de cette *appropriation*, peut être désigné comme un territoire. Le territoire se définit, en premier lieu, comme un espace social, mais il faut bien comprendre que tout espace « social » n'est pas identifiable à un territoire. En effet, le territoire se définit essentiellement comme un espace social qui, en plus, a été *approprié* par un collectif d'acteurs qui s'y identifient. En ce sens, il apparaît comme un espace construit, et toute la question est celle de savoir comment ce mécanisme de l'appropriation (de la construction territoriale) s'opère, pourquoi les sociétés s'approprient un espace en particulier :

« Sur le socle que dresse la réalité socioculturelle, le territoire témoigne d'une *appropriation* à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité. On peut reprendre ici la célèbre formule de Claude Raffestin : « le territoire est une réordination de l'espace [...] Il peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère », c'est-à-dire par l'ensemble des signes culturels qui caractérisent une société. Pour C. Raffestin, cette « sémiosphère de l'espace » ou, si l'on veut, ces « arrangements territoriaux qui naissent des articulations et des combinaisons de signes à différentes échelles, constituent ce qu'il appelle le processus d'écogenèse territoriale (Raffestin, 1986) » (Di Méo, 1998, p.107)

« Le territoire permet en retour [de] conforter le sentiment d'appartenance, il aide à la cristallisation des représentations collectives, des symboles qui s'incarnent dans des hauts lieux (Brunet et alii, ibid, p.436)

C'est important de le souligner : un espace social n'est, en soit, pas excluant. Il commence à le devenir dès lors que les populations y apposent leurs marques (par exemple, en construisant une digue on montre une volonté de protéger une terre)⁵. On comprend tout de suite le rôle joué par le mécanisme de l'appropriation « collective » de l'espace dans la reproduction des sociétés humaines : les modes de vie (mœurs, coutumes, etc.), sur lesquels reposent les éléments de notre bien-être et de notre identité, sont enracinés dans la terre, et c'est bien pour cela qu'on cherche à la défendre pour le meilleur ou pour le pire. Mais le territoire

⁵ On peut à cet égard suggérer la citation suivante de Jean-Jacques Rousseau : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, que de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. » (Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes*)

ne se réduit pas à cette caractéristique (l'appropriation spatiale), puisqu'il se nourrit également de la représentation que les individus établissent plus ou moins collectivement à son égard (le sentiment d'appropriation). Certes, on cherche à défendre un espace parce qu'on se l'est approprié, mais on le fait parce qu'on s'y identifie, parce qu'on se l'est représenté et qu'on y a établi une attache, une appartenance à une communauté d'acteurs.

Il convient de le souligner ici, le territoire est par définition un espace « réflexif » : on parle de territoire lorsque les populations qui se sont approprié de manière collective un espace prennent conscience de cette appropriation (Belhedi, 2006). L'étranger n'existe que si on construit un « nous », ce qui implique un « au-dehors » ou un « eux ». *L'écogénèse territoriale* est l'expression de ce rapport : sans cette rétrospection, sans prise de conscience, elle n'a pas lieu et l'espace reste comme tel, c'est-à-dire un espace dans lequel les individus n'ont pas conscience de leur attachement (Gilbert, 1986). Un territoire est donc nécessairement représenté : il incarne cet endroit que l'on connaît très bien, cet endroit qui est familier à chaque individu. Et s'il peut exister un « nous » et un « eux », c'est parce que chacun fait la différence entre ce qui lui est familier et ce qui lui est inconnu au sein de l'espace social.

Le territoire a pris deux sens principaux dans la littérature (Claval, 1997). Conformément aux théories de l'Etat moderne, il peut être vu comme une entité juridique, ou comme un espace de contrôle – politique (Jean & Calenge, 2013). D'un autre côté, dans l'optique de la géographie sociale, le territoire peut être abordé comme un espace d'attachement (Frémont, 1999). Dit autrement, l'*appropriation* de l'espace (qui caractérise donc le territoire) recouvre deux modalités non exclusives qui établissent deux définitions principales du territoire : le *contrôle politique* (le territoire défini comme un espace politique) et l'*attachement affectif* (le territoire défini comme un espace d'attachement). En étudiant ces deux modalités du territoire (c'est-à-dire leurs correspondances, leurs tenants et aboutissants, leurs incompatibilités ...), on cherche donc à saisir ce qui amène les populations (un groupe d'individus) à s'approprier un espace (à monopoliser le pouvoir, à s'y enraciner), à s'y identifier (on se réfère à un espace, on s'y reconnaît, on l'associe à un moment particulier de sa vie) pour y établir un sentiment d'appartenance (une citoyenneté, une intimité, une communauté, etc.). C'est à partir de ces deux conceptions du territoire que nous allons aborder le reste de ce chapitre.

En somme, nous retenons de cette section le point suivant : le territoire se définit, génériquement, comme un espace social qui a été approprié collectivement et dans lequel les acteurs reconnaissent cette appropriation. Plus précisément, le territoire peut se définir comme

un espace de contrôle ou un espace d'attachement. Le contrôle politique et l'attachement forment les deux modalités du territoire. Ces deux modalités communiquent, se superposent : elles ne sont pas exclusives, puisqu'elles traduisent simplement deux objets d'analyse. Dans le premier cas (espace de contrôle), on insiste sur l'action de gouverner un collectif d'acteurs et sur l'émergence d'un sentiment d'appartenance. Dans le second cas, on focalise sur les mécanismes psychologiques et sociologiques qui forment l'attachement au territoire au-delà de la frontière politique – ou administrative. Pour faire apparaître ces deux modalités du territoire, il faut toutefois s'appuyer sur une approche de la géographie qui définit l'espace comme un produit social, et non comme un donné naturel ou simplement économique. A travers l'espace économique, on risque d'ériger le modèle de la (grande) ville comme la forme d'organisation spatiale supérieure, et de concevoir la mobilité spatiale comme un comportement qui serait uniquement dicté par des critères économiques. Pour toutes ces raisons, nous privilégions le recours aux approches de la géographie politique et de la géographie sociale pour définir plus en détails le territoire et sa place dans les sociétés contemporaines.

SECTION 2. LA DEFINITION DU TERRITOIRE ISSUE DE LA GEOGRAPHIE POLITIQUE

Dans cette section, nous allons aborder la définition du territoire au sens politique, ce qui va nous amener à étudier, dans un premier temps, ce que l'on entend par « espace de contrôle ». Nous verrons, notamment, que cette acception du territoire est aujourd'hui remise en cause : sous l'effet de la mondialisation qui est apparue au cours de ces dernières années (libéralisation des échanges, développement des transports et télécommunications, etc.), il devient de plus en plus difficile de contrôler les mobilités, d'exercer le monopole d'un pouvoir sur un espace de juridiction. Un certain nombre d'auteurs y ont donc vu l'avènement d'une société sans territoire (Badié, 1995), ou d'une société dans laquelle les métropoles apparaîtraient désormais comme le nouveau référentiel à partir duquel les populations établiraient leur sentiment d'appartenance (Veltz, 1996).

Nous allons voir dans une seconde sous-section que la mondialisation (avec ses diverses formes d'institutions) et, de surcroît, la métropolisation, ne traduisent pas une disparition du territoire politique. Elles s'accompagnent plus concrètement d'une refonte de ce territoire, ou d'une mutation de ses contours. D'une part, les Etats-modernes ont su étendre leurs frontières à une échelle supranationale (organismes intergouvernementaux, espaces maritimes internationaux, espace supranational comme l'Union Européenne, espace aérien, ...). D'autre

part, il existe des territoires infranationaux qui ont peu ou prou un impact sur les identités et les mobilités (commune, département, etc.), et qui ne se cantonnent pas à la très grande ville. Dans cette perspective, la superposition des échelles du pouvoir n'amenuise pas l'intensité du territoire de contrôle et les possibilités de l'attachement qu'il offre aux populations.

2.1. Le territoire politique et ses contradictions face à la mondialisation

Dans cette sous-section, nous commencerons par présenter brièvement l'étymologie du territoire de contrôle, notion que l'on peut associer aux approches de géographie politique (Gottmann, 1975). Par la suite, nous examinerons les contradictions de ce territoire face à la mondialisation et à la métropolisation, en insistant notamment sur le contrôle des mobilités. Les tenants de la thèse d'un épuisement du territoire ont en effet pensé que l'effritement des frontières politiques traditionnelles (celles de la nation) se serait traduit par l'avènement d'une société sans territoire, ou d'une société où le sentiment d'appartenance à la grande ville primerait désormais sur les comportements spatiaux.

2.1.1. Etymologie du territoire de contrôle (ou politique)

Selon sa racine étymologique, le terme *territoire* provient du grec *jus terrendi* et désigne le droit de *terrifier*. Défini comme un espace de contrôle, le *territorium* qualifiait au sein de l'empire romain, toutes les actions qui cherchaient à exercer un contrôle sur la terre (*terra, -ae*) par l'exercice du pouvoir. Sous cette acception, le territoire est le « *résultat d'une tentative faite par un individu ou un groupe d'affecter, d'influencer ou de régir des personnes, des phénomènes ou des relations en délimitant et en contrôlant une aire géographique* » (Hermet & al, 2010, p.296). Cette définition rejoint la conception éthologique du territoire, selon laquelle le règne animal serait immanquablement caractérisé par le contrôle de l'espace naturel. Les géographes s'opposent à l'application de cette conception aux sociétés humaines, mais ils s'accordent plus ou moins sur le fait que le contrôle de l'espace influe sur l'organisation spatiale des sociétés humaines (Claval, 2006).

Le territoire, entendu comme espace de contrôle, a rapidement été associé à la théorie de l'Etat-moderne et donc à l'idée de souveraineté nationale (Gottmann, 1975) : chaque espace juridique dans lequel s'exerce le monopole d'un pouvoir politique peut être considéré comme un territoire. D'après cette acception, le territoire est nécessairement délimité par des frontières politiques (ou *a minima* par des délimitations administratives), celles-ci étant indispensables à l'exercice du pouvoir et à l'émergence d'un sentiment d'appartenance. Elles dé-

limitent les identités dans l'espace. Les frontières sont d'autant plus essentielles qu'elles permettent au souverain (c'est-à-dire à celui qui détient le « monopole » du pouvoir) de régenter les mobilités et donc, rétrospectivement, d'intensifier le sentiment d'appartenance à la nation (ou, de manière plus générale, à un espace juridico-politique).

2.1.2. La remise en cause de ce territoire

Mais cette définition du territoire a été remise en cause. Ce qui fait l'essence même du territoire, à savoir les frontières et le contrôle politique, disparaîtrait au profit d'une coopération transnationale et infranationale (institutions de gouvernance supranationale et locale, société civile, entreprises multinationales, ...) qui saperait les soubassements juridiques de la souveraineté nationale. Le *dumping fiscal*, défini comme une politique d'imposition incitative cherchant à attirer des capitaux et du pouvoir d'achat sur un territoire, est un exemple parmi tant d'autres qui témoigne des contraintes grandissantes qui bouleversent l'exercice du pouvoir politique. Par exemple, les Etats européens sont de plus en plus mis en concurrence fiscalement, si bien que c'est l'équilibre communautaire qui se trouve compromis (Aglietta, 2012).

D'autres arguments ont été mobilisés dans ce sens, comme l'émergence d'institutions supranationales ayant un pouvoir décisionnel sur la réalisation des politiques économiques et sociales (FMI, Banque mondiale, OMC, G7, G20., ...), l'Union Européenne étant l'un des projets les plus aboutis dans ce domaine. On sait, par exemple, que le nouvel ordre mondialisé se traduit par une incitation forte des Etats à flexibiliser leur marché du travail (Le Galès, 1998). Au niveau infranational, l'affirmation de particularismes locaux et la résurgence de revendications régionalistes (Catalogne, Flandres, Corse, Ecosse, Bretagne, etc.) renforceraient la perte de contrôle des Etats traditionnels, dans la mesure où elles mettent en cause la capacité de ces derniers à exercer le monopole du pouvoir dans leur propre espace de juridiction. Il existerait aujourd'hui peu d'espace politique dans lequel une communauté d'acteurs exercerait le monopole de son pouvoir sans être contestée par d'autres institutions.

La remise en cause du territoire politique se traduirait par un abandon de la volonté de contrôler (de régenter) les mobilités (loisirs, travail, changement de résidence), de surcroît à une échelle nationale : on laisse les marchandises, les capitaux, les entreprises, les populations se déplacer beaucoup plus librement. L'espace mondial serait désormais fondamentalement interconnecté, déterminé par des « lois » spatiales et modelé par les plus grands pôles urbains qui quadrillent le globe (Berroir & al. 2017). C'est comme si le territoire de contrôle dispa-

raissait pour laisser placer à un « village planétaire », à un espace économique international, polarisé par les métropoles qui le constituent. L'espace politique, l'espace de contrôle, se diluerait progressivement afin de donner lieu à un espace uni, dénué de frontières politiques et d'identités nationales, exclusives.

Encadré 8 – Définition de la mobilité/migration

Les mobilités (qu'elles soient résidentielles, professionnelles, de loisirs) peuvent être définies comme des déplacements qui s'effectuent dans un même espace de vie (c'est-à-dire dans « l'espace du quotidien »). Elles se distinguent des migrations, qui peuvent être définies comme un changement d'*espace de vie* (Baccaïni, 2007). Il n'y a toutefois pas de consensus dans la littérature sur la définition de chacun de ces termes. Par exemple, l'Insee (2010) utilise indistinctement les notions de migration et de mobilité résidentielles pour qualifier un changement de résidence qui peut s'effectuer au sein d'un même quartier ou à l'étranger. En reprenant la définition de Baccaïni (ibid.), les migrations et les mobilités étaient un phénomène plutôt marginal dans les sociétés « traditionnelles », si bien que la répartition démographique de la population s'opérait principalement par l'entrejeu des naissances et des décès (Desplanques, 1994). Dans les sociétés contemporaines, c'est le solde migratoire plus que le solde naturel qui détermine l'évolution démographique des territoires et qui explique les contrastes de croissance entre les campagnes et les villes, les banlieues et le centre-ville. Comme les taux de fécondité et de mortalité sont plus ou moins les mêmes entre les régions d'un même pays, les écarts de soldes naturels sur le plan local ne peuvent s'expliquer que par le statut sociodémographique (âge, sexe etc.) des migrations (Baccaïni, ibid.).

Dans ce contexte où il est devenu plus ardu de régenter les mobilités, les individus ne formeraient plus d'attaches exclusives au territoire politique : on ne contrôle plus les sentiments d'appartenance. Les populations ne se sentiraient plus appartenir à un seul et unique territoire comme celui de la nation, de sorte à s'y identifier et y fonder un attachement exclusif (Guérin-Pace & Guermond, 2006). Elles ne tisseraient plus avec l'espace politique autant de liens affectifs et moraux qu'il était de coutume au sein des sociétés *traditionnelles* (Claval, 1997). En d'autres termes, l'identité chez l'individu se formerait de moins en moins dans l'espace politique (Badié, 1995). L'identification exclusive à un territoire disparaîtrait pour laisser place à des sentiments de multi-appartenances (par exemple : à plusieurs métropoles) qui dépassent les circonscriptions politiques traditionnelles (Maalouf, 2001).

Pour ne prendre que cet exemple, certains travaux montrent que les habitants des métropoles se sentiraient davantage solidaires des populations des autres métropoles de notoriété plus ou moins internationale que des habitants de leur arrière-pays respectif (Bréville, 2020). On assisterait, parallèlement à ce phénomène, à l'émergence d'une sorte de citoyenneté internationale, qui s'opèrerait au détriment des solidarités nationales plus traditionnelles. En effet, étant donné la composition sociodémographique des populations mobiles, issues des métropoles, une forme de solidarité internationale de classe émergerait dans le sillage de la mondialisation : les cosmopolites de tous les pays se retrouveraient dans une homogénéité de valeurs qui fait notamment écho à l'homogénéité des architectures urbaines, avec en creux, une méfiance partagée pour leurs concitoyens d'origine rurale, coupables de comportements qui peuvent être jugés comme douteux lors des élections.

La disparition du territoire aurait aussi été entraînée par la dissociation fonctionnelle des lieux de travail, de loisir et de domicile, qui résulterait du moindre contrôle sur les mobilités. Comme la pratique des lieux a été profondément bouleversée par la mise en place de la division sociale du travail (le travail est de nos jours assez peu domicilié et le temps de loisir peut être vécu à l'étranger), l'aire géographique où les individus effectuent leurs activités quotidiennes, que l'on peut définir comme l'*espace de vie*, serait désormais plus éclatée. Contrairement aux sociétés traditionnelles ou de proto-industries (précapitalistes), où les mobilités se limitaient presque exclusivement au hameau, au village ou à la ville, l'individu consacrerait de nos jours un temps considérable à ses déplacements quotidiens, plus lointains et beaucoup plus internationaux (Stock, 2004 ; 2006). Ce découplage serait d'autant plus fort que les individus connaissent tout au long de leur vie une succession de lieux de travail plus ou moins choisis. Pour ces raisons, le territoire politique disparaîtrait et, dans le sillage de cette disparition, la mobilité tendrait à limiter le sentiment d'appartenance au territoire.

Pour résumer cette sous-section, nous retenons que certains auteurs en géographie ont développé l'idée selon laquelle les sociétés humaines glisseraient vers une « fin » du territoire politique sous les effets conjugués de la mondialisation et de la métropolisation (Badié, 1995). Tout au plus serions-nous confrontés à des « *territoires-réseaux* », par opposition aux « *territoires-zones* », plus traditionnels (Veltz, 1996). Certains conçoivent l'espace mondial comme un « *archipel* » métropolitain (Berroir & al. 2017). C'est la raison pour laquelle un nombre croissant d'auteurs priorisent désormais un point de vue *local* ou *régional* plutôt que *territorial* (Scott, 2005), et le recours à ce néologisme, qui fut en vogue dans les théories du déve-

loppement territorial de ces vingt dernières années : le « glocal »⁶ (Cabus, 2001). Pour revenir à la terminologie que nous avons employée dans la première section, la disparition du territoire de contrôle se traduirait par l'avènement de l'espace « polarisé » : les comportements de mobilités ne seraient plus régentés par le contrôle politique des flux, mais ils résulteraient des forces d'attraction et de répulsion des grandes métropoles mondiales, comme si personne ne formait plus d'attaches au territoire politique.

2.2. Les reformulations institutionnelles du territoire de contrôle

A rebours de ce discours sur la disparition du territoire politique entraînée par les mutations institutionnelles (comme le développement du numérique, des réseaux de transport et de télécommunication, la métropolisation, la mondialisation), d'autres travaux ont montré que le territoire se transforme, mais qu'il ne disparaît pas. Même si les frontières se reconfigurent pour répondre aux nouveaux enjeux de l'espace mondialisé (comme l'ouverture aux capitaux, au tourisme, aux idées, ...), il ne faut pas tirer de conclusions hâtives sur une « fin » du territoire de contrôle. Ce qu'il s'agit de comprendre, ce sont les mutations, les nouvelles superpositions du territoire politique, et sa reformulation au niveau local.

Même si les frontières nationales traditionnelles s'effritent sous l'effet de la mondialisation et qu'il est donc devenu difficile d'exercer le monopole du pouvoir sur un espace de juridiction, le monde n'est pas dénué de contrôle politique (Antheaume & Giraut, 2005). Les modalités d'intervention du souverain se sont en effet complexifiées pour intérioriser les contraintes et les opportunités du nouvel ordre mondialisé : le développement du territoire a été « débridé », de sorte que l'on ne parle plus *du* territoire mais plutôt *des* territoires (Antheaume & Giraut, *ibid*). La mondialisation peut, en effet, aller de pair avec un accroissement des souverainetés nationales. Ce redéploiement s'opère de deux façons différentes : soit par une extension réelle du territoire national (terre, mer, ciel, espace) ; soit par un partage du pouvoir avec d'autres Etats sur des objets de concernement devenus mondiaux.

D'une part, l'espace supranational (et donc la mondialisation) peut être vu comme un moyen pour l'Etat d'étendre l'exercice de son pouvoir à un espace jusqu'alors considéré comme épuré de tout contrôle politique (Gottmann, 1975). Il en est ainsi, par exemple, des eaux internationales. Leur appropriation politique est d'autant plus stratégique que l'industrie

⁶Ce néologisme provient de l'anglais « globalization » (mondialisation) et du terme « local » (au sens de subnational, régional). Il qualifie cette idée d'un développement dialectique entre la mondialisation et les métropoles.

de la pêche ou l'exploration sous-marine y exercent par exemple leur activité. De même, bien que l'espace aérien ait fortement contribué au développement de la mondialisation, les conventions internationales ont toutefois établi des règles pour instituer son morcellement en différents espaces aériens « nationaux ». Enfin, autre exemple, la découverte de l'espace céleste est également sujette à un contrôle politique qui émane des Etats. On peut également considérer les institutions supranationales comme une forme d'extrapolation du contrôle de l'Etat : c'est le cas, par exemple, du conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies, où seuls les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Chine et la Russie ont un droit de veto.

On peut également souligner qu'il est difficile de concevoir une économie monde épurée de toutes frontières dans la mesure où la mobilité des personnes est contrainte par les barrières de la langue, de la culture, par les législations du marché du travail ... On peut même aller plus loin et concevoir que la mondialisation a créé de nouvelles « fractures » entre les populations (Giraud, 2008), car elle œuvre à un « *double processus d'unification et de fragmentation* » (Antonioli & Chardel, p.178). En effet, en cherchant à « *unifier* » les différentes portions du monde, à exalter « *la mobilité, la flexibilité et des logiques de déterritorialisation* » (ibid., p.179), elle a fait émerger de nouvelles formes de communautarisme (comme des revendications ethnico-religieuses, un repli de certaines populations dans certains quartiers) et un besoin sécuritaire accru – en particulier dans les espaces métropolitains (Villanova, 2007). On sait par exemple à quel point les quartiers marginalisés des villes sont, pour bon nombre d'entre eux, sujets à des logiques de territorialisation très fortes de la part de certaines catégories de la population qui sont en manque de reconnaissance sociale (Boissonade, 2007). La mondialisation n'a donc pas effacé la diversité des sentiments d'appartenance, puisqu'elle s'est toujours accompagnée d'un besoin d'identité accrue (Maalouf, 2001).

D'autre part, on peut constater que des découpages infranationaux ont été esquissés pour assurer la mise en œuvre, par des acteurs institutionnels dont les prérogatives sont subordonnées à celles de l'Etat central (les collectivités locales), d'un nouvel ordre politique que l'on peut qualifier de « *polycentrique* » (Commaille & Jobert, 1998). Plutôt que de conclure hâtivement à un « *évidement de l'Etat* » et donc à une autonomie totale de ses composantes institutionnelles au niveau local, la décentralisation doit être perçue comme la refonte nécessaire d'un ordre politique qui est parvenu à bout de souffle (Jobert, 1998). Il est ainsi question de changer « *la visée classique du politique comme processus de pilotage fondé sur une séparation entre des problèmes considérés comme un donné préconstruit et l'action visant à les résoudre* » (Jobert, ibid, p.122). C'est un moyen mobilisé par l'Etat pour légitimer son pou-

voir et neutraliser ainsi les conflits sociaux qui pourraient se cristalliser aux interstices « *d'un ordre imposé d'en-haut par un acteur central introuvable* » (Jobert, *ibid*, p.122).

Sur ce point, même si les mobilités progressent, elles ne traduisent pas nécessairement un épuisement du territoire de contrôle. Au niveau local, les comportements d'ancrage semblent se renforcer. Baccaïni (2007) estime ainsi que les mobilités résidentielles en France (définies comme un changement de commune d'une année sur l'autre) ont augmenté durant ces cinquante dernières années, mais à des rythmes très différenciés selon les décennies et le profil sociodémographique des individus. Le taux annuel de changement de commune n'est ainsi passé que de 5% entre les années 1954 et 1962 à seulement près de 6 % entre les années 1968 et 1975, soit une augmentation limitée à un point seulement. Jusqu'aux années 1990, on aurait même constaté une baisse de toutes les mobilités au niveau local et particulièrement celles qui se sont opérées sur une courte distance (dans un même département, ou une même région). Depuis le début des années 1990, l'augmentation de la migration résidentielle aurait été principalement tirée par les individus de moins de 40 ans, en particulier les 20-29 ans pour qui le taux de changement de région a augmenté de 60 %. Le constat d'une mobilité plus forte dans cette tranche d'âge peut s'expliquer par les contraintes de déplacement qui sont associées aux études supérieures, à la recherche du premier emploi, à l'installation en concubinage ainsi qu'au désir de la construction d'une famille.

Les comportements ont donc un ancrage territorial qui reste indéniable, en dépit du fait que les mutations du système économique (comme la tertiarisation de l'économie, la mondialisation, les NTIC, ...) ont profondément érodé ce rapport au territoire. Cela peut s'expliquer par la résurgence de l'autorité de gestion des mobilités au niveau territorial : les intercommunalités tendent en effet à détenir de plus en plus de compétence en la matière (développement des infrastructures de transport, politique d'incitation tarifaire à la mobilité, déploiement des mobilités « douces », aménagement du territoire, etc.). Les lois NOTRe et MAPTAM, qui ont accordé plus de prérogatives aux intercommunalités, ainsi que la LOM, semblent bien aller dans ce sens : déléguer aux regroupements de communes le contrôle des mobilités infranationales. Il pourrait à cet égard être intéressant d'étudier comment ce « contrôle » des mobilités, ou cette incitation à la mobilité, joue sur le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire politique. Peut-être que l'intensification des mobilités au niveau des territoires locaux peut s'expliquer par cette nouvelle stratégie.

En somme, nous pouvons retenir que le territoire politique apparaît sous son acception originelle comme un construit socio-historique, lié à l'existence de l'Etat moderne. Certains auteurs pensent que les mobilités transfrontalières et les interdépendances économiques suffisent à mettre en cause l'existence de ce territoire politique (Badié, Veltz etc.). Sous l'effet de la mondialisation, les identités nationales et locales auraient été supplantées par la prise de conscience d'une appartenance culturelle qui dépasse les seules circonscriptions politiques. Par opposition, d'autres auteurs voient la mondialisation comme un moyen pour le territoire de contrôler de se reformuler (Antonioli & Chardel, Gottmann...). Le fonctionnement réticulaire des métropoles dans l'espace mondialisé n'efface pas la reproduction de ce territoire ; il les amplifie en faisant ressurgir des sentiments d'appartenance. Sur ce point, la résurgence des pouvoirs locaux et leurs plus grandes prérogatives en matière de mobilités semblent au contraire traduire une tendance à la reformulation du territoire de contrôle. Les échelles se superposent, et c'est dans cet entrelacement qu'il s'agit de comprendre les mutations du territoire.

SECTION 3. LA DEFINITION DU TERRITOIRE ISSUE DE LA GEOGRAPHIE SOCIALE : CONCEVOIR LE TERRITOIRE COMME UN ESPACE VECU

Le territoire ne se définit pas seulement comme un espace de contrôle politique, gouverné par ses décideurs (Frémont, 1999). On peut également le concevoir du point de vue de ses habitants. On parle dans ce cas de territoire d'attachement, « vécu ». Selon cette acception, l'appropriation de l'espace est pensée indépendamment de l'exercice du contrôle politique. L'accent est désormais mis sur *l'enracinement* (et non plus sur le *contrôle*), c'est-à-dire sur l'ensemble des « *liens affectifs et moraux que les individus tissent avec le sol où ils sont nés et où sont enterrés leurs ancêtres* » (Claval, 1997, p.3).

A travers le territoire vécu, il s'agit notamment de comprendre ce qui explique, par exemple, que 60 % des décès en France surviennent dans le département de naissance (Todd & Le Bras, 2013), ou encore que près de 40 % des personnes n'ont jamais quitté leur département de naissance et que, parmi celles qui ont déménagé entre deux départements, 70% sont retournés dans son département de naissance. Cette inertie des mobilités, que la perspective du territoire vécu propose de comprendre, traduit une logique d'enracinement qui se perçoit à d'autres échelles géographiques. En effet, 60 % des individus n'ont jamais quitté leur région d'origine et, parmi les personnes ayant déménagé entre deux régions en France, 70 % d'entre elle sont retournées dans leur région de naissance (Martin 2018). La pesanteur géographique

des mobilités résidentielles et leurs déterminants sociodémographiques sont autant d'éléments qui peuvent témoigner de la persistance d'un attachement au territoire.

C'est précisément ce qui justifie la perspective du territoire vécu : les mobilités ont certes augmenté durant les dernières décennies, mais cette tendance ne reflète pas un avènement d'une société sans attachement. D'une part, comme indiqué ci-dessus, les faits montrent que les individus déménagent pour une grande partie au sein d'une même circonscription administrative (commune, département, région). D'autre part, il faut souligner que les mobilités sont différenciées selon les caractéristiques sociodémographiques des individus (CSP, âge) et leur origine géographique (ville, campagne, localisation, etc.). Sur ce point, on constate que le sentiment d'attachement au territoire est corrélé à l'expérience de la mobilité résidentielle : quel que soit leurs CSP, les populations ayant connu une forte mobilité résidentielle tout au long de leur vie sont plus enclines à donner un lieu d'attachement lorsque la question leur est posée (Guérin-Pace, 2006). De même, on peut souligner que l'attachement au territoire évolue suivant le parcours de vie de chacun, selon par exemple qu'on ait suivi des études longues (on s'attache plus facilement à plusieurs villes), que l'on soit propriétaire d'un logement (on est ancré à un territoire par l'achat d'une maison), ... (Crenner & al, 2006).

En fonction de la position de l'individu dans la société, l'attachement au territoire prend donc plusieurs formes. L'approche par le territoire vécu cherche précisément à saisir les différentes modalités de l'attachement au territoire (un attachement exclusif à un territoire, un attachement à plusieurs territoires, un attachement lié à la mobilité, à l'ancrage, ...), ses reconfigurations et son évolution en fonction des mouvements institutionnels plus globaux (développement de la famille « nucléaire », des facilités de transport et des télécommunications, évolution des signes architecturaux, etc.). Pour cela, elle insiste sur le rôle des représentations individuelles (Frémont, 1999), en s'inspirant des travaux qui ont été élaborés dans le domaine de la psychologie (en particulier ceux qui ont été menés sous l'égide de Piaget) et qui ont montré que la perception de l'espace chez l'individu ne tient pas plus à une réalité physique et objective (indépendante de notre perception) qu'aux cadres de pensée que chacun mobilise.

Dans l'approche par l'espace vécu, le territoire se forme (il prend sens) davantage sous l'angle psychoaffectif, que politique : on s'identifie en-deçà des délimitations politiques, et l'appropriation collective de l'espace ne reproduit pas l'espace de contrôle politique. Les populations ne se reconnaissent pas nécessairement à un territoire politique, et les raisons qui contribuent à l'attachement au territoire peuvent être d'une nature autre que politique. Pour ne

prendre que ces quelques exemples : les images, le langage, l'architecture, l'enseignement, les médias ..., en bref : certains traits culturels se caractérisent, à côté du pouvoir et des frontières administratives, par une territorialité non forcément calquée sur le territoire politique, qui font évoluer les identités locales (Raffestin, 1986). Inversement, il existe des tendances qui contribuent fortement à l'attachement au territoire au-delà des frontières politiques traditionnelles. Comme on l'a vu ci-dessus, c'est par exemple le cas de certaines couches de la population au sein des métropoles, qui développent un sentiment d'appartenance à la grande ville internationale qui effacent progressivement les solidarités régionales (Bréville, 2020)

On peut illustrer le territoire vécu sous sa forme pure (c'est-à-dire en insistant sur la manière avec laquelle il investit l'espace matériel par les représentations individuelles), en prenant l'exemple des sociétés aborigènes en Mélanésie (Bonnemaison, 1992). Dans ces sociétés, le territoire vécu s'exprime clairement, car elles abordent leur territoire comme un réseau de lieux sacrés (des lieux qui reflètent l'existence des Dieux) qui impulsent une certaine pratique de l'espace social. Les pratiques se territorialisent car l'accès aux lieux sacrés (une montagne, une rivière, etc.) nécessite un aménagement du territoire. Tel itinéraire sera aménagé, parce qu'il donnera accès à la mer ou à la montagne et permettra de rentrer spirituellement en contact avec les dieux créateurs. Les lieux apparaissent comme ce lien inexpugnable qui rattache les sociétés à leurs Dieux « créateurs », omnipotents.

Même si, dans les sociétés « industrielles » ou « postindustrielles » telles que les sociétés contemporaines, les lieux ont perdu de leur caractère « sacré », cette dimension, où le territoire est imaginé, rêvé, représenté, conditionné par ses propres croyances, reste prégnante. On sait, par exemple, que la façon dont on s'attache et se représente tel parc, telle campagne, telle rue, tel monument, etc. dépendra de sa propre expérience de l'espace, de l'usage que l'on peut en faire (Claval, 2006). Un touriste ne s'attachera pas de la même manière à une ville historique (il peut être attiré par son esthétisme, et donc l'aimer pour cela) qu'un habitant qui s'est habitué à l'usage de cette même ville en reproduisant des traditions familiales. L'attachement au territoire prendra, dans ce cas, la modalité de l'ancrage, et il ne sera donc pas uniquement déterminé par une valeur esthétique.

Insister sur le point de vue des populations, c'est chercher à comprendre ce qui amène les individus à subjectiver l'espace social. Le territoire vécu se distingue de l'espace *de vie*, que l'on peut définir comme un espace d'*usage*, où l'on raisonne en termes d'étendues ter-

restres (Moles & Romer, 1998). L'expression de l'attachement au territoire se perçoit notamment à travers le pouvoir symbolique des lieux, ces repères fixés dans l'espace social :

« Il faut des repères communs, partagés, certes implicites, pour tracer des marques, pour baliser un territoire et le colorer de son originalité. Il faut que résonnent les sens, les images, les impressions pour que l'humain réinvente le paysage qu'il traverse, même si ce n'est qu'une zone industrielle empreinte d'une grisaille sans beauté, un quartier de HLM sans grâce. Il faut bien en effet des valeurs, des choses, un je ne sais quoi de partageable pour que s'accomplisse la territorialité » (Sénégal, 1992, p.37)

Bien que cette approche insiste volontiers sur la dimension intime du territoire, il faut garder à l'esprit que le territoire vécu revêt une dimension collective importante. Il ne repose pas seulement sur les représentations *individuelles* de l'espace. On réduirait, dans ce cas, ce territoire à l'espace de l'intimité. En effet, chaque représentation que l'on se donne d'un lieu contient ne serait-ce qu'une infime partie de l'information sociale :

« Le nouveau territoire est ainsi constitué sur une sorte de médiation subtile entre le conditionnement général et le comportement individuel. Cette émergence de la liberté individualisée dans l'élaboration des territoires apparaît ici avec beaucoup plus de force que dans tous les systèmes antérieurs » (Frémont, 1999, p.43)

« Car, si la perception de l'espace s'effectue progressivement en un lent apprentissage, celui-ci ne se déroule pas dans une société neutre. Par la famille, par l'école, par l'environnement social, le jeune enfant, puis l'adolescent et l'homme se forment de l'espace une image conditionnée » (Frémont, *ibid.*, p.83).

C'est essentiel d'insister sur ce point : l'individu n'est pas totalement confronté à lui-même lorsqu'il crée les contours de son territoire vécu. L'apprentissage de l'espace s'effectue dans un environnement socialisant, qui institue certaines représentations de l'espace, si bien que le territoire *vécu* revêt un caractère collectif fort. Le mécanisme de l'acculturation impose aux individus des images préconçues, des représentations sociales qui instituent leur imaginaire et donc leur manière de subjectiver l'espace. Pour le formuler autrement, bien qu'il y ait autant de représentations de l'espace que d'individus, on irait vite en besogne à en conclure que l'attachement affectif au territoire serait totalement individualisé, parce que les voies de l'acculturation « *imposent aux hommes une certaine image des lieux où ils vivent, de leur espace, de leur région* » (Frémont, 1999, p.138).

Les rapports collectifs du territoire vécu ne se résument pas aux représentations collectives de l'espace, comme on a pu le souligner à travers l'exemple des sociétés mélanésiennes et de leur rapport aux lieux sacrés. Certains comportements sociaux sont en effet très liés à la proximité géographique des acteurs. On peut illustrer ici le fait que les rapports collectifs du territoire vécu dépendent à certains égards de la proximité géographique des acteurs en mobi-

lisant la notion de *capital social localisé* (Renahy, 2010). Cette notion définit les « *ressources que procurent l'appartenance à des réseaux de relations localisées* » (Renahy, ibid, p.9). Par exemple, pour certaines catégories de la population, le rapport au territoire vécu dépend fortement de l'intensité des relations amicales et familiales : la proximité peut ainsi être un support d'entraide en matière de santé, d'insertion professionnelle, de mise en réseau (Ripoll & Tissot 2010). Il peut être en effet préférable de ne pas déménager à la suite d'une rupture professionnelle, afin de ne pas se soustraire aux avantages (non calculables et non objectivables) de la proximité sociale, et d'éviter ainsi de se marginaliser dans un environnement alors inconnu, non familial (Vignal, 2006). Pour le formuler d'une autre manière, la constitution d'un capital économique (comme trouver un emploi pérenne, accéder à la propriété, se constituer un réseau professionnel) peut reposer sur une proximité très forte des acteurs. C'est ainsi que de nombreux auto-entrepreneurs du Sud-ouest de la France ont décidé de créer leur entreprise dans leur département d'origine, au motif que leurs relations amicale et familiale facilitent la formation d'un réseau de fournisseurs et de clients (Reix, 2008).

Encadré 9 - La notion de capital social localisé empruntée à la Sociologie

Cette notion permet de mettre en évidence les contradictions très fortes entre les politiques de l'emploi reposant sur la recherche de mobilité (CGET, 2016), et les fondements de l'attachement au territoire de certaines couches de la population. En effet, en valorisant la capacité d'adaptation et la conquête de l'espace comme une étape indispensable du progrès, ces politiques véhiculent une norme, une manière d'investir l'espace bien particulière : celle de catégories socioprofessionnelles ouvertes à la mobilité, et en particulier les catégories favorisées (Ripoll & Tissot, 2010). Pour celles-ci, la mobilité peut être un moyen d'augmenter et de mettre en valeur leur capital social, parce que leurs ressources ont un ancrage moins fort (un salarié situé dans le sommet de la pyramide hiérarchique d'une entreprise multinationale aurait par exemple plus de chance d'être promu en développant ses contacts à l'étranger). Leur capacité d'intégration suite à une migration peut être facilitée par leur capital culturel (exemple : une meilleure maîtrise d'une langue étrangère) économique. A l'inverse, la mobilité peut être vectrice d'instabilité familiale chez les populations pour qui le capital social revêt un ancrage local très fort (Authier, 2014).

Inversement, les catégories plus favorisées tendent à développer des ressources sociales plus facilement reproductibles ailleurs (par exemple, on demandera plus facilement à un cadre

supérieur de diversifier son expérience professionnelle à l'étranger), si bien que l'attachement au territoire dépendra moins de la proximité géographique (Ripoll & Tissot, 2010). Cela implique que le territoire vécu des catégories de la population plus favorisées revêt moins la modalité de l'ancrage. C'est un argument qui tend par ailleurs à amenuiser l'idée d'une disparition de l'attachement au territoire : même pour les catégorisées favorisées, qui sont plus dépendantes de la mobilité, l'attachement au territoire est réel. Mais cet attachement ne s'appuie pas sur les mêmes caractéristiques physiques de l'espace social. C'est une manière d'insister sur le fait que l'attachement au territoire ne se réduit pas à l'espace physique, même si on peut s'attacher à un paysage par exemple.

Les rapports collectifs du territoire vécu sont perceptibles à l'échelle des catégories sociales, mais on peut également les concevoir en fonction de la localisation des populations, en abordant cette fois-ci les réseaux de sociabilités dans les campagnes (Coquard, 2019). La vie sociale dans les campagnes (ou la manière d'interagir avec son cercle amical, familial) tire en effet sa particularité de la forte personnalisation des rapports interindividuels qui sont assez propres aux espaces peu densément peuplés. Par exemple, pour les milieux populaires localisés dans les campagnes en déclin du Nord-Est de la France, les logiques statutaires se forment « *sur l'interconnaissance, l'autonomie, la camaraderie, l'hédonisme* » (Coquard, *ibid*, p.16), parce que « *le fait de vivre dans ces espaces implique de s'engager pleinement dans une quête de reconnaissance par les pairs* » (*ibid*, p.38). Ces relations, reposant sur l'interconnaissance, singularisent la vie sociale de ces campagnes : tout le monde se connaît, et c'est par cette familiarité que l'on accède à l'ensemble de ressources qui déterminent le bien-être. Elles traduisent un contrôle social fort, d'où émerge un sentiment d'appartenance au territoire. Les rapports sociaux sont moins impersonnels, plus familiers car liés à des logiques de reconnaissance fortes. On se familiarise avec son entourage, on « s'attache » à son environnement, car c'est par cet intermédiaire que l'on jouit des bienfaits de l'épanouissement personnel.

En somme, nous retenons de cette troisième section que le territoire vécu est déterminé par des facteurs psychoaffectifs, et qu'il est conditionné par une certaine appartenance collective qui ne se limite pas au territoire de contrôle. La position d'un individu dans l'espace, pour le dire en termes presque cartésiens, ne tient pas seulement à des considérations économiques, ou individuelles. Elle tient primitivement (par la naissance et l'éducation) à l'attachement que l'individu a mûri pour *son* territoire, selon les possibilités de l'appropriation de l'espace qui est rendue possible par le conditionnement social. Le territoire peut être défini comme *atta-*

chement au territoire et ses contours géographiques peuvent être tracés (en flou, bien sûr) en utilisant le compas des variables qui traduisent le territoire vécu.

Encadré 10 – Synthèse des différentes notions d'espace employées dans cette thèse

Dans cet encadré, nous proposons de synthétiser et de redéfinir en quelques lignes les différentes conceptions de l'espace que nous avons employées dans ce chapitre. Nous avons vu que le territoire de contrôle se définit comme un espace politique, c'est-à-dire comme un espace contenu dans des frontières administratives. Le territoire de contrôle apparaît de cette façon comme un espace politique à travers lequel la population a développé une conscience d'appartenance. On vote par exemple pour nos gouvernants, ce qui montre qu'on a bien conscience de notre identité territoriale⁷. Nous avons aussi vu que le territoire d'attachement peut être défini comme un espace vécu, aimé et représenté par les individus en fonction de leurs pratiques de l'espace de vie, c'est-à-dire des lieux que chacun fréquente tout au long de sa vie. Le territoire vécu ne se superpose donc pas sur le territoire politique mais, comme celui-ci, il est défini comme un espace social, ou comme l'ensemble des rapports sociaux qui sont imbriqués dans des lieux. Dans le territoire politique, on insiste sur l'effet du contrôle de la mobilité pour expliquer l'ordonnement spatial des pratiques sociales, alors que dans le territoire vécu on focalise sur le rapport subjectif des individus à l'espace. Quoiqu'il en soit, ces deux espaces sont construits, historicisés. Ils se démarquent de l'espace physique, qui est fixe, défini par les démarcations du milieu naturel. Ils se distinguent également de l'espace économique, car celui-ci est communément conçu comme un espace standardisé, postulé, reconnaissable par les forces de répulsion et d'attraction de son pôle.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Dans ce chapitre, nous avons défini le territoire comme un espace d'attachement (dans ce cas, l'appropriation collective de l'espace social repose sur des marques affectives qui sont ancrées sociologiquement) et comme un espace de contrôle (dans ce cas, l'appropriation collective de l'espace social s'opère par l'intermédiaire du pouvoir politique). Par ailleurs, nous avons vu que l'on ne peut faire l'abstraction du territoire, parce que les pratiques et les représentations naissent, pour certaines, dans la proximité géographique (elles s'incarnent dans un

⁷ Sur ce point, si le vote est un marqueur de l'attachement au territoire, on peut souligner que l'abstention au vote peut témoigner d'une désaffiliation à certains territoires. Notamment, une étude comparée de l'abstention entre des élections à plusieurs échelons administratifs (municipales, législatives, européennes), révélerait un attachement plus fort ou une reconnaissance plus forte des populations à certains territoires plutôt que d'autres.

réseau de *lieux*, caractérisés par leur matérialité et leurs symboles), et qu'elles aboutissent à des formes d'appropriation plus ou moins collectives de l'espace social. Pour définir le territoire, il ne faut pas confondre l'espace du géographe avec l'espace économique, sous peine de réduire les trajectoires de la mobilité résidentielle à la seule raison économique – et de surcroît à la logique de concentration des richesses qui sous-tend la métropolisation.

CHAPITRE 2 – REPERER LES TERRITOIRES DES HAUTS-DE-FRANCE EN EMPRUNTANT DES PROXYS INSPIRES DE LA GEOGRAPHIE SOCIALE ET POLITIQUE

INTRODUCTION DE CHAPITRE

L'espace seul ne suffit pas à définir le territoire. Nous avons vu dans le chapitre précédent que le territoire présuppose notamment un attachement des populations. Cet attachement peut être le produit de plusieurs types d'espaces entremêlés (**Encadré 10**), tels qu'ils sont appropriés par les individus. Après avoir défini le territoire sur le plan théorique dans le chapitre précédent, nous proposons dans ce deuxième chapitre d'aborder notre terrain d'étude. Nous allons analyser les sous-territoires des Hauts-de-France, en utilisant des variables qui traduisent chacune un espace en particulier : les divisions administratives (espace politique), le paysage (espace physique), les zones d'emploi (espace économique), les éditions de périodiques locaux (espace vécu), l'héritage historique de la région, etc.

Dans une première section, nous entamerons une lecture plutôt concise de l'Histoire régionale. C'est une étape de réflexion nécessaire à l'objectif fixé dans ce chapitre. Elle nous permettra de comprendre ce qui est susceptible d'expliquer la géographie régionale (comme la structuration du réseau ferroviaire, la densité de population, le maillage départemental).

Dans la deuxième section de ce chapitre, nous définirons les Pays comme des territoires d'attachement. Pour le justifier, nous comparerons le maillage par Pays aux autres maillages infrarégionaux des Hauts-de-France. Nous accorderons une attention particulière au type de maillage, étant donné que nous souhaitons porter un regard attentif à des espaces qui ne s'assimilent pas nécessairement à des circonscriptions administratives et qui ne se limitent pas à la grande ville, à la métropole. C'est pourquoi nous présenterons une mosaïque diversifiée de zonages qui reflètent l'attachement au territoire.

Une fois que nous aurons comparé les bordures de chacun de ces zonages, nous mesurerons l'attachement des populations aux Pays en étudiant la mobilité résidentielle des ménages dans la troisième section de ce chapitre. Nous verrons par ailleurs si les lieux de création d'emploi et les lieux où se destinent la plupart des mobilités résidentielles correspondent, afin de comprendre si la tendance à la métropolisation dans la région au cours de ces dernières années a fortement contrarié ou non l'attachement au territoire des ménages.

Bien qu'ils aient un sens et qu'ils reflètent dans une certaine mesure l'attachement des populations au territoire, le zonage par Pays mériterait d'être approfondi. Certes, il a été construit par des acteurs publics qui se sont appuyés sur des critères de cohérence géographique et culturelle pour déterminer un zonage qui exprime une territorialité entre les espaces urbains et ruraux. Mais la mesure de l'attachement au territoire dans les Pays mériterait d'être étayée par une enquête, à partir de laquelle on demanderait aux populations de tracer leurs espaces vécus. Dans la quatrième section de ce chapitre, nous présenterons des pistes de recherche qui vont dans ce sens et qui permettraient de consolider notre regard sur l'attachement au territoire dans les Pays des Hauts-de-France.

SECTION 1. LA GEOGRAPHIE REGIONALE ET SON HERITAGE HISTORIQUE

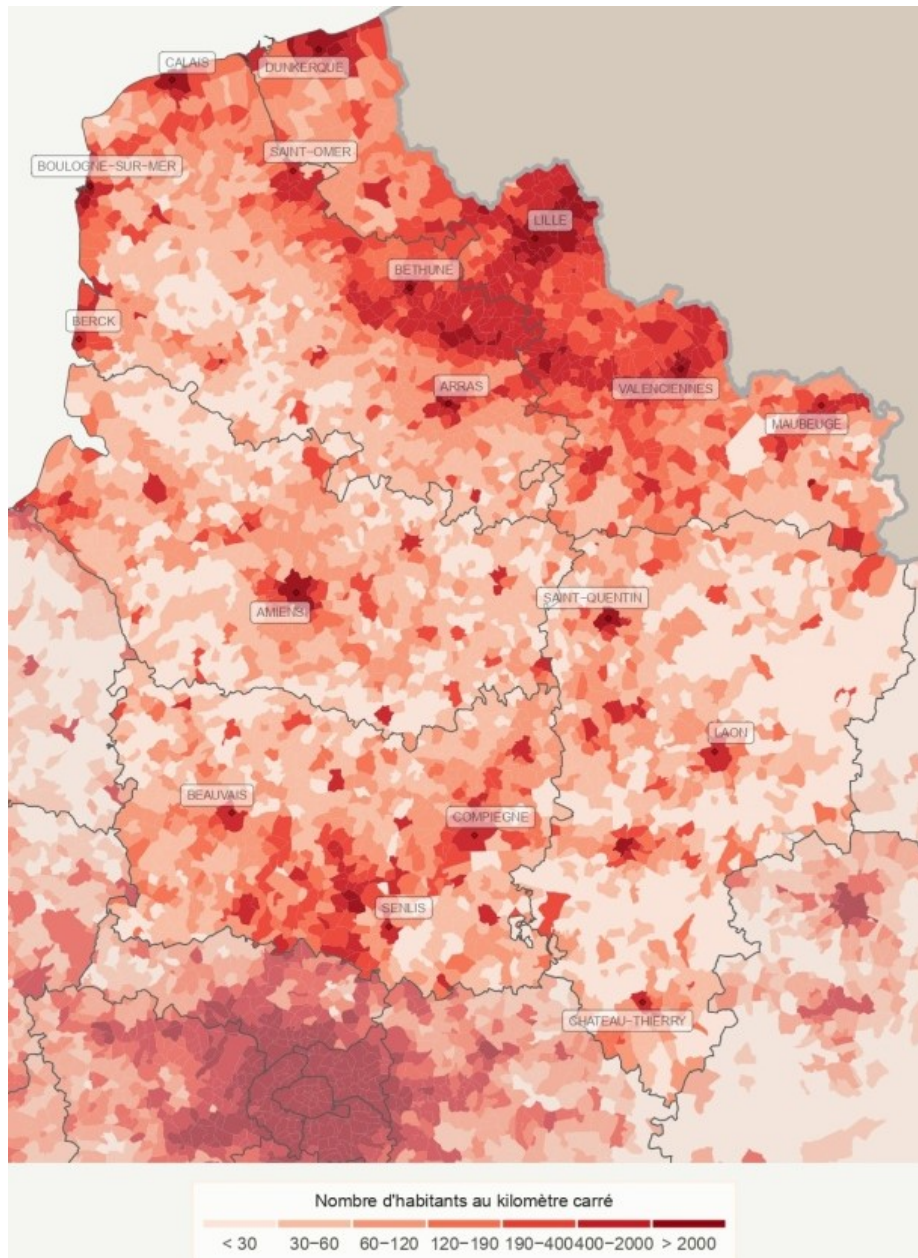
Avant de comparer différents zonages infrarégionaux censés refléter l'attachement au territoire dans la prochaine section, il est important d'établir un cadrage historique des Hauts-de-France. Cette étape de réflexion nous permettra d'insister sur la persistance de territoires, plutôt anciens, qui se sont remodelés au cours de l'Histoire et qui s'incarnent aujourd'hui dans les pratiques et dans les représentations locales.

1.1. Les Hauts-de-France, une région au carrefour des influences

La région des Hauts-de-France compte en 2016 un peu plus de 6 millions d'habitants, et figure à la troisième place des régions françaises les plus peuplées (Riem, 2018). Située dans la partie septentrionale de la France métropolitaine, la région est bordée au nord/nord-ouest par une façade maritime qui s'étend de la Manche à la Mer du Nord, et qui comprend le détroit du Pas-de-Calais – détroit à partir duquel les deux mers se jouxent. L'originalité de sa localisation tient à deux éléments majeurs. D'une part, la région est limitrophe au nord/nord-est avec la Belgique, tandis qu'elle est reliée à la région du Kent, au sud-est de l'Angleterre, par le tunnel sous la Manche – seule voie possible pour accéder au Royaume-Uni sans prendre l'avion ou le bateau. D'autre part, le sud de la région, qui comprend l'ancienne région Picardie, se caractérise par sa proximité avec la capitale et par l'influence grandissante de celle-ci sur les départements de l'Oise et du sud de l'Aisne. L'ouest de la Picardie est bordé par la Normandie, alors que l'est côtoie le Grand-Est, et plus particulièrement les départements de la Marne (grande proximité géographique avec la ville de Reims) et des Ardennes. Localisés au carrefour de Paris (la capitale française), de Londres (la plus grande métropole européenne) et de Bruxelles (la capitale européenne), les Hauts-de-France ont une densité de population im-

portante le long de la frontière belge et au nord de la métropole parisienne, comme on peut le voir en comparant les **Figure 2-Figure 3** (ci-dessous).

Figure 2 – Densité de la population dans les Hauts-de-France en 2015



Données : RP2015 (Insee)

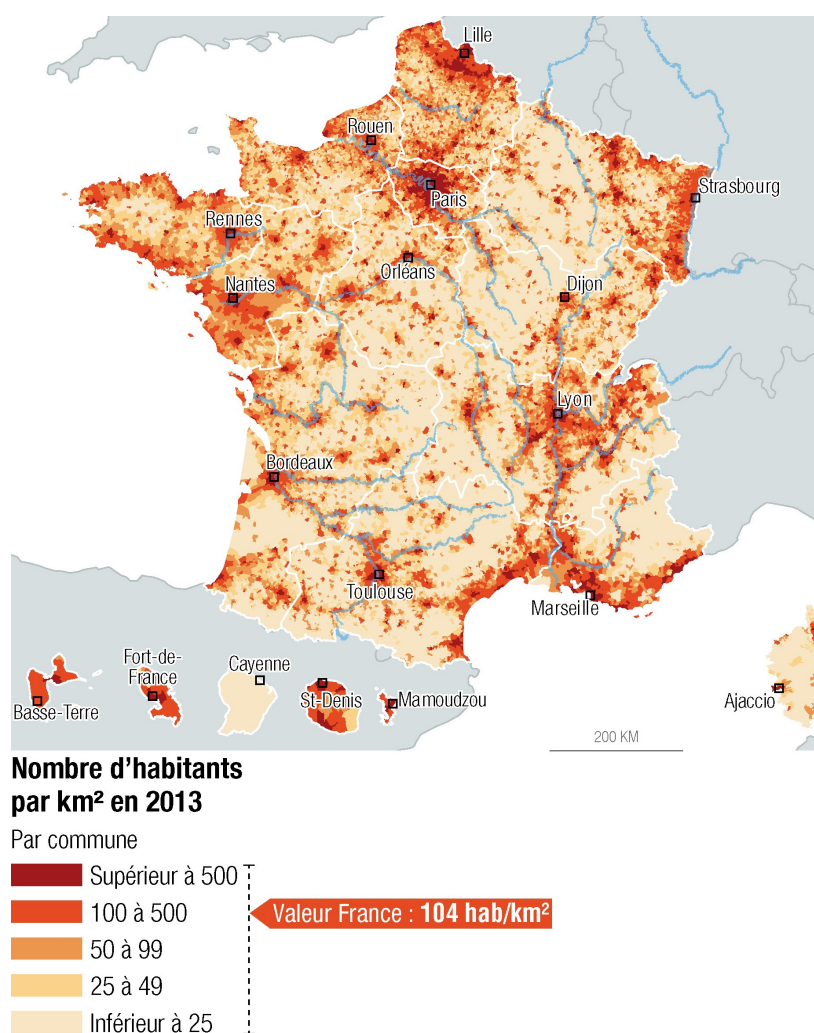
Géométries : IGN-GEOFLA, 2015, élaboration par l'auteur

Dans les Hauts-de-France, les disparités de densité de population peuvent se concevoir comme l'expression d'une Histoire qui a laissé son empreinte sur la région de manière hétérogène. La densité de population du bassin minier est à cet égard parlante⁸, car elle atteint des

⁸Le bassin minier s'étend du Nord-Est de Valenciennes, dans le département du Nord, jusque dans la région de Béthune, dans le département du Pas-de-Calais. Elle longe le Nord de l'arrière-pays d'Arras. La forme longitu-

niveaux (jusqu'à plus de 2 000 habitants au km²) qui expriment l'héritage de la 1^{ère} Révolution Industrielle et de son activité minière. On retrouve des densités équivalentes le long de la frontière belge, et particulièrement dans la Métropole Européenne de Lille qui se particularise par son organisation polycentrique (Lille-Roubaix-Tourcoing), héritage d'une activité textile qui eut une influence déterminante sur la structuration urbaine de la plus grande agglomération régionale. Cette partie de la région compose le nord-ouest de la mégalopole européenne qui s'échelonne sur un axe nord-sud, de Londres jusqu'en Lombardie en Italie, et sur un axe Est-Ouest, de la Rhénanie en Allemagne jusqu'au Pas-de-Calais (Brunet, 1973).

Figure 3 - Densité de la population dans l'ensemble du territoire français en 2013



Réalisation : CGET,
Données : RP2013 (Insee)

Si la forte densité de population qui borde la quasi-totalité de la frontière belge et qui déborde sur le département du Pas-de-Calais dessine le département du Nord et laisse entre-

dinale de ce territoire s'explique par la morphologie de la veine de charbon qui fut découverte au 18^{ème} siècle. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

voir une Histoire commune avec la Belgique, on peut établir un constat similaire avec le département de l'Oise et son ouverture sur la région parisienne. En effet, on constate que la forte densité de population qui caractérise la région de Beauvais, Compiègne et Senlis reproduit les niveaux constatés dans la région parisienne. La densité de population en bordure des départements du Grand-Est est peu marquée, comme on peut le constater en Thiérache (située entre Saint-Quentin, Laon et l'extrême sud du département du Nord) où la faible densité de population prolonge l'espace rural ardennais, ou au niveau de Château-Thierry – dans la pointe sud-est de la région. Il faut préciser que la Picardie se caractérise par sa faible densité de population, contrairement à la région parisienne ou au département du Nord.

Par ailleurs, un autre élément qui ressort de ces deux cartes relève de la cohérence interne à la région. S'il est vrai que le Pas-de-Calais et le Nord présentent des niveaux élevés de densité de population sur la façade maritime ainsi que dans les terres (que ce soit au niveau du bassin minier ou de Saint-Omer), la situation apparaît autrement le long de l'ancienne délimitation administrative qui démarquait le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie : le sud du Pas-de-Calais et le nord de la Somme se ressemblent par une relative absence de populations. Arras est fortement connectée à l'ancien bassin minier, alors qu'Amiens semble plus isolée. Dans l'Aisne, la densité de population en Thiérache (au Nord-Est de ce département) marque une discontinuité avec Maubeuge, dans le Nord, et Laon, dans l'Aisne, même si l'arrière-pays de Saint-Quentin semble plus ouvert sur le département du Nord, au niveau de Cambrai (au sud de Valenciennes). Ce constat peut être saisi sur la

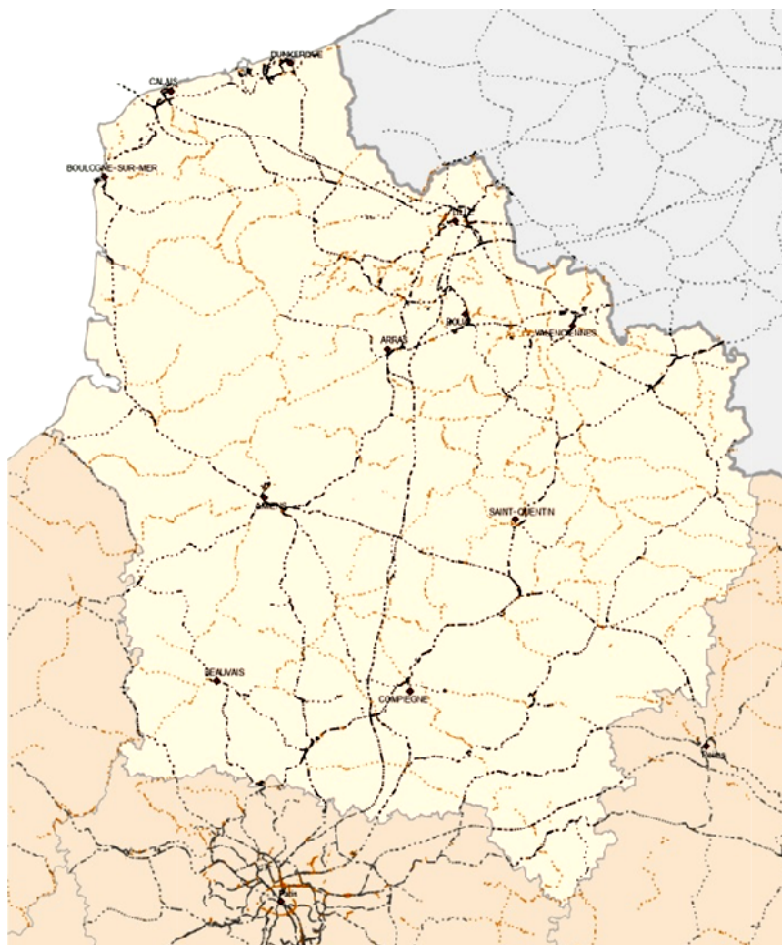
Figure 4 (ci-dessous), relative à la structuration du réseau ferroviaire de la région. De même, pour établir des éléments de comparaison avec le territoire national, nous avons reproduit dans l'**Encadré 11** (ci-dessous) la progression de la densité de population et du réseau ferroviaire en France durant les 150 dernières années.

Sur la

Figure 4, nous avons fait figurer l'ancien réseau ferroviaire et le réseau actuellement exploité dans les Hauts-de-France et dans ses alentours. S'il est vrai que le nombre de kilomètres de voies ferrées s'est très fortement réduit en près de cent ans, ce sont plutôt deux autres constats qui nous interrogent en lisant cette carte. D'une part, alors que le réseau ferroviaire du Nord-Pas-de-Calais s'étend du nord au sud (excepté à l'intérieur du Pas-de-Calais) et d'est en ouest, le train en Picardie se structure principalement sur un axe nord-sud. D'autre

part, il existe peu de correspondances entre les deux anciennes régions administratives. Le sud de la Picardie (en-dessous d'un axe Soissons-Compiègne-Beauvais) est plus relié à la région parisienne qu'au reste des Hauts-de-France. Au niveau de la métropole de Lille et de Valenciennes, le Nord semble être plus relié à la Belgique qu'à l'ancienne Picardie (il existe toutefois assez peu de connections dans l'espace frontalier s'étendant de Dunkerque à Lille). Les autres villes de Picardie ont une ouverture plus interne à cette ancienne région administrative, même si Amiens est la seule ville à établir une jonction avec tous les départements de la région des Hauts-de-France. Concernant les grandes villes du Nord-Pas-de-Calais qui se localisent en dehors de la métropole de Lille et du bassin minier, comme Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque ainsi que Saint-Omer, elles bénéficient toutes d'une connexion directe à la métropole lilloise, à la différence des grandes villes de Picardie et de leur connexion avec Amiens. A noter aussi qu'il n'existe pas de ligne qui remonte l'Aisne, alors que ce département se caractérise par sa forme longitudinale – le sud de l'Aisne semble même être plus connecté au Grand-Est qu'au reste de la Picardie.

**Figure 4 – Réseau ferré en Hauts-de-France et ses alentours
Réseau exploité en 2015 (noir) et ancien tracé (rouge)**



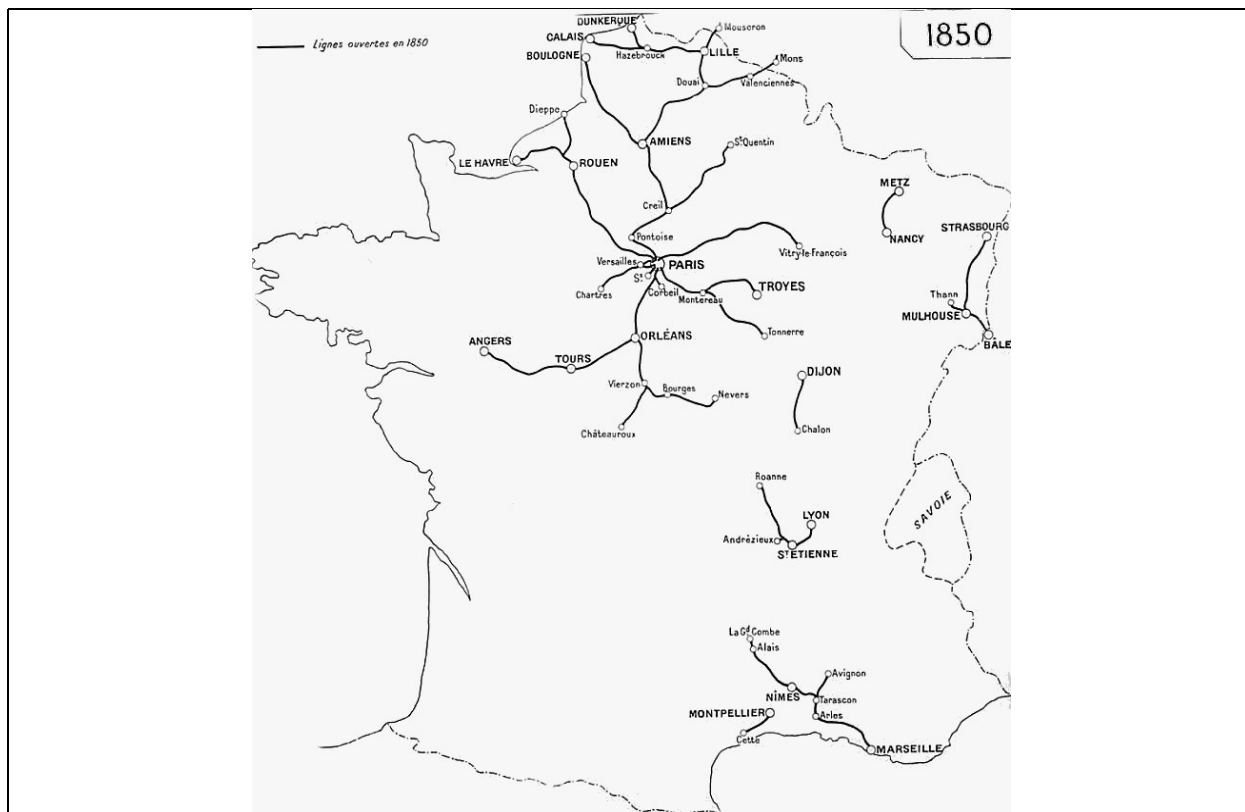
Données : © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbI
Géométries : élaboration par l'auteur, IGN-GEOFLA

Bien évidemment, il n'est pas question ici d'établir un quelconque jugement sur la pertinence du réseau ferroviaire au sein des Hauts-de-France. Il s'agit plutôt d'entrevoir derrière cette toile ce qui reflète l'Histoire régionale, parce que la structuration des liaisons actuelles, qui se nouent au carrefour des principales villes de la région, n'a pas été tissée à partir de rien. Ce réseau de transports incarne des pratiques qui se sont cristallisées au fil du temps, et il découle de la volonté plus ou moins explicite de constituer et de consolider des territoires. Pour ne prendre que ces exemples, il n'a pas existé de liaisons directes entre la ville de Saint-Omer, au nord du Pas-de-Calais, et Dunkerque, sur la côte du département du Nord ; entre Beauvais, dans le sud-ouest du département de l'Oise, et Amiens, dans le centre du département de la Somme ; ou entre Château-Thierry, au sud de l'Aisne, et Compiègne ou Soissons. Ces « frontières » ne sont pas anodines, puisqu'elles révèlent l'existence de territoires qui ont été hérités de l'Histoire régionale comme nous allons le voir dès à présent.

Encadré 11 – Evolutions de la densité de population et du réseau de train

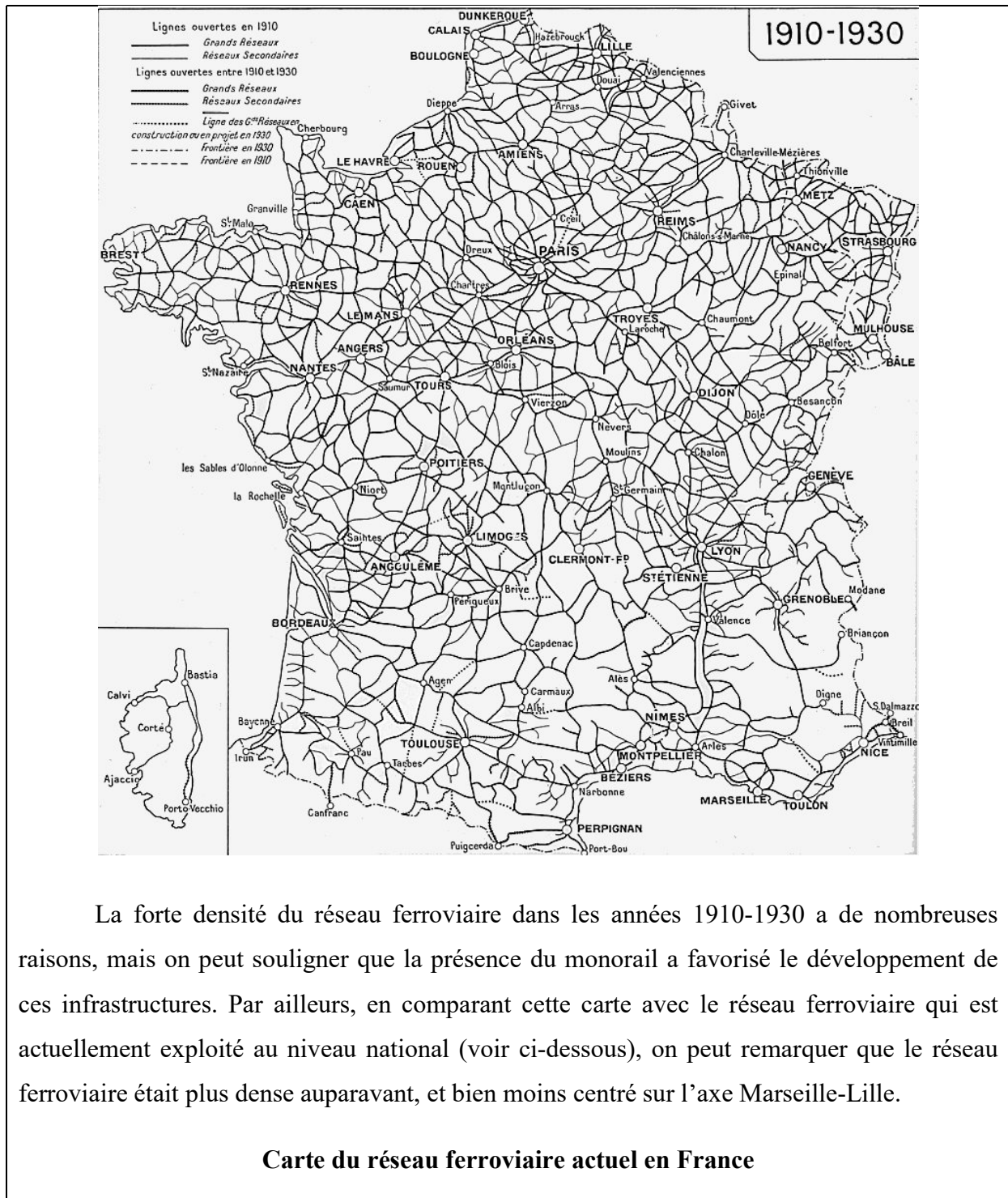
On peut comparer l'évolution du maillage ferroviaire et de la densité de la population pour comprendre si la population et le transport par train poursuivent les mêmes logiques de localisation. Pour cela, nous avons introduit ci-dessous les cartes qui montrent l'évolution du réseau ferroviaire en France de 1850 à nos jours.

Carte du réseau ferroviaire en France en 1850

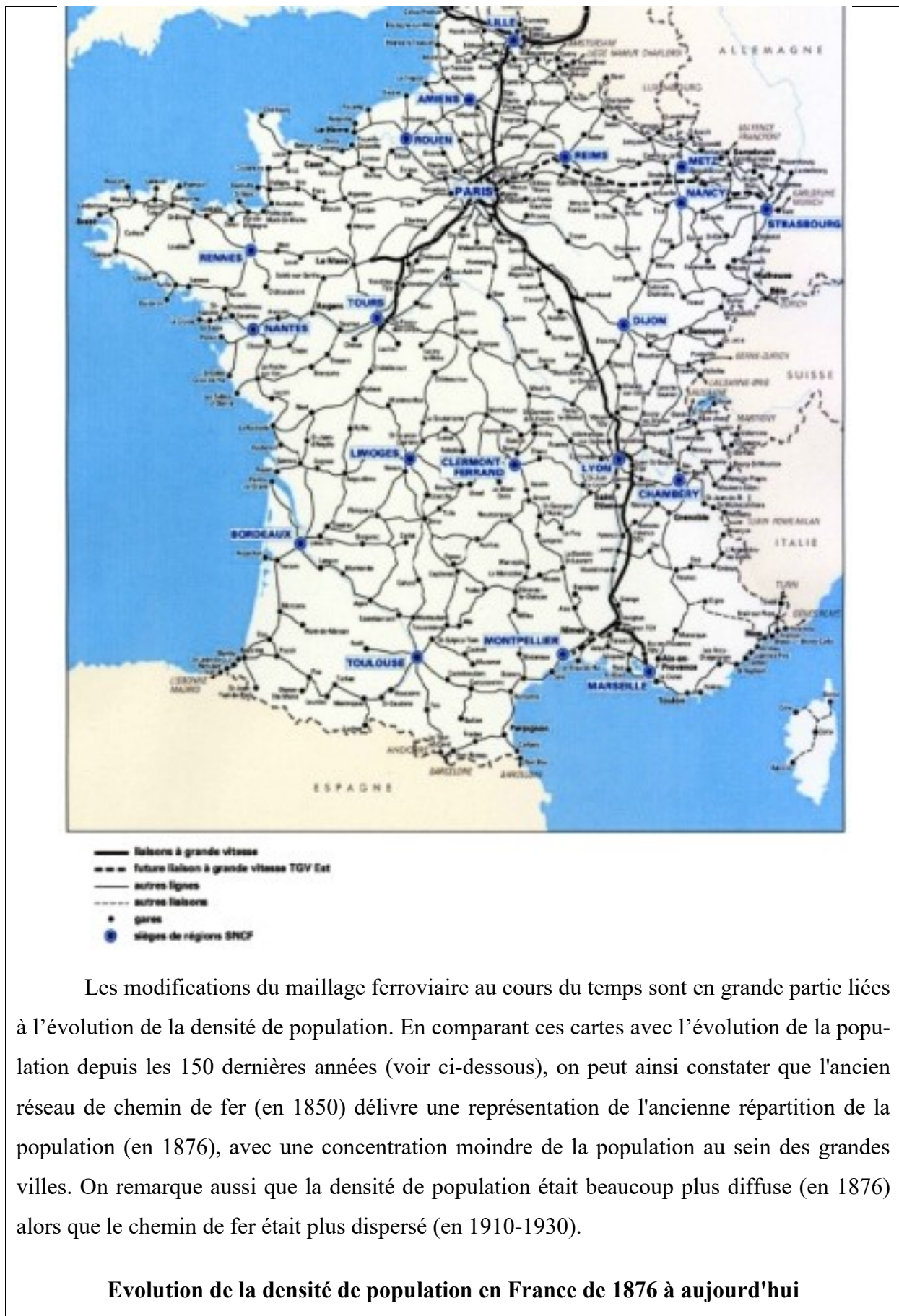


L'année 1850 caractérise la période de forte extension des premiers chemins de fer, qui fait suite aux grandes innovations de transport qui ont accompagné la première Révolution Industrielle. On peut noter que la survenue du transport ferroviaire a profondément contribué à l'urbanisation des territoires (Bairoch, 1997). Concernant les Hauts-de-France, on peut remarquer que cette région a bénéficié de nombreuses infrastructures de transport ferroviaire en France dès 1850, comme la carte ci-dessus l'indique.

Carte du réseau ferroviaire en France entre 1910 et 1930

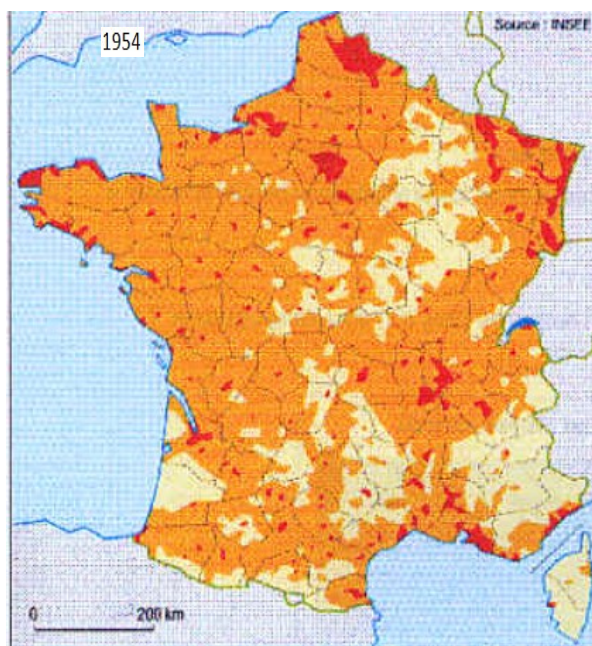
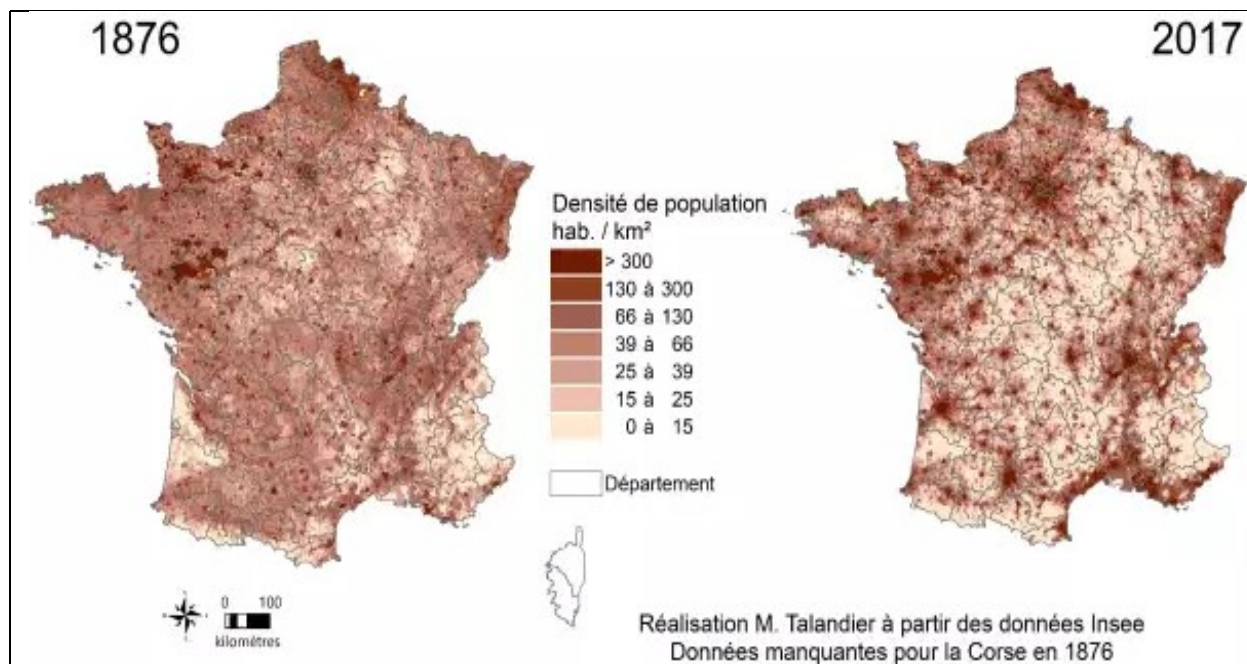


La forte densité du réseau ferroviaire dans les années 1910-1930 a de nombreuses raisons, mais on peut souligner que la présence du monorail a favorisé le développement de ces infrastructures. Par ailleurs, en comparant cette carte avec le réseau ferroviaire qui est actuellement exploité au niveau national (voir ci-dessous), on peut remarquer que le réseau ferroviaire était plus dense auparavant, et bien moins centré sur l'axe Marseille-Lille.



Les modifications du maillage ferroviaire au cours du temps sont en grande partie liées à l'évolution de la densité de population. En comparant ces cartes avec l'évolution de la population depuis les 150 dernières années (voir ci-dessous), on peut ainsi constater que l'ancien réseau de chemin de fer (en 1850) délivre une représentation de l'ancienne répartition de la population (en 1876), avec une concentration moindre de la population au sein des grandes villes. On remarque aussi que la densité de population était beaucoup plus diffuse (en 1876) alors que le chemin de fer était plus dispersé (en 1910-1930).

Evolution de la densité de population en France de 1876 à aujourd'hui



Données : https://petitbachelier.pagesperso-orange.fr/petitbachelier2003/pop_france_2003.htm

Note de lecture : on voit, à la lecture de ces cartes (1876-1954-2017), que la population se concentre de plus en plus dans les grandes villes du pays.

La question reste encore de savoir si c'est l'abandon des vieilles lignes qui a poussé les populations à partir des territoires qui n'étaient plus desservis par le train, ou si c'est la fuite des populations qui a poussé à la fermeture des anciennes lignes. Cette question a beaucoup intrigué les historiens des faits économiques : on peut évoquer ici le fait que les politiques de l'aménagement du territoire durant les Temps Modernes ont fortement contribué à la croissance des villes françaises (Dockès, 1969).

1.2. Quelques éléments historiques sur la géographie régionale

Notre intention dans cette section n'est pas d'entreprendre une historiographie précise des Hauts-de-France. A partir d'éléments révélés par le travail d'historiens, nous souhaitons plutôt montrer que la géographie régionale actuelle, caractérisée par ses continuités et ses discontinuités paysagères, ses connections et ses ruptures qui sont perceptibles à travers le réseau de transport, s'inscrit dans une histoire qui révèle la persistance de territoires socio-historiques au niveau des bassins de vie. On l'a vu dans le premier chapitre : les territoires sont perpétuellement remis en cause, modelés dans le temps (Antonioli & Chardel, 2005 ; Pasquier, 2012).

On ne peut comprendre la géographie humaine des Hauts-de-France, que nous avons rapidement abordée dans la sous-section précédente, sans se référer aux influences multiples que la région a connues conjointement avec l'Ile-de-France, les Pays-Bas, la Belgique actuelle et l'Angleterre. Constituant l'aire géographique de ce qui fut appelé la *Gaulle belge* (exception faite pour sa partie méridionale), la région a en effet hérité d'un passé extrêmement parsemé de guerres qui ont largement contribué à la formation de ses territoires. La Picardie historique (qui comprend la Somme, le Nord de l'Aisne et le littoral sud-ouest du Pas-de-Calais) a par exemple été créée par le Royaume de France afin de se protéger de l'Artois (qui correspond à peu près au département du Pas-de-Calais actuel) et des Flandres (Platelle & Clauzel, 1989). On peut entrevoir cet héritage en étudiant la carte ci-dessous (**Figure 5**).

Cette carte reflète le maillage provincial de la région qui prévalait à la signature du Traité d'Utrecht en 1713⁹, avant que le département ne survienne au lendemain de la Révolution française de 1789. On peut formuler trois principaux constats à la lecture de cette carte. Premièrement, le département du Nord peut être défini comme la partie française des provinces de Flandres (qui s'étend sur la Belgique jusqu'au Brabant) et du Hainaut (qui inclut le sud-ouest de la Belgique actuelle) ainsi que de l'évêché de Cambrai, ce qui pourrait expliquer l'ouverture actuelle du nord-est de la région sur la Belgique.

Deuxièmement, une partie des Hauts-de-France, à savoir les départements de l'Oise ainsi que l'ouest et le centre de l'Aisne, appartenaient au XVIII^{ème} siècle à l'Ile-de-France, ce qui pourrait expliquer la forte ouverture de l'Oise et d'une partie de l'Aisne sur la région parisienne. On peut par ailleurs constater que Château-Thierry était intégrée à la Champagne, in-

⁹Ce traité mit un terme aux guerres multiséculaires que le Royaume de France a mené contre les Provinces-Unies, les ducs de Bourgogne et le Royaume d'Espagne pour conquérir la Flandre, l'Artois et le Hainaut. Il marque définitivement la frontière « nationale » entre la France et la Belgique actuelles.

tégration qui semble s'être perpétuée dans le temps comme en témoigne la structuration du réseau ferroviaire (sur un axe est-ouest) de cette partie de l'Aisne (

Figure 4, ci-dessus). Troisièmement, et c'est un point très important, la Picardie comprenait, à la veille de la Révolution française, le département de la Somme, le nord de l'Aisne ainsi que la façade maritime du Pas-de-Calais – dont une partie fut appelée « Pays conquis » en référence à la prise de Calais aux Anglais, au cours du XVI^{ème} siècle.

Figure 5 – Provinces de l'Ancien Régime au lendemain du Traité d'Utrecht (1713)

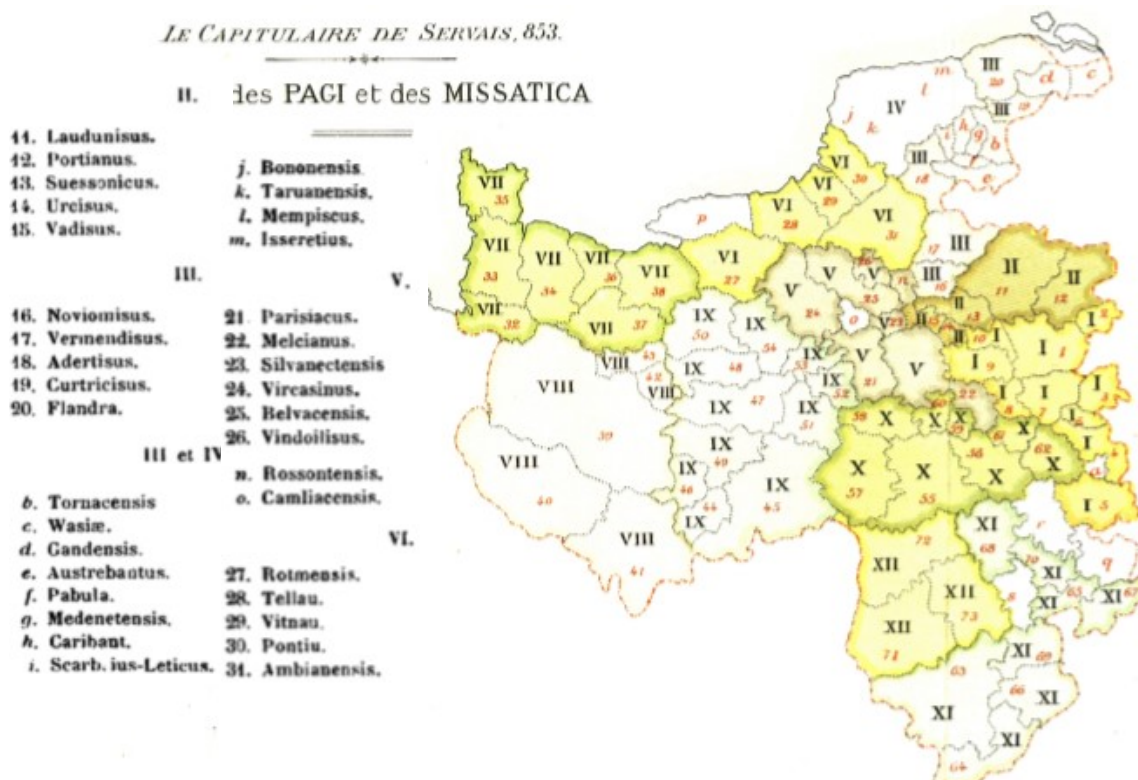


Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans

Un premier fait majeur qui a contribué à la formation de ce maillage territorial tient à la tradition carolingienne qui consistait à créer des « Marches », c'est-à-dire des fiefs localisés en zone frontalière et dotés de pouvoirs militaires. Les « Marches » avaient pour objectif de se prémunir contre les invasions ennemies, notamment les invasions normandes (Tarpin, 2009).

C'est ainsi qu'est né, dans le IX^{ème} siècle, le Marquisat¹⁰ de Flandre, qui s'étendait du *Pagus*¹¹ Flandrensis (Bruges) jusqu'à Saint-Omer (*Pagus* Isseretius), et comprenait les Pays qui sont localisés au niveau de la métropole européenne de Lille actuelle, à savoir les Pays du Pévèle (*Pagus* Pabula), du Carembault (*Pagus* Caribant), du Mélantois (*Pagus* Medenetensis), de la Scarpe et de la Lys (*Pagus* Scarbius-Leticus, au niveau de Douai), et les Pays belges de Gand, de Tournai, de Waes, et Courtrai (**Figure 6**, ci-dessous). A la fin du XII^{ème} siècle, à son apogée, le comté de Flandre comprenait principalement, en plus de son territoire originel, le comté de Boulogne (celui-ci ayant été suzerain du comté de Saint-Pol, dans le Ternois¹²), le comté du Vermandois (celui-ci s'étendait d'Amiens jusqu'à l'est de l'Aisne), et l'évêché de Cambrai¹³ (Platelle & Clauzel, 1989). A l'Est de l'Escaut¹⁴, le comté du Hainaut appartenait aux comtes de Flandre, mais une querelle dynastique a scindé le comté en deux, laissant ainsi le Hainaut autonome (Platelle & Clauzel, 1989).

Figure 6 – Carte des Pagi et Missatica¹⁵(an 853)



Source : Carte tirée de Vanderkindere (1897)

¹⁰ « Marquisat » provenant de « Marche ».

¹¹ Pagus signifie « Pays » en français. Nous y reviendrons dans la section 3.

¹² Le comté de Saint-Pol se situait dans la partie sud du *Pagus* Taruanensis.

¹³ Cambrai et ses alentours a été historiquement une terre épiscopale.

¹⁴ L'Escaut est un fleuve qui traverse la Belgique, la France et les Pays-Bas et qui se jette dans la Mer du Nord.

¹⁵ Nous avons retenu, sur cette carte, le nom des Pagi qui constituaient la région des Hauts-de-France actuelle et qui débordent, pour certains, sur la Belgique actuelle.

L'arrivée sur le trône de France de Philippe Auguste en 1180 est un autre fait majeur qui marque un tournant dans la géographie régionale, car il se traduit par le déclin des comtes de Flandre en même temps que se forme le comté d'Artois. La mort de Philippe d'Alsace en 1191, alors « comte de Flandre », concorde avec la perte du comté du Vermandois, du comté d'Amiens, du Boulonnais, du Ternois et du *Pagus Adertisus* (Arras) – celui-ci étant compris entre le Ternois, le Vermandois, l'Ostrevant, ainsi que les Pays de la Scarpe et de la Lys – au profit de la royauté française (de Philippe Auguste). A la fin du XIV^{ème} siècle, ce qui constituait les prémices du comté d'Artois commence à trouver sa forme finale, puisque celui-ci se compose alors des villes de l'actuel bassin minier (excepté en Ostrevant, Douai, et en Hainaut, Valenciennes), du *Pagus Adertisus* et de Saint-Omer, alors que le Boulonnais et le Ternois ont été légués à des comtes autonomes. A la fin du règne de la *maison de Flandre* (en 1280, avec Marguerite II) et, un siècle plus tard, de la *maison Dampierre-Flandre*¹⁶, le comté de Flandre se retrouve amputé de ce qui constitue le département du Pas-de-Calais actuel, et tire désormais son unité territoriale de ce qui constitue aujourd'hui le département du Nord – y compris le Hainaut – et de la Belgique de l'Ouest (Platelle & Clauzel, 1989).

La fin du règne de la Maison Dampierre-Flandre se traduit par l'annexion au duché de Bourgogne des comtés de Flandre, d'Artois, de Boulogne et du Hainaut, pour constituer ce qui fut appelé les « Pays-Bas bourguignons » (Platelle & Clauzel, *ibid.*). A la fin du règne de Charles le Téméraire, en 1477 (dernier duc de Bourgogne), le comté d'Artois s'étend sur tout le Pas-de-Calais, excepté Calais qui avait été conquise par les Anglais. Cette période marque un tournant dans la géographie régionale, puisqu'elle a connu l'avènement de la Picardie historique. En effet, les ducs de Bourgogne, qui étaient parvenus à conquérir les comtés de Ponthieu, d'Amiens et du Vermandois, apparaissaient au moment de la guerre de Cent ans comme une menace très forte pour le royaume de France. A la fin du règne des Ducs de Bourgogne, le Royaume de France se hâte donc d'annexer ces trois comtés afin de constituer, en tant que marche frontière, la province de Picardie. La marche frontière dictera par la suite l'extension de la Picardie, province historique de l'Ancien Régime. En effet, opposée au Royaume de France, la maison de Habsbourg, qui fut notamment incarnée par Charles Quint (empereur du Saint Empire romain Germanique) et par Philippe II d'Espagne (roi d'Espagne et du Portugal, duc de Bourgogne, ...), prit l'héritage des duchés de Bourgogne et s'emparera des Pays-Bas bourguignons pour constituer les « Pays-Bas méridionaux ».

¹⁶ La mort de Marguerite de Flandre en 1280 se traduit par la fin du règne de la Maison Flandre. La Maison Dampierre-Flandre règnera alors jusqu'en 1384. « Dampierre » provient du nom du successeur de Marguerite de Flandre : Gui de Dampierre.

Les Pays-Bas méridionaux, dans lesquels figuraient la Flandre, le Hainaut, l'Artois et le Boulonnais, ont alors été le terrain de batailles entre les Habsbourg et les Bourbon (Platelle & Clauzel, *ibid*). Non épargné par cette période sanglante, le comté de Boulogne sera finalement annexé au royaume de France. La Picardie provinciale s'étendra le long de la Manche, jusqu'à Calais (alors conquise par le Royaume de France aux Anglais). Si la Paix des Pyrénées, qui fut signée en 1653, marque l'annexion du comté de l'Artois au Royaume de France, ce n'est que sous le règne de Louis XIV et à la suite de la signature du traité d'Utrecht en 1713 que les contours de la Flandre et du Hainaut français ont été définitivement tracés (cf. **Figure 5**, ci-dessus). Le maillage départemental reprendra les contours de la Flandre française (département du Nord), de l'Artois et du Boulonnais (département du Pas-de-Calais), de la Picardie Historique (le département de la Somme et la partie septentrionale de l'Aisne) et du nord de l'Île-de-France (le département de l'Oise et la partie méridionale de l'Aisne).

En somme, l'Histoire pré-républicaine des Hauts-de-France semble concorder avec les éléments de la géographie régionale que nous avons soulevés dans la première sous-section de cette section. Historiquement, le sud de l'ancienne région administrative de Picardie (l'Oise et la partie méridionale du département de l'Aisne) a connu une influence très forte qui provenait soit de la Royauté Française (l'Oise actuelle a par exemple longuement constitué le domaine royal), soit du comté de Champagne (au niveau de Château-Thierry). A l'inverse, situé à l'est de l'Escaut, et donc hors du Royaume de France, le Hainaut tirait sa particularité de l'influence très limitée que ce Royaume avait à son égard. La Flandre française et l'Artois ont bénéficié d'un héritage historique similaire (mais qui reste quelque peu différent). Enfin, la situation des comtés de la Picardie historique est plus nuancée. L'Amiénois, le Ponthieu et le Vermandois ont connu une influence importante de la Royauté Française, mais celle-ci doit être nuancée puisque la Picardie historique s'est constituée pour contrer les attaques provenant de l'Artois et de la Flandre. On retrouve ces éléments à travers la structuration du réseau ferroviaire, que ce soit par exemple à travers l'absence de lien entre Beauvais et Amiens, entre Château-Thierry et les autres villes de l'Aisne, etc.

SECTION 2. LES PAYS, TERRITOIRES D'ATTACHEMENT ?

La première section de ce chapitre nous a permis d'établir un cadrage historique sur la région et d'étudier, il est vrai de manière concise, les conséquences de son héritage, très hétérogène, sur certains éléments de sa géographie humaine. Pour atteindre notre objectif qui vise à identifier les territoires infrarégionaux, il nous faut désormais approfondir cette voie et mon-

trer avec bien plus d'insistance que les populations s'identifient à des espaces infrarégionaux qui ont un lien étroit avec l'histoire de la région. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'explorer le maillage par « Pays ». Notre intention est de montrer, par la cartographie, que les Pays actuels correspondent à des espaces socio-historiques qui traduisent un attachement.

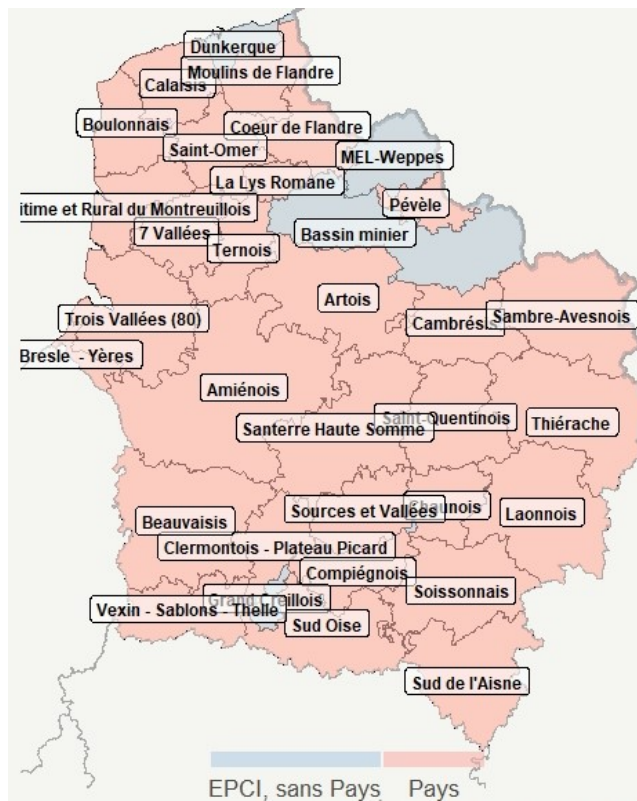
Mais, avant cela, il nous faut apporter quelques remarques liminaires sur la forme institutionnelle que prennent les Pays, parce qu'ils ont été remis en cause par les réformes territoriales amorcées récemment. C'est en effet un point important, que l'on se doit de préciser : les dernières réformes qui ont consolidé les prérogatives des métropoles (MAPTAM, NOTRe) se sont traduites parallèlement par l'avènement de nouveaux territoires d'action : les métropoles et les pôles métropolitains (PM) cohabitent, désormais, avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Nous insisterons donc également sur les raisons qui nous amènent à ne pas concevoir ces espaces comme des territoires d'attachement.

2.1. Quelques remarques liminaires sur la construction institutionnelle des Pays

Selon l'article 22 de la loi du 4 février 1995, dite « loi Pasqua », « *lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, la commission départementale de la coopération intercommunale concernée constate qu'il peut former un pays* ». Sur le plan juridique, les Pays sont des unités territoriales qui ne sont pas considérées comme des collectivités locales. Ils prennent la forme de syndicats mixtes, de groupements d'intérêt public, d'associations de communes, etc., et leur but est de défendre les intérêts économiques, sociaux et culturels des habitants qui les constituent. En 2013, avant les réformes territoriales sur l'institutionnalisation des métropoles, les Hauts-de-France étaient divisés en vingt-neuf Pays, comme on peut le voir ci-dessous (**Figure 7** et **Figure 8**, ci-dessous).

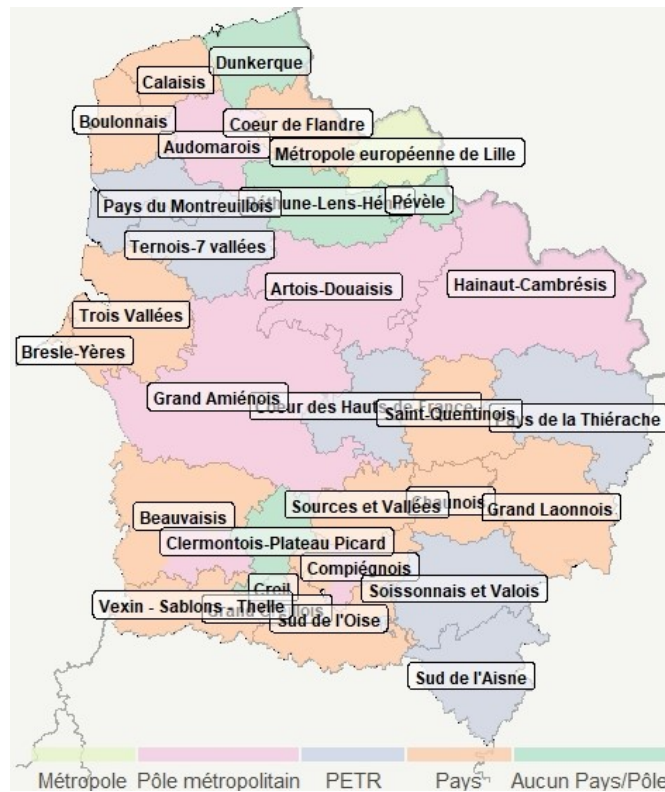
Deux précisions s'imposent à la lecture de ces cartes. Premièrement, il existe quatre espaces qui ne font l'objet d'aucun maillage par Pays en Hauts-de-France en 2013. Parmi ces territoires, on compte le pourtour dunkerquois (et plus particulièrement l'intercommunalité de Dunkerque qui n'est pas comprise dans le Pays des Moulins de Flandre), la Métropole Européenne de Lille, le Grand Creillois et l'ancien bassin minier. Constitué des agglomérations de Béthune-Bruay, Lens-Hénin, Douai et Valenciennes, le bassin minier s'étend sur un axe est-ouest, de la frontière avec la Belgique jusqu'au Pays de la Lys Romane, en longeant les Pays de la Sambre-Avesnois, du Cambrésis et de l'Artois. Nous traiterons spécifiquement le cas des espaces qui n'ont pas comporté de Pays à la fin de cette section.

Figure 7 – Maillage des Pays avant les lois NOTRe et MAPTAM



Données : CGET, 2013 ; Géométries : IGN-GEOFLA, élaboration par l’auteur

Figure 8 - Maillage des Pays avec inclusion des PETR et Pôles Métropolitains



Données : CGET, 2013 ; Géométries : IGN-GEOFLA, élaboration par l’auteur

Deuxièmement, comme on le voit ci-dessus, les délimitations géographiques de certains Pays ont été modifiées (elles ont même disparu à certains endroits) sous l'effet de la loi sur la Modernisation de l'Action publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM, 2014) et de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe, 2015). En matière d'administration territoriale, ces lois ont institué les Métropoles, les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et les Pôles Métropolitains (PM). Cinq Pays ont ainsi disparu : le Pays des Moulins de Flandre, le Pays du Pévèle, le Pays d'Arras, le Pays du Clermont-Plateau Picard, et la partie méridionale du Pays de la Santerre. Le Pays des Sept Vallées a été scindé en deux pour constituer, au niveau de sa partie septentrionale, le Pays du Montreuillois (devenu PETR) et, au niveau de sa partie méridionale, le Pays du Ternois- Sept Vallées (également devenu PETR). Nous traiterons le cas des Pays qui ont disparu ou qui ont été modifiés à la fin de cette section.

Nous avons décidé de nous appuyer sur le maillage qui prévalait avant la réforme territoriale, et donc de ne pas étudier le zonage par PETR et par pôles métropolitains, et cela pour deux raisons principales. D'une part, parce que chaque Pays institutionnel (issus de la loi Pasqua) est déterminé et administré par un conseil de développement, qui est lui-même composé de représentants provenant des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Même si le préfet est chargé de valider leurs délimitations administratives, les Pays sont reconnus *« par les habitants comme [une] entité originale dans laquelle existe un fort sentiment d'appartenance partagée, et nettement différenciée des aires voisines »* (Louault, 2000, p.347). Le zonage par pôle métropolitain pose sur ce point de sérieuses questions.

Comment en effet expliquer que le Cambrésis qui, comme on l'a vu, a un héritage historique fort, ait été assimilé au Hainaut, alors que ce dernier appartenait à la Flandre « impériale » et qu'il a connu, dans sa partie septentrionale, un bouleversement profond de son organisation spatiale avec l'apparition de l'exploitation minière durant la 1^{ère} Révolution Industrielle ? Comment expliquer que la région d'Arras, qui fut historiquement rattachée à la province d'Artois et au département du Pas-de-Calais, constitue avec Douai un pôle métropolitain, alors que cette dernière se structure sur un axe est-ouest qui reproduit l'ancienne veine de charbon ? Comment expliquer la structuration du pôle métropolitain de l'Oise, alors que celui-ci présente une forte discontinuité en comprenant les intercommunalités de Compiègne, Beauvais et Creil ? On peut donner une réponse à ces questions en présentant le propos que la Maire d'Amiens – Brigitte Fouré – a tenu lors de la création du pôle métropolitain du « Grand Amiénois » : « *Dans la grande région des Hauts-de-France, la création de ce pôle assure un*

poids face aux grandes métropoles de la région. L'union fait la force. Nous pourrions défendre et valoriser notre attractivité face à Lille et Paris »¹⁷. En exprimant cet adage selon lequel « l'union fait la force », on comprend que la construction de ces nouveaux espaces repose sur une logique de concurrence très forte, plus que sur une logique d'historicité.

Cette remarque nous permet d'aborder la seconde raison qui explique notre volonté d'étudier le zonage qui prévalait avant les dernières réformes territoriales. En effet, conformément à l'approche du développement économique territorial que nous défendons dans cette thèse, nous entendons définir les territoires sans embarquer les conditions de leur réussite institutionnelle et économique dans leur définition. Or, il ne semble pas que les lois NOTRe et MAPTAM aillent dans ce sens, parce qu'elles cherchent à identifier des pôles qui assurent un équilibre entre les métropoles ainsi que leur arrière-pays sans chercher à concevoir le territoire d'attachement. La logique de la taille prime à travers ces réformes, et on peut se demander si elles ne véhiculent pas une représentation de l'espace qui serait par nature fonctionnel, métropolitain ou non-métropolitain (Faburel, 2018).

2.2. L'attachement au territoire dans les Pays existants

Nous allons maintenant chercher à construire notre propre carte des Pays en retouchant la carte actuelle (**Figure 7**, ci-dessus). A cette fin, nous proposons de prendre en considération d'autres types de découpages, comme la délimitation des zones d'emploi et des régions agricoles (dimension paysagère), le zonage par arrondissements administratifs, éditions de journaux locaux, schémas de cohérence territoriale, cantons électoraux (espace de représentation), ainsi que l'évolution des espaces politiques et historiques (dimension historique).

2.2.1. Un héritage historique très marqué

Nous souhaitons montrer dans cette sous-section que les Pays s'inscrivent dans une certaine continuité historique, c'est-à-dire qu'ils existent sur des frontières plus ou moins similaires depuis de nombreuses années. Héritage des civilisations « celtes », les Pays existaient en effet déjà sous l'empire romain. Ils constituaient l'unité territoriale à partir de laquelle les domaines et les familles étaient recensées. Pour des raisons qui tenaient à la nécessité de circonscrire un maillage de taille intermédiaire (entre la maisonnée et la cité), à travers lequel les populations *rurales* (et donc localisées en dehors du *municipium*, de l'*oppidum*, de la *colo-*

¹⁷<https://www.amiens.fr/Actualites/Le-pole-metropolitain-du-Grand-Amiennois-est-ne>

nia¹⁸) pouvaient s'identifier, les Pays « s'inscrivaient dans l'histoire locale, soit en termes de terroir, soit parce qu'ils représentaient le domaine d'un groupe humain, soit, encore, parce que les exploitants antérieurs avaient conservé au moins une partie de leurs domaines » (Tarpin, 2009). C'était un maillon de l'administration territoriale qui permettait aux administrateurs de la *citè* (du latin *civitas*¹⁹) de recenser les populations locales et de prélever le cens afin d'exercer leur action de *terrifier* (du latin *terrificare*) sur leur territoire de juridiction – du latin *territorium* (Leveau, 1993).

Sous l'empire carolingien, les Pays (du latin *Pagus*) maillaient les *Missatica* (division administrative dans laquelle les *missi dominici*, à savoir les envoyés spéciaux du pouvoir central carolingien, contrôlaient le pouvoir « local »). Avant la fin du règne de Charlemagne, cinq *Missatica* composaient la région des Hauts-de-France (**Figure 6**, ci-dessus). Premièrement, la *Missatica* qui contenait Paris (*Pagus Parisiacus*) incluait le Beauvaisis (*Pagus Belvacensis*), le Vexin (Pays à cheval sur les départements de l'Oise et de Seine-Maritime), le Sellentois, c'est-à-dire le Pays de Senlis (*Pagus Silvanectensis*), et le Pays de Vendeuil au nord de Senlis (*Pagus Vindoilisus*) ; en bref : la majorité du département de l'Oise (excepté le Compiègnais) appartenait au même district que la capitale Paris. Deuxièmement, la *Missatica* qui comprenait le Rouennais et la quasi-totalité du département de la Seine-Maritime, en Normandie, s'étendait jusqu'au Ponthieu (*Pagus Pontiu*), c'est-à-dire d'Abbeville à Berck sur la façade maritime Sud du Pas-de-Calais, et incluait l'Amiénois (*Pagus Ambianensis*) ; en bref : la quasi-totalité du département de la Somme et l'extrême sud-ouest du Pas-de-Calais constituaient le même district que le département de la Seine-Maritime. Troisièmement, la *Missatica* qui déborde sur l'actuelle région Grand-Est se composait du Laonnois (*Pagus Laudunus*), du Soissonnais (*Pagus Suessonicus*), du Valois, au niveau de Compiègne (*Pagus Vadisus*), et de l'Orceois, au niveau de Château-Thierry (*Pagus Urcisus*). A noter que les Pays du Laonnois et de l'Orceois comportaient une partie des départements de la Marne et des Ardennes. Quatrièmement, une *Missatica* comprenait le Boulonnais (*Pagus Bononensis*), l'espace actuel entre Dunkerque et Calais (*Pagus Isseretius*, du nom du petit fleuve côtier de l'Yser), le Thérouanais (*Pagus Taruanensis*, du nom de la ville de Théroouanne, au centre du Pas-de-Calais), ainsi

¹⁸La *citè*-mère, c'est-à-dire le chef-lieu de la *citè*, pouvait être une *colonia* (ville créée par l'empire romain pour administrer les territoires récemment conquis), un *municipe* (ville « indigène » qui administre les territoires périphériques), ou un *oppidum* (une ville fortifiée). Elle se distinguait du *vicus* (la petite ville ou agglomération secondaire).

¹⁹La *civitas* (de *civitis*, qui signifie « citoyen ») désignait, sous l'empire romain, la « *citè* » (en grec, la *polis*) et caractérisait un corps urbain (le chef lieu, la ville principale, la ville mère) dont dépendait une étendue rurale (la *pertica*) ou un territoire (le *territorium*).

que l'ancienne région du Mempisque (*Pagus Mempiscus*) qui se prolongeait, d'ouest en est, d'Arques (à l'est de Saint-Omer) jusqu'à la Belgique, et du nord au sud de Bergues (au sud de Dunkerque), jusqu'Aire-sur-la-Lys (au nord-ouest du bassin minier). A noter que le *Pagus Isseretius*, comprenant le Dunkerquois, le Calaisis et l'Audomarois (Saint-Omer), se caractérisait par la prédominance de marais qui le rendaient inhabitable. Ces zones ont commencé à être aménagées pour devenir habitables au cours du IX^{ème} siècle (Callens, 2014). Enfin, une cinquième Missatica comprenait le reste de l'actuelle région des Hauts-de-France (ainsi que des parties de la Belgique actuelle) mais, en raison de la pauvreté des informations, il existe une incertitude sur sa délimitation (Vanderkindere, *ibid.*).

Cette Missatica aurait été délimitée en deux parties. D'une part, dans sa partie septentrionale, figuraient : (i) la Flandre (*Pagus Flandrensis*), dont Bruges était la ville principale – elle s'étendait le long de la façade maritime belge jusqu'à Dixmude, ville située à l'Ouest de la Belgique ; (ii) le Pays de Courtrai, ville belge quasiment frontalière avec Lille, dont dépendaient le Pays de Waes (de Gand à Anvers en Belgique), le Pays de Gand, le Pays de Tournai (ville localisée au sud-ouest de la Belgique) et les Pays du Pévèle, du Mélantois et du Carembault – ces trois Pays étant localisés en France au niveau de ce qui constitue aujourd'hui la métropole de Lille (Carembault) et sa partie au sud (le Mélantois et le Pévèle). D'autre part, la partie méridionale comprenait : (i) le Pays de l'Artois (*Pagus Adertisus*, de la ville d'Arras), le Pays d'Ostrevant (*Pagus Austrebanus*, entre les villes de Douai et Valenciennes) et le Pays de la Scarpe et de la Lys²⁰ qui s'étendait de l'Ouest de Douai jusqu'aux environs de Béthune (*Pagus Scarbius-Leticus*) ; (ii) le Pays de Noyon (*Pagus Noviomisus*), située à l'embouchure des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne; (iii) le Pays du Vermandois (*Pagus Vermendisus*), qui s'étendait sur le pourtour Nord de l'Aisne. Il est important de préciser que la langue parlée dans la partie septentrionale de cette Missatica était d'origine germanique, alors qu'elle était d'origine romane dans la partie méridionale. A noter également que la ville de Lille n'existait pas à cette époque, car sa création daterait du XI^{ème} siècle (Callens, *ibid.*).

Durant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les Pays prennent deux significations, en se définissant soit comme un espace *historico-culturel*, qui exprime les solidarités entre la ville et la campagne (on parle alors de « ville-Pays »), soit comme une entité *homogène*, qui tire son unité d'un milieu naturel – on parle dans ce cas de « pays-milieu » (Louault, 2000). Cette évolution s'explique par la disparition progressive des comtés et des marquisats. L'avènement de

²⁰La Lys et la Scarpe sont des rivières et affluents de l'Escaut. La Lys se situe plus au Nord

l'Etat-nation coïncide, en effet, avec la remise en cause de ces territoires. Il est intéressant de noter la forte persistance de certains Pays qui existaient durant l'Ancien Régime, comme on le voit sur la **Figure 9** (ci-dessous).

Figure 9 – Carte de la Picardie, Artois, Boulonnais, Flandre française, Hainaut et Cambrésis (1774)²¹



Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE C-2467

Sur cette carte, on constate que certains Pays reproduisent les délimitations des « Gouvernements généraux » qui existaient à la veille de la Révolution Française de 1789 (et donc avant l'apparition du maillage départemental). C'est le cas du Boulonnais (Pays de Boulogne-sur-Mer), de l'Amiénois (Pays d'Amiens), du Ponthieu (Pays des Trois Vallées, autour de la ville d'Abbeville), du Cambrésis (le Pays de Cambrai) ainsi que le Pays du Vermandois (Pays de Saint-Quentin). Ces pays apparaissaient déjà, à cette époque, comme des « villes-Pays »,

²¹Afin de rendre plus visible les délimitations entre territoires, nous avons modifié le contraste et la luminosité de cette carte par rapport à la carte originelle proposée par la Bibliothèque Nationale de France. Nous nous excusons, par ailleurs, de ne pas avoir pu rendre plus visible le détail de cette carte.

c'est-à-dire des Pays qui se dessinent autour de leur ville principale (ils expriment des solidarités réciproques ville-campagne) pour les raisons historiques que nous avons abordées dans la première section de ce deuxième chapitre. A l'inverse, la Thiérache (Pays de la Thiérache) et la Santerre (Pays de la Santerre-Haute-Somme) se structurent différemment, parce que ces deux Pays se définissent par leur cadre naturel.

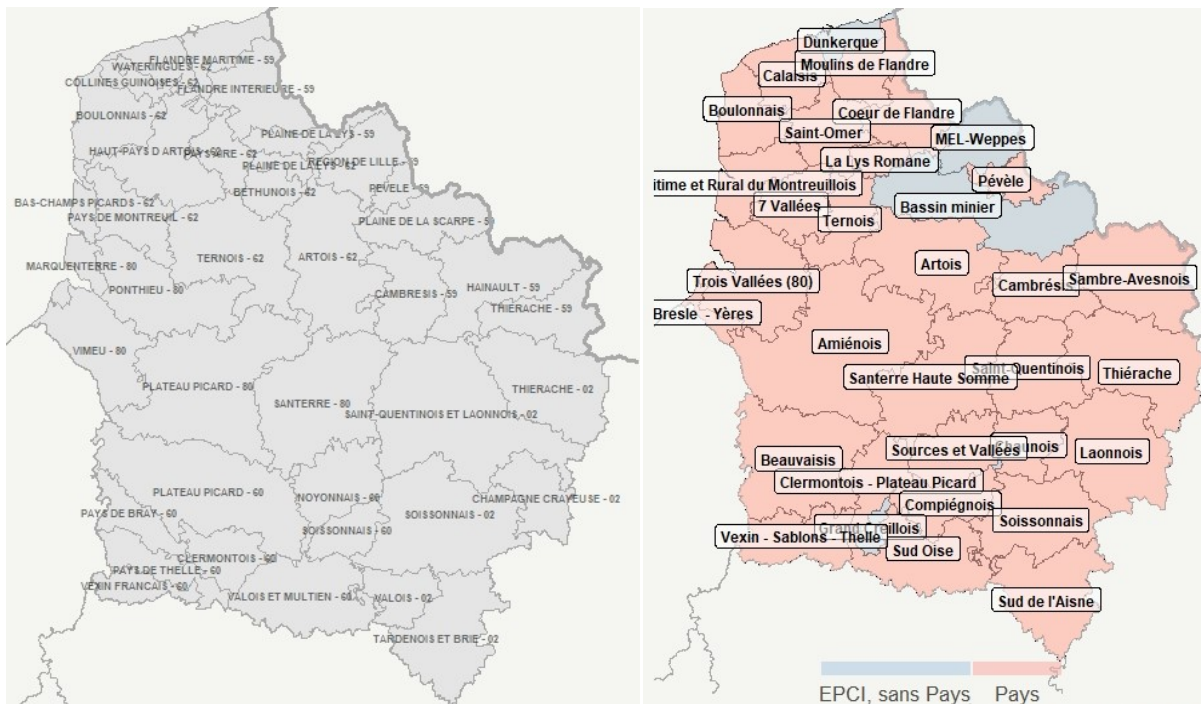
Ces éléments de nature historique sont autant de déterminants qui participent activement à l'attachement au territoire, parce que le fait que les Pays s'inscrivent dans la durée aide les individus à s'identifier à un espace, ce qui leur permet de revendiquer une identité historique locale, des racines qui plongent dans l'histoire de ces territoires conformément à ce que nous avons vu dans l'approche de l'espace vécu (Frémont, 1999). On peut, à cet égard, formuler une autre critique à l'égard du maillage par pôle métropolitain/PETR qui a été mis en place durant ces dernières années. Comme ils ont été imposés d'en-haut, sans participations des populations locales ou sans inscription historique, ces nouveaux espaces sont difficilement identifiables par les populations elles-mêmes. Le terme Pays est à cet égard plutôt révélateur : on dit qu'on vient du « Pays », le « Pays » témoigne de notre appartenance culturelle. La raison de ce sentiment d'appartenance tient à la continuité historique qui définit ces territoires : ils existaient durant l'Antiquité et on les retrouve aujourd'hui, du moins pour un certain nombre d'entre eux, malgré l'apparition du département.

2.2.2. Des démarcations paysagères structurantes

Dans cette sous-section, nous allons montrer que certains Pays se définissent par leurs caractéristiques physique et humaine, c'est-à-dire par une certaine homogénéité paysagère qui traduit un attachement au territoire (cf. chapitre 1, point 2.1.). Pour cela, nous allons partir du découpage par petites régions agricoles (PRA) (**Figure 10**, ci-dessous). Le maillage des PRA a été élaboré en 1946, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Il a ensuite été remanié en 1949 par l'Insee et le Scees (anciennement le service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'Agriculture). L'objectif de ce zonage était « *de disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs* »²². Il laisse donc apparaître les démarcations paysagères dans la région.

²²<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/Z.1/lsearchurl/listeTypeMethodon/>

Figure 10 – Zonage par Petites Régions Agricoles (à gauche) et par Pays (à droite)



Données : CGET, INSEE ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l’auteur

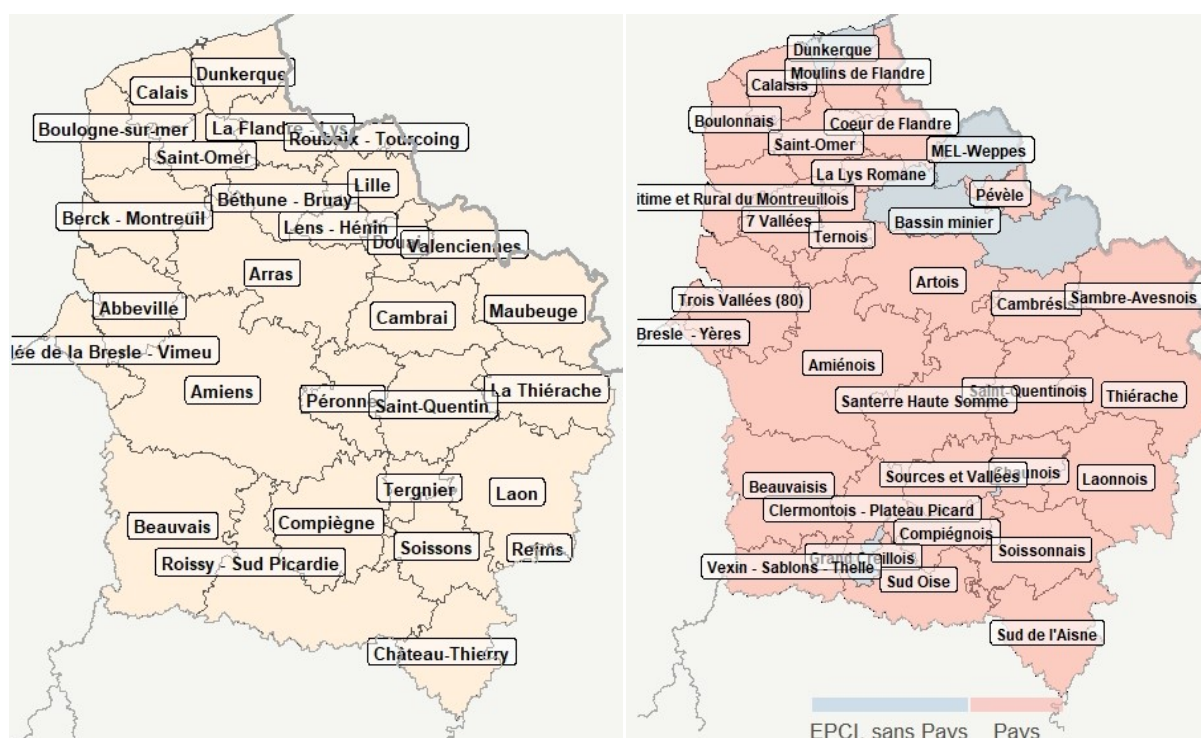
Comme nous pouvons le voir, certains Pays s’inscrivent à la fois dans une continuité historique et paysagère, ce qui aide les populations à s’y attacher plus facilement. Même si les contours ne se superposent pas parfaitement, on constate que la Thiérache (du moins dans sa partie Picarde) et la Santerre du 18^{ème} siècle peuvent être définis comme des Pays-milieux, car ce sont des caractéristiques naturelles et non la relation entre ville-campagne qui semblent le plus les définir. Bien qu’ils se structurent autour des villes principales, le Pays de Boulogne, le Pays de Cambrai et le Pays du Grand Amiénois s’étendent, respectivement, sur les PRA du Boulonnais, du Cambrésis et sur les plateaux Picards du département de la Somme. Au-delà de leur ancrage historique, ces Pays se caractérisent donc aussi par leur singularité paysagère. De même, on constate que les Pays des Moulins de Flandre et du Cœur de Flandre s’étendent sur les PRA de la Flandre intérieure et des Plaines de la Lys du Nord. Ils constituent avec le Dunkerquois les trois Pays de l’ancienne Flandre française de langue germanique. Le reste de l’ancienne province de Flandre française (dans sa partie méridionale) est formée de la « Métropole Européenne de Lille – Weppes », celle-ci tirant sa substance sur les plaines du Carembault et du Mélantois (PRA de la région de Lille), ainsi que du Pays du Pévèle qui s’étend sur la PRA du Pévèle. Le Pays de la Lys-Romane reproduit quant à lui la PRA des Plaines de la Lys – du Pas-de-Calais. Dans les départements de l’Oise et de l’Aisne, on constate de nombreuses correspondances entre les zonages par Pays et par PRA. C’est par exemple le cas du

Pays du Sud de l'Oise (PRA du Valois et du Multien), du Pays du Sud de l'Aisne (PRA du Tardenois et Brie et, en partie, du PRA du Valois dans l'Aisne), du Pays de Soissons (PRA du Soissonnais), du Pays des Sources et Vallées (PRA de Noyon), du Pays du Vexin-Sablons-Thelle (PRA du Vexin français, de Bray et de Thelle), du Compiégnois (PRA du Soissonnais, dans l'Oise et, pour une partie, PRA des plateaux Picards) et du Pays de la Santerre-Haute Somme (PRA de la Santerre) ainsi que du Pays de la Thiérache (PRA de la Thiérache).

En se définissant de cette façon, les Pays apparaissent comme des aires naturelles qui ont été reformulées par l'action humaine sous la forme de paysages, pour former des espaces d'interactions sociales fortes comme on l'a vu avec les systèmes familiaux par exemple (Todd & Le Bras, 2013). Ce rapport du Pays à la terre contribue – comme on l'a vu dans le premier chapitre en introduisant les travaux de la géographie physique – à l'émergence d'une identité locale. Cette remarque en appelle une autre. On observe que les Pays de l'ancienne Picardie se superposent plus facilement sur leurs PRA que les Pays du Nord-Pas-de-Calais. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la Picardie est restée très rurale, tandis que le Nord-Pas-de-Calais est plus urbanisé. C'est d'ailleurs un point que l'on a abordé : les territoires ruraux se traduisent par d'autres formes d'attachement, qui résultent de logiques de sociabilités bâties sur l'interconnaissance, le contrôle social (Coquard, 2019).

En ce qui concerne les Pays dont les contours semblent différer des limites des PRA, on recense les anciennes provinces d'Artois (celle-ci étant constituée des Pays de Saint-Omer, du Ternois, d'une partie des 7 vallées et du Montreuillois, de l'Artois, de l'Ouest et du centre de l'ancien bassin minier) et du Hainaut (ce dernier étant principalement constitué de l'Est de du bassin minier et du Pays de la Sambre-Avesnois), ainsi qu'une partie des départements de l'Oise (c'est-à-dire les Pays du Grand Beauvaisis, Clermontois-Plateau-Picard et du Grand-Creillois) et de l'Aisne (Pays du Chaunois, du Saint-Quentinois et du Laonnois). Ces territoires ne semblent pas être définis à partir de critères historiques ou paysagers aussi explicites que les Pays que nous avons mentionnés ci-dessus. Cependant, en étudiant la carte des zones d'emploi (**Figure 11**, ci-dessous), on constate que le critère de cohérence paysager semble reposer bien plus sur des caractéristiques liées aux infrastructures des bassins d'emploi.

Figure 11 – Zonage par zones d'emploi (à gauche) et par Pays (à droite)



Données : INSEE ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

La zone d'emploi est définie, par l'Insee, comme un espace dans lequel la « plupart » des actifs résident et travaillent. Construite à partir des données du recensement de la population de 2006, elle reproduit la géographie des navettes domicile-travail, ce qui fait de ce zonage statistique un proxy intéressant pour repérer les pratiques des populations locales en matière d'emploi, un peu sur le modèle des anciennes approches de l'espace économique qui ont été initiées par la Géographie économique française (Perroux, 1950 ; Boudeville, 1961 ; Juliard, 1962). On peut noter, en comparant les cartes ci-dessus, que le maillage en Pays repose, pour une bonne partie, sur celui des zones d'emploi. C'est par exemple le cas des Pays de la Sambre-Avesnois (zone d'emploi de Maubeuge) et de Saint-Omer (zone d'emploi de Saint-Omer), mais aussi du Pays du Saint-Quentinois (zone d'emploi de Saint-Quentin), du Grand Laonnois (zone d'emploi de Laon) et du Pays du Chaunois (zone d'emploi de Tergnier). La zone d'emploi du Beauvaisis se singularise par le fait que sa partie septentrionale se compose du Pays de Beauvais et que sa partie méridionale contient le Pays du Vexin-Sablons-Thelle.

Ces Pays, dont le maillage correspond fortement à leur zone d'emploi, et que l'on peut définir comme des « villes-Pays », peuvent être l'expression d'un « territoire », parce qu'ils se sont dotés au cours du temps de structures de développement qui sont liées à l'histoire économique locale et qui orientent aujourd'hui les pratiques des habitants (Louault, 2000). Parmi

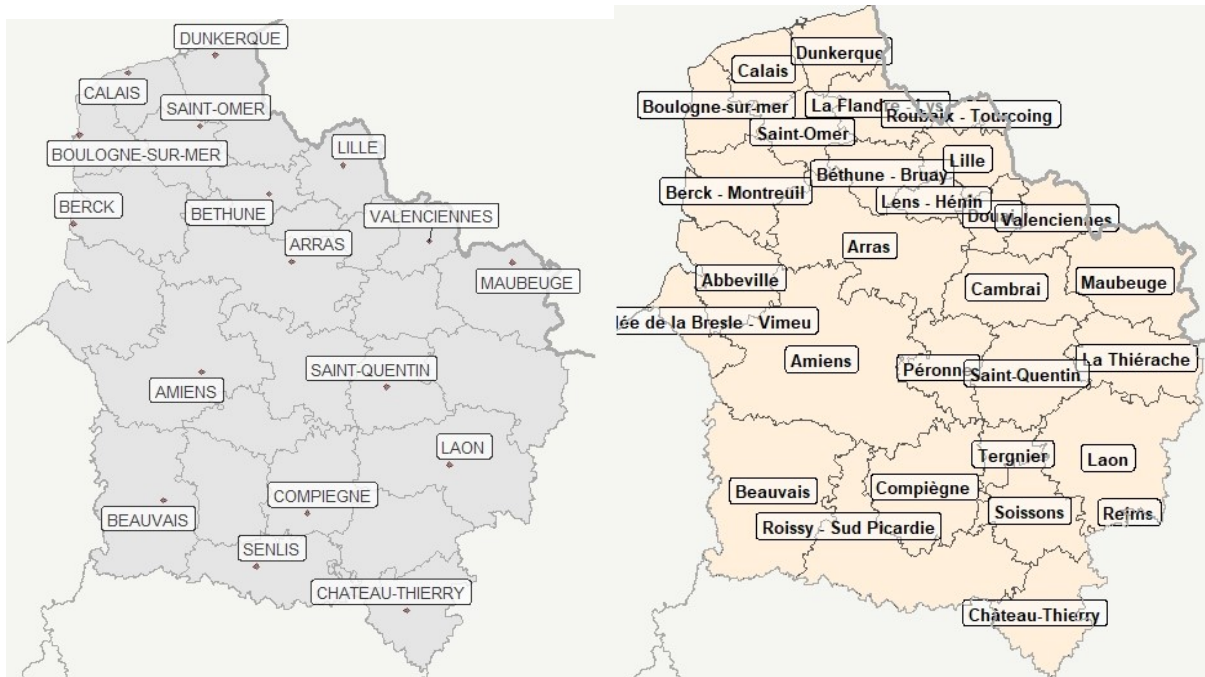
ces structures de développement, on peut citer la structuration du réseau ferroviaire, du transport routier, de l'organisation urbaine, etc. C'est la raison pour laquelle la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire, promulguée en 1999, a établi un lien entre le Pays et son bassin d'emploi.

Les contours géographiques des Pays reproduisent pour bon nombre d'entre eux les limites des bassins d'emploi, des petites régions agricoles et/ou des Pays historiques : la continuité paysagère ou historique contribue ainsi à renforcer l'attachement au territoire, conformément aux travaux de la géographie sociale sur lesquels nous nous sommes appuyés dans le premier chapitre (Frémont, 1999). Il nous reste encore cependant à élucider le critère de cohérence des Pays dont les contours sont discordants avec ces zonages (Pays de Clermont-Plateau Picard, Pays des 7 Vallées, Pays des Moulins de Flandre, Pays de l'Artois et Pays du Ternois) et les espaces de la région qui ne se réfèrent pas à un Pays existant (le Creillois, le Dunkerquois, l'ancien bassin minier et la Métropole Européenne de Lille). Il est à cet égard intéressant de constater que les Pays qui ont le plus de discordances sont aussi ceux qui ont été modifiés (Pays des Sept Vallées, Pays du Ternois) ou supprimés (Pays de Clermont-Plateau Picard, Pays des moulins de Flandre, Pays de l'Artois).

2.3. Le cas des Pays non existants, modifiés ou supprimés

Il est vrai qu'il ne faut pas sous-estimer l'influence des jeux d'acteurs institutionnels dans la formation de maillages territoriaux (Pasquier, 2012). Des élus locaux qui administrent un territoire peuvent en effet préférer rattacher leur espace de juridiction à tel ou tel autre territoire pour des raisons politiques, par exemple. Sur ce point, même si les Pays des Moulins de Flandre et du Cœur de Flandre trouvent une explication dans l'histoire régionale, et tout particulièrement dans les recompositions territoriales du « comté de Flandre », nous n'avons toujours pas expliqué la décomposition de la PRA Flandre Intérieure en deux Pays, alors que cette dernière reproduit quasiment parfaitement les contours de son arrondissement administratif (**Figure 12**, ci-dessous). Cela traduirait-il un épuisement de l'attachement au territoire dans ces Pays, ou l'existence éventuelle d'un jeu d'acteurs institutionnels qui bouleverse les contours du maillage traditionnel par Pays ? Ce questionnement est d'autant plus légitime que le Pays des Moulins de Flandre a disparu. On peut dresser un constat similaire en ce qui concerne les Pays de l'Artois, du Ternois, des Sept vallées et du Clermontois-Plateau Picard.

Figure 12 – Zonage par arrondissements (à gauche) et par zone d’emploi (à droite)

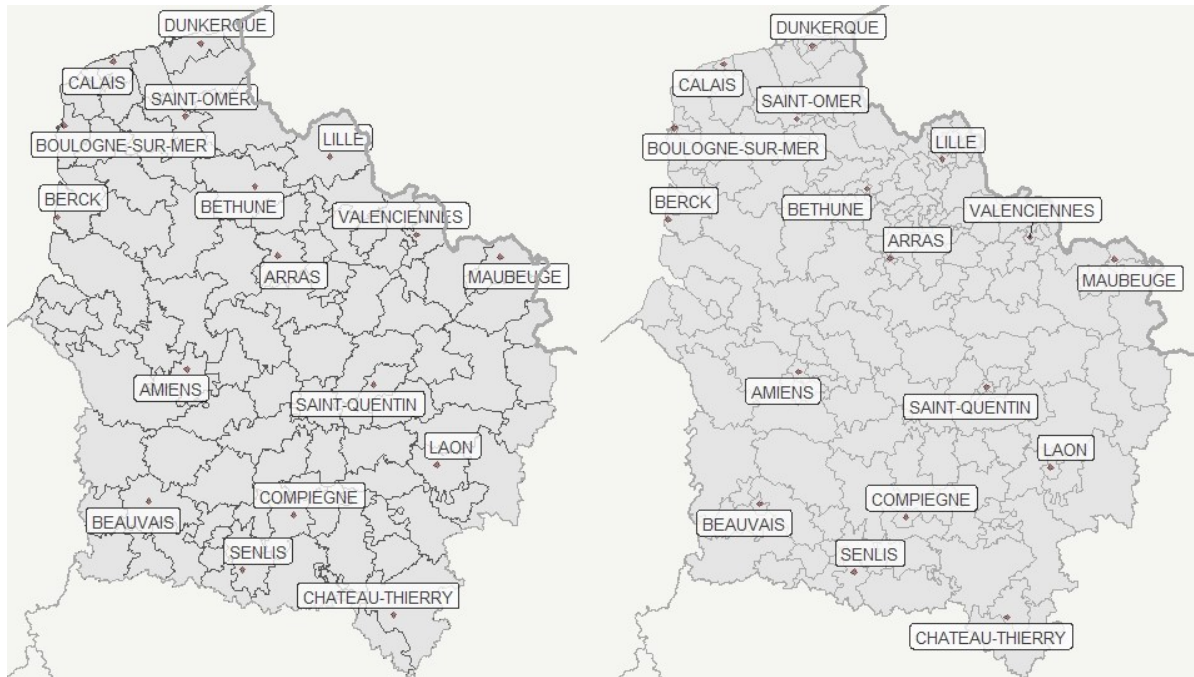


Données : INSEE ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l’auteur

En particulier, alors que le Pays du Clermontois-Plateau Picard appartient, pour la majorité de sa superficie, à la zone d’emploi de « Roissy-Sud Picardie », il fait néanmoins l’objet d’arrondissements différents et ne reproduit aucune PRA. C’est très certainement ce qui explique que ce Pays, avec la zone méridionale du Pays de la Santerre, ait disparu aujourd’hui. De même, il est intéressant de constater que le Pays du Ternois, dont on peut faire remonter les origines au comté de Saint-Pol (du nom de sa plus grande ville, Saint-Pol-sur-Ternoise), ne reproduit qu’une partie de la PRA du Ternois, alors qu’on le retrouve rattaché à la zone d’emploi et à l’arrondissement administratif d’Arras. De façon similaire, le Pays des 7 Vallées est à cheval sur la PRA de Montreuil et sur la PRA du Ternois, alors qu’on le retrouve associé à la zone d’emploi et à l’arrondissement de Berck-Montreuil. Concernant ces trois derniers Pays (Ternois, 7 Vallées et Montreuil), leurs discordances traduisent l’héritage d’une histoire locale qui fut rythmée par l’existence d’une frontière politique. En effet, le Pays des 7 Vallées appartenait, à la veille de la Révolution Industrielle, à la Picardie provinciale, ce qui explique la forte influence du Pays de Montreuil à son égard. Mais le Pays du Ternois eut également une influence importante sur le Pays des Sept Vallées, parce que celui-ci constituait, avant l’intégration du comté de Boulogne dans la Picardie provinciale, une partie du comté de Saint Pol. C’est sous cette forme qu’il faut comprendre la singularité du Pays des Sept Vallées : un territoire simultanément influencé par le Montreuillois et le Ternois. On retrouve ces éléments

historiques dans le zonage administratif actuel comme on le voit sur la **Figure 13** (ci-dessous) qui reproduit les découpages par établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et par canton-villes.

Figure 13 – Zonage par Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en 2017 (EPCI, à gauche) et par canton-ville (à droite)



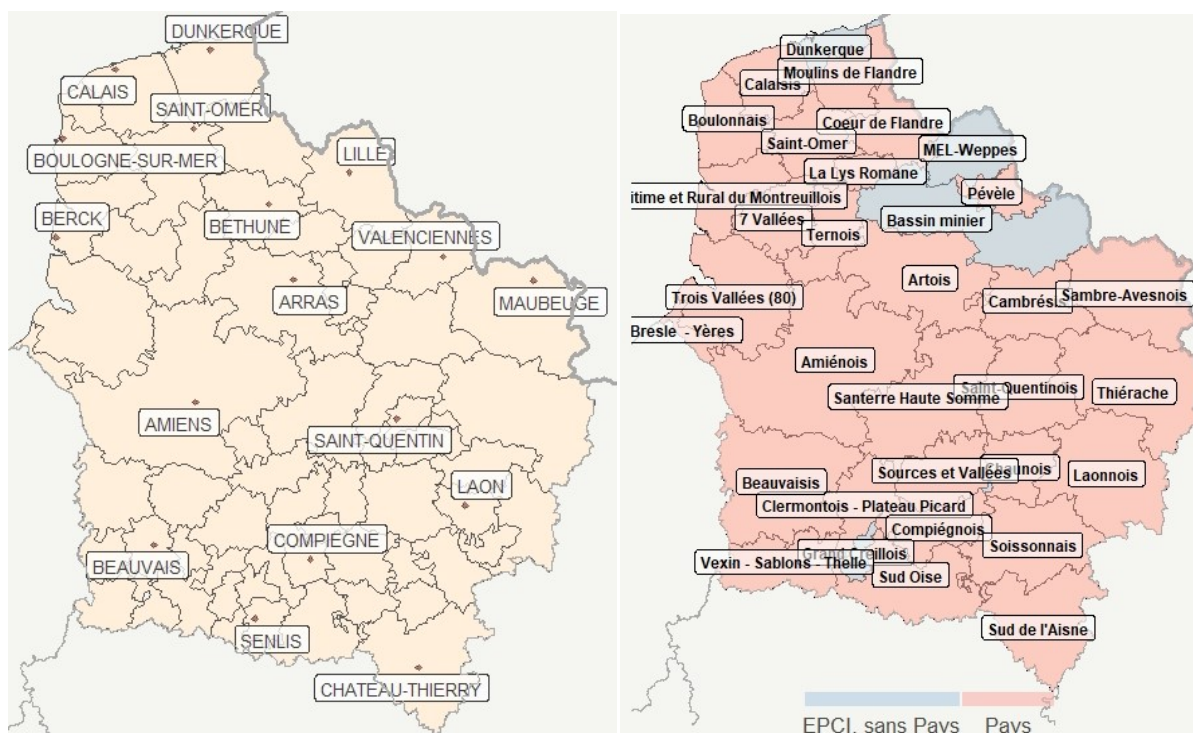
Données : Insee ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l’auteur

Avant d’aborder les éléments figurés sur ces deux cartes, notons que les EPCI sont des intercommunalités qui ont fait l’objet d’une refonte profonde de leurs contours suite à la promulgation des lois NOTRe et MAPTAM. Par rapport à l’ancien zonage, il a été demandé aux élus locaux de favoriser la création d’intercommunalités de plus grandes tailles, afin de mutualiser les dépenses de fonctionnement des communes et de favoriser la coopération spatiale. Les cantons-villes définissent quant à eux la subdivision administrative des conseillers départementaux et régionaux. En recourant à ces zonages administratifs, on se rapproche ainsi des travaux de la géographie politique qui identifient les territoires à des espaces politiques (Antonioli & Chardel, 2005 ; Pasquier, 2012). Les arrondissements, les EPCI et les cantons-villes traduisent en effet un attachement au territoire, puisque les résidents votent, dans ces circonscriptions, pour des élus locaux censés les représenter. En montrant leurs correspondances avec les contours des Pays, nous insistons sur le lien entre l’attachement au territoire et le territoire politique (territoire défini du point de vue de son administrateur).

Concernant les Pays qui attirent notre curiosité ici, on peut souligner que la communauté de communes du Haut Montreuillois constitue en 2013 la partie nord du Pays des 7 Vallées, dont une zone importante est associée à la PRA du Montreuillois. En observant le zonage par canton-ville, on note à l'inverse que la partie méridionale du Pays des 7 Vallées est intégrée dans une circonscription qui déborde sur le Pays du Ternois. Cette remarque n'est pas anodine, puisque le nord du Pays des 7 Vallées (la CC du Haut Montreuillois) a finalement été rattaché au Pays de Montreuil, et le sud (la CC des Sept Vallées) a été intégré au PETR du Ternois-7 Vallées, comme on a pu le voir sur la **Figure 7** (ci-dessus).

Concernant les Pays de Flandre, on constate au regard des **Figure 7** et **Figure 13** que le morcellement de la Flandre française reproduit très bien le maillage par EPCI. Le Pays des Moulins de Flandre, dont une partie est associée au PRA de Flandre maritime (**Figure 10**, ci-dessus), est presque totalement composé de la CC des Hauts-de-Flandre, tandis que le Pays du Cœur de Flandre est constitué de la CC de Flandre Intérieure – du même nom que sa PRA. En comparant avec la **Figure 11** (ci-dessus), on remarque que la communauté urbaine (CU) de Dunkerque et la communauté de communes des Hauts-de-Flandre appartiennent à la zone d'emploi de Dunkerque et correspondent aux mêmes SCOT (**Figure 14**, ci-dessous).

Figure 14 – Zonage par SCOT (à gauche) et par Pays (à droite)



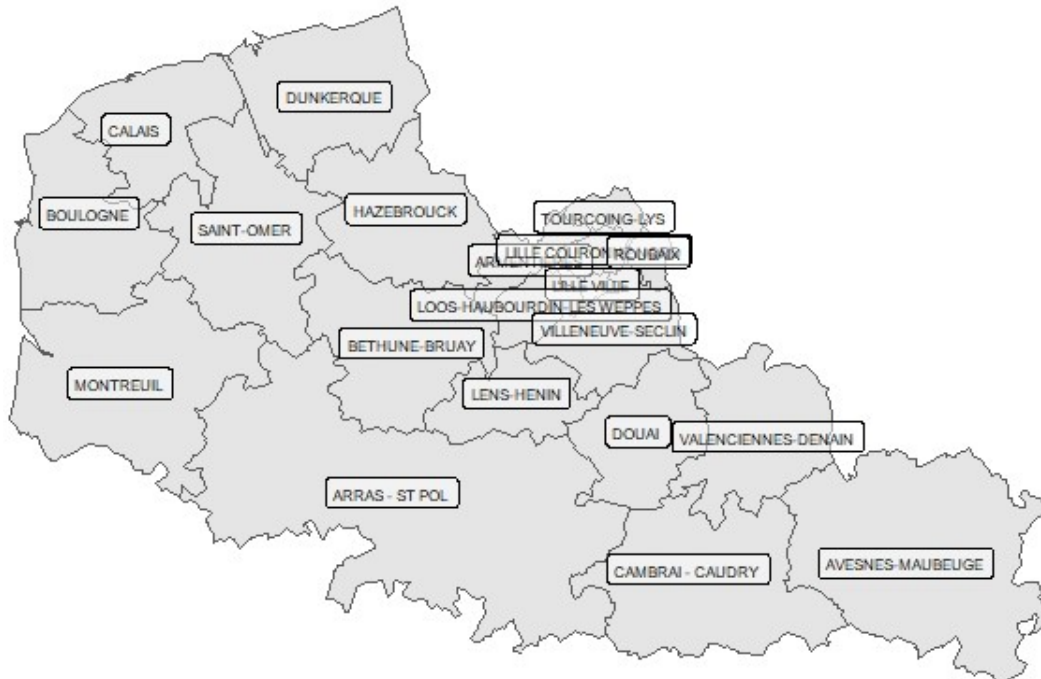
Données : Insee ; Géométries : IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet de territoire qui regroupe plusieurs communes. Son objectif est d'harmoniser les politiques locales en matière d'aménagement du territoire. Conformément au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), il permet aux collectivités locales de mener des projets de développement selon l'intention générale esquissée par le Conseil Régional. Même si on constate une forte disparité entre la taille des SCOT du Nord-Pas-de-Calais (qui reproduisent quasiment parfaitement les délimitations de leurs Pays) et la taille des SCOT de Picardie (ils diffèrent fortement de leurs Pays), c'est le constat de la forte correspondance entre les SCOT de la Flandre et de l'Artois vis-à-vis de leur Pays respectif qui nous intéresse ici. En effet, on peut souligner que les Hauts-de-Flandre sont intégrés dans la même SCOT que Dunkerque, tandis que le SCOT d'Artois reproduit quasiment parfaitement le Pays d'Artois – excepté sa partie Nord-Est. Concernant ce dernier cas, on s'aperçoit que le Pays de l'Artois est constitué de la Communauté Urbaine (CU) d'Arras, de la CC des Campagnes d'Artois et de la CC du Sud Artois. Ces noms traduisent l'appartenance très forte de ces EPCI à l'Artois historique. Le Pays de l'Artois mérite toutefois une attention toute particulière, puisqu'il a disparu avec les lois NOTRe et MAPTAM pour constituer avec le Douaisis le Pôle Métropolitain Artois-Douaisis – et cela sans inclure le Ternois (**Figure 7**, ci-dessus). Or, en observant la carte des zones d'emploi et des arrondissements (**Figure 12**, ci-dessus), on constate que le Ternois est inclus dans la même maille qu'Arras, tandis que les PRA du Ternois et de l'Artois, ainsi que le détachement géographique du Pays historique de Saint-Pol, indiquent l'existence de deux entités différentes. Étant donné cette dimension paysagère et historique qui tend à particulariser ces deux Pays, nous considérerons par la suite la délimitation du Pays de l'Artois qui prévalait sur la **Figure 7** (ci-dessus).

A ce stade, il nous reste à justifier les mailles qui ne font pas l'objet d'un Pays institutionnel. Sur ce point, on peut souligner que les espaces concernés sont totalement urbains : bassin minier, Dunkerque, intercommunalité de Lille et Creil. En ce qui concerne l'espace de la Métropole Européenne de Lille (MEL), nous prenons la délimitation institutionnelle telle qu'elle apparaît sur la **Figure 7** (ci-dessus). S'il est vrai que la MEL se caractérise par une grande diversité de quartiers auxquels les populations s'identifient (Collectif Degeyter, 2017), nous la prenons comme une entité globale conformément à sa désignation dans le code des collectivités territoriales, en raison de la contiguïté des communes associées. On constate par ailleurs que l'espace de la MEL correspond, dans une certaine mesure, aux maillages par arrondissements (**Figure 12**) et par PRA (**Figure 10**). Concernant l'arrière-pays de Creil, nous

repreons le découpage par SCOT qui lui est afférent, ce qui nous conduit à identifier le Grand Creillois. Enfin, concernant le bassin minier, on constate que les maillages par arrondissement, zone d'emploi et SCOT se superposent parfaitement. L'existence de ces territoires est également perceptible au niveau des éditions de périodiques locaux, comme on peut le constater sur la carte ci-dessous (**Figure 15**).

Figure 15 – Zonage par éditions locales de La Voix du Nord



Données : La Voix du Nord ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

Sur cette carte, nous avons reproduit les délimitations géographiques des éditions de *La Voix du Nord*, qui est un journal qui présente l'actualité du Nord-Pas-de-Calais²³. Ce découpage a l'avantage de donner une approximation du sentiment d'attachement des populations : si ces journaux se sont donné la peine de produire des éditions locales, c'est qu'il doit exister une demande des habitants pour une information spécialement organisée autour de ces territoires. Bien évidemment, la production de ces éditions locales est également susceptible, en retour, de renforcer l'identification des populations à ces territoires. En effet, comme nous l'avons vu à travers la notion de l'espace vécu, la représentation d'un espace renforce le sentiment d'attachement (Foucault, 1984 ; Moles & Romer, 1998).

²³Le « Courrier Picard » est l'équivalent Picard de ce périodique. Comme nous n'avons pas eu accès à la délimitation géographique des éditions du « Courrier Picard », nous n'avons donc pas pu le reproduire sur la carte ci-dessus. Nous nous limitons donc seulement à l'analyse du zonage de la « Voix du Nord »

Cette carte est très parlante, puisqu'elle semble montrer que les Pays de l'ancienne région du Nord-Pas-de-Calais sont représentés par les populations (les habitants auraient conscience d'appartenir à un Pays plus ou moins historique). Elle permet donc de consolider notre regard sur l'identification des Pays en tant que territoires – d'attachement. Ainsi, concernant le bassin minier, on constate que les éditions de la *Voix-du-Nord* reproduisent parfaitement la fragmentation des zones d'emploi, des arrondissements administratifs, des SCOT et, dans une moindre mesure, des PRA. La correspondance des Pays institutionnels avec ce maillage est assez frappante en ce qui concerne le Boulonnais, la Sambre-Avesnois, le Cambrésis, le Cœur de Flandre et, dans une certaine mesure, le Calaisis, l'Audomarois, les Trois Vallées (ou Picardie maritime) et la Santerre-Haute-Somme. En bref, concernant les Pays non existants, modifiés ou supprimés, ou les Pays qui existent encore et dont on a montré qu'ils reproduisent des zonages de différentes sortes, on constate qu'il existe une forte correspondance entre les délimitations administratives, les zones d'emploi et les éditions de journaux.

Par ailleurs, cette carte établit un parallèle fort entre les représentations de l'espace, les circonscriptions administratives, les dynamiques historiques, et la structuration paysagère. On peut en effet suggérer que les circonscriptions administratives, dans lesquelles les populations votent pour les représentants locaux, contribuent à renforcer l'appartenance locale (Pasquier, 2012) : cet élu, qui nous représente, opère sur un espace de juridiction qui a les mêmes contours que l'édition du journal que nous lisons chaque matin. Inversement, on peut insister sur l'intérêt fort pour la démocratie locale de façonner des circonscriptions administratives à partir d'espaces qui sont représentés par les populations locales : pour limiter les abstentions, il peut être opportun de déterminer les contours des espaces politiques à partir des mailles du territoire vécu. On peut évoquer sur ce point les travaux de Julia Cagé (2016) qui montre qu'il existe une corrélation positive entre la disparition de périodiques locaux et l'abstention aux élections : plus les journaux disparaissent, moins on s'implique sur son territoire et plus on s'abstient. La presse locale serait donc bien un marqueur du territoire. Toutefois, une corrélation n'implique pas forcément une causalité. On ne sait donc pas si la disparition des journaux locaux conduit à la disparition de l'identité d'un territoire et à l'abstention, ou si la disparition du sentiment d'appartenance à un territoire incite progressivement les gens à ne plus acheter la presse locale et à ne plus s'intéresser à la vie politique locale. Par ailleurs, on peut souligner le fait que les éditions locales de la *Voix du Nord* reproduisent le zonage par petites régions agricoles. Au-delà de la dimension politique introduite ci-dessus par la question de l'abstention au

vote, on peut évoquer l'explication suivante : les démarcations du milieu naturel permettent de repérer plus facilement les espaces vécus et de se les approprier avec moins de difficulté.

2.4. La maquette territoriale des Pays retenue

En rassemblant tous ces éléments de comparaison, nous avons fait le choix de retenir le maillage ci-dessous (**Figure 16**). On peut noter que les Pays du Nord-Pas-de-Calais reproduisent très bien le maillage par éditions de la *Voix du Nord*. Nous avons retenu sur cette carte l'ensemble des Pays institutionnels qui existent aujourd'hui. Concernant les Pays qui ont été supprimés avant ou après les réformes territoriales, nous avons retenu le Pays du Clermontois-Plateaux Picards et le Pays d'Arras, et nous avons associé le Pays de la Flandre maritime à l'agglomération de Dunkerque et à la quasi-totalité de l'ancien Pays des Moulins de Flandre.

Figure 16 – Le maillage par territoire retenu



Données : voir Figure 10; Géométries : IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

Nous avons par ailleurs rattaché la partie septentrionale de l'ancien Pays des Sept Vallées au Pays de Montreuil, et sa partie méridionale à l'actuel PETR du Ternois – Sept Vallées. Enfin, concernant les Pays qui n'ont fait l'objet d'aucun maillage par Pays, nous identifions le Grand Creillois et nous avons fractionné le bassin minier conformément au maillage proposé par *la Voix du Nord* : Béthune-Bruay-Lys, Lens-Hénin, Douai et Valenciennes.

SECTION 3. UN ANCRAGE AU PAYS PERCEPTIBLE A TRAVERS LE COMPORTEMENT DE MOBILITE RESIDENTIELLE DES HABITANTS

Jusqu'à présent, en superposant les différents zonages entre eux, nous avons pu souligner les critères de cohérence qui singularisent chacun des Pays. Nous avons ainsi cherché à vérifier si ces espaces sociohistoriques prennent sens dans les pratiques et les représentations d'aujourd'hui. On constate par exemple que le Boulonnais semble avoir une identité paysagère très marquée (forte correspondance avec sa PRA), une identité locale assez nette (correspondance avec son arrondissement et avec un nombre plutôt limité d'EPCI), une certaine cohérence d'infrastructures (bonne correspondance avec sa zone d'emploi). En plus de cela, le Boulonnais semble être représenté par les populations (correspondance forte avec l'édition journalistique qui lui est associée). En bref, le Boulonnais, qui s'inscrit dans une continuité historique très forte, peut être défini comme un territoire d'attachement.

Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait que notre étude cartographique montre que les populations ne semblent pas mûrir un attachement au territoire qui se cantonnerait à la vie des métropoles. C'est un point important, qui révèle le manque de fondement du maillage par pôle métropolitain/PETR. En effet, ces nouveaux espaces ne se caractérisent ni par une continuité historique, ni par une continuité paysagère. Par ailleurs, ils ne correspondent pas à des circonscriptions administratives particulières, et ne paraissent pas être représentés par les populations (il n'y a pas de correspondance entre ces espaces et les éditions de périodiques). Ces éléments nous conduisent à ne pas identifier ces espaces comme des territoires d'attachement, mais plutôt comme des zonages d'études éventuels.

Dans cette section, nous allons consolider notre étude et proposer désormais une mesure de l'attachement des populations aux Pays en examinant la trajectoire des mobilités résidentielles (nous n'allons donc pas approfondir les aspects mentaux de l'attachement au territoire). Pour cela, nous proposons de décliner l'attachement au territoire en un certain nombre de variables permettant une telle mesure. Les populations ont-elles beaucoup déménagé dans leur Pays d'origine entre les années 2014 et 2015 ? Les populations ayant connu un change-

ment de Pays se sont-elles orientées vers des Pays voisins? Les ménages sont-ils nés dans le département appartenant à leur Pays de résidence ? Quelle est la part des ménages ayant emménagé depuis plus de dix ans dans chaque Pays ? Parmi toutes ces mobilités, identifie-t-on des mobilités résidentielles qui sont fortement liées aux modifications de la géographie de la production ? Avant de répondre à toutes ces questions, nous allons présenter la méthodologie que nous avons suivie dans cette section.

3.1. Données et méthode utilisées pour étudier la mobilité résidentielle

Dans cette sous-section, nous présenterons brièvement la méthodologie et les données que nous avons exploitées pour examiner la mobilité résidentielle, puis nous déclinons en quelques mots les limites et les points majeurs à retenir sur l'enquête par recensement de la population (RP). En effet, c'est à partir de cette enquête que nous avons établi notre mesure de la mobilité résidentielle des ménages dans les Pays de la région.

3.1.1. Les données exploitées

Pour mesurer l'attachement des populations à leur Pays, nous avons raisonné en deux temps. Dans un premier temps, nous avons étudié la mobilité sur le court terme (plus particulièrement, à un an d'intervalle) sans tenir compte du statut sociodémographique des populations. Contrairement aux approches sociologiques ou de géographie sociale cherchant à élucider les déterminants sociaux de la mobilité résidentielle, notre intention n'est pas de comprendre les motivations qui expliquent les mobilités infrarégionales ainsi que les raisons pour lesquelles certaines couches sociales se rendent plus mobiles que d'autres. Nous avons déjà abordé ce point dans le premier chapitre lorsque nous avons cherché à élucider la signification du territoire. Notre intention est plutôt de fournir une mesure de l'attachement des populations à leur Pays. Concrètement, cela nous a conduits à nous poser ces questions : par rapport à l'année 2014, le ménage est-il resté dans le même logement, ou a-t-il déménagé dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune du même pays, etc. ?

Dans un second temps, nous avons consolidé cette étude en observant la mobilité de long terme des ménages à l'échelle des Pays. Pour cela, nous avons commencé par introduire deux variables de long terme dans notre étude : l'ancienneté d'emménagement du ménage et le statut d'occupation du logement. En effet, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les propriétaires ont un fort sentiment d'appartenance au territoire et ils sont donc moins mobiles. Néanmoins, nous ne prenons pas en compte exclusivement le statut de la propriété, car

tout le monde n'a pas le choix d'acheter : les catégories défavorisées peuvent en effet être plus « attachées » au territoire que des catégories sociales favorisées, et cela sans qu'elles aient les moyens d'acquérir un logement. Pris isolément, le taux de propriétaire n'est donc pas une variable à sens unique. De même, la durée de résidence n'est pas un indicateur qui exprime à lui seul l'ancrage local des populations : des ménages défavorisés qui déménagent fréquemment (à cause d'impayés de loyer, ou pour obtenir des logements moins chers, fuir des logements trop dégradés, s'adapter à des changements de composition familiale, etc.) opèrent généralement des déménagements dans le même bassin de vie parce qu'ils sont attachés à leur lieu d'origine. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit une troisième variable dans notre étude : le département de naissance des ménages recensés. Toutefois, en raison du secret statistique, nous n'avons pas pu accéder à la commune de naissance des ménages recensés, ce qui nous aurait permis de mesurer plus finement le degré d'ancrage des populations aux Pays. Nous reviendrons sur ce point dans la section 4 de ce chapitre, lorsque nous aborderons la question de la production des données.

3.1.2. Le recensement de la population

Avant d'interpréter les résultats de notre étude sur l'ancrage des populations aux Pays, il convient de préciser en quoi consiste le recensement de la population (RP), tant au niveau de l'objectif poursuivi que de la méthode utilisée. Cette étape est nécessaire à la poursuite de notre propos, puisque notre étude de la mobilité résidentielle dans les Pays de la région repose sur l'exploitation des données issues du RP. Il nous faut donc en spécifier les contours méthodologiques et insister sur les limites de la méthode d'enquête sous-jacente, d'autant que celle-ci est échantillonnée et donc sujette au principe de l'inférence statistique.

Juridiquement, le RP se définit comme une enquête, assurée par l'Insee, qui vise à déterminer le niveau de la population légale des communes. Pour atteindre cet objectif, l'Insee se charge de collecter tout un ensemble de données anonymes sur les caractéristiques socio-démographiques des populations communales. Les fichiers administratifs des communes sont analysés et, parallèlement, des sondages et des enquêtes sont menés auprès des ménages. Les données sont collectées annuellement, par roulement de 5 ans, ce qui confère à chaque observation (à chaque individu enquêté) une pondération différente.

Deux raisons principales expliquent les différences de pondération entre les observations. La première raison tient à la taille des communes. Si toutes les municipalités font l'objet

d'un RP, seules les communes composées de moins de 10 000 habitants sont sujettes à un recensement total de la population. Les ménages des communes composées de plus de 10 000 habitants sont, quant à eux, échantillonnés à hauteur de 40% de la population municipale, selon des critères qui comprennent la nature du logement (collectif ou individuel), son ancienneté, sa fonction touristique (si elle existe) et d'autres caractéristiques. Pour établir cet échantillon de la population, l'Insee s'appuie sur une *Base de Sondage des Adresses* (BSA) qu'elle établit à partir du *Répertoire des Immeubles Localisés* (RIL) et donc des fichiers cadastraux. Dans cette base de données, l'Insee cible toutes les *grandes adresses* collectives, les adresses à caractère touristique et les nouvelles constructions de logements. Les adresses individuelles et les autres adresses sont sélectionnées de manière aléatoire.

Encadré 12 – Quelques précisions sur le recensement de la population

Le recensement de la population (RP) est une enquête échantillonnée et découpée annuellement, par roulement de cinq années. La différence de pondération des ménages qui appartiennent à une commune composée de moins de 10 000 habitants tient à l'annualisation de l'enquête, alors que le poids des ménages composant les communes de plus de 10 000 habitants est défini suivant les caractéristiques du logement de résidence. Pour chaque RP, l'Insee produit des fichiers *détails*, c'est-à-dire des bases de données dans lesquelles les variables (les réponses aux questions formulées dans l'enquête) sont exprimées en fonction du logement du ménage (fichier détail *logement*), de l'individu (fichier détail *individu*), des mobilités – résidentielles, scolaires et de travail (fichier détail *mobilités et migrations*), ou de la profession (fichier *activité professionnelle des individus*). Pour mesurer l'ancrage des populations au Pays, nous nous sommes appuyés sur le fichier détail *Mobilités et Migrations*.

La seconde raison qui explique les différences de pondération tient à la fréquence à laquelle les données sont collectées. Nous l'avons précisé ci-dessus : les données sont collectées annuellement, par roulement de cinq années. Cela signifie que 20% des ménages résidant dans les communes de moins de 10 000 habitants et 8 % des ménages composant les municipalités de plus de 10 000 habitants (soit 20% des 40% des ménages sélectionnés) sont enquêtés chaque année. Comme les communes de moins de 10 000 habitants ne sont pas enquêtées la même année (les communes de plus de 10 000 habitants sont quant à elles enquêtées chaque année), elles sont sujettes à un biais statistique lié à l'évolution de la population. Pour tenir

compte de cette évolution, l'Insee opère une interpolation linéaire pour estimer la croissance de la population entre la date de l'échantillon enquêté et la date de l'enquête la plus récente.

Il nous reste à préciser un dernier point qui tient plus particulièrement à notre exploitation du fichier détail « Mobilités et Migrations ». Si ce fichier se décline en presque autant de bases de données qu'il existe de types de mobilités identifiées par l'Insee (résidentielles, scolaires, travail), deux raisons expliquent notre intention de recourir plus précisément à la base de données « *Migrations résidentielles : localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure en 2015* ». D'une part, en ce qui concerne l'échelle, nous avons privilégié le niveau communal parce que celui-ci se prête facilement au « zonage à façon », c'est-à-dire à la reproduction de l'information statistique à une autre échelle géographique. D'autre part, les variables qui y sont reproduites permettent d'identifier les flux de la population selon l'origine et la destination, et de déterminer ainsi si les populations sont ancrées localement. Les mobilités sont mesurées à une année d'intervalle, contrairement aux versions précédentes du RP où elles l'étaient à sept et cinq ans d'intervalle. Cette différence de temporalité présente cet avantage : elle permet de mesurer plus finement les flux de mobilité résidentielle (Courgeau, 1988). En effet, avec une échelle temporelle plus longue, le statisticien est conduit à sous-estimer la mobilité des populations, car les ménages qui ont fait l'objet de multiples déménagements durant l'intervalle de temps circonscrit par l'Insee, ou ceux qui ont déménagé et qui sont retournés vivre dans leur commune de résidence de départ, apparaîtront aux yeux de l'observateur comme étant faiblement mobiles, voire immobiles. Avec un laps de temps assez court, ce biais diminue.

3.2. Des mobilités résidentielles très liées à l'appartenance aux Pays

Afin de mesurer l'attachement des populations aux Pays, nous avons agrégé à l'échelle des Pays les données sur la mobilité résidentielle (à une année d'intervalle). A cet intervalle de temps, il est possible d'estimer avec plus de finesse le taux de mobilité des populations, sans omettre les déplacements qui apparaissent à des intervalles de temps courts. Nous nous sommes cantonnés aux mobilités résidentielles qui ont été effectuées entre 2014 et 2015, ainsi qu'entre 2015 et 2016 (derniers chiffres à disposition au moment de l'écriture de ce chapitre). Ces années n'ont pas été exceptionnelles, puisque nos résultats sont, comme nous le verrons, tout à fait conformes à des travaux plus généraux, portant sur les mobilités en France et sur les dernières décennies (Baccaïni, 2007 ; CGET, 2018 ; Martin, 2018). Dans un second temps, nous avons introduit des variables de long terme, issues du même fichier détail, afin de conso-

lider notre regard sur la mobilité résidentielle et l’attachement des populations aux Pays. Ces variables, à savoir la part des ménages ayant emménagé dans leur logement depuis plus de dix ans et le département de naissance de la population résidente, permettent de déplacer la question de la mobilité résidentielle à l’échelle d’une vie humaine.

3.2.1. Une lecture des mobilités de court terme

Avant de mesurer l’attachement des populations aux Pays, il est important de présenter quelques chiffres sur la mobilité résidentielle prise à l’échelle des Hauts-de-France. Quel a été le taux de mobilité des habitants des Hauts-de-France au cours de ces dernières années ? Ont-ils beaucoup déménagé ? Si oui, à quelle échelle géographique ? On peut trouver des réponses à ces questions en étudiant les données issues du recensement de la population de 2016. Ainsi, entre 2015 et 2016, un peu plus de 89 % des habitants des Hauts-de-France n’ont pas déménagé. Près de 4 % de la population a changé de logement dans la même commune (soit près d’un tiers de la population déménageuse), alors que près de 7 % des individus ont changé de commune. Nous avons synthétisé ces informations dans le **Tableau 1** (ci-dessous).

Tableau 1 – Comparaison entre les taux de mobilité résidentielle dans la région des Hauts-de-France et en France

	HDF	% HDF	France	% France
Population résidente (2016)	5 931 640	100	65 587 645	100
Population ayant déménagé	639 909	10,7	7 411 404	11,3
Population mobile, dans la même commune	234 269	3,9	2 682 852	4,1
Population mobile, dans une autre commune	405 640	6,8	4 749 832	7,2

Note de lecture : alors que 10,7% des habitants des Hauts-de-France a déménagé entre 2015 et 2016, 11,3% des français a déménagé durant la même période.

Données : Insee, RP2016 ; calcul par l’auteur

A la lecture de ce tableau, on constate que la mobilité résidentielle des ménages dans les Hauts-de-France s’est opérée dans les mêmes proportions qu’à l’échelle de la France métropolitaine : un dixième de la population a déménagé, mais seulement 7% de la population a changé de commune de résidence. D’après notre exploitation des données issues du recensement de la population de 2015, le taux de mobilité infra-communale entre 2014 et 2015 était équivalent à celui entre 2015 et 2016. Cela signifie qu’un ménage mobile sur trois a déménagé dans la même commune durant cette période. En comptabilisant les flux entrants et sortants, 12% de la population déménageuse a changé de région entre 2014 et 2015, et plus de la moitié des individus mobiles ont changé de ville dans la région (**Tableau 2**, ci-dessous).

Tableau 2 – Taux de mobilités résidentielles extracommunales effectuées dans la région des Hauts-de-France (2015)

	2015	%
Population résidente	5 932 942	100
Population ayant déménagé	641 857	10,8
Population ayant déménagé dans la même commune	236 637	4
Population ayant déménagé dans une autre commune de la région	327 347	5,5
Population ayant déménagé hors de la région	78 873	1,3

Note de lecture : 5,5% de la population des Hauts-de-France, soit 327 347 individus, a déménagé dans une autre commune de la région entre 2014 et 2015

Données : Insee, RP 2015 ; calcul par l’auteur

La lecture du **Tableau 2** est très intéressante : on peut voir que les mobilités extrarégionales ont été très résiduelles entre les années 2014 et 2015. Elles ont concerné uniquement 1,3% de la population totale régionale, tandis que les mobilités infrarégionales, qui atteignent 9,5% de la population des Hauts-de-France, ont été sept fois plus élevées. L’année 2015 n’a pas été un cas exceptionnel : le taux de mobilité infra-communale a été identique en 2016. Par ailleurs, ce taux ne semble pas concerner spécifiquement les Hauts-de-France mais, plus généralement, la France métropolitaine. Ce constat corrobore les travaux que nous avons présentés dans le premier chapitre : le taux de mobilité a certes augmenté durant ces cinquante dernières années, mais les déménagements s’effectuent en moyenne sur des distances courtes (Baccaïni, 2007). Comme nous l’avons vu, ces mobilités peuvent s’expliquer pour des raisons professionnelles (changement de travail, études supérieures...) et ne découlent pas nécessairement de la volonté de changer de cadre de vie (emménagement chez un conjoint, rapprochement familial, etc.). Lorsqu’elles existent, les migrations résidentielles semblent donc poursuivre une logique de proximité importante (**Tableau 3**, ci-dessous).

Ce tableau retrace le volume des déménagements effectués vers une autre commune située dans le Pays d’émigration (volume de flux intra-Pays), et la part de ces déménagements dans tous les flux d’origine du Pays d’émigration (part des flux intra-Pays)²⁴. Ce ratio peut aussi être défini comme la part des emménagements effectués par des personnes qui viennent du même pays. Il indique si les individus qui ont emménagé habitaient déjà dans le même pays un an auparavant, en faisant abstraction des déménagements sans changement de commune qui amplifieraient ce résultat. Pour ne prendre que cet exemple, entre 2014 et 2015, dans les déménagements avec changement de commune dans la région, 74% des individus qui quittent leur logement restent dans la MEL.

²⁴ Nous avons décidé de soustraire les déménagements intracommunaux parce que la part très élevée de ces déménagements dans la mobilité résidentielle traduit un attachement au territoire fort à cette échelle, qui a notamment été repéré dans certains travaux (Guérin-Pace, 2006 ; Crenner & al, 2006 ; Baccaïni, 2007).

Tableau 3 – Poids des mobilités résidentielles extracommunales effectuées dans les Pays des Hauts-de-France (2015)

Pays	Déménagements/Emménagements intra-Pays	Déménagements vers l'extérieur	Emménagements depuis l'extérieur	Solde (arrivées nettes)	Dans le total des déménagements, part des déménagements qui restent dans le pays	Dans le total des emménagements, part des emménagements qui proviennent du pays	Total des flux	Part des mobilités intra-Pays dans le total des flux
Arrageois	8 443	4 850	5 479	628	64%	61%	18 772	45%
Audomarois	5 232	2 903	3 425	521	64%	60%	11 560	45%
Beauvaisis	5 610	2 762	3 188	426	67%	64%	11 560	49%
Béthune-Bruay-Lys	10 149	5 874	6 280	407	63%	62%	22 303	46%
Boulonnais	6 498	2 841	2 291	-549	70%	74%	11 630	56%
Bresle-Yères	1 565	1 912	1 847	-65	45%	46%	5 324	29%
Calaisis	4 496	3 046	2 513	-533	60%	64%	10 055	45%
Cambrésis	6 254	3 337	3 910	572	65%	62%	13 501	46%
Chaunois	2 411	1 719	1 694	-25	58%	59%	5 824	41%
Clermontois-PP	1 670	2 544	2 619	75	40%	39%	6 833	24%
Cœur de Flandre	4 088	3 527	3 727	200	54%	52%	11 342	36%
Compiégnois	3 415	3 079	3 500	421	53%	49%	9 994	34%
Douaisis	8 292	5 083	5 065	-17	62%	62%	18 440	45%
Flandre maritime	8 246	3 304	3 013	-290	71%	73%	14 563	57%
Grand Amiénois	13 666	5 363	6 029	666	72%	69%	25 058	55%
Grand Creillois	2 401	3 147	2 205	-942	43%	52%	7 753	31%
Grand Laonnois	2 604	1 777	1 525	-252	59%	63%	5 906	44%
Lens-Hénin	13 135	7 833	7 501	-332	63%	64%	28 469	46%
MEL	44 939	15 811	16 040	229	74%	74%	76 790	59%
Montreuillois	2 444	2 194	1 927	-267	53%	56%	6 565	37%
Pévèle	1 864	3 404	4 244	840	35%	31%	9 512	20%
Saint-Quentinois	4 302	2 720	2 491	-230	61%	63%	9 513	45%
Sambre-Avesnois	10 476	3 308	2 961	-347	76%	78%	16 745	63%
Santerre-Hte Somme	3 318	2 031	2 616	586	62%	56%	7 965	42%
Soissonnais et Valois	3 558	1 594	1 881	288	69%	65%	7 033	51%
Sources et Vallées	2 258	2 426	2 066	-360	48%	52%	6 750	33%
Sud de l'Aisne	2 724	621	553	-68	81%	83%	3 898	70%
Sud de l'Oise	3 388	3 789	2 525	-1 263	47%	57%	9 702	35%
Ternois-7 vallées	1 092	876	985	109	55%	53%	2 953	37%
Thiérache	2 947	1 470	1 607	137	67%	65%	6 024	49%
Trois Vallées	3 780	1 818	1 931	112	68%	66%	7 529	50%
Valenciennois	14 781	5 990	5 668	-322	71%	72%	26 439	56%
Vexin	2 265	2 085	1 732	-353	52%	57%	6 082	37%
Nord-Pas-de-Calais	150 429	74 181	75 029	849	67%	67%	299 639	50%
Picardie	61 882	40 857	40 009	-847	60%	61%	142 748	43%
Hauts-de-France	212 311	115 038	115 038	2	65%	65%	442 387	48%

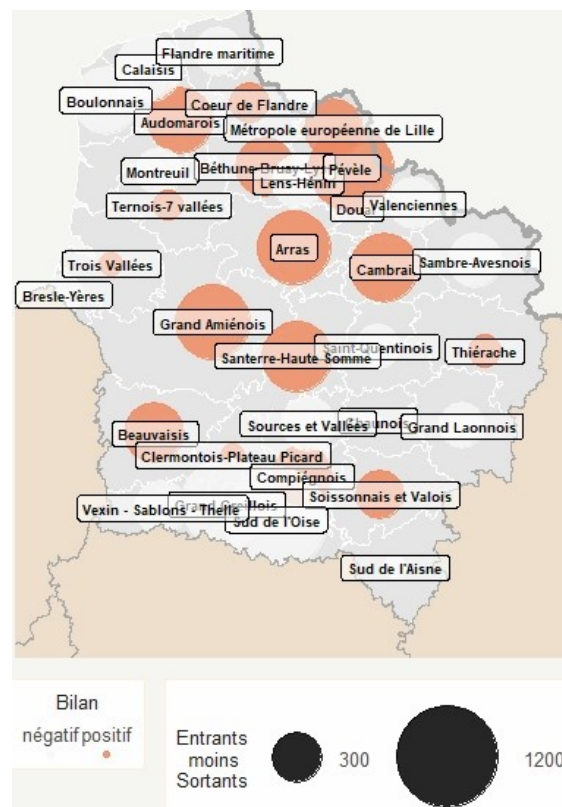
Note de lecture : 35% des déménagements en provenance du Pévèle ont été effectués à l'intérieur de ce même Pays entre 2014 et 2015. Ce faible taux peut s'expliquer par la petite taille du Pévèle

Données : Insee, RP 2015 ; calcul par l'auteur

A la lecture de ce tableau, on observe d'abord de fortes disparités entre les anciennes régions du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie. En examinant la part des déménagements effectués au sein d'un même Pays (respectivement : 67% et 60%), il semblerait que les populations du Nord-Pas-de-Calais ont une appartenance plus marquée à leur Pays. La part de la mobilité intra-Pays dans le total des flux corrobore ce constat, même si les niveaux sont plus faibles : 43 % des mobilités résidentielles effectuées en dehors d'une commune et à l'intérieur de la Picardie l'ont été au sein même d'un Pays, alors que ce taux monte à 50% dans le Nord-Pas-de-Calais. Retenons également qu'en moyenne, dans les Hauts-de-France, deux-tiers des émigrations résidentielles avec un changement de commune (à l'intérieur de la région) s'est établi vers une autre commune du Pays d'émigration ; seulement un tiers des déménagements infra-régionaux (avec un changement de commune) ont été destinés vers un autre Pays régional.

Nous avons aussi présenté dans ce tableau les flux d'origine et de destination. La différence entre ces deux flux nous permet de connaître le solde migratoire de chacun des Pays (arrivées nettes dans le tableau), étant entendu que ce solde ne reflète que les mobilités résidentielles infrarégionales. En poursuivant l'exemple ci-dessus, on constate que la MEL a entretenu un solde migratoire infrarégional positif, équivalent à 229 individus. Ce chiffre amoindrit le bien-fondé de la thèse de la métropole attractive, puisqu'il montre que la MEL se caractérise parallèlement par un nombre élevé de flux sortants. Le solde y est certes positif, mais il est somme toute limité au regard de la population totale de la MEL. Il convient toutefois d'insister sur le fait que les mobilités résidentielles que nous avons prises en compte sont exclusivement infrarégionales. Cela indique donc plus précisément que la MEL ne capte pas un volume conséquent de population provenant d'autres Pays de la région : certes, beaucoup de personnes y emménagent (16 040 individus en 2015), mais pratiquement autant de personnes la quittent (15 811 individus en 2015). Ces chiffres suggèrent aussi que la MEL capte de nombreux migrants qui viennent de l'extérieur de la région. Afin d'établir des comparatifs avec les autres Pays de la région, nous avons reproduit sur la carte ci-dessous les soldes des mobilités résidentielles couvrant la période 2014-2015 (**Figure 17**).

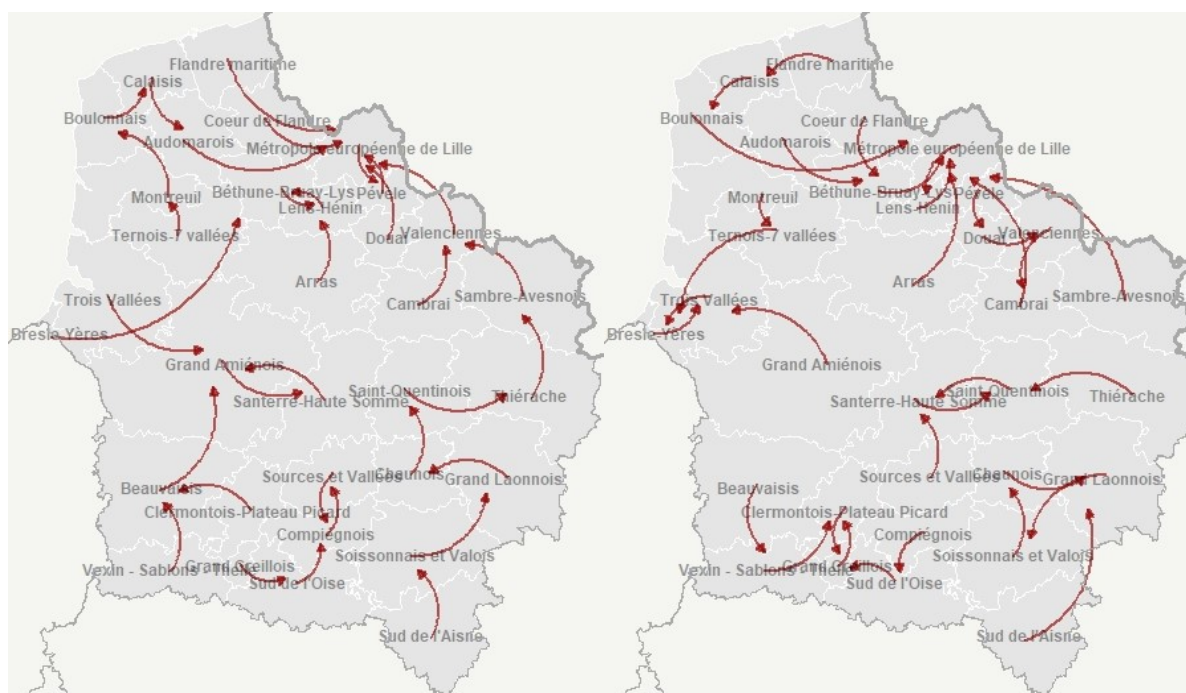
Figure 17 – Solde des mobilités résidentielles dans les Hauts-de-France, par Pays (2015)



Données : Insee, RP 2015 ; Géométries : IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

On peut établir deux constats à la lecture de cette carte. D'une part, on voit que tous les Pays situés sur le littoral Nord-Pas-de-Calais ont connu un solde migratoire infrarégional négatif entre les années 2014 et 2015 (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer, Montreuil), à l'instar des Pays du bassin minier (excepté Béthune) et des Pays situés en bordure de la région parisienne (Sud de l'Oise, Vexin-Sablons-Thelle, Grand Creillois). D'autre part, on s'aperçoit que les Pays localisés plus à l'intérieur des Hauts-de-France tels que l'Audomarois, le Grand Amiénois, la Santerre-Haute Somme, Cambrai, Béthune-Bruay-Lys, etc. ont quant à eux connu des soldes positifs. Ces deux constats nous amènent à nous questionner sur la trajectoire des mobilités résidentielles. Ont-elles été effectuées entre deux Pays limitrophes ? Comment se sont-elles distribuées dans la région entre les années 2014 et 2015 ? Nous pouvons trouver des réponses à ces questions sur la **Figure 18** (ci-dessous). Pour chaque Pays, nous avons fait figurer le premier flux sur la carte de gauche et le deuxième sur la carte de droite.

Figure 18 – Origine et destination des deux premiers flux de mobilité résidentielle entre les Pays des Hauts-de-France



Source : Insee, RP 2015 Géométries : IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

Pour compléter, nous avons introduit ci-dessous le tableau qui expose le volume de ces flux et leur part dans l'ensemble des flux au départ de chaque Pays (**Tableau 4**). En prenant l'exemple du Sud de l'Oise, les cartes se lisent comme suit : les habitants du Sud de l'Oise qui ont changé de Pays entre 2014 et 2015 se sont installés en premier lieu dans le Compiégnois et en second lieu dans le Creillois. 21 % des individus ayant quitté le Sud de l'Oise vers un

autre Pays ont déménagé dans le Compiégnois, et 20 % se sont installés dans le Grand Creillois. La comparaison entre la **Figure 18** et le **Tableau 4** permet de tirer le constat suivant : lorsqu'elles ont lieu entre deux Pays, les mobilités s'effectuent majoritairement à destination de Pays limitrophes, ce qui traduit une forme d'ancrage des populations à ces territoires.

Tableau 4 – Origine et destination des deux premiers flux de mobilité résidentielle entre les Pays des Hauts-de-France (2015)

Origine	Destination (1 ^{er} flux)	Volume 1 ^{er} flux	Part 1 ^{er} flux (en %)	Destination (2 nd flux)	Volume 2 ^{ème} flux	Part 2 ^{ème} flux (en %)
Arras	Lens-Hénin	1001	21	MEL	806	17
Audomarois	MEL	515	18	Béthune	447	15
Beauvaisis	Grand Amiénois	770	28	Vexin	571	21
Béthune	Lens-Hénin	1337	23	MEL	1336	23
Boulonnais	Calaisis	732	26	MEL	567	20
Bresle-Yères	Béthune	425	22	Trois Vallées	335	18
Calaisis	Audomarois	753	25	Boulonnais	601	20
Cambrai	Valenciennes	859	26	MEL	650	19
Chaunois	Saint-Quentinois	473	28	Grd Laonnois	320	19
Clermontois	Beauvaisis	652	26	Grand Creillois	514	20
Cœur de Flandre	MEL	1579	45	Béthune	643	18
Compiégnois	Sources et Vallées	991	32	Sud de l'Oise	366	12
Douai	MEL	1022	20	Valenciennes	861	17
Flandre maritime	MEL	1076	33	Calaisis	548	17
Grand Amiénois	Santerre	1091	20	Trois Vallées	885	17
Grand Creillois	Sud de l'Oise	912	29	Clermontois	806	26
Grand Laonnois	Chaunois	456	26	Soissonnais	296	17
Lens-Hénin	Béthune	1938	25	MEL	1809	23
MEL	Pévèle	2607	16	Lens-Hénin	2527	16
Montreuil	Boulonnais	451	21	Ternois-7 vallées	367	17
Pévèle	MEL	1461	43	Douai	580	17
Saint-Quentinois	Thiérache	447	16	Santerre	321	12
Sambre-Avesnois	Valenciennes	900	27	MEL	664	20
Santerre	Grand Amiénois	773	38	Saint-Quentinois	242	12
Soissonnais	Grand Laonnois	311	19	Chaunois	301	19
Sources et Vallées	Compiégnois	1006	41	Santerre	263	11
Sud de l'Aisne	Soissonnais	353	57	Grand Laonnois	65	11
Sud de l'Oise	Compiégnois	780	21	Grand Creillois	779	20
Ternois-7 vallées	Montreuil	238	27	Bresle-Yères	181	21
Thiérache	Sambre-Avesnois	345	23	Saint-Quentinois	315	21
Trois Vallées	Grand Amiénois	967	53	Bresle-Yères	219	12
Valenciennes	MEL	1704	28	Cambrai	1164	19
Vexin	Beauvaisis	661	32	Clermontois	272	13

Note de lecture : en prenant l'exemple du Pays des Trois Vallées, on constate que plus de 50% des déménagements effectués à destination d'un autre Pays de la région ont été destinés au Grand Amiénois (premier flux), tandis que 12% de ces déménagements ont été dirigés vers l'autre Pays voisin, la Bresle-Yères (deuxième flux).
Source : Insee, RP 2015 ; calcul par l'auteur

Par ailleurs, on compte 28 Pays sur 33 (soit 85% des Pays de la région) dans lesquels le premier flux d'émigration a été orienté vers un Pays voisin, et 25 Pays sur 33 (soit 76% des Pays de la région) concernant le second flux. Parmi les premiers flux d'émigration à destination d'un Pays non limitrophe, 4 sur 5 (soit 80%) ont été établis à destination de la MEL (les flux proviennent de l'Audomarois, de la Flandre maritime, du Douaisis et du Valenciennois). Ce taux atteint 50 % (soit 4 sur 8) en ce qui concerne les flux secondaires (les flux proviennent de l'Arrageois, du Boulonnais, du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois). La MEL a donc

une attractivité qui se réduit principalement aux Pays de l'ancien Nord-Pas-de-Calais. En plus d'attirer des flux d'émigration de Pays non limitrophes, la MEL a aussi eu une forte attraction envers ses Pays voisins (Pévèle, Lens-Hénin, Béthune-Bruay-Lys, Cœur-de-Flandre). Mais elle a aussi perdu des résidents. Les trois premières destinations des émigrants de la MEL ont été, en suivant l'ordre d'importance des flux, le Pévèle, Lens-Hénin et le Pays du Cœur de Flandre. Nous avons présenté en annexe la matrice des flux résidentiels (**Annexe 1-Annexe 3**).

A noter également que peu de migrations existent entre la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais²⁵, si ce n'est entre la Bresle-Yères et Béthune-Bruay-Lys, ainsi qu'entre la Thiérache et la Sambre-Avesnois. Concernant ce dernier cas, étant donné que ces Pays partagent la même singularité paysagère (elles font partie d'une PRA identique), on peut suggérer que cette forte correspondance s'explique par la volonté de bénéficier de la même qualité environnementale. Il est par ailleurs très intéressant de noter que certains flux d'émigration semblent reproduire l'espace de l'ancienne Picardie historique : les Trois Vallées, le Grand Amiénois, la Santerre-Haute-Somme, la Thiérache et le Saint-Quentinois échangent presque la totalité de leurs flux d'émigrations principaux et secondaires entre eux. Pour le formuler autrement, lorsque l'on constate des échanges entre l'Aisne et la Somme, ceux-ci semblent s'opérer dans l'espace de la Picardie historique (**Figure 5**, ci-dessus). Par ailleurs, on remarque que les Pays de l'Oise ont échangé l'intégralité de leurs flux d'émigration principal et secondaire au sein-même du département (excepté le Beauvaisis qui a dirigé son flux d'émigration principal vers le Grand Amiénois). On peut expliquer ce fait en invoquant le motif de l'appartenance socio-historique.

Nous proposons maintenant de synthétiser les résultats de notre étude sur la mobilité de court terme. Trois points sont à retenir. Premièrement, on constate que la population mobile reste assez limitée : un dixième seulement de la population a déménagé entre les années 2014-2015 (**Tableau 1**, ci-dessus) et 2015-2016 (**Tableau 2**, ci-dessus). Il y a une particularité régionale car le taux de mobilité est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Cette particularité s'ajoute à une autre : les Hauts-de-France sont, avec le Grand Est, les régions françaises où la mobilité résidentielle interne est la plus forte (les populations de la région déménagent moins à l'extérieur), ce qui traduit un attachement plutôt fort (Ebro & Kelhetter, 2017), Deuxièmement, il est important de nuancer notre représentation de la population mobile. En

²⁵ Ce qui tendrait à montrer que la fusion des deux anciennes régions a fait se juxtaposer deux espaces qui dialoguaient peu, les habitants du Nord-Pas de Calais ayant une représentation ancrée sur leur périmètre régional (et respectivement pour les Picards), sans que les regards ne se tournent vers la région voisine. La construction d'une identité Hauts-de-France n'est donc pas une mince affaire...

effet, le taux de mobilité descend à 7% de la population totale si on définit la population *mobile* comme un changement de commune de résidence. C'est un élément important à souligner : plus d'1/3 de la population déménageuse n'a pas changé de commune entre 2014 et 2015, ce qui nous incite à atténuer cette idée d'une société d'individus hyper-mobiles. Troisièmement, si nous entendons la mobilité résidentielle comme un changement de commune, il est intéressant d'étudier la trajectoire des mobilités résidentielles qui apparaissent à l'échelle des Pays. Ainsi, comme nous l'avons vu, parmi les mobilités résidentielles infrarégionales, deux tiers d'entre elles ont été menées à l'intérieur d'un même Pays, ce qui équivaut à près de 4% de la population totale régionale. Le tiers restant de ces mobilités, soit près de 2% de la population de la région, ont été établis entre deux Pays. A ce niveau, plus des trois-quarts des Pays voient la plupart de leurs émigrants partir vers un Pays limitrophe.

3.2.2. Une lecture des mobilités résidentielles de long terme

La mesure de la mobilité résidentielle à une année d'intervalle nous a permis d'affiner notre regard sur la fréquence des déménagements et leur trajectoire géographique. Mais elle ne suffit pas à donner une mesure satisfaisante de l'attachement au territoire. En effet, nous ne sommes pas en capacité d'extrapoler le raisonnement à une échelle temporelle plus large. Peut-être que les années 2015 et 2016 ont été exceptionnelles, si bien que les comportements d'ancrage que nous avons soulignés jusqu'à présent pourraient apparaître comme des événements circonstanciels. Il est donc important d'approfondir notre étude et de déterminer si les comportements de mobilité sur le court terme s'observent sur le long terme.

Les données issues du recensement de la population sont riches en information, du fait qu'elles sont composées d'un ensemble de variables qui renseignent sur le parcours de vie des individus, comme le département de naissance, le statut d'occupation du logement et l'année d'emménagement. Leur exploitation permet de soulever des questions sur les comportements d'ancrage des populations locales. L'individu est-il né dans son département de résidence ? Quelle est la part des ménages ayant emménagé dans leur logement depuis plus de 10 ans ? Pour répondre à ces questions, nous avons calculé dans le **Tableau 5** (ci-dessous) la part des individus qui sont nés dans le même département que le Pays de résidence pour chaque Pays. Pour tenir compte de la forte influence des départements limitrophes à la région, nous avons également identifié, pour chaque Pays, la part des individus dont le département de naissance est limitrophe au département du Pays de résidence. Nous avons enfin calculé la part des ménages qui ont emménagé dans leur logement depuis plus de dix ans. A partir de ces variables,

nous pouvons étudier les trajectoires résidentielles qui prennent sens à l'échelle d'une vie humaine. Avant d'entamer une lecture plutôt détaillée de ce tableau, il est important d'avoir en tête la valeur moyenne de chacune de ces variables.

Tableau 5 – Part de la mobilité résidentielle effectuée sur le long-terme, par Pays

Pays	Part des individus nés dans le département de leur Pays de résidence (en %)	Part des individus nés dans un département voisin de leur Pays de résidence (en %)	Autre	Part des ménages ayant emménagé depuis plus de 10 ans dans leur logement (en %)
Arras	68	22	10	55
Audomarois	79	15	6	55
Beauvaisis	56	19	25	53
Béthune-Bruay	77	17	6	56
Boulonnais	85	7	8	52
Bresle-Yères	70	23	8	60
Calaisis	78	12	9	50
Cambrai	83	8	9	55
Chaunois	71	13	16	56
Clermontois-PP	61	14	25	54
Cœur de Flandre	76	18	6	56
Compiégnois	53	11	36	49
Douai	81	9	10	55
Flandre maritime	79	10	12	55
Grand Amiénois	70	14	16	50
Grand Creillois	51	7	42	48
Grand Laonnois	61	23	16	54
Lens-Hénin	72	20	8	55
MEL	71	8	22	44
Montreuil	75	13	12	55
Pévèle	80	10	10	57
Saint-Quentinois	74	13	14	55
Sambre-Avesnois	82	5	13	55
Santerre	61	27	12	58
Soissonnais	60	16	24	54
Sources et Vallées	60	14	26	57
Sud de l'Aisne	45	21	33	54
Sud de l'Oise	37	13	49	52
Ternois-7 vallées	80	12	8	59
Thiérache	66	25	9	60
Trois Vallées	74	15	10	59
Valenciennes	83	4	12	53
Vexin-Sablons	25	34	41	54
NPDC	76	11	13	52
Picardie	59	17	24	54
Hauts-de-France	70	13	17	52

Note de lecture : seulement 37% des habitants du Pays du Sud de l'Oise sont nés dans le département de l'Oise, mais 52% de la population résidente a déménagé depuis plus de 10 ans.

Source : Insee, RP2015 ; calcul par l'auteur

Au niveau de la région globale, en moyenne, en 2015, les Pays des Hauts-de-France se composent de 70% d'individus qui résident dans leur département de naissance. De même, on constate que 13% des habitants d'un Pays sont nés dans un département limitrophe de celui de

leur Pays de résidence. Pour le formuler autrement, on observe que les Pays des Hauts-de-France se composent en moyenne de plus de 80% d'individus qui résident soit dans un Pays situé dans leur département de naissance, soit dans un Pays localisé dans un département limitrophe à leur département de naissance. Ces chiffres témoignent de la pesanteur des mobilités résidentielles : lorsqu'elles ont lieu, celles-ci s'effectuent sur des distances assez courtes, ce qui témoigne du très fort ancrage des populations à l'échelle des Pays. Par ailleurs, les Pays des Hauts-de-France comprennent en moyenne 52% de ménages qui n'ont pas déménagé depuis au moins 10 ans. En croisant ces résultats avec la part des mobilités résidentielles effectuées au sein d'un Pays (**Tableau 3**, ci-dessus), nous sommes conduits à dresser le constat d'un ancrage très fort des populations locales à leur Pays de résidence.

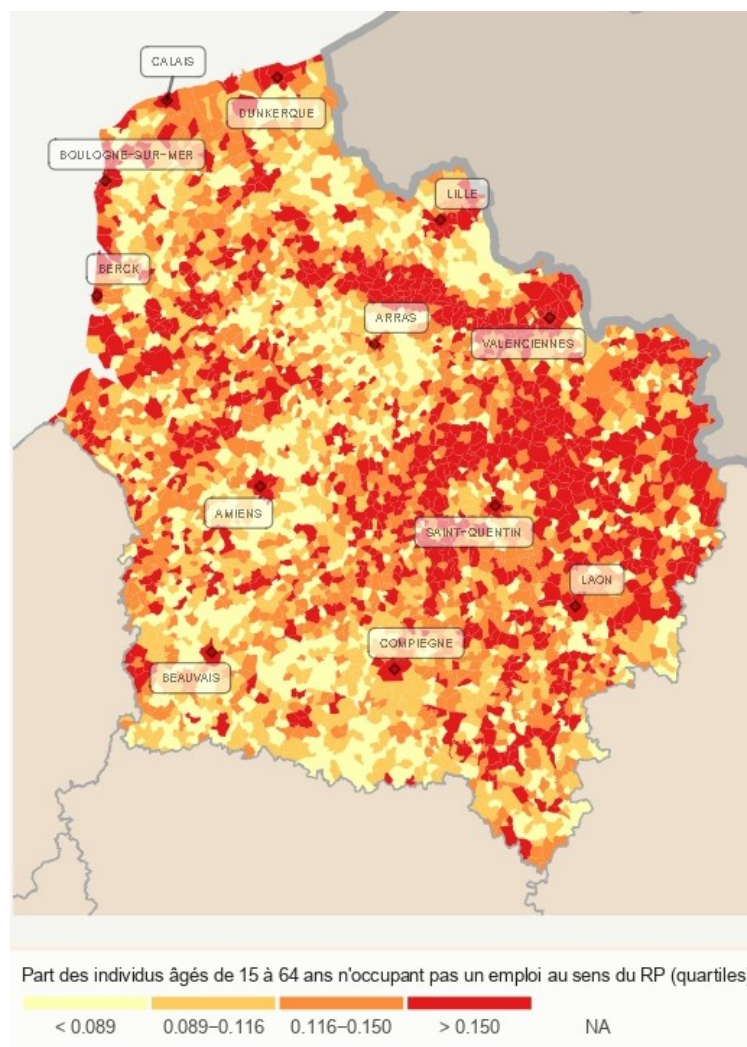
En particulier, en observant les valeurs moyennes des anciennes régions administratives, on constate qu'il existe des disparités énormes : le Nord-Pas de Calais se distingue de la Picardie, avec une part des individus nés dans le département du Pays de résidence nettement supérieure (76% contre 59%). Les Picards semblent donc moins ancrés que leurs voisins du nord. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les habitants du Nord-Pas-de-Calais ont moins de possibilité de fuite vers une autre région, étant donné que cette ancienne région administrative est bordée par la mer sur une partie non-négligeable de son territoire, et par un pays étranger (la Belgique) sur une autre partie importante de son territoire.

Par ailleurs, on peut noter qu'il existe des Pays plus ouverts sur d'autres départements (plus de 40% des individus nés dans un autre département ou dans un département voisin). Ces Pays sont situés dans le sud de la région (Beauvaisis, Clermontois, Sud de l'Oise, Vexin-Sablons-Thelle, Compiégnois, Sud de l'Aisne, Soissonnais, Sources et Vallées). En d'autres termes, les populations qui résident dans ces Pays ont opéré des migrations de longue distance pour s'y installer, ce qui laisse entendre que la nécessité d'un changement de cadre de vie est à l'origine de leur mobilité. Mais, étant donné que plus de la moitié des ménages n'ont pas déménagé depuis au moins dix ans dans ces Pays, cela ne signifie aucunement que les individus qui y résident n'y ont fondé aucune attache. Bien au contraire : on peut supposer que les populations recherchent la proximité du bassin d'emploi parisien et souhaitent profiter dans le même temps des aménités de la campagne.

Il semble également y avoir un deuxième profil de Pays, plutôt « fermés », c'est-à-dire des Pays où la part des individus qui sont nés dans un autre département que celui du Pays de résidence est faible (inférieur à 25%). Ces Pays sont tous localisés dans le Nord-Pas-de-Calais

(Audomarois, Calaisis, Dunkerquois, Ternois-Sept Vallées, Boulonnais) et, plus particulièrement, dans l'ancien bassin minier ou à sa proximité (Cambrésis, Béthune-Bruay-Lys, Douaisis, Lens-Hénin, Valenciennois, Sambre-Avesnois). Si des motifs liés à l'Histoire locale ainsi que la géographie physique (mer et frontière nationale) peuvent expliquer cette situation tout à fait singulière, nous invoquons plutôt la dimension socioéconomique. Comme on le constate sur la carte ci-dessous (**Figure 19**, ci-dessous), sur laquelle nous avons fait figurer les taux de chômage par commune, ces Pays se caractérisent par des forts taux de chômage : les individus démunis ont tendance à rester vivre dans des communes qui ont perdu de l'emploi, comme on le constate à l'échelle nationale (CGET, 2018).

Figure 19 – Taux de chômage dans les Hauts-de-France, par commune (2015)



Données : Insee RP2015 **Géométries :** IGN-Geofla, élaboration par l'auteur

On peut expliquer les taux de chômage par le fait que les populations ne bougent pas : elles ne suivent pas la géographie de l'emploi (Eyméoud & Weimer, 2016). Inversement, on

peut expliquer ce phénomène par l’ancrage très fort des ressources mobilisées par les populations démunies : ces populations ne déménagent pas parce que les conditions de leur bien-être reposent sur des solidarités locales (Vignal, 2006 ; Renahy, 2010 ; Ripoll & Tissot, 2010 ; Coquard, 2019). Par ailleurs, on peut conjecturer que les individus extérieurs ne déménagent pas dans ces communes parce qu’il n’y a pas d’emplois, ce qui fait mécaniquement augmenter l’ancrage des résidents (l’absence de néo-arrivants fait grimper l’ancienneté moyenne).

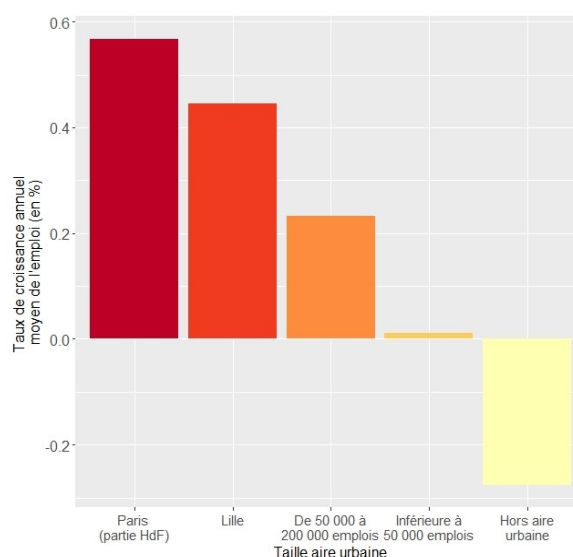
Troisièmement, entre ces deux profils de Pays, il y a des Pays « intermédiaires », c’est-à-dire des Pays où la part des individus nés dans le département du Pays de résidence est élevée, mais où la part des individus nés dans un autre département n’est pas négligeable. Peu de Pays du Nord-Pas-de-Calais composent ce profil de Pays (uniquement l’Arrageois, le Cœur de Flandres et le Pévèle). Concernant la Picardie, de nombreux Pays constituent ce profil de Pays (Thiérache, Grand Amiénois, Chaunois, Grand Laonnois, Trois Vallées, Saint-Quentinois, Santerre-Haute-Somme). La part non négligeable des individus résidents, nés dans un département limitrophe, peut certes s’expliquer par la contiguïté des départements du Pas-de-Calais et du Nord, mais elle peut aussi trouver une justification dans l’importance des échanges qui ont lieu dans l’espace de l’ancienne Picardie Historique (**Figure 5**, ci-dessus).

En somme, cette brève étude statistique sur la mobilité résidentielle de long terme des ménages nous permet de consolider les conclusions que nous avons tirées de notre analyse des migrations résidentielles de court terme. Au-delà d’être composés d’une partie très significative de population immobile (en moyenne par Pays, plus de 50% de ménages n’ont pas déménagé depuis au moins 10 ans), les Pays se caractérisent également par une très forte proportion d’individus mobiles qui gravitent autour de leur lieu de naissance. Lorsque les populations se rendent « mobiles », la situation qui semble prédominer est celle d’une mobilité résidentielle de courte-distance, qui s’effectue à l’échelle des Pays. On décèle à travers ces comportements autant d’éléments qui sont susceptibles de traduire un ancrage des populations aux Pays. Mais, surtout, étant donné que la très grande majorité des mobilités résidentielles sont de courte-distance, il semblerait que des motifs professionnels soient à leur origine. En outre, la mobilité résidentielle dans les Hauts-de-France est très perceptible dans les Pays situés en bordure des métropoles lilloise et parisienne. Dans les autres Pays de la région, on remarque que les déménagements s’effectuent sur des distances plutôt courtes (infra-Pays). Jusqu’à présent, nous avons suggéré qu’une partie de ces mobilités sont contraintes par la nécessité de se situer à proximité des lieux de production, des grandes villes (CGET, 2017).

3.3. Un attachement contrarié par la géographie de la production ?

Nous proposons d'aborder plus directement dans cette sous-section le phénomène de la mobilité contrainte en comparant l'évolution de l'emploi et de la population au cours de ces quarante dernières années. Constate-t-on une croissance de la polarisation de l'emploi dans les Pays de la région ? Le cas échéant, quels Pays polarisent de plus en plus de l'emploi régional ? La population a-t-elle le plus augmenté dans les territoires concentrant le plus de l'emploi, ce qui pourrait suggérer que les mobilités résidentielles y ont été les plus fortes et donc que les populations déménageuses tendraient à prioriser les territoires situés à proximité des lieux de production ? Afin de répondre à cette question, nous avons commencé par reproduire, dans le graphique ci-dessous (**Figure 20**), la croissance de l'emploi entre les années 1975 et 2015, par taille de l'aire urbaine²⁶.

Figure 20 – Evolution de l'emploi dans la région des Hauts-de-France selon la taille de l'aire urbaine, 1975-2015



Note de lecture : Tandis que l'emploi dans l'aire urbaine lilloise s'est accru de plus de 0,4% chaque année entre 1975 et 2015, il a diminué de près de 0,3% par an dans les communes situées en-dehors d'une aire urbaine (communes isolées).

Données : Insee, RP75, RP15, exploitations complémentaires ; calcul par l'auteur

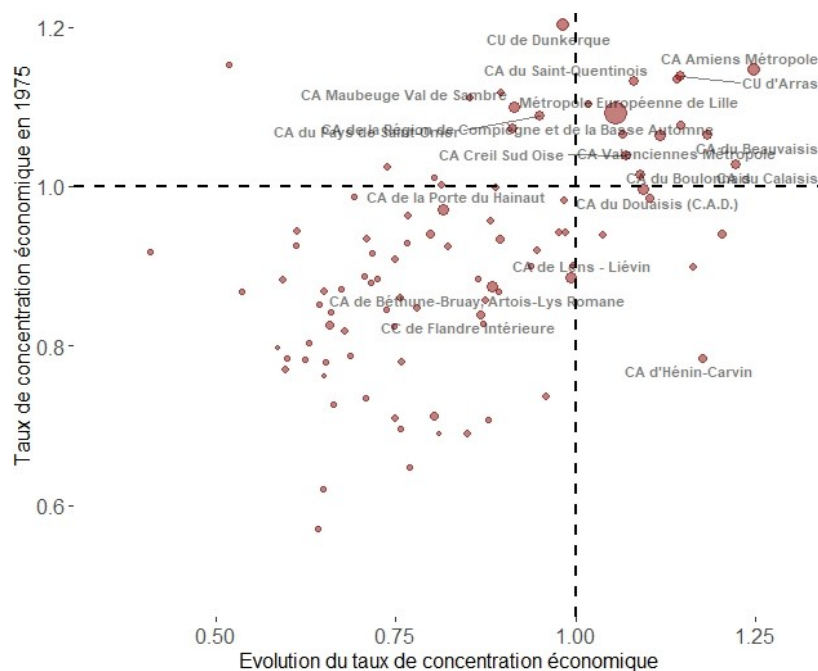
En lisant ce graphique, on remarque que l'emploi tend à se concentrer dans le haut de la hiérarchie des aires urbaines, et que cette dynamique s'accroît au fil de la taille des aires urbaines. Les communes de la région ayant connu la croissance de l'emploi la plus élevée

²⁶Le zonage pris en compte est celui de 2010. Ce n'est donc pas le dernier que l'Insee a publié. L'Insee définit les anciennes aires urbaines comme un ensemble urbain continu (un seul tenant, pas d'enclave), constitué par un pôle urbain d'au-moins 10 000 emplois, et composé de communes rurales ou d'unités urbaines (la couronne périurbaine) dont plus de 40% de la population qui y réside travaille dans le pôle ou au sein des communes attirées par ce dernier. C'est donc un zonage très pertinent pour comprendre si l'emploi tend à se polariser dans les plus espaces urbains régionaux, tout en prenant en compte les mobilités domicile-travail.

entre les années 1975 et 2015 se localisent dans la partie Hauts-de-France de l'aire urbaine de Paris, suivie par l'aire urbaine de Lille. Ces espaces comprennent les Pays où la population est la plus mobile. Cet effet taille semble se confirmer à tous les niveaux : les aires urbaines comportant entre 50 000 et 200 000 emplois ont bénéficié d'une croissance de l'emploi deux fois moins forte qu'à Lille (tout en sachant que l'emploi dans la métropole lilloise a augmenté de 15%), mais supérieure aux aires urbaines de plus petite taille (inférieur à 50 000 emplois) qui ont essuyé une quasi-stagnation du niveau de l'emploi. Les communes n'appartenant à aucune aire urbaine ont subi une baisse importante du volume de l'emploi.

On peut étayer ce constat en étudiant l'évolution du taux de concentration de l'activité économique, que l'Insee définit comme le ratio entre le nombre d'emplois localisé sur un territoire, rapporté au nombre d'actifs occupés résidant sur ce même territoire (et donc qui n'y travaillent pas nécessairement). Le calcul de ce taux permet de savoir si le territoire est polarisant ou résidentiel, tandis que son évolution nous renseigne sur la tendance – éventuelle – à un renforcement de la polarisation économique. Nous avons représenté, ci-dessous (**Figure 21**, ci-dessous), l'évolution de ce taux 1975 et 2015 pour chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI). De même, pour montrer si les EPCI les plus importantes captent de plus en plus l'emploi, nous avons labellisé ceux qui comportent plus de 30 000 emplois.

Figure 21 – Concentration économique des EPCI en Hauts-de-France, 1975-2015



Note de lecture : A titre d'exemple, on peut voir qu'Amiens était, en 2015, plus polarisante qu'en 1975, dans la mesure où son taux de 2015 est supérieur de près de 25% à son taux 1975.

Données : Insee, RP1975-2015 ; IGN-GEOFLA

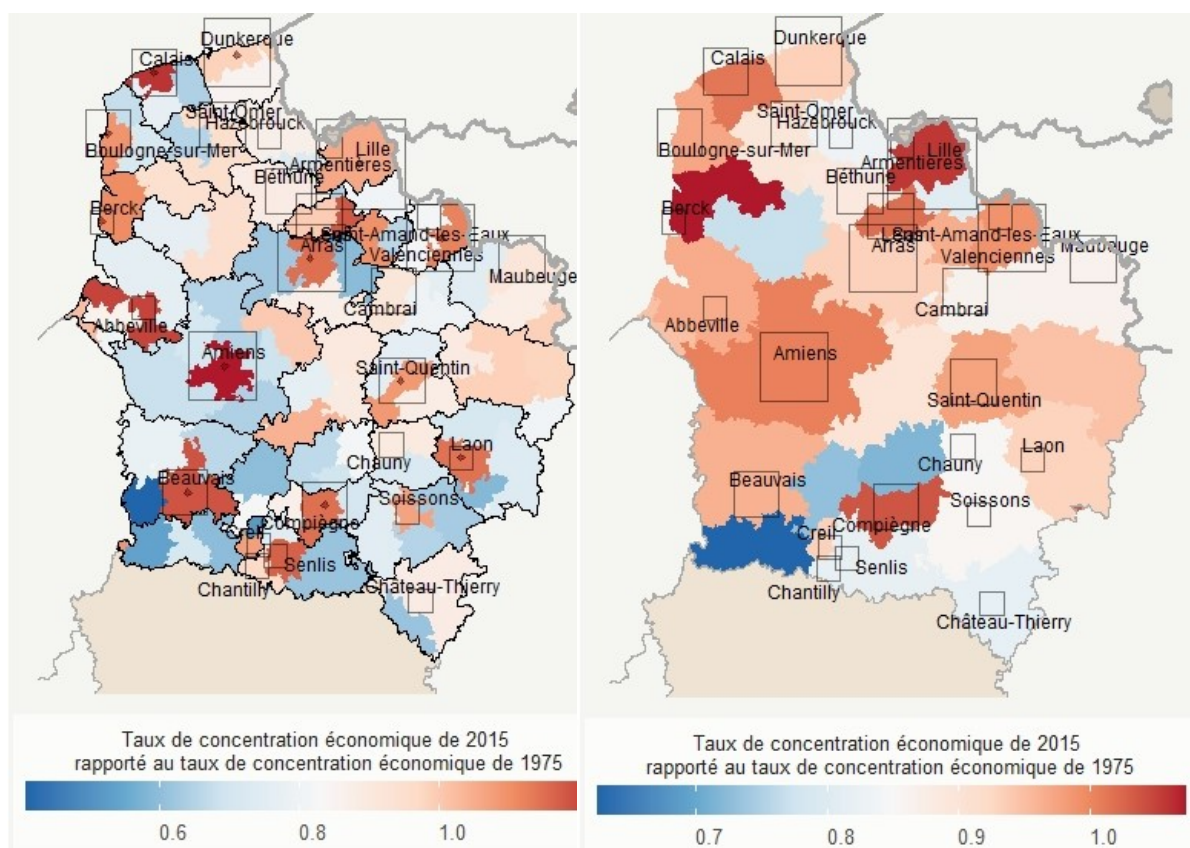
L'axe des ordonnées indique le taux de concentration économique qui prévalait dans les années 1975. Si le ratio est supérieur à 1, cela signifie que l'EPCI attirait en 1975 des navetteurs (nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs occupés) – et donc qu'elle était polarisante. A l'inverse, si le ratio est inférieur à 1, cela signifie que l'EPCI était composé en 1975 d'actifs occupés dont le lieu de travail se localisait pour une grande partie en-dehors de cette EPCI (nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs occupés). L'axe des abscisses, représentant l'évolution du taux de concentration économique de 1975 à 2015, nous permet de déterminer si le découplage entre les espaces polarisants et résidentiels s'est accentué au fil des années. Si c'est le cas, on devrait remarquer une relation positive entre les deux axes.

On peut constater que si en 1975 un EPCI n'atteignait pas un taux de concentration de l'emploi supérieur à 80%, il n'avait aucune chance de voir ce taux augmenter dans les quarante années suivantes. Le graphique montre que globalement les EPCI où l'activité économique était la plus concentrée en 1975 sont aussi ceux qui ont connu la plus forte progression de la concentration économique entre les 1975 et 2015. Inversement, les EPCI qui étaient les plus résidentiels en 1975 (plus d'actifs occupés que d'emplois) sont également ceux qui ont connu la plus forte baisse de ce taux au cours de cette même période. On aurait pu avoir une dynamique totalement opposée ; nous aurions alors constaté une répartition géographique plus homogène de l'activité économique, et donc une moindre concentration économique. On constate que ce phénomène de concentration économique s'est accentué en faveur d'une plus petite partie des EPCI de la région. En effet, sur les 21 EPCI polarisants en 1975 (partie haute du graphique), seuls 13 d'entre eux (62%) sont devenus plus polarisants en 2015 (partie en haut à droite). Dans le même temps, parmi les EPCI définis comme résidentiels (partie basse du graphique), seuls 5 d'entre eux (7%) sont devenus plus polarisants – ou moins résidentiels (partie en bas à droite du graphique). Il semblerait donc que la polarisation économique se soit renforcée depuis quarante ans, et que cette intensification de la polarisation se soit opérée en faveur des villes principales comme on le voit à travers la position des différentes étiquettes.

Que retenir pour l'instant de ces quelques éléments statistiques ? Il apparaît assez clairement que l'activité économique tend à se polariser de plus en plus dans les principales villes régionales. Cette tendance est perceptible plus globalement, au niveau national (CGET, 2018). Sur ce point, certaines études montrent que les ménages sont de plus en plus mis sous tension par la polarisation de l'activité économique lorsqu'ils choisissent leurs lieux de vie (Fol, Miot & Vignal, 2016 ; CGET, 2018 ; Coquard, 2019). Par rapport aux résultats que nous avons dressés dans les sous-sections précédentes, nous pouvons uniquement suggérer à ce stade que

les populations priorisent les espaces limitrophes à la MEL et à Paris afin de bénéficier de la proximité des lieux de production, et que les mobilités infra-Pays peuvent s'expliquer en partie pour les mêmes raisons. Pour vérifier si cette hypothèse est bonne, nous avons reproduit sur les cartes ci-dessous (**Figure 22**) le taux d'évolution de la concentration économique par EPCI et selon le Pays d'appartenance, de 1975 à 2015. Pour constituer ces cartes, nous avons suivi la méthodologie indiquée ci-dessous (**Encadré 13**).

Figure 22 - Polarisation économique dans les EPCI (à gauche) et dans les Pays de la région (à droite), 1975-2015



Note de lecture : les carrés représentent, en fonction de leur taille, les catégories de communes suivant la méthodologie que nous avons poursuivie. Les Hauts-de-France sont constitués de : 1 métropole, 4 grandes villes, 10 villes moyennes, 12 petites villes, ainsi que d'un réseau important de gros-bourgs-centre et de bourgs-centre. Les villages-centres et les autres villages ont été exclus de cette carte pour des raisons de lisibilité.

Données : Insee, BPE, RP1975-2015

Géométries : IGN-GEOFLA ; élaboration par l'auteur

Le dégradé de couleurs en bleu signifie que le taux de concentration économique s'est réduit, tandis que le dégradé de couleurs en rouge annonce une augmentation de ce taux. On peut établir un premier constat en comparant ces deux cartes : l'augmentation du taux de concentration de l'emploi dans les villes principales est certes disparate, mais elle s'est opérée au dépend de leurs arrière-pays. On voit par exemple que la progression du taux de concentration économique de la ville de Saint-Quentin a été relativement contenue, limitant ainsi la décon-

centration économique de ses territoires voisins. A l'inverse, Amiens est de plus en plus polarisante, ce qui se traduit par une déconcentration très élevée de l'activité économique dans son arrière-pays. Le Montreuillois, qui est constitué d'une petite ville (Berck), est le seul Pays qui connaît une concentration supérieure à celle de la MEL sur le plan économique. En ce qui concerne les Pays qui se sont les plus déconcentrés, on compte le Vexin-Sablons-Thelle, le Clermontois-Plateaux-Picards, le Pays des Sources et Vallées (dans le périurbain parisien) et le Ternois-7 Vallées (limitrophe au Montreuillois, qui s'est le plus polarisé depuis 40 ans).

Encadré 13 – Méthode suivie pour élaborer la typologie par unité urbaine

Pour constituer cette hiérarchie urbaine (**Figure 22**, ci-dessus), nous nous sommes inspirés de la méthodologie proposée par deux géographes (Jousseau & Talandier, 2016). Cette méthodologie consiste à fonder la hiérarchie urbaine sur le type d'équipements présents par unité urbaine (ou rurale). Par rapport à la typologie des auteurs, nous n'avons pas pris en compte les « Bourgs-supermarché » et nous avons explicité le statut institutionnel de « métropole » de l'agglomération lilloise, afin de mettre en évidence avec plus de clarté le phénomène de la métropolisation dans la région. Les équipements qui ont permis de discriminer la taille des villes sont les suivants :

→ **Métropole** : unité urbaine de la MEL

→ **Grande ville** : présence d'au moins un siège social d'Université

→ **Ville moyenne** : présence d'un service d'urgences ou d'une maternité, de plus de huit magasins de meubles et d'une antenne d'UFR ou d'IUT.

→ **Petite ville** : présence d'un établissement de court-séjour, de plus de dix boulangeries et d'un lycée général ou professionnel.

→ **Gros-bourg-centre** : présence d'un supermarché, d'un établissement de court, moyen ou long séjour ainsi que d'un collège.

→ **Bourg-centre** : présence d'un supermarché ou d'une épicerie ou d'une supérette, ainsi que d'un collège.

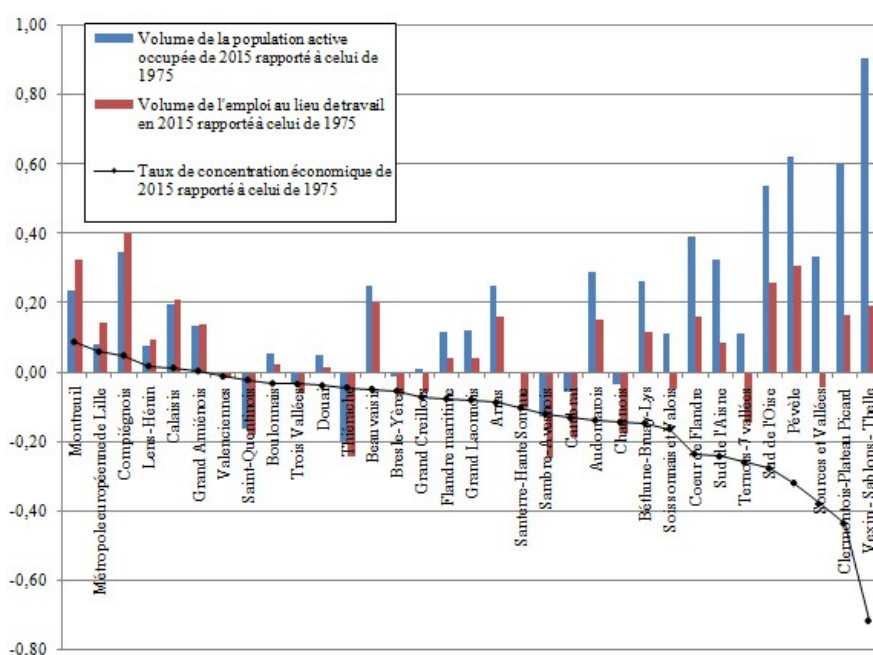
→ **Village-centre** : présence d'une supérette ou d'une épicerie ou d'une boulangerie.

→ **Autres villages** : les villages restants, à savoir les villages qui ne présentent ni une supérette, ni une épicerie, ni une boulangerie.

Ces résultats semblent donc suggérer que le découplage entre les lieux de production et de résidence est de plus en plus important, et donc que les mobilités résidentielles au sein

des Pays et entre les Pays peuvent être liées aux modifications de la géographie économique. Mais il faut préciser que le taux de concentration économique peut évoluer pour deux raisons principales. Soit l'emploi a plus augmenté (ou moins baissé) que la population, soit il a moins augmenté (ou plus baissé) que la population. Pour pouvoir évaluer si la mobilité résidentielle est liée aux changements de la géographie économique, il faut donc éclaircir ce point et comprendre laquelle de ces deux variables (emploi, population) a le plus évolué. C'est très précisément l'objet du graphique ci-dessous (**Figure 23**, ci-dessous).

Figure 23 - Diagramme en barres des caractéristiques de polarisation économique dans les Pays de la région, 1975-2015



Note de lecture : entre les années 1975 et 2015, le Pays du Vexin-Sablons-Thelle a bénéficié d'une croissance de la population active occupée supérieure (la population active occupée équivalait en 2015 à près de 1,9 fois son niveau de 1975) à celle de l'emploi (l'emploi de 2015 était 1,2 fois supérieur à son niveau de 1975), ce qui revient à dire que l'activité économique s'est déconcentrée dans ce Pays.

Données : RP1975-2015 ; calcul par l'auteur

Dans ce graphique, nous avons reproduit l'évolution du taux de concentration économique, par Pays : à gauche de l'axe figurent les Pays qui se sont le plus concentrés (un solde positif entre l'évolution du volume d'emplois localisés au lieu de travail et l'évolution de la population active occupée) ; la partie droite de l'axe se compose des Pays qui se sont le plus déconcentrés (un solde négatif entre l'évolution du volume d'emplois localisés au lieu de travail et l'évolution de la population active occupée). La courbe caractérise le solde, par Pays : si elle se situe au-dessus de l'axe des abscisses, cela signifie que le Pays en question a augmenté son indice de polarisation économique. Ce graphique montre que les Pays qui ont accru leur taux de concentration économique ont tous bénéficié d'une augmentation plus importante

de l'emploi que de la population active occupée. Pour le formuler autrement, ces Pays attirent aujourd'hui plus de travailleurs qui résident dans un autre Pays.

Mais la partie de ce graphique qui nous interroge le plus tient aux Pays concernés par une diminution de leur indice de concentration économique. Ces Pays sont, en effet, de trois sortes différentes. Il y a, premièrement, les Pays qui se vident de leur emploi et de leur population (Trois Vallées, Thiérache, Chaunois, Cambrai, Saint-Quentin, Sambre-Avesnois, Santerre-Haute-Somme, Bresle-Yères). Ces Pays sont totalement ruraux ou constitués d'une ville régionale de taille moyenne au maximum. Ces résultats suggèrent, certes, que ce sont les Pays les plus en difficultés. Mais ils semblent également montrer que les populations de ces Pays quittent leur lieu de vie d'origine pour accéder à un emploi et, pour celles qui restent, notamment les populations les plus défavorisées de ces Pays en déclin, les difficultés pour trouver un emploi peuvent se traduire par des tensions fortes sur leurs relations sociales (Authier, 2016). La rareté de l'emploi impose en effet un tri des relations sociales, notamment dans les campagnes où le contrôle social est très important (Coquard, 2019).

Deuxièmement, on peut citer un autre groupe de Pays, dans lesquels l'indice a diminué parce que la population active occupée a augmenté et l'emploi a diminué (Grand Creillois, Soissonnais et Valois, Sources et Vallées, Ternois-7 Vallées). Excepté le Ternois-7 Vallées, ces Pays se localisent dans le périurbain éloigné de la métropole de Paris. On peut suggérer ici que ces Pays ont attiré de la population active occupée, principalement du fait de leur localisation. Ce sont en effet des Pays qui se situent à proximité de territoires qui se sont le plus concentrés économiquement. Mais l'évolution de l'emploi semble montrer que ce sont des Pays qui sont peu dynamiques, ce que nous confirmerons dans les prochains chapitres en étudiant leurs caractéristiques macro-fonctionnelles et sur le plan du développement.

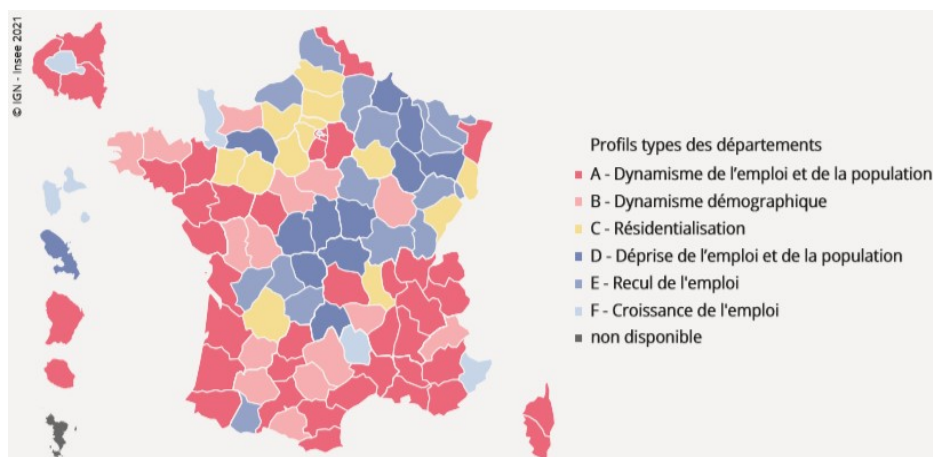
Enfin, un dernier groupe de Pays se caractérise par une hausse de la population active occupée et de l'emploi. Parmi ceux qui ont connu la baisse la plus significative de leur taux de concentration économique et qui ont bénéficié d'une hausse de l'emploi (à droite de l'axe), on compte le Vexin-Sablons-Thelle, le Pévèle, le Sud de l'Oise, le Clermontois-Plateaux-Picard, le Cœur de Flandre etc. Ces Pays sont tous situés en bordure d'une métropole (Lille ou Paris). Il est important de souligner ce fait : les Pays qui se sont le plus déconcentrés durant ces quarante dernières années ne sont pas ceux qui ont perdu de l'emploi. Au contraire, comme on le remarque, ce sont des Pays qui, au regard de l'évolution de l'emploi dans les autres Pays, ont bénéficié d'une hausse importante de l'emploi. La croissance importante de la population ac-

tive occupée dans ces zones périurbaines montre que les populations tendent à privilégier la proximité des métropoles dans leur choix de localisation, lorsqu'elles se rendent mobiles. Mais ces populations sont principalement issues des catégories les moins défavorisées.

Il est intéressant de mettre en comparaison ces résultats avec la tendance constatée à l'échelle nationale, afin de vérifier si la forte attractivité des territoires périurbains est propre ou non aux Hauts-de-France. Ainsi, d'après l'Insee (2021), entre 2007 et 2017, les périphéries des villes ont été bien plus dynamiques que les pôles urbains eux-mêmes. En moyenne, dans les pôles, la population a augmenté de 0,7% par an, tandis que les périphéries ont bénéficié d'une croissance de la population de 1,2%. A noter également que la croissance de la population a été d'autant plus forte que l'aire urbaine de référence est de taille importante. Ces résultats, qui apparaissent au niveau national, semblent donc confirmer les suggestions que nous avons formulées au niveau régional : les populations ont un attachement au territoire, mais cet attachement est contrarié par les modifications de la géographie économique.

On peut également insister sur les disparités territoriales à l'échelle des départements français, afin de saisir dans leur globalité les raisons qui pourraient expliquer l'évolution conjointe de l'emploi et de la population (**Figure 24**, ci-dessous).

Figure 24 - Profils types des départements en matière d'évolution de la population et de l'emploi entre 2007 et 2017 sur l'ensemble du territoire français



Source : élaboration par l'Insee, recensement de la population, estimations d'emploi

Même si les logiques métropolitaines sont difficilement perceptibles à l'échelle des départements, ce niveau d'analyse nous permet toutefois d'insister sur un autre point essentiel : le phénomène de la littoralisation. En effet, comme on peut le noter sur la carte ci-dessus, les départements qui sont localisés sur le pourtour méditerranéen ainsi que la côte atlantique ont

presque tous bénéficié d'une croissance conjointe de l'emploi et de la population. A ces départements, il faut ajouter ceux qui composent l'espace alpin.

Au-delà de ce constat de la littoralisation, cette carte, qui a été conçue par l'Insee, nous permet d'insister sur un autre point : les départements qui ont perdu de la population et/ou de l'emploi s'établissent le long d'une diagonale qui s'étend du Nord-Est de la région jusqu'en Dordogne, au Sud-ouest du Pays. Ces résultats confirment le décrochage des territoires anciennement très industrialisés du Nord-Est, ainsi que des territoires ruraux situés le long de la « diagonale du vide » (Le Bras, 2019). Enfin, d'après la typologie de l'Insee, les territoires en voie de résidentialisation (évolution plus forte de la population que de l'emploi) sont pour une très bonne partie d'entre eux localisés aux alentours de la métropole parisienne, ce qui traduit une dynamique métropolitaine plutôt forte (le département de Paris ayant connu une hausse de l'emploi uniquement, ce qui suggère qu'une part croissante de la population active occupée à Paris réside dans les départements environnants). Concernant les territoires du bassin parisien, la dynamique de périurbanisation est donc très perceptible.

Nous pouvons retenir de cette section trois points principaux. Premièrement, une partie non négligeable de la population déménage annuellement (environ 10%), mais la majorité des mobilités résidentielles s'effectuent sur des distances courtes (au sein d'une même commune, ou dans un même Pays), ce qui traduit un attachement au territoire. Ce constat est vérifié sur le long-terme, puisqu'une grande partie des ménages qui sont localisés dans les Pays de la région n'ont pas déménagé depuis au moins 10 ans. Par ailleurs, on constate que les populations qui déménagent retournent pour bon nombre d'entre elles dans leur Pays de naissance. Mais, derrière cette tendance globale, il existe certaines spécificités, liées à la localisation des Pays par rapport aux métropoles. En particulier, les Pays périurbains se caractérisent par la présence de populations plus mobiles, moins défavorisées, qui viennent certainement se localiser dans ces territoires pour bénéficier de l'attractivité économique des espaces métropolitains. A l'inverse, les Pays ruraux (non dotés de villes) et certains Pays dotés de villes, en déclin, ont perdu de la population active occupée, certainement du fait de leur faible attractivité économique et de leur éloignement à la métropole lilloise et à Paris.

Malgré ces comportements d'ancrage, ces résultats suggèrent que les mobilités résidentielles sont, pour nombre d'entre elles, contraintes par la nécessité de se situer à proximité des lieux de production. On peut y avoir un effet de la métropolisation sur la trajectoire résidentielle des ménages. A l'inverse, on peut penser que les raisons pour lesquelles les ménages

ne priorisent pas la grande ville ou la proximité de la grande ville lorsqu'ils déménagent peuvent être de nature socio-historique (cas notamment des Pays du Nord de la Picardie : on ne se tourne pas vers Lille), socio-économique (cas des Pays à forts taux de chômage du Nord-Pas-de-Calais : on n'a pas les moyens de vivre à Lille), sociodémographique (cas des Pays riches : on est trop vieux pour vivre en appartement sur Lille et on veut vivre dans une maison familiale). Ce ne sont que des suggestions qu'il s'agira d'étayer par d'autres études.

SECTION 4. ECUEILS METHODOLOGIQUES ET POINTS A APPROFONDIR

Dans ce chapitre, en comparant le maillage par Pays à des zonages de différentes natures (agricole, bassin d'emploi, politique, administratif, journalistique, ...), nous avons pris appui sur l'idée que ces espaces sociohistoriques se repèrent par les pratiques et les représentations locales, à partir desquelles on peut retracer et repérer les contours des territoires. Cela nous a permis d'identifier les critères de cohérence géographique qui singularisent les Pays. Dans la section précédente, nous avons montré que les populations ont des comportements d'ancrage qui sont perceptibles à cette échelle. Mais notre étude gagnerait en force de conviction si elle était étayée par d'autres matériaux statistiques. L'objectif de cette quatrième section, qui se veut par ailleurs conclusive, consiste à présenter les voies de recherche à suivre pour affiner les résultats de notre étude. Nous donnerons des exemples sur la façon avec laquelle d'autres analyses pourront être conduites dans le cadre de nos futurs travaux.

4.1. Les registres de l'état civil pour comprendre les parcours de vie des individus

Bien qu'elle soit éclairante, l'enquête par recensement de la population ne permet pas d'identifier parfaitement « l'attachement » au territoire. Si nous privilégions la voie de la donnée quantitative pour élucider ces comportements, il nous faudrait pour cela avoir accès aux données portant sur le parcours de vie des individus (Guérin-Pace & Guermond, 2006 ; Guérin-Pace, 2006). Certes, le recensement de la population repose sur une logique de flux qui est pertinente lorsqu'on s'interroge sur les profils sociodémographiques, à un instant précis, de la population. On peut ainsi identifier, comme nous l'avons fait, la population mobile à une certaine période, et croiser cette donnée avec le statut sociodémographique de chaque individu concerné. Mais c'est précisément cette logique de flux qui contraint la portée de cette enquête. En effet, il nous est impossible de connaître l'ensemble des mobilités pour chaque individu ou pour chaque logement. On peut ainsi savoir, par unité territoriale, le nombre d'individus qui ont déménagé ou, par individu, si celui-ci a déménagé dans un laps de temps prédéfini, mais

on ne peut connaître ni le nombre de déménagements par individu, ni la trajectoire géographique de ses mobilités (les lieux où il a successivement habité et la durée), ni ses lieux de naissance, d'étude, de mariage, de décès. Cette logique de parcours de vie, complémentaire à la logique de flux qui préfigure l'enquête par recensement de la population, est précisément ce qui définit les *Registres de l'état civil* (Courgeau, 1988).

Les *Registres de l'état civil* sont des recueils de données établis par l'Insee, conjointement avec les administrations communales. Leur objectif est d'identifier les caractéristiques relatives à l'état civil des citoyens (naissance, décès, mariage). L'administration communale se charge ainsi de faire remonter les bulletins de naissance (quotidiennement), de décès (hebdomadairement) et de mariage (mensuellement). L'utilisation de ces registres est rendu difficile à deux égards. La première difficulté tient à la disponibilité des données : pour des questions liées au secret statistique, elles ne sont rendues publiques qu'au niveau départemental, ce qui limite leur utilisation. Il devient alors impossible d'étudier les échelons subsidiaires, comme celui des Pays. Pour cela, nous aurions dû avoir accès à la base communale des registres de l'état civil. La seconde difficulté qui complique l'utilisation des Registres de l'état civil tient à la législation française : les populations ne sont pas tenues de spécifier auprès de l'administration leur changement de domicile, et donc les raisons de leurs déménagements. La portée des registres est donc limitée, d'autant qu'aucune administration n'est tenue d'en établir un bilan éventuel, ce qui permettrait pourtant un regard plus fin sur les raisons qui motivent les populations à partir ou à rester. D'autres pays, comme les Pays-Bas et la Belgique, ont des registres d'état civil plus fournis, du fait que les populations sont tenues de se domicilier à chaque déménagement. Par conséquent, il devient possible de connaître le parcours géographique des déménagements, leur durée et la motivation originelle (un regroupement familial, motif professionnel, études supérieures, etc.). En associant ces données aux caractéristiques sociodémographiques des individus (CSP, âge) et de leur famille (lieu de naissance des parents), il devient possible d'établir une mesure de l'attachement au territoire très complète.

Nous aurions plus particulièrement souhaité étudier les correspondances éventuelles entre les communes de naissance et de décès des individus (toujours dans ce souci de reproduire l'information statistique à l'échelle du Pays). Les individus décèdent-ils dans leur Pays d'origine ? La commune choisie pour le mariage est également un proxy qui reflète très bien l'attachement au territoire, qui plus est lorsqu'elle est mise en relation avec les communes de naissance des conjoints. En l'occurrence, les populations se marient-elles dans leur Pays de naissance ? Enfin, il aurait été extrêmement intéressant de mettre en parallèle la commune de

naissance des individus et celles de leurs parents. Bien que nous n'ayons pas eu accès à ces données, il nous sera certainement possible de les exploiter à l'avenir, lorsque nos ressources se prêteront plus facilement aux exigences d'une telle étude.

4.2. Les enquêtes sur le sentiment d'attachement au territoire des populations

Dans ce chapitre, pour mesurer l'attachement des populations aux Pays, nous avons prioriser les données brutes. Toutefois, une méthode d'analyse *complémentaire* aurait été de mener une série d'enquêtes biographiques sur les trajectoires de vie. Cela nous aurait permis de comprendre comment les caractéristiques sociodémographiques des populations impactent leurs mobilités. Les entretiens présentent, sur ce point, un avantage indéniable : ils permettent de saisir l'influence des caractéristiques de l'individu sur sa mobilité, à la différence de la donnée brute qui ne rend possible l'élucidation de causalités que sur un nombre partiel de variables. Bien que nous n'ayons pas entrepris de tels travaux (nous n'avons pas cherché à distinguer différents profils d'individus), notre mesure de l'attachement des populations aux Pays pourrait y gagner en force de conviction si elle était consolidée par de telles connaissances sur le sentiment d'attachement au territoire des populations.

L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) a mené par le passé de telles analyses, à travers sa série d'enquêtes « Triple biographie ». Cette enquête avait l'avantage de ne pas prendre en compte séparément les comportements démographiques des individus (lieu de naissance, mobilité professionnelle, etc.), mais elle avait un coût considérable. C'est également le cas de l'enquête *Histoire de vie*, menée conjointement par l'Insee et l'Ined en 2003. Cette enquête, très riche en informations statistiques, a cherché à déterminer les référents sociaux (famille, travail, territoire) auxquels les individus s'identifient au cours des différentes périodes de leur vie. Comme nous l'avons précisé dans le premier chapitre, elle a notamment permis de déceler le type de population qui s'identifie plus facilement à un territoire (les émigrants, les individus propriétaires de leurs logements, les personnes plus âgées, etc.).

Enfin, les enquêtes à base de cartes mentales auprès des individus permettent de distinguer une carte de leur activité (demander à la personne d'entourer la zone sur laquelle elle est amenée à se déplacer pour des raisons professionnelles) et une carte de leur espace de vie (où allez-vous pour vos loisirs). En confrontant ces deux cartes (travail, loisirs) avec le point représentant le lieu d'habitation, ou en demandant aux individus d'entourer ce qu'ils estiment être « leur » territoire, on établit ainsi une méthode qui permet de tracer les contours des terri-

toires par superposition de ces cartes mentales sur une carte géographique. Bien qu'elles permettent de consolider le regard sur le *ressenti* des populations, ce type d'enquêtes a cependant l'inconvénient d'être difficilement applicable à une échelle aussi importante que celle de la région ou des Pays. Elle est applicable au niveau des sous-territoires de la taille d'un quartier.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Pour conclure ce chapitre, nous proposons de retenir les « Pays » comme les territoires d'études de notre thèse. Incarnés socio-historiquement, ces territoires sont définis selon des critères de cohérence qui révèlent une certaine homogénéité paysagère (Pays-milieu) ou une organisation particulière entre la ville et la campagne (ville-Pays). Nous avons tenté de mettre en lumière ces critères en confrontant les délimitations de chaque Pays avec d'autres zonages qui apparaissent à l'échelle des bassins de vie, sans être nécessairement définis administrativement (PRA, zone d'emploi, éditions de la *Voix du Nord*, EPCI, SCOT, arrondissements, et canton-ville). Les Pays se démarquent par ailleurs par leur histoire. Pour consolider cette lecture du Pays défini comme territoire d'attachement, nous avons analysé les trajectoires géographiques de la mobilité résidentielle pour montrer que les populations ont un ancrage fort à ces territoires. A ce stade, nous pouvons simplement *suggérer* que les populations ont développé un sentiment d'attachement à ces territoires, mais notre analyse devrait être approfondie par des enquêtes qualitatives qui permettraient de repérer avec plus de finesse le sentiment d'attachement (registres de l'état civil, cartes mentales, enquêtes sur le parcours de vie).

Par ailleurs, en lien avec la thèse dominante de la métropole attractive (ou irrésistible), les résultats de notre étude sur la trajectoire géographique des mobilités résidentielles montrent que la MEL n'apparaît pas comme le territoire le plus attractif, ce qui remet en cause le caractère supposé irrésistible de la métropolisation. Cela tient à l'incapacité de la MEL à limiter les déménagements sortants, certainement du fait de la présence d'effets de congestion qui contraignent le bien-être des populations sur son territoire, comme nous le verrons dans le chapitre 4. Mais, surtout, cela peut s'expliquer par les différents déterminants qui contribuent à l'attachement au territoire (socio-historiques, paysagers, sociologiques, etc.). Certaines populations ont un attachement qui mûrit dans la proximité des liens familiaux, d'autres qui accordent une importance forte à la valeur esthétique de la campagne, etc. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les transformations de la géographie économique contrarient l'attachement des populations au territoire, puisque ces dernières ont tendance à déménager à proximité des grands bassins d'emplois lorsqu'elles se rendent mobiles.

**PARTIE 2 : DEFINIR ET MESURER LE *DE-
VELOPPEMENT***

INTRODUCTION DE PARTIE

Dans la première partie, nous avons désigné les Pays des Hauts-de-France comme des territoires d'attachement, appropriés et reconnus comme tels par les populations locales. Les individus y sont attachés, et c'est précisément parce qu'il y a des habitants qui demeurent sur ces territoires qu'il convient de s'intéresser à leur développement propre. Dans cette deuxième partie, nous allons nous interroger sur la mesure du *développement* (chapitre 4), ce qui nécessite de définir au préalable cette notion (chapitre 3).

Ce travail n'est toutefois pas évident, puisqu'il n'existe pas aujourd'hui de consensus sur la définition du développement. Un pan de la littérature économique tend en effet à établir une confusion entre la définition du développement et les conditions économiques qui permettent de le réaliser. On peut donner en une phrase un exemple de ce type de confusion, en relevant la conception de Pearce sur ce qui définit selon lui le développement :

« So sustainable development is economic development that lasts » (Pearce, 1998, p.69)

On voit bien à travers cette citation que le développement n'a pas de définition propre (en substance) chez Pearce, puisqu'il est ici conçu en creux à partir de ses déterminants économiques (le développement serait par définition économique). Un des enjeux forts de cette thèse consiste précisément à ne pas établir de confusion entre les conditions de la soutenabilité économique du développement, et le développement défini en tant que tel : les territoires qui sont les plus dynamiques sur le plan de l'emploi ne sont pas nécessairement ceux qui parviennent à mieux couvrir les besoins de leur population. Pour pouvoir le montrer, il faut donc bien identifier au préalable ce qui définit en substance le développement des territoires.

Pour cela, nous allons étudier, dans le premier chapitre, les approches en économie du développement qui ont étudié cette notion. Notre objectif consiste à retenir une définition du développement qui est conforme aux enjeux méthodologiques de cette thèse. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous mesurerons le développement des Pays des Hauts-de-France à partir d'un indicateur que nous avons élaboré à cette fin. La cartographie que nous établirons nous permettra ainsi d'identifier les territoires qui parviennent plus difficilement à couvrir les besoins de leur population, et ceux qui s'en sortent relativement mieux. Une fois que nous aurons dressé un tel diagnostic, nous serons en mesure d'en comprendre les fondements économiques dans la troisième et dernière partie.

CHAPITRE 3 – DEFINIR LE DEVELOPPEMENT AU-DELA DE SES DETERMINANTS ECONOMIQUES : POURQUOI PRIORISER LES APPROCHES INSTITUTIONNALISTES ?

INTRODCUTION DU CHAPITRE

Dans ce chapitre, nous allons définir le développement. Pour cela, nous commencerons par étudier, dans la première section de ce chapitre, comment l'idée de développement a émergé dans les sociétés occidentales pour être vite associée à un impératif de croissance. Du fait des limites sociales et biophysiques à la croissance, nous verrons que la conception productiviste du développement est aujourd'hui remise en cause. Il existe, en effet, des éléments de la qualité de vie qui doivent être pensés au-delà de la croissance : on parle de développement *humain*. Aujourd'hui, pour tenir compte des enjeux environnementaux, de nombreuses approches incluent dans la définition du développement humain des critères de *durabilité*. Pour cette raison, nous aborderons dans un second temps les deux principales définitions qui ont été formulées dans le sens de la durabilité (*Brundtland* et *écodéveloppement*).

Malgré sa grande complexité, nous verrons, dans la deuxième section, que deux paradigmes se confrontent en économie pour concevoir le développement. Le premier, qui est issu de l'approche néoclassique, définit le développement comme du *bien-être économique*, et il peut être abordé comme une interprétation « éco-efficace » (IFEN, 2003) du développement durable à la Brundtland. La dimension économique (les moyens) et des qualités requises pour mener une vie agréable (les buts) se confondent, ce qui limite la portée de cette approche. Le second paradigme, à savoir l'économie institutionnaliste, défend une vision socio-centrée du développement durable (Sébastien & Brodhag, 2004). Cette conception s'est détachée (sans nécessairement s'y être opposée) de l'idée productiviste du développement.

Enfin, dans une troisième et dernière section, nous présenterons la définition du développement qui est issue de la théorie postkeynésienne. Cette théorie institutionnaliste aborde les décisions des consommateurs comme des choix « lexicographiques » (Roy, 1943). Nous insisterons sur les principes qui définissent cette approche, et notamment les principes de la séparation et de la subordination des besoins.

SECTION 1. LA CROISSANCE NE DÉFINIT PLUS LE DÉVELOPPEMENT : SUR QUELS CRITÈRES MIEUX REDEFINIR CETTE NOTION ?

La croissance économique est un phénomène contemporain, qui a émergé avec la première Révolution Industrielle²⁷. Depuis l'émergence de ce phénomène, le développement (la qualité de vie, ou le bien-être) a principalement été conçu comme de la croissance (la production de marchandises et la nécessité de son accroissement). On parle, dans ce cas, de conception *productiviste* du développement. Dans cette première section, nous allons commencer par présenter cette définition du développement. Nous étudierons ensuite les raisons factuelles qui ont contribué à sa remise en cause au cours des dernières décennies.

Nous verrons dans une seconde sous-section que la thématique du développement *humain* a émergé au cours des années 1970 pour répondre à la nécessité de proposer un nouveau discours, une nouvelle lecture du développement. Il s'agit ainsi de repérer les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas garantis par de la croissance : la notion de développement se distingue (voire s'autonomise) progressivement de l'idée de croissance.

Après avoir illustré certains attributs du développement humain, nous aborderons dans un second temps les approches du développement centrées sur la notion de durabilité : un développement humain est *durable* s'il préserve la capacité des générations à venir à répondre à leurs besoins. Ce travail nous conduira à aborder l'approche de l'*écodéveloppement* (Sachs, 1978) ainsi que la version Brundtland du *développement durable* (CMED, 1988). Nous finirons par introduire les notions de développement *équitable*, *viable* et *vivable* (Zaccaï, 2018).

1.1. La croissance, au fondement de l'idée de développement

Dans cette sous-section, nous allons aborder la conception productiviste du développement (la croissance définit le développement). Nous présenterons ensuite les éléments factuels qui, depuis quasiment cinq décennies, remettent en cause cette conception du développement : la croissance est à bout de souffle (elle a atteint ses limites), il faut donc réinterroger ce qui définit le développement.

1.1.1. La définition productiviste du développement

On ne peut aborder la thématique du développement sans chercher à comprendre comment cette notion a été associée, dans les sociétés occidentales du moins, à la croissance éco-

²⁷La Première Révolution Industrielle est apparue durant les XVIII et XIXème siècles, selon les Pays.

nomique (Rist, 2007). L'idée que les sociétés peuvent se *développer* est en effet apparue avec l'avènement du capitalisme « moderne » (Castoriadis, 1975). Elle aurait plus particulièrement émergé au moment où les sociétés prennent conscience que le maintien de l'ordre social n'est pas de nature téléologique : sous l'effet de mutations technologiques, les structures de production changent, les rapports sociaux évoluent, et il devient possible de se saisir des éléments de la sphère sociale et environnementale pour acter un mouvement de progrès (Méda, 2013).

Pour se développer et solutionner les grands problèmes de la vie sociale (comme celui de la famine), il est alors nécessaire d'accroître le niveau de production²⁸, ce qui implique une nouvelle structuration des rapports sociaux autour du travail (tel que le salariat) et un nouveau rapport des sociétés vis-à-vis de leur environnement naturel (comme l'exploitation industrielle des ressources naturelles pour produire). La croissance économique (et les gains de productivité qui doivent l'accompagner) apparaît à la fois comme le moyen et le but à atteindre : elle permet d'assurer les conditions d'une vie décente, au-delà du seuil de subsistance.

Cette définition du développement est qualifiée de *productiviste*, car aucune considération qualitative ne se pose quant aux effets délétères de la croissance économique sur les éléments de la biosphère (naturel, vivant). La résolution des problèmes sociaux est réduite à la capacité de production des sociétés humaines, comme si le développement nécessitait, d'une part, d'améliorer la technique pour mieux contrôler le vivant et, d'autre part, d'augmenter les revenus pour consommer plus et assurer la cohésion sociale (Latouche, 2014). Il est important de souligner que l'idée même que les sociétés se *développent* est une croyance *occidentale* qui s'est imposée au fil du temps (Rist, *ibid.*).

Deux éléments principaux ont été marquants dans l'émergence de la croyance productiviste et dans sa déclinaison dans les pratiques, les attitudes sociales, les représentations (Castoriadis, 1975). Le premier tient à l'apparition de la *bourgeoisie*, entendue comme la population marchande de l'époque préindustrielle qui résidait dans les bourgs et dont on peut considérer qu'elle a amorcé l'industrialisation des économies occidentales (Bairoch, 1997). Le second tient à la montée du « *rationalisme occidental* », bâti sur la vision cartésienne selon laquelle la Raison n'aurait pas de limites et qu'elle trouverait son apothéose dans la mathématisation de la connaissance. C'est dans ce contexte que l'extension *tout azimuth* de la production

²⁸ C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre l'émergence et le questionnement initial de l'Economie Politique Classique.

marchande est apparue comme cette nouvelle croyance qui définira plus tard *le* mode de vie approprié, la norme à suivre (Castoriadis, *ibid.*).

En outre, l'idée selon laquelle la croissance de la production et de la quantité de travail employée serait le but final de la vie humaine, ou encore *le* mode de vie conforme à toutes les sociétés humaines, repose sur une représentation de la modernité où l'Homme se dote d'une maîtrise « rationnelle » de son milieu et de lui-même (Gorz, 2004). Cette maîtrise prend, particulièrement dans les sociétés de croissance, la forme d'un rapport instrumental de l'Homme avec lui-même et avec son habitat naturel, où chacun apparaît comme un rouage de l'activité productive (Polanyi, 2009). Dans ce contexte, l'instrumentalisation (ou encore l'exploitation) des éléments de la biosphère à des fins de production ne pose pas de problèmes éthiques. Elle se justifie plutôt comme un moyen de mieux ancrer matériellement les conditions d'existence, au-delà du seuil de subsistance (des besoins essentiels).

La terminologie qui a été employée pour qualifier les sociétés *développées* (par opposition aux sociétés *sous-développées*) reflète assez bien la dimension normative de cette définition du développement. En effet, les sociétés *développées* ont été désignées sous le terme de sociétés *industrialisées* (sous-entendus : des sociétés qui produisent beaucoup, et donc qui distribuent beaucoup de revenus), ce qui revenait à imposer une conduite unique vers le développement : l'industrialisation (Perroux, 1981). Pour illustrer ce point, on peut faire référence au second discours d'investiture de H. Truman à la Maison Blanche, que ce dernier a tenu le 20 Janvier 1949 pour le renouvellement de son mandat de président :

« We must embark on a bold new program for making the benefits of our scientific advances and industrial progress available for the improvement and growth of underdeveloped areas. More than half the people of the world are living in conditions approaching misery. Their food is inadequate. They are victims of disease. Their economic life is primitive and stagnant. Their poverty is a handicap and a threat both to them and to more prosperous areas »²⁹.

Ce propos éclaire très bien le caractère normatif de cette conception du développement : les pays ne se distinguent plus selon leurs particularités culturelles, historiques, sociales (ce n'est d'ailleurs pas un enjeu du développement, comme on peut le voir dans cette citation). Il s'agit plutôt de les définir en fonction de leurs niveaux d'industrialisation, et de les aider dans leur quête de développement. C'est dans ce contexte que H. Truman a signé, en 1950, le Programme pour le Développement International.

²⁹https://avalon.law.yale.edu/20th_century/truman.asp

1.1.2. Une conception aujourd'hui remise en cause

Dans la conception productiviste, le développement ne peut pas être pensé en-dehors de l'abondance matérielle, et c'est notamment sur ce point que ce modèle est aujourd'hui contesté : certains problèmes sociaux persistent (comme le chômage) alors que nous exploitons toujours plus de ressources. Nos désirs ne sont jamais rassasiés mais toujours exacerbés par la nécessité impérieuse d'assurer un volume de débouché suffisant pour enrayer la dynamique du chômage³⁰ et accomplir les besoins sociaux qui dépassent la simple question de la subsistance. Le plein-emploi se paierait au prix de l'insatiabilité instituée des désirs : rien n'assure que le taux de croissance, qui garantit l'équilibre sur le marché des biens et services, permette d'épuiser le niveau de la demande d'emploi (Harrod, 1939).

Cette instabilité fondamentale se traduit par la nécessité d'augmenter perpétuellement le niveau de la production : les désirs sont ainsi constamment stimulés par l'instabilité d'un capitalisme qui pousserait sans cesse plus loin ce besoin d'activité productive. Immanquablement, l'objectif d'une croissance *illimitée* impose de puiser et d'épuiser toujours plus de ressources humaines ou naturelles, qui n'existent qu'en quantités *limitées* (Latouche, 2014). Le modèle productiviste, qui nécessite d'exploiter toujours plus de ressources productives en vue de satisfaire des besoins institués par la dynamique capitaliste, trouve à travers la finitude des ressources une contradiction indépassable (Sahlins, 1976).

La prise de conscience de cette instabilité a profondément heurté l'opinion publique au cours des années 1970 (Laurent, 2013). Cette période marque une rupture avec le modèle de croissance hérité des « Trente Glorieuses ». Les sociétés occidentales pensaient en effet avoir découvert les recettes d'une croissance (et donc d'un développement) sans fin, mais de nombreux désastres environnementaux, comme l'échouage de « l'Amoco Cadiz »³¹, ou sociaux, comme la réapparition du chômage de masse, ont fortement contribué à la remise en cause de ce modèle. Le rapport « Meadows », publié en 1972 et dont le titre français « Halte à la croissance » est très évocateur, avait tiré la sonnette d'alarme : la croissance *illimitée* est incompatible avec la *finitude* des ressources terrestres (l'écosystème est fermé). Elle se traduit par des

³⁰ Dans la théorie keynésienne, le taux de chômage (offre de travail excédentaire, sur le marché du travail) est déterminé par l'équilibre sur le marché des biens et services. On parle d'équilibre de sous-emploi si la quantité de biens et services produites ne permet pas d'employer toute la main-d'œuvre prête à travailler (Keynes, 1988)

³¹ L'*Amoco Cadiz* était un navire libérien, exploité par l'ancienne compagnie pétrolière *Amoco*, qui s'est échoué au large des côtes bretonnes au cours de l'année 1978. Supertanker spécialisé dans le transport pétrolier, son échouage est considéré encore aujourd'hui comme l'une des plus grosses catastrophes naturelles de ce type.

gaspillages alimentaires et industriels, l'épuisement des ressources naturelles, une augmentation des niveaux de pollution, et un accroissement des inégalités sociales, avec un risque très fort sur la cohésion sociale. Ce rapport a préconisé une refonte de notre modèle de développement à travers la mise en place d'un mode de gouvernance qui inclut la participation des citoyens dans les décisions politiques et les projets de développement.

En somme, pour synthétiser cette sous-section, nous pouvons retenir que l'idée de développement a émergé avec l'avènement du capitalisme moderne. Elle a été très vite réduite à l'idée de croissance. Mais l'instabilité du capitalisme (ou des sociétés de croissance), liée à sa dynamique propre, remettent en cause ce modèle de développement. Il faut donc réinterroger le développement au-delà de ses conditions économique (production, revenus), et étudier sa conformité par rapport aux besoins de la population.

1.2. Le développement, une notion désormais détachée de la croissance

Dans cette sous-section, nous allons aborder la définition institutionnelle du développement *humain* qui est apparue au cours des années 1970. Ceci va nous permettre de montrer, dans un premier temps, que le développement peut se définir autrement que par de la croissance économique. Nous étudierons, dans un second temps, comment cette distinction entre croissance et développement est aujourd'hui interrogée à travers la notion de développement *durable*. Nous aborderons assez brièvement les deux visions principales de la durabilité qui ont été formulées à partir des années 1980. Nous finirons par comparer les notions de *durabilité*, de *soutenabilité* et de *viabilité*, puisqu'on les retrouve employées dans la littérature pour désigner plus ou moins la même chose.

1.2.1. Une redéfinition du développement par le développement humain

On peut énoncer les limites du PIB sur le plan comptable pour commencer à mentionner les éléments de la qualité de vie qui préexistent à la croissance (qui ne s'y réduisent pas), et qui définissent le développement *humain*. Le PIB (qui désigne, autrement que par le circuit de la dépense ou des revenus, la somme de la valeur ajoutée qui est produite dans chaque territoire) ne permet pas d'établir une mesure précise du développement pour cinq raisons principales (Gadrey & Jany-Catrice, 2012).

Premièrement, le PIB évalue favorablement des éléments qui dégradent le cadre de vie (exemple : produire du pétrole génèrera de la croissance, même si cette ressource sera ensuite

consommée dans les embouteillages). Deuxièmement, le PIB exclut les activités non marchandes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie (activités domestiques, entraides entre les individus). Troisièmement, le PIB écarte les composantes du développement telles que les inégalités sociales, le lien social, la sécurité, etc. Quatrièmement, le PIB est un indicateur de flux qui ne prend pas en compte les effets de la croissance sur le stock de capital. Enfin, le PIB ne tient compte que de la *quantité* de marchandises produites, sans inclure la *qualité* des biens et services, ainsi que leur utilité sociale. Un pays peut donc être considéré comme riche (développé, une production par habitant élevée) alors qu'il se caractérise par un milieu naturel dégradé (il a épuisé toutes ses ressources, dégradé ses sols, etc.) et par une faible cohésion sociale (lien social faible, par exemple).

Sur le plan comptable, on peut donc dire que la croissance économique est une notion dissociée du développement sur deux points principaux. D'une part, les aspects environnementaux (qualité du milieu naturel : paysage, qualité de l'air et du sol, etc.), sociaux (qualité des relations sociales : cohésion sociale, intensité des échanges entre les individus), politiques (qualité de la vie politique et modes de gouvernance : démocratie, participation des citoyens) et économiques (qualité des biens et des services produits, niveaux de chômage) sont exclus de son champ. C'est très précisément à partir de ces quatre dimensions que se pose la question du développement *humain*. D'autre part, le problème de l'épuisement des patrimoines (naturel, social, économique), que l'on peut saisir spécifiquement à partir de la notion de développement *durable*, n'est pas pris en compte.

On peut illustrer le premier point, à savoir la notion de développement *humain*, à partir de la définition du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Notons que le mode de gouvernance, et notamment la participation des citoyens, apparaît désormais comme un élément central qui définit le développement :

Le principal objectif du développement humain est d'élargir la gamme des choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder aux revenus et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé et à un environnement propre ne présentant pas de danger. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et de jouir des libertés humaines, économiques et politiques (PNUD, 1992).

A travers cette définition, il est ainsi question de repenser le développement à l'aune de sa composante sociale (culture, pauvreté, inégalités sociales), politique (démocratie participative, régime politique) et environnementale (pollution, biodiversité, qualité du milieu). Un

territoire développé serait donc un territoire qui parviendrait à couvrir les besoins de sa population, et à faire participer cette dernière à la vie politique.

La notion de développement humain se distingue donc de celle de croissance, car cette dernière apparaît désormais comme un moyen d'atteindre un ensemble de finalités environnementales, politiques et sociales, qui ont été fixés en amont par les populations elles-mêmes (donc démocratiquement). Pour le formuler autrement, les désirs d'accomplissement des individus ne se cantonnent pas à la capacité de consommer plus, et donc à la nécessité d'accroître continuellement la production marchande. Elle tient primitivement à des critères qui préexistent à un ensemble de conditions matérielles d'existence. Le développement humain soulève ainsi des questions qui sont liées à la diversité des territoires.

Pour insister sur ce point, on peut énumérer les indicateurs de développement humain (IDH) qui ont été élaborés par le PNUD pour mesurer le développement. Le développement humain est défini sous trois aspects à travers l'IDH. Le premier, à savoir la santé (mesurée par l'espérance de vie à la naissance), désigne des attributs comme l'accès à un logement décent, à l'eau potable, aux services médicaux essentiels, à une alimentation saine et équilibrée. On peut en effet concevoir des territoires favorisés économiquement (avec un PIB/habitant fort) mais dans lesquels l'accès à un logement pourrait être rendu difficile par des effets de congestion liés à la concentration urbaine, par exemple. La deuxième composante de l'IDH, à savoir le niveau de l'éducation, intègre les aspects immatériels du développement humain comme le taux d'alphabétisation, les compétences des individus, leurs connaissances culturelles sur leur milieu social. Enfin, la troisième et dernière composante (le revenu par habitant) permet de saisir les éléments de la qualité de vie qui sont plus liés à la capacité de consommer, aux aspects marchands de la vie en société (appariement offre-demande de travail), etc.

Avec l'IDH, le développement humain ne se réduit pas au revenu par habitant (et donc à la nécessité de produire plus). Toutefois, bien que cet indicateur essaie de saisir le développement humain dans sa totalité, il s'est avéré fortement corrélé au revenu par habitant (Gadrey & Jany-Catrice, 2012). Une des explications que l'on peut avancer tient à l'absence de la prise en compte des autres composantes du développement humain, comme par exemple les aspects qualitatifs qui sont plus liés aux interactions sociales. Pour tenir compte de cela, l'IDH a été consolidé par un Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH) et par un Indicateur de Développement Humain ajusté selon les Inégalités (IDHI). L'objectif de ces deux indicateurs est de tenir compte d'une autre dimension du développement humain : l'intensité

des échanges interindividuels et les inégalités sociales. En outre, le critère des inégalités entre hommes-femmes et, plus généralement, le critère des inégalités sociales, permettent de saisir la question des discriminations, de la violence qui peut être exercée sur les individus les plus vulnérables, des processus de marginalisation sociale qui excluent certains individus des bienfaits de la dynamique marchande, etc.

Un territoire développé est donc, sous l'angle du développement humain, un territoire dans lequel la population parvient à satisfaire ses besoins matériels et immatériels décemment, dans un environnement social qui ne marginalise pas les groupes d'individus (et de surcroît les personnes les plus fragilisées) et qui assure une bonne cohésion sociale. Le postulat sur le mode de gouvernance est le suivant : les individus, autonomes, sont les plus à même d'établir des projets de développement qui sont conformes à leurs besoins (qui sont par ailleurs fondés socialement). Tous ces éléments doivent être assurés dans un milieu naturel viable, sans lequel il serait alors impossible d'apporter aux populations les moyens matériels et immatériels nécessaires à leur accomplissement personnel. Nous allons voir, dès à présent, que cette définition du développement a été réinterrogée plus récemment à partir de considérations stochastiques : on parle dans ce cas de développement *durable*.

1.2.2. La notion élargie de développement durable

Le développement défini comme un développement *humain* est, comme nous l'avons vu, une notion qui a été formulée pour répondre à l'épuisement du mythe productiviste. Mais on retrouve une autre définition du développement, plus fréquemment employée, qui cherche à mieux introduire la question de la préservation des patrimoines humains et naturels *au cours du temps* : le développement défini comme un développement *durable* (Figuière, Boidin & Diemer, 2018). Les jalons de cette conception du développement sont apparus lors du premier Sommet de la Terre à Stockholm³² en 1972, qui s'est tenu six années après la création du Programme des Nations Unies pour le Développement (Zaccaï, 2002). Un premier consensus, qui cherchait à élargir la définition du développement humain, avait ainsi émergé : la conception de l'*écodéveloppement* (Sachs, 1978). Si cette notion n'explicite pas le terme de *durabilité*, elle y recourt toutefois de façon tacite :

³² Le Sommet de Stockholm est le premier Sommet de la Terre qui s'est tenu dans l'Histoire. Les Sommets de la Terre sont des rencontres décennales, encadrées par l'Organisation des Nations Unies (ONU), durant lesquelles un certain nombre de dirigeants, notamment politiques et médiatiques, se rencontrent pour discuter de la mise en œuvre du développement humain à l'échelle mondiale.

« Le concept d'écodéveloppement implique une hiérarchie des objectifs : d'abord le social, ensuite l'environnement, et enfin seulement la recherche de la viabilité économique, sans laquelle rien n'est possible. La croissance ne doit pas devenir un but premier mais un instrument au service de la solidarité entre générations, présentes et celles à venir » (Sachs, 2002, p.7).

L'écodéveloppement peut être interprété de deux façons importantes. D'une part, il définit bien le développement humain puisqu'il se détache de la simple idée de croissance. Il est à cet égard intéressant d'insister sur la hiérarchie des sphères (*d'abord* sociale, *puis* environnementale, et *enfin* économique) qui se dégage de cette représentation du développement. En effet, la croissance est vue comme un *moyen*, et non comme une *fin*, qu'il s'agit de contrôler politiquement pour limiter ses effets délétères, comme le gaspillage des ressources naturelles ou l'accroissement des inégalités. Elle est ainsi valorisée en fonction de finalités sociales et environnementales qui doivent être fixées au préalable, par la voie démocratique et la participation citoyenne. Son apport n'est donc pas éludé, mais plus précisément associé à un projet de développement qui priorise le bien-être collectif (une croissance socialement « inclusive ») et la qualité environnementale (une croissance respectueuse de l'environnement).

D'autre part, et c'est le point sur lequel nous souhaitons insister, l'écodéveloppement pose également la question de la durabilité (c'est-à-dire de son inscription sur le long-terme) du développement humain. Il est en effet explicitement question, dans cette définition, de « solidarités » entre les différentes générations. Pour le formuler autrement, un projet de développement actuel doit être conforme aux aspirations des générations futures pour être considéré comme durable. Ce point nous permet d'aborder un autre élément de l'écodéveloppement : c'est un développement inclusif, en ce sens que le mode de gouvernance valorisé repose sur la participation des citoyens, conscients de leurs besoins matériels et immatériels ainsi que des ressources qu'ils ont à leur disposition pour inscrire leur mode de vie sur le long-terme.

Il ressort également de cette hiérarchie des sphères un anthropocentrisme, assumé par Ignacy Sachs (*ibid.*), où la dimension sociale prime sur le cadre environnemental. En ce sens, cette approche se situe entre « *l'économisme abusif qui n'hésite pas à détruire la nature au nom de profits économiques immédiats, et l'écologisme non moins outrancier qui érige la conservation de la nature en principe absolu – au point de sacrifier les intérêts de l'humanité et de rejeter le bien-fondé de l'anthropocentrisme* » (Sachs, 1980, p.32, cité dans Figuière, Boidin & Diemer, 2018). Cette approche rejoint d'une certaine façon la définition de l'espace social (que nous avons mis en exergue dans le chapitre 1), où il s'agit de comprendre à quelles fins la nature est modifiée par l'Homme sans chercher à voir en elle un espace qui serait par

définition épuré de toute influence anthropique, comme la vision cartésienne de l'espace *inné* (ou *postulé*) le laisserait entendre (Lefebvre, 2000). Pour autant, il ne faudrait pas voir dans cette approche une autre volonté d'instrumentaliser le rapport de l'Homme à son environnement. Il s'agit bien au contraire de montrer que l'activité anthropique se traduit, dans certaines situations (comme la pauvreté, par exemple), par une domination des sociétés humaines sur leur milieu naturel qui ne peut être dépassée qu'en conduisant ces sociétés vers plus de cohésion sociale. Ainsi défini, le développement se traduit par une transformation de l'ensemble des « *structures sociales, des attitudes, de la mentalité, des significations, des valeurs et de l'organisation psychique des êtres humains* » (Castoriadis, 1975, p.86).

La notion de *durabilité* n'est pas associée à l'écodéveloppement. En effet, elle a été officiellement définie quelques années après. La création en 1983 de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED) est à cet égard décisive, car elle amorcera à la demande de l'Assemblée générale des Nations-Unies le rapport Brundtland, d'où est originaire la définition officielle³³ du développement *durable* (qui n'est autre que la traduction française de « sustainable development »). L'intitulé de ce rapport *Notre avenir à tous* éclaire assez bien les différences de logiques temporelles qui différencient les notions de développement *humain* ou *durable*. Il s'agit, en effet, d'ouvrir la question du développement humain, identifiée comme un état d'harmonie entre les êtres humains et la nature (CMED, 1988)³⁴, à des considérations sur le patrimoine. Ainsi défini, le développement *durable* apparaît comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».³⁵

Si, comme dans l'approche par l'écodéveloppement, la dimension intergénérationnelle apparaît de nouveau comme le substrat qui définit la durabilité, le développement se définit quelque peu différemment ici : la version Brundtland n'établit aucune hiérarchie entre les trois

³³C'est plus particulièrement dans le cadre de la *Stratégie mondiale de la conservation*(1980), fruit d'une collaboration scientifique entre l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), de l'organisme intergouvernemental World Wildlife Fund (WWF) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) que l'on trouve les premières traces de la notion de développement « durable ».

³⁴Il est peut-être important de souligner que cette conception du développement (le développement durable) est très souvent réduite, à tort, à la question environnementale. On peut avancer ici une justification : les institutions qui on porté ce projet se définissent par des considérations écologistes. Mais il est important de souligner que le développement durable version Brundtland est en premier lieu défini en tant que développement humain.

³⁵Cette définition a nourri les négociations lors du Sommet de la Terre à Rio, qui s'est tenu en 1992, pour faire émerger trois thématiques environnementales en plus de la question humaine : la désertification, le réchauffement climatique et la diversité biologique. Dans la même lignée, la signature du Protocole de Kyoto, en 1997, s'appuiera sur les travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), créé en 1988, afin de fixer un objectif d'émissions de gaz à effets de serre conformément à cette définition.

piliers (l'environnemental, le social et l'économique sont mis sur le même niveau). Cette définition du développement, comme elle est équivoque (du fait de l'absence de hiérarchie), a donc été interprétée de plusieurs façons. A cette équivocité, dont on pourrait penser qu'elle découle de la volonté de proposer une définition a-théorique du concept, s'ajoute un problème de mise en pratique : les acteurs institutionnels sont souvent incapables de concilier toutes les sphères du développement sur le terrain (Zaccaï, 2002). La littérature s'est donc réappropriée de façon partielle cette définition du développement durable. On dénombre trois interprétations majeures du rapport Brundtland (Sébastien & Brodhag, 2004) : (i) la version éco-centrée (environnement-social) ; (ii) la version éco-efficace (économie-environnement) ; (iii) la version socio-centrée (social-environnement).

Dans la version *éco-centrée* du développement, que l'on peut qualifier de développement *vivable* comme dans le diagramme de Venn du développement durable (Zaccaï, 2018), la sphère environnementale prime sur toutes les autres : la relation de l'Homme à l'égard de la nature est postulée comme néfaste. Il s'agit, en outre, de considérer les éléments de la biosphère sans anthropocentrisme : le vivant est défini par des valeurs de non-usage (non fonctionnel, non économique), uniques (indépendantes de l'Homme et de son activité) et incommensurables. Les services qui sont produits par la nature sont fondamentaux, puisqu'ils garantissent la vie sur Terre et qu'ils ne peuvent être remplacés par une quelconque activité anthropique. Suivant cette logique, il faut donc altérer la nature le moins possible, ce qui nécessite de minimiser la présence de l'activité humaine. Une société se développe si elle parvient à trouver une harmonie (pour ne pas dire une osmose) entre l'Homme et la nature.

Dans le développement *éco-efficace*, que l'on peut désigner sous le terme de développement *viable* (Zaccaï, *ibid.*), la sphère économique prime sur toutes les autres, et l'analyse se déporte désormais sur la relation économie-environnement. Il s'agit, ainsi, de questionner « *la manière dont population et activités transforment les ressources (nature, travail, capital, information) en produits, services, revenus, sous-produits (déchets...) et pollutions* » puisque « *du point du développement durable, c'est l'efficacité de cette transformation qui est intéressante* » (IFEN, p.21, 2003). C'est cette interprétation du rapport Brundtland qui s'est imposée au cours des années 1980 dans la sphère académique et politique (Figuère, Boidin & Diemer, 2018). Dans cette vision du développement, la croissance peut être considérée comme viable même si elle se traduit par la dégradation de la nature. Il faudrait orienter le progrès-technique de sorte à compenser cette perte : ce que les générations qui suivent perdraient sous l'effet de

la croissance pourra être récupéré par de nouvelles technologies qui permettront dans le futur de réparer les dégâts environnementaux et sociaux présents (Solow, 1955).

Enfin, la définition socio-centrée du développement, que l'on peut également qualifier de développement *équitable*, se caractérise par la prépondérance de la sphère sociale sur les autres attributs du développement. La focale porte sur la relation sociale-environnementale, et la question économique est subsidiaire : celle-ci est entendue comme le moyen de réaliser un projet socio-environnemental. Cette approche s'écarte de la vision éco-centrée, puisqu'elle assume son anthropocentrisme : en effet, on ne peut pas préserver les éléments de la biosphère sans étudier la manière avec laquelle les communautés se coordonnent afin d'assurer la gestion durable des ressources naturelles (Sébastien & Brodhag, *ibid.*). Les dynamiques socioculturelles (coutumes, mœurs, propriété, etc.) doivent donc être étudiées en amont pour éviter la conflictualité qui peut émerger autour de l'usage des ressources. De même, cette approche du développement se distingue de la vision éco-efficace, car la prépondérance du marché dans la réalisation du développement se traduit par un processus d'exclusion sociale, et que cette vision du progrès réduit la nature à des valeurs d'usage, qui sont potentiellement exploitables à des fins marchandes. L'approche par l'écodéveloppement s'inscrit dans cette lignée.

En somme, nous retenons de cette section trois éléments principaux. Premièrement, en réponse à l'effritement du mythe de la croissance infinie, la thématique du développement *humain* est apparue dans les années 1970 pour intégrer des éléments de la qualité de vie qui ne sont pas garantis par la croissance économique. Ces éléments sont déclinés en trois sphères : sociale-politique (cohésion sociale, participation des citoyens à la vie politique, etc.), économique (croissance, efficacité marchande, etc.) et environnementale (qualité du milieu naturel, préservation des ressources naturelles, etc.). A cette conception du développement, s'est ajoutée la notion de *durabilité* : un développement humain est *durable* s'il ne réduit pas la qualité de vie des générations à venir. La première conception de la durabilité désigne l'approche par l'écodéveloppement de Sachs : la croissance économique ne doit pas être conçue comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen de parvenir aux finalités sociales et environnementales que les sociétés se fixent démocratiquement. La seconde définition, celle du rapport Brundtland, a fait l'objet de plusieurs interprétations (développement éco-efficace, éco-centré, ou socio-centré), parce qu'elle n'établit pas de hiérarchie entre les sphères du développement. Nous allons dès à présent aborder les théories en économie du développement, et analyser leur positionnement par rapport à ces définitions du développement.

SECTION 2. LA DEFINITION DU DEVELOPPEMENT PROVENANT DE LA LITTERATURE ECONOMIQUE : LES MOYENS ECONOMIQUES SE CONFONDENT-ILS AVEC LES FINALITES DU DEVELOPPEMENT ?

Comme elles interrogent, de près ou même de loin, le comportement des individus en société (leurs motivations, leur cadre cognitif), les théories économiques véhiculent une certaine approche du développement. Sans prétendre être exhaustif, nous examinerons dans cette section comment les conceptions du développement que nous avons introduites dans la section précédente s'imbriquent dans les deux principaux paradigmes de l'Economie Politique (à savoir, les approches néoclassique et institutionnaliste). Parmi les multiples conceptions du développement qui ont été formulées dans la pensée économique, nous proposons de distinguer l'approche néoclassique du développement *viable*, ou *éco-efficace*, et l'approche institutionnaliste du développement équitable, ou *socio-centré*. Pour bien identifier ces deux approches, nous déclinerons notre propos en trois axes : (i) la rationalité de l'acteur ; (ii) la place du progrès technique ; (iii) la question de la valorisation des éléments biophysiques.

Nous verrons, dans une première sous-section, que la conception néoclassique du développement perpétue, du moins dans ses fondamentaux, l'idéal productiviste à deux principaux égards. D'une part, elle s'appuie sur une anthropologie de l'individu à travers laquelle la rationalité, définie comme *individuelle* et *instrumentale*, consiste à optimiser des finalités par rapport à des moyens prédéterminés. Les ressources cognitives sont autocentrées, et les acteurs sont uniquement guidés par la recherche d'une utilité maximale, par un objectif uniquement quantitatif. Aucune règle éthique ne joue sur les comportements sociaux : le bien-être, individuel ou collectif, émerge de cette capacité computationnelle. D'autre part, le paradigme néoclassique reproduit l'idéal productiviste à travers sa conception capitaliste du développement. Le progrès technique permet, en effet, d'assurer la viabilité d'un modèle de consommation qui ne demanderait qu'à se « verdir » pour ne pas réduire le patrimoine global des générations à venir. La valorisation monétaire des éléments de la biosphère est un préalable nécessaire pour mesurer ce qui est prélevé dans l'environnement.

Dans une seconde sous-section, nous verrons que la définition institutionnaliste du développement est beaucoup plus critique à l'égard de la conception productiviste et, de surcroît, à l'égard de la vision néoclassique. Elle réfute, d'une part, toute approche utilitariste du bien-être : les individus ne sont pas, par nature, guidés par l'appât du gain, et leurs besoins ne sont pas, par nature, contraints par la rareté des ressources. D'autre part, étant donné que les individus agissent dans un cadre contingent, ils forment dans le même temps des attaches sur

la qualité de leur environnement. Les composantes du patrimoine global (social, économique, environnemental) ne sont donc pas substituables : le progrès technique ne peut pas compenser la perte de biodiversité ou de cohésion sociale.

2.1. Une absence de définition propre du développement chez les néoclassiques

Dans cette sous-section, nous montrerons que la théorie néoclassique peut être identifiée comme une approche de développement *viable* (ou *éco-efficace*). Pour cela, nous allons décliner notre propos en trois temps. Nous verrons que la théorie néoclassique définit le développement davantage (i) par le bien-être économique et l'utilité intergénérationnelle, (ii) en partant de l'hypothèse d'une soutenabilité « faible », et (iii) en priorisant une mesure monétaire des attributs du développement. Nous allons examiner succinctement ces trois points.

2.1.1. Une conception utilitariste du développement

La notion de développement dans la théorie néoclassique reprend la définition Brundtland du développement durable : un développement est *durable* s'il assure une certaine équité intergénérationnelle, ou s'il ne dégrade pas le sort des prochaines générations. Mais cette conception n'est qu'une interprétation de la version Brundtland, puisqu'elle s'interroge plus sur le caractère *viable* du développement. En outre, dans les approches néoclassiques du développement, la viabilité est exprimée en termes d'utilité, celle-ci étant définie comme le niveau de satisfaction que chaque individu peut obtenir en consommant des biens et services. La consommation joue un rôle essentiel : c'est par cet acte que les individus s'accomplissent, c'est-à-dire qu'ils réduisent leurs *peines* et qu'ils maximisent leurs *plaisirs*³⁶. Dans cette approche, la viabilité du développement est plus particulièrement définie comme une situation où le bien-être économique ne décroît pas au fil du temps : une société se développe si elle assure aux générations actuelles un niveau de consommation qui ne réduit pas la capacité des générations suivantes à consommer *dans le temps*, et donc à obtenir un flux d'utilité (ou du bien-être) au moins égal aux générations passées.

« Le développement durable est facilement interprétable comme un bien-être humain qui ne décroît pas avec le temps » (Pearce, 1991, p.1). Plus tard, il généralisera : « Il s'agit de la non décroissance de la consommation par tête, ou du PNB, ou de quelque indicateur de développement accepté que ce soit » (Pearce, 1998, p.70) » (cité dans Zaccai, 2002).

³⁶Les termes de « peines » et de « plaisirs » sont précisément ceux que Jeremy Bentham, père de l'utilitarisme, a employés pour définir l'utilité : on accorde une valeur seulement aux éléments qui nous procurent du bien-être (Arnsperger & Van Parijs, 2003).

Ainsi, par rapport aux premières approches qui n'intègrent pas la question de la viabilité dans le système de marché, les nouvelles approches néoclassiques ne mettent pas en cause ce principe « utilitariste » : on accorde une valeur aux choses si elles nous procurent du bien-être (une augmentation de plaisir ou une réduction de peine), et la consommation, en tant qu'activité économique, est le moyen par lequel on satisfait une préférence et on s'accomplit personnellement (Méda, 2013). On touche ici à un point central de la théorie de la valeur chez les auteurs néoclassiques : la *valeur-utilité*. Ainsi conçue, la valeur est *subjective*³⁷ : un bien ou un service n'acquiert de valeur que si l'individu estime qu'il lui sera *utile*, et cela sans que l'on sache dire ce que l'utilité signifie (Arnsperger & Van Parijs, 2003). Cela tient au fait que l'utilité n'est pas définie par sa substance. Le développement se conçoit ainsi comme une vie sans qualité, celle-ci étant conçue comme un flux de consommation par tête.

Dans l'économie du développement néoclassique, le bien-être générationnel émerge des interactions individuelles à une condition : elle est donnée par la conjonction des besoins et des excédents entre les individus, et cette fonction est assurée par le marché. Ainsi, par son rôle d'appariement, le marché apparaît comme l'élément déterminant du bien-être collectif, car il assure seul cette fonction indispensable à la satisfaction des préférences individuelles, et donc à la cohésion sociale. En d'autres termes, les individus vivent en harmonie socialement, parce qu'ils parviennent à s'accomplir (c'est-à-dire à réduire leurs peines et à maximiser leurs plaisirs) personnellement par la voie du marché. La conception du développement viable chez les néoclassiques peut se résumer comme suit : l'efficacité du marché assure la cohésion sociale en permettant aux individus de prendre de « bonnes » décisions, mais ces décisions peuvent entraîner des dégâts environnementaux qui risqueraient de compromettre les possibilités, pour les générations qui suivent, de couvrir l'ensemble de leurs besoins.

Même si elles insistent sur les aspects environnementaux, il ne faudrait toutefois pas réduire les perspectives néoclassiques du développement à des considérations qui omettraient purement et simplement la question sociale. En effet, conformément au principe utilitariste, les utilités marginales (le plaisir, ou la réduction de peine, procuré par la consommation d'une unité de marchandise supplémentaire) sont décroissantes, ce qui implique que la maximisation

³⁷ On peut préciser ici que l'Economie Politique Classique reposait sur une conception de la valeur complémentaire (la théorie de la *valeur travail*). Dans l'optique des auteurs classiques, c'est en effet la *quantité* de travail employée dans la production qui détermine la valeur des biens et services. Chez les néoclassiques, c'est plutôt dans l'échange marchand que cette valeur se détermine (Mouchot, 2003). La question du bien-être se pose donc moins dans la sphère de la production que dans celle du marché : l'individu identifie ses préférences, puis il les concrétise en échangeant avec ses partenaires « commerciaux » (pour ainsi dire) en fonction de sa contrainte budgétaire (des revenus qu'il dispose).

du bien-être générationnel peut être atteinte par une justice redistributive. Mais cette question vient en aval de considérations économiques : les comportements justes et socialement acceptables sont évalués par le prisme des conséquences économiques de l'action des individus.

2.1.2. Une approche de soutenabilité « faible »

Cette définition du développement (un bien-être économique qui ne décroît pas dans le temps), repose sur une autre caractéristique majeure, qui témoigne de sa dimension productiviste : l'hypothèse de « soutenabilité faible ». En effet, dans la théorie néoclassique, le niveau de consommation par tête est déterminé par le niveau de capital par tête qui est atteint dans l'économie (Solow, 1955). Les individus tirent leur bien-être de la *quantité* de biens et de services consommée, mais cette consommation est rendue possible par l'accroissement du volume de capital. Sous l'hypothèse de soutenabilité faible, la substituabilité des capitaux (naturel, social, économique) définit la viabilité du développement : l'accumulation du capital peut ainsi être considérée comme *viable* si elle nécessite de maximiser le bien-être économique par la destruction éventuelle d'un type de capital (le capital naturel, par exemple) en faveur d'un autre (économique, par exemple). Les sphères du développement sont interchangeableables.

Seule la *quantité* de capital importe dans la définition néoclassique du développement. Ce qui doit être transmis aux générations qui suivent ne tient pas à la qualité biophysique ou sociale du patrimoine « global », puisque celui-ci est réduit à des valeurs d'usage et qu'il n'est considéré que sous l'angle de l'utilité (du bien-être) qu'il peut apporter aux individus. L'enjeu est plutôt celui de préserver la capacité de ce patrimoine à générer, sur le long-terme, un flux d'utilité suffisamment important pour permettre aux générations à venir d'atteindre un niveau de bien-être économique au moins équivalent à celui des générations présentes. Nous verrons, dans le chapitre 5, que la mise en place d'un prix de marché et d'un système de droits de propriété privée apparaît – dans cette approche – comme une solution possible pour renforcer la substituabilité des différents capitaux (économique, environnemental et social) et donc pour assurer la viabilité d'un modèle productiviste de développement.

On peut tout de suite donner un exemple pour illustrer cette conception de la soutenabilité du développement. Supposons une économie dans laquelle le niveau de satisfaction des agents repose sur l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables. Une telle exploitation diminuerait le bien-être collectif au fil des générations, car le non renouvellement de ces ressources, que l'on peut définir comme du capital naturel, devrait se traduire par une moindre

capacité à générer un même volume de consommation sur le long terme. Mais, dans l'optique néoclassique, cette activité d'exploitation peut être qualifiée de « *viable* » si, en même temps qu'elle l'épuiserait, l'entreprise substituerait à ce capital naturel un capital productif qui permettrait de compenser l'épuisement de la ressource concernée. Par exemple, dans le cas d'une exploitation de l'eau douce à des fins de consommation finale, cela peut se matérialiser par la réalisation de l'activité de désalinisation : peu importe que les nappes phréatiques s'épuisent, dès lors que l'entreprise en question investit, dans le même temps, dans un capital productif qui lui permettra, à terme, d'exploiter les eaux salées, beaucoup plus renouvelables.

Dans la perspective néoclassique du développement, le progrès technique assure donc la soutenabilité environnementale du bien-être économique. La substituabilité des différents types de capitaux n'est valorisée qu'à la condition de penser les solutions technologiques à la dégradation environnementale ou de la cohésion sociale. Les seules limites à l'accroissement du bien-être économique tiennent à l'existence de technologies substituables. En effet, dès lors qu'il est mis en œuvre par le marché, le progrès technique permettrait de préserver le volume du patrimoine global (ce capital est nécessaire à l'accomplissement des préférences individuelles), et sa transmission aux générations futures. La technologie est d'autant plus centrale qu'elle se conçoit dans les approches néoclassiques comme le déterminant de la croissance – et donc du bien-être social (Solow, *ibid.*).

2.1.3. Une mesure monétaire du développement

On retrouve donc, dans l'économie du développement néoclassique, les fondements de la conception productiviste du développement : la croissance n'a pas de limite, parce que le progrès technique compense les méfaits sociaux et environnementaux de l'augmentation de la production. Dans cette perspective, il devient donc indispensable de donner une valeur économique aux services rendus par l'environnement et de n'aborder celui-ci que sous l'aspect de ce qui pourrait être jugé comme utile socialement (Méda, 2013). L'écosystème a une fonction qu'il s'agit de mesurer monétairement, parce que l'enjeu consiste à préserver, pour les générations à venir, l'ensemble des fonctions sociales que peut recouvrir l'environnement.

On peut donner quelques exemples d'indicateurs monétaires qui ont été conçus en vue d'identifier et de mesurer ces « services rendus » par l'environnement. Parmi ces indicateurs, certains apparaissent comme des solutions alternatives au PIB, alors que d'autres ont été exploités par les comptes nationaux comme des comptes « satellites » pour consolider le dia-

gnostic porté par les mesures beaucoup plus traditionnelles du PIB. Ils sont qualifiés de *synthétiques*, puisqu'ils résultent de l'agrégation d'indices « hétérogènes ». Ils sont par ailleurs définis comme « monétaires », parce que l'unité de mesure utilisée pour agréger les indices repose sur la valeur économique (Gadrey & Jany-Catrice, 2012).

La mesure du *bien-être économique* de Nordhaus et Tobin (1973) est, sur ce point, incontournable, puisqu'elle a initié, dès les années 1970, le mouvement des indicateurs monétaires qui ont été élaborés pour consolider le calcul du PIB. L'idée de ces auteurs a été de déduire du PIB ses composantes qui ne contribuent pas directement au *bien-être économique* et de les remplacer par deux indices de « consommation finale corrigée » : l'indice de *bien-être économique* « durable » et l'indice de *bien-être économique*. Sans entrer dans les détails, notons que le premier de ces indices repose sur une évaluation monétaire de l'évolution du patrimoine total, en partant de quatre proxys : (i) le capital productif, défini par sa reproductibilité ; (ii) le capital naturel, non reproductible ; (iii) le capital d'éducation, alors mesuré à partir du coût moyen de la scolarisation par personne active ; (iv) le capital de « santé », déterminé par les dépenses publique et privée de santé.

Cet indicateur traduit bien la représentation néoclassique du développement : on corrige le calcul de la consommation finale (donc l'utilité, la satisfaction tirée par les individus) par un indice de bien-être. La *viabilité* du développement est définie par l'évolution du patrimoine global, et donc par la capacité des sociétés à préserver un flux d'utilité dans le temps. On est bien face à une approche de soutenabilité « faible », dans la mesure où, d'une part, la diversité des capitaux est synthétisée par un calcul *monétaire* (ce qui présuppose leur interchangeabilité) et, d'autre part, le patrimoine global est analysé comme le facteur du *bien-être économique* (ce qui traduit bien une volonté d'exprimer la prévalence du problème économique dans la réalisation du développement).

Parmi les autres indicateurs que l'on peut recenser dans cette même lignée, on retrouve les indices de *bien-être durable* (Daly, Cobb & Cobb, 1989). Ce sont des indicateurs monétaires qui entendent mesurer la dégradation de l'environnement en partant des proxys suivants : (i) un *coût du remplacement* des énergies fossiles par des sources d'énergies renouvelables est calculé en équivalents barils de pétrole pour approximer monétairement l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables ; (ii) pour déterminer les dommages environnementaux à long-terme, une *dette environnementale* est estimée par l'évaluation d'un coût monétaire des dégâts causés par la production d'énergies émettrices de dioxyde de carbone (CO₂) ;

(iii) la perte de valeur engendrée par la réduction de la couche d'ozone est calculée par une estimation du coût monétaire des dommages générés par ses polluants. En ce qui concerne les autres compartiments de l'indice, « l'évolution de la dette internationale » et la « croissance du capital productif » jouent également sur le bien-être économique. Elles sont estimées par une variante de la mesure qui est appliquée en comptabilité nationale.

Cet indicateur traduit bien, lui-aussi, la représentation néoclassique du développement. Le problème environnemental est en effet étudié en termes de flux et de stock de richesses *économiques*. Mais, surtout, étant donné sa structuration, il semblerait que l'indicateur résume la viabilité du développement aux dimensions *économique* et *environnementale*, comme si les enjeux sociaux étaient subsidiaires, dépendants de la réponse économique, puis écologique. De nombreuses critiques ont été formulées sur ce point, notamment parce que le problème environnemental est, *in fine*, trop peu pris en compte : les résultats de l'indice seraient fortement corrélés au niveau de PIB (Gadrey & Jany-Catrice, *ibid.*).

Dans la même famille d'indicateurs, on trouve l'*indicateur de progrès véritable* (IPV), qui a été conçu par un ensemble de chercheurs du *Redefining Progress* (organisation non lucrative créée en 1994). Proche de l'*indice de bien-être durable* (voir ci-dessus), l'IPV ajoute au PIB une valeur estimée des activités économiques non marchandes (travail domestique, bénévolat, etc.), duquel est retranchée une estimation monétaire de la perte de capitaux naturel (épuisement des ressources naturelles, dégradation de l'écosystème, ...) et social (inégalités, chômage, etc.) engendrée par la croissance économique.

L'*épargne nette ajustée*, indicateur qui a été conçu par la Banque Mondiale, s'inscrit aussi dans la même lignée, puisqu'il ajoute à l'épargne nationale (i.e. la capacité de financement d'un pays), l'évolution des ressources non économiques, qui sont principalement environnementales (épuisement de sources d'énergies, des ressources minérales et des forêts, dégâts liés aux émissions de CO₂). L'épuisement des énergies est approximé en calculant l'écart entre leur prix de vente et le coût de production de leur extraction (les ressources minérales et la forêt obéissent à la même logique). Les dégâts générés par les émissions de dioxyde de carbone sont, quant à eux, valorisés par le calcul d'un coût marginal de la tonne de CO₂.

Pour conclure cette sous-section, on peut définir une première approche du développement, compatible avec la définition productiviste, où l'enjeu est d'assurer, par l'application de la connaissance technologique, la perpétuation d'un mode de consommation (d'où les indi-

vidus tirent leur bien-être) grâce à un patrimoine global composé de différents types de capitaux (économique, social, environnemental). Le développement se définit alors comme suit : face à la perte en capital environnemental générée par la consommation des générations présentes, il est nécessaire de réaliser le progrès technique pour préserver la capacité des générations à venir à consommer une quantité au moins équivalente de biens et de services, grâce à la mise en place d'un supplément de capital économique. Ce développement se traduit par la substitution du capital social ou naturel par du progrès technique.

2.2. Des moyens définis de façon subsidiaire chez les institutionnalistes

Par opposition à la définition néoclassique du développement, on identifie un second paradigme, cette fois-ci fondé sur une représentation plus critique de la conception productiviste, et auquel on peut associer l'approche par l'*écodéveloppement* (du développement socio-centré) : la conception institutionnaliste. L'objectif de cette sous-section est de montrer que les approches institutionnalistes identifient davantage le développement comme un développement équitable, pour deux raisons majeures. D'une part, leur anthropologie de l'acteur tient compte du contexte de l'action, ce qui leur permet d'introduire la question sociale de manière substantielle. D'autre part, elles s'appuient sur une hypothèse de soutenabilité *forte*, qui leur permet d'introduire la question de la qualité environnementale, ce qui les amène à prioriser aussi une mesure non monétaire des composantes qui définissent la qualité de vie.

2.2.1. Une définition anthropologique du développement

Les approches institutionnalistes accordent une place prépondérante aux mécanismes sociaux qui conditionnent l'action des individus (Chavance, 2012). L'enjeu est de prendre en compte le caractère situé des intentions humaines (on peut imaginer des buts différents selon les catégories sociales, par exemple). Par rapport aux conceptions utilitaristes du développement, (i) les individus n'ont pas la même intention, qui se réduirait à la maximisation de leur utilité, et (ii) ces intentions doivent être conçues en fonction de ressources dont chacun dispose pour penser et mettre en œuvre son action. Dans la pensée néoclassique, il est difficile, sinon impossible, de penser les éléments du développement humain (droits humains, fondements sociaux de l'accomplissement personnel ...), parce que ce qui importe dans la définition du comportement, ce sont les résultats d'une action qui serait par définition objectivée par la recherche d'une plus grande efficacité.

La distinction principale entre les conceptions néoclassique et institutionnaliste tient à la place accordée au temps social dans le processus de l'action (Postel, 2003) : alors que, dans les approches néoclassiques, l'individu détermine de façon *instantanée* son comportement en fonction de sa capacité (computationnelle, instrumentale) à optimiser une utilité sous la contrainte de ressources données (rationalité de résultat), l'acteur élabore chez les institutionnalistes ses décisions par la délibération (collective et de son propre chef), en suivant une procédure qui, par définition, s'échelonne au cours du temps (rationalité *procédurale*). La délibération, qui se traduit par le recensement et l'interprétation de l'information qui est *jugée* pertinente, n'est pas calculatoire ou même optimisatrice, mais *pratique*, c'est-à-dire liée à la façon d'agir dans un contexte particulier (Simon, 1965).

Chacun est confronté à des problèmes d'action (et même de coordination) qui le contraignent à concevoir un cadre cognitif commun sans lequel il est impossible d'agir. Ces problèmes sont de deux ordres principaux (Anderson, Reder, Simon, 1997). Le premier tient aux limites cognitives de l'esprit humain (nous ne sommes pas dotés de toutes les capacités cognitives nécessaires pour comprendre le monde dans lequel nous vivons). Le second tient au contexte de l'individu, et notamment à la complexité de l'information (nous vivons dans un monde incertain, et il est donc très difficile de saisir tous les états de la nature possibles et la probabilité de leur apparition). Face à ces deux difficultés d'ordres interne et externe, les individus essaient de créer les conditions de l'action en formant, par la délibération (ou la procédure, le temps social), des habitudes, des routines, des coutumes, ...C'est très précisément par l'assimilation de ce cadre institutionnel que chacun parvient à s'accomplir personnellement.

La représentation de l'acteur chez les institutionnalistes se distingue donc fondamentalement des approches néoclassiques. On interroge moins les résultats de l'action des individus que les processus qui conduisent chacun à prendre leurs décisions (compréhension et assimilation des règles, capacité à se situer dans un environnement, etc.). Cela traduit une conception du développement bien différente, qui intègre la pluralité des schèmes d'action, propres à chaque contexte institutionnel : on établit telles ou telles règles pour pouvoir agir dans un contexte particulier, et les finalités de nos actions ne se réduisent pas à la maximisation de l'utilité individuelle, puisqu'elles dépendent de règles que l'on s'est fixées. On peut, par exemple, penser que certains individus se comportent sans nécessairement chercher à tirer une quelconque utilité de leur action, parce que les déterminants du bien-être résident dans d'autres considérations : augmenter son prestige dans une communauté en accédant au pouvoir, acquérir la reconnaissance par l'entraide, se montrer généreux à l'égard de ses pairs, etc. Le développement

humain ne poursuit donc pas une seule logique : cette question nécessite d'intégrer les règles et les valeurs qui conditionnent le comportement de chacun des acteurs, ainsi que les moyens de s'accomplir dans ce cadre d'opportunités et de contraintes.

Dans les approches institutionnalistes, le développement est donc d'abord et avant tout une question sociale : les besoins et les capacités sont institutionnalisés, et c'est précisément cette imbrication entre les possibilités de s'accomplir personnellement et les rapports sociaux (comme, par exemple, la possibilité de jouir des droits humains fondamentaux), qu'il s'agit de comprendre. Les individus ne sont pas *naturellement* guidés par l'appât personnel du gain qu'ils tireraient de l'échange marchand. De même, ils ne cherchent pas à optimiser une situation puisque, face à la complexité du monde social, toute la question est de savoir comment établir une stratégie qui sera jugée comme satisfaisante. Leurs aspirations, leurs préférences, leurs désirs de consommation ne sont pas insatiables par *nature*, mais contingents, c'est-à-dire encadrés dans un système de règles et de valeurs historicisées qui définiront la « bonne » action, le « bon » comportement à suivre.

2.2.2. Une approche de soutenabilité « forte »

Sur le plan de la soutenabilité du développement, les approches institutionnalistes sont opposées à l'hypothèse de soutenabilité *faible*, et se rattachent à l'hypothèse de soutenabilité *forte* (Figuière, Boidin & Diemer, 2018) : il existe des capitaux *critiques*, que l'on peut définir comme des capitaux qui doivent être forcément conservés pour garantir la vie sur Terre (Sébastien & Brodhag, 2004). Un des exemples les plus marquants que l'on peut donner est celui du seuil de hausse de température à ne pas dépasser afin de ne pas générer des effets irréversibles sur le réchauffement climatique et la perte de biodiversité.

Sous l'hypothèse de soutenabilité « forte », la critique principale qui peut être formulée aux tenants de la soutenabilité « faible » tient au fait que la qualité du patrimoine (ces « effets d'irréversibilité ») n'est pas posée. Seule la variation de la *quantité* totale est mentionnée : on puise dans les capitaux divers pour assurer l'utilité inter-temporelle, mais la quantité consommée doit être compensée par la recherche d'un progrès technique qui apporte une quantité supplémentaire au capital total. Aucun problème éthique ne se pose quant à l'établissement d'un prix sur ce qui ne fait pas l'objet d'un échange économique : la nature rend des services à l'Homme, alors il faut les quantifier. Peu importe que le monde se remplisse de machines (capital productif), d'intellectuels (capital humain) ou d'arbres (capital naturel), le nécessaire

étant d'assurer un volume de capital qui préserve le flux d'utilité dans le temps. Les individus ne forment pas d'attache sur la nature des capitaux, et ils ont pleinement confiance en la capacité du capital technique à se substituer au capital social et environnemental.

Sous cette hypothèse de soutenabilité, la qualité des capitaux prime : l'environnement ne se réduit pas uniquement à des valeurs d'*usage* (à l'utilité que l'on peut en tirer par la consommation, par exemple). En effet, la valeur des choses, ou le sens de la vie sur Terre, incorpore des valeurs de *non-usage*, comme la dimension esthétique du vivant, qui ne procurent pas nécessairement une augmentation du plaisir ou une réduction de peine (Arnsperger & Van Parijs, 2003). Cette approche est donc de surcroît critique à l'égard de l'idée selon laquelle le bien-être se définirait par le volume de satisfaction entre les générations. Les générations futures peuvent en effet se satisfaire d'éléments de la biosphère qui n'ont aucune utilité pour les générations présentes : ce qui, actuellement, n'a pas de valeur (ou éventuellement une utilité) peut en avoir une demain, et inversement. Ainsi, dans les approches institutionnalistes où la rationalité de l'acteur s'incarne dans un système de règles et de valeurs qui sont historicisées, l'utilitarisme engage une éthique contestable, puisqu'il valorise la primauté des générations actuelles sur la nature et la qualité du patrimoine à transmettre aux générations à venir.

Sous l'hypothèse de soutenabilité forte, le problème écologique dépasse donc la question des *coûts* et des *rendements* qui sont censés refléter les valeurs d'usage des biens et des services. L'acteur agit en fonction de règles plus ou moins formelles qui ne se réduisent pas au signal-prix mais qui engagent une échelle de valeurs, une éthique qui dépassent la simple question de l'utilité (comme un rapport sacré à la nature pour certaines sociétés, des règles de pouvoir qui permettent aux acteurs de se valoriser, l'équité sociale comme pré-requis nécessaire à l'échange économique, etc.). La nature et la cohésion sociale ne sont pas des capitaux à exploiter pour en tirer une utilité. Elles ont une valeur propre qui les distingue foncièrement des biens et des services marchands : les capitaux sont non-substituables.

Dans ce contexte, l'évaluation monétaire est abandonnée au profit d'indicateurs alternatifs. Leur objectif est d'évaluer ce que nous prélevons dans le patrimoine global, de reconnaître la valeur des biens auxquels les générations présentes accordent de l'importance, afin de pouvoir identifier les règles collectives qui doivent être élaborées au-delà de nos préoccupations présentes dans l'optique de la préservation et de la transmission du patrimoine (Méda, 2013). Ce besoin est renforcé par ce constat : la croissance économique n'est pas une condition préalable au développement humain ; elle peut même l'entraver. Il faut donc une infor-

mation précise sur l'état de l'éducation, de l'environnement, de la démocratie, des ressources monétaires, de la santé. Sans une mesure de ces dimensions multiples, c'est-à-dire sans cette information indispensable à la réalisation d'une action publique responsable, la sphère marchande risque de supplanter les autres dimensions du développement humain (Laurent, 2013).

2.2.3. Une mesure non monétaire du développement

Un certain nombre d'indicateurs *composites* non monétaires ont été établis dans cette direction (Gadrey & Jany-Catrice, 2012). Le plus connu, l'indicateur de développement humain (IDH), a été conçu en 1990 puis modifié en 2010 dans le cadre du PNUD. Dans sa version la plus ancienne, il se composait du *PIB/habitant* (pour la dimension économique), de l'*espérance de vie à la naissance* (pour la composante santé) ainsi que d'un *taux d'instruction* (pour la dimension éducation), lui-même élaboré comme la moyenne pondérée entre le taux d'alphabétisation de la population adulte (à hauteur de deux-tiers) et le taux de scolarisation (à hauteur d'un tiers). Dans sa version la plus récente, la dimension « Education » a été modifiée pour inclure des durées moyenne et attendue de scolarisation, tandis que le PIB/habitant a été remplacé par le revenu national brut par habitant pour constituer la composante « Economie ». Pour ne citer que cet exemple, l'ancien Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais a établi une version locale de cet indicateur : l'IDH-4. Cet indicateur reprend les trois grandes dimensions de l'IDH (santé, éducation, ressources monétaires), c'est-à-dire la capacité de bénéficier sagement d'une vie longue (mesurée par un indice de mortalité), tout en accédant à la connaissance (pourcentage de la population adulte diplômée) au moyen de ressources monétaires qui définissent une vie décente (revenu fiscal médian par unité de consommation).

Dans une perspective complémentaire, les indicateurs à *dominante sociale* se focalisent quant à eux sur les situations d'inégalités et de pauvreté (Gadrey & Jany-Catrice, *ibid.*). Dans cette lignée d'indicateurs, l'indicateur de santé sociale (ISS) décline les principales caractéristiques de la santé sociale d'un pays (taux de suicide, espérance de vie à 65 ans, chômage, mortalité infantile, etc.) selon les catégories d'âge. Bien que cet indicateur ait connu un succès indéniable, c'est plutôt sa déclinaison au niveau régional qui nous intéresse particulièrement : l'ISS régional (Jany-Catrice & Marlier, 2013). L'enjeu de l'ISS régional est d'établir, à travers huit dimensions (revenu, travail et emploi, éducation, santé, logement, sécurité, lien social et lien interindividuel), une connaissance sur la santé sociale d'un territoire, et en particulier sur sa cohésion sociale, ses ressources sociales.

Il existe toutefois d'autres indicateurs synthétiques, qui poursuivent la même logique, mais qui intègrent, en plus, une dimension environnementale. Ces indicateurs reposent sur le constat suivant : les populations les plus défavorisées sur le plan socio-économique sont celles qui subissent le plus fortement les contraintes environnementales. Il s'agit donc d'en rendre compte. C'est pour cela qu'a été construit l'indicateur de *défaveur sociale et environnementale* (Occelli & al, 2016). Cet indicateur élargit la conception de la santé sociale, véhiculée par l'ISS et l'ISS régional, à ses déterminants environnementaux (risques industriels, pollution). Six dimensions définissent la défaveur sociale : le type d'emploi, l'exclusion face à l'emploi, le réseau social, le revenu des ménages et le logement. Un indice de défaveur environnementale a ensuite été calculé à partir des émissions de polluants.

Si un tel indicateur ouvre la définition de la santé sociale à ses facteurs environnementaux (pollution, risques industriels, etc.), d'autres indicateurs insistent sur les éléments de ségrégation géographique comme la disponibilité des équipements essentiels du quotidien, le réseau de transport, l'urbanisation, etc. (Rieutort, 2014 ; Reynard, 2016). Aux composantes traditionnelles de l'ISS ont été ajoutées des dimensions qui sont liées à la distance à parcourir pour atteindre un équipement (lycée, hôpital) ou qui sont liées à la qualité du réseau de transport (comme la part des transports en commun pour accéder à un lieu de travail par exemple).

En somme, pour conclure cette section, on peut retenir que les deux paradigmes principaux en économie (institutionnalisme et néoclassicisme) véhiculent une conception du développement à travers leur conception de la valeur. Dans les approches néoclassiques, les agents tirent leur bien-être de la quantité de biens et de services consommés : un développement est *viable* si la consommation des générations présentes ne réduit pas la capacité des générations futures à consommer un volume au moins égal. Dans les approches institutionnalistes, le développement ne découle pas uniquement de la quantité de biens et services consommés : les individus forment des attaches sur les éléments de la biosphère qui ne se réduisent pas uniquement à des considérations fondées sur l'utilité (utilitarisme). Ils sont, en effet, confrontés à des problèmes de coordination et d'action qui, de surcroît, imposent de penser la qualité des marchandises au-delà des valeurs d'usage et du plaisir qu'ils peuvent en tirer.

Le développement se définit, ensuite, par les conditions techniques de sa soutenabilité. Chez les néoclassiques, les composantes du patrimoine global (économique, social, environnemental) sont « substituables » : on peut remplacer les éléments de la biosphère par des machines si la plus grande technique qui en découle préserve la capacité des prochaines généra-

tions à consommer. On parle de soutenabilité « faible ». Chez les institutionnalistes, les individus établissent des attaches sur le patrimoine global : une plus grande instrumentalisation de l'environnement, même si elle se traduit par une capacité à consommer toujours plus importante, ne permet pas d'assurer développement *équitable*. Les composantes du patrimoine global ne sont pas substituables : on parle dans ce cas de soutenabilité « forte ».

On peut enfin distinguer les deux approches par les indicateurs qu'elles élaborent pour mesurer le développement. En cherchant à établir un prix au patrimoine global, la théorie néoclassique défend une vision monétaire du développement : elle conçoit les biens sociaux et environnementaux comme des ressources marchandes (potentiellement marchandes), et donc comme des ressources consommables qui sont susceptibles d'augmenter le bien-être économique et intergénérationnel. Dans la théorie institutionnaliste, l'acteur n'agit pas selon le signal-prix et son bien-être ne découle pas seulement de sa capacité à consommer. Les éléments biophysiques ont une valeur qui dépasse la simple question des coûts et rendements. Il s'agit d'insister sur ces éléments en établissant une mesure non monétaire du développement.

SECTION 3. LES CHOIX DE CONSOMMATION « LEXICOGRAPHIQUES » DANS LA THEORIE POSTKEYNESIENNE DU DEVELOPPEMENT

Dans cette thèse, nous faisons le choix de recourir à l'économie institutionnaliste du développement. Parmi les raisons qui nous conduisent à favoriser cette approche, nous pouvons évoquer la principale : contrairement à la conception néoclassique, les approches institutionnalistes n'établissent pas de confusion entre les conditions économiques du développement (les moyens institutionnels nécessaires à sa réalisation), et le développement défini en tant que tel (les qualités requises pour mener une vie agréable dans un territoire). Cela tient à leur théorie de l'acteur (rationalité procédurale et bien-être non réduit à l'utilité), à leur conception de la soutenabilité (imparfaite substituabilité des capitaux) et à leur approche globale des indicateurs de mesure (non monétaires). Dans ce cadre, la question économique (les conditions économiques du développement) n'est qu'un moyen (elle est subsidiaire), et non une fin (les questions sociales, environnementales et politiques définissant les qualités requises pour mener une vie agréable).

En particulier, parmi les multiples approches institutionnalistes, nous faisons notamment le choix de nous inspirer de l'économie postkeynésienne. La théorie postkeynésienne n'a, à proprement parlé, que très indirectement questionné les éléments du développement. Cela tient certainement au fait qu'elle se présente en premier lieu comme une théorie qui étu-

die les moyens institutionnels à mettre en œuvre pour réaliser le développement, et cela sans nécessairement chercher à interroger ce qui donne un sens à la vie humaine. Ainsi, les Post-keynésiens raisonnent sur des sujets variés comme les déterminants économiques du plein-emploi (comment résoudre le chômage), les effets de la circulation du revenu monétaire sur la distribution du salaire et du profit (comment parvenir à une société juste, suivant les critères éthiques définis par les membres d'une communauté), etc. C'est une théorie qui cherchera à apporter des solutions économiques à un problème qui aura été mentionné préalablement dans la société. Mais il faut reconnaître à cette théorie une volonté, certes naissante, d'interroger les finalités humaines à partir de sa théorie des choix du consommateur (Lavoie, 2014). On peut, à cet égard, faire référence à cette citation de Keynes pour en donner un aperçu :

« [...] que les besoins de l'être humain puissent paraître insatiables est vrai. Mais il faut y distinguer deux catégories : les besoins qui ont un caractère absolu en ce sens que nous les éprouvons quelle que soit la situation de nos semblables, et ceux qui possèdent un caractère relatif en ce que nous ne les ressentons que si leur assouvissement nous place au-dessus de nos semblables ou nous donne l'impression de leur être supérieurs. Les besoins de cette seconde catégorie, ceux qui correspondent à un désir de supériorité, sont peut-être tout à fait insatiables, car ils sont d'autant plus élevés que le niveau général de satisfaction est lui-même élevé. Mais ce n'est pas si vrai des besoins ayant un caractère absolu : il se peut qu'un seuil soit bientôt atteint, bien plus tôt même que nous n'en avons conscience, seuil au-delà duquel ces besoins seront assouvis et que nous préférerons consacrer alors nos énergies encore disponibles à des buts non économiques » (Keynes, p. 41, 2017)

Cette citation de Keynes traduit une différence fondamentale avec la théorie du choix du consommateur chez les néoclassiques³⁸ : les individus sont limités dans leurs choix de consommation par des contraintes d'ordre sociales et physiologiques qui les amènent à établir des postes de dépenses. Leurs besoins sont hiérarchisés (en l'occurrence ici, Keynes établit une distinction entre les besoins absolus, ou primaires, et les besoins de seconde catégorie), et les biens qui permettent d'y répondre ne font donc pas l'objet d'une simple préférence, neutralisée par le désir indifférencié d'accroître une utilité individuelle³⁹. On parle de choix lexicographiques : les biens ne peuvent être traités identiquement, puisque les besoins sont irréductibles et sujets à une logique de subordination (Lavoie, 2014). C'est une manière de traduire le fait que tous les biens ne sont pas substituables entre eux (par exemple : on substituera plus

³⁸ Dans la théorie du consommateur néoclassique, ce sont les préférences des individus (et la contrainte technologique de production) qui déterminent le niveau des prix : si un bien a un prix élevé, c'est parce que les agents espèrent en tirer une grande utilité. Ils sont donc prêts à consacrer une part élevée de leurs revenus à la consommation de ce produit. Le prix reflète la valeur du bien (l'utilité attendue), parce que les ménages établissent des comportements qui ne sont pas contraints par leurs capacités cognitives ou par leurs conditionnements respectifs. Ils forment des choix optimaux, qui maximisent leur utilité.

³⁹ La notion de préférence de la théorie néoclassique est très équivoque, puisqu'elle peut désigner les besoins ou les désirs. Il faut souligner que les auteurs précurseurs, comme Marshall, n'ont pas établi cet amalgame entre les besoins et les désirs (Lavoie, 2014).

aisément une veste en velours par une veste en cuir, qu'un congélateur par une veste), et donc que leur prix relatif (le prix d'un bien par rapport à un autre) ne reflète pas leur « vraie » valeur⁴⁰. C'est un postulat très fort de la théorie du consommateur chez les Postkeynésiens : la consommation n'est pas une question de préférence qui s'exercerait seulement sous l'effet de la contrainte budgétaire. Les besoins sont, en effet, fortement différenciés selon les appartenances, si bien que l'accomplissement personnel, s'il doit se traduire par une évolution dans la hiérarchie de la consommation, dépend du conditionnement de nos besoins fondamentaux :

« [...] avant de passer à une consommation d'un ordre élevé dans la hiérarchie des besoins, toute personne consacre d'abord son revenu à l'acquisition des biens et services qui lui sont indispensables pour subsister dans les conditions que lui imposent sa nature physique, le climat, les particularités de sa résidence et les contraintes sociales » (Roy, 1943, cité dans Lavoie, 2004 p.32)

Plus précisément, selon Lavoie (2004), qui identifie Roy (ibid.) comme l'un des pères fondateurs de la théorie du consommateur chez les Postkeynésiens, sept principes guident les choix du consommateur. Nous proposons d'en énoncer quelques uns ici, dans la mesure où ils permettent d'éclairer la représentation du développement dans la théorie postkeynésienne du consommateur. Le premier de ces principes désigne la *rationalité procédurale*. Nous l'avons déjà expliqué ci-dessus (cf. 2.2.1.) : les individus ne suivent pas des règles de maximisation, mais ils adoptent des procédures simples de délibération (des routines, des habitudes) pour réduire la complexité de l'environnement et étendre leurs capacités cognitives. Le choix du consommateur, selon ce principe, n'est pas *optimal* (chacun formule ses choix de consommation en tenant compte des caractéristiques qui définissent les différentes gammes du produit), mais jugé *satisfaisant* (le consommateur identifie quelques caractéristiques et il priorise, par exemple, une gamme de produits qu'on lui aura conseillée ou à laquelle il est habitué). On voit bien comment le social s'insère dans la prise de décision : le consommateur, incapable de délimiter parfaitement la grande diversité des produits qui peuvent répondre à son besoin et de pondérer chacun de ces produits par une utilité qui traduirait alors sa préférence, agit à partir d'un ensemble de référents sociaux (consommation mimétique, habitude de consommation, achat guidé par le conseil d'un proche).

Concernant plus particulièrement notre questionnement, à savoir la représentation du développement chez les Postkeynésiens, la rationalité procédurale est une façon d'exprimer le fait que les différents attributs du développement ne se compensent pas entre eux. Dans cette

⁴⁰Nous l'avons déjà abordé (cf. 2.1.1.) : les approches néoclassiques ont une conception utilitariste de la valeur, très hédonique. Un bien n'a de valeur que s'il apporte à l'individu une utilité, que s'il lui procure du bien-être (une réduction de peine ou une augmentation du plaisir). La valeur est donc par définition « subjective ».

optique, les capitaux qui forment le développement (économique, environnemental et social) ne peuvent donc pas être substitués entre eux ou, du moins, ils ne peuvent l'être que dans une moindre mesure. Cela revient à considérer les éléments de la biosphère comme des capitaux *critiques*, conformément à l'hypothèse de soutenabilité forte. On peut aller plus loin dans la présentation des faits et avancer l'idée que les ménages suivent des habitudes pour définir ce que signifie le développement à leurs yeux (un appartement en centre-ville parce qu'on est né en ville, une maison à la campagne pour les familles d'origine rurale,...).

Le deuxième principe qui guide le choix des consommateurs chez les Postkeynésiens est celui de la *satiété*. Selon ce principe, passé un certain seuil, un supplément de consommation n'apportera plus de supplément de bien-être. Ce principe diffère de l'hypothèse de la *non-saturation* de l'approche néoclassique – hypothèse selon laquelle, sous le postulat de la décroissance de l'utilité marginale, chaque consommation marginale apportera un bien-être avec une intensité de moins en moins forte. On pourrait élargir l'hypothèse de satiété aux dimensions multiples du développement : au-delà d'un certain niveau de revenu, tout surplus de revenu n'apporte plus de surplus de bien être. Il peut même le réduire, s'il s'accompagne d'une réduction de la diversité des attributs du développement. On peut aussi prendre l'exemple du transport : à travers ce principe, on pourrait penser qu'il n'y a pas de grande différence de bien être entre une situation où on se localiserait à 1h de Paris ou à 45 minutes... Ce gain de temps dans le transport n'est pas forcément de nature à améliorer le bien être.

Le troisième principe est celui de la *séparation* des besoins (et désirs). Dans la théorie postkeynésienne, le consommateur fait des choix en les séparant dans plusieurs catégories de besoins, lesquelles n'ont que peu d'influence les unes sur les autres. C'est sûrement le principe le plus intéressant pour la définition postkeynésienne du développement, qui la distingue de la conception néoclassique : les consommateurs n'allouent pas leurs revenus en ayant à l'esprit l'ensemble des prix et des biens possibles, ils en sont incapables. Pour pouvoir agir et réduire la complexité de l'information sociale, chacun identifie des catégories de besoin (et différents postes de dépense). Avec ce principe, on peut conjecturer que le développement se nourrit de plusieurs dimensions (emploi, logement, transport, etc.) et que ces dimensions sont évaluées séparément par les ménages. Dans la théorie postkeynésienne du consommateur, la variation des prix relatifs des biens n'aura donc pas d'incidence sur la stratégie d'allocation du revenu dans d'autres catégories de besoins.

Le quatrième principe est celui de la *subordination* : les ménages disposent d'une hiérarchie entre les différents besoins qu'ils poursuivent, certains étant prioritaires par rapport à d'autres (les besoins de « première catégorie » chez Keynes, cf. ci-dessus). Le développement repose à travers ce principe sur des dimensions qui peuvent être l'objet de hiérarchisation : par exemple, on peut penser que certains ménages privilégient d'abord l'emploi et puis l'environnement, ce qui les conduirait à définir la qualité environnementale comme une sorte de bien supérieur, un bien qui ne serait recherché qu'après avoir satisfait les besoins de première catégorie. Par ailleurs, on peut penser que la hiérarchie des besoins est conditionnée par le profil social : les besoins (ou les différentes dimensions du développement) peuvent, en effet, être différents selon l'âge des individus (on ne privilégie pas les mêmes éléments du développement selon le cycle de la vie), leur classe sociale (ouvrier ou cadre supérieur par exemple, on ne cherche pas les mêmes aménités résidentielles du fait de nos conditionnements respectifs), comme c'est le cas pour les comportements de mobilité résidentielle (cf. chapitre 1).

Cet exemple sur l'appartenance à la classe sociale nous amène à aborder le cinquième principe : la *croissance* dans la pyramide des besoins. Ce principe exprime l'effet revenu : une augmentation du pouvoir d'achat permet de grimper dans la pyramide des besoins (de la première catégorie à la catégorie supérieure). Par exemple, on peut estimer que durant le cycle de leur vie, les ménages accèdent à des niveaux de moins en moins liés à des questions de subsistance (comme la recherche d'un environnement de très grande qualité) : les besoins identifiés comme prioritaires sont réévalués au gré du vieillissement et de l'enrichissement.

Le sixième principe, à savoir la *dépendance*, traduit le fait que les besoins des acteurs sont influencés par la publicité, les amis, etc. Il désigne aussi la consommation ostentatoire, celle-ci étant nécessaire pour faciliter certains phénomènes de socialisation. Enfin, le septième principe est celui de l'*hérité* : les choix des ménages dépendent de ceux qu'ils ont faits dans le passé. Pour faire un lien avec la question du développement des territoires, on peut avancer l'idée que les ménages ne remettent pas en cause leurs choix résidentiels au gré de l'évolution du développement territorial.

L'énoncé de tous ces principes nous amène à conclure cette section en insistant sur le point majeur de la théorie postkeynésienne du consommateur : si le revenu apparaît comme une caractéristique essentielle du bien-être, celui-ci ne s'y réduit toutefois pas car les ménages établissent des choix de consommation lexicographiques. Pour des raisons qui tiennent principalement à leur conditionnement social et biologique, les ménages suivent des trajectoires

de consommation et des exigences de bien-être qui ne se réduisent pas à la quantité de biens produits. Il faut, pour satisfaire leurs besoins irréductibles, assurer une diversité de biens qui leur permette de monter dans l'échelle des besoins et de s'accomplir personnellement. Cela revient à poser en filigrane la question du développement humain : le développement ne se réduit pas à la croissance du revenu, puisqu'il faut en plus penser les dimensions qualitatives du développement. On peut associer l'approche keynésienne à la conception de la durabilité *forte* et, comme elle part de l'hypothèse de rationalité procédurale (rationalité dans l'action), elle s'inscrit dans la vision socio-centrée du développement.

CONCLUSION DU CHAPITRE

De ce chapitre, nous retenons deux conceptions majeures du développement. La première, à savoir l'économie du développement néoclassique, reproduit l'idéal productiviste. En effet, le postulat utilitariste, déjà très présent dans l'Economie Politique Classique (Mouchot, 2003), suivant lequel les individus tirent leur bien-être de leur prédisposition quasi-naturelle à consommer, n'est pas remis en cause. C'est un principe anthropologique fondamental, qui est véhiculé dans la notion de « bien-être économique durable » par exemple (Nordhaus et Tobin, 1973). L'objet consiste donc à comprendre comment prendre en compte la logique environnementale dans le cadre du marché, puisque la consommation nécessite au préalable une activité de production, et que toute activité de production implique l'exploitation de ressources naturelles risquant de limiter les possibilités de consommation future, et donc les flux d'utilité intergénérationnelle qui s'écoulent au cours du temps. C'est la raison pour laquelle l'évolution de la consommation par tête (ou bien sa contrepartie, à savoir la production par tête) apparaît désormais comme l'indicateur de viabilité de référence dans ce cadre de pensées.

Dans l'approche institutionnaliste, le bien-être ne se définit pas à partir des considérations utilitaristes : il ne découle pas seulement de l'utilité que l'on attendrait de la consommation d'un bien. La question économique est détachée de la notion de développement, conçue à travers ses finalités sociales. Les individus ne sont pas par nature insatiables (principe de non saturation), et de surcroît guidés par l'appât du gain, car leurs comportements et les éléments de leur bien-être sont, à la différence de la théorie néoclassique, institués par des règles collectives (des coutumes, des habitudes, un désir mimétique, etc.) qui dépassent la logique de la rationalité individuelle, ou de résultat. Le développement se formule dans la sphère sociale, pour se décliner ensuite dans la sphère environnementale et économique. La soutenabilité du développement repose, dans cette approche, sur l'absence de substituabilité entre les compo-

santes du patrimoine : ce que l'on perd aujourd'hui, on le perd pour toujours, et la technique ne pourra jamais reproduire les éléments originels de la qualité de vie (comme la valeur esthétique de la nature). Enfin, conformément à la logique des indicateurs de santé sociale et environnementale, le développement doit être étayé par une mesure non monétaire de chacune de ses composantes propres (social, économique, environnemental).

De l'approche institutionnaliste, nous retenons également les éléments du développement postkeynésiens : le développement et ses conditions économiques sont définis de façon autonomes. Cette approche conçoit en effet le développement sous l'angle des choix lexicographiques du consommateur. C'est donc une théorie qui adhère à l'approche de la rationalité procédurale, à l'hypothèse de la soutenabilité « forte » et qui priorise en premier lieu une mesure non monétaire du développement, au-delà des évaluations contingentes. C'est très précisément à partir des principes de ce cadre de pensée (séparation et subordination des besoins) que nous avons élaboré, dans le chapitre suivant, notre indicateur de développement multidimensionnel pour mesurer la qualité de vie dans les Pays des Hauts-de-France.

CHAPITRE 4 – EVALUER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE SUR LA BASE D’UN INDICATEUR MULTICRITERE DE SANTE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

INTRODUCTION DU CHAPITRE

Dans le chapitre précédent, nous avons décidé de retenir la définition institutionnaliste du développement. Dans cette approche, les finalités du développement et les moyens pour le mettre en œuvre sont dissociés : le développement définit l’ensemble des besoins sociaux et environnementaux qui émanent des populations, tandis que les considérations économiques doivent être soumises à la résolution de ces besoins. Un territoire développé est donc un territoire qui parviendrait à répondre aux besoins exprimés par ses habitants.

Munis de cette définition, nous allons évaluer dans ce chapitre le développement des Pays des Hauts-de-France, et montrer s’il existe une pluralité de profils de développement qui cohabitent dans la région. Pour cela, dans la première section de chapitre, nous commencerons par aborder l’indicateur de développement que nous avons élaboré pour y répondre, en insistant sur sa construction méthodologique. Cela va donc nous amener à expliquer le bien-fondé des hypothèses que nous avons formulées pour choisir les variables, le nombre de dimensions et la méthode d’agrégation de notre indicateur.

Dans la deuxième section, nous entrerons dans le cœur du sujet, en confrontant notre indicateur composite à l’étude empirique. Nous allons cartographier les résultats de notre indicateur en examinant les niveaux de défaveur à l’échelle des Pays. Où sont localisés les Pays qui présentent les défaveurs les plus fortes, ou les plus faibles ? Les Pays de la région détiennent-ils des niveaux de développement plus faibles ou plus forts que dans les autres territoires français ? Dans quels domaines du développement les territoires de la région se distinguent par de grandes fragilités ou par des niveaux de défaveur moins importants ?

Dans la troisième section, nous établirons une typologie des profils de développement. Pour cela, nous recourrons à une analyse en composantes principales, suivie d’une classification ascendante hiérarchique. Constate-t-on des incompatibilités ou des complémentarités dans la répartition des attributs du développement, c’est-à-dire des facteurs communs montrant l’existence de profils ? Par exemple, les Pays qui présentent des défaveurs importantes sur le plan de l’accessibilité au transport ne sont-ils pas parallèlement les territoires les moins défavorisés en matière de qualité environnementale ?

Après avoir montré qu'il existe une pluralité de profils de développement qui cohabitent au sein de la région et qui peuvent être liés au degré d'urbanité des territoires, nous aborderons dans une dernière section un ensemble de pistes de recherche que nous pourrions éventuellement menées par la suite pour consolider notre lecture du développement des territoires. Nous insisterons à cet égard sur l'apport des méthodes d'enquête.

SECTION 1. LA CONSTRUCTION DE NOTRE INDICATEUR MULTICRITERES DE SANTE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans cette section, nous allons présenter l'indicateur multidimensionnel (ou multicritère) que nous avons élaboré afin de mesurer le développement des Pays des Hauts-de-France. Après avoir dépeint l'intention théorique qui a guidé la construction de notre indicateur, nous justifierons sa structure (sa déclinaison en dimensions et en sous-dimensions) et nous en spécifierons les contours méthodologiques. Conformément aux indicateurs de santé sociale et de santé environnementale (cf. point 2.2.3, chapitre 3), nous avons établi un indicateur composite non monétaire qui intègre, avec les attributs socioéconomiques qui sont inclus dans les indicateurs traditionnels de santé sociale, le domaine du transport et de l'accès aux équipements.

1.1. Objectif : évaluer le développement des Pays des Hauts-de-France

En mesurant le développement des Pays de la région, nous poursuivons deux objectifs principaux. Nous souhaitons d'abord quantifier la santé environnementale et sociale des Pays, afin de savoir si ces derniers parviennent à offrir à leurs habitants les aménités qui sont nécessaires pour mener une vie agréable. Mais nous entendons également chercher à savoir si le développement est lié au degré d'urbanité des territoires, à la taille urbaine ou à la densité de population. Pour cela, il faut pouvoir évaluer les attributs du développement des territoires, en tenant compte de leur positionnement par rapport aux grands pôles urbains de la région.

Pour produire une telle connaissance sur le développement des Pays de la région, nous avons établi un indicateur composite qui recouvre un nombre très diversifié de composantes (au nombre de six). Nous avons élargi la définition de la santé sociale à ses déterminants environnementaux et spatiaux, conformément à la philosophie des indicateurs non monétaires et composites que nous avons introduits dans le chapitre précédent (cf. 2.2.3, chapitre 3). Nous nous sommes donc inspiré dans le choix des variables de l'*ISS régional* (Jany-Catrice & Marlier, 2013), de l'indicateur *de défaveur sociale et environnementale* (Occelli & al., 2016), du tableau de bord sur la *qualité de vie* proposé par l'Insee (Reynard, 2016) et, afin de prendre en

compte la qualité environnementale, des indicateurs de développement durable territorial (IDDT) qui ont été publiés par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD, 2011). Nous avons reproduit l'indicateur dans le tableau ci-dessous (**Tableau 6**, ci-dessous).

Tableau 6 - L'indicateur de défaveur sociale et environnementale retenu

Dimension	Sous-dimension	Variables	Données ⁴¹
Revenu	Niveau de vie	Niveau de vie médian	FilosoFi, Insee
	Pauvreté	Part de familles monoparentales	RP 2015, Insee
Emploi	Chômage	Taux de chômage	RP 2015, Insee
		Différence taux de chômage femmes-hommes (valeur absolue)	RP 2015, Insee
	Appariement de l'emploi	Degré d'inadéquation, au regard des CSP, des emplois du territoire et de la population active occupée (en %)	RP 2015, Insee
	Emploi atypique	Part de l'emploi précaire	RP 2015, Insee
Part de l'emploi en temps partiel		RP 2015, Insee	
Education	Diplôme	Part des actifs sans diplôme	RP 2015, Insee
	Scolarisation	Part des 15-17 ans non scolarisés	RP 2015, Insee
Environnement	Risque environnemental	Nombre de risques environnementaux (industriel, naturel, écologique, etc.)	SOeS, DGPR
	Qualité de l'air	Emission annuelle des principaux polluants atmosphériques	SOeS, AASQA
Logement	Coût du logement	Prix de l'immobilier au m ² (surface réelle du bâti)	DVF, DGFIP
	Surpeuplement	Part des logements dont le nombre de résidents est supérieur au nombre de pièces principales	RP 2015, Insee
Transport	Accès aux équipements de loisirs	Nombre de kilomètres pour parvenir à un cinéma	BPE, Insee
	Accès aux équipements de santé	Nombre de kilomètres pour parvenir à un médecin omnipraticien	BPE, Insee
	Accès à l'éducation	Nombre de kilomètres pour parvenir à un collège	BPE, Insee

Source : auteur

Cet indicateur est multidimensionnel, puisque chaque dimension qui y figure permet de saisir une réalité particulière de la santé sociale et environnementale d'un territoire. A travers les deux sous-dimensions de la composante « Revenus » (*Niveau de vie et Pauvreté*), on cherche ainsi à déterminer si les ménages détiennent les ressources monétaires qui sont nécessaires au maintien d'une vie décente, et leur comparaison nous permet de repérer les niveaux d'inégalités. Un Pays qui présenterait des niveaux importants de ménages imposés et une faible part de familles monoparentales se caractériserait alors par des conditions de vie décentes et faiblement inégalitaires. Les sous-dimensions de la composante « Emploi » (*Chô-*

⁴¹Le fichier FilosoFi est une base de données proposée par l'Insee qui recense les revenus monétaires circulant sur les territoires. Les données sur le risque environnemental sont produites par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et par le Service d'Observation et des Statistiques (SOeS). Les données sur les valeurs foncières (DVF) recensent toutes les transactions foncières effectuées durant ces dernières années. Elles sont mises à disposition par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

mage, Emplois atypiques et Appariement de l'emploi) ont pour objet de saisir la question de l'accès à l'emploi, non pas uniquement sous son aspect « quantitatif » (*chômage*), mais également sous des considérations plus qualitatives qui tiennent à la précarité de l'emploi (*emplois atypiques*) et à sa localisation géographique (*appariement de l'emploi*). Un territoire qui présente des niveaux de chômage faibles, une sous-représentation de l'emploi atypique et un bon appariement de l'emploi avec la population résidente sera considéré comme faiblement défavorisé dans cette dimension : les populations résidentes y trouveraient un emploi conforme à leurs qualités professionnelles.

Les deux sous-dimensions de la composante « Education » (*Taux de scolarisation des 15-17 ans et Part des populations diplômées disposant d'au moins un BEP/CAP*) permettent de repérer les taux de sortie sans qualification du système scolaire et les difficultés d'accès à un établissement d'enseignement supérieur. De grandes défaveurs dans ces deux domaines traduisent un phénomène de ségrégation spatiale et l'existence d'inégalités d'accès à la connaissance. On peut qualifier les trois dimensions identifiées ci-dessus (Revenus, Emploi, Education) comme les attributs « socio-économiques » du développement des territoires. Mais le développement se rapporte aussi aux éléments qui sont plus liés au cadre de vie, aux aménités résidentielles (Reynard, 2016).

Tel est l'objectif poursuivi *via* les composantes « Environnement », « Logement » et « Transport » : un Pays développé doit permettre à sa population de vivre dans un environnement sain, en lui accordant la possibilité de se mouvoir facilement dans l'espace et d'accéder sans grandes difficultés à un logement décent. En particulier, à travers les sous-dimensions qui constituent l'attribut « Environnement » (*Nombre de risques environnementaux et Emissions annuelles des principaux polluants atmosphériques*), nous entendons identifier les contraintes sanitaires liées à la qualité environnementale. Ces deux variables se complètent, puisqu'elles nous permettent de quantifier deux types de pollution : la pollution des sols ainsi que la pollution atmosphérique. Concernant les sous-dimensions de la composante « Logement » (*Coût du logement et Surpeuplement du logement*), nous entendons identifier les phénomènes de gentrification/exclusion à partir du prix de l'immobilier, sans occulter la qualité du parc de logement. Un Pays qui cumulerait un prix de l'immobilier faible et une sous-représentation de logements surpeuplés se traduirait par une faible défaveur sur ce point : le logement y serait facilement accessible et de bonne qualité. Enfin, la question du « Transport » engage aussi celle de l'accès aux équipements essentiels du quotidien. En comparant cette dimension avec

les deux attributs précédents (« Environnement » et « Logement »), on peut dresser un portrait qualitatif sur le cadre de vie des territoires.

Pour le lecteur qui désirerait accéder aux résultats détaillés de l'indicateur composite, nous avons reproduit ci-dessous (**Annexe 5**) un tableau qui reprend la valeur de chaque variable non normalisée. Nous aborderons certains résultats de ce tableau dans la troisième section, lorsque nous questionnerons les attributs socioéconomiques et de cadre de vie qui composent les profils de Pays. Par ailleurs, nous avons cartographié dans la foulée les résultats de l'indicateur composite par variable, ce qui permettra au lecteur de se donner une première représentation des configurations multiples du développement des Pays (**Annexe 6-Annexe 10**).

1.2. La méthodologie et les limites de l'indicateur

Comme n'importe quel autre indicateur, notre indicateur de santé sociale et environnementale n'est ni neutre, ni *a fortiori* consensuel. En effet, qualifié de *composite* (cf. 1.1.2.), il propose une moyenne non pondérée de variables hétérogènes. Il présente donc sur ce point une limite (tout à fait assumée), parce qu'il introduit une normativité dans le choix (ou même l'absence) du poids des variables (**Encadré 14**, ci-dessous). Cela revient à supposer la substituabilité des dimensions de l'indicateur, et donc la substituabilité des biens ou des bienfaits que ces attributs sont censés mesurer. En complément de cet indicateur *non monétaire*, nous proposons d'établir un diagnostic sur les situations de défaveurs qui apparaissent au niveau de chacune des composantes. Ce travail nous permettra d'identifier les corrélations éventuelles qui existent entre les attributs du développement, et notamment celles qui apparaissent entre les attributs socio-économiques et les éléments du cadre de vie.

Les variables que nous avons utilisées méritent de plus amples explications, car elles reposent sur des hypothèses que l'on doit éclairer. Le taux de familles monoparentales nous permet d'approximer les niveaux de pauvreté sur un territoire. En effet, parmi les situations de monoparentalité, on retrouve de nombreux ménages (majoritairement formés de mères seules) en-dessous du seuil de pauvreté (Damon, 2018). Pour tenir compte des inégalités de genre de l'accès à l'emploi, nous avons corrigé le calcul du taux de chômage traditionnel par la valeur absolue de la différence entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes. Par rapport à l'indicateur de santé sociale (Jany-Catrice & Marlier, 2013), nous avons exclu les inégalités liées à l'âge. Un territoire qui présenterait des niveaux de chômage faibles, une égalité

de genre d'accès à l'emploi forte et où le chômage des jeunes serait élevé, aurait un niveau de défaveur moins fort, en comparaison d'un territoire où le chômage serait faible, où l'égalité de genre d'accès à l'emploi serait limitée et où le niveau de chômage des jeunes serait contenu.

Encadré 14 - Méthode d'agrégation des composantes de l'indicateur

Nous l'avons précisé ci-dessus, nous avons retenu un indicateur de ce qui constitue un territoire « développé ». Les dimensions de cet indicateur ont été agrégées pour constituer une moyenne (voir ci-après). La méthode d'agrégation à laquelle nous avons recourue pour synthétiser les résultats repose sur un calcul de normalisation comparative. Cette technique consiste à homogénéiser les unités de mesure (pour rappel : l'indicateur n'est pas monétaire) en donnant la valeur 0 à la situation la plus défavorable et la valeur 1 à la situation la plus favorable au niveau régional. Dans un premier temps, chacune des seize variables ont donc été normalisées entre 0 et 1. Ensuite, les variables normalisées appartenant à une sous-dimension (exemple : « chômage ») ont été sommées et normalisées une deuxième fois. Nous avons réitéré le processus à chaque étape (exemple : « Diplôme » et « Accès à l'éducation ») pour constituer la composante « Education » afin d'obtenir autant de valeurs normalisées qu'il existe de dimensions. A la fin, on aboutit à un indice synthétique.

Au lieu d'insister sur le chômage en fonction de l'âge, nous avons préféré dresser un portrait des inégalités géographiques d'accès à l'emploi. Ainsi, dans la sous-dimension « Appariement de l'emploi », nous cherchons à savoir si les emplois situés dans un Pays sont adaptés aux catégories socioprofessionnelles qui y résident. C'est donc un indice qui mesure le degré d'inadéquation entre l'offre et la demande locales de travail (CGET, 2016) : si les catégories socioprofessionnelles résidentes correspondent fortement aux catégories socioprofessionnelles occupées sur le territoire, alors cela traduit un fort degré d'adéquation entre la demande et l'offre de travail. Cependant, l'indicateur présente une limite : une forte correspondance entre les CSP au lieu de travail et au lieu de résidence peut résulter de navettes domicile-travail importantes. Dans ce cas, on ne peut pas dire que l'emploi corresponde parfaitement aux besoins de la population locale parce que les populations navetteuses peuvent détenir les mêmes caractéristiques socioprofessionnelles que les populations résidentes.

Dans la sous-dimension « emploi atypique », la précarité de l'emploi est mesurée par l'emploi salarié en CDD ou en Intérim. Par définition, les emplois des indépendants (des non

salariés) sont donc exclus de l'analyse. Cela pose des questions, notamment en ce qui concerne l'emploi des auto-entrepreneurs, dont on sait aujourd'hui qu'une grande partie a privilégié ce statut du fait de leur incapacité à trouver un emploi salarié (CGET, *ibid.*). Par ailleurs, dans cette sous-dimension, nous ne tenons compte que très partiellement du temps de travail. L'emploi à temps partiel se définit simplement comme un emploi qui n'est pas à temps plein. Mais il existe une multitude de formes de temps partiel. De surcroît, on ne cherche pas à savoir si le temps partiel est choisi ou s'il est contraint. Nous partons de l'hypothèse qu'il est contraint : un nombre d'emplois à temps partiel élevé est synonyme de défaveur.

Concernant la pollution atmosphérique, nous avons fait l'hypothèse que le taux de pollution par km² d'un Pays équivaut au taux de pollution moyen par km² de ses intercommunalités (donnée la plus fine disponible). C'est une limite, puisque les niveaux de pollution sont parfois fortement localisés (Occelli & al., 2016). Pour prendre l'exemple de la Flandre maritime, les niveaux de pollution sont extrêmement forts dans l'intercommunalité de Dunkerque (du fait de son activité portuaire et industrielle) et moins forte dans l'intercommunalité méridionale du Pays. Le taux de pollution moyen dans ce Pays est donc moins représentatif de la situation des territoires plus petits, à la différence d'autres Pays où la disparité est moins forte.

Dans la catégorie « Logement », les prix de l'immobilier ont été calculés par surface réelle du bâti (non par surface habitable), et uniquement pour les logements particuliers (donc hors commerce). Cela peut constituer un biais : on pourrait constater une dynamique opposée entre les prix du logement des particuliers et celui du commerce. Mais, comme nous souhaitons établir une représentation des difficultés de se loger, le biais engendré par cet indicateur reste somme toute limité au regard de notre objectif. Enfin, concernant la dimension « Transport », nous avons calculé la distance « euclidienne » (à « vol d'oiseau ») et nous avons fait l'hypothèse (comme la majorité des études de ce type) que la présence d'un équipement dans une commune implique que les habitants de cette commune ne parcourent pas de kilomètre pour y parvenir. Nous aurions préféré recourir au temps de trajet mais pour des raisons de données, nous prenons la distance comme un moyen d'estimer le coût de transport.

En somme, en mesurant le développement des Pays de la région, nous cherchons à accomplir deux objectifs. D'une part, notre intention est d'établir le profil socio-économique des Pays, d'identifier les ressources qui caractérisent les populations qui y résident. D'autre part, nous entendons étudier les dimensions du développement qui se rapportent au cadre de vie. L'accès au logement, la qualité environnementale et le réseau de transport sont en effet autant

d'attributs qui forment la santé sociale et qui décrivent l'état des opportunités qui s'offrent aux populations résidentes (la pollution ou la qualité du logement sont plus « ancrées », plus liées à l'activité de la population *sur* le territoire).

SECTION 2. LES RESULTATS PRINCIPAUX DE L'INDICATEUR DANS LES PAYS DE LA REGION

Dans cette section, nous allons mesurer le développement des Pays de la région à partir de l'indicateur introduit ci-dessus afin de montrer s'il existe une pluralité de configurations du développement qui cohabitent au sein de la région. Pour cela, nous allons commencer par étudier la distribution de l'indicateur au niveau de ses six dimensions (**Tableau 7**, ci-dessous).

Tableau 7 – Profil de développement « type » dans les Pays des Hauts-de-France

	Revenus	Emploi	Environnement	Transport	Logement	Education
Médiane	0.31	0.45	0.79	0.42	0.63	0.48
Moyenne	0.36	0.47	0.76	0.46	0.58	0.48
Minimum	Sambre-Av	Thiérache	Flandre maritime	Laonnois	Creillois	Calaisis
Maximum	Pévèle	Sud Oise	Clermontois	Lens-Hénin	Soissonnais	Pévèle

Note de lecture : les Pays de la région ont en moyenne un indice de revenu qui équivaut à 0.36. La Sambre-Avesnois présente sur ce point le plus de difficultés, tandis que le Pévèle présente la plus faible défaveur.

Données : voir **Tableau 6** ; calcul par l'auteur

Dans ce tableau, une moyenne égale à 0.5 signifie que les valeurs de l'indicateur sont distribuées de manière régulière entre les deux extrêmes. Si la valeur moyenne pour les Pays de la région est basse, cela signifie donc qu'il existe un nombre élevé de Pays plus défavorisés que les autres. Inversement, si la moyenne des Pays est supérieure à 0.5, cela implique qu'il y a un grand groupe de Pays qui tire la distribution statistique vers la valeur maximale, et donc qu'il existe peu de Pays en situation très défavorable. Ces constats peuvent être consolidés en comparant la valeur médiane à la moyenne : si la médiane est supérieure à la moyenne, cela veut dire que la majorité des Pays ont de faibles niveaux de défaveur, mais que la moyenne est tirée vers le bas par quelques Pays très mal lotis. Inversement, une médiane inférieure à la moyenne signifie qu'un nombre élevé de Pays détient un niveau important de défaveur, mais que la moyenne est tirée à la hausse par quelques Pays en très faible situation de défaveur.

On constate, à la lecture de ce tableau, que le profil de développement moyen des Pays en Hauts-de-France se caractérise par une situation très défavorable en matière de revenus. La valeur de l'indicateur moyen associée à cette composante équivaut à 0.36 (soit près d'un tiers du niveau de l'indicateur de revenu du Pévèle). Il existe donc un nombre de Pays important qui apparaissent comme étant très défavorisés sur le plan du revenu. En comparant la médiane

et la moyenne, on peut dire qu'il existe un nombre important de Pays en faible défaveur, mais qu'un nombre faible de Pays tire la valeur moyenne vers le haut. On constate également que la Sambre-Avesnois détient la plus grande défaveur sur le plan du revenu, alors que son Pays voisin, la Thiérache, se situe en queue de peloton sur le plan de l'emploi. Par ailleurs, on voit que le Pays moyen présente moins de difficulté d'accès à l'emploi, puisque la valeur de son indicateur équivaut à 0.47 (soit la moitié de la valeur de l'indicateur du Sud de l'Oise, Pays ayant la plus faible défaveur). Etant donnée cette valeur moyenne, on peut en conclure que les Pays sont distribués de manière régulière sur le plan de l'emploi

La qualité environnementale est relativement bonne dans les territoires de la région, puisque le Pays moyen a un niveau de défaveur qui est peu éloigné de la valeur maximale (la valeur de l'indice équivaut à 0.76), soit largement au-dessus du niveau constaté en Flandre-maritime et assez proche de la qualité environnementale du Clermontois-Plateaux-Picards. La valeur moyenne de l'indicateur montre qu'il existe peu de Pays ayant une très grande défaveur sur le plan de la qualité environnementale, mais elle montre aussi que la plupart des Pays de la région ont des niveaux qui se rapprochent des valeurs maximales. C'est d'ailleurs ce que confirme la comparaison entre la médiane et la moyenne : la majeure partie des Pays ont des défaveurs plutôt faibles sur le plan environnemental. On peut expliquer cette situation par la surreprésentation de Pays à dominante rurale et par l'existence de territoires très urbanisés qui sont caractérisés par la présence forte de l'industrie (comme la Flandre maritime).

En contrepartie, on constate que le Pays moyen présente de fortes difficultés en matière de transport, avec un indice légèrement plus proche du Grand Laonnois (Pays présentant la plus grande défaveur) que de Lens-Hénin (territoire situé dans le bassin minier, très urbanisé). En comparant la moyenne et la médiane, on note une différence notable avec la situation de l'emploi : il semble que les Pays qui ont les niveaux de défaveur les moins importants sont soit plus nombreux, soit dans des situations moins défavorables. On peut expliquer cette différence par la présence de la MEL et des territoires du bassin minier, densément peuplés, qui tirent la valeur moyenne vers le haut, par opposition aux territoires ruraux de la Picardie.

En termes de logement, le Pays « moyen » se caractérise par une défaveur assez contenue. Le niveau moyen de l'indicateur se rapproche bien plus du Soissonnais (Pays rural) que du Creillois (territoire urbanisé, surpeuplement important). Ceci signifie qu'un grand groupe de Pays détient des niveaux faibles de défaveur et, en comparant la moyenne et la médiane, on en conclut que la majorité des Pays ne présente pas de problèmes significatifs en matière de

logement. Enfin, sur le plan de l'éducation, la défaveur est aussi assez contenue, à mi-chemin entre le Pévèle (Pays le moins défavorisé) et le Calaisis (Pays le plus défavorisé).

En somme, sur le plan de l'environnement et du logement, le Pays moyen est assez proche du Pays le moins défavorisé de la région. Par rapport aux extremums, la population y est peu diplômée, et le réseau de transport y est plutôt développé. Le Pays de la Bresle-Yères est le plus conforme à ce profil de développement : c'est un Pays ayant un héritage industriel fort, ce qui correspond au profil d'une grande partie des territoires du Nord-Pas-de-Calais. Maintenant que nous connaissons la tendance moyenne, on peut étudier les résultats de notre indicateur au niveau de l'indice global et de ses dimensions (**Tableau 8**, ci-dessous).

Tableau 8 – Ventilation des résultats de l'indicateur pour chaque Pays

Pays	Revenus	Emploi	Environnement	Transport	Logement	Education	Global
Arras	0,42	0,88	0,74	0,28	0,67	0,74	3,73
Audomarois	0,29	0,28	0,74	0,37	0,73	0,57	2,98
Beauvaisis	0,43	0,8	0,99	0,14	0,81	0,51	3,68
Béthune-Brusay-Lys	0,28	0,28	0,4	0,73	0,63	0,52	2,84
Bouloonnais	0,07	0,25	0,75	0,54	0,48	0,38	2,47
Bresle-Yères	0,3	0,44	0,79	0,28	0,81	0,34	2,96
Calaisis	0,09	0,28	0,57	0,51	0,98	0	2,43
Cambrai	0,09	0,32	0,66	0,6	0,77	0,39	2,83
Chaunois	0,31	0,35	0,93	0,44	0,82	0,43	3,28
Clermontois-PP	0,47	0,8	1	0,38	0,44	0,62	3,71
Coeur de Flandre	0,6	0,59	0,61	0,6	0,73	0,67	3,80
Compiégnois	0,55	0,81	0,95	0,45	0,3	0,66	3,72
Douai	0,18	0,43	0,51	0,82	0,58	0,48	3,00
Flandre maritime	0,42	0,37	0	0,64	0,57	0,41	2,41
Grand Amiénois	0,29	0,8	0,92	0,25	0,47	0,56	3,29
Grand Creillois	0,2	0,34	0,9	0,86	0	0,3	2,60
Grand Laonnois	0,32	0,46	0,95	0	0,83	0,3	2,86
Lens-Hénin	0,23	0,47	0,3	1	0,5	0,39	2,89
MEL	0,4	0,45	0,53	0,96	0,1	0,68	3,12
Montreuil	0,33	0,6	0,78	0,31	0,13	0,58	2,73
Pévèle	1	0,73	0,6	0,83	0,48	1	4,64
Saint-Quentinois	0,19	0,63	0,95	0,42	0,8	0,3	3,29
Sambre-Avesnois	0	0,03	0,73	0,57	0,78	0,46	2,57
Santerre-Hte Somme	0,3	0,18	0,94	0,25	0,79	0,22	2,68
Soissonnais et Valois	0,48	0,52	0,96	0,16	1	0,49	3,61
Sources et Vallées	0,52	0,15	0,99	0,37	0,57	0,54	3,14
Sud de l'Aisne	0,56	0,54	0,94	0,08	0,65	0,51	3,28
Sud de l'Oise	0,88	1	0,99	0,47	0,06	0,86	4,26
Ternois-7 vallées	0,31	0	0,79	0,27	0,53	0,37	2,27
Thiérache	0,15	0	0,9	0,22	0,96	0,07	2,30
Trois Vallées	0,29	0,7	0,91	0,28	0,64	0,29	3,11
Valenciennes	0,07	0,44	0,54	0,84	0,37	0,41	2,67
Vexin-Sablons-Thelle	0,88	0,7	0,99	0,29	0,21	0,76	3,83

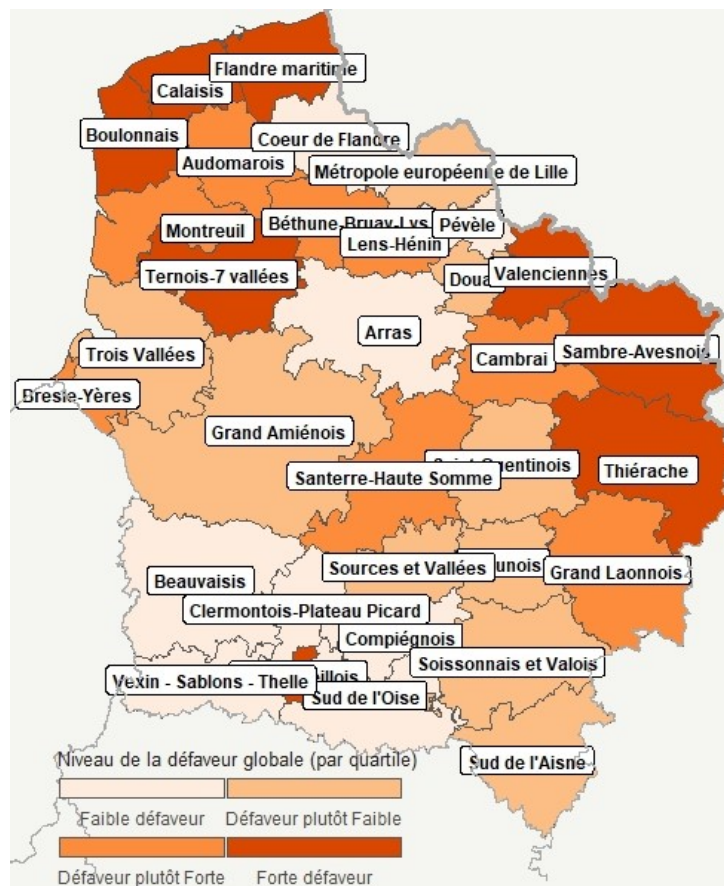
Note de lecture : si la valeur de l'indice est proche de 0, alors défaveur associée à la composante est totale.

Données : cf. **Tableau 6**

On peut d'emblée remarquer qu'aucun Pays ne détient le score maximal (c'est-à-dire un indice égal à six). Cela montre donc qu'il est difficile de concentrer dans un même Pays l'ensemble des dimensions de l'indicateur. Le Pays avec le meilleur score global a une note

de 4.64 (le Pévèle), puis vient le Sud de l'Oise avec un indice de 4.26. Ensuite, le score diminue à 3.83 (Vexin-Sablons-Thelle). Pour consolider l'examen de ce tableau, nous avons reproduit sur la carte suivante (**Figure 25**, ci-dessous) l'indice global pour chaque quartile de Pays. Notre intention, à travers cette carte, est de savoir si on peut déduire l'existence de certaines régularités géographiques dans la répartition des niveaux de développement.

Figure 25 – Carte des niveaux de défaveur globale des Pays des Hauts-de-France



Note de lecture : tandis que le Beauvaisis, qui est localisé dans la partie Sud de la région, présente les niveaux de défaveur qui sont parmi les plus faibles de la région, le Valenciennois détient quant à lui un niveau de défaveur globale qui figure parmi les plus élevés des Hauts-de-France. Il semblerait, à la lecture de cette carte, que les territoires situés en bordure de métropoles sont les plus développés de la région, par opposition aux territoires situés sur le littoral nord et dans la partie Est de la région.

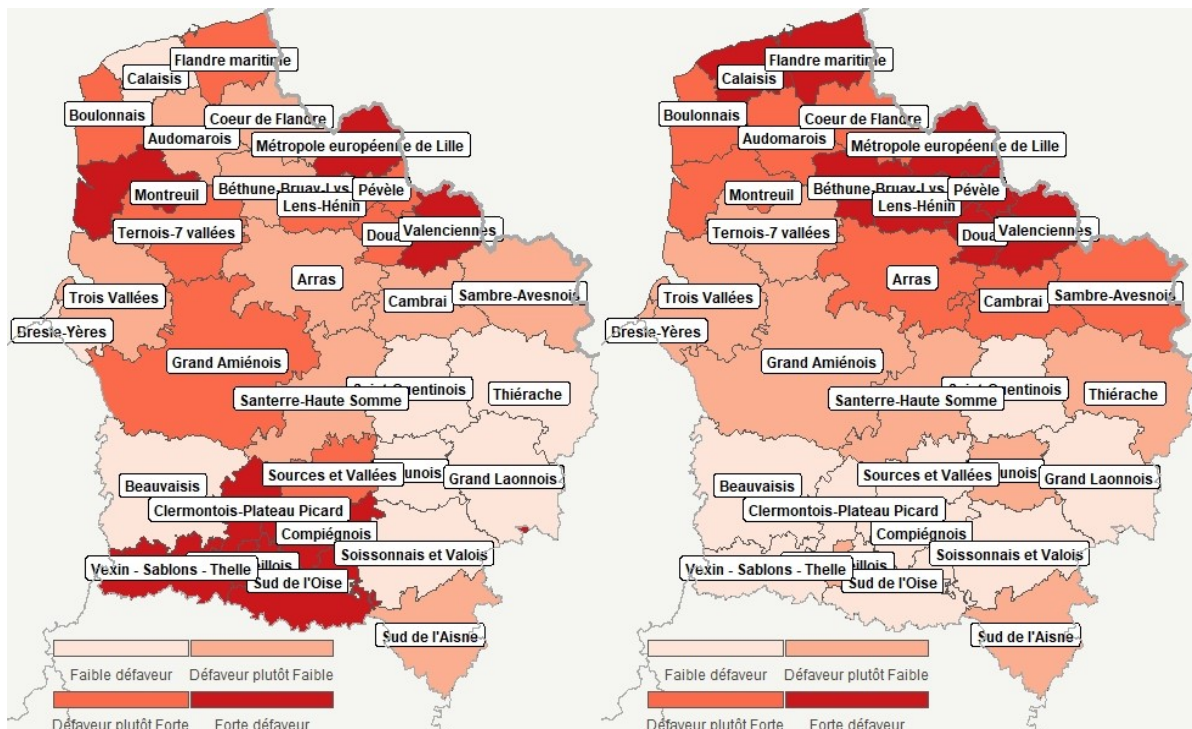
Données : cf. **Tableau 6** ; **Géométries :** IGN-Geofla

Les résultats de cette carte sont intéressants. On peut en effet tirer deux constats principaux. Premièrement, on voit que les Pays de l'Oise (excepté le « Grand Creillois »), situés en bordure de la métropole parisienne, ainsi que les Pays du Cœur de Flandre et du Pévèle, situés à proximité de la métropole lilloise, détiennent les niveaux de défaveur les plus faibles (avec Arras). Ces résultats sont très intéressants, puisqu'ils semblent montrer que la proximité d'une métropole est un puissant levier de développement pour les territoires, ce qui pourrait expliquer la très forte attractivité des territoires périurbains de ces dernières décennies (Cusin,

Lefebvre & Sigaud, 2016). Deuxièmement, on constate que l'ancien département du NPDC présente, globalement, des niveaux de défaveur plus importants que les Pays de la Picardie. En Picardie, on dénombre seulement deux territoires en forte défaveur (le Grand Creillois et la Thiérache), et six dans le NPDC. En particulier, on remarque que les disparités de développement sont plus fortes dans le NPDC qu'en Picardie. En effet, dans le NPDC, seule la MEL forme le deuxième quartile. Elle cohabite avec de nombreux territoires en défaveur plutôt forte. En Picardie, le deuxième quartile est beaucoup plus présent.

On peut étayer cette analyse de l'indicateur global en cartographiant les résultats pour chaque composante. Ce travail va nous permettre de comprendre quelles sont les dimensions du développement qui peuvent expliquer l'attractivité des Pays les plus développés, principalement situés dans le périurbain de métropoles. Ci-dessous (**Figure 26****Figure 31**), nous avons cartographié les résultats moyens de l'indicateur. Nous proposons de commencer par étudier la carte des attributs du développement qui sont liés au logement et à l'environnement.

Figure 26 – Carte des défaveurs sur le plan du logement (à gauche) et de l'environnement (à droite)



Note de lecture : on remarque que la MEL a des niveaux de défaveurs en matière d'Environnement et de Logement qui figurent parmi les plus forts de la région, par opposition au Grand-Laonnois qui présente sur ces deux points les plus faibles niveaux.

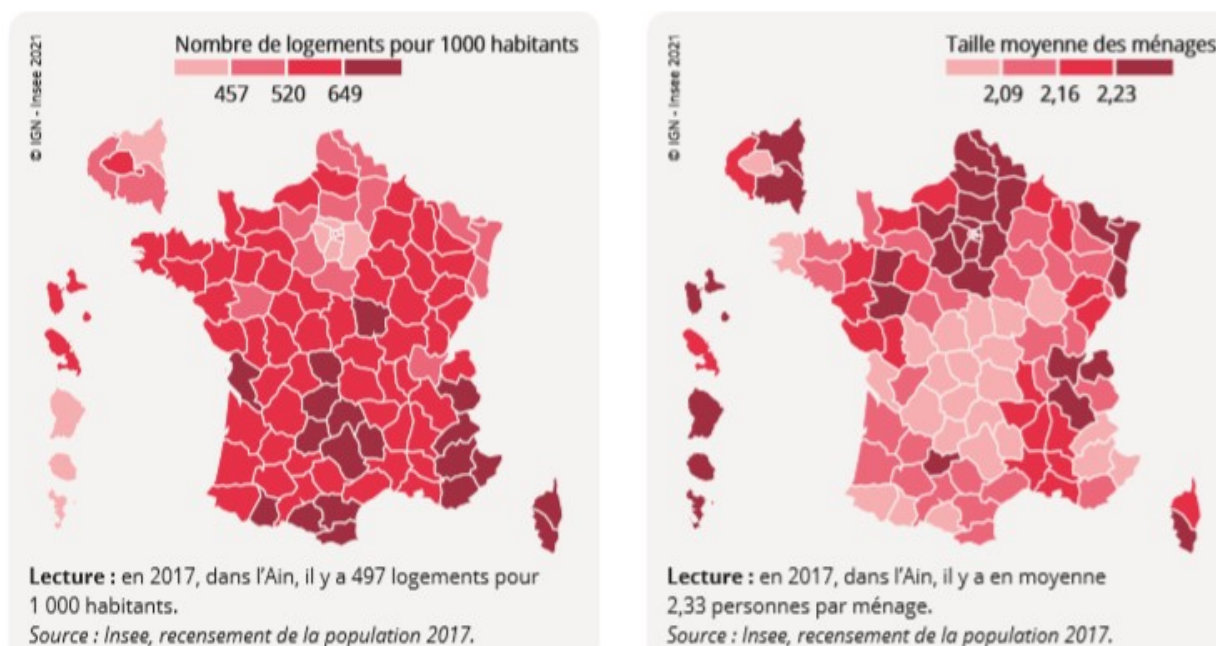
Données : cf. **Tableau 6** ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

En ce qui concerne les dimensions pour lesquelles le Pays « moyen » se rapproche de ce qui se fait de mieux dans la région (**Figure 26**, ci-dessous), on voit à la lecture de ces deux

cartes que les disparités entre la Picardie et le NPDC s'expliquent en premier lieu par les différences de qualité environnementale. En effet, les situations les plus défavorables caractérisent uniquement les Pays du NPDC, et en particulier les territoires du Bassin Minier, la MEL ainsi que le littoral Nord, fortement industrialisés. Autre information importante qui ressort de ces cartes : si les territoires périurbains des métropoles se caractérisent par les niveaux de défaveur qui sont les plus faibles, on constate néanmoins qu'ils présentent certaines défaveurs en matière d'accès au logement (la raison principale tient au prix du foncier). On peut y voir une limite à la métropolisation : la concentration de l'activité économique dans les pôles urbains s'accompagne aussi d'une poussée immobilière forte dans les territoires périurbains.

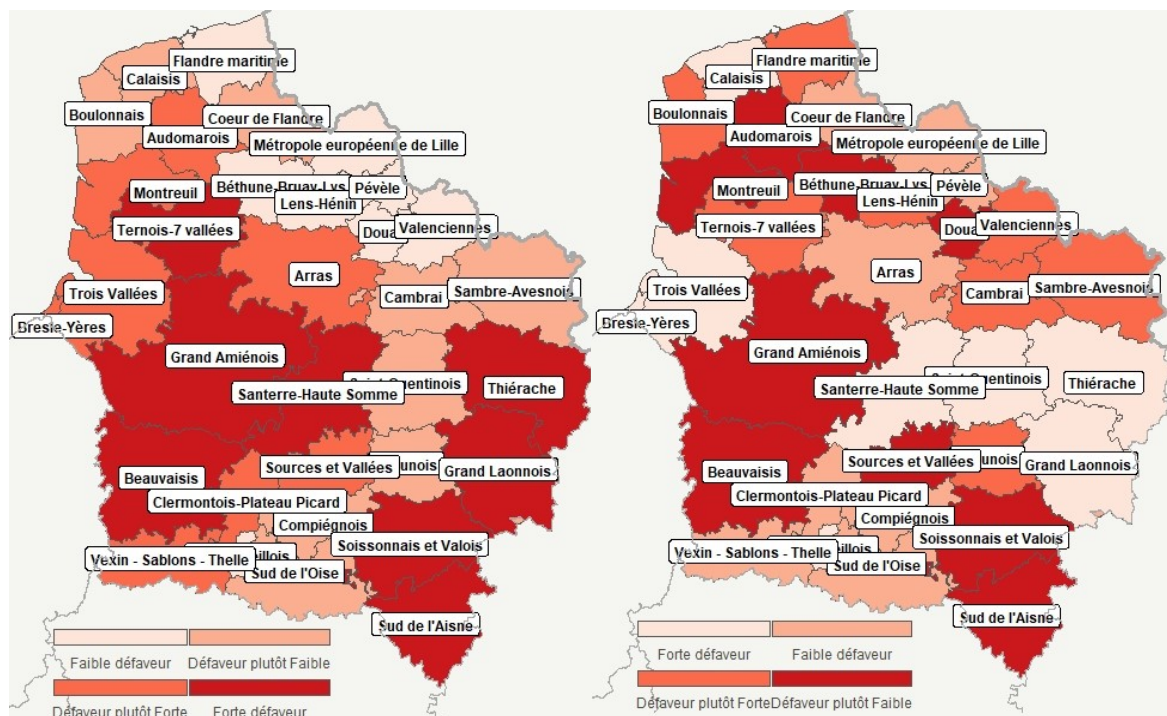
Sur ce point, il faut souligner que les Hauts-de-France présentent, avec la région parisienne et les départements localisés le long de la frontière allemande, le nombre de logements par habitant qui est parmi le plus faible en France. Une des explications à cela tient à la taille moyenne des ménages qui composent ces départements : elle est supérieure à la moyenne des départements français, comme on le constate sur les cartes ci-dessous, qui ont été conçues par l'Insee (Figure 27). Une autre raison tient à l'évolution démographique de ces départements : ce sont les départements en France qui ont connu, en 2017, la croissance du solde démographique la plus forte (Insee, 2021).

Figure 27 – Nombre de logement (à gauche) et taille moyenne des ménages (à droite) dans l'ensemble des départements français en 2017



En ce qui concerne les composantes pour lesquelles le profil de Pays moyen ne traduit pas des irrégularités très fortes dans la distribution statistique (**Figure 28**, ci-dessous), on remarque que les territoires périurbains des métropoles lilloise et parisienne détiennent les plus faibles niveaux de défaveur en matière d'Education (ce sont les Pays qui présentent les plus faibles défaveurs globales avec l'Arrageois). De même, on remarque que les territoires de la MEL, de Flandre maritime et du bassin minier (ils sont intégralement formés de villes, excepté la Flandre maritime) se caractérisent par un bon réseau de transport. Sur ce point, il semble que la Picardie est moins bien lotie que le NPDC : seul le « Grand Creillois » présente un niveau de défaveur faible, la quasi-totalité des autres territoires ayant des défaveurs fortes. On peut expliquer cette disparité par la très forte ruralité des Pays picards.

Figure 28 – Carte des défaveurs sur le plan du transport (à gauche) et sur le plan de l'éducation (à droite)



Note de lecture : dans les domaines du Transport et de l'Education, le Pays de la Santerre-Haute-Somme accumule les niveaux de défaveurs qui figurent parmi les plus élevés de la région. Ces scores contrastent avec ceux du Pévèle, puisque ce territoire se caractérise par les défaveurs qui sont parmi les plus faibles de la région. On peut également constater que la carte des niveaux d'éducation reproduit clairement la dispersion de l'indicateur globale (cf. **Figure 25**, ci-dessus).

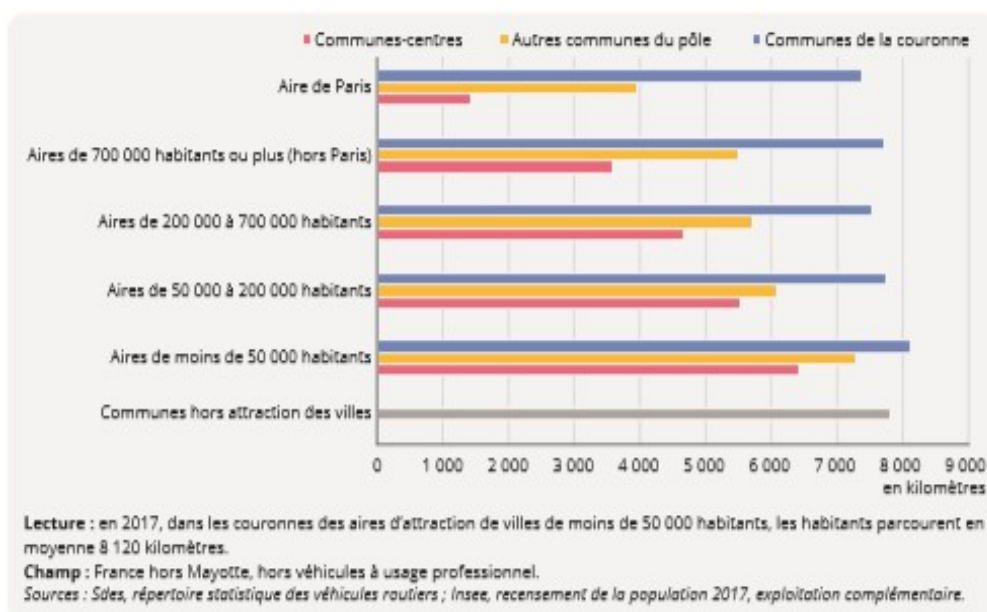
Données : cf. **Tableau 6**

Géométries : IGN-GeoFla, élaboration par l'auteur

Les difficultés de transport dans les territoires localisés à l'écart des pôles urbains se confirment sur tout le territoire national (Insee, 2021). Ainsi, comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessous (**Figure 29**), qui a été conçu par l'Insee, la distance annuelle parcourue en voiture est en moyenne plus élevée pour les habitants situés (i) dans des aires urbaines

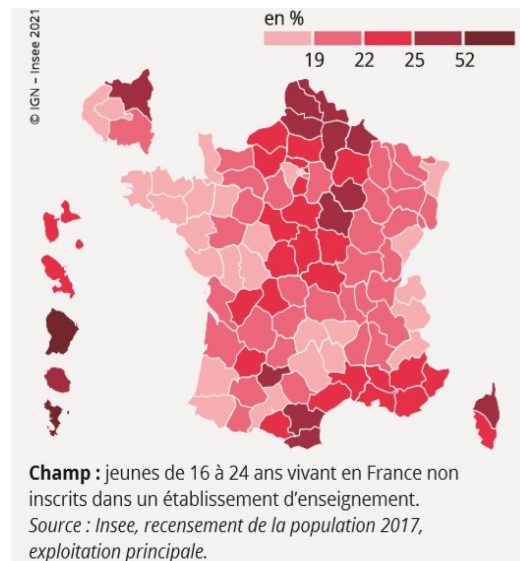
de petites tailles et (ii) dans les communes éloignées des pôles urbains. Ces résultats suggèrent qu'il faut parcourir de nombreux kilomètres pour accéder aux services essentiels. Les facilités d'accès à un réseau de transport de qualité semblent donc être assez propres aux principaux espaces urbains, tandis que les espaces périurbains présentent sur ce point plus de difficultés. Point intéressant à souligner, l'écart entre les communes-centres de la métropole parisienne et les communes de la couronne est largement supérieur aux écarts des autres aires urbaines, ce qui semble montrer que les effets de congestion y sont importants.

Figure 29 – Distance parcourue en voiture par habitant en 2017



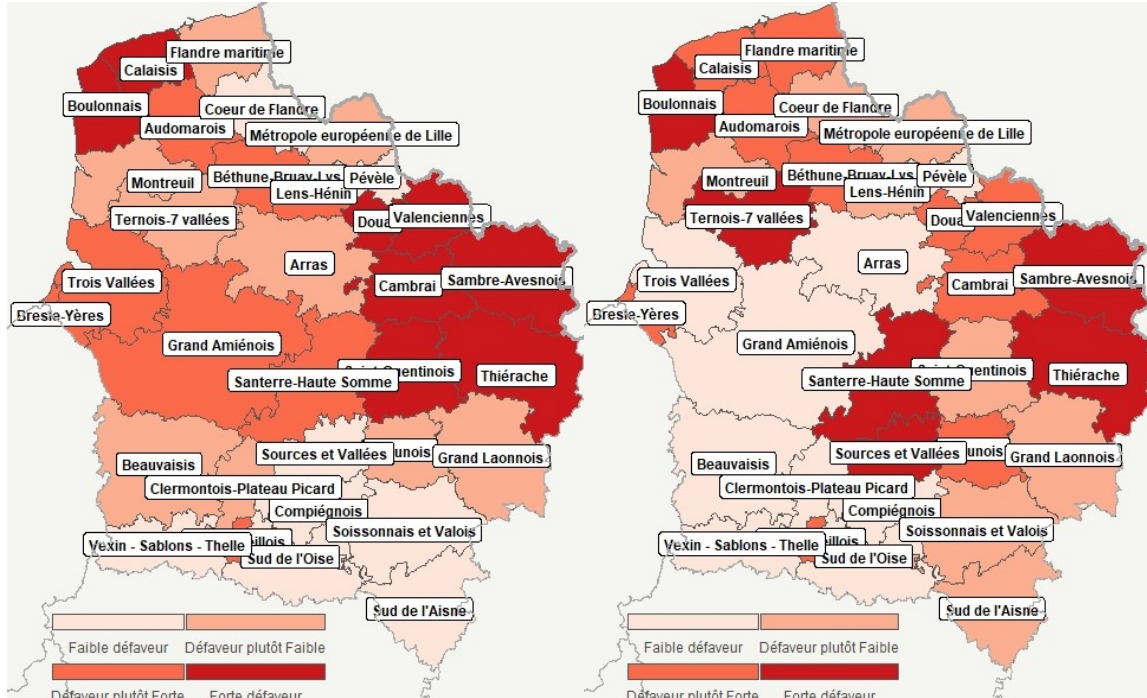
En comparant avec les niveaux d'éducation à l'échelle nationale, on remarque que les Hauts-de-France se démarquent par un taux élevé de jeunes non inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (**Figure 30**, ci-dessous). Le constat est frappant, et il démontre que les disparités d'éducation dans les Pays de la région ont des raisons structurelles, qui ne se réduisent pas à la métropolisation. Il est aussi intéressant de noter que le pourtour méditerranéen présente des taux élevés de jeunes non inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, alors que ce sont des territoires plutôt urbanisés et caractérisés par la présence d'un réseau d'établissements très dense. Par ailleurs, la situation de la métropole parisienne semble montrer qu'il existe des disparités énormes d'accès à l'enseignement supérieur dans cette métropole : l'est de la petite couronne parisienne, et en particulier le nord-est, présente des taux qui sont équivalents au taux constatés dans les Hauts-de-France, tandis que le centre et l'ouest détiennent les taux qui sont parmi les plus faibles en France.

Figure 30 – Part des peu ou pas diplômés parmi les 16-24 ans qui ne sont pas en études



Enfin, concernant les composantes à travers lesquelles le Pays moyen se rapproche de la plus forte défaveur (**Figure 31**, ci-dessous), on constate que les Pays périurbains des métropoles lilloise et parisienne ont des niveaux de revenus et d'emplois très favorables

Figure 31 – Carte des défaveurs sur le plan du revenu (gauche) et de l'emploi (droite)



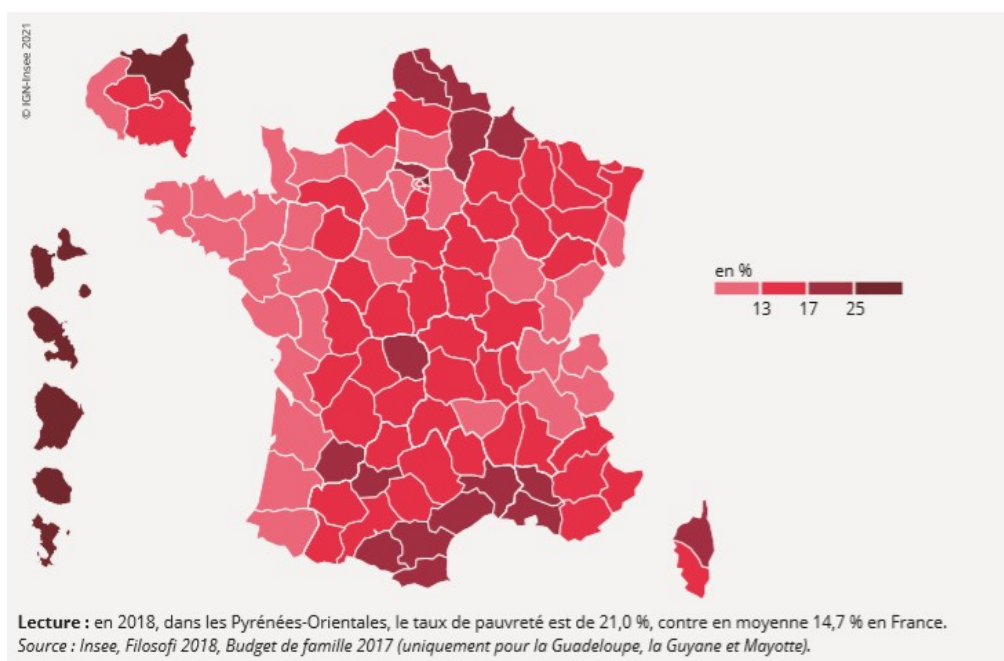
Note de lecture : pour ne prendre que cet exemple, on remarque que la situation du Pays des Sources et Vallées est très particulière, car ce territoire se caractérise par des niveaux de défaveur parmi les plus faibles de la région sur le plan des Revenus. Dans le domaine de l'Emploi, la défaveur de ce Pays figure parmi les plus fortes de la région. On peut suggérer que ce territoire se caractérise par la présence élevée de navetteurs : la population résidente est contrainte de se déplacer pour accéder à un emploi.

Données : cf. **Tableau 6** ; **Géométries :** IGN-GeoFla, élaboration par l'auteur

Les niveaux de défaveur les plus forts semblent se concentrer dans l'est de la région et dans le Nord/Nord-Ouest. Sur le plan de l'emploi, on constate que le département de l'Aisne et l'ancienne région du Nord-Pas-de-Calais atteignent globalement les plus forts niveaux de défaveur. Il est toutefois intéressant de constater que la partie sud de l'Aisne, plus proche de la métropole parisienne, présente des niveaux de défaveur plus faibles, qui paraissent se rapprocher des défaveurs dans l'Oise. Comme sur le plan de l'Education et de l'Environnement, le littoral nord de la région se distingue par des défaveurs multiples, importantes. C'est également le cas du bassin minier, dont les niveaux de défaveur globale sont élevés.

Par rapport aux départements français, on constate une nouvelle fois que les Hauts-de-France se caractérisent par des défaveurs qui sont en moyenne plus élevées. En effet, comparés aux autres départements français, les taux de pauvreté atteignent des niveaux très importants dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, comme on peut le constater à la lecture de la carte ci-dessous (**Figure 32**), qui a été élaborée par l'Insee (2021). On retrouve des taux similaires sur le pourtour méditerranéen, tandis que la façade atlantique, les environs de la métropole parisienne et l'espace alpin présentent des taux plus faibles.

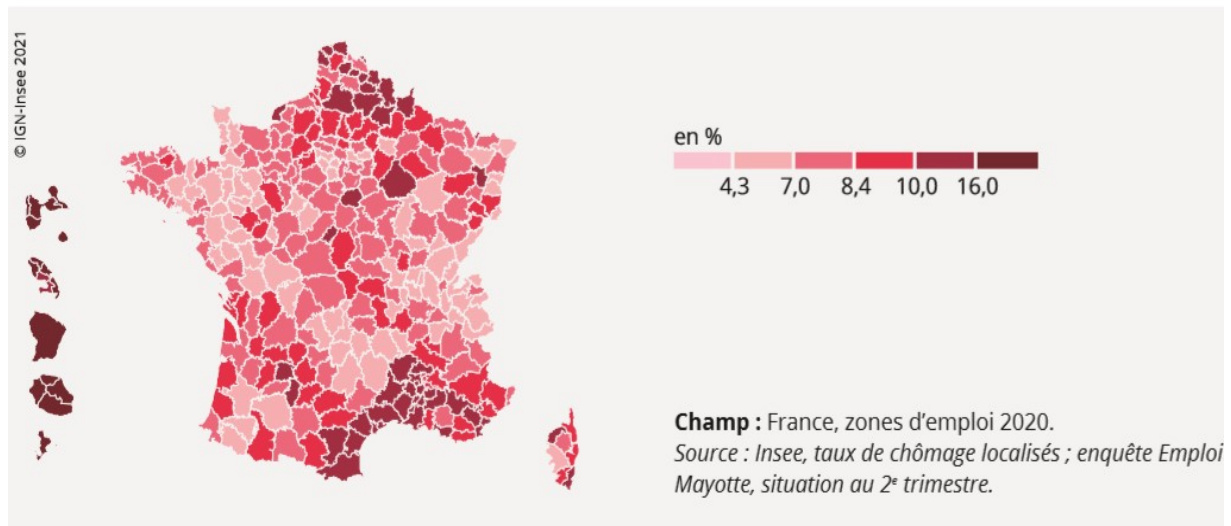
Figure 32 – Taux de pauvreté en 2018 dans les départements français



Une des raisons évidentes tient aux niveaux de chômage. Ainsi, comme on peut le remarquer en examinant la carte ci-dessous élaborée par l'Insee (**Figure 33**), les zones d'emploi des Hauts-de-France, qui s'apparentent pour un certain nombre d'entre elles aux Pays de la région (voir le chapitre 2), détiennent les taux de chômage qui font partie des plus élevés de

tout le pays. Les zones d'emplois qui sont localisées le long de la façade méditerranéenne sont dans le même cas. Ces résultats semblent indiquer que les problèmes d'emploi dans les territoires ne sont pas uniquement liés à la métropolisation, puisque d'autres dynamiques macro-régionales semblent en être à l'origine (comme la désindustrialisation).

Figure 33 – Taux de chômage par zone d'emploi en 2019



En somme, on peut retenir de cette deuxième section que les fragmentations territoriales sont multiples, et non réduites à la simple opposition entre la métropole dynamique et la périphérie déclinante (Benbassa, Attias & al. 2017). Sur ce point, nous avons vu qu'il existe des oppositions de défaveurs assez fortes entre les anciennes régions des Hauts-de-France. Les Pays du Nord-Pas-de-Calais se caractérisent par des défaveurs plus liées à la qualité environnementale, alors que les territoires en Picardie ont de très grandes difficultés de transport, certainement du fait de leur degré de ruralité très fort. Ce constat corrobore celui d'autres travaux, qui insistent sur les difficultés d'accès aux services essentiels dans les campagnes et sur les inégalités sociales et de revenu dans les très grandes villes (Cabannes, 2018 ; Algan, Malgouyres, Senik, 2020). L'autre point important que nous avons soulevé dans cette sous-section concerne la situation de la MEL et de ses territoires limitrophes. En effet, on a remarqué que la MEL ne présente pas les meilleurs niveaux de développement, car ce sont les territoires avoisinants qui détiennent les niveaux globaux les plus forts. On a pu tirer le même constat concernant les Pays situés dans le périurbain de la métropole de Paris. Ces résultats suggèrent que ce sont les territoires localisés dans le périurbain des métropoles qui captent les effets favorables de la métropolisation.

SECTION 3. LES PROFILS TYPES DE DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS DE LA REGION

Dans cette section, nous allons établir une typologie des profils de développement des Pays de la région, en recourant à une *analyse en composantes principales* que l'on complètera dans la foulée par une *classification ascendante hiérarchique*. Nous verrons ainsi qu'il existe une dissociation forte entre les dimensions socioéconomiques du développement et les attributs plus liés au cadre de vie, ce qui va nous permettre d'insister sur les avantages et les inconvénients de chaque profil de développement. Au total, dans cette section, nous identifierons trois profils de développement dans les Pays de la région. Un premier groupe, composé des Pays ruraux et de Pays dotés de villes anciennement industrielles, se caractérise par une faible défaveur sur le plan de l'accès au logement, mais il présente aussi de grandes difficultés en termes d'éducation, de revenus, d'emploi et de transport. Une deuxième classe, urbanisés, se distingue par des facilités de transport, par une qualité environnementale médiocre et par une saturation du parc de logement. Une troisième classe de Pays, quasiment formés de territoires périurbains situés en bordure de métropoles, se définit par une faible défaveur de revenu, d'emploi et d'éducation, et par une défaveur plutôt forte sur le plan du logement.

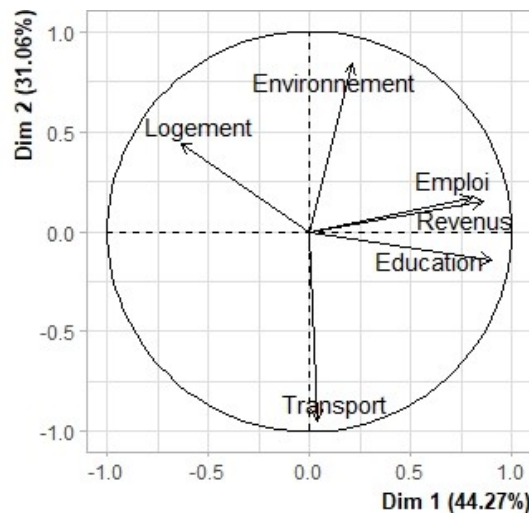
3.1. Une dissociation forte entre les attributs socioéconomiques et de cadre de vie

Dans la section précédente, nous avons classé les Pays par rapport à leur niveau global de développement, et nous avons pu cartographier les principales défaveurs. Nous proposons désormais de synthétiser ces résultats en menant une analyse en composantes principales (**Encadré 15**, ci-après). A travers cette analyse, nous entendons repérer les corrélations éventuelles entre les dimensions de notre indicateur (Transport, Emploi, Revenus, Education, Logement, Environnement), afin de faire émerger deux composantes principales (deux dimensions au lieu de six) à partir desquelles nous établirons différents profils de développement. Nous avons reproduit les résultats de cette analyse ci-dessous (**Figure 34**).

Encadré 15 – L’analyse en composantes principales

L’analyse en composantes principales (ACP) est une méthode d’analyse de données *multivariée* (en ce sens où elle porte sur des distributions statistiques à plusieurs variables, ce qui est le cas pour nous car notre indicateur contient six dimensions) qui permet d’établir des classes (ou groupes) d’individus à partir d’une distribution statistique (d’un nuage de points). L’objectif est de restituer l’information d’un tableau de données en étudiant les corrélations qui existent entre les variables (dimensions) de manière à faire émerger des dimensions plus synthétiques (c'est-à-dire les composantes principales) qui déforment le moins possible le nuage de points initial (la perte d’information qui caractérise tout travail de synthèse doit être minimisée). L’idée d’une ACP est donc de reproduire, au travers de composantes principales qui condensent les relations entre plusieurs variables, ce qui, initialement, nécessiterait autant de reproduction graphique qu’il existerait de variables.

Figure 34 – Dimensions les plus associées aux deux composantes principales (Environnement-Transport et Emploi-Revenus-Education)



Note de lecture : en abscisses figure la première composante principale (Dim 1), tandis que l’axe des ordonnées représente la seconde composante principale (Dim 2). La dimension « Transport » par exemple est fortement corrélée négativement à la seconde composante principale (le coefficient de corrélation est proche de -1).

Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l’auteur

A la lecture de ce graphique (**Figure 34**), on peut noter que le premier axe (l’axe horizontal, donc la première composante principale) restitue approximativement 45 % de la distribution statistique issue de notre indicateur, ce qui signifie que ce sont les dimensions les plus « corrélées » à cet axe qui influent le plus significativement sur les profils de développement des Pays. On voit ainsi que les variables « Emploi », « Revenus » et « Education » sont très

fortement corrélées (positivement) à cet axe. D'une part, cela implique que les Pays localisés dans la partie à droite présentent des situations favorables en matière de revenu, d'emploi et d'éducation – et inversement pour les Pays localisés dans la partie gauche. D'autre part, au niveau des variables (et non pas au niveau des Pays), cela implique que ces trois composantes sont extrêmement corrélées entre elles, si bien que l'on peut voir à travers cette relation positive la première composante principale (**Tableau 9**, ci-dessous).

Tableau 9 – Dimensions les plus contributrices à la première composante principale (attributs socioéconomiques)

Dimensions	Corrélation	p. value
Education	0,90	6.064753e-13
Revenus	0,86	1.140658e-10
Emploi	0,80	1.744039e-08
Logement	-0,63	7.411986e-05

Note de lecture : la composante éducation est la plus corrélée à l'axe 1, avec un coefficient de corrélation égal à 0.9. Quand on augmente (ou diminue) d'une unité la valeur de la composante principale représentée sur le premier axe, la dimension « emploi » augmente (ou diminue) de 0.8.

Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l'auteur

Certes, le logement contribue moins significativement à cet axe puisque, comme on le constate sur la **Figure 34** (ci-dessus), il est en même temps corrélé à la deuxième composante principale (axe vertical). On ne peut donc pas tirer de conclusions précises sur la situation du logement à la *seule* lecture de cet axe, mais simplement une tendance. La valeur négative de son coefficient semble en effet indiquer deux tendances majeures. D'une part, toute chose étant égale par ailleurs, cela signifie que les Pays qui sont situés dans la partie gauche de l'axe *tendront* à présenter une situation favorable sur le plan de l'accès à un logement. D'autre part, on peut conjecturer que la dimension « Logement » est corrélée négativement aux autres variables qui déterminent l'axe horizontal, et notamment avec la dimension « Education ». Nous « conjecturons », parce que le coefficient de corrélation dans le tableau ci-dessus décrit une corrélation par rapport à la composante principale (et non en fonction de variables prises *isolément*). Enfin, on constate que les variables « Transport » et « Logement » sont faiblement corrélées à cet axe, si bien que l'on ne peut pas tirer de conclusions significatives sur leurs comportements respectifs sans analyser l'axe 2 (la deuxième composante principale).

A la lecture du deuxième axe, on constate que la variable « Environnement » est très corrélée positivement à cet axe et, autre fait qui doit être souligné, on remarque que la dimension « Transport » y est fortement corrélée négativement (**Tableau 10**, ci-dessous). Cela signifie que, toute chose étant égale par ailleurs, les Pays localisés dans la partie haute de l'axe

2 présenteront une meilleure qualité environnementale mais, corollairement, une forte défaveur sur le plan du transport. Inversement, cela implique que les Pays qui sont situés dans la partie basse du second axe cumuleront, « toute chose étant égale par ailleurs », une excellente faveur en matière de transport et une situation dégradée sur le plan environnemental.

Tableau 10 – Dimensions les plus contributrices à la seconde composante principale (attributs liés au cadre de vie)

Dimensions	Coefficient de corrélation	p. value
Environnement	0,84	1.230386e-09
Logement	0,44	1.008995e-02
Transport	-0,95	1.102960e-16

Note de lecture : la composante Transport est la plus fortement corrélée à l'axe 2, avec un coefficient de corrélation égal à -0,95, relayée par la composante « Environnement » qui atteint un coefficient égal à 0,84.

Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l'auteur

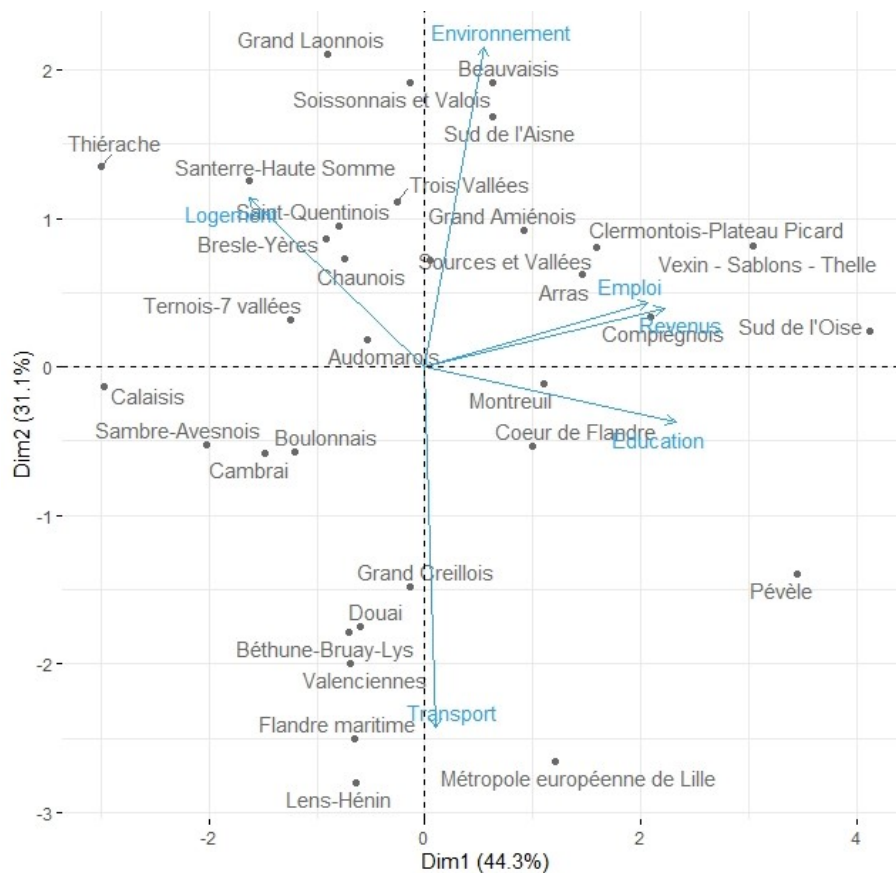
Par ailleurs, on peut constater que les dimensions « Revenus », « Emploi » et « Education » sont faiblement corrélées au deuxième axe (elles le sont de manière résiduelle), avec toutefois cette différence mineure : la variable « Education » est la seule à être corrélée négativement avec cet axe, ce qui signifie que les Pays qui présentent une bonne qualité environnementale et une situation lacunaire en matière de transports tendront à détenir, dans le même temps, une défaveur résiduelle en matière d'éducation. La dimension « Logement » présente, cette fois-ci, un coefficient de corrélation positif mais plus faible qu'avec l'axe 1, suggérant que les Pays qui ont une situation favorable en matière de transport tendront également à cumuler une moindre faveur sur le plan du « Logement » et, comme on vient de le dire, une défaveur beaucoup plus forte sur le plan de la qualité environnementale.

En somme, la première composante principale (le premier facteur) est caractérisée par les variables « Emploi », « Revenus » et « Education » (elles contribuent à hauteur de 82% de cette composante) et, dans une moindre mesure, par la dimension « Logement » (sa contribution équivaut à 15% de la composante). Le second axe (le second facteur) est quant à lui défini par les composantes « Environnement » et « Transport » (leur contribution à cet axe avoisine 85%) et, là-aussi dans une moindre mesure, par la dimension « Logement » (sa contribution est égale à près de 10%). Pour le formuler d'une autre façon, nous proposons d'établir les profils de développement des Pays en synthétisant la distribution statistique au travers de deux relations principales : (i) la première composante est quasi-intégralement définie par la corrélation positive entre les variables « Emploi », « Revenus » et « Education » (à savoir : les caractéristiques socioéconomiques) ; (ii) la deuxième composante est presque totalement caractérisée par la corrélation négative entre les variables « Transport » et « Environnement » (à

savoir : les éléments plus liés au cadre de vie, aux aménités résidentielles). En tout et pour tout, nous récupérons approximativement 75% de l'information contenue dans notre distribution statistique initiale, et nous synthétisons notre indicateur « multidimensionnel » (à six dimensions) au travers de ces deux dimensions.

Il nous faut dès à présent examiner le comportement de chaque Pays par rapport aux deux composantes principales que nous avons mentionnées ci-dessus (**Figure 34.**). Pour cela, nous avons élaboré le graphique ci-après (**Figure 35**) qui reproduit, sur l'axe des abscisses, la première composante principale (la dimension socioéconomiques, à travers les variables Revenus, Emploi, Education) et sur l'axe des ordonnées, la seconde composante principale (la dimension de cadre de vie prise à travers les écarts de valeur entre les attributs Environnement et Transport). Comme nous avons centré et réduit les dimensions de l'indicateur, les niveaux exprimés sont donc relatifs, c'est-à-dire qu'ils sont donnés par rapport à leur valeur moyenne.

Figure 35 – Distribution des Pays au regard de leurs défaveurs socioéconomiques (axe horizontal) et de cadre de vie (axe vertical)



Note de lecture : le Vexin-Sablons-Thelle a une très faible défaveur sur le plan de l'emploi, du revenu et de l'éducation, à l'inverse du Calais qui se retrouve de l'autre côté de cette composante principale, avec une forte défaveur sur le front de l'éducation, de l'emploi et des revenus.

Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l'auteur

Le graphique doit se lire comme suit. Dans un premier temps, on identifie deux profils de Pays. D'une part, sur la droite du graphique, figurent les Pays ayant une faveur globale sur le plan de l'emploi, du revenu et de l'éducation qui est supérieure à la moyenne des Pays pris dans leur ensemble. On peut mentionner le Sud de l'Aisne, le Clermontois-Plateaux-Picards, le Beauvaisis, le Grand Amiénois, l'Arrageois, le Montreuillois, le Sud de l'Oise, le Compiégnois, le Vexin-Sablons-Thelle, le Pévèle, le Cœur de Flandre et la Métropole Européenne de Lille. Dans ce premier groupe, on remarque que les Pays du Nord (en l'occurrence : la Métropole Européenne de Lille, le Pévèle et le Cœur de Flandre) cumulent une meilleure faveur sur le plan de l'éducation mais une situation plus défavorable sur le plan du logement.

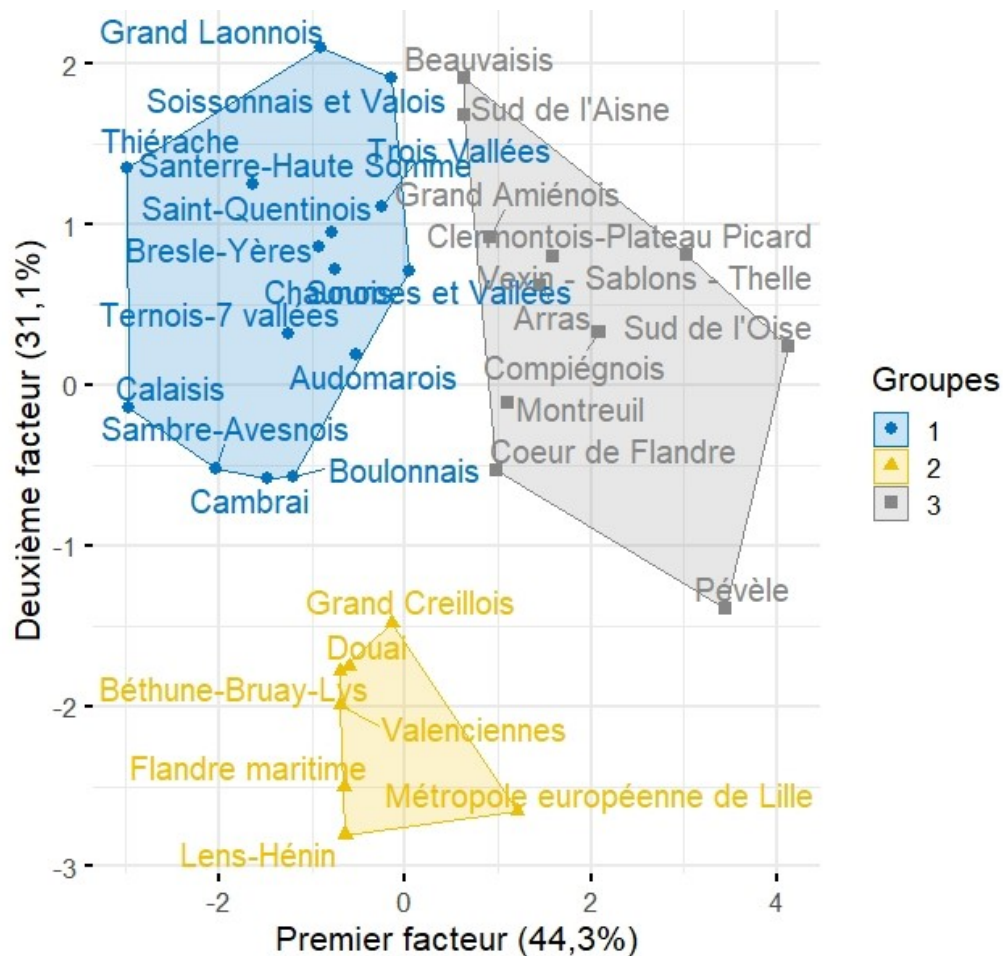
D'autre part, à gauche du graphique, figurent les Pays ayant une faveur globale en matière d'emploi, de revenu et d'éducation qui est inférieure à la moyenne totale des Pays. On peut ainsi citer le Grand Laonnois, le Soissonnais et Valois, les Trois Vallées, la Thiérache, la Santerre-Haute-Somme, le Saint-Quentinois, la Bresle-Yères, le Calaisis, les Ternois-7 vallées, les Sources et Vallées, la Sambre-Avesnois, le Chaunois, Valenciennes, l'Audomarois le Boulonnais, le Grand Creillois, Douai, Lens-Hénin, la Flandre-maritime et Béthune. Comme dans le premier profil de Pays, on identifie un groupe spécifique de Pays, urbanisés (Grand Creillois, Flandre-maritime, Lens-Hénin, Douai, Valenciennes, Béthune-Bruay-Lys), dont la défaveur cumulée sur le plan de l'emploi, de l'éducation et du revenu est également élevée.

Dans un second temps, la lecture de l'axe vertical nous amène à affiner quelque peu ce constat, puisqu'on peut voir que chacun de ces deux profils de développement se caractérise par une amplitude forte le long de cet axe. En effet, concernant les Pays dont la faveur globale sur le plan de l'éducation, de l'emploi et du revenu est plus importante que la moyenne générale (sur la partie droite de l'axe horizontale), on identifie des Pays picards où la qualité environnementale est largement supérieure à la moyenne globale (Beauvaisis, Sud de l'Aisne, Grand Amiénois, etc.), ce qui se traduit par un réseau de transport peu étoffé, et les Pays du Nord (Pévèle, Cœur de Flandre, MEL) où la qualité environnementale est moins bonne mais où le réseau de transport est dense. Le constat est le même concernant le deuxième groupe de Pays (sur la partie gauche de l'axe horizontal), où la situation globale en matière de revenus, d'emploi et d'éducation est très défavorable. Les Pays de ce groupe qui sont les plus favorisés sur le plan de l'environnement sont intégralement « picards » (Grand Laonnois, Soissonnais, Thiérache, Trois Vallées, Santerre-Haute-Somme, Saint-Quentinois), tandis que les Pays qui cumulent une qualité environnementale médiocre et un réseau de transport plus développé sont localisés dans le NPDC (Béthune, Douai, Flandre-maritime, Lens-Hénin, Valenciennes).

3.2. Les trois profils types de défaveurs sociale et environnementale de la région

Afin de consolider cette typologie des profils de développement, nous avons établi une *classification ascendante hiérarchique*, que l'on peut définir comme une méthode d'analyse visant à regrouper des individus en classes (en groupes) en fonction de leurs caractéristiques communes (**Encadré 16**, ci-dessous). Dans notre cas, cela consiste à prendre en compte *conjointement* (et non pas *exclusivement*, comme nous l'avons fait jusqu'à présent) l'effet des deux composantes principales (à savoir, bon an mal an, la corrélation positive entre les variables « Emploi », « Education » et « Revenus », et la corrélation négative entre les variables « Environnement » et « Transport ») dans la détermination des profils de développement des Pays. Les résultats de notre CAH ont été reproduits dans le graphique ci-dessous, qui indique les trois profils de développement des Pays de la région (**Figure 36**).

Figure 36 – Classification ascendante hiérarchique (CAH) indiquant les trois profils de développement types dans les Pays de la région

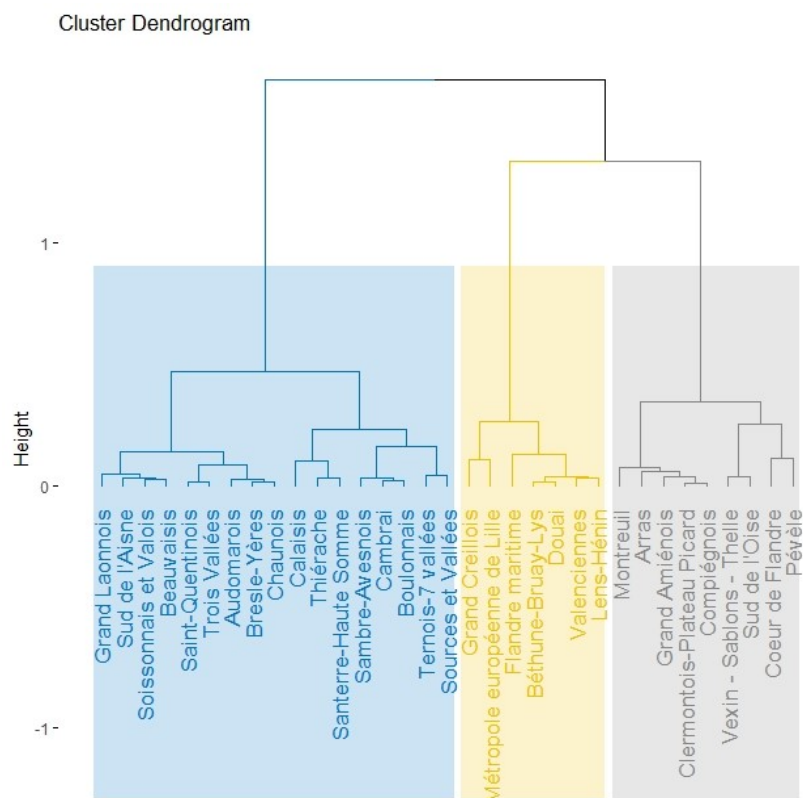


Note de lecture : chaque groupe, spécifié par une couleur différente, représente un profil de développement qui est défini par des caractéristiques socioéconomiques (premier facteur ou première composante principale) et de cadre de vie (second facteur ou seconde composante principale).

Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l'auteur

Encadré 16 – Dendrogramme de la classification ascendante hiérarchique

Nous avons présenté, dans le dendrogramme ci-dessous, les profils de Pays en trois groupes. Ce dendrogramme a été calculé à partir de la méthode de Ward et consolidé par la méthode des *k-means*. Il se lit de la manière suivante : plus la taille de la branche est grande, plus l'information apportée par la fragmentation de cette branche est importante. De haut en bas, cela signifie que le découpage d'un groupe en deux groupes apporte plus d'information que le découpage de deux groupes en trois groupes : plus la fragmentation est fine, plus le groupe est conforme aux individus qui le constituent, mais moins l'information est synthétique. En fragmentant la distribution en trois groupes, on récupère ainsi plus du deux-tiers de l'information issue de notre décomposition en composantes principales. Par ailleurs, plus les Pays sont proches, plus ils remplissent des critères similaires en matière de défaveurs



Trois profils de développement apparaissent à la lecture de ce graphique (**Figure 36**, ci-dessus). Le premier groupe (en vert) se distingue par une situation favorable sur le plan de l'accès à un logement. Mais, dans ces Pays, les défaveurs sont multiples. Ce sont en effet des espaces pauvres, caractérisés par des populations en moyenne peu diplômées, qui présentent d'énormes difficultés pour accéder à un emploi – durable (**Tableau 11**, ci-dessous). Le réseau de transport y est peu développé et la qualité environnementale y est plutôt bonne, même si

elle assez défavorable dans un certain nombre de Pays (tels que le Boulonnais, le Calaisis, la Sambre-Avesnois). Les Pays qui caractérisent le mieux ce profil sont le Chaunois et la Bresle-Yères (pour rappel, ce dernier Pays est le plus conforme au profil de développement *moyen* dans la région, comme nous l'avons mentionné ci-dessus).

Tableau 11 – Variables décrivant le plus le profil de développement du groupe 1 (G1)

Dimensions	Moyenne (groupe)	Moyenne (globale)
Logement	0,77	0,58
Transport	0,35	0,46
Revenus	0,25	0,36
Emploi	0,31	0,47
Education	0,34	0,48

Note de lecture : Seule la dimension « Environnement » ne décrit pas significativement cette classe de Pays. On constate ainsi que le « Logement » décrit le plus significativement le groupe 1, avec un indice moyen (égal à 0.77) qui est largement supérieur à la moyenne globale de tous les Pays, ce qui signifie que les Pays de ce groupe présentent en moyenne une très grande faveur sur le plan du « Logement ».

Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l'auteur

Le deuxième groupe (en bleu) comporte la quasi-totalité des Pays où se localisent les grandes villes et les villes moyennes de la région. Ces Pays se distinguent par leurs excellents réseaux de transport (largement au-dessus de la moyenne régionale), mais aussi par une qualité environnementale fortement dégradée et par d'énormes difficultés pour accéder à un logement (**Tableau 12**, ci-dessous). Cela tient au fait que ces Pays (au-delà de la MEL et du Creillois) sont originaires du bassin minier, et qu'ils se caractérisent par un héritage industriel très marqué. Sur le plan de l'accès à l'emploi et du niveau de qualification de la population, leur hétérogénéité en la matière ne nous permet pas de conclure. Douai et Valenciennes caractérisent le plus ce profil de Pays : ils constituent la partie la plus à l'Est du bassin minier.

Tableau 12 – Variables décrivant le plus le profil de développement du groupe 2 (G2)

Dimensions	Moyenne (groupe)	Moyenne (globale)
Transport	0,84	0,46
Logement	0,39	0,58
Environnement	0,45	0,76

Note de lecture : la dimension « Transport » décrit le mieux ce profil de Pays, avec un indice moyen (équivalent à 0.84) qui est nettement supérieur à la moyenne de tous les Pays. On peut donc dire que les Pays de ce groupe présentent une très grande faveur sur le plan du transport. La situation du logement y est toutefois très critique, dans la mesure où cette composante est la seconde à décrire significativement cette classe de Pays et qu'elle se traduit par une moyenne de groupe (0.39) nettement inférieure à la moyenne globale (0.58).

Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l'auteur

Enfin, un troisième et dernier groupe (en rouge) se particularise par de bons résultats sur le plan de l'emploi. La population y est fortement diplômée ; elle présente en même temps de forts niveaux de revenus, largement au-dessus de la moyenne régionale (**Tableau 13**, ci-

dessous). Toutefois, la situation du logement y est très critique, même si elle semble moins défavorable que le précédent groupe de Pays. La qualité environnementale et le transport nécessitent une étude plus approfondie, qui s’inscrirait au niveau des sous-dimensions. Cette classe de Pays est en majorité formée d’espaces périurbains, proches des métropoles.

Tableau 13 – Variables décrivant le plus le profil de développement du groupe 3 (G3)

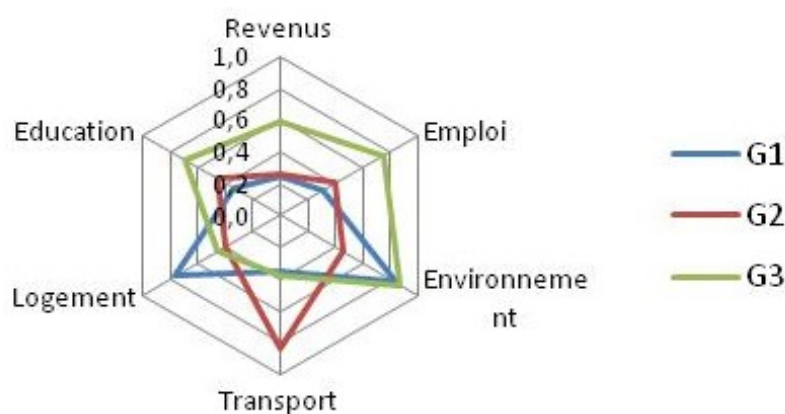
Dimensions	Moyenne (groupe)	Moyenne (globale)
Emploi	0,75	0,47
Education	0,68	0,48
Revenus	0,58	0,36
Logement	0,45	0,58

Note de lecture : les dimensions « Emploi », « Education » et « Revenus » décrivent le mieux ce profil de Pays. Les moyennes de groupe sont très éclairantes, puisqu’elles sont largement supérieures aux moyennes globales pour chacune de ces trois composantes.

Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l’auteur

Nous avons synthétisé et comparé, dans le graphique présenté ci-dessous (**Figure 37**), le score des trois groupes de développement pour toutes les composantes de l’indicateur. On constate que les groupes 1 (défaveur socioéconomique la plus forte) et 2 (défaveur en terme de cadre de vie la plus importante) ne divergent que dans les domaines de l’environnement, du logement et du transport (ils ont presque les mêmes défaveurs socioéconomiques). Alors que le groupe 1 est meilleur dans les domaines Environnement et Logement, il peine sur le front du Transport. Le groupe 2 a quant à lui des forces et faiblesses qui sont exactement inverses : seule la composante Transport est dans une situation très peu défavorable. Le groupe 3 (distribution plus équilibrée des aménités de développement), dont le niveau de défaveur est plus faible, se traduit par une plus grande polyvalence (moins de spécialisation) des sphères. On constate que les attributs socioéconomiques et de cadre de vie y sont mieux représentés.

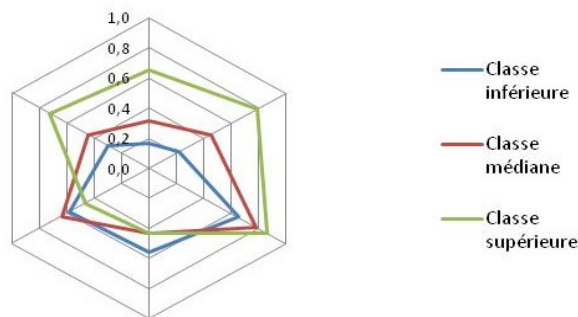
Figure 37 – Diagramme en toile des valeurs moyennes des composantes de l’indicateur, par groupe de Pays



Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l’auteur

Pour approfondir l'examen de ces trois profils de développement, et insister plus particulièrement sur ce qui définit leur singularité (ou leur différence), nous avons produit un autre diagramme du même type (**Figure 38**, ci-dessous). Dans ce graphique, nous avons classé les Pays par quartile, en dégagant trois classes principales : une classe inférieure qui regroupe le premier quartile des Pays les moins bons, la classe médiane qui se compose des 50% Pays du milieu, et la classe supérieure qui se caractérise par les 25% meilleurs Pays. Nous avons calculé la valeur moyenne de l'indicateur par dimension, pour chaque classe. De manière assez logique, on remarque que le radar s'élargit progressivement pour montrer qu'on grimpe dans les niveaux de développement entre la classe inférieure, la classe médiane, puis la classe supérieure. Bien sûr, l'élargissement ne se fait pas de façon égale sur toutes les dimensions (notamment sur le Logement et le Transport).

Figure 38 – Diagramme en toile des valeurs moyennes de l'indicateur, par classe de Pays



Données : cf. **Tableau 6**, calcul par l'auteur

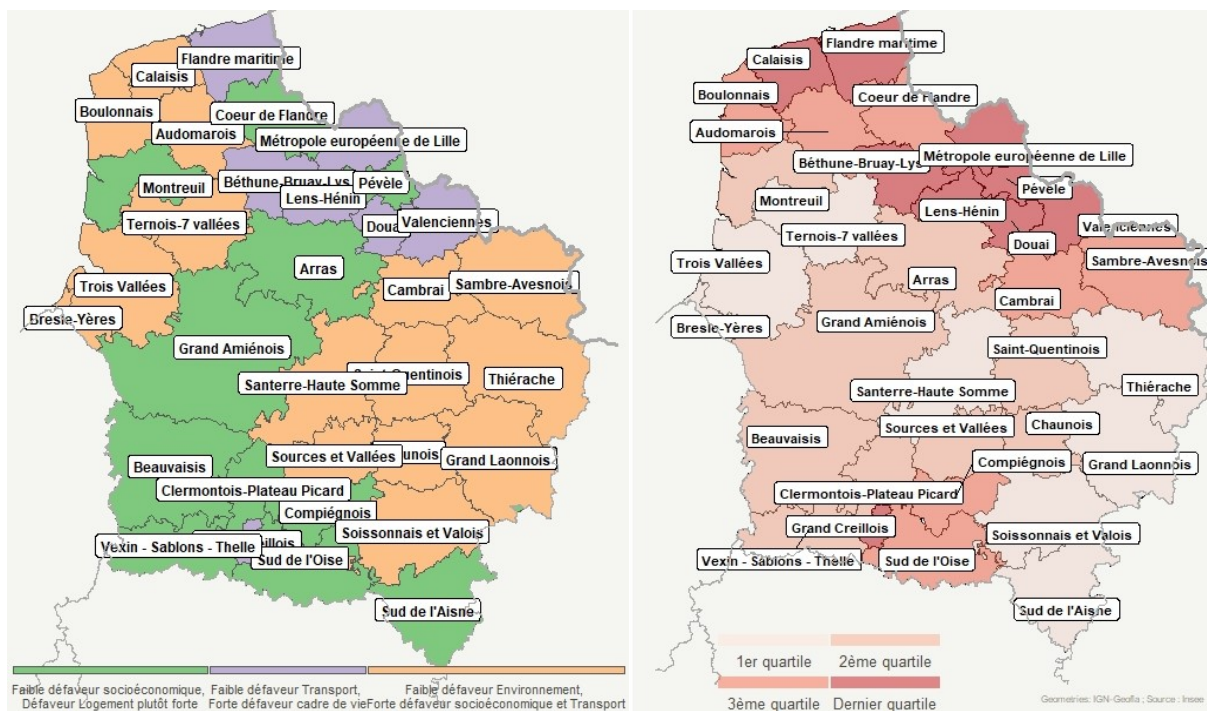
Nous souhaitons attirer l'attention sur la comparaison entre la forme de l'empreinte de la classe supérieure et celle du Groupe 3 (des Pays limitrophes aux métropoles) du graphique précédent (**Figure 37**, ci-dessus). En effet, on constate qu'elle est quasiment identique. Cette ressemblance est liée au fait que tous les Pays formant la classe supérieure (les 25% des Pays ayant le score global le plus élevé) sont des Pays du groupe 3. Par ailleurs, on constate que les Pays de la classe inférieure se composent majoritairement de Pays du Groupe 1 (5 Pays) et d'un peu de Pays du Groupe 2 (3 Pays), mais qu'aucun Pays du Groupe 3 n'y figure. On aurait donc une manière de produire du développement à trouver dans les Pays de ce groupe, car ce sont eux qui ont la meilleure performance globale.

Pour caractériser ces groupes de Pays en fonction de leur degré d'urbanité et examiner comment les attributs du développement se répartissent géographiquement, nous avons cartographié, ci-dessous, la densité de la population par Pays ainsi que le profil de développement associé à chaque Pays (**Figure 39**). A la lecture de ces cartes, on remarque que la majorité des

Pays qui forment le premier profil de développement (en orange) se situe dans le département de l'Aisne, et dans les Pays contigus à ce département. Un autre bloc est quant à lui localisé à l'Ouest, à cheval sur les départements de la Somme et du Pas-de-Calais. Cette remarque n'est pas anodine, puisqu'on note que les Pays détenant les plus faibles densités de population figurent dans ce profil de développement, ce qui confirme notre intuition de départ : les Pays les plus ruraux décrochent, même s'ils s'en sortent mieux dans le domaine environnemental.

Le deuxième groupe de Pays (en bleu), fortement défavorisés dans les domaines de l'environnement et du logement, caractérise les espaces les plus urbanisés, et notamment les plus grandes villes (MEL, bassin minier, Dunkerque). Comme on le constate à la lecture de la carte portant sur les densités de population, tous les Pays de ce deuxième profil de développement figurent parmi les Pays les plus densément peuplés. Ce constat est intéressant, parce qu'il indique que les Pays très urbanisés tendent parallèlement à cumuler de grandes difficultés sur le plan du logement et de l'environnement, tandis qu'ils bénéficient d'une grande qualité du réseau de transport. En d'autres termes, ce groupe de Pays, également en grande difficulté au niveau de l'indice global, détient des propriétés de développement qui semblent être inversement liées aux Pays majoritairement ruraux.

Figure 39 – Typologie des Pays selon leur profil de développement (à gauche) et selon leur densité de population (à droite)



Note de lecture : on voit sur cette carte que la MEL appartient au deuxième profil et qu'elle tend à présenter une faible défaveur sur le plan du transport mais une forte défaveur en matière de Logement et d'Environnement

Données : cf. Tableau 6, élaboration par l'auteur

Le troisième groupe de Pays (en vert) mérite de plus amples précisions, parce qu'il se compose des espaces périurbains de la métropole de Lille (Pévèle, Cœur de Flandre) et de la métropole parisienne (Sud de l'Oise, Vexin-Sablons-Thelle, Sud de l'Aisne), mais également des Pays localisés entre ces métropoles (Compiégnois, Beauvaisis, Arras et Grand Amiénois). Les diagrammes ci-dessus (**Figure 37****Figure 38**) indiquent que ce sont les Pays qui, en moyenne, présentent les meilleurs indices globaux. L'examen de ces deux cartes nous informe sur un autre point : ces Pays ne présentent pas de caractéristiques communes en matière de densité de population. Pour le formuler autrement, aucun profil d'urbanité ne paraît se distinguer dans ce groupe de Pays, même si aucun Pays faiblement densément peuplé n'y figure. On peut suggérer que la réussite relative de ces Pays tient plus de leur proximité avec les métropoles régionales que de leur densité humaine.

La réussite des Pays périurbains peut s'expliquer de plusieurs manières. Premièrement, ils bénéficient de retombées positives de la métropolisation, parce que les actifs qui y résident occupent des emplois métropolitains (à Lille et Paris) très rémunérateurs (nous y reviendrons dans le chapitre 6). Deuxièmement, le logement n'est pas autant saturé qu'en ville, et les prix y sont plus accessibles. Ces raisons mettent aussi en évidence une forme de parasitisme ou de prédation : ces territoires parviennent à se développer parce qu'ils captent les bienfaits de la métropolisation sans en supporter la totalité des coûts comme c'est le cas dans les grandes villes (environnement dégradé, prix de l'immobilier élevé). En tant que tel, ce modèle de développement peut donc difficilement être qualifié d'autonome, car il tire sa réussite d'une métropole voisine. Bien évidemment, ces résultats n'enlèvent rien à la nécessité de regarder précisément, dimension par dimension, les profils de développement de ces groupes.

En somme, pour conclure cette section, au-delà de la clarté de l'information que procure la synthèse, cette façon avec laquelle nous avons présenté les résultats de notre indicateur (ACP puis CAH) nous a permis de produire une connaissance sur les relations qui s'opèrent entre les composantes du développement. Sur ce point, les résultats sont intéressants, puisque nous avons montré que les composantes « Revenus », « Emploi » et « Education » (en bref, les composantes qui constituent le profil socioéconomique des Pays) sont les plus intensément corrélées positivement entre elles, et que les composantes « Transport » et « Environnement » (c'est-à-dire les éléments du cadre de vie territorial) sont les plus fortement corrélées négativement entre elles. Nos résultats semblent donc montrer qu'il n'existe pas de profil de développement dénué de défaveurs. Par ailleurs, on remarque que la métropole lilloise ne présente pas la configuration du développement la plus favorable (son indice global n'est pas le plus

élevé), ce qui suggère que la densification de l'activité économique n'est pas nécessairement un puissant vecteur de développement, conformément à ce que des travaux sur le développement des espaces non métropolitains (taille intermédiaire) ont pu montrer (Jousseume & Talandier, 2016 ; Bouba-Olga, 2017). Comme nous l'avons vu, les territoires les moins défavorisés se situent dans le périurbain des métropoles lilloise et parisienne (Pévèle et Sud de l'Oise), ce qui tend à corroborer de nouveaux travaux en la matière qui montrent que la périphérie des grands pôles sont les grands gagnants de la métropolisation (Charmes, 2019). De même, les Pays les plus défavorisés sont principalement composés des Pays ruraux, même si ces derniers parviennent à tirer leur épingle du jeu dans le domaine environnemental et du logement. Les Pays urbains sont aussi en grande difficultés, mais ils offrent des aménités plus favorables à l'activité productive (en particulier en matière de Transport). A la différence des Pays périurbains, les Pays ruraux captent peu d'effets favorables de la métropolisation.

SECTION 4. OUVERTURES POSSIBLES : CONSOLIDER CETTE LECTURE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR DES ENQUETES

Ce chapitre nous a permis de dresser un portrait synthétique des niveaux et des types de défaveurs socioéconomiques et environnementales dans les Pays de la région. Toutefois, et c'est un point essentiel tant il reflète la philosophie de cette thèse, il faudra approfondir cette voie de recherche par des méthodes d'enquête dont le but est de questionner les populations sur leur propre vision du développement. Pour prendre l'exemple de la pauvreté monétaire, on a remarqué que les défaveurs socioéconomiques prennent différentes modalités en fonction des Pays. Dans le groupe des Pays à dominante rurale, très défavorisés dans le domaine socioéconomique, les inégalités monétaires sont moins importantes mais les niveaux de revenus sont globalement plus faibles. Il pourrait être intéressant de questionner les populations de ce groupe de Pays, et de comparer leur représentation de la pauvreté monétaire à celui des populations qui résident dans la métropole lilloise par exemple, parce que les inégalités y sont plus élevées et l'accessibilité à l'emploi y est moins défavorable pour les femmes.

C'est d'ailleurs un élément essentiel sur lequel nous n'avons pas pu insister jusqu'à présent mais qui a pourtant beaucoup contribué à l'élaboration de l'ISS régional (Jany-Catrice & Marlier, 2013) : cet indicateur a été conçu avec la participation d'un échantillon de la population locale. On ne peut à proprement parlé d'un indicateur *participatif*, c'est-à-dire d'un indicateur qui s'appuie sur des entretiens auprès des individus, et dont l'objectif est d'obtenir le sentiment sur les situations vécues face à la défaveur. Mais, l'intention qui a guidé cet indica-

teur mérite d'être soulignée : la mesure du développement ne doit pas être menée sous l'angle de l'expertise, mais elle doit être définie et construite avec les populations locales, puisque ce sont ces dernières qui sont les plus capables de déterminer les besoins sociaux et environnementaux essentiels sur un territoire. Dans le cadre de travaux à venir, il nous faudra donc consolider notre étude du développement des Pays de la région par des enquêtes qui auront pour effet d'évaluer le sentiment des populations face aux différents types de défaveurs. De telles enquêtes pourront, en retour, permettre de réajuster notre indicateur, notamment sur le plan de la pondération des variables, le nombre de dimensions, de sous-dimensions, de variables, etc.

Sur le plan des données quantitatives, notre indicateur mériterait par ailleurs d'être approfondi à deux égards principaux. En effet, nous aurions voulu établir deux dimensions supplémentaires. La première, à savoir la composante « Sécurité », aurait été un bon proxy pour mesurer le mal être ressenti des populations, à la fois du point de vue des personnes qui subissent les actes d'incivilité et d'insécurité (un sentiment de peur qui émergerait) mais également du point de vue de celles qui en sont à l'origine (la promiscuité ou une défaveur socioéconomique trop forte peuvent être à l'origine de tels actes). Par exemple, nous avons envisagé de recourir aux dépositions de mains courantes au sein des commissariats de police mais, pour des raisons liées au secret statistique, nous n'avons pas pu accéder à de telles données. Nous avons par conséquent renoncé à établir une telle dimension dans notre indicateur.

La seconde composante, à savoir le « lien Social ou lien Interindividuel », nous aurait quant à elle permis de mesurer l'implication des populations à la vie locale, que l'on peut considérer comme un élément clef de la cohésion sociale d'un territoire. Conformément à l'ISS régional, nous aurions en effet souhaité nous appuyer sur le *taux de participation de la population à la vie associative* afin d'évaluer le degré d'interaction entre les habitants. Mais nous n'avons pas pu accéder à de telles données. Nous avons donc été contraints de délaissier cette dimension, qui nous aurait été utile pour étudier l'intensité des interactions sociales dans les Pays de la région. Par exemple, on aurait pu comparer les défaveurs socioéconomiques avec les taux de participation à la vie locale afin de se donner une image claire des ressources que les ménages défavorisés mobilisent pour y faire face. On aurait alors pu imaginer une résilience plus forte face à la pauvreté monétaire pour les Pays où la population est globalement pauvre mais très socialisée par rapport aux Pays qui détiennent des niveaux de revenus plus élevés mais une faible cohésion sociale. N'y verrait-on pas un bon indicateur de la santé sociale? On peut donner un autre exemple et se demander si le degré d'adéquation entre la population active résidente et l'emploi fourni sur un territoire ne serait pas corrélé négativement

avec la participation des habitants à la vie locale. La corroboration de ces variables ne renforcerait-elle pas l'idée selon laquelle la dissociation des attributs du développement se traduirait par une baisse de la qualité de vie générale ? Ces questions méritent de plus amples réflexions que nous mènerons ultérieurement.

CONCLUSION DU CHAPITRE

De ce chapitre, nous pouvons tirer le résultat principal suivant : il n'existe pas de territoire idéal qui concentrerait l'ensemble des attributs qui sont nécessaires pour mener une vie agréable. En effet, nous savons désormais que les composantes du développement (Revenu, Emploi, Education, Environnement, Transport, Logement) se distribuent de manière très hétérogène entre les Pays de la région. Il est difficile de concilier au sein d'un Pays l'ensemble des éléments qui définissent la qualité de vie. Le découplage entre les sphères du développement (la dimension « Transport » est corrélée négativement avec l'attribut « Environnement », à l'instar des dimensions « Logement » et « Education »), pose également la question de la soutenabilité du développement des territoires : est-il possible de créer les conditions du bien-être sans contraindre les populations à se rendre mobiles, tant sur le plan de la localisation résidentielle que sur le plan des navettes itinérantes (domicile-travail) ?

Plus en lien avec la question de la métropolisation, ce chapitre nous a par ailleurs permis d'infirmer l'idée selon laquelle les métropoles concentreraient l'ensemble des aménités du développement. En effet, les Pays périurbains des métropoles présentent à la fois les meilleurs niveaux de développement, mais ils semblent également détenir une plus grande diversité d'attributs. Ces résultats confirment la tendance plus globale, perceptible à l'échelle du territoire national (Charmes, 2019). Les Pays les plus en difficulté parviennent, quant à eux, à détenir les plus faibles défaveurs sur le plan de l'environnement ainsi que du logement. Mais, surtout, ce chapitre nous a permis de montrer qu'il existe plusieurs configurations possibles de développement, conformément à d'autres travaux qui insistent sur les aménités propres aux espaces de tailles intermédiaires (Jousseume & Talandier, 2016 ; Bouba-Olga, 2017). Ainsi, l'idée selon laquelle il existerait des métropoles attractives qui s'opposeraient à des espaces périphériques en déclin ne tient pas dans les Pays des Hauts-de-France.

Au-delà de ce constat (spécialisation très forte des territoires sur le plan des attributs du développement, meilleure réussite des Pays périurbains de métropole, absence de modèle de développement dénué de défaveur et développement non dédié à la grande ville), nos résul-

tats suggèrent qu'il existe plusieurs formes de défaveur. Nous avons insisté sur le cas de la pauvreté monétaire, ou sur la distance à parcourir pour accéder à son lieu de travail, mais le raisonnement peut être étendu à tous les éléments du cadre de vie. Il nous faudra donc approfondir notre lecture du développement des Pays de la région, en privilégiant le recours à des enquêtes. L'enjeu serait d'identifier comment les populations vivent (ou ressentent) les défaveurs socioéconomiques et de cadre de vie. Cela nécessiterait, de notre part, de faire participer le citoyen à la constitution d'un indicateur, comme sur le modèle de l'ISS régional (Jany-Catrice & Marlier, 2013).

PARTIE 3 – LES DETERMINANTS ECO- NOMIQUES DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

INTRODUCTION DE PARTIE

Dans les deux parties précédentes, nous avons défini et mesuré le *territoire* (Partie 1) ainsi que le *développement* des territoires (Partie 2). Nous avons retenu les points suivants. Premièrement, les populations ont un attachement aux Pays qui est perceptible à travers leurs pratiques et leurs représentations spatiales (pesanteur des mobilités résidentielles, ancrage au lieu de naissance, singularité paysagère...). Nous avons ensuite été amenés à établir un diagnostic sur les situations de défaveurs dans les Pays de la région, et à insister sur la diversité des configurations du développement. Sur ce point, on a constaté qu'il n'existe pas de développement parfait (et de surcroît limité à la grande ville) : même les Pays les moins défavorisés atteignent des niveaux de défaveur plutôt forts dans certains domaines du développement. On a également montré que ces Pays, qui présentent les meilleurs niveaux de développement, se situent dans le périurbain ou dans les campagnes proches de métropoles.

Tous ces résultats appellent à ce que l'on analyse dès à présent les déterminants économiques du développement des Pays de la région. La concomitance entre des niveaux de développement élevés à proximité de métropoles et des niveaux de développement réduits dans les espaces métropolitains suggère en effet qu'il existe des effets de système entre les profils de territoire : le succès des uns peut être obtenu grâce à la spécialisation économique des autres. C'est précisément ce qu'il convient d'évaluer dans cette partie pour comprendre comment les territoires se développent dans le contexte de la métropolisation :

« [...] l'idée d'un développement « métropolitain » « hors sol », tout entier tourné vers la mondialisation et tournant le dos aux territoires périphériques doit être remise en cause. L'inscription des villes dans des tissus régionaux et la qualité résidentielle de ces derniers conditionne largement leurs succès ou leurs difficultés. L'économie résidentielle n'est pas qu'une ponction sur les revenus des territoires industriels, c'est aussi, et plus encore, une condition du succès de nos grands pôles productifs. Mais, cela se traduit, en même temps par un fort clivage interrégional entre les régions qui bénéficient d'un cercle productivo-résidentiel et les autres, où ce cercle est plus vicieux. » (Davezies & Pech, 2014, p. 28)

Cette citation soulève l'importance d'interroger la circulation des flux de revenus pour saisir les moteurs du développement territorial dans le contexte de la métropolisation. Quelles sont les spécialisations macro-fonctionnelles qui garantissent la soutenabilité de chaque profil de développement dans la région ? N'existerait-il pas des profils macroéconomiques, plus ou moins spécialisés dans certaines composantes de la demande globale, qui seraient plus favorables au développement ? Comment les profils macroéconomiques, et les effets de système entre territoires, impactent-ils le développement des Pays de la région ?

Pour répondre à ces questions, et conformément à la méthodologie de cette thèse, nous commencerons par étudier dans le premier chapitre les solutions théoriques qui ont été apportées par la littérature économique, ce qui nous permettra de montrer que le développement des territoires n'est pas conditionné par la concentration des richesses mais plutôt par un ensemble de propriétés macroéconomiques. Ensuite, dans le chapitre suivant, nous verrons que les modèles de développement empruntés par les Pays de la région sont imbriqués dans des logiques de spécialisation macroéconomique. Pour cela, nous recourrons à un modèle keynésien, inspiré de la théorie de la base et des approches postkeynésiennes de la croissance. Nous chercherons à construire une maquette macroéconomique des Pays de la région, en distinguant les lieux de production et les lieux de résidence du revenu.

CHAPITRE 5 – LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : COMMENT PRODUIRE DU DEVELOPPEMENT ?

INTRODUCTION DU CHAPITRE

La première approche que nous allons présenter dans ce chapitre désigne le paradigme néoclassique, et à trait plus précisément à la NEG (Krugman, 1991 ; Thisse, 1997 ; Combes & Lafourcade, 2012). Dans cette approche, il n'existe pas de loi économique qui garantirait une répartition homogène de l'activité entre les territoires. Les acteurs établissent des stratégies de contournement des règles de concurrence en exploitant les externalités positives qui relèvent de la concentration spatiale. Pour assurer le développement territorial, la NEG préconise une intervention publique qui favorise l'exploitation de ces externalités, puisque celles-ci seraient vectrices de développement. Plus précisément, l'objectif de ces politiques est d'encourager la mobilité des personnes et de soutenir la formation de « clusters », ce qui revient à valoriser le modèle de la métropolisation (pas de développement sans concentration économique) comme la forme idéalisée du développement territorial. Cette approche est donc plutôt limitée pour saisir la diversité des configurations du développement que nous avons mentionnée dans le chapitre précédent, ce qui va nous amener à aborder d'autres théories.

La deuxième approche que nous allons étudier désigne la perspective institutionnaliste et interactionniste (Pecqueur & Zimmermann, 2004). Dans ce cadre, la coordination des acteurs est garantie par des règles collectives (elle n'est pas assurée spontanément), ce qui permet de recentrer l'étude du développement économique territorial dans le domaine de l'action collective. Cette approche étudie plus particulièrement les formes institutionnelles (non réduites à la voie du marché) qui permettent de développer les territoires. Nous en donnerons une illustration en abordant le modèle économique des districts industriels (Becattini, 1992) et des systèmes productifs locaux (Courlet & Pecqueur, 1992). Toutefois, on ne peut pas saisir dans leur globalité les déterminants économiques du développement territorial sans examiner les effets de système entre les territoires. C'est pourquoi nous nous orienterons dans un dernier temps vers l'approche macroéconomique.

La troisième approche que nous aborderons, à savoir la théorie de la base économique (TBE), s'inscrit dans la thorie institutionnaliste, mais elle s'en distingue quelque peu par son objet. En effet, dans cette approche inspirée du paradigme keynésien (voire même postkeynésien), il s'agit d'insister sur les facteurs macroéconomiques du développement des territoires :

un territoire crée les conditions de la soutenabilité de son développement s'il parvient à « soigner » ses interactions économiques avec les autres territoires, c'est-à-dire s'il parvient à capter des revenus et à les faire circuler dans son économie intérieure sans réduire la demande effective des territoires avec qui il coopère. Dans cette perspective, le développement territorial peut être favorisé par des politiques publiques, centrées sur la coopération, qui apportent de la qualité de vie sur les territoires.

SECTION 1. LA CONCENTRATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, CONDITION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL CHEZ LES NEOCLASSIQUES

Dans cette section, nous allons commencer par aborder les premières approches spatiales du modèle standard de la théorie néoclassique (équilibre général avec hypothèse de concurrence pure et parfaite), qui ont précédées celles de la NEG. Nous allons voir que la portée de ces approches a été très limitée pour comprendre les phénomènes spatiaux : l'activité économique est supposée se répartir de manière homogène dans l'espace, sans déséquilibre possible, car il existerait des lois *marginalistes* qui assureraient une diffusion totale de l'équilibre de marché. Nous verrons ensuite que la Nouvelle Economie Géographique, liée au modèle de l'équilibre général avec concurrence monopolistique, s'est construite par opposition à cette hypothèse : pourquoi l'activité économique se distribue-t-elle inégalement sur le territoire ?

Pour y répondre, la NEG part de deux postulats. D'une part, d'après cette approche, l'activité se polarise car l'espace influe sur les logiques de concurrence entre acteurs : la qualité du lieu apparaît désormais comme un critère de la qualité du bien. D'autre part, il existerait des externalités « spatiales », des possibilités de bénéficier d'économies d'agglomération (économies d'échelle externes) qui impactent la rentabilité économique. Plutôt que d'y voir une défaillance de marché qu'il s'agirait de combler, la NEG préconise une politique publique qui favorise la concentration géographique de l'activité économique (politique des *clusters*). Pour ces raisons, cette approche définit la métropolisation comme le modèle idéalisé.

1.1. La Nouvelle Economie Géographique (NEG) et les vertus de la concentration géographique de l'activité économique

Dans cette sous-section, nous allons commencer par aborder les modèles économiques spatiaux de l'approche néoclassique standard, en étudiant plus particulièrement les implications de l'hypothèse de divisibilité des biens (que l'on va préciser) sur la compréhension des modalités du développement territorial. Ensuite, nous présenterons les hypothèses de la NEG, qui identifie deux sources de spécification des biens par l'espace. Il y a, d'une part, la concur-

rence monopolistique (imparfaite) : les logiques de concurrence s'opèrent sur des biens différenciés et le prix des biens n'est pas donné. Il y a, d'autre part, les externalités : les entreprises exploitent leurs relations de proximité afin d'accroître leur rentabilité, et elles cherchent à se localiser en arbitrant en faveur des externalités que les territoires offrent.

1.1.1. Penser l'indivisibilité des biens au-delà de l'approche standard

La conception standard de l'école néoclassique repose sur des hypothèses restrictives qui ont fortement limité la portée de ses modèles spatiaux (Thisse, 1997). La question du développement *territorial* ne s'est, pour ainsi dire, que très peu posée. En effet, les hypothèses de concurrence *pure et parfaite* et de rendements d'échelle constants qui sont au cœur de ces modèles ont été nécessaires pour montrer l'existence d'un prix unique, ou d'équilibre (Guerrien & Gun, 2012). Mais elles impliquent de considérer les biens comme des éléments divisibles et à réduire les incidences de la localisation (de l'espace) sur l'activité économique : un même bien situé dans des lieux différents aura – quoi qu'il en soit – le même prix. C'est dans ce cadre que les premières théories de la localisation sont apparues (Isard, 1956). En reprenant les hypothèses de l'équilibre général, ces approches avaient pour objectif d'identifier les lois marginalistes de la distribution économique dans l'espace (Ponsard, 1958).

Dans ces modèles, les firmes ont une aire de chalandise qui dépend de leur capacité à établir un prix élevé, tandis que les coûts de transport (de la distance) garantissent un équilibre de localisation entre les entreprises. Chaque bien a un prix et une qualité unique : l'élasticité-substitution est parfaite, en ce sens que les ménages n'hésitent pas à consommer le même bien d'une entreprise concurrente s'ils estiment le prix trop important. Le problème de la divisibilité des biens et ses implications sur la spécification des logiques de développement apparaît ici clairement : comme les rendements d'échelle sont supposés constants (ce qui exclut de fait les situations de monopole), les entreprises ont intérêt à diviser leur production jusqu'à égaliser leurs coûts de transport. La question n'est pas tant celle de la spécialisation économique des territoires que celles de la localisation optimale des différents agents économiques, puisque chaque espace contient toutes les caractéristiques de l'économie globale.

On peut illustrer ces approches à partir du modèle de « cercles concentriques » de Von Thünen (Ponsard, *ibid.*). En prenant l'exemple d'une ville marchande entourée d'une plaine agricole, Von Thünen s'est interrogé sur la localisation optimale de fermiers qui, selon lui, arbitrent en comparant le coût d'acheminement de leurs produits avec le prix du foncier. Le

prix du foncier est défini en fonction de la distance entre la terre agricole et la ville, où se localisent les consommateurs de marchandises agricoles. Le prix des biens agricoles est quant à lui supposé unique. Dans le modèle de Von Thünen, les fermiers se distribuent de façon concentrique autour de la ville de la manière suivante. Le *premier cercle* est constitué de fermiers de cultures libres (maraîchage et ferme productrice de lait). Localisé aux alentours immédiats de la ville, il contient toutes les cultures dont le coût de transport serait trop élevé par rapport à leur prix de vente : les fermiers seraient donc plus disposés à payer un loyer élevé pour éviter les coûts d'acheminement de leurs produits. Le *deuxième cercle* comprend l'activité de la sylviculture : la ville est trop éloignée (et donc le coût d'acheminement des produits est trop élevé) pour garantir la rentabilité de la production laitière et du maraîchage. Le *troisième cercle* désigne la culture céréalière : la baisse du loyer lié à l'éloignement de la ville permet une meilleure rentabilité de la culture céréalière, celle-ci étant moins contrainte par le coût d'acheminement de ses biens. D'*autres cercles concentriques* se succèdent autour de la ville jusqu'à ce que le profit marginal soit nul.

On comprend les limites de ce modèle : rien n'indique comment les coûts de transport apparaissent, ni comment les logiques de concurrence et de l'accumulation du capital se nourrissent de l'espace pour former la ville (et donc les métropoles). La ville détient dans ses alentours toutes les activités économiques nécessaires pour répondre aux besoins de ses résidents. La question est uniquement celle de savoir où se concentreront les secteurs d'activité, et non pas si la ville et ses espaces alentours parviendront à attirer de telles activités économiques. D'autres modèles spatiaux ont été conçus dans la lignée de l'approche de Von Thünen pour constituer une sorte de théorie de l'équilibre général des localisations optimales (Weber, Predöhl, Palander, etc.). Nous n'allons pas les énoncer ici, car ces modèles sont aujourd'hui largement dépassés (Isard, 1956). Nous retenons qu'ils offrent peu de levier pour développer les territoires, parce qu'ils postulent la divisibilité des biens et qu'ils partent de l'idée que la localisation n'a pas d'influence sur les comportements spatiaux.

En effet, dans ce cadre, la localisation, qui est définie comme une simple variante du problème économique général (comment le prix d'équilibre se forme), s'inscrit dans le projet plus global de la démonstration d'un équilibre général. Le développement des territoires n'est pas un problème spécifique, car l'introduction des incidences de l'espace sur le comportement des agents économiques contredirait les postulats de base du modèle standard (à savoir la divisibilité de biens). C'est une limite importante des théories de la localisation, qui expliquent

par ailleurs leur abandon (Isard, *ibid.*) : elles ne permettaient pas de rendre compte des réalités spatiales, qui existent spécifiquement au niveau local.

1.1.2. Les sources de différenciation des biens par l'espace

La Nouvelle Economie Géographique (NEG), qui a notamment été impulsée par les travaux de Krugman (1991), a très précisément cherché à dépasser les limites des théories de la localisation pour proposer une autre lecture du développement économique territorial. Pour comprendre le comportement de localisation des agents économiques, et identifier ainsi les leviers de l'action publique en faveur du développement des territoires, il s'agit désormais de comprendre ce qui rend les biens indivisibles. Pour le formuler d'une autre manière, dans la perspective de la NEG, les principes de l'équilibre général ne peuvent pas être reproduits à l'identique à l'échelle des espaces locaux. Il s'agit, par exemple, d'expliquer pourquoi un bien de même nature peut présenter dans deux espaces locaux différents des caractéristiques dissemblables, alors que les théories de la localisation verraient les choses autrement à travers le principe de divisibilité des biens. Par exemple, pourquoi un logement de même nature présenterait un prix plus élevé en centre-ville que dans le rural isolé ? La NEG aborde de façon spécifique les sources d'inégalités géographiques. C'est ce qui lui permet d'introduire la question de la métropolisation (Thisse, 1997).

Tenter de comprendre ce qui rend les biens indivisibles par l'espace nécessite de dépasser le cadre standard, et d'abandonner les hypothèses de rendements d'échelle constants et de concurrence pure et parfaite (Thisse, *ibid.*). Il faut un nouveau cadre d'étude ; la NEG a su trouver dans le modèle d'équilibre général de Dixit-Stiglitz⁴² (1977) matière à élargir la portée de l'analyse néoclassique spatiale. Dans cette nouvelle perspective, les firmes se font moins concurrence par le prix (c'est-à-dire en produisant à plusieurs un même bien) que par la qualité (c'est-à-dire en produisant seule un bien). Même si elles détiennent un monopole de qualité, les firmes restent contraintes par les préférences pour la diversité des consommateurs : fixer un prix trop élevé revient à dissuader les consommateurs d'acheter le bien en question, parce que cela impliquerait une réduction de la diversité de leurs paniers de biens.

⁴²L'intention initiale de ce modèle était de montrer le manque de véracité du premier théorème du bien-être : l'équilibre général ne définit pas une situation Pareto-optimal, dans la mesure où la logique de concurrence monopolistique peut se traduire par la production d'un trop-peu ou d'un trop-plein de biens de variétés différentes. Si nous l'employons ici, c'est parce qu'il a eu un écho considérable dans la formation de la Nouvelle Economie Géographique, notamment parce qu'il réemploie ses deux principaux postulats : l'hypothèse de rendements d'échelle croissants et l'idée d'une concurrence stratégique.

Cette logique de différenciation a des fondements géographiques. C'est là tout l'intérêt des approches de la NEG qui dépassent donc le cadre de l'équilibre concurrentiel : elles mettent ainsi en lumière la spécificité des processus de concurrence dans l'espace, et notamment le fait que l'espace amène les acteurs à établir des stratégies de concurrence (concurrence stratégique). On peut, à cet égard, évoquer le modèle de Hotelling (1929), tant il permet de montrer assez simplement que les logiques de concurrence peuvent aboutir à des situations de monopole géographique. Selon Hotelling, les modèles spatiaux des théories de la localisation souffrent d'une limite forte : ils ne sont pas parvenus à intégrer le fait que le comportement de maximisation aboutit à une concentration spatiale de l'activité, et donc que les activités ne se distribuent pas de façon homogène entre les territoires. En reprenant les hypothèses du cadre standard (à savoir : les rendements d'échelle constants et le principe de la concurrence pure et parfaite) et en s'inscrivant dans le cadre des théories de la localisation (introduction de la dimension spatiale par le coût de transport ou la distance), Hotelling montre que la recherche de l'équilibre des localisations se traduit assez paradoxalement par une tendance forte à la concentration de l'activité économique. Les entreprises produisant un même bien auraient, selon lui, un intérêt mutuel à se concentrer : en se localisant au même endroit, elles s'assurent que la firme concurrente ne captera pas une clientèle supplémentaire par une meilleure localisation. Le choix de localisation est donc stratégique, non nécessairement optimal.

En d'autres termes, les agents établissent des stratégies de concurrence qui conduisent à se concentrer spatialement. Dans une approche différente, Kaldor (1935) a approfondi cette question des déterminants géographiques de la concurrence, en critiquant l'hypothèse de concurrence pure et parfaite. Il existerait, selon lui, des imperfections de marché liées à la substituable imparfaite des biens. Cette imperfection aurait des fondements spatiaux : la moindre différence de prix entre les biens n'élimine pas la demande qui est formulée à destination d'un autre bien dont le prix serait devenu plus élevé, car la concurrence est localisée. Pour le formuler d'une autre façon, l'élasticité-substitution serait finie (non parfaite) pour deux principales raisons géographiques qui expliquent cette imperfection : (i) les producteurs sont situés dans des lieux différents, alors que les consommateurs se répartissent plus uniformément ; (ii) il peut exister une certaine inertie dans les habitudes de consommation, les clients exigeant du temps pour changer de qualité de biens ou plus de magnitude dans la variation des prix. Ainsi, pour Kaldor, certains producteurs détiennent un pseudo-monopole lié à leur proximité géographique avec les acheteurs et à leur éloignement avec leur concurrence : plus un producteur est loin de son concurrent et proche de ses consommateurs, moins la variation du prix de son

produit aura d'effets sur ce même concurrent du fait de la répartition inégale de la population, des habitudes de consommation, etc.

Ces deux exemples témoignent de deux choses importantes. D'une part, les théories de la localisation ne permettent pas de comprendre les logiques de concurrence dans l'espace. En effet, en présence de coûts de transport, les comportements de maximisation se traduisent par une concurrence « stratégique » qui amène à se concentrer géographiquement (Hotelling). De surcroît, comme les entreprises cherchent à se démarquer par la qualité et sur des biens différenciés, elles établissent des stratégies de localisation qui visent à se localiser à proximité des bassins de consommation, ce qui leur permet d'augmenter la qualité de leurs produits. Ces logiques de concurrence (à savoir : la recherche de monopole par la localisation) expliquent l'indivisibilité des biens : chaque marchandise acquiert une spécificité qui découle de la volonté des agents économiques de limiter les effets de la concurrence par la recherche d'une meilleure localisation. Par exemple, un café savouré à une terrasse offrant une vue sur un parc arboré garantit une meilleure expérience de consommation que le même café bu à une terrasse donnant sur un boulevard sans âme.

Il y a une autre raison, évoquée dans les premiers modèles d'équilibre général en concurrence monopolistique, qui expliquerait les logiques de concurrence dans l'espace d'après la NEG : les économies d'agglomération (Thisse, *ibid.*). C'est la deuxième source de différenciation des biens par l'espace identifiée par la NEG : au-delà des économies d'échelle internes aux entreprises ou des risques liés aux comportements opportunistes, les agents chercheraient à se concentrer car la proximité géographique serait une source de rentabilité économique. La localisation apparaît désormais comme un bien spécifique : chaque espace se particularise par les aménités (productives ou résidentielles) qu'il offre, et un même bien se différenciera qualitativement par la coexistence de ces aménités (Crozet & Lafourcade, 2009).

A l'échelle de l'entreprise, la concentration de l'activité économique peut générer des gains de productivité de deux façons. D'une part, lorsqu'elle est interne à une entreprise (réduction du nombre d'établissements en faveur des maisons mères), elle permet de mutualiser les dépenses en coûts fixes et en consommations intermédiaires, et d'augmenter ainsi la rentabilité. Dans ce cas, les économies d'échelle sont *internes*. C'est par exemple ce qui amène les chaînes de restauration à proposer les mêmes produits, avec la même stratégie de communication, les mêmes circuits d'approvisionnement. D'autre part, lorsqu'elle est externe à une entreprise, c'est-à-dire lorsqu'elle se formule dans les relations de voisinage, elle se caractérise

par un accès facilité à des services publics, à des connaissances tacites sur la technologie, à un bassin de demande étoffé ; en bref, à un ensemble d'effets externes, liés à la complémentarité des agents économiques, qui impactent sur la rentabilité économique des entreprises. On parle dans ce cas d'économies d'échelle *externes*. C'est par exemple le cas de grands centres commerciaux où la clientèle qui se déplace pour un achat particulier peut aussi en profiter pour réaliser un autre achat à proximité.

On peut prendre l'exemple d'une firme spécialisée dans le service numérique pour illustrer un cas d'économies d'agglomération. On peut penser que cette firme aurait un intérêt à se localiser à proximité d'un centre de formation en informatique, et réciproquement, afin de tirer profit des bruits de couloir (de la diffusion de la connaissance qui se pose dans un cadre informel) liés à son domaine de compétences. La connaissance engendrée par l'entreprise qui a amorcé la phase de recherche se diffusera au fil de discussions informelles entre les salariés et profitera aux deux institutions par l'échange de savoirs. Cet effet externe sera d'autant plus fort qu'il existe un nombre important d'organismes orientés vers le même type de recherche – on parle alors de « *spillovers technologiques* » (Porter, 2003). De telles entreprises pourront ainsi bénéficier de connaissances sur la technologie sans nécessairement prendre en charge son coût (puisque ce coût est en quelque sorte supporté par la discussion informelle).

En somme, pour conclure cette sous-section, on peut identifier deux grandes approches spatiales dans la théorie néoclassique. La première approche englobe les théories de la localisation : l'espace, divisible, n'influe pas sur les logiques de concurrence, parce qu'on le définit davantage comme un ensemble de coûts de transport qui participent à la détermination du prix d'équilibre général. Cela revient à négliger les facteurs économiques de la distribution spatiale qui expliquent les inégalités territoriales de développement, et donc à évacuer de fait la question de la métropolisation et de la concentration géographique de l'activité économique. Dans cette optique, chaque espace détient toutes les caractéristiques de l'économie globale : il n'y a pas de problème de mise en œuvre du développement local. Face à de telles limites, les théories de la localisation ont été abandonnées pour laisser place à la seconde approche néoclassique, rattachée à la perspective de l'équilibre général avec concurrence monopolistique : la NEG. Dans cette optique, où le marché concurrentiel ne tient plus, on identifie deux grandes sources de différenciation de biens par l'espace, qui rendent donc les biens indivisibles : les externalités (ou de manière plus générale : les rendements d'échelle croissants) et la concurrence monopolistique. L'espace influe sur le comportement des acteurs, car (i) il contribue à différencier des biens de même nature par la disponibilité des lieux (ce faisant, il

participe à la création de monopoles en faisant émerger des biens localisés, dont la qualité est déterminée géographiquement), et (ii) il est caractérisé par des externalités, c'est-à-dire par des relations de proximité qui permettent d'établir de nouveaux gains de productivité. Partant de là, la NEG identifie un moyen de réaliser le développement local : inciter à la concentration économique pour favoriser les économies d'agglomération (reposant sur l'exploitation d'externalités positives). La métropolisation apparaît comme la voie privilégiée.

1.2. Des préconisations de politiques d'aménagement du territoire principalement centrées sur la recherche d'économies d'agglomération

Dans cette sous-section, nous commencerons par aborder brièvement la réflexion néo-classique sur l'apport de l'action publique, parce que c'est dans ce cadre que la NEG interroge plus spécifiquement la question de la mise en œuvre du développement territorial. Dans un second temps, nous présenterons les politiques publiques plus spécifiquement liées au développement territorial et qui sont préconisées par la NEG : pour assurer le développement des territoires, il faut internaliser les externalités en développant des « clusters », et redéployer les gains de productivité qui en découlent vers des politiques d'ouverture à la mobilité.

1.2.1. L'internalisation des externalités, objectif de la politique publique

La théorie néoclassique justifie le rôle de l'action publique dans la mise en œuvre du développement de la manière suivante : s'il y a de l'inefficacité du point de vue du critère de Pareto (un état où l'élévation du bien-être des uns ne dégrade pas celui des autres), c'est parce qu'il existe des activités économiques qui jouent sur le bien-être collectif, sans faire l'objet de transaction marchande (Pigou, 1920). Comme nous l'avons vu (cf. 1.1.2), on désigne sous le terme d'*externalités* ces effets qui sont externes au marché. Dans ce cadre, l'action publique consiste à internaliser les externalités pour mettre en œuvre le développement.

Il faut bien comprendre que les externalités génèrent de l'inefficacité dans le système économique si, dans le cas où elles sont dites *positives* (par exemple : une entreprise pharmaceutique bénéficiant de la proximité géographique d'une faculté de chimie et du transfert de savoir qui s'y effectue), elles ne sont pas font l'objet d'une rémunération et si, dans le cas où elles sont dites *negatives* (par exemple : une usine de production manufacturière qui polluerait la rivière de pêcheurs), elles ne sont pas compensées par des sanctions. Le système économique gagnerait en efficacité (et donc il tendrait vers un état d'allocation des ressources où le bien-être des uns ne repose pas sur celui des autres) si on créait les conditions de la marchandisa-

tion des interactions non marchandes, si on leur donnait un prix afin de permettre aux individus de fonder avec précision leurs décisions et donc d'optimiser leurs fonctions d'utilité en même temps que le bien-être collectif. Pour le formuler d'une autre manière, le niveau de satisfaction ne peut être maximisé, dans cette optique, qu'à la condition de poursuivre la contractualisation des rapports sociaux et environnementaux.

Encadré 17 – La gestion des externalités par les demandes d'autorisation et les interdictions

Une autre forme d'intervention possible pour gérer les problèmes d'externalités tient aux *demandes d'autorisation* ainsi qu'aux *interdictions*. De type réglementaire, cette mise en œuvre de l'action publique ne repose pas par définition sur l'incitation et n'est donc pas préconisée par la théorie néoclassique. Son objectif est de favoriser ou de restreindre l'accès à certains biens et services selon leurs répercussions sur l'environnement. Le *motif de responsabilité* du capital à léguer aux générations peut être invoqué pour justifier le recours à ce type de démarche administrative. Les *normes d'émissions* sont aussi utiles pour impulser les « bons » comportements, puisqu'elles peuvent être employées pour fixer un seuil optimal d'émission de polluants. Il existe aussi des *normes de procédés* (celles-ci consistant à contraindre les agents économiques à recourir à un certain usage de dépolluants), des *normes de qualité* (elles visent à établir un objectif de qualité à atteindre dans le milieu qui subit les émissions d'une activité particulière) et des *normes de produit* (elles sont conçues pour fixer un objectif de qualité environnementale de la fabrication du produit).

Un premier pan de la théorie néoclassique préconise donc des politiques d'incitations financières pour consolider le rôle du marché dans la réalisation du développement (Figuière, Boidin & Diemer, 2018). Les externalités traduisent une inefficience de marché qu'il s'agit de colmater en instaurant des mécanismes de sollicitation fiscale (un prix) afin d'impulser une dynamique de bien-être global. Pour réaliser le développement, la question est de savoir, par le prisme des incitations financières, sous quelle forme fiscale internaliser les effets externes des actions génératrices d'externalités. Ce champ a notamment été investi par la théorie néoclassique à travers la *taxe pigouvienne* (Pigou, 1920). En instaurant une telle taxe, les autorités publiques apportent aux individus une information qui reflète la dégradation du bien-être collectif et qui incite, chemin faisant, à privilégier des comportements responsables. En outre, pour rendre le marché efficace et maximiser ainsi le bien-être collectif, le montant de la taxe ou de l'incitation doit être égal aux coûts sociaux marginaux causés par l'activité polluante.

C'est important d'insister là-dessus : la *taxe pigouvienne* revient à instaurer, par la fiscalité, un signal-prix. L'acteur ayant dans cette approche une rationalité *calculatoire, instrumentale*, le prix lui apparaît comme une donnée qu'il intègre dans son schème de pensées afin d'optimiser sa décision selon un rapport entre une fin (des préférences individuelles à satisfaire) et des moyens (des ressources budgétaires *contraintes* par la rareté des ressources). En intégrant dans le mode opératoire des agents les effets environnementaux de leurs comportements individuels, la collectivité publique s'assure ainsi que le mécanisme marchand alloue, en ajustant les prix, la rareté de ressources sous des conditions optimales (ou sans gaspillage), à la fois pour les générations présentes (maximisation de l'utilité sociale) mais également pour les générations à venir (maximisation de l'utilité inter-temporelle).

En plus de cette approche, il existe un autre pan de la pensée néoclassique, que l'on identifie à la théorie des droits de propriété, et qui priorisent une intervention publique quant à elle fondée sur l'extension des droits de propriété privée. On peut prendre l'exemple du marché des « droits à polluer » pour montrer comment la théorie néoclassique tente d'intégrer le rôle de l'action publique par les droits de propriété privée. Supposons le cas d'une usine polluante, localisée à proximité d'une entreprise qui émettrait peu de gaz à effet de serre. Dans l'hypothèse où la collectivité déciderait de ne pas faire supporter le coût social de la pollution générée par l'entreprise émettrice, on peut suggérer que celle-ci accroîtrait son niveau de production de sorte que son coût marginal égaliserait le prix fixé sur le marché (on exprime le mécanisme de l'ajustement par les prix en équilibre partiel). Le marché (en équilibre général) ne serait alors pas efficace car la pollution occasionnerait des surcoûts dans l'entreprise voisine (une prise en charge médicale des employés, des précautions de sécurité à prendre, etc.), si bien que le coût marginal de celle-ci dépasserait rapidement le prix fixé sur le marché du bien de même nature, la rendant non concurrentielle et causant ainsi sa perte. Le marché est certes en équilibre, mais il n'est pas efficace selon le critère de Pareto, parce que l'activité de l'usine polluante engendre la liquidation de l'entreprise voisine, limitant la diversité des biens offerts et réduisant les possibilités de satisfaire des préférences individuelles.

L'instauration de « droits à polluer » permet, dans l'optique néoclassique, de combler cette défaillance : on fixe des quotas à la pollution et la possibilité de les échanger. Dans notre exemple, la mise en place de ce marché se traduirait par la prise en charge du coût social de la pollution générée par l'entreprise émettrice elle-même. Le mécanisme se présenterait comme suit : l'usine, polluante, qui dégagerait un coût marginal inférieur au prix de marché mais qui atteindrait son quota autorisé d'émissions de polluants, se verrait alors contrainte de racheter à

l'entreprise voisine des « droits à polluer » afin de continuer à bénéficier de profits marginaux positifs. Parallèlement, l'entreprise voisine, peu polluante, serait en capacité de supporter le coût de la dépollution sans que cela compromette sa compétitivité sur son propre marché. L'enjeu est de réglementer par la mise en place du marché l'usage ou la propriété des biens environnementaux. Mais, à la différence de la *taxe pigouvienne*, le pollueur ne prend pas en compte tout le coût social lié à son activité de production. C'est en effet à la charge de la négociation d'aboutir à une solution optimale, c'est-à-dire conforme à l'efficacité du marché.

1.2.2. Favoriser la mobilité pour réaliser le développement territorial

Les politiques d'incitations fiscales et de soutien juridique à l'établissement des droits de propriété exclusifs tels qu'indiquées ci-dessus constituent deux axes de la politique publique qui permettent de consolider le rôle du marché dans la mise en œuvre du développement chez les néoclassiques. Néanmoins, ils ne forment pas une réponse spécifique à la réalisation du développement *territorial*, puisqu'ils définissent un cadre d'intervention général au sein duquel les politiques d'aménagement du territoire peuvent être pensées. Au niveau local, l'action publique acquière d'autant plus de sens chez les néoclassiques que le comportement de localisation des agents économiques aboutit à des états d'équilibre qui ne débouchent pas sur un optimum social (au sens parétien du terme). C'est d'ailleurs une dimension très présente dans les approches de concurrence monopolistique (Dixit & Stiglitz, 1977). Le modèle d'Hotelling nous enseigne, par exemple, que la logique de concurrence par la localisation implique une perte en spécificité des biens (on vend les biens au même endroit). Ce que les producteurs gagnent d'un côté, les consommateurs le perdent de l'autre. On peut aussi se référer au modèle de la concurrence monopolistique à la Chamberlin : l'équilibre de production de longue période de l'entreprise est sous-optimal, car il existe d'autres possibilités d'affectation de ressources telles que, pour un niveau de profit identique, la production serait plus élevée et le prix plus faible. La raison à cela tient au fait qu'il existe un nombre trop important de biens substituables qui contraignent l'entreprise à limiter son niveau de production.

En complexifiant les relations d'échange entre les acteurs économiques, l'espace entraîne donc des imperfections, une incompatibilité avec la logique de concurrence pure et parfaite. L'originalité de la NEG tient principalement à ses préconisations de politique publique : plutôt que de chercher à compenser ces imperfections (ce qui impliquerait alors de considérer les relations de proximité comme des structures néfastes), il faudrait au contraire encourager les externalités qui favorisent le développement territorial :

« En réduisant les bénéfices générés par les économies d'agglomération, les politiques d'aménagement qui s'opposent à la concentration des activités sont susceptibles de produire des effets nuisibles à la croissance à long-terme du territoire national » (Prager & Thisse, 2010, p.103)

C'est un point essentiel des préconisations de politiques publiques de la NEG : la concentration économique (une distribution spatiale non équilibrée de l'activité), et de surcroît la métropolisation, n'est pas un phénomène à combattre. On risquerait en effet de saper les facteurs de développement des territoires, parce que les gains de productivité (source de la croissance économique) découlent de la concentration économique. C'est précisément ce qui, dans la NEG, justifie l'orientation de la politique publique en faveur du cluster, que l'on peut définir comme des groupements géographiques constitués d'acteurs économiques fortement liés entre eux, comme des producteurs de biens finaux, des fournisseurs, des organismes de recherche, des entreprises de prestations de service, des institutions publiques (Porter, 2003). La particularité des clusters tient au fait que les agents économiques qui le forment appartiennent à un même secteur d'activité. Un des exemples les plus connus est celui de la Silicon Valley, cluster localisé en Californie (Scott & Storper, 2006).

Ainsi, plutôt que de chercher à internaliser les externalités seulement par des politiques fiscales ou par l'établissement de droits de propriété, l'idée du cluster est de favoriser la localisation d'activités économiques complémentaires. C'est une condition pour générer des économies d'agglomération et amorcer une dynamique de croissance au bénéfice du développement des territoires. L'internalisation des externalités s'opère dans ce cadre par des politiques d'incitation à la localisation. Il faut préciser que les clusters nécessitent un système de droits de propriété et certaines politiques fiscales pour pouvoir se constituer, puisque la localisation pertinente n'émerge pas spontanément et qu'il faut donc créer ses conditions institutionnelles.

Si la concentration économique est donc pourvoyeuse d'externalités, il reste à interroger les mécanismes de propagation spatiale des gains de productivité qui en découlent. Dans le cadre de la NEG, une bonne politique de développement des territoires devrait précisément encourager les populations à la mobilité. Sur ce point, le rôle de l'action publique doit être de faciliter le développement des réseaux de transport et de télécommunication pour faciliter le déploiement des richesses créées dans les pôles urbains. Les tenants de cette approche ne préconisent donc pas le recours à des politiques publiques dont l'objectif consisterait à inverser les mécanismes de la polarisation économique (CGET, 2016). Il est bien plus question de définir la mobilité comme le mécanisme privilégié de circulation de la richesse : en se déplaçant,

les populations font circuler les richesses sans contraindre les déterminants géographiques des gains de productivité (et donc des sources de la croissance et du bien-être).

En somme, dans le cadre de la NEG, comme la croissance économique émerge de la concentration de l'activité économique, le développement des territoires ne peut être mis en oeuvre qu'en menant une action publique qui favorise l'apparition de clusters (incitation à la localisation sous certaines limites sectorielles) et qui assure conjointement une meilleure propagation des gains de productivité relevant de l'agglomération de l'activité économique. Les entreprises acquièrent, certes, un monopole qui ne permet pas d'atteindre « l'idéal » du marché concurrentiel, mais c'est le moyen par lequel elles réussissent à innover et donc à pérenniser leur croissance. En ce sens, la NEG tend à valoriser la métropolisation comme la condition du développement économique territorial.

SECTION 2. LA THEORIE INSTITUTIONNALISTE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : DES MOYENS INSTITUTIONNELS VARIES, ORIENTES VERS LA COORDINATION DES ACTEURS

L'approche institutionnaliste est opposée à la théorie néoclassique. Son programme de recherche (si on peut le formuler ainsi) consiste à montrer qu'il existe plusieurs façons (dont le marché) de coordonner les acteurs pour réaliser le développement des territoires. Dans cette approche, les déterminants économiques du développement territorial résident dans la construction de règles collectives, parce que c'est à partir de ces règles que les acteurs parviennent à se coordonner efficacement pour faire émerger un avantage économique territorial.

Dans cette section, nous allons étudier le rôle des règles (plus largement des modalités institutionnelles) dans la théorie institutionnaliste, et montrer que la politique du cluster n'est pas la seule solution pour mettre en oeuvre le développement des territoires. Nous illustrerons dans un second temps deux formes de gestion collective des ressources, qui ne sont pas réduites à la seule voie du marché : le district industriel, qui repose sur le modèle industriel de la « Troisième Italie » (Becattini, 1992), et le système productif local, qui se réfère au modèle des bassins industriels français (Courlet & Pecqueur, 1992).

2.1. Soutenir la coordination des acteurs pour développer les territoires

Comme nous l'avons vu, dans les modèles spatiaux du paradigme néoclassique (théories de la localisation et NEG), qui font l'hypothèse d'un agent représentatif, l'espace est défini comme un ensemble de ressources et de contraintes à travers les coûts de transport ou de

la distance. Les acteurs cherchent à optimiser leur localisation en calculant les coûts qui sont liés à tel ou tel emplacement, ainsi que les bénéfices qu'ils en attendent. Cela revient à concevoir la voie du marché comme la solution au développement des territoires.

Néanmoins, dans la perspective institutionnaliste, le marché n'est pas en capacité de répondre à tous les besoins collectifs qui ont été formulés par les populations. Cela tient au fait qu'il n'est pas configuré pour satisfaire à lui seul tous les objectifs de développement⁴³. Par exemple, il ne peut pas répondre aux besoins définis par des valeurs de non usage (Méda, 2013), quand bien même il assurerait efficacement la distribution de ces valeurs. Les populations aspirent à préserver des éléments qui ne font pas nécessairement l'objet d'un échange marchand, car ces éléments n'ont pas de prix (comme l'esthétique de lieux). Dans cette perspective, il faut donc penser des formes de coordination alternative au marché, c'est-à-dire des modes d'organisation économique et sociale non exclusivement marchandes, mais qui assurent, sans pour autant contraindre les structures sociales et les éléments de la biosphère nécessaires au bien-être des différentes générations, la satisfaction de besoins collectifs. Cette prévalence accordée aux règles collectives, ainsi qu'aux institutions, implique que les modalités économiques du développement local sont tributaires de structures historicisées.

Dans le cadre institutionnaliste, la politique des clusters, entendue comme une manière d'internaliser les externalités par le mécanisme de l'incitation à la localisation, n'apparaît pas nécessairement comme la réponse la plus adaptée au développement des territoires, puisqu'il faut prendre en considération les objectifs qui émanent du territoire, c'est-à-dire par les acteurs eux-mêmes, sous peine d'imposer un modèle de développement qui ne correspondrait pas aux représentations et aux pratiques territoriales des habitants (Pecqueur & Zimmerman, 2004). Il ne s'agit bien évidemment pas d'exclure les clusters ou les politiques de la mobilité comme des solutions possibles au développement des territoires. La critique réside plutôt dans le fait que la NEG les considère comme la seule voie possible vers le développement des territoires, comme si ce modèle pouvait être appliqué en tout temps et en tout lieu, sans prêter attention aux spécificités des territoires. Chez les institutionnalistes, l'action publique ne se réduit pas à des incitations fiscales (taxe pigouvienne), juridiques (droits de propriété) ou spatiales (cluster). Elle doit englober un spectre plus large d'initiatives, puisque « *la pluralité des motivations d'échanger interdit que l'on ait un mécanisme régulateur simple et unique* » (Pecqueur,

⁴³ On touche ici à la théorie du développement que nous avons déjà abordé précédemment (cf. chapitre 3) : ainsi, conformément à l'approche du développement socio-centré ou de l'écodéveloppement, les besoins sociaux sont très variés et doivent être privilégiés. Ils se définissent au-delà de l'utilité que l'on peut attendre de la consommation de marchandises.

1996, p.158). Autrement dit, s'il existe plusieurs façons de parvenir au développement local chez les institutionnalistes, c'est parce qu'il existe différentes modalités de coordination des acteurs : le marché et la concentration spatiale de l'activité économique ne sont pas les seuls moyens pour parvenir au développement local. L'approche institutionnaliste s'attache donc à penser le contexte territorial permettant aux acteurs économiques de mener collectivement des initiatives en faveur du développement territorial.

Il faut préciser ici qu'il existe une différence entre deux principales approches institutionnalistes (Amin, 1999). La première, désignant l'École de la Régulation (Benko & Lipietz, 1992), conçoit les modalités du développement économique des territoires à travers la dotation d'attributs macro-institutionnels, sans nécessairement penser l'impact de processus spécifiques de coordination des agents économiques⁴⁴. Dans cette approche, les modalités du développement territorial se conçoivent à travers l'agencement de dispositifs macro-institutionnels (rapport capital/travail, rôle de la monnaie, régime d'accumulation, ...). La seconde, adossée aux approches interactionnistes et notamment à l'École de Proximité (Pecqueur & Zimmerman, 2004), interroge plus les relations entre acteurs, ce qui donne lieu à une représentation de l'action collective où la capacité de délibération au niveau local est plus forte. En outre, dans l'approche interactionniste, pour réaliser le développement économique des territoires (c'est-à-dire répondre aux besoins locaux qui sont exprimés par les populations), il faut penser des modes collectifs de gestion et de production de ressources. Ces modes de gestion des ressources reposent sur un mode de gouvernance qui doit assurer le respect des règles par les parties prenantes. La politique publique au niveau local doit dans ce cas favoriser l'émergence des interactions entre les acteurs, en assurant un accès partagé aux ressources. Elle peut aussi favoriser la coordination collective en se positionnant comme un acteur tiers.

Quelque soit l'approche institutionnaliste, les conditions de réalisation du développement ne se cantonnent donc pas à la concentration économique. C'est important de le souligner, puisque cela permet de se positionner plus directement sur le sujet de la métropolisation. L'enjeu réside en effet dans la recherche de complémentarités entre les acteurs, ainsi que dans le soutien institutionnel de ces complémentarités qui n'émergent pas spontanément ou uniquement sur le modèle des incitations. S'il existe plusieurs manières de mettre en œuvre le

⁴⁴ L'École de la Régulation est une théorie économique apparue dans les années 1970 pour comprendre les différentes formes du capitalisme en étudiant ses différents régimes d'accumulation, ainsi que de leur transformation au cours du temps. Toutefois, cette approche n'a pas su décliner une analyse qui précise le rôle proprement local des institutions, si bien que son écho a été limité dans la science régionale (Pecqueur & Zimmermann, 2004). C'est pourquoi nous y faisons peu référence dans ce mémoire de thèse.

développement des territoires, cela s'explique par la très grande variété des rapports d'acteurs, des savoirs-faires historicisés, des échanges de savoir, ..., qui nécessitent l'élaboration de certaines dispositions institutionnelles. Le marché peut être une voie possible, mais toutes les modalités du développement ne s'y réduisent pas.

En somme, nous retenons de cette sous-section assez brève que la théorie institutionnaliste insiste sur les modalités non exclusivement marchandes qui permettent de réaliser le développement territorial. La capacité d'un territoire à faire émerger un avantage économique propre tient à sa faculté à créer des états de symbiose entre acteurs. C'est un point essentiel de cette approche : les modalités institutionnelles du développement local, et en particulier sa capacité à faire émerger un avantage économique, engage des règles à la fois formelles et non formelles, des relations marchandes et non marchandes, des normes, des conventions, ... ; en bref, un espace de délibération collective, où la nature des problèmes sociaux, environnementaux et économiques ainsi que leur résolution est pensée et mise en œuvre. Le territoire apparaît ainsi comme un espace d'intelligibilité, d'où il tire la spécificité de son développement.

2.2. Deux exemples de ressources territoriales gérées collectivement

Nous avons vu que le développement territorial est réalisé si l'on assure la coordination des acteurs dans l'approche institutionnaliste, ce qui nécessite de penser des règles collectives (ou des institutions) qui en garantissent le bon déroulement. Nous proposons d'illustrer cette approche dans cette sous-section en prenant l'exemple de deux cas de gestion collective des ressources : le modèle du district industriel et des systèmes productifs locaux. Cela nous permettra d'établir un parallèle avec la politique de *clusters* de la NEG, qui consiste pour rappel à concentrer dans un espace restreint des activités économiques d'une même spécificité sectorielle, qui n'ont pas nécessairement un ancrage au territoire mais qui sont guidées par la recherche de bénéfices tirées des économies d'agglomération.

On peut commencer par aborder le modèle des *districts industriels*, que l'on peut définir comme un ensemble géographique de petites entreprises industrielles, fortement interconnectées (Becattini, 1992). Dans les districts industriels, les entreprises sont indépendantes et spécialisées dans un même secteur d'activité (par exemple : le textile). Les districts industriels se démarquent des clusters, en ce sens qu'ils découlent d'un long processus d'apprentissage et d'acculturation entre les différentes parties prenantes engagées. Cela tient au fait que le mobile économique n'est pas le seul déterminant qui permet la formation des districts industriels,

puisque la coopération (construction d'autres objectifs comme la sociabilité, l'approbation, le statut social et le pouvoir) joue un rôle également prépondérant :

« Le district industriel est une *entité socio-territoriale* caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnements, comme par exemple les villes manufacturières, il tend à y avoir osmose parfaite entre communauté locale et entreprises » (Baccaïni, 1992, p.37)

La littérature sur les districts industriels (qui sont associés au district marshallien) a été réactivée il y a plus de 40 ans en Italie, précisément parce que de nombreux chercheurs ont été intrigués par la très grande réussite de la « Troisième Italie »⁴⁵. La bonne performance de ces districts a plusieurs raisons, qui sont de nature socioéconomique (non réduites à des mobiles économiques). Nous proposons d'en énoncer quelques unes ci-dessous, et d'expliquer assez brièvement leurs conséquences sur le développement des territoires.

La *communauté locale* est une première caractéristique importante qui expliquerait la réussite socioéconomique de ces districts. Son trait le plus marquant est son « *système de valeurs et de pensée relativement homogène* » (ibid.) qui nourrit un sentiment d'appartenance très important. Malgré le fait qu'il soit perméable à l'arrivée de nouveaux acteurs, le district industriel n'en reste pas moins « souverain » : chaque nouvel arrivant doit en effet se conformer aux valeurs de la communauté. Evoluant dans le temps, le système de règles qui assure la concordance et le respect des valeurs locales ne doit toutefois pas contraindre l'initiative entrepreneuriale et l'introduction de nouvelles technologies. Ce sont des critères de nature économique qui préservent la compétitivité des districts industriels, condition de leur survie.

Le deuxième trait caractéristique qui explique la réussite des districts industriels se réfère à la *population d'entreprises*. Chaque firme doit en effet se spécialiser dans une étape (ou dans quelques unes) de la division du processus de production de la marchandise qui définit le district. Ceci signifie que le district industriel est caractérisé par une division du travail localisée, partagée entre différents acteurs liés par un réseau de proximité géographique et organisationnel. La taille des entreprises est globalement petite, mais elle doit respecter un seuil technologique, à la fois pour faire face à la concurrence, mais surtout pour éviter des situations de monopole au sein du district. Par ailleurs, la recherche de complémentarités et de coopération

⁴⁵ La Troisième Italie désigne le district industriel italien, qui s'étend entre le Nord de l'Italie et le Mezzogiorno. Ce district a attiré beaucoup de curiosité chez les chercheurs italiens (Becattini, Bagnasco, Camagni, etc.), parce qu'il se caractérise par un nombre important de petites et moyennes entreprises, très fortement exportatrices et dynamiques. Leur réussite économique, et notamment leur grande compétitivité, tiennent beaucoup de leur fort ancrage au territoire, du respect de valeurs locales, etc. ; en bref, de déterminants socioéconomiques.

implique que le tissu industriel soit le plus diversifié que possible en termes de compétences. Les entreprises, ancrées dans le territoire, ont chacune une histoire particulière, mais leur adhésion aux valeurs locales traduit leur appartenance à une histoire commune, liée au territoire. Chaque processus qui amorce un district est donc historicisé, unique.

Le troisième trait des districts industriels renvoie aux *relations humaines*. Une grande variété d'activités professionnelles doit être offerte, afin de faciliter le redéploiement des ressources humaines entre les entreprises du district et de préserver l'employabilité de la population locale. Chaque spécialisation acquise dans une entreprise est partagée lors du changement ou de la perte de l'activité professionnelle, de sorte que le district industriel ne perde aucune compétence. Les individus changent souvent d'entreprises et de compétences ; ils s'adaptent à l'évolution du district qui leur offre, dans le même, une facilité de recrutement. L'intégration des entreprises dans un réseau de coopération territoriale leur assure une vision en aval des compétences des individus, ce qui contribue à nourrir un lien de confiance fort.

En bref, au regard de ces quelques caractéristiques (non exhaustives), il est important de souligner que le district puise sa capacité de s'adapter à son environnement de ses propriétés socioéconomiques. Il reste ouvert à diverses évolutions possibles liées à un choc extérieur (technologie, crise économique, etc.), du fait de la coexistence de « *composantes socioculturelles et purement économiques, à la fois en son sein et dans ses relations avec l'extérieur* » (ibid., p.53). C'est important d'insister là-dessus : l'efficacité de son organisation résulte de « *la correspondance permanente entre les conditions socioculturelles, techniques, productives et celles liées au marché* » (ibid., p.53). Bien qu'aujourd'hui les districts industriels déclinent du fait de la désintégration de leur cadre institutionnel et de leurs systèmes de valeurs, il faut noter que leur réussite socioéconomique tient au processus d'acteurs (résolution des conflits, bonne coordination, partage équilibré des connaissances, etc.) qui aboutit à une exploitation durable des ressources locales.

Dans la même veine, on peut aborder les systèmes productifs localisés, qui sont décrits comme le cas français des districts industriels italiens. A cet égard, il peut être intéressant de recourir à l'approche régulationniste (Courlet & Pecqueur, 1992) : un système productif localisé peut dans un premier temps être défini comme « *un paradigme technologique, un modèle d'industrialisation* », ce terme désignant les « *principes généraux qui gouvernent l'évolution de la division technique du travail et celle de son organisation* » (ibid., p.83). Sur ce point, la division du travail entre petites et moyennes entreprises obéit à quatre logiques majeures : (i)

il existe des relations de collaboration entre les entreprises ; (ii) chaque firme à une taille et une influence plus ou moins égale et réalise des productions complémentaires ; (iii) le processus de production, effectuée sur une même marchandise, est divisé en plusieurs phases et disséminé entre les entreprises ; (iv) il y a un réseau d'interdépendances fort (participation financière, contrat de fourniture, accord informel, etc.). Ce modèle de division du travail se traduit par une opposition forte par rapport au modèle de l'entreprise dominante. C'est une condition importante pour optimiser les *économies d'agglomération*.

Le système productif localisé peut dans un second temps se définir comme « *un modèle de régulation* ». Ce terme renvoie « *à la combinaison des formes d'ajustement des anticipations et des comportements contradictoires des agents individuels aux principes collectifs qui gouvernent les modes de produire et les modes de vivre* » (p.83). Le modèle de régulation désigne les règles qui sont mises en place par les acteurs eux-mêmes pour solutionner les dilemmes sociaux, les risques de choix insatisfaisants, sous-optimaux. Les districts français se particularisent par un entrelacement des liens de réciprocité (du type don/contre-don) avec des relations marchandes très fortes. C'est une manière d'intégrer les valeurs et coutumes locales dans la conduite (ou l'administration) de ces systèmes.

L'efficacité du système productif local et du district industriel tient principalement à deux choses. D'une part, ils sont régis par un ensemble de règles qui dépassent l'intérêt individuel et qui facilitent la coordination des acteurs. Les règles résolvent les dilemmes sociaux à la Hotelling, à partir du moment où elles valorisent la recherche de l'équité et le comportement altruiste (Coriat & Al. 2015). Elles pallient aux problèmes de coordination, en fournissant aux acteurs un cadre cognitif qui valorise, sans s'y réduire, la coopération plutôt que la compétition. D'autre part, la gestion de ces systèmes est *localisée* (nous insistons volontairement sur ce terme), ce qui leur confère une plus grande efficacité, c'est-à-dire une plus grande capacité à garantir leur compétitivité tout en respectant des standards de valeurs établis par la communauté d'acteurs. C'est en effet à l'échelle locale que les problèmes de coordination des acteurs (et, *a fortiori*, l'efficacité de la gestion collective des ressources territoriales) peuvent être plus facilement résolus (Ostrom, 2008).

On peut insister sur ce dernier point, puisqu'il explique une grande partie de la réussite du système productif local et du district industriel. Il faut noter que la coopération (c'est-à-dire l'ensemble des comportements fondés collectivement et motivés par d'autres objectifs que la simple recherche du gain personnel) nécessite d'être gouvernée au niveau local, puisque les

dispositions communes (sociabilité, approbation, statut social, pouvoir, ...) qui permettent aux individus de se coordonner (et donc de solutionner les « dilemmes sociaux ») s'établissent dans la proximité géographique. Pour le formuler autrement, la proximité joue un rôle moteur dans la formation de la connaissance commune :

« L'hypothèse à tester vise à montrer que la décision 'interdépendante' amenant à converger vers un point focal [...], s'inscrit dans un système de représentation situé et borné spatialement dans des espaces construits [...]. En outre, si l'on admet que l'inscription spatiale contribue à la convergence des stratégies d'acteurs et donc à la décision, plus cette inscription spatiale est forte, plus la convergence est forte » (Pecqueur, 1996, p.157).

« [...] l'homogénéité d'une population n'est pas définie par le consensus entre ses membres mais bien par le fait que leurs représentations s'organisent autour du même *noyau central*, du même principe générateur de la signification qu'ils donnent à la situation ou l'objet auxquels ils sont confrontés » (Kirat & Lung, 1995)

La rationalité est ainsi *située* dans l'espace (c'est-à-dire que le cadre cognitif commun a des racines spatiales) en plus d'être *située* socialement, ce qui explique la plus grande efficacité des districts industriels et des systèmes productifs locaux dans la réalisation du développement économique territorial (puisque la proximité facilite la convergence vers un point focal). D'abord *latente* (ou potentielle), la ressource se révélerait ensuite par la combinaison stratégique des agents économiques, et en particulier par leur représentation commune de l'espace. Dans cette optique, le développement est nécessairement *territorial* (et non simplement *local*), puisqu'il ne peut être amorcé sans un « noyau central » (le point focal) qui puisse assurer la bonne gestion de la ressource partagée en discriminant les groupes d'acteurs.

Pour conclure cette deuxième section, on identifie une seconde théorie du développement territorial, cette fois-ci critique à l'égard de la conception néoclassique : l'approche institutionnaliste. Opposée à la vision d'un agent représentatif qui tirerait son bien-être de sa capacité à consommer dans un univers qui se réduirait à des ressources et des contraintes exprimées en termes de coûts de transport et de bénéfices, elle conçoit l'efficacité d'un modèle de développement en fonction de règles qui engagent, dans le cadre de la délibération collective, les enjeux de l'équité sociale et de la durabilité environnementale. Le rôle du marché n'est pas éludé, mais il est conçu comme un mode de coordination subsidiaire, qui nécessite d'établir des règles collectives pour solutionner les dilemmes sociaux. Un système sera *jugé* comme efficace dès lors qu'il permettra d'atteindre les objectifs sociopolitiques fixés en amont, ce qui nécessite de favoriser la coopération entre les agents. Dans cette approche, le développement territorial nécessite une gouvernance au niveau local, parce que le cadre cognitif commun qui fonde la capacité d'action émerge dans la proximité géographique.

SECTION 3. LA THEORIE KEYNESIENNE ET LES SPECIALISATIONS MACRO-FONCTIONNELLES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Dans les deux sections précédentes, nous avons confronté la conception néoclassique et l'approche institutionnaliste, principalement à travers sa version interactionniste. Ces deux approches partent de considérations microéconomiques. La conception néoclassique préconise la marchandisation pour réaliser le développement territorial : les politiques publiques doivent être incitatives. L'approche interactionniste mentionne la gestion collective des ressources comme la forme institutionnelle la plus à même d'assurer le développement économique territoriales : l'intervention publique ne doit pas contrarier l'autonomie des acteurs. Elle va même plus loin en arguant que le développement doit être nécessairement mis en œuvre localement (ou, plus précisément, *territorialement*). Dans cette troisième et dernière section, nous présenterons une troisième approche : la Théorie de la Base Economique (TBE).

Dans la TBE, les déterminants économiques du développement des territoires résident dans la circulation du revenu. Cette théorie s'inspire des approches postkeynésiennes portant sur l'analyse de la *contrainte extérieure*. Elle s'en singularise néanmoins en partant du constat suivant : localement, il ne suffit pas d'augmenter la production pour développer les territoires, parce qu'il existe d'importants transferts géographiques de revenus. Pour identifier les leviers de l'action publique favorisant le développement économique des territoires, il est désormais nécessaire d'établir une connaissance précise sur la circulation des flux de revenus. C'est ce que nous ferons dans le dernier chapitre en élaborant une maquette macroéconomique des flux de revenus des Pays des Hauts-de-France.

Dans cette section, nous allons présenter la TBE en étudiant son lien avec la représentation postkeynésienne du développement économique. Notre propos va se décliner en deux temps principaux. Nous commencerons par présenter la version originelle de la théorie de la base, et nous insisterons sur son lien avec le multiplicateur du commerce extérieur de Harrod (1939). Sous cette version, les exportations déterminent le développement économique local : c'est en captant des revenus qu'un territoire parvient à développer son économie intérieure. Il s'agira de comprendre cette articulation interne (base-économie domestique). Dans un second point, nous introduirons la version *étendue* de la TBE, que nous comparerons au modèle dynamique de croissance contrainte par l'équilibre des balances extérieures de Thirlwall (1979). Selon cette version, on identifie d'autres revenus dans la base économique (prestations sociales, salaires publics, revenus des navetteurs, du tourisme, les pensions de retraite) qui ont

trait aux interdépendances économiques territoriales. Nous en rendrons compte en présentant un modèle keynésien élémentaire qui introduit les transferts géographiques liés aux flux de navetteurs. C'est ce qui nous permettra d'identifier le second axe du développement économique territorial : en plus de la nécessité de soigner le bouclage intérieur (base-économie domestique), il apparaît également important de penser les « bonnes » complémentarités économiques entre les bases économiques de plusieurs territoires.

3.1. L'articulation entre la base économique et l'économie domestique (ou résidentielle), premier axe de la politique publique

Dans cette sous-section, nous commencerons par étudier les dispositions macroéconomiques du développement territorial, en abordant dans un premier temps la conception postkeynésienne du multiplicateur de commerce extérieur. Dans cette approche, un territoire se développe économiquement à mesure qu'il relâche la contrainte de demande exercée sur sa production domestique, soit en captant des revenus provenant de l'extérieur, soit en réduisant ses importations. Ces deux canaux de l'intervention publique (augmentation des exportations et réduction des importations) ont également été mentionnés, à une échelle locale, par la théorie de la base économique. Nous introduirons dans un second temps cette approche, en insistant sur l'articulation entre la base (revenus captés) et l'économie domestique. Nous finirons par proposer une modélisation élémentaire de cette articulation.

3.1.1. Un développement contraint par la croissance des exportations

Dans l'école postkeynésienne, l'économie est gouvernée par la *demande effective* : la production (ou l'offre) s'ajuste à la demande (Keynes, 1988). À l'inverse des néoclassiques, il n'existe pas un équilibre « unique », c'est-à-dire un niveau maximal d'offre qui serait atteint quelque soit le niveau de prix établi sur le marché. Le postulat selon lequel l'économie serait gouvernée par l'offre (et donc où la demande s'ajuste à la production), caractérise les modèles néoclassiques (Lavoie, 2004). C'est par exemple le cas du modèle de Solow (1955), dans lequel la croissance de long terme est contrainte par le taux de croissance « naturel »⁴⁶, celui-ci étant postulé comme *exogène* et donc comme *indépendant* du niveau de production (et, conformément au postulat de départ, du niveau de la demande). Dans ce modèle, la demande globale s'ajuste en fonction de l'évolution de ces deux facteurs de production (Capital, Travail). Chez les Postkeynésiens, il existe une multitude d'équilibres sur le long-terme, qui est déter-

⁴⁶ Ce taux de croissance doit s'entendre comme le taux de croissance de la population active et le taux de progrès technique.

minée par les anticipations sur le niveau de demande globale : les décisions d'investissement qui permettent d'accroître les capacités de production (ou de l'offre) dépendent du volume de débouchés *anticipé* à un moment donné dans l'économie, mais rien ne garantit que ce volume *anticipé* soit suffisamment important pour parvenir à la pleine utilisation des capacités de production et à une situation de plein-emploi.

Pour identifier les conditions d'une croissance économique pérenne, il faut donc déterminer les *contraintes* qui s'exercent sur la demande globale. Il existe ainsi des mécanismes macroéconomiques, dépendants du taux d'intérêt, du taux d'inflation, du taux de change, du financement des entreprises, etc., qui limitent le niveau de la demande globale et qui *contraignent* la production dans une économie. Dans ce contexte, certains modèles postkeynésiens de croissance se sont spécialisés sur l'étude d'une contrainte *extérieure* (macroéconomie en économie ouverte), c'est-à-dire d'une contrainte qui s'exercerait *in fine* sur la croissance et qui serait plus particulièrement liée à la capacité d'un pays à exporter et/ou à limiter ses importations. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'apport du « multiplicateur du commerce extérieur » à la Harrod (1939) : la croissance d'un territoire est contrainte par sa capacité à capter une demande *extérieure*, dans la mesure où il importe des biens produits à l'extérieur.

Le principal apport de cette approche du multiplicateur réside dans le fait qu'elle établit un niveau théorique de PIB compatible avec la contrainte extérieure : il s'agirait du PIB maximum qu'il est possible d'atteindre sans générer de déficit commercial. C'est précisément ce que l'on exprime à travers cette idée de *contrainte extérieure* : un territoire parvient à accroître son volume de production à mesure qu'il exporte et/ou à mesure que ses importations diminuent. Ainsi, en partant de la condition d'équilibre sur le marché des biens et des services (équation 1, ci-dessous) et en s'appuyant sur des fonctions d'importation et de consommation dépendantes du niveau du revenu (respectivement équations 2 et 3), nous pouvons formuler le niveau de PIB compatible avec l'équilibre de la balance extérieure (4) :

$$X = Y - (C + I) + M \quad (1)$$

$$C = cY \quad (2)$$

$$M = mY \quad (3)$$

$$Y = \frac{X+I}{1-c+m} \quad (4)$$

Avec, Y , le niveau de la production, M , les importations, X , le volume d'exportations, c la propension marginale à consommer et, m , la propension marginale à importer des biens provenant de l'extérieur.

Cette équation indique que moins la propension à importer est importante, plus le niveau des exportations peut être faible sans que cela n'entraîne de déficit commercial (pour une valeur donnée du niveau de revenu). Ce niveau de production compatible avec la balance extérieure ($X=M$) est cependant défini dans une économie en statique : il n'est valable que pour une période donnée. Il existe toutefois des causes d'instabilité qui justifient une analyse en dynamique, comme par exemple le fait que le changement de revenu implique une modification de la répartition des revenus (entre le capital et le travail).

On parle bien d'une « contrainte extérieure » (ou de déterminants extérieurs de la demande effective), puisque si la balance est déficitaire (des importations plus élevées que les exportations), il existerait des revenus issus de la production intérieure qui fuiraient vers l'extérieur ; c'est un reflux que les entreprises domestiques perdraient, de sorte que l'emploi finirait par se délocaliser ailleurs, vers les territoires qui détiendraient un meilleur bouclage macroéconomique interne (c'est-à-dire un volume d'exportation élevé et une forte propension à consommer des biens et des services qui ont été produits localement). Ces effets négatifs sur le niveau de la production locale seraient renforcés par la perte de compétitivité qui en découlerait, parce qu'une plus faible demande en biens de consommation se traduirait par un recul de l'investissement productif (des capacités de production). Dans une économie caractérisée par des rendements d'échelle croissants, la productivité (la compétitivité) des entreprises diminuerait (effet Verdoorn) – et réciproquement (Kaldor, 1970) :

« From the point of view of any particular region, the 'autonomous component of demand' is the demand emanating from outside the region; and Hicks's notion of the 'super-multiplier' can be applied so as to express the doctrine of the foreign trade multiplier in a dynamic setting. So expressed, the doctrine asserts that the rate of economic development of a region is fundamentally governed by the rate of growth of its exports. For the growth of exports, via the 'accelerator', will govern the rate of growth of industrial capacity, as well as the rate of growth of consumption; it will also serve to adjust (again under rather severe simplifying assumptions) both the level, and the rate of growth, of imports to that of exports» (Kaldor, *ibid.*, p.342)

Empiriquement, de nombreux Pays se sont développés sur ce modèle extraverti. C'est notamment le cas des Pays qui ont été influencés par le Mercantilisme depuis la Renaissance : leur modèle économique s'est traduit par la conquête de marchés internationaux. Plus proche de nous historiquement, les Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie (NPIA, qui comprenaient la Corée du Sud, Singapour, Taiwan et Hong-Kong) ont reproduit le modèle d'une croissance

tirée par les exportations, conjointement à des politiques protectionnistes qui visaient à favoriser la consommation de biens et de services produits localement, par les résidents nationaux (c'était aussi le cas du Japon durant la deuxième partie du XXème siècle).

Parmi les moyens utilisés par ces pays pour mettre en œuvre leurs politiques protectionnistes, on peut citer la dévaluation monétaire (diminution de la valeur d'une devise nationale par rapport à des devises étrangères par la banque centrale) dont le but est d'augmenter la compétitivité des entreprises en réduisant le prix de la monnaie nationale en devises étrangères. A prix donnés, la dévaluation génère d'autant plus d'effets positifs sur l'activité économique nationale que la demande étrangère en marchandises nationales est élastique, et que la demande nationale en marchandises étrangères est peu élastique. En effet, une demande peu élastique en marchandises étrangères se traduit par une augmentation limitée des importations lorsque les exportations (et le revenu) augmentent. De même, si les consommateurs étrangers sont sensibles à l'évolution du prix des marchandises exportées, l'effet volume des exportations l'emporte sur l'augmentation de la valeur des importations. La politique de la dévaluation est par exemple celle que la Grande-Bretagne a menée en 1931 pour rétablir ses échanges avec les Etats membres du Commonwealth (Gendarme, 1951). Cette initiative aurait permis à ces Etats, qui subissaient alors un déficit de leurs balances des paiements, d'augmenter leurs importations issues de Grande-Bretagne *via* la hausse de leurs exportations vers d'autres pays.

On peut aussi mentionner les subventions aux exportations et les politiques de réductions salariales. On peut illustrer cette deuxième stratégie en prenant le cas des réformes Hartz qui ont été menées en Allemagne au début des années 2000 et qui se sont notamment traduites par la flexibilisation du marché du travail allemand. Ces réformes ont notamment permis de contenir la masse salariale en Allemagne, ce qui s'est traduit par une meilleure compétitivité à l'export. A la suite de la réunification allemande dans les années 1990, ce pays était en effet considéré comme « l'enfant malade » de l'Europe. La relance de la croissance par les exportations a ainsi permis à l'Allemagne de diminuer son taux de chômage, ce qui a généré des déséquilibres importants au sein de la zone euro puisque de nombreuses exportations allemandes se sont dirigées vers des Pays intra-communautaires. Les Pays importateurs de produits allemands ont alors subi une hausse de leur déficit extérieur, qui a en partie été financé par de la dette publique (Aglietta, 2012)

Parmi les moyens de la politique publique utilisés pour réduire la contrainte extérieure des pays, on peut enfin énoncer le contrôle des importations par contingentement ou par taxes

douanières. La politique de taxes à l'import est efficace si la population nationale est en capacité de substituer sa consommation de produits étrangers par des produits nationaux. Cette politique demande donc en parallèle de grands projets d'infrastructures, qui viseraient à développer de nouvelles capacités productives permettant de répondre aux besoins de la population nationale et de se positionner sur d'autres marchés à l'export. De fait, une telle politique est complémentaire à la dévaluation et aux subventions aux exportations. La Corée du Sud y a beaucoup recouru dans les années 1960/1980, assurant la croissance de ses « chaebols », ces entreprises multinationales familiales qui entretiennent des participations croisées et qui fournissent des marchandises variées (électronique, automobile, assurance, ...).

3.1.2. La relation entre la base économique et l'économie intérieure

L'expression du multiplicateur du commerce extérieur (cf. ci-dessus) peut être rapprochée des travaux de la TBE. En effet, dans la formulation initiale de la TBE, la contrainte extérieure apparaît sous une forme similaire à l'approche du multiplicateur à la Harrod : la base économique, définie par l'ensemble des revenus extérieurs captés, est *supposée* tirer le niveau de l'économie domestique, elle-même composée de l'ensemble des revenus circulant au sein d'un territoire. C'est l'hypothèse disons « fondamentale » qui définit cette version de la théorie de la base économique (Krikelas, 1992).

Par exemple, on peut penser que l'implantation d'une usine de production métallurgique se traduira par l'apparition, dans ses alentours, de petits commerces où les ouvriers dépenseront leurs revenus d'activité, provenant de la production de l'usine. On voit bien, dans cet exemple, que l'économie *domestique* (en l'occurrence ici : les petits commerces de proximité, dont les débouchés sont internes au territoire) est *induite* par le niveau des exportations. Les auteurs de la TBE ont employé le terme d'économie *résidentielle* pour désigner cette économie *induite* (Vining, 1949), par opposition à l'économie *basique*, associée aux exportations et qualifiant le secteur *entraînant* (Hoyt, 1954) :

« Within a primary regional unit [...] a part of the employment produces products and services sold only or primarily to the inhabitants of this region. This employment is called the "residential" or passive employment » (Vining, *ibid*, p.93).

« [...] there are certain types of employment which we call basic that are the primary cause of urban growth. These are the industries and trades which produce goods or services for export outside of the given urban community and which bring into the community the means of payment for the food, raw materials and manufactured products which the community itself does not produce » (Hoyt, *ibid*, p.183)

Il faut toutefois souligner que la version traditionnelle de la théorie de la base économique se distingue de l'approche du multiplicateur de « commerce extérieur » sur deux points principaux. D'une part, dans cette version de la théorie de la base, la demande exogène d'un territoire se réduit à la base économique (aux revenus extérieurs captés), ce qui implique que l'investissement local est nécessairement induit par la croissance des exportations (Romanoff, 1974). De même, les secteurs d'activité qui composent la base économique ne sont pas supposés interagir entre eux, et aucune marchandise qui forme la base économique n'est importée. Ce sont des hypothèses restrictives, qui sont au cœur de la version traditionnelle de la théorie de la base, mais elles sont d'autant plus réalistes que le territoire d'étude est de petite taille, et de surcroît dépendant d'une grande industrie par exemple.

A travers cette formulation de la contrainte extérieure exprimée à une échelle locale, il existe du développement économique territorial parce que l'apport de revenus qui découle des exportations permet aux entreprises « domestiques » de mener des projets d'investissement, et donc d'amorcer localement une phase de production qui bénéficie, en retour, à la base exportatrice : on parle de multiplicateur de la *base exportatrice* (Hildebrand & Mace, 1950). Deux effets se superposent, conformément à l'approche postkeynésienne. D'une part, comme une part de l'investissement est *induite* par le surcroît de consommation domestique résultant des revenus captés par les exportations (exemple : des revenus d'activité versés aux salariés d'une usine métallurgique), l'économie domestique se développe par étapes successives sous l'effet du multiplicateur de la dépense locale (effet hicksien). D'autre part, comme l'investissement se définit également comme une dépense en biens d'équipement, son accroissement (qui résulte de la captation d'une demande extérieure) se traduit par de nouvelles capacités de production (*effet accélérateur* de l'investissement), et donc par la possibilité plus forte d'exporter et de développer, *a fortiori*, la base exportatrice (North, 1955 ; 1956).

Si cette version traditionnelle de la théorie de la base économique s'est imposée parallèlement à l'apparition des théories du multiplicateur de commerce extérieur dans la première moitié du XX^{ème} siècle, elle a néanmoins été remise en cause par la suite pour tenir compte des effets de l'économie résidentielle sur la base économique. En effet, d'autres travaux ont insisté sur le fait que l'économie domestique (ou résidentielle) n'est pas totalement *passive*, insérée dans une relation de dépendance stricte à l'égard des exportations (Blumenfeld, 1955 ; Tiebout, 1956 ; 1962). C'est important de le souligner, puisque ce sont des éléments qui ont été longuement occultés par les versions antérieures de théorie de la base économique. Par son dynamisme, l'économie résidentielle est susceptible de conduire à des investissements sup-

plémentaires, lesquels vont accroître les capacités productives et la productivité, de sorte que le surcroît de compétitivité peut en retour nourrir un nouveau supplément d'exportation.

Sur ce point, on peut citer les travaux de Kendall & Pigozzi (1994) qui identifient des activités domestiques comme jouant un rôle décisif dans la mise en oeuvre du développement des territoires : il faut bien garantir des services locaux de qualité pour permettre aux secteurs d'activité de la base économique d'être compétitifs. Dans la même lignée, Vias & Mulligan (1997) opposent deux modèles de la théorie de la base. Dans le « *modèle désagrégé traditionnel* », l'économie domestique est entièrement déterminée par la *base exportatrice*. Le « *modèle désagrégé ajusté* » se traduit quant à lui par la formalisation d'un « *résidu non basique* », qui est défini comme l'agrégation du surplus de revenus générée à chaque étape de la dépense du revenu. Ce surplus de revenus, qui découle du mécanisme du multiplicateur, est d'autant plus important que l'économie domestique est diversifiée et capable de répondre aux besoins de consommation des entreprises locales. Rutland et O'Hagan (2008) insistent quant à eux sur les éléments du circuit économique local qui permettent de réduire les fuites de revenus par des politiques de substitution à l'importation. Il serait ainsi possible de dégager des marges de croissance économique locale, en finançant le développement de l'économie résidentielle qui permettrait de répondre efficacement aux besoins de la population locale.

Tous ces éléments montrent que la relation entre la base économique et l'économie résidentielle doit être envisagée de façon bilatérale : la diversité des relations intersectorielles au niveau local (entre les entreprises) et la capacité des services à répondre aux besoins des ménages sont autant de canaux qui contribuent à l'expansion de la base économique et qui impactent les décisions d'investissement. Ces travaux, qui remettent en cause la version traditionnelle de la théorie de la base, se démarquent du cadre originel sur le point suivant : le circuit économique local peut jouer un rôle moteur sur la croissance économique d'un territoire. Sur le plan conceptuel, ceci revient à dire que la base économique est également constituée des composantes autonomes de la demande résidentielle (Lane, 1966). Pour traduire l'effet de l'économie résidentielle sur la base économique, des auteurs ont recouru à la notion de « base de consommation » (Markusen, 2006) : les politiques centrées sur la consommation des résidents peuvent jouer un rôle catalyseur sur le multiplicateur de la base économique.

Ce questionnement sur la relation interne entre la base économique et l'économie résidentielle permet par ailleurs de souligner les facteurs, liés à la circulation des revenus au sein d'un territoire, qui peuvent expliquer la polarisation économique très forte que l'on a pu cons-

tater au cours de ces dernières décennies (**Figure 22**, voir chapitre 2). C'est d'ailleurs un point que la NEG semble avoir négligé, puisqu'elle focalise sur les conditions microéconomiques du développement local pour saisir les causes et les effets de la métropolisation⁴⁷. En effet, si les externalités expliquent la tendance à la polarisation économique (Prager & Thisse, 2010), il faut souligner qu'elles se traduisent par une plus grande capacité des territoires à capter des revenus extérieurs (*via* la base économique), et qu'elles peuvent être d'autant plus fortes que le territoire développe ses aménités résidentielles (économie résidentielle). On peut citer cinq externalités spatiales qui expliquent la polarisation de l'activité économique dans les espaces urbains, et qui permettent d'illustrer le bouclage intérieur des pôles urbains.

Premièrement, les grandes agglomérations se caractérisent par une grande diversité de prestations de services aux entreprises (financiers, maintenance, ...), dont les effets de spécialisation bénéficient aussi aux entreprises orientées vers la demande finale (externalité liée à la proximité du bassin de fournisseurs), et notamment des entreprises répondant à l'économie résidentielle (services aux ménages, commerce de détail, ...). Deuxièmement, les très grandes agglomérations (et de surcroît les métropoles) assurent un très bon appariement entre l'offre et la demande de travail, car elles concentrent des établissements d'apprentissage et de formation qui offrent une palette large de compétences (externalité liée à la proximité du bassin de la main d'œuvre). Troisièmement, les métropoles offrent aux entreprises un accès plus rapide et direct à des informations difficilement codifiables (en l'occurrence ici à des connaissances tacites) sur la technologie et qui naissent dans la proximité de relations professionnelles informelles (externalités technologiques). Quatrièmement, les métropoles comportent une palette diversifiée d'équipements publics ainsi que des infrastructures de transports et de communications essentiels pour réaliser l'activité productive. Enfin, et c'est peut-être l'une des externalités qui est la plus favorable aux entreprises, les métropoles se caractérisent par une très grande proximité des bassins de consommation et, surtout, par un pouvoir d'achat élevé de sa population résidente (ce qui n'implique pas nécessairement que cette population consomme localement). Ce sont autant de consommateurs qui peuvent alimenter les débouchés des entreprises résidentes (exemple : services à la personne), et donc leur rentabilité.

Toutes ces externalités traduisent l'importance de l'économie résidentielle dans le dé-

⁴⁷Dans son modèle « centre-périphérie » de croissance régionale qui est hérité de la théorie ricardienne du commerce international, avec introduction de l'hypothèse de concurrence imparfaite et rendements d'échelle croissants, Krugman (1991) ne mentionne pas de demande « effective ». Il part du postulat que le choc initial qui amène un territoire à tirer un avantage comparatif durable par rapport à d'autres territoires réside dans la mobilité géographique des facteurs de production.

veloppement économique des territoires, et notamment son rôle indispensable dans la captation de revenus extérieurs, assurée par la base économique. En effet, dans les métropoles, la meilleure position concurrentielle des entreprises agglomérées est garantie par la proximité des acteurs (fournisseurs, main d'œuvre, consommateur) et par tout un ensemble de services (transport, prestations aux entreprises, infrastructures productives) qui permettent aux territoires qui les accueillent de capter plus de revenus. Ces revenus alimentent la demande effective locale, confortant les possibilités d'investissement dans ces espaces. On peut penser que les décisions d'investissement font émerger d'autres secteurs d'activité, et favorisent de nouveaux réseaux de transport qui renforceront par la suite la position des entreprises implantées *via* de nouvelles économies d'agglomération. Tout cela s'opère de façon cumulative, la base économique créant les conditions du développement de l'économie résidentielle, et celle-ci apportant les aménités nécessaires à la compétitivité de la base économique.

3.1.3. Une modélisation de cette relation intérieure et de ses effets

On peut synthétiser cette conception de la contrainte extérieure exprimée au niveau local (le multiplicateur de commerce extérieur revisitée par la TBE) à travers le modèle keynésien élémentaire ci-dessous. Les motivations sont les suivantes. Dans ce modèle simplifié, les exportations sont supposées exogènes. Les dépenses autonomes comportent les exportations, la consommation indépendante du revenu et l'investissement. Ainsi, en partant de la condition d'équilibre sur le marché des biens et services (équilibre emplois-ressources), on obtient :

$$Y = C + I + X - M \quad (5)$$

$$Y = C_0 + cY + I + X - mY \quad (6)$$

Avec Y , le revenu du territoire, C , la consommation des ménages, C_0 , la consommation indépendante du revenu courant, I , l'investissement, c , la propension marginale à consommer, m , la propension marginale à importer qui confond les importations de biens d'investissement et de biens de consommation, X , les exportations, M , les importations.

A désigne les dépenses autonomes dans les équations ci-après. Suivant les hypothèses ci-dessus : $A = X + I + C_0$. On trouve alors :

$$Y = A + cY - mY \quad (7)$$

$$A = Y - cY + mY \quad (8)$$

$$A = Y(1 - c + m) \quad (9)$$

Détermination du revenu agrégé :

$$Y = \frac{X+I+C}{(1-c+m)} \quad (10)$$

Au regard de l'équation ci-dessus, le niveau de revenu local est d'autant plus fort que les dépenses autonomes sont élevées, que la propension marginale à consommer est forte, et que la propension marginale à importer est à un niveau faible. On calcule dès à présent l'effet d'une hausse de la dépense autonome sur le niveau de revenu agrégé au niveau local :

$$\frac{dY}{dA} = \frac{1}{(1-c+m)} \quad (11)$$

Sans exportation, l'économie domestique ne disparaîtrait pas mais serait réduite à portion congrue, puisqu'il existerait deux autres éléments de la composante autonome (consommation autonome et investissement) qui finiraient par générer sur le court-terme de l'activité en rapport avec le multiplicateur. Mais, sur le long-terme, puisqu'il y aurait des importations, les revenus des entreprises résidentes seraient écornés de ces importations et donc les profits seraient mis en péril, ce qui peut rétroagir sur la dynamique d'investissement et donc réduire l'économie domestique. Il faudrait, pour éviter une telle situation, compenser l'augmentation des importations par l'apparition de nouvelles exportations (un afflux de demande extérieure).

Dans une optique similaire, mais qui permet d'explicitier les effets des dépenses résidentielles sur la capacité des territoires à exporter, Archibald (1967) intègre dans la formule du multiplicateur les effets de l'imposition des territoires. Dans la lignée de Tiebout (1962), l'auteur évalue les effets d'un choc de demande sur l'activité productive des territoires (exportations ou dépenses gouvernementales) en explicitant la notion de *propension à générer localement de la valeur ajoutée*. Celle-ci est définie par l'auteur comme la différence entre la propension à consommer et la propension à importer (ou propension à consommer des biens fournis dans un autre territoire). Ce paramètre permet de mesurer les effets induits de la dépense exogène, ces effets étant d'autant plus importants que les habitants consomment sur le territoire (et donc que l'économie résidentielle est en capacité à répondre à leurs besoins) :

$$\frac{dY}{dG} = \frac{1}{1-(c-m)(1-t)} \quad (12)$$

Où $\beta = c-m$ définit la propension à générer localement de la valeur ajoutée et t désigne la propension marginale à taxer les revenus qui résident sur le territoire.

En outre, dans l'approche d'Archibald (ibid.), la propension marginale à importer doit s'entendre de deux manières. D'une part, elle concerne les achats de biens et services finaux effectués par des agents résidents pour consommer sur le territoire. D'autre part, elle inclut les achats intermédiaires menés par les entreprises ou autres organismes producteurs pour assurer leur activité productive (importations de biens intermédiaires, réseau de sous-traitance délocalisé, ...). Un territoire formé d'entreprises qui recourraient à un réseau de sous-traitance principalement implanté dans d'autres territoires verrait sa propension à générer localement de la valeur ajoutée amoindrie. Les effets de la base économique seraient limités.

Brown (1967) a poursuivi la logique d'Archibald, en proposant un modèle qui intègre les effets redistributifs liés à la taxation de la consommation des agents économiques. Ainsi, en considérant t_d comme la propension à taxer directement les revenus du travail, en désignant u comme les variables de transferts (aides aux chômeurs, autres formes d'assurance sociale) et en définissant t_i comme les taxes indirectes effectuées sur la consommation, Brown évalue les effets de la dépense exogène comme suit :

$$\frac{dY}{dG} = \frac{1}{1-c(1-t_d-u)(1-m-t_i)} \quad (13)$$

Par rapport au modèle d'Archibald, l'approche de Brown permet de mieux insérer la logique du multiplicateur dans l'analyse multirégionale, que nous allons aborder dans la prochaine sous-section. En effet, le dénominateur de l'équation 13 traduit très bien les effets de la redistribution de richesses sur le découplage entre la géographie de la production et de la résidence du revenu. Un territoire fortement productif voit ses effets induits diminuer à mesure que l'imposition et les prestations sociales augmentent pour soutenir les territoires en difficulté. En outre, Brown élargit l'utilisation de ce multiplicateur à un modèle à deux régions, dans lequel il spécifie ces effets redistributifs. L'auteur conclut toutefois qu'une étude multirégionale n'a pas d'impact sur la valeur du multiplicateur intra-régional. Nous reviendrons sur ce point dans la prochaine sous-section de ce chapitre.

On pourrait envisager deux modalités d'intervention de la politique publique à la lumière de ces différents multiplicateurs. D'une part, la politique publique peut jouer sur les dotations factorielles des territoires afin de permettre aux entreprises de gagner en compétitivité et de les rendre capables de capter une quantité plus forte de revenus qui proviennent de la vente des exportations. Comme indiqué ci-dessus, les leviers peuvent être les suivants : diversifier les services sur un territoire, améliorer l'appariement entre l'offre et la demande de

travail, favoriser le rapprochement d'acteurs économiques en fonction de leur spécialisation sectorielle, améliorer la qualité du réseau de transport et assurer un bon appariement entre les producteurs et les consommateurs. On peut par ailleurs souligner les limites de cette politique publique lorsqu'elle débouche sur une très forte incitation à la localisation des grandes entreprises. On peut illustrer ce point à partir de l'étude de Bishop (1988), qui a analysé les effets d'une politique de subvention aux entreprises qui a été menée par les autorités de la ville de Plymouth (dans le sud-ouest de l'Angleterre) dans les années 1980 afin d'attirer de nouveaux capitaux sur le territoire. Les effets de cette politique ont été mitigés, notamment parce que les entreprises nouvellement installées étaient principalement formées de branches d'entreprises multinationales qui effectuent peu de dépenses locales, en achetant, par exemple, des services d'ordre supérieur au sein de la maison mère. D'autres politiques ont été établies par la suite pour reconverter l'économie de Plymouth. Ces politiques visaient à encourager l'implantation de petites entreprises car celles-ci ont une propension à acheter des marchandises locales plus fortes, à améliorer les infrastructures locales pour attirer du tourisme, etc.

La seconde modalité d'intervention consiste à diminuer les produits importés. Persky, Ranney & Wiewel (1993) ont insisté sur les possibilités d'un développement local qui repose-rait sur une politique publique de substitution à l'importation : en réduisant les importations, les fuites de revenus seraient contenues, ce qui se traduirait par une augmentation de la demande domestique, et donc par la consolidation de la base exportatrice. Avec une telle politique, on peut envisager un soutien des collectivités publiques aux secteurs écologiquement vertueux qui se positionnent sur des stratégies d'économie circulaire. On l'a vu avec les districts industriels, cela peut se traduire par le partage de connaissances et de compétences entre des entreprises situées dans un même bassin d'emploi : en partageant des éléments liés au savoir-faire local, on réduit la dépendance aux prestations de services à l'international, par exemple. De même, cela peut se traduire par une politique d'investissement ambitieuse dans des infrastructures de retraitement des déchets, des énergies polluantes, etc.

En bref, pour résumer cette sous-section, on peut identifier un premier axe macroéconomique du développement territorial : l'articulation entre la base et l'économie domestique (bouclage macroéconomique interne). Le développement économique local s'exprime ainsi : comment capter plus de revenus extérieurs pour amorcer une phase de production domestique et apporter ainsi à la population les aménités nécessaires à leur accomplissement personnel ? Il faut pour cela soigner l'interaction entre la base et l'économie domestique, par la recherche d'un meilleur appariement entre ces deux éléments du circuit territorial. La politique publique

peut, d'une part, favoriser le soutien financier aux entreprises qui, en raison de leur origine géographique et de leur intégration au sein de réseaux d'acteurs locaux bien ancrés, sont susceptibles de faire émerger un avantage économique durable et pérenne. Elle peut, d'autre part, chercher à réduire la dépendance de l'économie locale aux importations en incitant les acteurs économiques à établir des circuits courts, par exemple.

3.2. Les reports géographiques du revenu (ou relation croisée entre les bases économiques), second axe de la politique publique

Dans la sous-section précédente, nous avons concentré notre attention sur le premier axe du développement économique local, identifié par la TBE : l'articulation entre la base et l'économie domestique. Mais les déterminants du développement des territoires ne se réduisent pas à cet aspect du circuit économique, puisqu'il faut tenir compte des effets de transferts proprement liés aux territoires locaux. Dans cette sous-section, nous allons aborder ce sujet en introduisant le deuxième axe du développement économique territorial : le bouclage entre les bases économiques de plusieurs territoires. A cette fin, nous commencerons par introduire la notion de contrainte extérieure à la Thirlwall, puis nous identifierons les revenus, non issus d'une activité productive locale, qui composent la base économique. En distinguant ainsi une base productive et plusieurs bases liées à la résidence des revenus, on insistera sur la nécessité de prendre en compte les interdépendances entre bases économiques. Nous finirons par proposer une modélisation de ces interdépendances.

3.2.1. Un développement contraint par l'équilibre des balances extérieures

On peut commencer à exprimer le second axe du développement économique local en se référant à l'approche de Thirlwall (1979). Dans le modèle de Thirlwall, la croissance est contrainte par les déséquilibres extérieurs qui découlent d'une demande trop forte en biens importés. Ce modèle peut se comprendre comme une « dynamisation » du multiplicateur de commerce extérieur à la Harrod. Ainsi, pour Thirlwall, le taux de croissance compatible avec le maintien de l'équilibre extérieur se définit sur le long terme de la façon suivante :

$$g = \frac{g_x}{\pi} \quad (14)$$

Avec g_x entendu comme le taux de croissance des exportations et π l'élasticité revenu de la demande pour les biens importés. Une autre approche fait apparaître au numérateur le produit de l'élasticité revenu des exportations (ε) par le taux de croissance du reste du monde (z), sans changer le dénominateur :

$$g = \frac{\varepsilon.z}{\pi} \quad (15)$$

Ce taux de croissance, qui garantit l'équilibre de la balance extérieure, indique également le taux maximum qui peut être soutenu dans une économie sur le long-terme (Lavoie, 2014). En effet, si le taux de croissance effectif d'un pays est supérieur à ce seuil, cela signifie que l'économie nationale souffre d'un déficit commercial ($M > X$). À terme, la demande intérieure ainsi que les capacités de production diminueraient (principe de la demande effective) et l'économie perdrait en compétitivité (effet Kaldor-Verdoorn). Cette perte de compétitivité contraindrait la capacité du pays à exporter, ramenant la croissance effective au niveau du taux contraint (équation 14 ou 15) :

« [...] by initially relaxing the balance of payments constraint, an increase in exports will allow other autonomous expenditures to be increased until income has risen by enough to induce an increase in imports equivalent to the initial increase in exports »
(Kaldor, 1970, p.63)

La question de l'ajustement du taux de croissance effectif vers le taux cible est fortement discutée lorsque l'on s'intéresse à la macroéconomie nationale (McCombie, 2011). On retrouve notamment une opposition entre les partisans comme Thirlwall d'un ajustement automatique du taux effectif vers le taux de croissance qui garantit l'équilibre de la balance extérieure (ce qui justifierait l'idée selon laquelle les économies convergent toutes vers ces taux de croissance), et d'autres qui estiment que l'ajustement automatique ne peut opérer que dans le cas où le taux effectif est supérieur au taux cible (Palumbo, 2011). Cette question a aussi été posée à l'échelle régionale (Kaldor, 1970 ; Dixon & Thirlwall, 1975 ; Thirlwall, 1979). Par exemple, en prenant ce taux de croissance contraint par la balance des paiements, on peut en déduire la croissance du revenu régional au-delà de laquelle le territoire verrait une partie de la dépense de son revenu fuir vers l'extérieur.

Quel qu'en soit la perspective, dans les modèles de la croissance contrainte par la balance extérieure, il existe un taux de croissance maximum qui dépend de la capacité des économies à exporter (définie par le taux de croissance des exportations, le taux de croissance du reste du monde et l'élasticité-revenu des exports) et à contenir leurs importations (à travers l'élasticité-revenu des imports). Pour desserrer la contrainte extérieure, l'enjeu de la politique publique peut résider dans l'ajustement de ces paramètres. Comme indiqué ci-dessus (3.1.2.), cela peut passer d'une part par une politique de substitution à l'importation qui consisterait à diminuer l'élasticité-revenu des imports en essayant de mieux conserver les dépenses de consommation des résidents sur le territoire (développer une économie domestique suffisamment

diversifiée pour faire en sorte que les hausses de revenus ne soient plus consacrées à des importations). Cela peut passer, d'autre part, par une politique publique en faveur des exportations qui consisterait alors à augmenter l'élasticité-revenu des exports pour profiter pleinement des effets de relance des partenaires commerciaux.

Un troisième type d'intervention publique qui peut être envisagée dans la perspective de Thirlwall consiste à stimuler le taux de croissance des partenaires commerciaux pour desserrer la contrainte extérieure d'un territoire. C'est peut-être l'axe d'intervention le plus novateur qui mérite de plus amples explications. Pour insister sur ce canal de la politique publique sur lequel nous reviendrons dans le prochain point de cette sous-section (3.2.2.), on peut faire référence au modèle de McCombie (1993), qui propose une extension du modèle de Thirlwall à deux pays. Dans son approche, McCombie part de l'idée que la loi de Thirlwall (équations 13 et 14) est vérifiée dans les deux pays : les deux pays fonctionnent initialement avec un taux de croissance économique qui garantit l'équilibre de la balance extérieure. Mais, désormais, il faut comprendre que le taux de croissance compatible avec l'équilibre de la balance des paiements de chaque pays dépend du taux de croissance effectif dans l'autre pays, car c'est cette croissance extérieure qui constitue le débouché des exportations du premier pays:

$$g^{BP}_A = \frac{\varepsilon_A}{\pi_A} g^{eff}_B \quad (16)$$

$$g^{BP}_B = \frac{\varepsilon_B}{\pi_B} g^{eff}_A \quad (17)$$

Où g^{BP}_A définit le taux de croissance d'équilibre du Pays A, g^{BP}_B , le taux de croissance d'équilibre du Pays B, g^{eff}_A , le taux de croissance effectif du pays A, g^{eff}_B , le taux de croissance effectif du pays B, π , l'élasticité-revenus de la demande pour les biens importés et, ε , l'élasticité revenu des exportations.

Si on ajoute l'hypothèse qu'à long terme, les taux de croissance effectifs convergent vers les taux contraints pour chacun des deux territoires ($g^{BP}_A = g^{eff}_A$), on peut en déduire :

$$g^{BP}_A = \frac{\varepsilon_A \varepsilon_B}{\pi_A \pi_B} g^{eff}_A \quad (18)$$

Toujours en utilisant l'hypothèse que les taux de croissance effectifs convergent vers les taux contraints, cela nous permet de dire que :

$$\frac{\varepsilon_A \varepsilon_B}{\pi_A \pi_B} = 1 \quad (19)$$

On en déduit que :

$$\frac{\varepsilon_A}{\pi_A} = \frac{\pi_B}{\varepsilon_B} \quad (20)$$

Cela permet finalement d'écrire :

$$g^{BP}_A = \frac{\pi_B}{\varepsilon_B} g^{BP}_B \quad (21)$$

De ce modèle, le plus intéressant n'est pas de retenir que le pays qui a l'élasticité revenu la plus faible détient le taux de croissance d'équilibre le plus important, et donc la possibilité de développer son économie dans un temps plus long. L'essentiel du propos réside dans le fait que la contrainte qui s'exerce sur la demande intérieure intègre désormais le taux de croissance qui garantit un équilibre de la balance extérieure du pays partenaire. Pour le dire autrement, cela signifie que le taux de croissance maximale d'un pays dépend de celui de son partenaire. En ce qui concerne les effets d'une relance de la dépense autonome effectuée dans un territoire, McCombie (ibid.) montre que deux solutions s'offrent aux pays partenaires. Soit le pays qui n'est pas à l'origine de la relance (disons le pays B) exploite la hausse des exportations dont il bénéficie (le Pays à l'origine de la relance ayant augmenté sa demande intérieure, il importera plus), auquel cas le pays qui opère la relance (disons le pays A) parviendra à retrouver l'équilibre de sa balance extérieure (si le pays B exporte plus, il importera à son tour plus de biens puisque son revenu augmente sous l'effet de la hausse des exportations). Soit le pays B n'exploite pas la hausse des exportations, et dans ce cas le pays A persistera dans une situation de déficit extérieur qui le contraindra à réduire sa dépense et à retrouver son niveau d'équilibre originel. Le second cas traduit une situation sous-optimale. La politique publique peut précisément intervenir sur ce point : favoriser la coopération entre les pays, de sorte que l'effet d'une relance puisse bénéficier pleinement à tous les partenaires.

Une autre stratégie possible, cette fois peu coopérative, consisterait à ajuster le niveau des élasticités par la politique économique locale. Pour se développer, un territoire peut en effet chercher à doper l'élasticité-revenu de ses exportations (c'est-à-dire à faire en sorte que les autres territoires dépensent une part de leurs revenus de plus en plus forte en son sein) et à réduire l'élasticité-revenu de ses importations (c'est-à-dire à faire en sorte que les importations soient moins sensibles aux évolutions du revenu intérieur, ce qui revient à renforcer la rétention des revenus en interne pour éviter qu'ils ne fuient vers l'extérieur). Concernant l'élasticité-revenu des exportations, un territoire se rendrait plus dépendant de la conjoncture extérieure en l'augmentant : avec une diminution de la croissance extérieure, sa conjoncture serait alors plus dégradée. Concernant l'élasticité-revenu des importations, la diminuer reviendrait à avoir

une stratégie de fermeture. Les politiques de substitution à l'importation, que nous avons évoquées ci-dessus (3.1.1.), peuvent être mobilisées à cette fin.

3.2.2. Les reports géographiques du revenu et les relations entre les bases

En dynamique, la question de la contrainte extérieure reste donc centrale : si les revenus sont trop dépensés à l'extérieur d'un territoire, cela nuirait à la soutenabilité de la production de ce territoire (principe de la « demande effective », où la demande gouverne l'offre) ; et si la production locale ralentit, la croissance du revenu diminuera localement ou dans les territoires voisins. Ces effets sont d'autant plus élevés que les territoires infranationaux se définissent par une absence de frontière et donc par une ouverture bien plus marquée sur l'extérieur. Il existe en effet des mécanismes de compensation et de redistribution géographique des revenus, plus spécifiquement liés à l'échelle locale, qui accentuent les interdépendances économiques entre les territoires. En raison de ces interdépendances, la baisse de production sur un territoire ne limite pas seulement le niveau de revenus des populations qui y résident, puisque ses effets s'étendent aussi à destination des territoires voisins (Davezies, 2008). On exprime ici la singularité de la macroéconomie des territoires locaux : la géographie du revenu diffère de la géographie de la production (Davezies & Pech, 2014), ce qui justifie d'autant plus le modèle avec interdépendances de McCombie (1993).

Trois principaux canaux, spécifiquement infranationaux, ont été identifiés dans la littérature pour comprendre sur quoi se fonde cette singularité locale, sur quoi repose la plus forte interdépendance économique territoriale (Kaldor, 1970). Premièrement, les navettes domicile-travail (la mobilité du travail) sont plus élevées au niveau subnational qu'au niveau national : les populations ne travaillent pas nécessairement là où elles résident, et donc les différences de production au niveau territorial n'engendrent pas nécessairement des différences de revenus aussi élevées. Deuxièmement, les territoires infranationaux appartiennent par définition à un même espace politique (le territoire national), caractérisé par un système de péréquation tarifaire et par des mécanismes de stabilisation budgétaire. Les impôts et la dépense publique décidés à l'échelle nationale se traduisent, en effet, par une redistribution sociale des richesses qui influent sur la géographie du revenu : les territoires où les niveaux de revenus sont les plus élevés contribuent le plus au financement de ce système de redistribution de richesses, atténuant les écarts géographiques de revenus (Davezies, 2012). Enfin, le troisième aspect concerne la monnaie, et plus particulièrement l'échange de devises. A l'échelle internationale, le déficit commercial peut conduire à des tensions sur les taux de change, et il nécessite des en-

trées de capitaux (notamment parce que le pays doit se procurer de la monnaie afin de financer ses importations). A l'échelle territoriale, le déficit commercial ne génère pas de tensions sur des taux de change, mais il provoque une réduction de l'activité productive. Cela peut réduire les emplois sur le territoire (mais aussi les profits et la présence même des entreprises).

Afin de tenir compte de ces trois canaux (ou plutôt des deux premiers canaux, le troisième n'ayant aucun effet apparent), la TBE a été revisitée et élargie par rapport à la conception originelle (cf. 3.1.2.). Elle s'est en outre rapprochée de la définition de la contrainte extérieure exprimée par McCombie (cf. 3.2.1). Deux axes principaux ont orienté dans ce sens les travaux de réhabilitation de la TBE. Le premier tient à l'identification des revenus, privés ou publics, qui ne sont pas la contrepartie immédiate d'une production exportée ou consommée à l'extérieur du territoire, et qui découlent donc de la redistribution sociale ou privée :

« For the export sector the difference between employment and income as units of measure can be of some importance. Employment measures the direct and indirect jobs associated with exports. But suppose, for example, a community's exports consisted entirely of retired persons living on pensions paid from outside sources. No export employment exists, yet the local sectors will show employment. Differences of this sort should be recognized. » (Tiebout 1962, p.40)

« In this sense, it would be proper to call the *exogenous* sector, (*note: not just exports*) *the basic (or initiating) sector of the economy* [...] it is highly plausible that *elements other than exports may play a strategic role in initiating urban growth and change.*⁴⁸ » (Lane, 1966, p.345)

Pour tenir compte des effets de reports géographiques des revenus, la base économique ne se réduit donc plus seulement à l'exportation de biens et de services marchands, consommés à l'extérieur. Elle inclut en plus l'ensemble des revenus *captés*, qui peuvent être non marchands et consommés sur le territoire, ce qui permet d'identifier une base économique liée à la résidence et à la redistribution sociale des revenus (**Encadré 18**, ci-dessous). Par rapport à la conception initiale de la TBE, la question de la contrainte extérieure se pose de la même façon sur le point suivant : la base économique (les revenus extérieurs captés et non plus uniquement les exportations) se définit comme une composante autonome qui joue sur la demande agrégée locale. Ainsi, en présence d'un niveau d'importation supérieur au volume de revenus extérieurs captés, les revenus des entreprises quitteraient le territoire, ce qui réduirait la consommation intérieure et les décisions d'investissement alimentant l'économie locale.

⁴⁸C'est nous qui soulignons ces passages. Les exportations auxquelles Lane (1966) fait référence désignent l'ensemble des revenus extérieurs captés, conformément à la comptabilité nationale.

Encadré 18 - Les bases économiques mentionnées par Davezies

On attribue généralement la définition des revenus résidentiels et sociaux de la base économique à Davezies (2008). Les travaux de Davezies ont eu un écho fort en économie régionale, puisqu'ils ont donné un nouvel élan à la théorie de la base économique, qui était arrivée en fin de cycle au cours des années 1990. Davezies (2008) ventile la base économique en quatre éléments : (i) une base *productive*, se référant aux exportations des entreprises ; (ii) une base *médico-sociale*, désignant les prestations sociales (la partie socialisée des revenus de l'activité) ; (iii) une base *publique*, définissant traitements et salaires publics ; (iv) une base *résidentielle*, se rapportant aux dépenses de consommation des navetteurs, des retraités ainsi que des touristes.

C'est à partir de cette ventilation de la base économique que nous étudierons dans le chapitre 6 les spécialisations macro-fonctionnelles des Pays des Hauts-de-France. Avec cette définition de la base économique, l'économie *présentielle* (Laurent, 1995) peut être conçue comme les revenus qui résident localement mais qui ne sont pas nécessairement distribués par une production intérieure. Elle englobe donc, en plus de l'économie domestique, la base résidentielle (à savoir les revenus des touristes, navetteurs et retraités), la base médico-sociale et la base publique. On oppose ainsi la base présenteielle à la base productive.

Le second axe de réhabilitation de la TBE met en lumière les effets de ces transferts de revenus (Tiebout, 1956 ; 1962). Par rapport à la conception originelle de la TBE et comme avec le modèle de McCombie, la contrainte extérieure inclut désormais les taux de croissance des territoires voisins. En effet, dans la version étendue de la TBE, une distinction est effectuée entre les bases économiques qui recouvrent les ressources administrées par l'Etat central (à savoir : la base *médico-sociale* et la majorité de la base *publique*) et les revenus produits dans des territoires plus ou moins voisins (la base *résidentielle* et la base *productive*). Cette redéfinition de la base économique, sur laquelle nous insistons volontairement, embarque une vision de l'économie régionale différente. En effet, en insistant sur la proximité géographique de certaines bases économiques, la nouvelle TBE entend montrer que les territoires sont insérés dans un système de complémentarités stratégiques, où le développement des uns ne peut pas être pensé sans le développement des autres :

« Thus, the multiplier effect of, say, an autonomous increase in a region's home investment will be influenced not only by its own savings (consumption) and import

functions but also, via indirect effects on its own exports, by the savings and import functions of other regions. » (Isard, 1956, p.107)

L'importance de la base apparaît ici de manière originale. Si dans les approches traditionnelles elle détermine le niveau de l'économie domestique, elle intègre désormais dans la nouvelle approche de la TBE les relations d'interdépendances entre les territoires. Pour clarifier ce propos, prenons l'exemple d'une économie constituée de plusieurs régions (A, B et C), où la région A importe dans un premier temps des biens et services issus des régions B et C. Par cette activité, A stimule inévitablement la croissance de B et de C, puisque ses importations ont pour contrepartie des exportations de ces régions (B et C). Au fur et à mesure que les revenus de B et C augmentent, on peut supposer que les exportations de A progresseront dans un second temps (B et C ayant les revenus pour importer les biens et services de A). Ce processus se poursuit de manière rétroactive : les exportations de B et C dépendent du revenu de A, mais le revenu de A est d'autant plus fort que les importations de B et C sont élevées.

Pour le formuler autrement, en prenant en considération les interactions spatiales entre les bases économiques, deux espaces peuvent avoir un avantage à se capter des revenus mutuellement, puisque la capacité d'une région à mener une série d'investissements domestiques est fortement contrainte par l'intensité de ses interactions spatiales avec les régions voisines. En ce sens, cette définition de la contrainte extérieure se rapproche de celle de McCombie, où le taux de croissance qui garantit l'équilibre de la balance extérieure d'un territoire dépend de celui de ses partenaires (cf.3.2.1.). Dans le cadre des territoires locaux et conformément à la version étendue la TBE (ci-dessus), on peut décliner le taux de croissance des territoires partenaires en fonction de leurs interactions. L'enjeu, à travers cette déclinaison, est de bien déterminer les interdépendances fonctionnelles qui régissent le développement économique des territoires, conformément à la maquette des flux rétroactifs à la Goodwin (1983).

La nécessité de l'agencement macroéconomique des bases économiques se pose principalement sur deux plans. D'une part, en l'absence de politique publique qui garantirait un « bon » agencement entre les bases économiques, on peut supposer qu'un territoire qui souhaite relancer son économie par de la politique publique risquerait de voir les effets favorables de sa politique se diriger vers d'autres territoires (via la base résidentielle par exemple). Deux solutions sont possibles pour éviter cette situation. Soit le territoire voisin bénéficiant de ces effets favorables dépense une partie de ces revenus à destination du territoire de relance (par exemple : en important des biens), soit il le dépense dans un territoire qui interagit fortement avec le territoire de relance. En effet, si le territoire de relance ne voit pas ses revenus refluer,

il risquerait de rentrer en récession sur le long-terme, jusqu'à atteindre un équilibre de la balance extérieure qui peut correspondre à un chômage plus fort (et à une économie résidentielle moins importante et moins diversifiée). D'autre part, comme dans le modèle de McCombie (1993), l'autre problème tient à la situation d'équilibre : en l'absence de coopération territoriale, l'équilibre des balances extérieures risque d'être sous-optimale, ce qui signifie qu'avec le même plan de relance, les effets sur l'activité économique dans chaque territoire aurait été plus favorable dans un contexte de coopération. On voit bien, à travers cette schématisation des faits, le rôle essentiel de la politique économique : favoriser la coopération des territoires pour éviter de telles situations sous-optimales.

3.3.3. Une modélisation de ces reports géographiques

On peut formuler ce second axe du développement économique dans le modèle keynésien élémentaire ci-dessous. Dans ce deuxième modèle, l'hypothèse sur le caractère exogène des exportations disparaît. Nous tenons compte des effets de rétroaction en partant de deux régions caractérisées par une forte intégration (A et B) et d'un reste du monde (RDM). Les dépenses autonomes du territoire incluent les dépenses en investissements (I), les dépenses de consommation autonomes (C_0), les commandes publiques aux entreprises, le salaire des fonctionnaires, les prestations et retraites, ainsi que les transferts sociaux – ou bases publique et médico-sociale (G). x_{i1} est le taux de dépense sur le territoire i des revenus qui ont été générés dans la région avoisinante. x_{i2} est le taux de dépense sur le territoire i des revenus qui ont été générés dans le reste du monde. Ces deux taux englobent les dépenses de consommateurs de navetteurs, de consommateurs non résidents (base résidentielle définie par Davezies (2008), cf. 1.2.2.) et les exportations (base exportatrice). m_{i1} et m_{i2} sont les taux d'importation du territoire i, respectivement par rapport à la région avoisinante et au reste du monde.

Afin de focaliser sur les effets de rétroaction, on suppose que $c_A = c_B = c$. En partant de l'équation comptable de base :

$$Y_A = C_{0A} + cY_A + I_{0A} + G_{0A} + x_{A1}Y_B + x_{A2}Y_{RDM} - m_{A1}Y_A - m_{A2}Y_A \quad (22)$$

$$Y_B = C_{0B} + cY_B + I_{0B} + G_{0B} + x_{B1}Y_A + x_{B2}Y_{RDM} - m_{B1}Y_B - m_{B2}Y_B \quad (23)$$

Les bases exportatrice et résidentielle sont dépendantes du niveau de revenu du territoire voisin, qui dépend lui-même du niveau de revenu du territoire en question. On a alors : $A_A = C_{0A} + I_{0A} + G_{0A}$. Ainsi, pour la région A :

$$Y_A = A_A + cY_A + x_{A2}Y_{RDM} + x_{A1}Y_B - m_{A1}Y_A - m_{A2}Y_A \quad (24)$$

On suppose que le niveau de revenu du reste du monde est exogène, ce qui revient à faire l'hypothèse que Y_A et Y_B influent peu sur Y_{RDM} :

$$Y_A = A_A + cY_A + x_{A1}Y_B - m_{A1}Y_A - m_{A2}Y_A \quad (25)$$

$$Y_A - cY_A + m_{A1}Y_A + m_{A2}Y_A = A_A + x_{A1}Y_B \quad (26)$$

$$Y_A(1 - c + m_{A1} + m_{A2}) = A_A + x_{A1}Y_B \quad (27)$$

$$Y_A = \frac{1}{1-c+m_{A1}+m_{A2}}(A_A + x_{A1}Y_B) \quad (28)$$

En faisant la même chose pour Y_B , on trouve :

$$Y_B = \frac{1}{1-c+m_{B1}+m_{B2}}(A_B + x_{B1}Y_A) \quad (29)$$

Afin de déterminer le niveau de revenu pour chacune des régions, on passe par la résolution d'un système à deux équations :

$$\begin{cases} Y_A = \frac{1}{1-c+m_{A1}+m_{A2}}(A_A + x_{A1}Y_B) \\ Y_B = \frac{1}{1-c+m_{B1}+m_{B2}}(A_B + x_{B1}Y_A) \end{cases} \quad (30)$$

En prenant l'équation Y_A et en remplaçant la valeur Y_B par sa formule, on trouve après calculs (par construction $x_{A1} = m_{B1}$ et $x_{B1} = m_{A1}$ dans l'hypothèse où $Y_A = Y_B$) :

$$Y_A = \frac{A_A(1-c+m_{B1}+m_{B2})+x_{A1}A_B}{(1-c+m_{A1}+m_{A2})(1-c+m_{B1}+m_{B2})-x_{B1}x_{A1}} \quad (31)$$

En faisant la même chose avec Y_B , on trouve après calculs :

$$Y_B = \frac{A_B(1-c+m_{A1}+m_{A2})+x_{B1}A_A}{(1-c+m_{B1}+m_{B2})(1-c+m_{A1}+m_{A2})-x_{A1}x_{B1}} \quad (32)$$

On calcule l'effet d'une hausse des dépenses autonomes de A en introduisant les effets de rétroaction :

$$\frac{dY_A}{dA_A} = \frac{1-c+m_{B1}+m_{B2}}{(1-c+m_{A1}+m_{A2})(1-c-m_A-m_B)} > 0 \quad (33)$$

Au regard de l'équation 33, quand la région A opère une politique de relance sur son territoire, cette relance engendre certes une fuite de revenus, mais cette fuite n'est pas totalement perdue car l'effet de la croissance sur la région B lui est quant à lui positif. La région A aurait dans ce cas une vision biaisée si elle ne voyait pas que ses bases résidentielle et exportatrice sont un moteur du développement de la région B qui agissent par rétroaction sur elle.

Afin de mieux appréhender quel axe de la politique publique locale serait le plus avantageux, nous proposons de comparer les niveaux des multiplicateurs (multiplicateur de commerce extérieur et multiplicateur avec effets de rétroaction). Ainsi, en comparant le multiplicateur intra-territorial (équation 11) et le multiplicateur avec effets rétroactifs (équation 33), on retrouve pour la région A (par construction, $m = m_A = m_{A1} + m_{A2}$ et $x_{B1} = m_{A1}$ et $x_{A1} = m_{B1}$) :

$$\frac{dY}{dA} - \frac{dY_A}{dA_A} = \frac{(1-c+m_{A1}+m_{A2})(1-c+m_{B1}+m_{B2}) - [x_{B1}x_{A1} + (1-c+m_{B1}+m_{B2})(1-c+m)]}{(1-c+m)[(1-c+m_{A1}+m_{A2})(1-c+m_{B1}+m_{B2}) - x_{B1}x_{A1}]} \quad (34)$$

Le numérateur est nécessairement positif et le dénominateur négatif. La différence est donc négative, ce qui signifie que le multiplicateur avec effets de rétroaction est supérieur au multiplicateur intra-territorial. Cette différence provient du fait que les bases résidentielle et exportatrice ne sont plus totalement exogènes dans le second modèle : le simple constat que la captation de revenus de la région A dépend du revenu de la région B, lequel dépend des importations de la région A, explique le niveau plus élevé du multiplicateur intégrant les effets de rétroaction (relations entre bases économiques).

Au niveau de l'interprétation économique, cela signifie qu'il est certes important pour la région A d'avoir une bonne relation de dépendance entre sa base et son économie domestique, mais qu'il est tout autant important pour elle que ses importations et ses bases soient en bonnes interactions spatiales avec la région voisine B. C'est très précisément sur ce point, à savoir l'agencement des origines/destinations, que la politique publique peut jouer : elle peut faire en sorte que les importations de la région A s'opèrent en faveur de la région B, à partir du moment où cette même région lui importe une quantité suffisante de biens et de services (Marlier, Dallery, Chusseau, 2015). Au regard de cette modélisation, l'une des dimensions de la politique publique peut consister à renforcer les échanges entre les deux régions pour accroître le niveau des effets multiplicateurs dans chacune d'entre elles. Comme elles se captent mutuellement des revenus, les deux régions auraient un avantage à coopérer.

En bref, pour conclure cette section, on retient que le développement économique territorial repose, dans la théorie de la base, sur deux axes majeurs du circuit économique local. Premièrement, il nécessite d'identifier la *bonne* ouverture interne des territoires, c'est-à-dire la *bonne* articulation entre l'économie domestique et la base économique (effets *directs*, assimilables au multiplicateur du commerce extérieur à la Harrod), ainsi que la *bonne* articulation de l'économie domestique sur elle-même (effets *induits*, que l'on associe au super-multiplicateur de Hicks). Deuxièmement, il nécessite d'identifier les interdépendances entre les bases éco-

nomiques qui connectent les différents territoires entre eux (effets *rétroactifs*, assimilables au multiplicateur interrégional de Goodwin). Une « bonne » politique de développement économique local repose sur la recherche d'un bouclage macroéconomique qui associerait ces deux axes de développement économique. Cette approche ne réduit donc pas les modalités du développement économique local à la concentration spatiale des richesses, et ouvre également la possibilité de concevoir des systèmes de gestion collective de ressources.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Tout au long de ce chapitre, nous avons abordé trois théories du développement économique territorial, c'est-à-dire trois façons de concevoir la mise en œuvre du développement territorial. Dans le cadre global du modèle néoclassique, le marché serait la meilleure réponse à apporter pour rendre viable le bien-être économique et social. Au niveau spatial, l'approche néoclassique s'est reformulée au cours de ces dernières décennies pour mieux appréhender les nouveaux enjeux du développement local. Ainsi, face à l'incapacité des théories de la localisation à concevoir les inégalités spatiales, la NEG a pris place pour expliquer les mécanismes de polarisation de l'activité économique. Dans cette perspective, plutôt que de « combattre » ce qui pourrait s'apparenter à une imperfection de marché du point de vue des théories de la localisation (une inégale répartition de l'activité économique), il s'agit au contraire de préconiser des politiques publiques en faveur de la concentration spatiale de l'activité économique (politique de clusters et de la mobilité parfaite), parce que celle-ci générerait des gains de productivité. La métropolisation apparaît alors comme la seule réponse économique au développement des territoires.

Dans les approches institutionnalistes, et en particulier dans l'approche interactionniste de l'École de Proximité, le marché n'est pas doté des propriétés nécessaires pour réaliser à lui seul tous les besoins sociaux. Il faut donc penser l'agencement des règles collectives en faveur d'un modèle de coordination des acteurs, plus participatif. Le territoire est conçu comme un espace d'intelligibilité, où les rapports vertueux entre acteurs n'émergent pas spontanément. Le rôle de la politique publique consiste précisément à faciliter l'émergence de tels réseaux (comme les districts industriels ou les systèmes productifs locaux), en s'appuyant sur les savoir-faires locaux et en jouant un rôle tiers, ou de soutien, afin de limiter les comportements opportunistes. Dans de ces approches, il s'agit d'ouvrir la boîte de Pandore des externalités, et de montrer que celles-ci apparaissent dans des écosystèmes territoriaux particuliers.

Bien que dans cette thèse nous adhérons à cette seconde approche, nous pensons qu'il est essentiel de penser les conditions macroéconomiques du développement des territoires. En effet, nous vivons dans une économie monétaire de production (la monnaie interfère dans l'activité de production), ce qui doit nous amener à étudier la circulation du revenu et à comprendre comment la demande contraint le développement économique des territoires. C'est ce que nous avons tenté de faire en présentant la théorie de la base économique, et son lien avec la conception postkeynésienne de la croissance contrainte par l'équilibre de balance des paiements. Nous avons ainsi identifié deux axes de politiques publiques pour réaliser le développement territorial. D'une part, un territoire doit soigner son articulation entre sa base et son économie domestique pour se développer. D'autre part, il doit concevoir cette articulation en complémentarité avec la macroéconomie des autres territoires avec qui il interagit. Tout cela nécessite de penser l'agencement des effets rétroactifs, et c'est précisément dans ce cadre que la politique publique peut jouer un rôle décisif, en tant que macro-acteur tiers. Dans l'optique keynésienne, la concentration économique des richesses n'est donc pas la condition du développement local ; ou, plus fondamentalement, la concentration des richesses traduit une situation non coopérative, où le territoire qui en bénéficie a créé les conditions d'une croissance *cumulative* qui repose sur la décroissance de la demande effective des autres territoires.

CHAPITRE 6 – LES SPECIALISATIONS MACRO-FONCTIONNELLES DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS DES HAUTS-DE-FRANCE

INTRDOCUCTION DU CHAPITRE

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté et confronté sans être exhaustif plusieurs théories du développement économique territorial, en insistant sur l'apport de la version *étendue* de la théorie de la base économique. Dans cette approche de la TBE, le développement économique territorial doit être pensé à un niveau macroéconomique. Dans ce chapitre, nous entendons fournir un éclairage sur les conditions macroéconomiques du développement des Pays de la région, à partir des enseignements tirés de la version *étendue* de la théorie de la base. Pour cela, nous allons élaborer une maquette macroéconomique de la production et de la résidence du revenu, en justifiant l'utilité d'une telle maquette. Dans la première section, nous préciserons cet objectif en rappelant brièvement notre cadre théorique, puis nous présenterons la méthodologie que nous avons suivie pour établir la maquette macroéconomique régionale.

Dans la deuxième section, nous entamerons la création de cette maquette, avant de déterminer les spécialisations macro-fonctionnelles des Pays de la région (géographie de la production et de la résidence du revenu). Pour des raisons que nous expliciterons tout au long de ce chapitre, nous étudierons seulement la circulation des flux de masse salariale (nous n'avons pas eu accès aux revenus du capital). Ensuite, toujours sur le modèle de la version *étendue* de la théorie de base, nous chercherons à mesurer, pour chaque Pays, la base *résidentielle* (Davies, 2008) et la base *présentielle* (Laurent, 1995). Nous montrerons que les Pays de la région ont une spécialisation macroéconomique très forte, qui ne se limite pas à leur capacité à exporter ou à concentrer une quantité croissante de l'activité productive.

Dans la troisième section, nous mettrons en parallèle les propriétés macroéconomiques des Pays de la région avec la typologie par groupe de développement que nous avons établie dans le chapitre 4 (**Figure 39**, section 2). Ce travail va nous amener à répondre aux questions suivantes. De quelles propriétés macroéconomiques les attributs du développement des Pays de la région sont-elles dépendantes ? Quelles sont les conditions macroéconomiques qui assurent la viabilité de chacun des profils de développement ? Comment expliquer les meilleurs niveaux de développement dans les Pays périurbains, et le décrochage des Pays très ruraux et des Pays des très grandes villes comme la MEL ?

Dans la quatrième section, nous finirons par étudier plus directement les effets de système entre les Pays de la région. Pour cela, nous mesurerons les flux domicile-travail, ce qui nous permettra d'estimer, pour chacun des Pays, la part du revenu dépendant de la production d'un autre territoire (hors revenus issus de la redistribution).

SECTION 1. ELEMENTS DE METHODOLOGIE DE LA MAQUETTE MACROECONOMIQUE REGIONALE

Dans cette première section, nous présenterons l'objectif et la méthodologie que nous avons suivis pour construire la maquette macroéconomique des Pays de la région. En établissant une telle maquette, nous entendons déterminer les lieux de production et de résidence des revenus. Nous insisterons sur l'hypothèse à partir de laquelle nous avons bâti notre maquette macroéconomique (la maquette macroéconomique peut se réduire à l'identification de la géographie de la production et de la résidence du revenu salarial). Nous préciserons également les données auxquelles nous avons recourues (à savoir la masse salariale brute) pour mesurer les bases économiques (productive, résidentielle, médico-sociale).

1.1. Objectif : repérer les conditions macroéconomiques du développement local

Avant d'entamer la présentation de la méthodologie que nous avons suivie pour constituer la maquette macroéconomique régionale, il nous paraît nécessaire de revenir sur certains éléments théoriques, afin d'éviter toute mauvaise interprétation concernant notre approche du développement et de ses conditions économiques de réalisation. En effet, lorsque nous avons défini et mesuré le développement des Pays régionaux dans la deuxième partie de cette thèse, nous avons assez longuement insisté sur le fait que le développement ne se réduit pas au volume de production. Nous avons appuyé l'idée selon laquelle une hausse de la production (et du revenu) ne mène pas nécessairement vers du développement (cf. section 1, chapitre 3).

Au niveau local, ce découplage (Production-Développement) est encore plus perceptible du fait des mécanismes de redistribution privée et publique des richesses (Kaldor, 1970) : un territoire peut augmenter son niveau de revenu sans accroître son volume de production ; ou, inversement, un territoire peut bénéficier d'une hausse de la production sans en voir les effets sur son niveau de revenu et sur son développement. Mais ce qui à l'échelle d'une nation traduit une limite à la croissance (une augmentation de la production n'amorce pas nécessairement le développement) peut uniquement refléter, au niveau des territoires locaux, un transfert géographique des effets positifs de la croissance d'un territoire. Ainsi, la croissance peut

certes ne pas générer du développement sur le territoire en question, mais elle peut contribuer au développement du territoire voisin. Pour le formuler d'une autre manière, au niveau territorial, dire que la croissance ne mène pas nécessairement au développement n'est pas forcément incompatible avec la conception « productiviste » (cf. chapitre 3). On pourrait donc critiquer notre approche du développement économique territorial en invoquant un tel argument.

Par ailleurs, autre argument qui pourrait être utilisé en notre défaveur, nous accordons une place prépondérante à la circulation des revenus dans la détermination du développement des territoires. Comme l'approche postkeynésienne et la TBE l'affirment, toute augmentation des revenus ne génère pas forcément du développement, mais il faut admettre qu'il est difficile de concevoir du développement sans un accroissement du niveau de revenu, celui-ci apparaissant comme une condition nécessaire à la diminution des taux de chômage, à l'accès à un logement ou à un financement de l'éducation et de la santé. Sur ce point également, on pourrait donc critiquer notre approche.

Toutefois, et nous tenons à insister là-dessus, nous avons montré que les Pays bénéficiant des meilleurs niveaux de revenus présentent dans le même temps des difficultés d'accès à un logement, ou à un bon réseau de transport. En d'autres termes, même s'il faudrait approfondir cette analyse en « dynamique » avant de tirer de telles conclusions, cela semble signifier qu'une hausse de la production, et de surcroît du niveau de revenus, peut certes aboutir à du développement, mais elle peut aussi s'accompagner de nouvelles défaveurs qui sont susceptibles de contraindre le bien-être des habitants (effets de congestion, comme la hausse du prix de l'immobiliser, la pollution...). Cela montre la nécessité de réfléchir aux conditions de viabilité économique de chaque profil de développement.

Peut-être que le développement territorial repose sur une meilleure distribution ou répartition géographique des revenus de l'activité, et non dans la recherche de la croissance de la production. Ne pourrait-on pas parvenir à une répartition plus « équilibrée » des attributs du développement par la recherche d'un meilleur ordonnancement des divers flux macroéconomiques, sans nécessairement concevoir une augmentation du niveau de revenu ? Ne devrait-on pas conditionner la recherche de la hausse du niveau de revenu (et donc de la production) par la réduction des effets défavorables de la concentration géographique de l'activité économique, par exemple ? L'objectif de la maquette macroéconomique régionale que nous allons élaborer dans ce chapitre consiste précisément à apporter des réponses à ce type de questions.

1.2. Méthodologie utilisée pour constituer la maquette de la circulation des revenus salariaux

Pour établir la maquette macroéconomique des Pays de la région, il faut étudier la circulation du revenu sous trois angles : (i) l'angle de la production des biens et services (maquette de la production), (ii) l'angle de la distribution du revenu (maquette de la distribution), et (iii) l'angle de la dépense du revenu (maquette de la dépense). La maquette de la production désigne la sectorisation de l'emploi au lieu d'activité, de travail. La maquette de la distribution des revenus est double : la première – qui n'est qu'une traduction en revenus des réalités constatées en emplois, modulo la question des revenus du capital – définit la géographie du revenu avant l'effet-répartition lié à la mobilité domicile-travail ; la seconde désigne la géographie du revenu après la prise en compte de ces mobilités et de la redistribution sociale du revenu. Enfin, la maquette de la dépense du revenu peut être formalisée comme la somme des composantes de demande à la Palley (2009) : $Y = (1 - \alpha)C + (1 - \beta)I + (1 - \gamma)G + (1 - \delta)X$, où chaque paramètre représente le contenu en importations des composantes de la demande (ce qui permet de ne prendre en compte que la dépense localisée sur le territoire fonction par fonction).

La maquette macroéconomique des territoires de la région devrait donc être construite en suivant ces trois étapes (en réalité quatre) de la circulation du revenu monétaire. Nous proposons toutefois de la réduire à la maquette de la production et à la maquette de la distribution des revenus après mobilité et redistribution, pour deux raisons principales. D'une part, nous faisons l'hypothèse que les lieux de production et de distribution des revenus d'activité avant mobilité et redistribution sont identiques. D'autre part, nous partons du postulat que la maquette de la dépense du revenu reprend la géographie des productions locales. Pour le formuler autrement, nous allons bâtir notre maquette macroéconomique en distinguant la maquette de la production (ou maquette des revenus avant mobilité et redistribution, ou maquette de la dépense) et la maquette des revenus après mobilité domicile-travail et redistribution sociale. Nous chercherons ensuite à identifier les interdépendances économiques en étudiant les flux de la masse salariale qui transitent *via* les navettes domicile-travail.

Pour établir la maquette macroéconomique de la région, nous nous sommes cantonnés à la mesure des flux de la masse salariale. Ce sont les seules données « complètes » que nous avons pu exploiter, pour des raisons liées au secret statistique. Nous occultons donc volontairement les revenus du capital. En raisonnant au lieu de production (géographie de la production), cela implique d'exclure la part de la valeur ajoutée distribuée au capital (elle équivaut à plus d'un tiers du PIB à l'échelle nationale) et de ne prendre en considération que les revenus

du travail (donc y compris la partie socialisée du revenu d'activité). En raisonnant au lieu de résidence (géographie de la résidence du revenu), cela implique d'exclure le revenu du patrimoine et les bénéfices liés à l'activité des travailleurs non salariés (d'après nos estimations, la somme de ces deux types de revenus constituent presque 20% des revenus distribués dans les Pays de la région). Pour construire la maquette de la résidence du revenu, nous avons donc tenu compte des salaires, des prestations chômage, des pensions de retraite (modulo la question des rentes viagères) et des prestations sociales.

Pour élaborer la maquette de la production (section 2), nous nous sommes appuyés sur l'équation suivante : $Y = \text{Somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs}$. Etant donné qu'il n'existe pas de comptabilité régionale, nous avons croisé deux bases de données. D'une part, nous avons repris les estimations faites par l'Insee sur la valeur ajoutée produite dans chaque région française et pour chaque secteur d'activité de la nomenclature d'activité française (Naf Rev-2). D'autre part, nous nous sommes appuyés sur le tableau Entrée-Sortie national afin d'approximer la part de la valeur ajoutée distribuée aux revenus du travail. Il faut néanmoins préciser ici que les estimations de la valeur ajoutée régionale proposées par l'Insee présentent une limite (Larceneux, 2018) : pour les entreprises multi-établissements localisées sur plusieurs territoires, l'Insee part du postulat que la valeur ajoutée brute qui est produite dans chaque établissement peut être estimée au prorata de la masse salariale versée. Or le niveau de salaire n'est pas toujours corrélé à la valeur ajoutée, puisqu'il peut par exemple dépendre de la capacité des salariés à négocier une rémunération plus ou moins élevée.

Enfin, pour construire la maquette de la distribution du revenu, nous avons retracé les flux de la masse salariale nette (le solde entre les mobilités entrantes *via* les résidents travaillant à l'extérieur, et sortantes *via* les travailleurs résidant à l'extérieur), des prestations sociales ainsi que des prélèvements obligatoires (avec le problème des revenus du capital qui sont difficiles à localiser). C'est à partir de l'analyse de ces flux que l'on montrera que les Pays de la région sont insérés dans des logiques de système très fortes.

Conformément à la perspective théorique envisagée dans cette thèse (un territoire se développe économiquement à la condition nécessaire mais non suffisante que les revenus captés sont consommés), nous avons estimé la base économique des Pays de la région à partir des données sur la masse salariale brute. Toutefois, pour des raisons liées à l'accès aux données, nous nous sommes limités aux données qui portent sur les exportations (base productive), sur les revenus domicile-travail et les prestations-retraite (à la base résidentielle hors consumma-

tion des touristes), ainsi que sur les revenus de la redistribution sociale (base médico-sociale). Nous n'avons donc pas pu mesurer la masse salariale des emplois liés à une activité touristique (base résidentielle) et des emplois publics (base publique). Concernant les données liées au tourisme, cela s'explique par le fait que la nomenclature à laquelle nous recourons (NAF-38) ne nous permet pas de distinguer les activités récréatives, qui sont destinées à la population locale, de celles qui sont consommées par le tourisme. En ce qui concerne les données sur l'emploi public, elles ne sont pas disponibles au grand public. En somme, notre mesure de la base économique des Pays exclut donc les revenus du capital, les salaires de la fonction publique ainsi que la consommation des touristes.

SECTION 2. DANS QUELLES BASES ECONOMIQUES LES PAYS DE LA REGION SE SONT-ILS SPECIALISES ?

Dans cette section, nous allons construire la maquette macroéconomique des Pays de la région, et étudier leurs dépendances macro-fonctionnelles. Dans un premier temps, nous identifierons les spécialisations sectorielles des Pays de la région et de la région elle-même. Dans un deuxième temps, nous examinerons comment les secteurs d'activité se répartissent sur le territoire, afin d'estimer le montant des bases productives propres à chaque Pays de la région. Enfin, dans un troisième temps, nous étudierons la géographie de la résidence du revenu, en évaluant le montant des bases résidentielle et médico-sociale (**Encadré 2**, ci-dessus).

Il est peut être important de souligner dès maintenant que notre mesure de la base économique des Pays de la région se situe à la croisée de deux approches méthodologiques héritées de la théorie de la base. La première, qui est associée aux conceptions les plus anciennes de la TBE, s'appuie principalement sur les données de l'emploi pour déterminer la base économique et estimer ses effets sur l'économie domestique (Weimer & Hoyt, 1948 ; Hildebrand & Mace, 1950 ; Ullman & Dacey, 1960). La seconde, véhiculée plus récemment, raisonne en partant des flux de revenus (Farness, 1989 ; Markusen, 2007 ; Davezies, 2008).

2.1. Que produit-on dans les Pays des Hauts-de-France ?

Avant d'étudier la spécialisation sectorielle des Pays de la région, nous allons d'abord examiner la spécialisation sectorielle des Hauts-de-France prise dans leur ensemble. C'est une étape importante pour évaluer les exportations des Pays de la région, puisque nous définirons dans la prochaine sous-section les emplois d'exportation comme des emplois qui sont plus concentrés (ou surreprésentés) dans un Pays plutôt qu'au niveau régional.

2.1.1. La spécialisation sectorielle de la région

Dans le tableau ci-dessous (**Tableau 14**), nous avons calculé le niveau de l'emploi régional pour chaque secteur d'activité issu de la nomenclature d'activité française (NAF A-38).

Tableau 14 – Emplois sectoriels dans les Hauts-de-France et en France (2015)

Secteur d'activités (A-38)	Emploi (HDF)	Part HDF (en %)	Emploi (France)	Part France (en %)
Activités des ménages	12 714	0.6	131 574	0.5
Activités scientifique et technique	14 834	0.7	263 148	1
Administration publique	214 026	10.1	2 605 161	9.9
Agriculture	46 620	2.2	710 499	2.7
Activités artistiques	23 310	1.1	421 036	1.6
Autres services	57 215	2.7	815 758	3.1
Chimie	16 953	0.8	131 574	0.5
Commerce	275 480	13	3 341 975	12.7
Construction	129 264	6.1	1 736 774	6.6
Agroalimentaire	52 977	2.5	578 925	2.2
Eau/déchets	16 953	0.8	184 203	0.7
Electricité/gaz	12 714	0.6	184 203	0.7
Enseignement	182 240	8.6	1 999 922	7.6
Banque-Finance-Assurance	59 334	2.8	921 017	3.5
Hébergement médico/social	188 598	8.9	1 999 922	7.6
Hébergement-restauration	67 810	3.2	1 052 590	4
Immobilier	23 310	1.1	368 407	1.4
Autres industries	25 429	1.2	289 462	1.1
Electronique	8 476	0.4	105 259	0.4
Extraction	2 119	0.1	26 315	0.1
Industrie informatique	4 238	0.2	131 574	0.5
Biens d'équipement	14 834	0.7	184 203	0.7
Industrie de transport	36 024	1.7	342 092	1.3
Services informatique-information	21 191	1	394 721	1.5
Activités spécialisées, HVA	67 810	3.2	1 131 535	4.3
Activités médiatiques	6 357	0.3	236 833	0.9
Métallurgie	42 381	2	394 721	1.5
Papeterie	19 072	0.9	210 518	0.8
Pharmacie	6 357	0.3	78 944	0.3
Plastique	31 786	1.5	263 148	1
Recherche et développement	4 238	0.2	157 889	0.6
Santé	167 407	7.9	1 842 033	7
Services administratifs	125 025	5.9	1 447 312	5.5
Télécommunications	6 357	0.3	131 574	0.5
Textile	12 714	0.6	105 259	0.4
Transport	114 430	5.4	1 342 053	5.1
Total	2 110 597	100	26262133	100

Interprétation : le tableau présente le nombre et la part des emplois par secteur d'activité en Hauts-de-France et sur l'ensemble du territoire français.

Données : Insee, RP2015, emploi au lieu de travail, calcul par l'auteur

On constate que le commerce (qu'il soit de gros et de détails) et le transport dominent le niveau de l'emploi, suivi des secteurs de l'administration publique et de l'enseignement. La région semble donc être fortement dépendante des emplois publics et médico-sociaux (administration publique, enseignement, hébergement médico-social, santé, services administratifs). Inversement, les secteurs industriels (plastique, métallurgie, papeterie, pharmacie, industrie de

transport, biens d'équipement, électronique, informatique, chimie, autres industries, électricité/gaz et eau/déchets) équivaut à près de 14% de l'emploi, ce qui reste légèrement supérieur à la part de l'emploi industriel national (12%).

Encadré 19 – Objectifs et méthode suivis à travers notre étude sur la répartition sectorielle de l'emploi au sein des Pays de la région

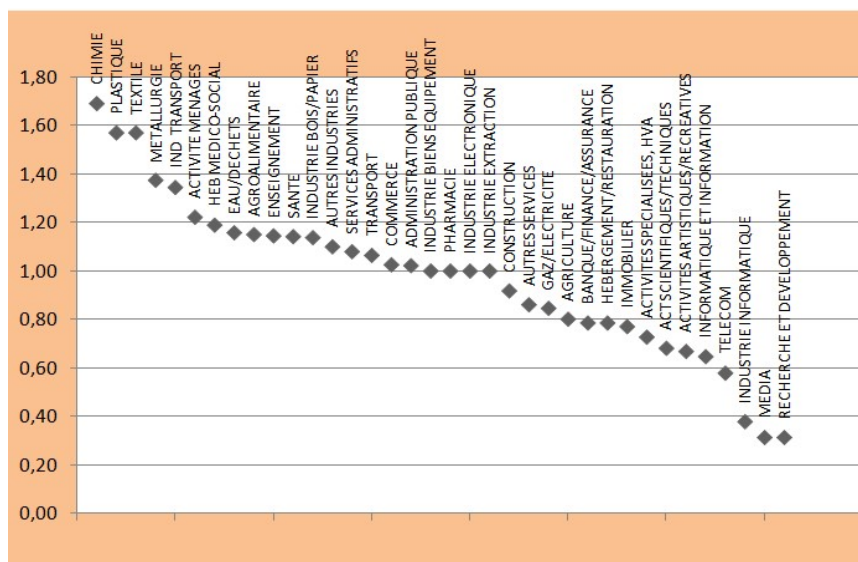
En étudiant la répartition sectorielle de l'emploi, nous poursuivons deux objectifs. Le premier consiste à diagnostiquer la spécialisation sectorielle des Pays de la région (qu'est-ce que l'on y produit ?). Pour cela, nous avons calculé, pour chaque Pays et chacun des secteurs d'activité, le « coefficient de spécificité sectorielle » (le secteur d'activité est-il surreprésenté dans le territoire ?). A l'échelle des Pays, ce coefficient se définit comme la part du secteur d'activité dans l'emploi total sur la part de l'emploi sectoriel en question dans l'emploi total régional. Nous avons fait le choix de comparer les données des Pays par rapport à la région, parce que nous considérons l'économie régionale comme un système « global ». Les données que nous avons exploitées sont issues du recensement de la population de 2015, et nous nous sommes basés sur la nomenclature d'activités françaises (NAF Rev-2).

A travers cette étude, nous souhaitons également identifier la « base productive » des Pays de la région (prochaine sous-section), c'est-à-dire l'ensemble des biens et services qui sont exportés et consommés à l'extérieur d'un territoire : si le secteur d'activité concerné est concentré dans peu de Pays, alors nous le définirons comme un secteur composant la base productive. En effet, conformément aux travaux fondateurs de la théorie de la base (Weimer & Hoyt, 1948), on peut partir de l'idée qu'une dispersion géographique forte de l'emploi traduit une production qui est destinée à satisfaire une demande située en-dehors du territoire (du moins en partie). Par opposition, un emploi est dit présentiel dès lors qu'il est dirigé vers la satisfaction d'une consommation établie sur le territoire (Laurent, 1995).

Bien que la part des secteurs d'activité dans l'emploi régional total donne certaines indications sur la spécificité sectorielle des Hauts-de-France, elle doit néanmoins être consolidée par le calcul du « coefficient de spécificité sectorielle » (**Encadré 20**, ci-dessus). Pour ne prendre que cet exemple, on voit que le secteur du plastique pèse assez peu dans l'emploi régional (plus de 31 000 emplois), mais que sa part dans l'emploi régional (2%) est supérieure à sa part dans l'emploi national (1,5%). De ce point de vue, on peut considérer que la région est spécialisée (somme toute assez faiblement) dans le secteur de l'industrie du plastique. Dans la

Figure 40 (ci-dessous), qui représente les coefficients de spécificité sectorielle pour chacun des secteurs d'activité, on peut dresser le constat d'une spécialisation régionale dans les secteurs des industries chimique, plastique, textile, métallurgique, dans la fabrication de matériels de transport, dans la distribution de l'eau et des déchets, les services de l'hébergement médico-social, l'agroalimentaire, la santé, le transport ainsi que l'enseignement.

Figure 40 – Spécialisation sectorielle dans les Hauts-de-France (NAF A-38) en 2015



Interprétation : les coefficients supérieurs à 1 indiquent une représentation plus forte des secteurs d'activité dans les Hauts-de-France qu'en France, et inversement.

Données : Insee, RP2015, emploi au lieu de travail, calcul par l'auteur

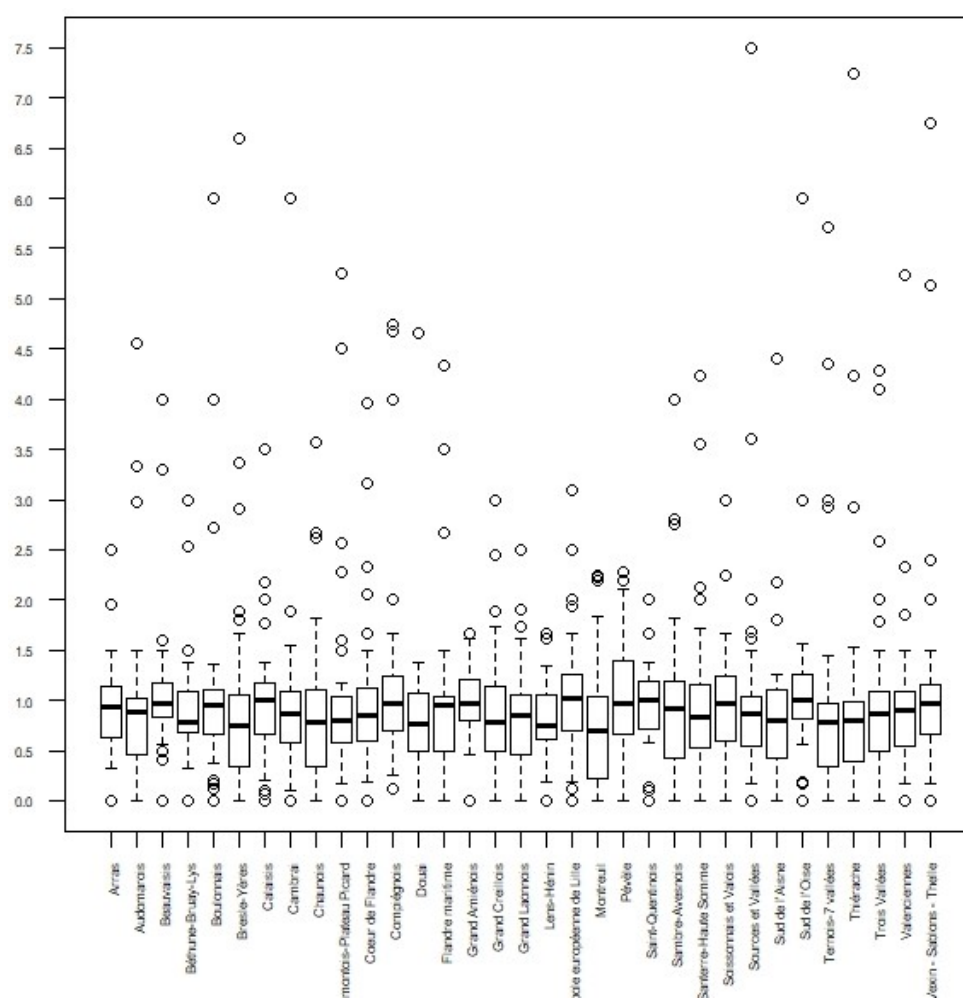
Par opposition, l'emploi régional semble être sous-représenté dans les secteurs de la recherche et du développement, les télécommunications, les services informatiques, médiatiques, les activités artistiques, l'hébergement-restauration, les services de banque, finance et assurance, les services spécialisés à haute valeur ajoutée ainsi que la fabrication de matériels informatiques. Il est par ailleurs utile de souligner que l'emploi régional est sous-représenté dans les activités dites « métropolitaines » (Ascher, 1995), à savoir la recherche et développement, les télécommunications et les services informatiques. Deux raisons principales peuvent être évoquées. D'une part, cela peut s'expliquer par le retard de la métropole européenne de Lille par rapport aux autres métropoles nationales dans le processus de « métropolisation » (Davezies & Pech, 2014 ; CGET, 2016). D'autre part, on peut avancer comme raison la singularité de la géographie urbaine du Nord-Pas-de-Calais : il existe en effet un réseau de grandes villes très dense, avec des villes qui sont pour bon nombre d'entre elles en fort déclin. Paris, Bruxelles et Londres exercent, par ailleurs, un pouvoir d'attraction important sur les fonctions métropolitaines susceptibles de se localiser à Lille. En bref, on peut donc tirer le constat d'une

sous-spécialisation de la région dans les fonctions métropolitaines, et d'une spécialisation assez forte dans certains secteurs industriels et primaires.

2.1.2. La spécialisation sectorielle des Pays de la région

Maintenant que nous savons dans quels secteurs d'activité la région est spécialisée par rapport au cas national, nous pouvons désormais porter notre attention sur la situation qui prévaut au niveau des Pays. Nous avons reproduit dans le **Figure 41** (ci-dessous) l'ensemble des coefficients de spécialisation sectorielle selon les Pays de la région.

Figure 41 – Dispersion des coefficients de spécificité sectorielle selon les Pays, en 2015



Données : Insee, RP2015, emploi au lieu de travail ; calcul par l'auteur

Ce graphique est un diagramme en boîte qui indique la position et la dispersion des coefficients de spécificité sectorielle, selon les Pays. Les boîtes représentent l'écart interquartile (Q3-Q1), et les barres en noir localisées à l'intérieur des boîtes désignent la médiane. Les tirets caractérisent les valeurs hautes (supérieures à 1,5 fois l'écart interquartile Q3-Q1), et les

points localisés en-dehors des boîtes caractérisent les valeurs extrêmes. Ce sont ces points qui nous intéressent plus particulièrement. On constate, par exemple, que Lens-Hénin détient peu de valeurs extrêmes et de valeurs hautes, et ces valeurs sont faibles par rapport aux autres territoires. Lens-Hénin est donc faiblement spécialisé, par opposition au Pays du Clermontois-Plateau-Picard qui cumule de nombreuses valeurs extrêmes. On peut donc dire que le Clermontois-Plateau-Picard est fortement spécialisé. Nous avons par ailleurs mentionné, dans le **Tableau 15** (ci-dessous), les secteurs associés à ces valeurs extrêmes pour les Pays les plus représentatifs des profils sectoriels. Nous avons aussi fait figurer dans les documents en annexes le profil sectoriel de tous les Pays (**Annexe 15**). Le lecteur peut s’y référer s’il souhaite se donner une image exhaustive des caractéristiques sectorielles des Pays de la région.

Tableau 15 – Spécialisation sectorielle des Pays de la région (principaux Pays), en 2015

Pays	Le territoire offre-t-il un éventail large d'activité ou est-il spécialisé dans peu de secteurs ?	Dans quels secteurs d'activité le territoire est-il spécialisé ? Dans quelle mesure le territoire est-il spécialisé ?						
		Indicateur de Gini relatif	Dans le primaire		Dans le secondaire		Dans le tertiaire	
			Forte	Très forte	Forte	Très forte	Forte	Très forte
Thiérache	0,52		Agriculture	Plastique, Autres industries, Eau/Déchets	Denrées, Electronique			
Flandre maritime	0,373			Chimie	Métallurgie, Autres industries, Production Electricité/Gaz			
MEL	0,317					Télécommunication, Finance, Services spécialisés HVA, Activités scientifiques et techniques	Média, Services informatiques, R&D	
Pévèle	0,313		Agriculture	Bois/Papetterie, Informatique, Construction	Chimie, Plastique	Activité des ménages	Informatique	
Grand Amiénois	0,209			Chimie, Pharmacie, Plastique		Télécommunication		

Interprétation : dans cette liste de Pays, le « Grand Amiénois » est le territoire le moins spécialisé (une économie plutôt diversifiée). Sa spécialisation semble être plutôt tournée vers les télécommunications ainsi que l’industrie chimique, plastique et pharmaceutique. Par opposition, l’économie de la Thiérache semble être très spécialisée (peu diversifiée), notamment dans l’agriculture, l’industrie agroalimentaire et l’industrie plastique.

Données : Insee, RP2015 et déclinaison de la NAF Rev-2 en 38 secteurs d’activité ; calcul par l’auteur

Dans ce tableau (ci-dessus), nous focalisons sur les coefficients supérieurs à 1.5 : une spécialisation est dite « forte » si elle est comprise entre 1,5 et 2 (grande majorité de valeurs extrêmes) ; elle est « très forte » si ce même coefficient est supérieur à 2 (l’intégralité des valeurs extrêmes). Comme dans le document figuré en annexes, nous avons listé (de haut en bas) les Pays du plus grand au plus petit indice de Gini (**Encadré 20**, ci-dessous) : plus la valeur de cet indice est proche de 1, moins l’activité productive est diversifiée, et donc plus le Pays est spécialisé dans un nombre faible de secteurs.

Concernant le Pays le plus spécialisé, à savoir la Thiérache, on constate que c’est un Pays où le secteur agricole est surreprésenté, alors que sa spécialisation industrielle semble se tourner vers la production agroalimentaire. Ce Pays décrit les profils sectoriels à dominante agricole, dans lesquels l’industrie est encore présente (Bresle-Yères, Trois Vallées, Sept Val-

lées, etc.). Ensuite, la Flandre maritime caractérise un deuxième profil sectoriel, particulièrement tourné vers l'industrie (Béthune, Valenciennes, Beauvais, etc.) : le primaire et le tertiaire y sont peu représentés. La MEL se distingue, quant à elle, par une spécialisation forte dans les secteurs tertiaire, et notamment dans les secteurs tournés vers le numérique. Il est intéressant de comparer la situation de la MEL avec le Pévèle voisin, puisque ce Pays est représenté dans les trois secteurs d'activité (primaire, secondaire, tertiaire). On peut y voir un effet de débordement de la métropolisation : les territoires situés en bordure de métropole peuvent plus facilement diversifier leur appareil productif à travers leur singularité paysagère et la proximité de la grande ville qui offre des opportunités pour développer des activités de services liées aux fonctions métropolitaines. Enfin, on constate que le Grand Amiénois, composée d'une grande ville régionale (Amiens), se particularise par une spécialisation presque inexistante : c'est un territoire qui, tout au plus, présente une spécialisation forte dans le secteur des télécommunications et dans quelques secteurs industriels.

Encadré 20 – L'indice de spécialisation de Gini relatif

L'indice de Gini est un indicateur de dispersion qui permet de savoir si un territoire offre une palette diversifiée de secteurs d'activité ou non. Calculé à partir du coefficient de spécialisation, il indique le degré de spécialisation d'un territoire : plus la valeur de l'indice de Gini est proche de 1 (spécialisation complète), moins le territoire en question présente un éventail large d'activités productives. Un indice égal à 0 caractérise une situation extrême où le territoire n'a acquis aucune spécialisation. Dans notre cas, on constate que les Pays plus « urbains » se caractérisent par les valeurs les plus faibles (leur économie est plus diversifiée), par opposition aux Pays ruraux (leur économie est plus spécialisée).

En somme, on peut dire que les Pays de la région se caractérisent par un tissu productif disparate, avec des territoires agricoles et industriels qui se particularisent par des niveaux de spécialisation globaux élevés, par opposition à d'autres Pays dont l'activité est plus diversifiée et où la spécialisation dans le tertiaire est bien plus élevée. La MEL se singularise par un tissu productif diversifié et une spécialisation quasi-intégralement tournée vers le tertiaire à haute valeur ajoutée. Ces résultats traduisent bien la tendance générale des grandes agglomérations, ces dernières détenant une grande diversité d'emplois de service (Scott 2005 ; Scott & Storper, 2006). Nous allons dès à présent mesurer les volumes d'exportation de chaque Pays de la région. Parmi ces Pays, ou plutôt ces groupes de Pays, lesquels exportent le plus ?

2.2. Les spécialisations macro-fonctionnelles en termes de bases productives

Dans cette sous-section, nous allons évaluer la base productive (elle désigne les exportations des entreprises hors activité touristique) et présenteielle des Pays de la région (**Encadré 18**, ci-dessus). Nous pouvons rappeler que la base présenteielle définit l'activité économique locale destinée à satisfaire la consommation des personnes présentes sur le territoire, y compris la consommation provenant de la base résidentielle (tourisme, navetteurs, retraités). Nous chercherons à identifier, dans un premier temps, les emplois qui constituent la base productive de chaque Pays. En effet, les niveaux de spécialisation mentionnés ci-dessus n'indiquent pas nécessairement une activité liée à de l'exportation. Dans un second temps, nous estimerons la valeur-ajoutée par emploi et la masse salariale totale (y compris la partie socialisée du revenu d'activité) versée, afin d'évaluer monétairement la base productive des Pays de la région.

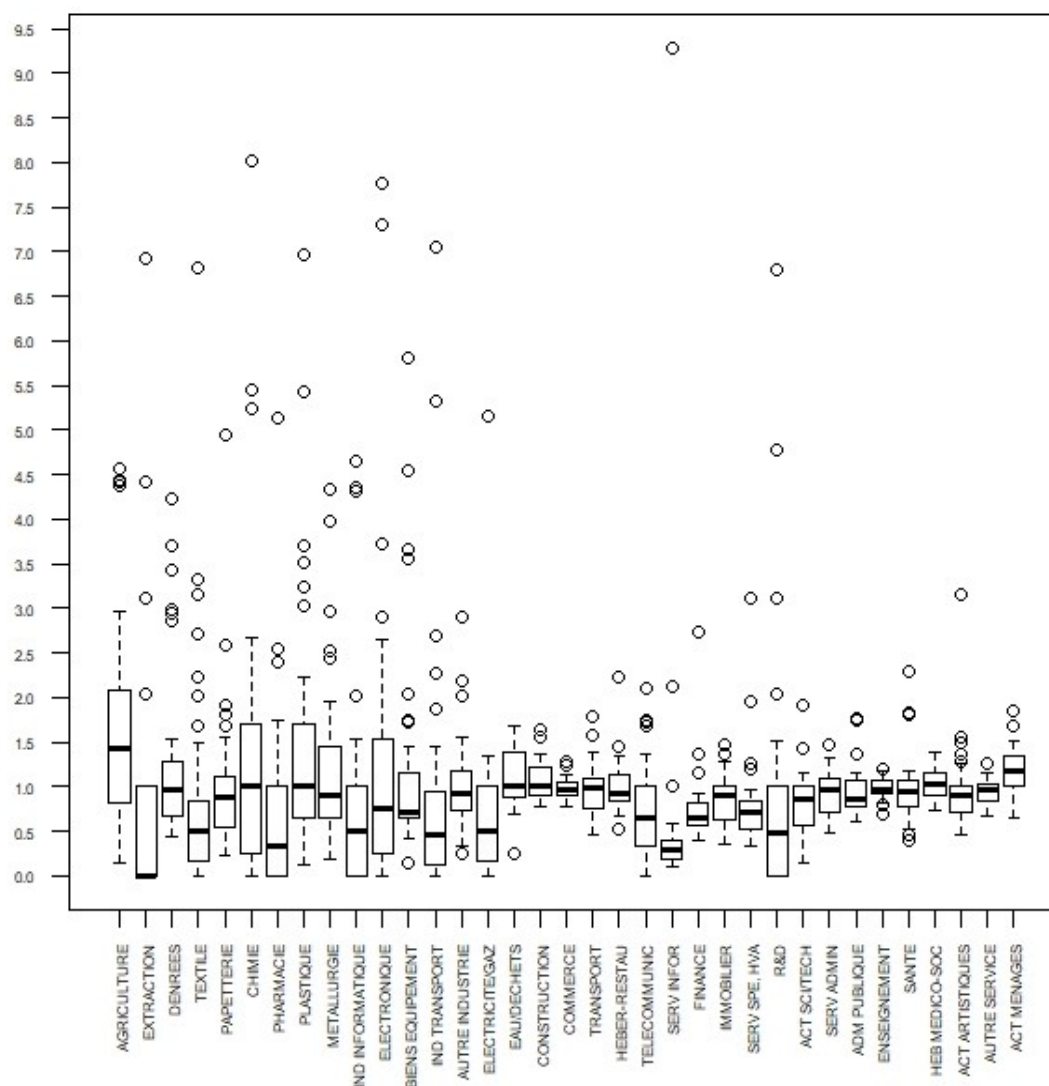
2.2.1. Identifier les emplois sectoriels constitutifs de la base productive

Un territoire spécialisé (où l'emploi sectoriel est surreprésenté) n'indique pas nécessairement un territoire qui exporte. On peut évoquer deux raisons. D'une part, une spécialisation forte dans un secteur peut ne pas traduire une activité d'exportation parce que le profil socio-économique des populations n'est pas le même entre les territoires : la surreprésentation de la santé dans le Clermontois par exemple peut résulter de la présence d'une population en mauvaise santé ou âgée. De même, la surreprésentation de l'activité de services aux ménages dans le Soissonnais, le Cœur de Flandre, le Pévèle (ce sont des territoires limitrophes à une métropole) peut découler de la forte présence de populations de cadres qui font appel à des prestations de service à la personne. Ces deux exemples traduisent l'existence d'emplois qui sont liés à la « présence » de populations, et qui ne sont donc pas exportateurs : on les qualifie de « *présentiels* » (Laurent, 1995). D'autre part, la forte présence d'un secteur d'activité peut être liée à l'existence d'un territoire qui s'approvisionne plus que la moyenne nationale en biens intermédiaires fournis par ce secteur : les débouchés des industries peuvent être internes au territoire (une demande émanant des entreprises locales, liée aux effets indirects de la base économique). Dans ce cas, la surreprésentation d'un secteur n'indique pas l'existence d'une activité exportatrice (de la base productive).

Pour mesurer la base productive (ou exportations), il faut donc calculer les coefficients de spécialisation sectorielle par secteur d'activité, et non plus en fonction des Pays. A cette fin, comme sur le modèle de la **Figure 41** (ci-dessus), nous avons reproduit un diagramme en

boîte dans le **Figure 42** (ci-dessous) dans lequel nous avons calculé la dispersion des coefficients sectoriels selon les secteurs d'activité. Ainsi, pour chacun des secteurs d'activité, si le coefficient présente une forte dispersion géographique (des valeurs disparates, qui sont fortement dispersées entre les Pays de la région), alors nous considérerons l'emploi du secteur en question comme un emploi constitutif de la sphère productive. Inversement, si l'emploi est plus ou moins faiblement dispersé (réparti de manière homogène dans la région), alors nous le définirons comme un emploi constitutif de la base présenteielle.

Figure 42 – Dispersion des coefficients de spécialisation selon les secteurs d'activité



Données : Insee, RP2015, emploi au lieu de travail ; calcul par l'auteur

Avant d'aborder la lecture de ce graphique, il est utile de préciser les limites de toute méthode cherchant à mesurer la base productive à partir des données qui portent sur l'emploi. D'abord, il faut savoir qu'il existe des activités d'exportation qui sont peu concentrées et qui, à partir de cet indicateur, seront donc considérées comme appartenant à la sphère présenteielle.

C'est, par exemple, le cas des secteurs liés à la viticulture dans la région bordelaise. Le bordelais se définit par une forte *présence* de l'activité viticole, disséminée sur l'ensemble de son territoire, qui pourrait laisser croire à une activité *présentielle*. Mais on aurait une vision biaisée en concluant une telle chose, puisque l'activité viticole est principalement liée à la base productive. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la présence d'un secteur d'activité exportateur (exemple : l'agroalimentaire) ne signifie pas nécessairement que les populations locales n'importent pas des marchandises de ce même secteur. Cette critique a été mentionnée dans les travaux de la théorie de la base économique (Blumenfeld, 1955 ; Tiebout, 1956 ; Ullman & Dacey, 1960). C'est pourquoi nous élargissons notre mesure de la base productive en tenant compte de la valeur ajoutée et de la circulation des salaires (cf. 2.2.2.).

Le graphique ci-dessus semble indiquer deux choses importantes. D'une part, on peut constater que tous les secteurs industriels et les services liés aux technologies de l'information et de la communication (R&D, télécommunications, services informatique et d'information) ont une dispersion très importante, puisque leur « boîtes à moustaches » respectives sont étendues – ce qui signifie que ces secteurs sont peu représentés dans un nombre important de Pays et fortement présents dans une proportion plus ou moins faible d'autres Pays. Il existe néanmoins une différence majeure dans la dispersion statistique de l'industrie et des services liés aux NTIC : ceux-ci ont moins de valeurs extrêmes, avec cette précision que ces valeurs extrêmes caractérisent quasi-intégralement la métropole lilloise. Autrement dit, on peut déceler, à travers ce graphique, la dynamique de métropolisation dans la région. D'autre part, on peut constater que le reste des activités, intégralement constituées de services, semble être faiblement dispersées, c'est-à-dire qu'elles sont représentées dans des proportions similaires.

On peut donc établir trois profils d'emplois au regard de ce diagramme. Premièrement, tous les secteurs industriels se caractérisent par une distribution très inégale : nous les définirons comme des emplois constitutifs de la base productive. Deuxièmement, les services de R&D, de télécommunication, d'informatique et dans une moindre mesure les activités spécialisées à haute valeur ajoutée (comptabilité, architecture, activités juridiques), les activités médiatiques et les activités artistiques, se traduisent aussi par une distribution inégale. Leur écart interquartile moins important (des boîtes moins étendues) et la présence plus faible de valeurs extrêmes correspondent à une situation où ces emplois sectoriels sont très concentrés dans la MEL. Nous les définirons donc comme des emplois constitutifs de la base productive. Troisièmement, l'immobilier, l'enseignement, l'administration publique, la santé, le commerce, la construction, le transport, les services administratifs, l'hébergement-restauration, l'activité des

ménages et l'hébergement médico-social ont des coefficients proches de 1. On peut conjecturer que ces activités constituent la sphère *présentielle* des Pays de la région.

Notre estimation des secteurs exportateurs est conforme à des travaux plutôt anciens, qui avaient déjà mentionnés les emplois industriels et agricoles comme étant constitutifs de la base économique (Aurousseau, 1921 ; Andrews, 1953 ; Hoyt, 1954). Néanmoins, à la différence de la période industrielle où les activités de services étaient en premier lieu intégrées à l'économie résidentielle, nous vivons aujourd'hui dans une économie mondialisée, dans laquelle les chaînes de production ont été éclatées à l'échelle internationale (Veltz, 1996). Par conséquent, certaines activités de service, et notamment les activités métropolitaines, forment aujourd'hui une partie de la base économique. En matière de services, notre estimation des emplois exportateurs est conforme aux travaux plus contemporains qui ont été menés à cet égard (Catin & Nicolini, 2005 ; Frocrain & Giraud, 2018). De même, notre typologie des emplois productifs/présentiels correspond à beaucoup d'égards à la ventilation de la nomenclature d'activités françaises par sphère productive ou présenteielle que l'Insee propose au niveau national. Mais, en ce qui concerne certains secteurs d'activité (comme l'eau/déchets), elle s'en distingue pour une raison assez simple : une même activité peut être dispersée à l'échelle locale (activité productive) et très peu à l'échelle nationale (activité présenteielle). On voit bien comment la question de l'échelle est prédominante dans la définition de la base économique.

2.2.2. Une évaluation de la base productive par la valeur ajoutée

Pour affiner notre mesure de la base productive et intégrer une partie des critiques qui ont été formulées à l'égard de ce type d'approche (Krikelas, 1992), nous proposons d'étudier la distribution de la valeur ajoutée par secteur d'activité à partir des estimations proposées par l'Insee au niveau régional (**Tableau 16**, ci-dessous). La valeur ajoutée sectorielle proposée par l'INSEE n'est toutefois accessible que pour la nomenclature d'activité française déclinée en 17 secteurs d'activité. Pour les secteurs de la nomenclature A-38 qui ont été regroupés en A-17, nous ferons l'hypothèse que la valeur ajoutée par emploi équivaut à la valeur ajoutée du secteur le plus agrégé. Par exemple, nous n'avons pas l'estimation de la valeur ajoutée pour l'industrie de l'équipement, mais nous avons la valeur ajoutées du secteur des industries électronique, informatique et de l'équipement prises ensemble. Nous postulons donc que la valeur ajoutée par emploi de l'industrie d'équipement est égale à celle de ce groupe d'industries.

Tableau 16 – Salaire et Valeur ajoutée par emploi sectoriel en Hauts-de-France

Secteurs	Emploi lieu de travail	Valeur ajoutée (en millions)	Valeur ajoutée par emploi	Part salaires dans la VA	Salaire (en millions)	Salaire par emploi (superbrut)
Administration publique, Enseignement, Santé, Social	752 974	40 004	53 128	76%	30 228	40 145
Agriculture	47 331	3 053	64 503	27%	839	17 725
Autres industries (Textile, Papeterie, Métallurgie, Chimie, Pharmacie)	154 230	12 001	77 812	63%	7 567	49 061
Autres services (Artistiques, activité des ménages, etc.)	94 228	3 654	38 778	76%	2 767	29 367
Commerce	274 554	13 348	48 617	65%	8 624	31 411
Construction	130 135	7 887	60 606	64%	5 036	38 700
Denrées	53 590	5 018	93 637	55%	2 761	51 522
Extraction, Energie, Eau et Déchets	31 451	3 636	115 608	40%	1 464	46 558
Finance	60 066	4 598	76 549	57%	2 635	43 867
Hébergement-Restauration	68 802	2 956	42 964	63%	1 855	26 966
Immobilier	23 213	17 197	740 835	6%	1 023	44 066
Industries équipement, informatique, électronique	27 111	1 511	55 734	63%	946	34 902
Industrie du transport	35 677	1 696	47 538	49%	834	23 371
Information et communication (Média, Télécommunication,	35 854	3 347	93 351	58%	1 943	54 201
Raffinage	606	13	21 452	31%	4	6 601
Services administratifs, R&D, activités scientifiques et techniques	213 501	13 627	63 826	70%	9 535	44 661
Transport	113 868	6 719	59 007	65%	4 400	38 644
Total	2 117 191	140 265	62 087	58%	81 372	38 434

Interprétation : on dénombre 275 000 emplois dans le commerce en Hauts-de-France, pour une valeur ajoutée approximée à plus de 13 milliards d’euros. La valeur ajoutée par emploi dans ce secteur équivaut donc à plus de 60 000 euros et, étant donné que presque deux-tiers de la valeur ajoutée dans le commerce est distribuée sous forme de salaire, on en déduit que le salaire par emploi du commerce est égal à presque 39 000 euros.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS 2015 ; calcul par l’auteur

De ce tableau, retenons simplement qu’il existe d’énormes disparités dans la distribution des salaires (6% de la VA pour l’immobilier, contre 76% pour l’administration publique, l’enseignement, la santé et le social). On peut expliquer ces différences par la nature des activités. En effet, les secteurs où la fonction publique est très présente (et où, par définition, elle n’a pas vocation à faire du profit) et ceux où les fonctions tertiaires non métropolitaines prédominent ont une intensité capitaliste bien moins forte, ce qui se traduit par une part de la valeur ajoutée distribuée sous forme de salaires bien plus forte que dans l’industrie. De même, en ce qui concerne les fonctions métropolitaines (finance, information, communication, immobilier), le constat d’une plus faible part des salaires s’explique par des profits plus forts que

dans les autres secteurs – profits qui sont généralement liées à des situations oligopolistiques ou à la plus forte capacité de négociation salariale (Larceneux, 2018).

Encadré 21 – Méthode suivie pour élaborer la maquette macroéconomique de la production dans les Pays de la région : salaire au lieu de production et base productive

Avant d’approximer la base productive pour chaque Pays, il faut au préalable mesurer la masse salariale versée au lieu de production et établir ainsi la géographie du revenu au lieu de production. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les estimations régionalisées de la valeur ajoutée (par secteur d’activité), à partir desquelles nous avons retranché les revenus du capital (EBE). La masse salariale calculée au lieu de production, et pour chaque secteur, est ainsi exprimée en superbrut, ce qui signifie que les cotisations sociales (salarié et employeur) n’ont pas été déduites du volume total de salaire versé. Ces cotisations sociales permettent de rémunérer les salariés qui ne sont plus actifs (retraités ou salariés qui ne sont plus en capacité de travailler) ou qui ne sont pas occupés (au chômage).

Pour mesurer la base productive des Pays, nous avons calculé le nombre d’emplois productifs par secteur d’activité. Nous avons ensuite multiplié le volume d’emploi productif par le salaire moyen par emploi approximé au niveau de chaque secteur de la nomenclature d’activité française A-17 (voir **Tableau 16**, ci-dessus). Comme nous raisonnons à partir de la NAF A-38, nous avons fait l’hypothèse que le salaire moyen par emploi des secteurs qui ne sont pas définis dans la nomenclature A-17 équivaut au salaire du secteur d’appartenance en A-17. Tous les emplois formant un secteur d’activité « productif » sont supposés appartenir à la base productive. C’est une hypothèse assez forte, puisqu’il existe une partie de l’emploi « productif » qui est destiné à satisfaire une consommation locale.

Dans le **Tableau 17** (ci-dessous), nous avons calculé les bases productives et la masse salariale brute au lieu de production à partir des données du **Tableau 16** (ci-dessus) et en nous appuyant sur la méthodologie précisée ci-dessus (**Encadré 21**). Les données sont exprimées en volume et par rapport à la masse salariale totale pour 2015. Pour bien saisir les dynamiques productives, et notamment leur spécificité sectorielle, nous avons ventilé la base productive selon qu’elle est primaire, secondaire ou tertiaire. Nous proposons par ailleurs d’interpréter les résultats de ce tableau en nous appuyant sur un ensemble de graphiques et de cartes que nous avons reproduits ci-après (**Figure 43** et **Figure 55**).

Tableau 17 – Maquette de la production, par Pays (en millions d'euros)

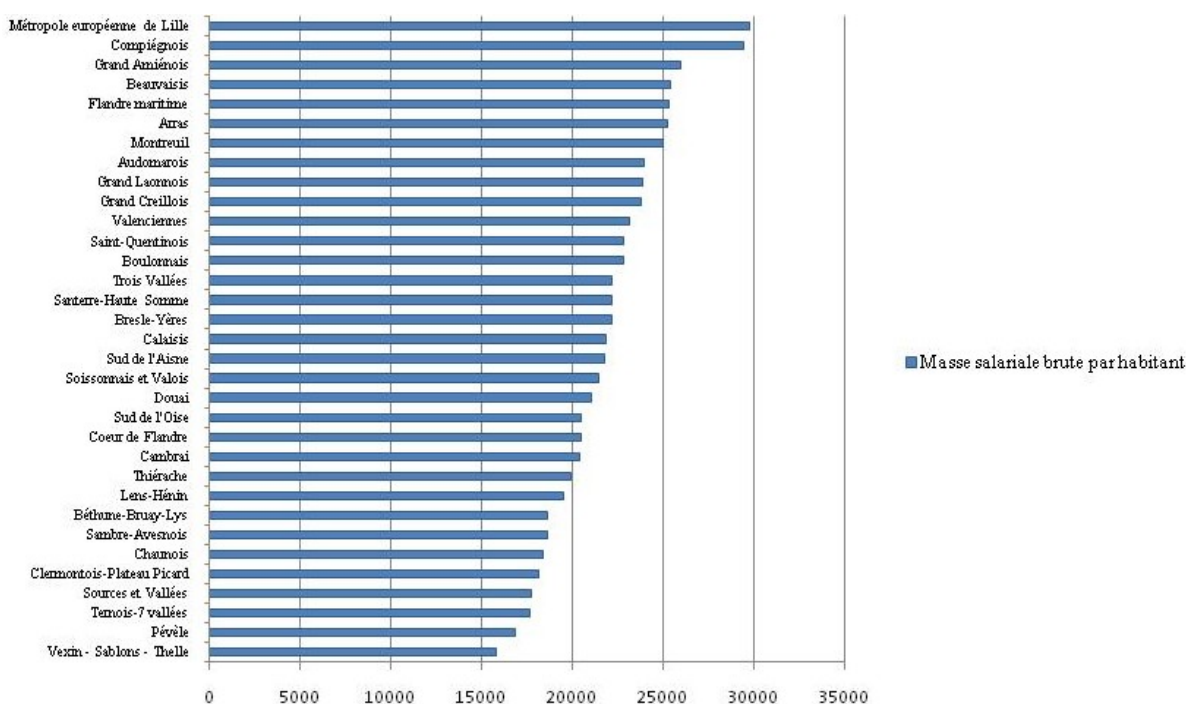
Pays	Masse salariale	Salaire/habitant (milliers €)	Base productive primaire (% masse salariale)	Base productive secondaire (% masse salariale)	Base productive tertiaire (% masse salariale)	Base productive (% masse salariale)
Arras	5290	25249	212 (4%)	635 (12%)	212 (4%)	1059 (20%)
Audomarois	3042	23927	91 (3%)	517 (17%)	304 (10%)	912 (30%)
Beauvaisis	4405	25428	132 (3%)	749 (17%)	220 (5%)	1101 (25%)
Béthune	5187	18667	104 (2%)	1037 (20%)	156 (3%)	1297 (25%)
Boulonnais	3685	22800	111 (3%)	663 (18%)	110 (3%)	884 (24%)
Bresle-Yères	1279	22204	77 (6%)	409 (32%)	38 (3%)	524 (41%)
Calaisis	3389	21845	68 (2%)	339 (3%)	102 (3%)	509 (15%)
Cambrai	3322	20430	100 (3%)	631 (3%)	100 (3%)	831 (25%)
Chaunois	1359	18371	41 (3%)	217 (16%)	27 (2%)	285 (21%)
Clermontois-PP	1224	18179	37 (3%)	220 (18%)	37 (3%)	294 (24%)
Coeur de Flandre	2870	20471	115 (4%)	746 (26%)	115 (4%)	976 (34%)
Compiégnois	3392	29425	68 (2%)	644 (19%)	170 (5%)	882 (26%)
Douai	4699	21014	47 (1%)	752 (16%)	188 (4%)	987 (21%)
Flandre maritime	6400	25313	128 (2%)	1536 (24%)	256 (4%)	1920 (30%)
Grand Amiénois	9151	25956	275 (3%)	1281 (14%)	458 (5%)	2014 (22%)
Grand Creillois	2546	23825	25 (1%)	356 (14%)	76 (3%)	457 (18%)
Grand Laonnois	2008	23874	80 (4%)	261 (13%)	60 (3%)	401 (20%)
Lens-Hénin	7621	19541	0 (0%)	762 (10%)	305 (4%)	1067 (14%)
MEL	33809	29788	0 (0%)	3043 (9%)	3719 (11%)	6762 (20%)
Montreuil	2079	25037	104 (5%)	208 (10%)	42 (2%)	354 (17%)
Pévèle	1562	16888	78 (5%)	266 (17%)	94 (6%)	438 (28%)
Saint-Quentinois	2990	22843	90 (3%)	508 (17%)	120 (4%)	718 (24%)
Sambre-Avesnois	4320	18619	173 (4%)	821 (19%)	86 (2%)	1080 (25%)
Santerre	2026	22212	182 (9%)	486 (24%)	61 (3%)	729 (36%)
Soissonnais	2326	21483	93 (4%)	349 (15%)	93 (4%)	535 (23%)
Sources et Vallées	1379	17705	55 (4%)	317 (23%)	41 (3%)	413 (30%)
Sud de l'Aisne	1496	21760	150 (10%)	224 (15%)	45 (3%)	419 (28%)
Sud de l'Oise	3252	20499	65 (2%)	423 (13%)	228 (7%)	716 (22%)
Ternois-7 vallées	525	17701	47 (9%)	136 (26%)	10 (2%)	193 (37%)
Thiérache	1472	19910	132 (9%)	339 (23%)	29 (2%)	500 (34%)
Trois Vallées	2404	22215	144 (6%)	529 (22%)	48 (2%)	721 (30%)
Valenciennes	8058	23114	81 (1%)	1531 (19%)	322 (4%)	1934 (24%)
Vexin	1822	15785	36 (2%)	492 (27%)	55 (3%)	583 (32%)
Minimum	525	15 785	0 (0%)	136 (9%)	10 (2%)	193 (14%)
Maximum	33809	29 788	275(10%)	3 043(32%)	3 719 (3,9%)	6762 (41%)
Moyenne	4254	21881	95 (3,7%)	649 (18%)	240 (11%)	985 (25,6%)
Ecart-type	5 702	3 342	59 (2,5%)	557 (5,5%)	633 (2,1%)	1 136 (6,4%)

Note de lecture : Dans le Pays d'Arras, l'équivalent de 5 290 millions d'euros ont été produits en 2015, soit près de 25 250 euros annuels par habitant. Au total, 1 milliard et 59 millions d'euros ont été exportés, soit 20% de la masse salariale totale du territoire. Parmi ces exportations, 212 millions d'euros proviennent du secteur primaire.
Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, RP 2015, calcul par l'auteur

Pour commencer, nous avons reproduit dans le graphique ci-dessous (**Figure 43**), la masse salariale produite par habitant pour chaque Pays de la région. Les données sont exprimées au lieu de travail. La longueur des barres de ce graphique indique le niveau de la masse salariale par habitant : plus la barre est longue, plus le Pays en question génère de masse salariale pour un habitant. Sur ce point, on constate que les disparités de masse salariale par habitant sont moins fortes que sur le plan de la masse salariale globale : l'écart-type et l'étendue

par rapport à la moyenne sont plus faibles, ce qui traduit une dispersion statistique moins forte. Par exemple, alors que la métropole européenne lilloise génère deux fois plus de masse salariale par habitant que le Vexin-Sablons-Thelle, qui ferme la marche, elle verse 64 fois plus de salaires que le Ternois-Sept Vallées sur le plan de la masse salariale globale. On peut souligner que le Pays moyen en termes de masse salariale par habitant correspond au Calaisis, tandis que le Pays moyen en termes de masse salariale globale se rapproche beaucoup plus du Beauvaisis et de la Sambre-Avesnois.

Figure 43 – Masse salariale par habitant, par Pays en 2015



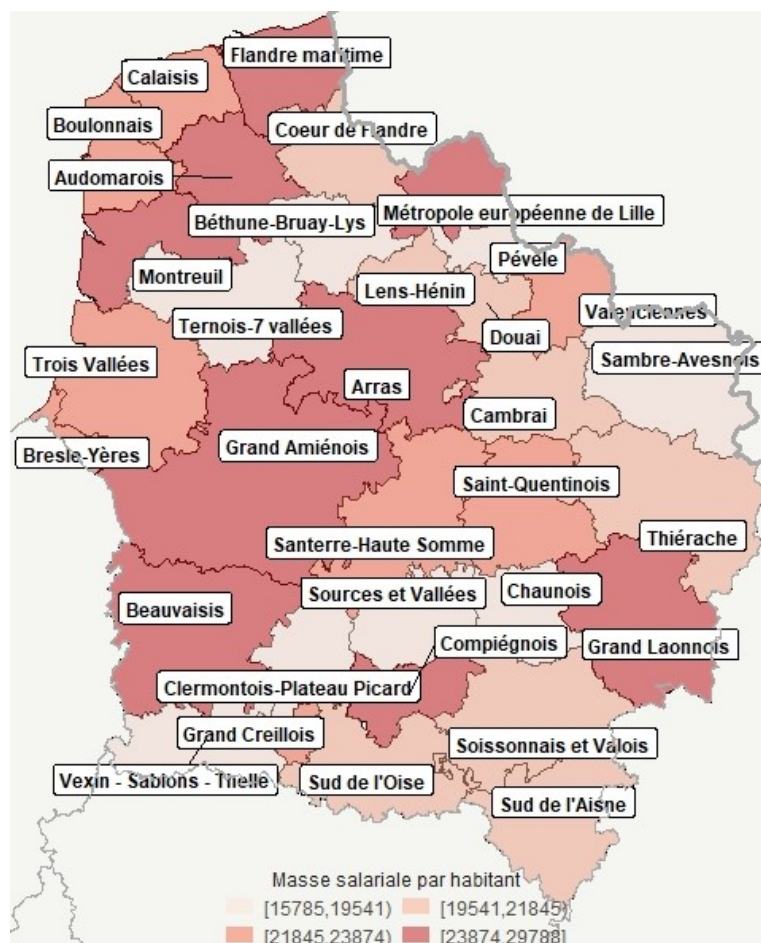
Note de lecture : pour ne prendre que cet exemple, on constate que le Vexin-Sablons-Thelle, Pays limitrophe à la région parisienne, produit l'équivalent de 15000 euros de salaire par habitant, soit deux fois moins que la Métropole Européenne de Lille.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015, calcul par l'auteur

Il est également intéressant de souligner que les six Pays qui figurent dans le haut de la liste sont formés d'une ville de taille moyenne, au moins (**Encadré 13**, voir chapitre 2). Inversement, les Pays situés en bas de la liste sont composés des territoires proches d'une métropole (Vexin, Pévèle, Sources et Vallées et Clermontois-plateaux Picards), comme on peut le voir sur la carte ci-dessous qui reproduit la masse salariale par habitant et par Pays (**Figure 44**). Sur cette carte, on constate que la majorité des Pays appartenant au premier et au deuxième quartile se localise aux alentours de la MEL et de l'Ile-de-France. Excepté la Sambre-Avesnois, les autres Pays ayant une faible masse salariale par habitant sont localisés à proximité d'un Pays situé dans le dernier quartile (c'est notamment le cas du Ternois-Sept Vallées,

du Chaunois, des Sources et Vallées, ...). Cela peut s'expliquer par le fait qu'une grande partie des actifs résidant dans ces territoires, principalement ruraux, travaillent dans une ville située dans un Pays voisin. La masse salariale par habitant est plus forte dans les Pays qui attirent des navetteurs, et elle est plus faible dans les Pays caractérisés par de nombreux navetteurs qui travaillent dans un autre territoire. Nous confirmerons cette intuition lorsque nous aborderons la maquette de la résidence du revenu dans la prochaine section de ce chapitre.

Figure 44 – Distribution de la masse salariale par habitant, par Pays



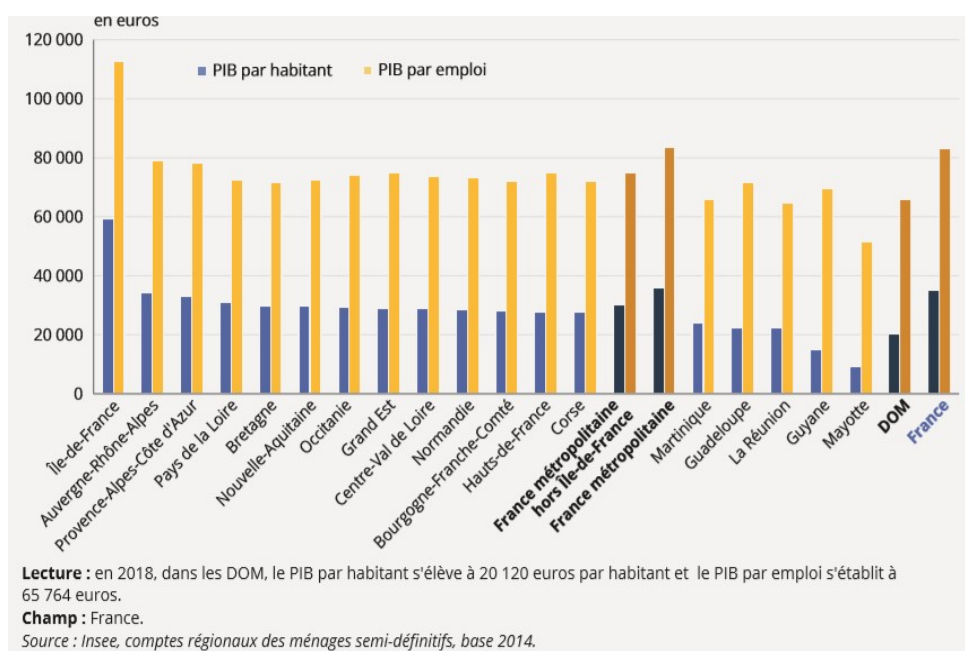
Données : voir Figure 43 ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

La masse salariale par habitant peut s'apparenter à un indicateur de productivité (Pech & Davezies, 2014), ce qui devrait nous amener à conclure que la MEL est deux fois plus productive que le Pévèle voisin en raison de ses spécialisations sectorielles (notamment dans le secteur du numérique). Mais une telle conclusion serait trop hâtive, puisqu'il faudrait au préalable approximer les revenus du travail non salariaux et déduire de la population les habitants inactifs, tels que les jeunes et retraités (Grossetti & Bouba-Olga, 2015), ainsi que les navetteurs. Par ailleurs, la Métropole européenne lilloise concentre, comme nous l'avons vu, des

emplois de service, à plus faible intensité capitalistique (recherche et développement, services aux entreprises, ...), ainsi que les secteurs d'activité qui redistribuent une plus forte partie de la valeur ajoutée au travail. Les emplois représentés sont également très qualifiés, et les travailleurs ont plus de marge dans leurs négociations salariales (Larceneux, 2018). Pour ces raisons, il est difficile de considérer la masse salariale par habitant comme un indicateur qui mesurerait la productivité des territoires : une masse salariale par habitant plus forte n'indique pas une productivité plus importante des habitants, et inversement.

On peut établir quelques éléments de comparaison avec les autres régions françaises pour situer la région des Hauts-de-France à partir de ces indicateurs (**Figure 45**, ci-dessous). Dans ce graphique, qui a été conçu par l'Insee, on peut remarquer que les Hauts-de-France ont un PIB/habitant et un PIB/emploi qui équivaut à la moyenne française hors Île-de-France.

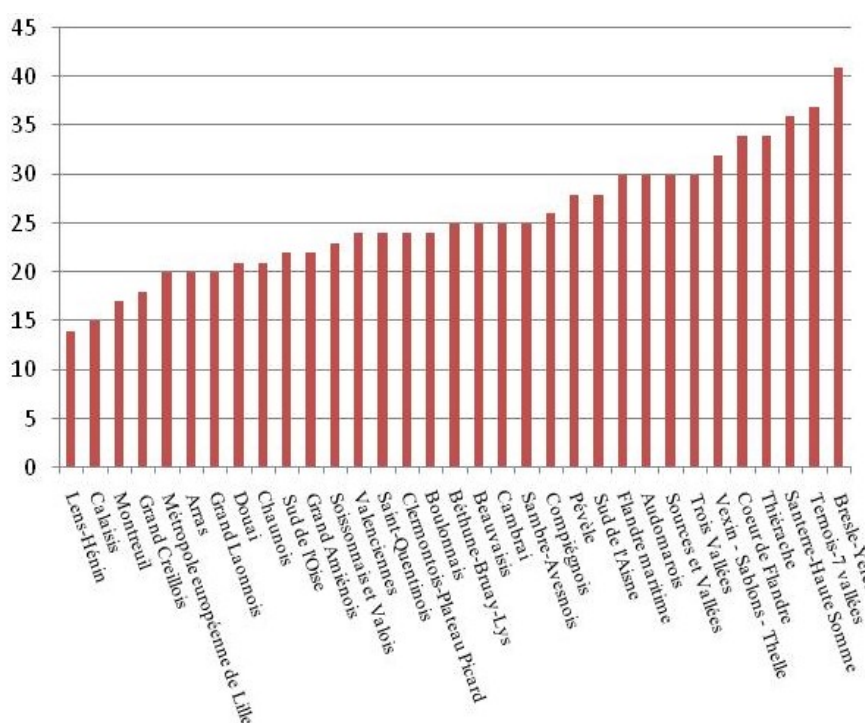
Figure 45 - PIB des régions en 2018 par habitant et par emploi



La région Île-de-France se distingue très clairement avec un PIB/emploi qui est près de 1,5 fois supérieur au PIB/emploi des Hauts-de-France. Cela peut s'expliquer par la présence de fonctions métropolitaines qui rémunèrent très bien le facteur travail dans la métropole parisienne, telles que les activités de conception et de recherche, les activités immobilières, etc. (Grossetti & Bouba-Olga, 2015 ; Larceneux, 2019). A noter qu'il existe certes des écarts entre les régions françaises hors Île-de-France, mais ces écarts restent somme toute contenues si on exclut du champ de l'analyse les départements d'outre-mer.

Concernant la base productive des Pays de la région, on constate que les inégalités restent très importantes en volume : la MEL exporte, en équivalent masse salariale, 35 fois plus que le Ternois-Sept Vallées. On peut souligner que le Pays moyen correspond à Douai, territoire totalement urbanisé et anciennement très centré sur l'industrie. Lorsque l'on rapporte la base productive à la masse salariale totale (**Figure 46**), on remarque que la Bresle-Yères, qui figure en haut de la liste, a une part de sa masse salariale provenant de sa base productive qui est plus de 2,5 fois supérieure à Lens-Hénin, qui ferme la marche. Ces écarts traduisent des degrés de dépendance à la base productive qui varient beaucoup selon les Pays de la région.

Figure 46 – Part de la base productive dans la masse salariale totale, par Pays



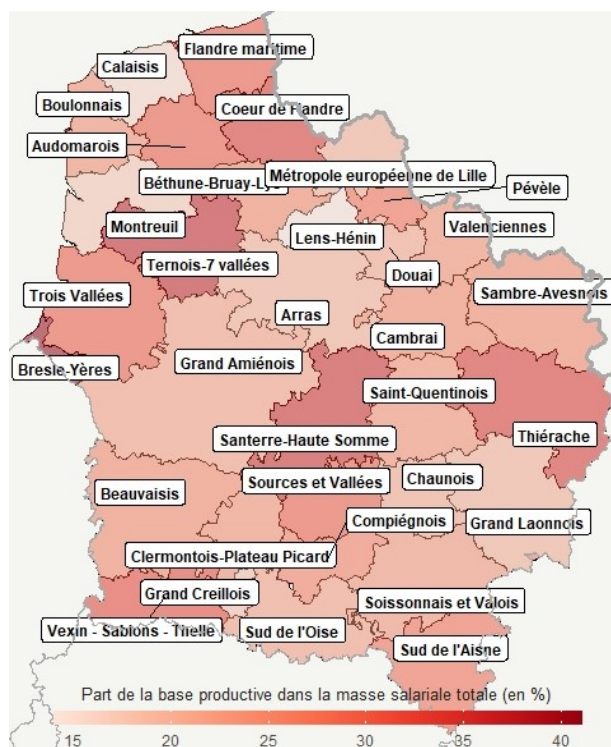
Note de lecture : la base productive de Lens-Hénin compose près de 15% de la masse salariale totale qui est versée dans ce territoire, tandis que la Bresle-Yères dépend le plus des exportations, avec une base productive qui pèse pour près de 40% de la masse salariale totale.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015 ; calcul par l'auteur

En outre, il faut remarquer que la quasi-totalité des Pays composés d'une ville (Lens, Calais, Montreuil, Creil, Lille, Arras, Laon, Douai, Chauny, Amiens, Soissons, Valenciennes, Saint-Quentin, Boulogne, Béthune, Cambrai, Maubeuge, Compiègne) ont une part de la base productive dans la masse salariale totale inférieure ou égale à la moyenne des Pays de la région (soit 25%), excepté l'Audomarois et la Flandre-maritime. Ces deux Pays sont en effet caractérisés par une très forte présence de l'industrie sur leur territoire. Inversement, la quasi-totalité des Pays présentant une part de la base productive sur la masse salariale totale supé-

rieure à la moyenne sont soit situés dans le périurbain de métropole (Pévèle, Sud de l'Asine, Vexin-Sablons-Thelle, Source et Vallées, Cœur de Flandre), soit quasi-intégralement ruraux (Bresle-Yères, Ternois Sept-Vallées, Santerre-Haute-Somme, Thiérache, et Trois Vallées). La carte ci-dessous (**Figure 47**) reproduit les résultats de cet indicateur.

Figure 47 – Poids de la base productive, par Pays

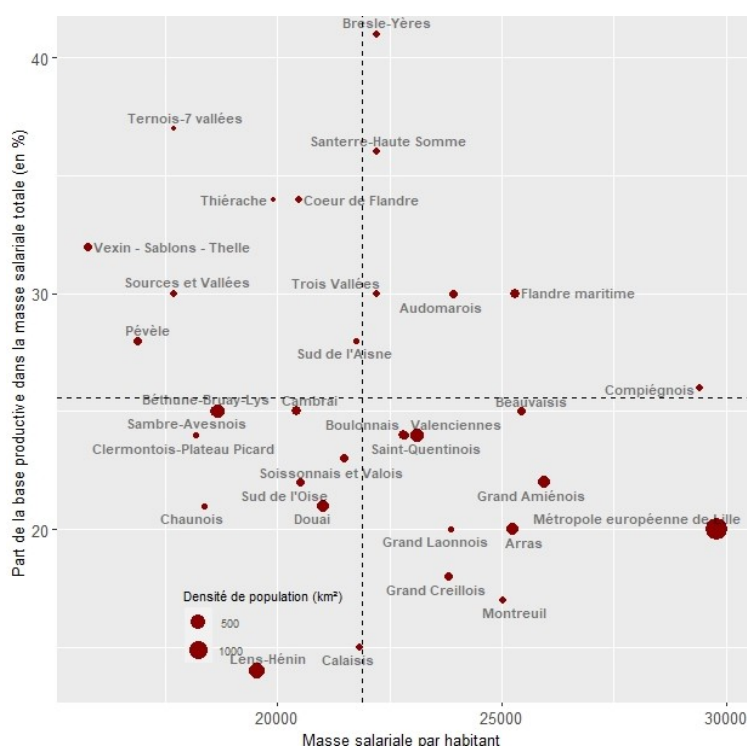


Données : voir **Figure 46**, ci-dessus ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

Pour vérifier s'il existe effectivement une relation entre le niveau de la masse salariale par habitant et la part de la base productive dans la masse salariale totale, nous avons reproduit dans le graphique ci-dessous (**Figure 48**) les résultats de ces deux indicateurs, par Pays de la région. La taille des points de ce graphique indique le niveau de densité de la population (km²) : plus la taille est importante, plus le territoire est densément peuplé. L'axe horizontal en pointillé représente la part moyenne de la base productive dans la masse salariale totale des Pays de la région, tandis que l'axe vertical en pointillés indique le montant moyen de la masse salariale par habitant. On peut dresser deux principaux constats à la lecture de ce graphique. D'une part, la masse salariale par habitant et la dépendance à la base productive semblent être bel et bien corrélés négativement : les Pays qui ont une masse salariale par habitant élevée, et donc qui produisent plus, tendent à avoir une dépendance à la base productive moins forte. D'autre part, il apparaît clairement sur le graphique que les Pays les plus densément peuplés se situent en dessous de la part moyenne de la base productive dans la masse salariale totale.

Cela semble indiquer que les Pays les plus densément peuplés tendent à moins dépendre de leur base productive. De surcroît, ce sont des Pays qui tendent à avoir, en équivalent masse salariale, une activité productive plus forte, même s'il existe des exceptions (Douai, Béthune, Audomarois et Flandre maritime).

Figure 48 – Relation entre la part de la base productive dans la masse salariale, la masse salariale par habitant et la densité de population, par Pays



Note de lecture : la MEL détient la masse salariale par habitant la plus élevée (quasiment 3 000 euros de salaires sont versés annuellement à ses habitants), la densité de la population la plus forte (plus de 1 000 habitants au km²) et une des plus dépendances à la base productive (20% de la masse salariale provient d'une activité exportatrice dans la MEL).

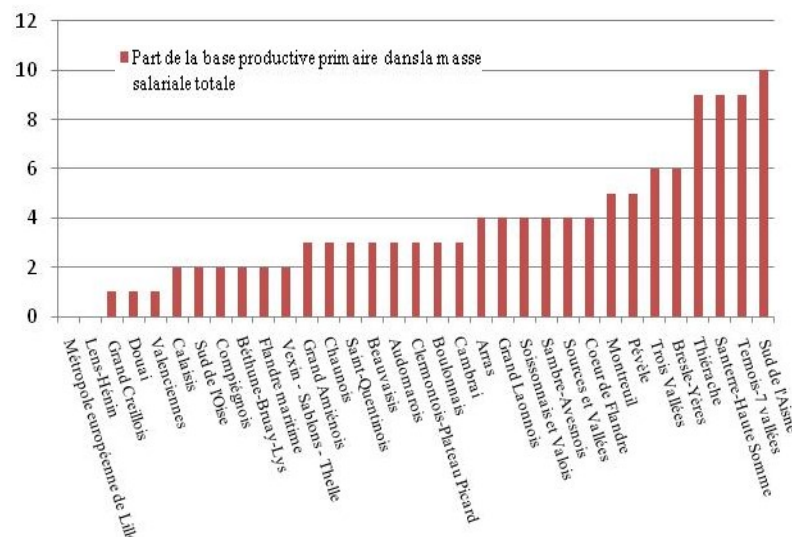
Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015 ; calcul par l'auteur

Avant d'apporter des réponses plus détaillées dans la prochaine section de ce chapitre, nous pouvons avancer deux raisons majeures pour expliquer les différents niveaux de dépendance à la base productive et cette corrélation négative entre le niveau de l'activité productive et la part des revenus salariaux issus des exportations. D'une part, on peut penser que les territoires où la production est la plus élevée ont une spécialisation macroéconomique qui ne se cantonne pas à la base productive, mais qui se traduit également par une base résidentielle (la captation des revenus des navetteurs, des retraités et des touristes), une base publique (salaire de la fonction publique) et/ou une base médico-sociale (prestations sociales) fortes. Ces trois bases sont des moteurs de l'économie locale qui peuvent expliquer la dépendance moins forte de ces économies à la base productive. D'autre part, les territoires qui produisent le plus par

habitant sont assez logiquement constitués des principales villes de la région (MEL, Amiens, Arras, Compiègne, Flandre maritime). Inversement, les Pays qui produisent moins et qui sont le plus dépendant de leur base productive sont plus ruraux (Ternois-7 Vallées, Bresle-Yères, Santerre-Haute Somme, Thiérache) ou localisés dans le périurbain (Pévèle, Cœur de Flandre, Vexin ...). On peut penser que la dépendance plus forte à la base productive au sein de ces Pays s'explique par le circuit de la dépense : la base productive y est plus conséquente car la population locale (ou extérieure) consomme dans les villes localisées dans les Pays voisins, ce qui fait augmenter la production (donc la masse salariale versée au lieu de travail) ailleurs.

Ce constat doit nous amener à approfondir notre étude sur la géographie de la production des Pays de la région, puisque les raisons qui expliquent la dépendance à la base productive peuvent également varier selon les dépendances sectorielles. En effet, les Pays qui dépendent de leur base productive peuvent se caractériser par une part importante de la base productive primaire (agriculture et extraction) dans la masse salariale totale, par une part élevée de la base productive secondaire (industrie) dans la masse salariale totale, ou par une dépendance forte aux exportations de services. Concernant le premier point, à savoir les exportations primaires, nous remarquons que le Sud de l'Aisne (Pays très agricole), le Ternois-Sept Vallées, la Santerre-Haute Somme, la Thiérache, la Bresle-Yères et les 3 Vallées, détiennent la dépendance la plus forte à leur base productive primaire (Figure 49, ci-dessous).

Figure 49 – Part de la base productive primaire dans la masse salariale, par Pays

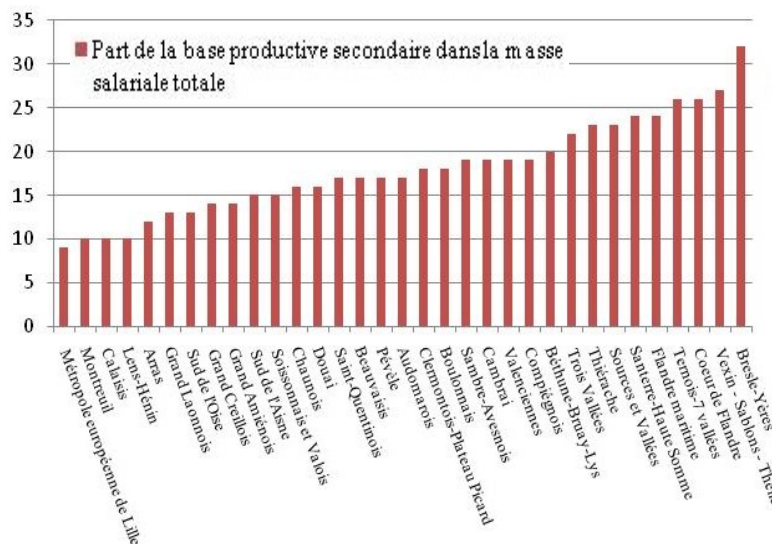


Note de lecture : le Sud de l'Aisne est le Pays qui dépend le plus de sa base productive primaire, cette dernière formant 10% de la masse salariale totale. A l'opposé, la métropole européenne lilloise et Lens-Hénin n'ont aucune dépendance à la base productive primaire.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015 ; calcul par l'auteur

base productive secondaire, on retrouve les Pays constitués d'une ville, comme la MEL, Arras, Calais. Ce sont les Pays qui dépendent le moins de leur base productive.

Figure 51 - Part de la base productive secondaire dans la masse salariale totale

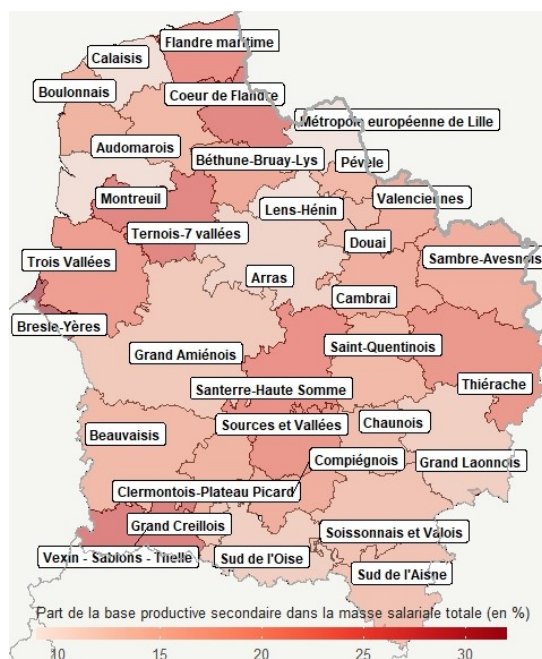


Note de lecture : 10% de la masse salariale versé dans la MEL provient d'une activité industrielle, tandis que ce ratio s'élève à plus de 30% pour la Bresle-Yères.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015 ; calcul par l'auteur

Ces éléments peuvent être vérifiés dans la carte ci-dessous (**Figure 52**), qui reproduit la part de la base productive secondaire dans la masse salariale totale pour chaque Pays.

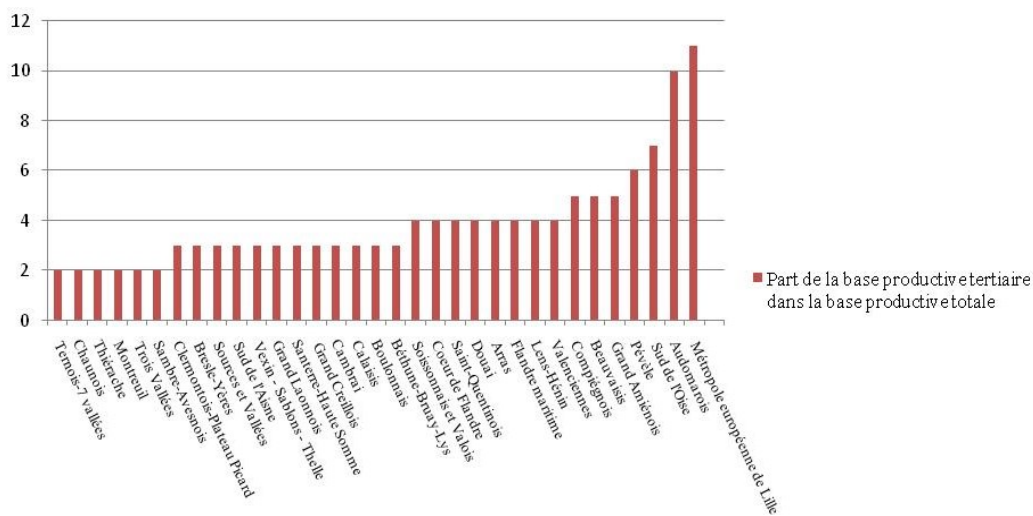
Figure 52 - Dépendance des Pays de la région des Hauts-de-France à leur base productive secondaire



Données : voir Figure 52, ci-dessus ; **Géométries :** IGN-GEOFLA ; élaboration par l'auteur

A noter que le bassin minier, anciennement très industrialisé, ne semble plus trop dépendre des exportations industrielles, excepté peut-être le Valenciennois ainsi que le Béthunois. En ce qui concerne les Pays urbanisés, il nous faut examiner la part de la masse salariale issue de la base productive tertiaire pour pouvoir déterminer la tendance qui se dégage dans ces Pays (**Figure 53**). Dans le graphique ci-dessous, nous avons introduit un diagramme en barres qui reproduit la part de la base productive tertiaire dans la masse salariale totale.

Figure 53 – Part de la base productive tertiaire dans la masse salariale totale



Note de lecture : pour prendre l'exemple de la Métropole Européenne de Lille, on remarque que plus de 10% des revenus salariaux de ce territoire proviennent des exportations de services.

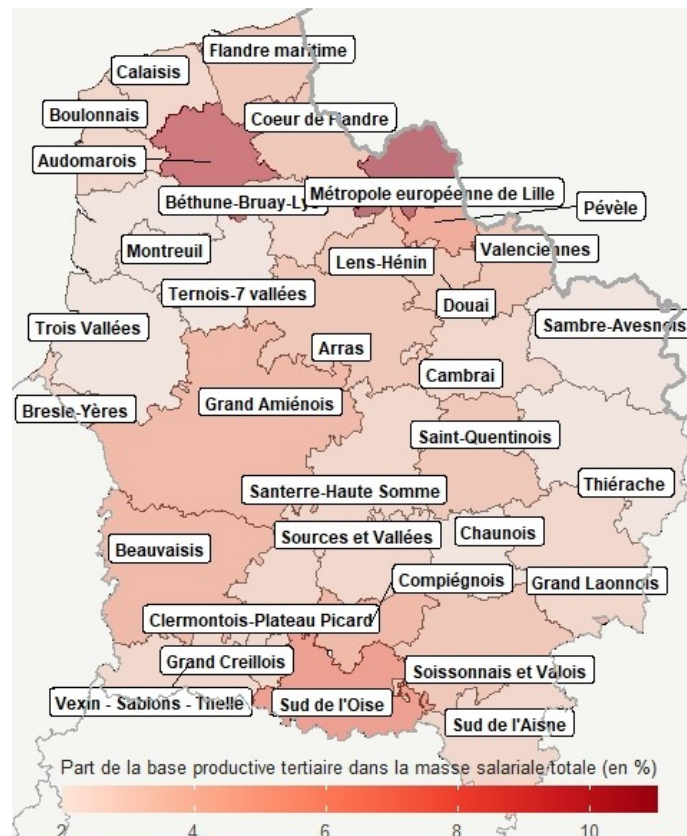
Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015 ; calcul par l'auteur

A première vue, ce graphique montre que les disparités sur le plan de dépendance à la base productive tertiaire sont très importantes. L'écart-type rapporté à la moyenne (**Tableau 17**) donne un ratio qui est presque égal à 2.5, ce qui confirme cette impression. En particulier, on constate que deux Pays se démarquent sur le plan de la dépendance à la base productive tertiaire : la MEL et l'Audomarois. Ces territoires sont suivis de deux Pays périurbains proche d'une métropole : le Pévèle et le Sud de l'Oise. Cela confirme certes le constat d'une concentration très forte des activités de services à haute valeur ajoutée dans les métropoles (Frocrain & Giraut, 2018), mais la présence de l'Audomarois montre que l'exportation de services n'est pas une spécialité qui est exclusivement assurée par ces dernières. Même si les écarts ne sont pas très importants, ce graphique montre que les Pays ruraux (Ternois-7 Vallées, Thiérache, Trois Vallées, Santerre-Haute-Somme...) n'exportent quasiment pas de services. Ce constat apparaît encore plus clairement sur la carte ci-dessous (**Figure 54**). On peut toutefois préciser que le Grand Amiénois, Arras et le Beauvaisis présente des écarts assez faibles avec les Pays

totallement ruraux du fait de la présence de nombreuses communes rurales au sein de ces Pays (ce sont des Pays ayant une grande superficie). L’Audomarois, quant à lui, est de plus petite taille et plus centré sur l’agglomération de Saint-Omer.

Il serait intéressant d’étudier spécifiquement les effets d’entraînement générés par les emplois de services sur l’économie locale, et notamment les fonctions spécifiquement métropolitaines (Goos, Konings & Vandeweyer, 2018). En effet, on peut se demander si le poids plus significatif de la base productive tertiaire ne découlerait pas particulièrement de la présence d’emplois de services à plus haute valeur ajoutée : par effets de déversement sectoriel, les entreprises ont recours à des prestations de services présentes dans les grandes villes (informatiques, juridiques ...), et les employés ont tendance à se fournir localement en services à la personne (jardinage, nettoyage, etc.), ce qui fait automatiquement accroître le niveau de l’économie domestique (Prager & Thisse, 2010 ; Frocrain & Giraut, 2018).

Figure 54 – Dépendance des Pays de la région à la base productive tertiaire

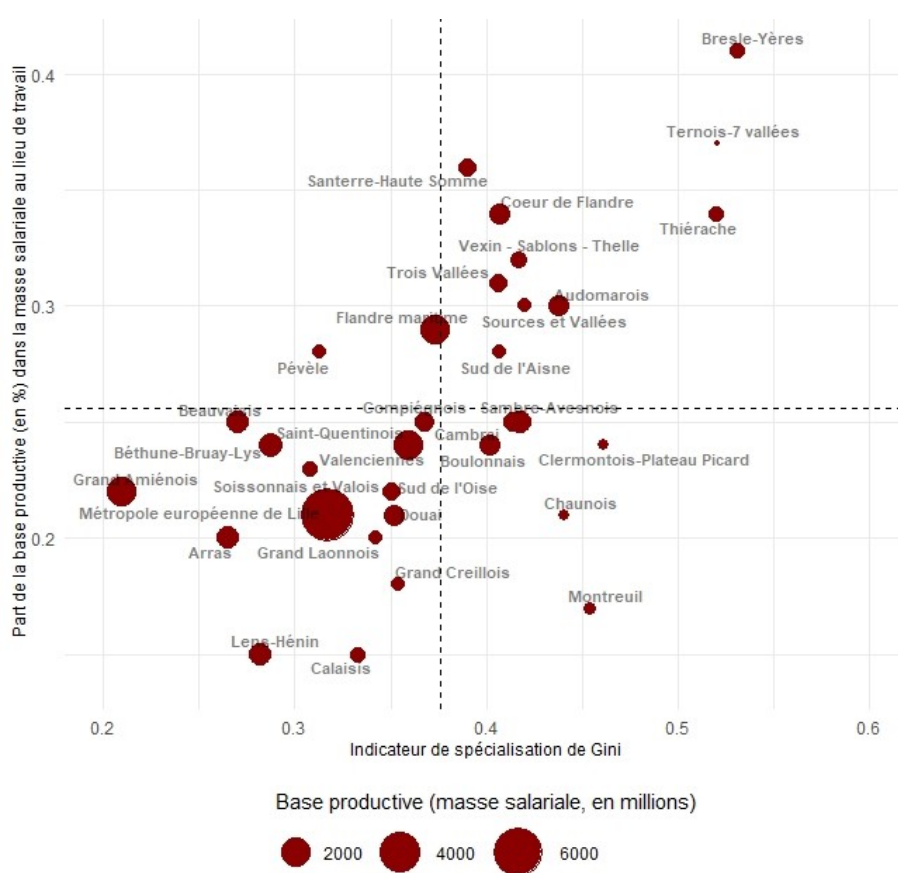


Données : voir Figure 53, ci-dessus ; **Géométries :** IGN-GEOFLA ; élaboration par l’auteur

Pour finaliser l’interprétation de la maquette de la spécialisation productive des Pays de la région, nous avons comparé dans la **Figure 55** (ci-dessous) la part de la base productive

dans la masse salariale totale (au lieu de travail) avec l'indicateur de spécialisation relative de Gini (voir **Encadré 20**, ci-dessus). Nous avons également introduit, dans ce graphique, le volume de la base productive associée à chaque Pays, que l'on a mentionné à travers la taille des points. On retrouve à travers ce graphique plus ou moins le classement du **Tableau 15** (ci-dessus) : la spécialisation dans la base productive semble être la plus élevée pour les territoires qui cumulent une spécialisation agricole et industrielle forte ; elle semble être la plus faible pour les territoires dont l'économie n'est pas très spécialisée, mais qui repose sur une base productive tertiaire plus importante.

Figure 55 – Base productive et niveau de spécialisation des Pays de la région, en 2015



Note de lecture : le Grand Amiénois, qui est localisé à gauche du graphique, détient une base productive qui, en équivalant masses salariales, est comprise entre 2 et 3 milliards d'euros. C'est aussi un territoire dont la part de la base productive dans la masse salariale au lieu de travail est faible (au-dessus de 20%) et dont la diversité sectorielle est la plus élevée des Pays de la région.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015

En somme, nous retenons de cette sous-section que les Pays des Hauts-de-France ont acquis une spécialisation à la base productive qui est très variable. Les Pays des villes dépendent moins de la base productive, principalement en raison de la sous-représentation des industries et du secteur agricole dans ces territoires. Toutefois, on peut souligner que la MEL et l'Audomarois se caractérisent par une surreprésentation des emplois de services liés à la base

productive, ce qui traduit un certain dynamisme au sein de ces territoires. Les Pays ruraux et périurbains, qui se distinguent par une présence très forte de l'industrie et de l'agriculture, ont acquis une dépendance à la base productive beaucoup plus forte.

2.3. Les spécialisations macro-fonctionnelles en termes de bases résidentielles et médico-sociale

Dans la sous-section précédente, nous avons élaboré la maquette macroéconomique de la production en étudiant la base productive (géographie de la production) et la spécialisation sectorielle des Pays de la région. Dans cette section, nous allons construire la maquette de la résidence du revenu. Pour cela, nous allons évaluer dans un premier temps les effets de transfert de revenus qui sont générés par les navettes domicile-travail. Nous serons en mesure de proposer une estimation des revenus d'activité qui sont transférés du lieu de travail (lieu de production) au lieu de résidence. Nous repérerons dans un second temps les revenus localisés au lieu de résidence, et nous estimerons le volume des bases résidentielle et médico-sociale.

2.3.1. Les navettes domicile-travail et leur rapport au développement local

Nous l'avons abordé dans le chapitre précédent, les territoires de production ne sont pas nécessairement ceux où les revenus résident puisqu'il existe localement de nombreux mécanismes de transfert géographique des revenus (Kaldor, 1970 ; Dixon & Thirlwall, 1975). Il apparaît donc nécessaire de quantifier ces effets de transfert afin de mieux saisir les déterminants économiques du développement des territoires (Isard, 1956). Dans notre approche théorique (version *étendue* de la théorie de la base), un territoire peut se développer sans nécessairement exporter, mais en captant des revenus d'activité via la redistribution sociale, publique ou privée de richesses (Davezies, 2008 ; 2012). Ces revenus captés ne caractérisent qu'un pan de la base *présentielle*, puisque cette dernière inclut également les revenus qui résident localement et qui sont la contrepartie d'une production locale.

Les navettes domicile-travail sont un mécanisme de transfert qui constitue, avec les pensions et retraite et la consommation des touristes, la base résidentielle des territoires. Elles exercent un rôle clé sur l'organisation économique des territoires, puisqu'elles influent fortement sur leur spécialisation en tant que lieux de production ou de résidence des revenus : en faisant circuler les revenus d'activité, elles contribuent au découplage entre la géographie de la production et la géographie de la résidence des revenus (Davezies & Talandier, 2014). Durant ces dernières décennies, on a ainsi pu constater une baisse du *taux de stabilité moyen*, que

l'Insee définit comme la part des actifs résidant et travaillant sur leur lieu de résidence, rapportée à l'ensemble de la population active qui y réside. A l'échelle des SCOT (Schéma de cohérence territoriale, cf. chapitre 2), ce taux serait ainsi passé de près de 90% en 1975 à près de 79% en 2008 au sein du Nord-Pas-de-Calais (Insee, 2016). Cela signifie que 79% des individus travaillant au sein d'un SCOT où ils résident, ou encore que 21 % des individus ne travaillent pas dans le SCOT où ils résident. *A priori*, les navettes domicile-travail restent donc assez limitées au regard de ces chiffres.

Pour quantifier les effets de transfert liés aux navettes domicile-travail, nous avons calculé et comparé, ci-dessous (**Tableau 18**), les coefficients de Gini au lieu de travail et au lieu de résidence, pour chaque secteur d'activité de la NAF. Nous avons par ailleurs calculé le rapport entre les deux coefficients de Gini : un ratio inférieur à 100% signifie que les emplois sont plus concentrés au lieu de travail qu'au lieu de résidence⁴⁹. Les coefficients de Gini au lieu de travail ont été classés par ordre décroissant : les secteurs localisés dans la partie haute ont une dispersion au lieu de travail forte (une forte concentration de l'emploi sectoriel dans peu de Pays), mais pas nécessairement au lieu de résidence.

Même s'il existe des différences majeures entre les secteurs d'activité (ce qui pose des questions intéressantes, comme celle du profil socioéconomique des travailleurs), on constate que tous les secteurs d'activité ont une répartition de l'emploi au lieu de résidence qui est moins inégalitaire qu'au lieu de travail : la population active occupée par secteur d'activité est moins concentrée que l'emploi sectoriel⁵⁰. Les raisons de ce phénomène sont multiples, mais on peut évoquer le fait que l'emploi se concentre généralement dans des espaces agglomérés pour bénéficier d'effets d'agglomération, tandis que la population tend à se disperser selon leurs choix de vie et des contraintes de logement.

Pour le formuler autrement, ce tableau semble indiquer que de nombreuses navettes domicile-travail s'opèrent entre les Pays, ce qui implique (comme nous le verrons ci-dessous) une circulation importante du revenu : les Pays où se localise l'activité productive ne bénéficient pas nécessairement des retombées positives liées à la base productive, dans la mesure où ces revenus captés fuient à destination d'autres pays de la région *via* les navettes domicile-

⁴⁹ Pour rappel, un indice de Gini fort traduit une distribution dispersée. Un indice nul traduit une distribution totalement homogène – et inversement.

⁵⁰ C'est d'ailleurs une des raisons qui explique la concurrence monopolistique selon Kaldor (1935), comme nous l'avons vu ci-dessus (cf. section 5, point 1.1.2.) : les entreprises essaient de contenir la concurrence en adoptant des stratégies de localisation basées sur la proximité des consommateurs.

travail. Notons que les différences de ratio entre les secteurs d'activité peuvent s'expliquer par la géographie de l'activité sectorielle. Un agriculteur élit par exemple domicile sur son lieu de travail, par opposition à un salarié tertiaire, pour lequel l'emploi se situe généralement au cœur des grandes villes, mais pour lequel la résidence peut être située ailleurs.

Tableau 18 – Comparaison des coefficients de spécialisation de Gini au lieu de travail et au lieu de résidence

Secteur d'activités (A-38)	Gini ELT, comparaison Région	Gini ELR, comparaison région	Ratio Gini ELR/ELT
Recherche et Développement	0,72	0.43	60,20%
Pharmacie	0,68	0.40	59,10%
Matériel informatique	0,64	0.42	65,10%
Matériel transport	0,63	0.43	67,60%
Electronique	0,60	0.41	67,60%
Textile	0,60	0.37	61,50%
Chimie	0,57	0.41	72,10%
Informatique	0,52	0.39	75,50%
Electricité/gaz	0,49	0.24	49,90%
Plastique	0,48	0.31	64,80%
Biens d'équipement	0,45	0.31	68%
Télécommunication	0,45	0.21	46,50%
Agriculture	0,39	0.38	97,40%
Métallurgie	0,39	0.26	68%
Agroalimentaire	0,37	0.28	76,80%
Bois/Papier	0,35	0.20	58,60%
Autres industries	0,26	0.16	62,10%
Services spécialisés, HVA	0,25	0.16	64,10%
Activités scientifique et technique	0,20	0.18	90,10%
Immobilier	0,18	0.12	67,70%
Banque-Finance-Assurance	0,18	0.18	98,60%
Transport	0,17	0.14	84,10%
Administration publique	0,16	0.08	48,30%
Eau/déchets	0,15	0.11	72,90%
Hébergement-Restauraton	0,14	0.11	78,50%
Construction	0,11	0.07	67%
Commerce	0,07	0.04	65%

Interprétation : le tableau compare les coefficients de Gini par secteurs. Un coefficient proche de 1 indique une situation très inégalitaire (les secteurs d'activité sont concentrés dans un nombre faible de Pays), et inversement. Le ratio présente la part du coefficient de Gini au lieu de résidence sur la part du coefficient de Gini au lieu de travail.

Données : Insee, RP15, emploi au lieu de travail et au lieu de résidence ; calcul par l'auteur

Comme pour la maquette macroéconomique de la production, il faut étayer la quantification de ces effets par une mesure de la circulation du revenu (Tiebout, 1962). Nous avons donc reproduit dans le **Tableau 19** (ci-dessous) et dans la

Figure 56 (ci-dessous), les flux de masses salariales qui transitent à travers la mobilité des travailleurs (**Encadré 22**, ci-dessous) entre chaque Pays de la région. Dans ce tableau, les flux domestiques désignent les salaires provenant d'une activité productive locale et qui résident

sur le territoire ; les flux entrants se réfèrent aux revenus salariaux, captés par les résidents qui travaillent sur un autre territoire ; les flux sortants définissent les salaires qui fuient par l'intermédiaire de non-résidents venant travailler sur le territoire. La balance désigne la différence entre les flux sortants et entrants. Le taux de masse salariale entrante est défini comme le rapport entre les flux entrants (salaires de ceux qui résident sur le Pays mais qui travaillent ailleurs) et les salaires résidant dans le territoire (salaire de ceux qui résident sur le territoire, sans nécessairement y travailler).

Tableau 19 – Volume de la masse salariale générée par les navettes domicile-travail

Pays	Salaires (ELR)	Salaires (ELT)	Flux domestiques	Flux entrants	Flux sortants	Balance	Taux salaires entrants
Pévèle	1062	505	217	845	288	557	0,80
Vexin	1228	601	332	896	270	626	0,73
Sud de l'Oise	1796	1102	568	1228	534	694	0,68
Clermontois	690	424	225	465	198	266	0,67
Sources et Vallées	687	439	270	418	169	249	0,61
Grand Creillois	908	910	380	528	530	-2	0,58
Cœur de Flandre	1362	948	625	737	323	414	0,54
Ternois 7 vallées	218	154	105	114	50	64	0,52
Bresle Yères	417	388	204	214	184	30	0,51
Lens Hénin	3000	2567	1610	1389	956	433	0,46
Béthune	2314	1731	1273	1041	458	583	0,45
Chaunois	570	433	315	255	118	137	0,45
Douai	1769	1605	981	788	624	164	0,45
Sud de l'Aisne	628	450	351	278	100	178	0,44
Compiégnois	1179	1214	677	502	537	-35	0,43
Soissonnais	904	728	540	364	189	175	0,40
Santerre	698	648	428	270	221	50	0,39
Arras	1970	1814	1224	745	589	156	0,38
Cambrai	1289	1052	825	463	226	237	0,36
Audomarois	1057	972	703	354	269	85	0,33
Grand Laonnois	747	700	506	241	194	47	0,32
Beauvaisis	1599	1534	1112	487	422	65	0,30
Calaisis	1214	1116	856	358	259	99	0,29
Valenciennes	2774	2806	1959	815	847	-32	0,29
Trois Vallées	804	738	569	235	169	67	0,29
Sambre Avesnois	1759	1460	1252	507	208	299	0,29
Thiérache	531	487	379	152	108	44	0,29
Montreuil	612	632	448	164	183	-20	0,27
Saint Quentin	1081	1058	840	241	218	23	0,22
Boulonnais	1260	1190	991	269	200	70	0,21
Grand Amiénois	3203	3176	2680	522	496	27	0,16
Flandre maritime	2159	2277	1843	316	434	-119	0,15
MEL	11070	12786	9532	1539	3255	-1716	0,14
Minimum	218	154	105	114	50	-1716	0,14
Maximum	11070	12786	9532	1539	3255	694	0,80
Moyenne	1593	1474	1055	538	419	119	0,41
Ecart-type	1858	2160	1629	363	552	389	0,17

Interprétation : Les données sont exprimées en millions d'euros. Pour prendre l'exemple de la MEL, 14% de la masse salariale des actifs occupés salariés vivant dans la MEL provient d'une production établie dans un autre Pays (soit l'équivalent de 1 milliard et 539 millions d'euros).

Données : DADS2015, RP2015 emploi au lieu de travail et au lieu de résidence – Insee ; calculs par l'auteur

Encadré 22 – Méthode d'estimation des flux de masse salariale

Pour mesurer les flux de masse salariale qui transitent à travers la mobilité des travailleurs, nous avons suivi trois étapes. A partir des résultats du recensement de la population de 2015, nous avons relevé le profil socioéconomique des individus résidents et en emploi (ouvrier, employé, profession intermédiaire, cadre), leur lieu et temps de travail. Dans un second temps, nous avons exploité les estimations du salaire net horaire moyen, par catégorie socioprofessionnelle, temps de travail et EPCI du lieu de résidence, que l'Insee a calculées à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Pour calculer le salaire annuel versé pour chaque salarié, nous avons fait l'hypothèse que le temps de travail au niveau local (donc à l'échelle des EPCI), à temps partiel et à temps plein et pour chaque catégorie socioprofessionnelle, est égal au temps de travail moyen établi à l'échelle nationale pour chaque catégorie socioprofessionnelle, à temps plein ou à temps partiel. Dans un troisième temps, nous avons agrégé les données à l'échelle des Pays, et nous avons croisé les estimations du salaire net annuel moyen par catégorie socioprofessionnelle, temps de travail et Pays de résidence, avec le nombre de personnes en emploi, par CSP, temps de travail et Pays de résidence. Dans ce calcul, comme l'Insee ne propose que des données sur l'emploi salarié, nous avons donc exclu les revenus des non salariées.

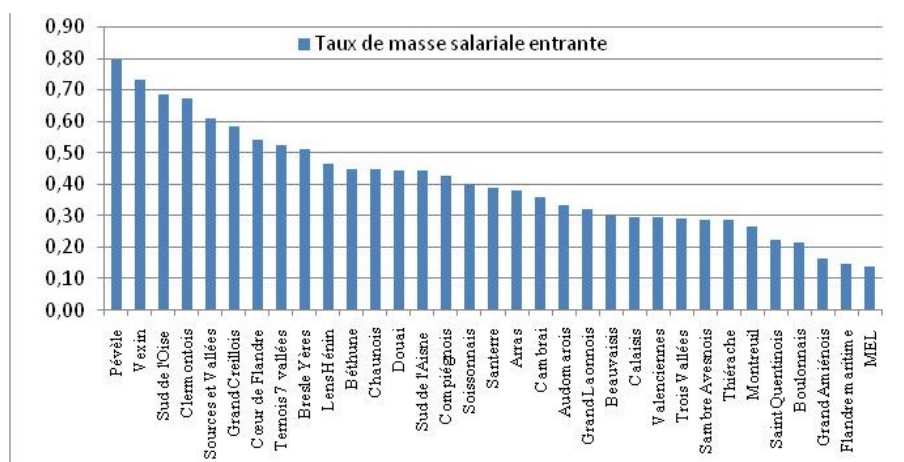
Les estimations proposées dans cette section ne correspondent pas parfaitement à la mesure des flux de la masse salariale que nous avons établie à partir de données régionalisées de la valeur ajoutée issue des comptes nationaux. En effet, d'après nos estimations et en partant du postulat que le salaire net des territoires locaux équivaut à 42% du salaire superbrut (moyenne nationale), nous estimons que la masse salariale nette émise dans les Hauts-de-France vaut près de 49.5 milliards d'euros (section 2 : estimation à partir des données régionalisées des comptes nationaux) et à 50 milliards (estimation établie dans cette section en partant des données issues du recensement de la population et des DADS). D'une part, dans le recensement de la population, les résidents à l'étranger et qui travaillent dans la région ne sont pas pris en compte, ce qui se traduit par une légère sous-estimation du niveau de production. D'autre part, les écarts peuvent s'expliquer par les différences de temps de travail au niveau local par rapport à la moyenne nationale. Même si les écarts sont minimes au regard des proportions, nous avons choisi de ne pas croiser ces deux estimations, et de nous concentrer sur cette seconde estimation pour la suite de notre propos.

En outre, un taux de stabilité proche de 0 signifie que la quasi-totalité des salaires résidant dans le Pays sont distribués à des populations qui habitent et travaillent localement. Inversement, un taux proche de 1 implique que presque tous les salaires résidant sur le territoire sont produits dans un autre territoire. On peut considérer le taux de masse salariale entrante comme un indicateur qui mesure l’opportunité des territoires : plus il est fort, plus le territoire bénéficie de revenu du travail obtenus par des navetteurs travaillant ailleurs. Inversement, plus de ce taux est élevé, plus nous avons affaire à un territoire autonome dont le revenu des résidents ne dépend pas d’une activité réalisée à l’extérieur.

On peut dresser un premier constat à la lecture du tableau ci-dessus : les disparités de masse salariale au lieu de résidence sont plus importantes qu’au lieu de production. On constate en effet que l’écart-type est largement supérieur à la moyenne sur le plan de la masse salariale au lieu de résidence, ce qui n’est pas le cas au lieu de production. Cela signifie que les transferts géographiques des revenus salariaux, dont une grande partie est assurée par des mécanismes privés (notamment la mobilité des travailleurs), tend à accroître les écarts de niveau de revenu entre les Pays de la région. Le deuxième constat que l’on peut dresser tient à la distribution du taux de salaire entrant : le niveau de l’écart-type, par rapport à la moyenne, indique que les disparités entre Pays sont assez faibles, mais l’étendue entre la valeur maximum (80%) et la valeur minimum (14%) indique toutefois qu’il existe des écarts importants au niveau des valeurs extrêmes. Pour repérer les Pays qui se démarquent de la distribution statistique par leurs valeurs extrêmes, nous proposons de nous appuyer sur le graphique ci-dessous (

Figure 56), qui représente le taux de masse salariale entrante pour chaque Pays de la région.

Figure 56 – Taux de masse salariale entrante, par Pays

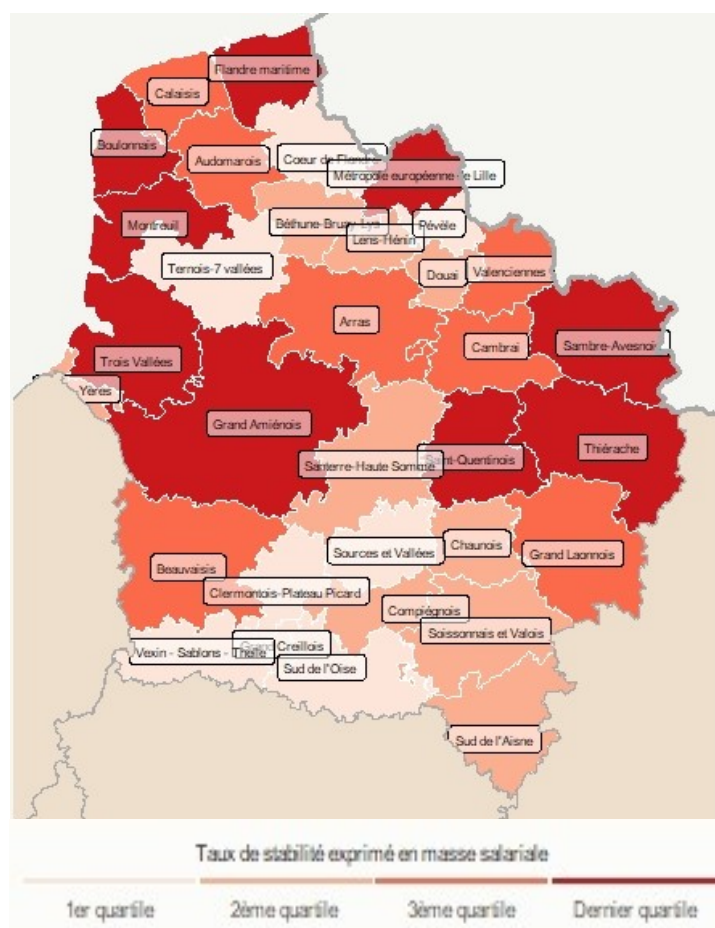


Interprétation : 15% de la masse salariale au lieu de résidence de la MEL provient de flux salariaux entrants, c'est-à-dire de ménages résidents qui travaillent dans un autre Pays de la région.

Données : Insee, RP2015, DADS2015 ; calcul par l'auteur

Au niveau des valeurs hautes, on peut retenir que les Pays qui ont un taux de masse salariale entrante supérieur à la moyenne plus l'écart-type (soit 60%) se composent du Pévèle, du Vexin, du Sud de l'Oise et du Clermontois, c'est-à-dire des Pays périurbains d'une métropole. Au niveau des valeurs faibles, on peut retenir les Pays qui ont un taux de masse salariale supérieur à la moyenne moins l'écart-type (soit 24%). Dans ces Pays on retrouve la MEL, la Flandre maritime, le Grand Amiénois, le Boulonnais et le Saint-Quentinois, c'est-à-dire des Pays constitués à minima d'une ville moyenne. Ces résultats sont tout à fait logiques, puisque les villes sont des pôles d'emplois qui attirent de nombreux navetteurs qui résident dans les territoires périphériques, tels que les Pays périurbains. Pour souligner ce point, nous avons cartographié la part des flux domestiques au lieu de résidence ci-dessous (**Figure 57**).

Figure 57 – Taux de revenus domestiques dans la masse salariale totale par Pays



Interprétation : la Métropole européenne de Lille figure dans le dernier quartile, c'est-à-dire que ce territoire capte peu de revenus de navetteurs entrants : la part de la masse salariale domestique y est élevée, contrairement aux territoires situés en périphérie de grandes villes.

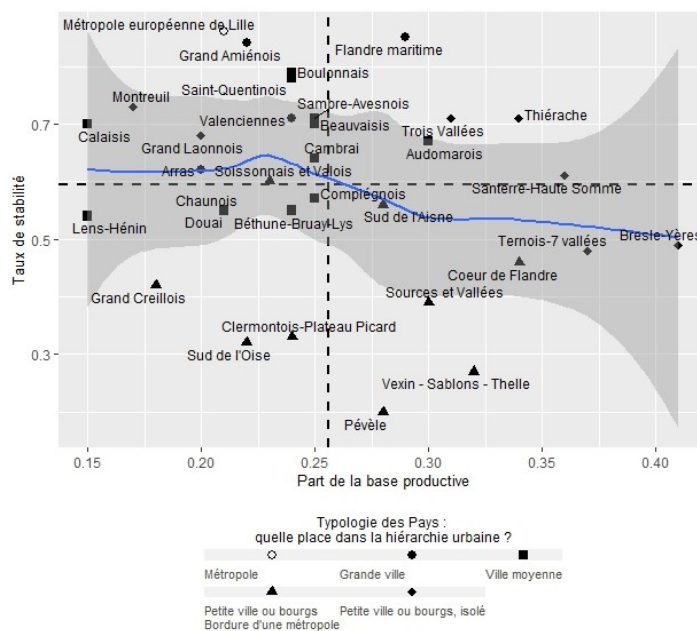
Données : estimations établies à partir des données DADS 2015 et du RP2015

Géométries : IGN-GEOFLA ; élaboration par l'auteur

A la lecture de cette carte, on constate que le Cœur de Flandre et le Pévèle, qui jouxtent la MEL, ont un taux de revenus domestiques faibles, comme le Sud de l'Oise, le Vexin-Sablons-Thelle, le Clermontois ainsi que les Sources et Vallées par rapport à la métropole de Paris. On peut se demander si le Béthunois, Lens-Hénin et le Douaisis ne sont pas sur la voie de la périurbanisation vis-à-vis de la MEL, car leur taux est faible. Nous répondrons à cette question dans la quatrième section, lorsque nous étudierons les origines et les destinations des navettes domicile-travail. Mais retenons que le phénomène semble être généralisé, puisqu'il caractérise aussi le Sud de l'Aisne, le Compiégnois, le Soissonnais ainsi que le Chaunois. Ces territoires ne développeraient-ils pas une dépendance forte à l'égard de la métropole parisienne ? A l'inverse, on remarque que les Pays qui se composent des principales villes de la région détiennent un taux de revenus domestiques élevé, ce qui laisse à penser que les villes en question sont plus autonomes et qu'elles jouent le rôle de métropole pour leur arrière-pays.

Les Pays qui captent le plus (ou le moins) de masse salariale itinérante seraient-ils parallèlement les Pays qui dépendraient le plus de la base productive et, le cas échéant, de quelle base productive dépendent-ils le plus ? Pour répondre à cette question, nous avons reproduit dans le graphique ci-dessous (**Figure 58**) un nuage de points qui met en relation la part de la base productive dans la masse salariale totale au lieu de production avec le taux de stabilité (ou taux de revenus domestiques), par Pays des Hauts-de-France.

Figure 58 – Corrélation entre le taux de stabilité et la part de la base productive dans la masse salariale totale, par Pays



Note de lecture : la MEL, en haut à gauche du graphique, présente l'un des taux de stabilité les plus élevés (plus de 80%) mais, dans le même temps, elle se caractérise par une part des revenus au lieu de travail issus de la base productive qui est parmi les plus faibles de la région, équivalente à près de 20%.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015 et voir **chapitre 4** ; calcul par l'auteur

La ligne horizontale en pointillés indique le taux de stabilité moyen : les Pays localisés au-dessus (respectivement en dessous) ont un taux de stabilité supérieur (respectivement inférieur) à la moyenne régionale. La ligne verticale en pointillés signale la part moyenne de la base productive dans la masse salariale totale des Pays : les Pays localisés à droite (à gauche) de cet axe ont une part supérieure (inférieure) à la moyenne régionale. Nous avons par ailleurs représenté une courbe de régression afin de saisir la tendance globale qui se démarque dans ce graphique. On remarque que la tendance est assez légèrement baissière : les Pays qui dépendent le plus de la base productive tendent à détenir des taux de stabilité les plus faibles, c'est-à-dire qu'ils tendent à capter une part plus élevée de revenus salariaux itinérants.

En dépit de cette tendance baissière, on constate qu'il existe des Pays dépendants de la base productive et peu spécialisés dans la captation de revenus du travail itinérants (un taux de stabilité élevé). C'est notamment le cas de l'Audomarois et de la Flandre maritime, qui sont caractérisés par la présence d'une grande ville (Saint-Omer et Dunkerque), mais on peut également citer les Trois-Vallées, la Thiérache, et la Santerre-Haute-Somme, c'est-à-dire des Pays ruraux. Les Pays les plus dépendants de la base productive et des revenus salariaux itinérants sont principalement constitués de Pays périurbains (Pévèle, Vexin, Sources et Vallées, Cœur de Flandre, Sud de l'Aisne) et de Pays ruraux (Ternois-7 Vallées, Bresle-Yères). Concernant les Pays périurbains, seuls le Clermontois, le Grand Creillois et le Sud de l'Oise font office d'exception en exportant peu de biens et de services. A l'inverse, on constate que les Pays des villes dépendent le moins des revenus itinérants et de la base productive. Il semble donc que la corrélation entre le taux de stabilité et la base productive s'explique d'abord par le degré d'urbanité des Pays. Par ailleurs, on peut suggérer ici qu'il n'existe pas de relation particulière entre la base productive tertiaire et le taux de stabilité. Les Pays périurbains, qui ont acquis une spécialisation dans la base productive tertiaire, ont un taux de stabilité faible, tandis que l'Audomarois et la MEL (de façon plus générale les Pays des grandes villes) détiennent un taux de stabilité qui est plutôt élevé.

En somme, nous pouvons retenir de ce point que les Pays qui détiennent des taux de stabilité élevés sont de deux sortes. Il y a d'une part les Pays ruraux, spécialisés dans la base productive primaire et secondaire, et qui détiennent les niveaux de développement les plus

faibles. Il y a d'autre part les Pays urbains, assez peu dépendants de la base productive, mais dont certains d'entre eux ont acquis une spécialisation forte dans la base productive tertiaire. Les Pays fortement dépendants de la captation de revenus salariaux (taux de stabilité faible) sont localisés dans les espaces périurbains de la métropole lilloise et parisienne. Globalement, cela se traduit par une corrélation positive forte entre le taux de masse salariale entrante et le niveau de l'emploi et de l'environnement, et par une corrélation négative sur le plan du transport. Ces résultats montrent que le modèle de développement qui présente le moins de défauteur dans la région repose sur une stratégie de développement économique non-coopérative.

2.3.2. Une estimation des bases résidentielle et médico-sociale

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus (**Encadré 18, chapitre 5**), la théorie de la base définit trois types de bases économiques (Davezies, 2008 ; 2012) pour repérer les lieux où les revenus résident : la base résidentielle (navettes domicile-travail, pension, retraite, tourisme), la base publique (salaires issus des emplois publics) et la base médico-sociale (les prestations sociales). L'objet ici est d'établir une maquette de ces bases économiques. Cette maquette ne sera toutefois pas exhaustive, puisque nous ne localiserons ni la dépense des touristes ni les emplois publics du fait de l'absence de données.

Encadré 23 – Méthode suivie pour élaborer la maquette de la résidence du revenu

Pour estimer la maquette macroéconomique de la résidence du revenu, nous avons exploité la base de données provenant des fichiers Filosofi de l’Insee. Ces fichiers retracent le revenu au lieu de résidence des ménages : revenus d’activité, revenus du patrimoine, pensions et retraite, prestations sociales et revenus des non salariés. Toutefois, comme l’Insee ne propose que des proportions (et non des données en volume), nous avons croisé cette base de données avec le fichier IRCOM (Impôts sur le revenu localisés à la commune) proposé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Ce fichier présente le revenu d’activité des contribuables et l’impôt sur le revenu qu’ils paient au lieu de résidence. Nous avons donc reporté le revenu d’activité de la base IRCOM dans le fichier Filosofi, et nous avons calculé le volume de chaque revenu en prenant leur part dans le revenu d’activité. Le salaire des navetteurs est celui que nous avons estimé ci-dessus (**Tableau 19**). Nous avons pris en considération, dans les « revenus restants », le revenu de l’activité non salariée ainsi que le revenu du patrimoine des ménages. En effet, les pensions/retraite (qui constituent la base résidentielle) incluent une partie des revenus du patrimoine (le viager) et des non salariés, et les allocations chômage comportent des éléments du revenu socialisé des non salariés.

Nous avons commencé par mesurer dans le **Tableau 20** (ci-dessous) la base médico-sociale (la partie socialisée du revenu du travail) et une partie de la base résidentielle (pensions, retraite, salaire de navetteurs) pour chaque territoire de la région. Pour cela, nous avons étudié le revenu des ménages selon que ces revenus proviennent de la redistribution sociale ou privée. Par redistribution privée, nous entendons l’ensemble des flux géographiques des revenus d’activité qui ne transitent pas par le mécanisme de redistribution sociale.

Tableau 20 – La maquette macroéconomique de la résidence du revenu, par Pays des Hauts-de-France (2015)

Pays	Revenus au lieu de résidence	Base résidentielle (hors tourisme, en millions d’euros)			Base médico-sociale (en millions d’euros)			Revenus restants	
		Dont salaire navetteurs	Dont pensions retraites	Part Base résidentielle	Dont allocations chômage	Dont prestations sociales	Part Base médico-sociale	Dont revenus des non salariés	Dont revenus du patrimoine
Arras	3 706	745	878	44%	92	181	7%	224852	285082
Audomarois	1 951	354	464	42%	58	128	10%	91669	144635
Beauvaisis	2 919	487	695	40%	85	168	9%	137201	204945
Béthune	4 239	1041	1 073	50%	124	307	10%	171730	253609
Boulonnais	2 572	269	663	36%	83	185	10%	130476	194349
Bresle-Yères	892	214	253	52%	25	55	9%	51060	77582
Calaisis	2 371	358	564	39%	85	188	12%	104414	150029

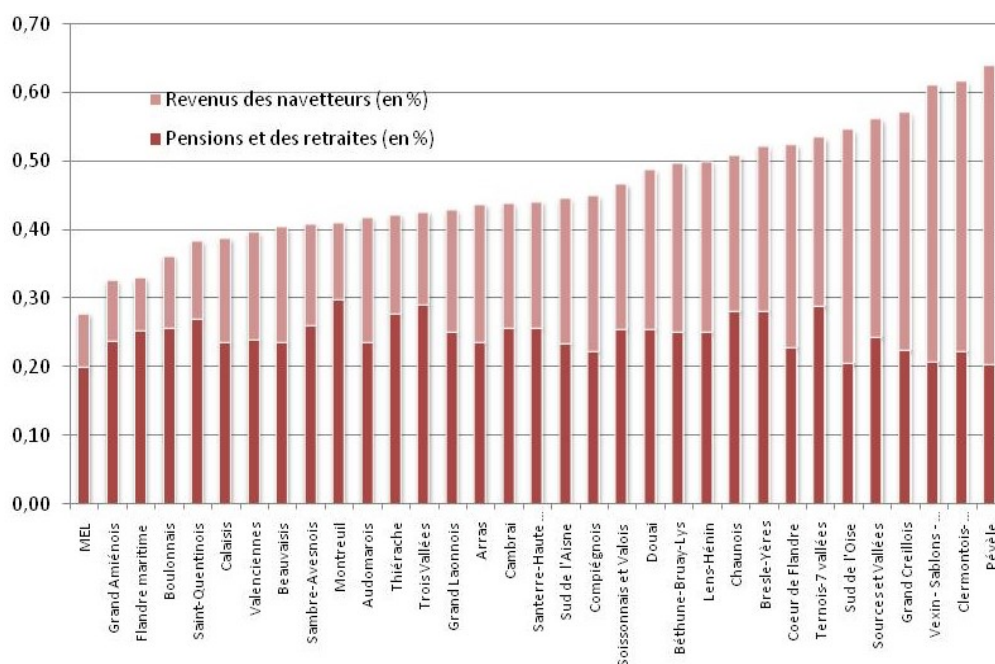
Cambrai	2 554	463	659	44%	85	177	10%	141293	186125
Chaunois	1 128	255	320	51%	34	78	10%	44848	69283
Clermontois	1 181	465	265	62%	31	54	7%	47344	71736
Coeur de Flandre	2 488	737	570	53%	66	111	7%	127036	207922
Compiégnois	2 219	502	498	45%	60	92	7%	91609	172091
Douai	3 398	788	873	49%	105	278	11%	121250	185437
Flandre maritime	4 115	316	1 047	33%	135	260	10%	168096	266918
Grand Amiénois	5 916	522	1 417	33%	156	337	8%	330033	462708
Grand Creillois	1 525	528	344	57%	58	140	13%	30323	67024
Grand Laonnois	1 359	241	343	43%	39	85	9%	73327	108530
Lens-Hénin	5 581	1389	1 404	50%	194	518	13%	173138	251494
MEL	19 695	1539	3 958	28%	604	1 272	10%	880874	1570377
Montreuil	1 493	164	449	41%	41	76	8%	92586	160990
Pévèle	1 937	845	396	64%	43	59	5%	100301	154563
Saint-Quentinois	2 101	241	569	39%	64	150	10%	119670	156721
Sambre-Avesnois	3 401	507	887	41%	111	295	12%	167376	244917
Santerre	1 467	270	379	44%	48	90	9%	99328	117968
Soissonnais	1 726	364	443	47%	53	97	9%	84386	139782
Sources et Vallées	1 319	418	324	56%	42	69	8%	46588	87000
Sud de l'Aisne	1 311	278	308	45%	38	61	8%	95182	117173
Sud de l'Oise	3 611	1228	746	55%	87	96	5%	162984	303361
Ternois-7 vallées	465	114	135	54%	12	29	9%	28166	42044
Thiérache	1 048	152	292	42%	32	82	11%	69477	94230
Trois Vallées	1 753	235	514	43%	50	99	8%	110125	153881
Valenciennes	5 227	815	1 262	40%	174	463	12%	208318	331932
Vexin	2 226	896	465	61%	63	82	7%	80545	129004
Moyenne	2 997	538	711	46%	90	193	9%	139 564	217076

Interprétation : 1 milliard 158 millions d'euros de revenus résident dans le Chaunois. Parmi ces revenus, 51% proviennent de la base résidentielle (retraite, salaire de navetteurs) et 10% découlent de la base médico-sociale.

Données : estimations établies à partir des données DADS, du fichier Filosofi et du RP2015 (Insee) et du fichier IRCOM de la DGFIP ; calcul par l'auteur

Dans ce tableau, les revenus « restants » désignent les revenus primaires non salariaux, à savoir les revenus du patrimoine et les revenus des entrepreneurs individuels. Nous souhaitons par ailleurs attirer l'attention du lecteur sur le fait que les données dans ce tableau sont exprimées en revenus nets, contrairement à notre maquette de la production où elles le sont en superbrut. Pour faciliter la lecture de ce tableau, nous avons commencé par reproduire dans le graphique ci-dessous (**Figure 59**), la part des revenus au lieu de résidence qui proviennent de la base résidentielle pour chaque Pays de la région. Nous avons également distingué la nature de ces revenus (pension-retraite, salaire de navetteurs). Nous avons classés les Pays par ordre croissant, en fonction de leur dépendance à la base résidentielle, c'est-à-dire des Pays qui présentent la dépendance la plus faible à la base résidentielle (sur la partie gauche) aux Pays les plus dépendants (sur la partie droite du graphique).

Figure 59 – Revenus au lieu de résidence issus de la base résidentielle par Pays



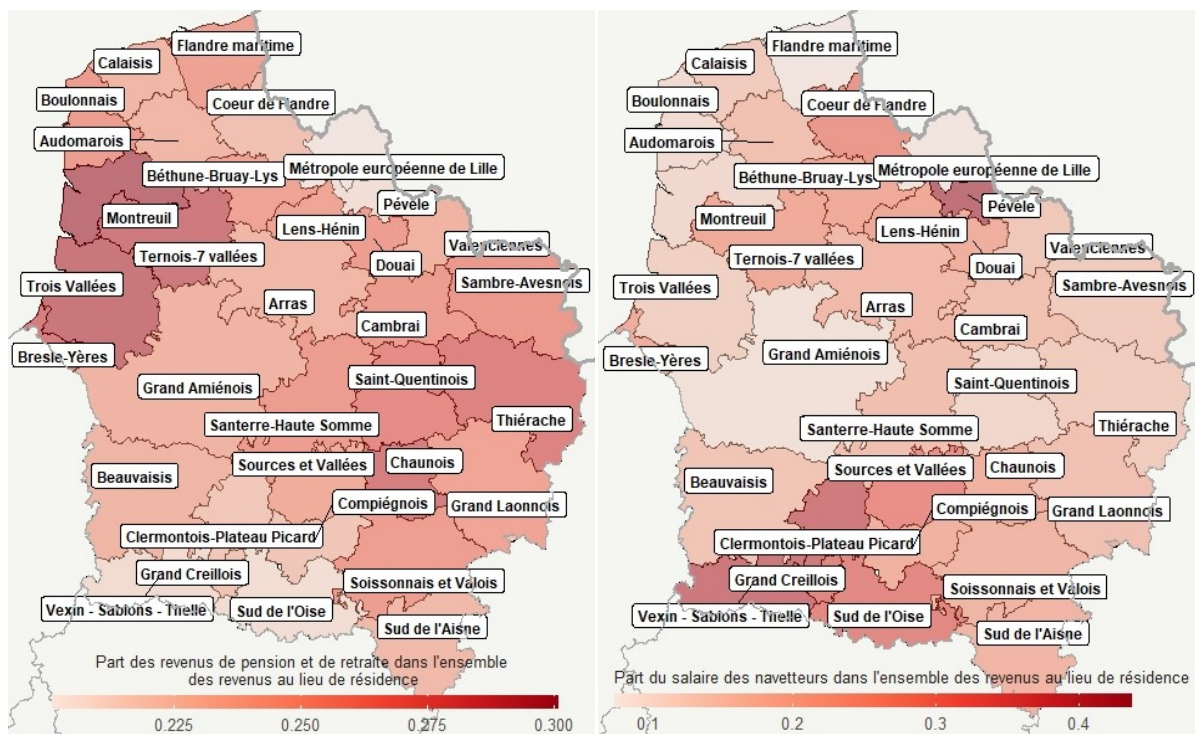
Note de lecture : Dans la MEL, près de 30% des revenus au lieu de résidence sont issus de la base résidentielle (20 % des revenus au lieu de résidence sont des revenus de pensions et de retraite et moins de 10% des revenus au lieu de résidence sont des salaires de navetteurs).

Données : estimations établies à partir des données DADS, du fichier Filosofi et du RP2015 (Insee) et du fichier IRCOM de la DGFIP, calcul par l'auteur

Le constat, assez frappant, que l'on peut faire à la lecture de ce graphique tient à la nature des revenus qui forment la base résidentielle de chaque Pays de la région : plus on se dirige vers la droite du graphique, plus la base résidentielle du Pays en question est formée de revenus provenant des navetteurs, c'est-à-dire des revenus qui sont la contrepartie d'une activité productive établie dans un autre territoire de la région. Par exemple, un tiers des revenus de la base résidentielle du Pévèle, Pays limitrophe à la MEL, sont des revenus de pensions et de retraite, alors que ces revenus composent près de trois-quarts des revenus de la base résidentielle dans la MEL, territoire qui a la plus faible dépendance. Pour le formuler autrement, ce graphique indique que les Pays ont une relation à la base résidentielle qui varie principalement en fonction de leur capacité à capter des revenus du travail itinérants.

Les cartes ci-dessous (**Figure 60**) représentent la part de chacun de ces revenus dans l'ensemble des revenus au lieu de résidence pour chaque Pays. Elles permettent de situer dans l'espace les effets de composition de la base résidentielle. Plus la couleur est foncée, plus cela signifie que Pays est dépendant du revenu concerné. On peut souligner que les disparités sont plus importantes sur le plan de la dépendance aux navettes domicile-travail que sur le plan de la dépendance aux pensions et retraite. Cela traduit un effet de la métropolisation : les lieux de la production et de la résidence du revenu sont de plus en plus dissociés

Figure 60 – Revenus des pensions-retraites (à gauche) et salaire de navetteurs (à droite)



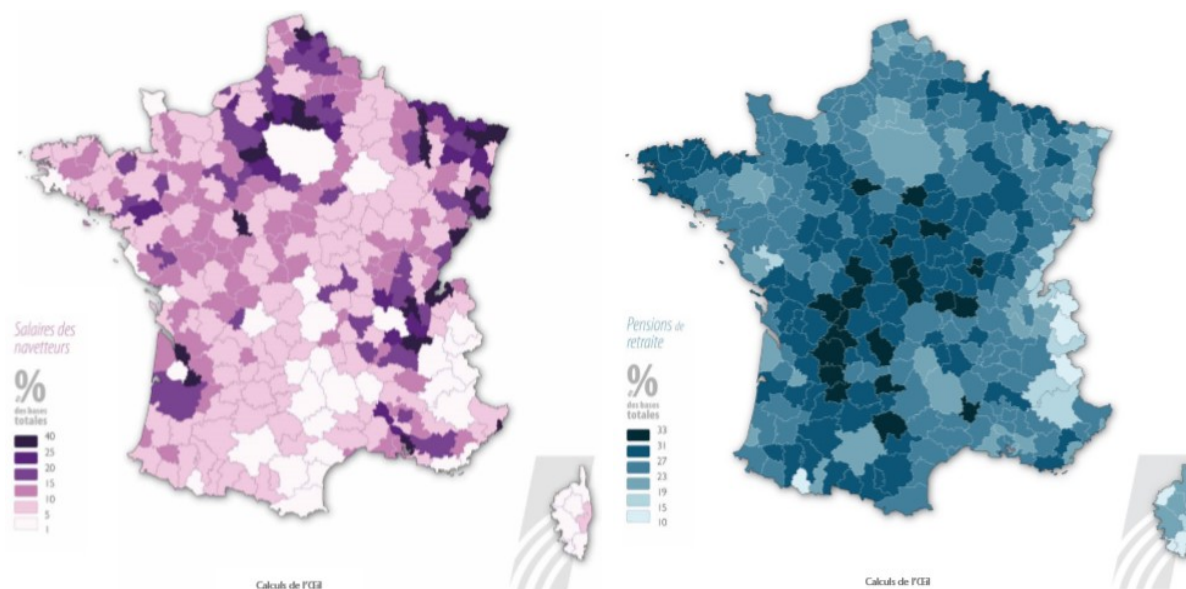
Données : voir Figure 59 ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l’auteur

La comparaison entre ces deux cartes confirme logiquement la lecture du graphique ci-dessus (**Figure 59**) : les Pays qui détiennent une part élevée des revenus issus des pensions et retraites sont ceux qui, parallèlement, tendent à avoir une part des revenus du travail itinérants faible. Ces cartes donnent toutefois une information supplémentaire, liée à la géographie de ces Pays : on constate que la plupart des Pays qui dépendent le plus du revenu des navetteurs figurent en bordure des métropoles lilloise et parisienne (Grand Creillois, Pévèle, Clermontois, Source et Vallées, Sud de l’Oise, Cœur de Flandre, Vexin, Béthune-Bruay-Lys, Lens-Hénin et Douai). A l’inverse, les Pays qui présentent la plus faible part des revenus des navetteurs caractérisent presque tous les Pays formés de grandes villes et de villes moyennes (MEL, Grand Amiénois, Flandre maritime, Boulonnais, Saint-Quentinois, Beauvaisis, Calaisis, Arras, Audomarois, Valenciennes, Compiégnois). Ce sont des territoires qui ont une très forte activité productive et qui se caractérisent par un taux de masse salariale entrante faible.

Par rapport aux zones d’emploi de l’ensemble du territoire national (Davezies, 2010), on peut remarquer que l’effet-revenu de la périurbanisation se confirme à proximité des autres métropoles du pays (**Figure 61**, ci-dessous). Les zones d’emploi du nord et de l’ouest de la métropole parisienne se caractérisent par une dépendance très forte au salaire des navetteurs,

comme dans les zones d'emploi situées aux alentours de Bordeaux, Marseille, Lyon, Nantes, Saint-Etienne ainsi que Strasbourg.

Figure 61 – Poids des salaires des navetteurs dans les zones d'emploi (à gauche) et poids des pensions de retraites dans les zones d'emploi (à droite) sur tout le territoire français

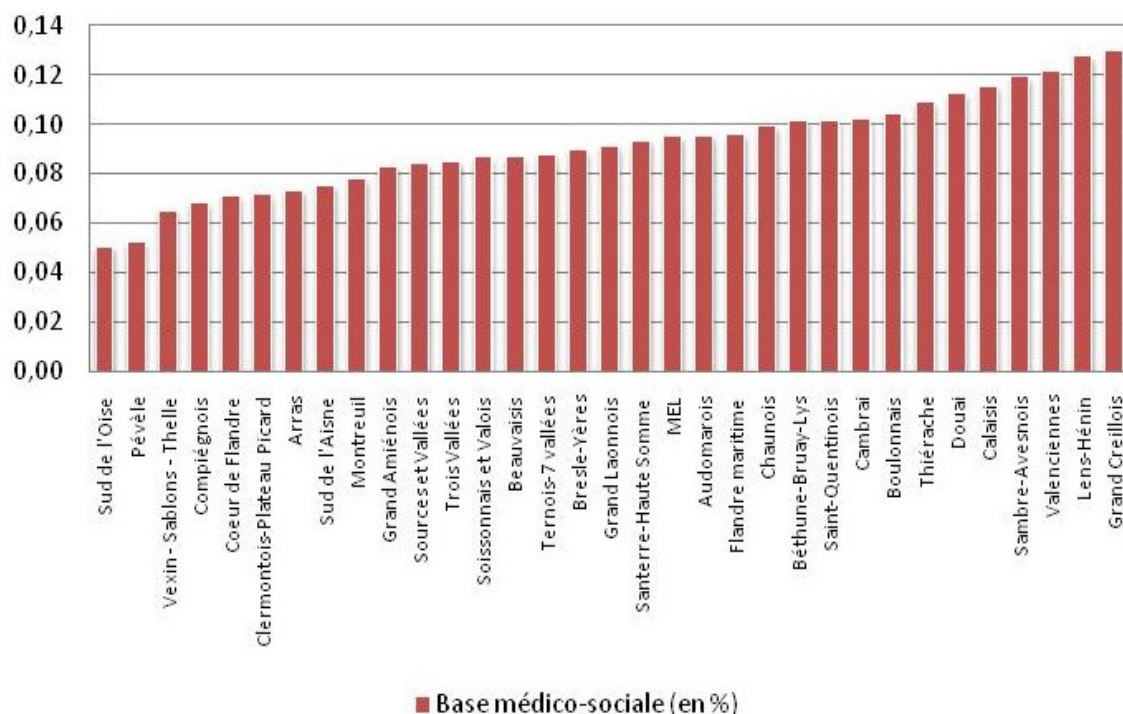


Source : Davezies (2010)

On peut aussi souligner la forte présence de navetteurs dans les territoires qui longent les frontières allemande et suisse, ce qui suggère que de nombreux habitants localisés dans ces zones d'emplois partent travailler quotidiennement dans ces pays. En matière de pensions de retraite, les zones d'emploi situées le long de la « diagonale du vide » semblent se démarquer, ainsi qu'une partie importante de la Bretagne. A l'inverse, les alpes, la région parisienne, Toulouse, Rennes et Nantes présentent des taux plutôt faibles, ce qui laisse entendre que ces territoires sont plus dynamiques que le reste du pays.

Enfin, dans la figure ci-dessous (**Figure 62**), nous avons reproduit la part des revenus au lieu de résidence qui proviennent des revenus sociaux. On peut considérer la dépendance aux revenus sociaux comme un indicateur de la faible activité des territoires, puisque les revenus pris en compte sont issus de la redistribution sociale : un Pays qui se caractériserait par une part élevée des prestations sociales serait un Pays qui aurait une dépendance très forte à d'autres territoires par le mécanisme de la redistribution sociale. Pour repérer ce phénomène, nous avons classés dans le graphique ci-dessous les Pays dans l'ordre croissant : les Pays situés à gauche ont une part très faible des revenus sociaux, et donc une dépendance moindre à l'égard de la redistribution sociale – et inversement.

Figure 62 – Revenus au lieu de résidence qui proviennent de la base médico-sociale pour chaque Pays de la région

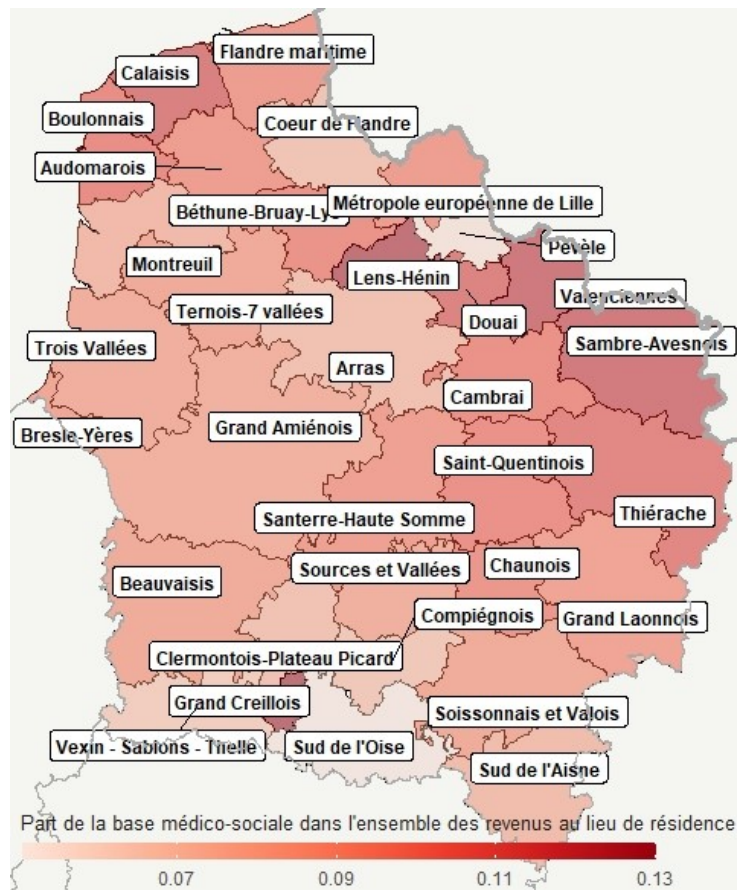


Note de lecture : Dans le Sud de l'Oise, près de 5% des revenus au lieu de résidence sont issus de la base médico-sociale, ce qui reste limité par rapport au Grand Creillois voisin, dont près de 13% de ces revenus proviennent de la base de revenus sociaux.

Données : estimations établies à partir des données DADS, du fichier Filosofi et du RP2015 (Insee) et du fichier IRCOM de la DGFIP ; calcul par l'auteur

Nous avons aussi cartographié les résultats de ce graphique, ci-dessous (**Figure 63**). Il est intéressant de noter que les Pays les moins dépendants des revenus sociaux sont localisés dans la périphérie des métropoles lilloise et parisienne. A l'inverse, les Pays qui présentent la part la plus forte des revenus sociaux sont composés d'une ville (Lens-Hénin, Grand Creillois, Valenciennes...). Les écarts sont même très élevés, ce qui traduit l'existence d'inégalités sociales très fortes : le Grand Creillois a une part des revenus sociaux dans son revenu total qui est trois fois plus élevée que celle du Sud de l'Oise, Pays qui jouxte la région parisienne.

Figure 63 – Part des revenus au lieu de résidence qui proviennent de la base médico-sociale pour chaque Pays de la région



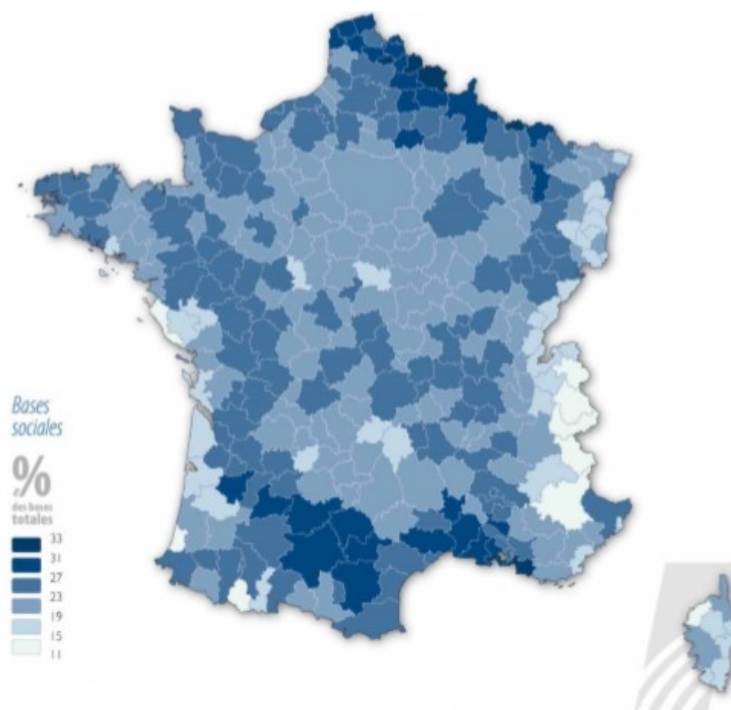
Données : voir Figure 62 ; Géométries : IGN-GEOFLA

En comparant avec l'ensemble des zones d'emploi du territoire national (**Figure 64**, ci-dessous), on remarque que les Pays des Hauts-de-France qui dépendent le plus de la base médico-sociale sont plus généralement les Pays qui bénéficient le plus de ces revenus par rapport au reste du pays. Trois zones géographiques se démarquent nettement : le littoral méditerranéen, la région toulousaine et les zones d'emploi qui figurent le long des frontières belge et luxembourgeoise. Ces résultats confirment l'étude des défaveurs sociales que nous avons menée dans le chapitre 4, à partir de laquelle nous avons pu constater que les territoires qui présentent les taux de pauvreté les plus importants dans l'ensemble du pays se situent au nord de la région parisienne et comprennent les zones localisées sur le pourtour méditerranéen.

Nous pouvons désormais résumer les principales caractéristiques macro-fonctionnelles et de développement des groupes de Pays mentionnés ci-dessus. Les Pays ruraux, qui dépendent beaucoup des pensions et retraite ainsi que de la base médico-sociale, sont des territoires qui détiennent des taux de stabilité qui sont en moyenne relativement élevés, une base productive primaire et secondaire forte, et des niveaux de spécialisation sectorielle très importants. Les Pays périurbains, peu urbanisés, dépendent quant à eux principalement des revenus itiné-

rants du travail et de la base productive, avec une propension élevée à exporter des services, ce qui se traduit par une dépendance assez faible aux retraites et aux revenus sociaux. Ce sont des territoires qui ont des taux de stabilité faibles, et des niveaux de développement plus élevés que la moyenne régionale, même si la poussée immobilière dans ces territoires complexifie l'accès au logement. Les Pays des villes, quant à eux, sont dans une situation plus mitigée. Mais on peut retenir qu'ils dépendent assez peu de la base productive et des revenus itinérants et plus de la base médico-sociale, ce qui traduit des difficultés socioéconomiques très fortes. Maintenant que nous avons rassemblés tous ces éléments, nous pouvons les synthétiser afin d'établir les principaux profils macroéconomiques.

Figure 64 - Poids des bases sociales dans les zones d'emploi



Source : Davezies (2010)

SECTION 3. LES DIFFERENTS MODELES DE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE LA REGION

Dans cette section, nous allons établir les différents profils de spécialisation macro-fonctionnelle dans les Pays de la région, en effectuant une analyse en composantes principales suivie d'une classification ascendante hiérarchique (**Encadré 15**, voir chapitre 4). Dans une seconde sous-section, nous comparerons les profils macroéconomiques avec les profils de développement. Quels profils de développement dépendent-ils le plus de la base résidentielle,

de la base médico-sociale, de la base productive ? Quelle spécialisation macroéconomique est la plus favorable au développement territorial ?

3.1. La typologie des profils macroéconomiques et leur rapport aux profils de développement territorial

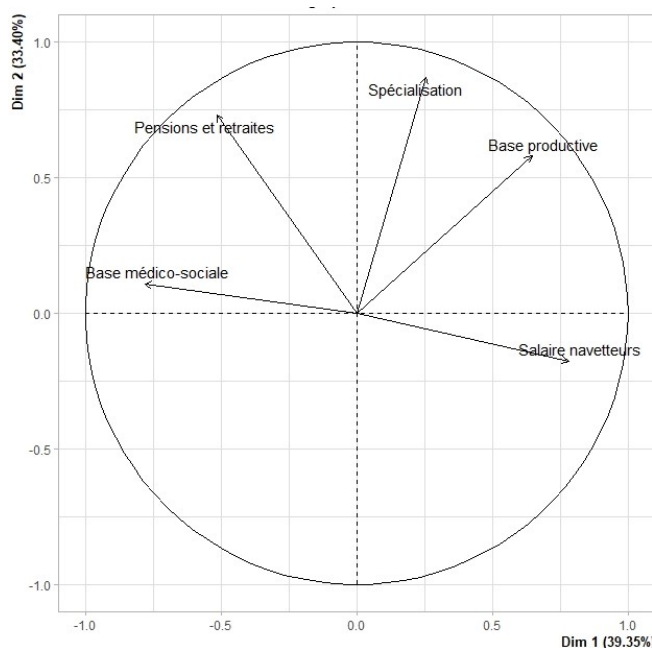
Dans cette sous-section, nous allons synthétiser les différentes informations recueillies sur les attributs macroéconomiques des Pays de la région (bases productive, résidentielle et médico-sociale, taux de stabilité, spécialisation sectorielle) et établir ainsi différents profils de spécialisations macro-fonctionnelles.

Encadré 24 – Méthode utilisée pour estimer la spécialisation macroéconomique des Pays de la région

Afin d'estimer la spécialisation macroéconomique des Pays de la région, nous avons établi une ACP, suivi d'une CAH. Pour la base productive, nous avons repris notre mesure des exportations établie au lieu de production (maquette de la production, cf. section 2). La variable *base productive* qualifie la part de la masse salariale qui provient d'une activité d'exportation, rapporté au revenu d'activité émis par le territoire en question (donc au lieu de production). La spécialisation sectorielle se réfère quant à elle à l'indice de spécialisation de Gini relatif (**Encadré 20**, ci-dessus). Les variables *pensions et retraite* et *salaires des navetteurs* désignent le ratio de la base résidentielle que nous avons estimé au lieu de résidence (maquette de la résidence des revenus). Enfin, la *base médico-sociale* définit la part des allocations chômage et des minimas sociaux dans le revenu total au lieu de résidence.

Pour déterminer le profil macroéconomique des Pays de la région, nous avons recouru à une analyse en composantes principales (**Encadré 24**, ci-dessus). Nous avons déjà entrepris un tel exercice dans le chapitre 4, lorsque nous avons relevé le profil de développement de chaque Pays. A travers une telle méthode d'analyse, nous entendons établir des composantes principales (ou des variables agrégées) qui synthétisent les relations entre les variables prises isolément. C'est à partir de ces composantes que l'on pourra ensuite mener une classification ascendante hiérarchique (CAH) et établir une typologie caractérisant les profils macroéconomiques. Nous avons commencé à reproduire cet exercice dans la **Figure 65** (ci-dessous), que l'on propose de commenter dès maintenant.

Figure 65 – Bases économiques les plus associées aux deux composantes principales mentionnées par notre ACP



Note de lecture : on constate que le salaire capté des navetteurs est fortement corrélée positivement à la première composante principale (le coefficient est proche de 1), ce qui contraste avec la base médico-sociale puisque la corrélation est forte avec cet axe.

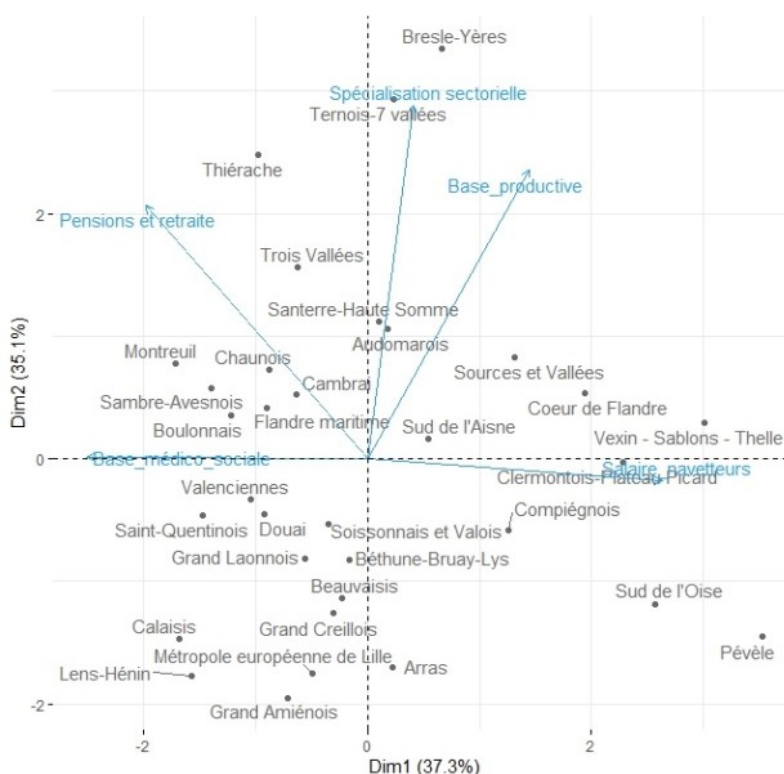
Données : DADS2015, RP2015, FilosoFi 2015, estimations régionalisées de la comptabilité nationale ; calcul par l’auteur

A la lecture de ce graphique, on remarque que le premier axe (l’axe horizontal, à savoir la première composante principale) restitue approximativement 39 % de la distribution statistique, ce qui signifie que ce sont les dimensions les plus corrélées à cet axe qui définissent le plus les profils de développement. Le second axe, quant à lui, restitue près de 33% de l’information. Le salaire des navetteurs et la base médico-sociale apparaissent comme les plus fortement corrélés à la première composante principale, mais dans un sens opposé : les Pays qui dépendent le plus du salaire des navetteurs sont faiblement liés à la base médico-sociale. On peut donc quasiment définir la première composante principale comme la corrélation négative entre ces deux variables (la corrélation est très nette). La base productive, les pensions-retraite et – surtout – la spécialisation sectorielle caractérisent le plus la seconde composante principale (axe vertical) : les Pays qui ont une forte dépendance à l’égard de la base productive tendent également à être liés aux pensions-retraite et à être fortement spécialisés. C’est à partir de ces deux composantes principales (donc : la corrélation négative entre la base médico-sociale et le salaire de navetteurs, ainsi que la relation positive entre les retraites, la base productive et la spécialisation sectorielle) que nous allons désormais raisonner.

Avant de présenter les résultats de notre classification ascendante hiérarchique, nous avons reproduit dans la

Figure 66 ci-dessous le même graphe que précédemment (**Figure 65**), mais en prenant le soin de clarifier la position de chaque Pays. Premièrement, en raisonnant à partir de la première composante principale (axe horizontal), on peut distinguer un premier groupement de Pays, positionnés à droite de l'axe vertical. Ce groupe de Pays est très fortement dépendant du salaire des navetteurs, ce qui se traduit par une sous-spécialisation dans la base médico-sociale. Les Pays les plus excentrés à droite de cet axe (donc les plus dépendants du salaire des navetteurs) se localisent à proximité de la métropole lilloise (Cœur de Flandre et Pévèle) et parisienne (Vexin, Source et Vallées, Clermontois, Compiégnois, Sud de l'Oise). Par opposition, on distingue les Pays localisés sur la partie gauche du graphique (à gauche de l'axe vertical), et donc caractérisés par une dépendance plus forte à l'égard de la base médico-sociale (et donc par une sous-représentation du salaire des navetteurs dans leurs bases).

Figure 66 – Spécialisation macroéconomique des Pays selon les composantes principales de leur profil macroéconomique

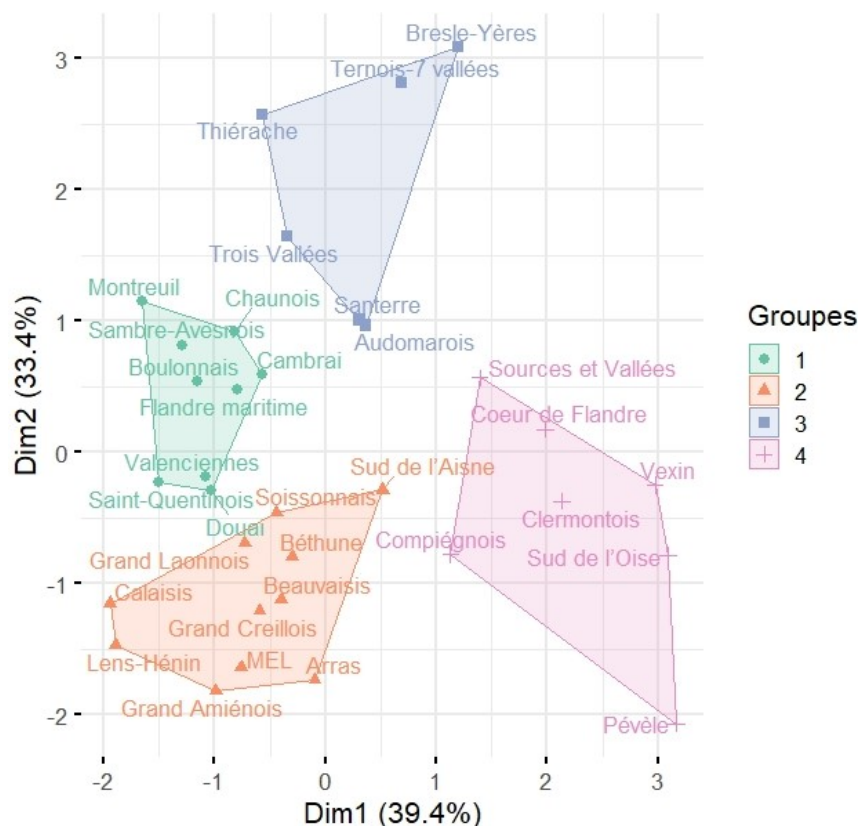


Interprétation : la Bresle-Yères tend à être fortement spécialisée dans la base productive, ce qui se traduit par une dépendance faible dans la base médico-sociale, alors que le Cœur de Flandre a une spécialisation forte dans la captation de salaires, ce qui se traduit par une dépendance limitée dans la base médico-sociale.

Données : DADS, RP, FilosoFi, estimations régionalisées de la comptabilité nationale ; élaboration par l'auteur.

En raisonnant au niveau de la seconde composante principale, on peut distinguer, dans la partie haute, les Pays moins dépendants du salaire des navetteurs mais qui sont plus spécialisés et plus liés à la base productive (pour les plus significatifs : la Bresle-Yères, le Ternois 7 Vallées). Ces territoires se différencient des autres Pays localisés dans la partie droite du graphique et positionnés en-dessous de l'axe horizontal. Ces derniers sont plus faiblement spécialisés sur le plan productif et moins dépendants de la base productive et des pensions-retraite, ce qui se traduit par une plus forte dépendance dans la captation de masse salariale circulante (pour les plus significatifs de ces Pays : Vexin, Cœur de Flandre, Compiégnois, Sud de l'Oise, Pévèle). Concernant les Pays qui sont localisés dans la partie gauche du graphique (une base médico-sociale très forte et donc peu de salaires captés *via* les navettes domicile-travail), on peut préciser que les Pays positionnés au-dessus de l'axe horizontal se caractérisent, par rapport aux territoires situés en dessous de cet axe, par une économie moins diversifiée et par une dépendance plus forte aux pensions/retraite et à la base productive. Enfin, dans la partie en bas à gauche du graphe, on reconnaît les Pays des grandes villes : leur dépendance à la base productive est plus faible, ce qui se traduit par une spécialisation sectorielle peu élevée. Nous avons reproduit ci-dessous (**Figure 67**) les résultats de la CAH.

Figure 67 - Classification ascendante hiérarchique des spécialisations macro-fonctionnelles



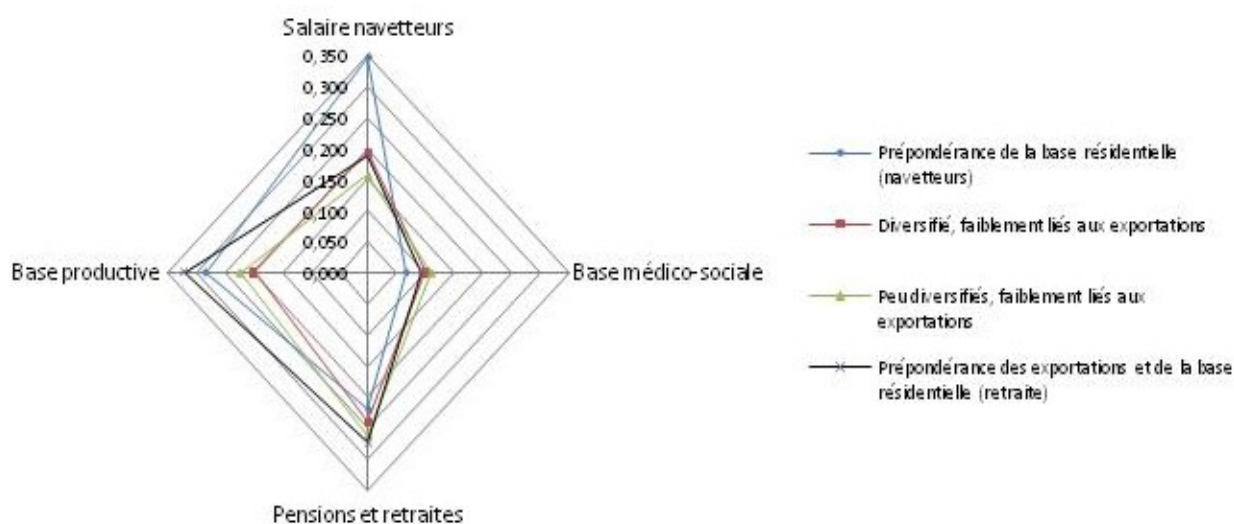
Note de lecture : chaque groupe, spécifié par une couleur différente, représente un profil macroéconomique qui est défini selon en fonction de sa dépendance à la base résidentielle (première dimension ou première composante principale) et de cadre de vie (second facteur ou seconde composante principale).

Données : DADS, RP, FilosoFi, estimations régionalisées de la comptabilité nationale ; élaboration par l’auteur.

Au total, on identifie quatre profils macroéconomiques à partir de leur dépendance aux trois bases économiques mentionnées ci-dessus : base résidentielle hors dépense lié au tourisme (salaire de navetteurs, pension/retraite), base médico-sociale (revenus associés aux prestations sociales), base productive (exportations). Nous avons également tenu compte de la spécialisation sectorielle afin de se donner un aperçu des différences sur le plan de la géographie de la dépense des revenus issus de la base économique. En effet, on peut supposer que les Pays qui ont acquis une forte diversité productive absorbent mieux leur demande intérieure

Pour insister sur les points saillants de ce graphique, nous proposons d’analyser le diagramme ci-dessous (**Figure 68**), qui récapitule la valeur moyenne des bases économiques qui définissent chaque groupement macroéconomique que nous venons tout juste de repérer. Dans ce graphique, nous avons calculé, pour chaque profil macroéconomique, la part du salaire des navetteurs dans le revenu total au lieu de résidence, la part de la base médico-sociale dans le revenu au lieu de résidence, la part de la base productive dans le revenu au lieu de travail, et la part des pensions et retraites par rapport à l’ensemble des revenus au lieu de résidence. Cette fois-ci, nous avons exclu de l’analyse l’indicateur de spécialisation, afin de nous concentrer sur les spécialisations qui sont liées à la base économique.

Figure 68 – Diagramme en toile synthétique des profils macroéconomiques



Données : DADS2015, RP2015, FilosoFi 2015, estimations régionalisées de la comptabilité nationale ; calcul par l’auteur

A la lecture de ce graphique, on peut dans un premier temps relever que le groupe de Pays qui est caractérisé par la prépondérance du salaire des navetteurs présente parallèlement une part élevée de la base productive au lieu de travail. Inversement, les Pays caractérisés par la prépondérance des exportations ont une dépendance à la base résidentielle qui repose plus sur les pensions de retraite que sur le revenu itinérant. On peut voir entre ces deux groupes de Pays, des différences de dynamisme économique. En effet, deux facteurs principaux peuvent expliquer la dépendance aux pensions et retraites : (i) le territoire attire beaucoup de population retraitée *via* ses aménités résidentielles, ou (ii) l'activité économique est peu élevée, et donc la part du revenu des retraités dans la totalité des revenus d'activité versé au lieu de résidence croît automatiquement. Pour le formuler autrement, on peut considérer que ces deux groupes de Pays sont inscrits dans des trajectoires macroéconomiques bien différentes. Ensuite, concernant les groupes de Pays faiblement dépendants de la base productive, on note que leurs caractéristiques économiques sont globalement similaires. Leur dépendance à la base médico-sociale et résidentielle varie assez peu. Mais, comme le tableau ci-dessous l'indique (**Tableau 21**), ces deux groupes de Pays se distinguent sur le plan de leur indicateur de spécialisation. Pour rappel, l'indicateur de spécialisation définit le degré de diversité de l'appareil productif : plus l'indicateur est élevé, plus le groupe de Pays est spécialisé dans un nombre limité de secteur, ce qui suggère une plus faible capacité à absorber de la demande intérieure (et donc plus de capacité à capter la dépense des ménages résidents). En d'autres termes, l'indicateur de spécialisation peut donner quelques indications sur la géographie de la dépense des revenus.

Tableau 21 – Tableau récapitulatif des attributs macro-fonctionnels de chaque profil macroéconomique (en % du revenu salarial)

Profil macroéconomique des Pays	Salaire navetteurs	Base médico-sociale	Pensions, retraites	Base productive	Spécialisation
Prépondérance du salaire des navetteurs	0,346	0,066	0,220	0,284	0,390
Diversifié, faiblement lié aux exportations	0,193	0,100	0,240	0,199	0,300
Peu diversifié, faiblement lié aux exportations	0,156	0,110	0,261	0,224	0,400
Prépondérance des exportations et de la base résidentielle (retraite)	0,188	0,093	0,273	0,322	0,470

Note de lecture : dans le groupe des Pays caractérisés par la prépondérance du salaire des navetteurs, 35% des revenus salariaux sont issus du salaire des navetteurs, moins de 7% de ces revenus provient de la base médico-sociale, tandis que 22% est issu des pensions et retraites et plus de 28% provient de la base productive. Ce groupe de Pays présente un indicateur de spécialisation élevé.

Données : DADS2015, RP2015, FilosoFi 2015, estimations régionalisées de la comptabilité nationale ; calcul par l'auteur

Ce tableau confirme bien les écarts de valeurs constatés au niveau du salaire des navetteurs et de la base productive. Mais ce qui nous intéresse le plus dans ce tableau tient aux différences de niveau de spécialisation entre les Pays faiblement liés aux exportations (base productive inférieure à 25% des revenus au lieu de travail). Deux groupes apparaissent : les Pays fortement diversifiés et les Pays spécialisés. Concernant le premier groupe, on peut suggérer que la plus forte diversité de l'appareil productif dans ces Pays (qui restent faiblement liés aux exportations) s'explique par la composition de leur économie résidentielle (une plus grande diversité d'emplois de services aux ménages, d'établissements de santé, ...). Une faible spécialisation peut, en effet, indiquer une plus grande capacité à capter la dépense de ménages qui résident localement : un Pays qui présenterait une grande panoplie de services serait plus capable de répondre aux besoins de ses ménages.

Si ces suggestions sur le lien entre le degré de spécialisation et la géographie de la dépense venaient à se confirmer (nous n'avons pas pu vérifier la validité de cette hypothèse dans le cadre de ce mémoire de thèse), alors on peut penser que ces Pays, diversifiés et faiblement liés aux exportations (qui ont par ailleurs une dépendance faible aux revenus des navetteurs et qui n'ont pas de dépendance très forte dans les autres bases économiques) sont en capacité de générer un effet multiplicateur plus important. Evidemment, il ne faut pas occulter le fait que chacun de ces profils macroéconomiques présente des écarts de valeur au niveau des Pays qui peut amenuiser fortement cette représentation des faits. Pour souligner ces écarts de valeurs, nous avons reproduit dans le tableau ci-dessous (**Tableau 22**) les indicateurs de distribution des composantes qui définissent chaque profil macroéconomique.

Tableau 22 – Indicateurs de distribution des profils macroéconomiques (% du salaire)

Prépondérance du salaire navetteurs	Salaire navetteurs	Base médico-sociale	Pensions retraites	Base productive
Min	0,23	0,05	0,20	0,23
Max	0,44	0,08	0,25	0,33
Moyenne	0,35	0,07	0,22	0,28
Ecart-type	0,07	0,01	0,02	0,04
Diversifiés, faiblement liés aux exportations	Salaire navetteurs	Base médico-sociale	Pensions retraites	Base productive
Min	0,07	0,01	0,02	0,04
Max	0,35	0,13	0,26	0,24
Moyenne	0,27	0,05	0,17	0,22
Ecart-type	0,16	0,03	0,11	0,13
Peu diversifiés, faiblement liés aux exportations	Salaire navetteurs	Base médico-sociale	Pensions retraites	Base productive
Min	0,08	0,08	0,23	0,15
Max	0,23	0,12	0,30	0,28
Moyenne	0,16	0,10	0,26	0,22
Ecart-type	0,06	0,01	0,02	0,03
Prépondérance exportations et base résidentielle (retraite)	Salaire navetteurs	Base médico-sociale	Pensions retraites	Base productive

Min	0,13	0,08	0,24	0,29
Max	0,25	0,11	0,29	0,38
Moyenne	0,19	0,09	0,27	0,32
Ecart-type	0,05	0,01	0,02	0,03

Note de lecture : dans le groupe de Pays caractérisés par une prépondérance du salaire des navetteurs, 23% des revenus du Pays le moins dépendant proviennent de ce salaire, soit le niveau de salaire maximum dans le groupe de Pays caractérisés par une activité économique peu diversifiée et faiblement liée aux exportations.

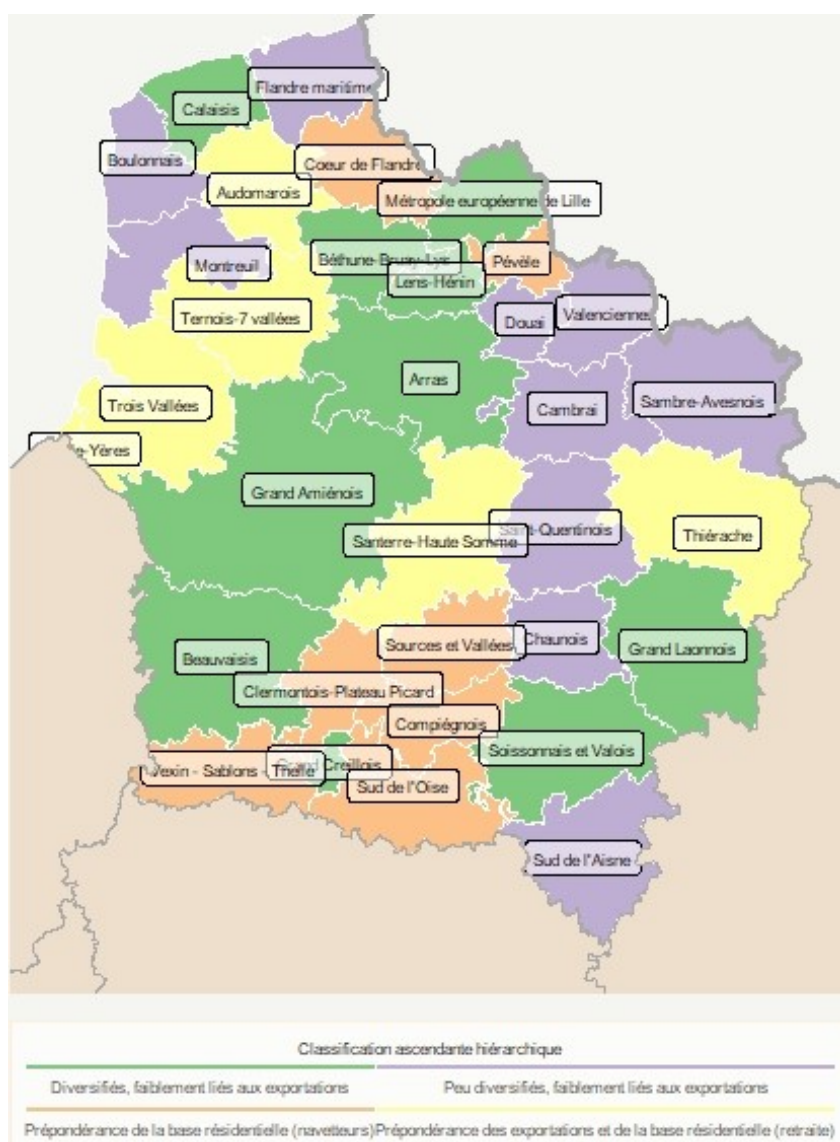
Données : DADS2015, RP2015, FilosoFi 2015, estimations régionalisées issues de la comptabilité nationale ; calculs par l'auteur

Sans étudier dans le détail chaque indicateur, on peut insister sur certains résultats importants de ce tableau. Dans le groupe de Pays fortement dépendants du salaire des navetteurs, on remarque que la valeur minimale de la base résidentielle liée aux navetteurs est équivalente (i) à la valeur maximale du salaire des navetteurs des Pays caractérisés par des exportations importantes et par une base de retraite élevée et (ii) à la valeur maximale du salaire des navetteurs des Pays peu diversifiés et faiblement liés à la base productive. De même, toujours dans ce groupe de Pays, la valeur maximale de la base médico-sociale équivaut à la valeur minimale de la base médico-sociale dans tous les autres groupes de Pays. Cela indique des disparités fortes de dynamisme économique : les Pays qui dépendent le plus du revenu des navetteurs présentent parallèlement une dépendance aux prestations sociales moins importante que dans les autres profils de Pays. Dans le groupe de Pays très dépendants des exportations, la valeur minimale de la base productive est plus forte que la valeur maximale de la base productive des autres profils de Pays, excepté le groupe des Pays dépendants du revenu des navetteurs. Cela traduit bien la forte dépendance de ce groupe de Pays aux exportations. Enfin, on peut souligner les écarts-types du groupe des Pays dont le tissu productif est diversifié : les valeurs sont plutôt importantes, ce qui indique l'existence d'une population plus disparate qui est certainement liée à la présence de la MEL.

Nous avons cartographié ci-dessous (**Figure 69**) les Pays de la région en fonction de leur spécialisation macroéconomique. Cette carte a pour objectif de déterminer si ces spécialisations macro-fonctionnelles sont liées (ou corrélées) à la localisation des Pays. Sur ce point, on peut commencer par noter que le groupe de Pays caractérisés par une prépondérance du salaire des navetteurs (en orange sur la carte) désigne les Pays situés en bordure des métropoles lilloise et parisienne (Vexin, Sud de l'Oise, Clermontois, Compiégnois, Source et Vallées, Cœur de Flandre et Pévèle). Ces Pays sont faiblement autonomes (ils ont un taux de la masse salariale entrante forte, **Tableau 19** ci-dessus), même si leur économie n'est pas la plus spécialisée (**Tableau 21**, ci-dessus), ce qui leur assure une certaine résilience face aux chocs.

On différencie un second profil de Pays, principalement constitués des territoires ruraux (en jaune), et définis par un poids important de la base productive et des pensions/retraite (Bresle-Yères, Ternois-Sept Vallées, Thiérache, Trois Vallées, Santerre-Haute Somme, Audo-marois). Une bonne partie de ces Pays a par ailleurs acquis une spécialisation assez forte dans peu d'autres secteurs industriels, ce qui leur confère une diversité de l'appareil productif faible (cf. **Tableau 15**, ci-dessus). On peut donc suggérer qu'ils ont une vulnérabilité plutôt forte face aux chocs. Le taux de masse salariale entrante de ce groupe de Pays par rapport aux Pays périurbains est plus faible. Cela s'explique par l'existence d'une base résidentielle qui est plus liée aux pensions et retraites (ce qui témoigne de l'existence d'une population plutôt vieillissante) qu'à la captation des revenus du travail des navetteurs salariés.

Figure 69 – Carte de la spécialisation macroéconomique des Pays de la région



Données : cf. **Tableau 17** et **Tableau 20** ; **Géométries :** IGN-GEOFLA, élaboration par l'auteur

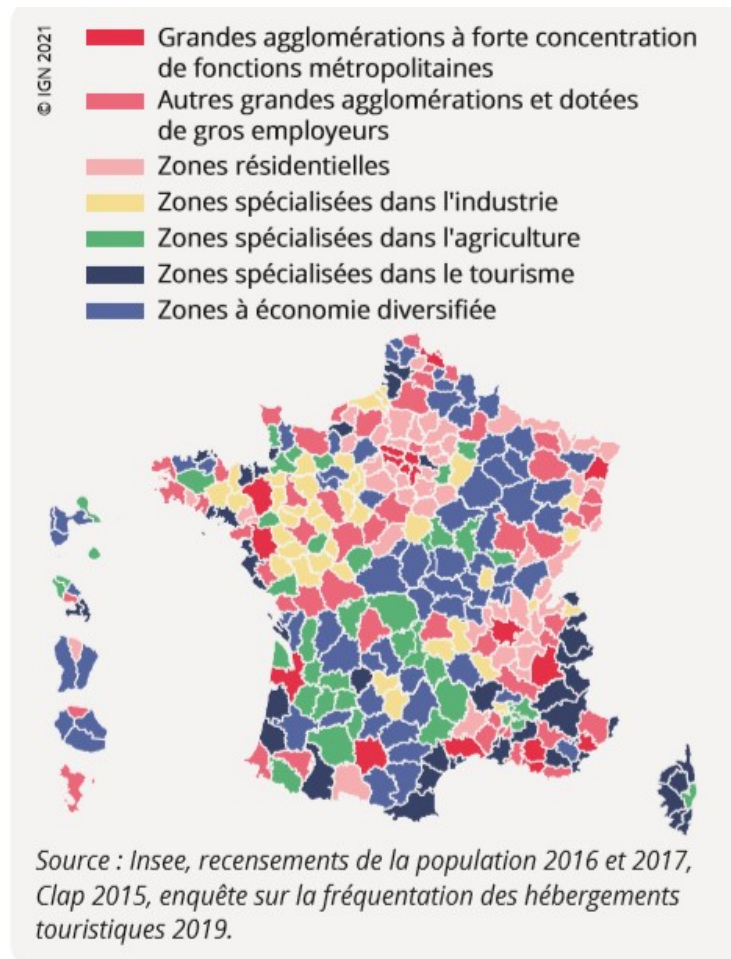
On identifie un troisième profil de Pays (en bleu), formé de la Flandre maritime, Saint-Quentin, Cambrai, Douai, Valenciennes, Montreuil, le Boulonnais, la Sambre-Avesnois, le Chaunois et le Sud de l'Aisne. Ces Pays, qui sont quasiment tous caractérisés par la présence d'une ville de taille moyenne au moins (exceptés le Chaunois, le Sud de l'Aisne et Montreuil) ont une spécialisation à la base productive assez limitée, et des indices de spécialisation plutôt élevés (ils ont donc une diversité limitée de l'appareil productif), mais ce n'est pas ce qui les définit en premier lieu. En effet, ce sont des Pays qui dépendent beaucoup des prestations sociales (et allocations chômage) ainsi que du revenu des retraités. Comme le second profil de territoires, ces Pays présentent donc une certaine fragilité qui tient à leur incapacité à étendre leur économie aux activités tertiaires, fortement exportatrices. Ces Pays sont néanmoins plutôt autonomes, car leur taux de masse salariale entrante est plutôt faible. Il faut également souligner que ces Pays ont des exportations qui, en volume, sont importantes. Par rapport au précédent profil macroéconomique, on peut suggérer que le plus faible poids de la base productive dans ces Pays peut également s'expliquer (à côté de la base médico-sociale et des pensions/retraite) par une surreprésentation éventuelle de la base publique (et de la consommation des navetteurs) ou de la masse salariale domestique dans l'économie présente.

Enfin, on compte un quatrième profil de Pays (en vert), formé des plus grandes villes de la région (MEL, Grand Amiénois, Arras, Lens-Hénin). Bon nombre de ces territoires se caractérisent par une base économique équilibrée, ce qui se traduit par une grande diversité de l'appareil productif. De même, le taux de masse salariale entrante est très faible, ce qui peut s'expliquer par la présence de villes et de leur arrière-pays. On peut y voir ici un argument qui conforte le bien-fondé de notre hypothèse initiale : ces territoires, où les niveaux de production sont élevés et la spécialisation sectorielle plutôt faible, se traduisent par la prépondérance de la masse salariale domestique, signe éventuel que le revenu y est plus dépensé que dans les deux précédents profils de développement. On peut suggérer que la plus grande diversité économique dans ces territoires s'explique par leur capacité à capter la dépense du revenu conformément à notre hypothèse initiale : leur diversité productive peut traduire l'existence d'une économie domestique fortement développée. Pour autant, ces territoires ont une dépendance non négligeable à l'égard de la base médico-sociale et aux pensions et retraites, ce qui traduit des difficultés économiques plus fortes que dans les Pays périurbains.

On peut comparer les résultats que nous avons obtenus sur les spécialisations macroéconomiques des Pays des Hauts-de-France avec la typologie de la spécialisation économique des zones d'emploi (édition 2020) proposée par l'Insee (2021), ci-dessous (**Figure 70**). Les

territoires et les variables prises en compte par l’Insee diffèrent des nôtres, si bien qu’il peut paraître assez difficile de comparer deux typologies reposant sur des notions différentes. On peut toutefois retenir de cette carte certains éléments intéressants permettant de situer les Pays de la région par rapport à d’autres territoires français.

Figure 70 - Spécialisation économique des zones d'emploi (zonage 2020) sur l'ensemble du territoire français



Premièrement, s’il existe des Pays spécialisés dans les industries au sein des Hauts-de-France, il faut souligner que ce sont les zones d’emploi du nord-ouest de l’ensemble du pays national qui dépendraient le plus de l’industrie. Deuxièmement, les zones d’emploi ayant une économie diversifiée, telle que définie par l’Insee, sont principalement localisées le long de la diagonale du vide (sur un axe Bordeaux-Metz). Au sein des Hauts-de-France, elles se réfèrent aux Pays faiblement liés aux exportations, mais qui dépendent des pensions de retraite et qui sont plutôt spécialisés au niveau de la base productive. Troisièmement, il existe peu de zone d’emploi spécialisées dans le tourisme selon l’Insee. On les retrouve surtout dans les Alpes, le long de la partie ouest du littoral méditerranéen, en Corse, mais également en Hauts-de-France

au niveau d'Abbeville et de Berck-Montreuil. Ces résultats confirment notre intuition concernant la forte spécialisation touristique du montreuillois (c'est un territoire dans lequel le secteur de l'hébergement-restauration est beaucoup représenté). Quatrièmement, parmi les zones d'emploi tournées vers les activités résidentielles, il apparaît assez clairement sur la carte que ces zones d'emploi se localisent dans la région parisienne (en incluant les territoires du sud des Hauts-de-France), mais aussi dans la région lyonnaise et le long de la frontière allemande. On peut noter que le périurbain de la métropole lilloise n'apparaît pas sur cette carte, mais la partie nord de la MEL se définit désormais comme une zone résidentielle à part entière, ce qui nous permet d'insister sur ce point : il existe au sein des métropoles des situations disparates, entre des espaces polarisants et d'autres qui sont polarisés. On peut suggérer que le nord de la métropole lilloise suit la même logique de développement que la partie ouest du bassin minier : l'emploi se localise de plus en plus dans le cœur de la métropole lilloise, et les populations tendent à déménager aux alentours. Ce constat est renforcé lorsque l'on étudie la répartition géographique des économies à forte concentration de fonctions métropolitaines : elles caractérisent par définition les zones d'emploi qui sont dotées d'une métropole, mais on peut souligner qu'elles ne sont pas toutes entourées de zones d'emploi résidentielles. Ce point nous amène à suggérer que les dynamiques métropolitaines varient selon les villes et les régions, et qu'il n'existe donc pas une seule voie qui mène à la métropolisation.

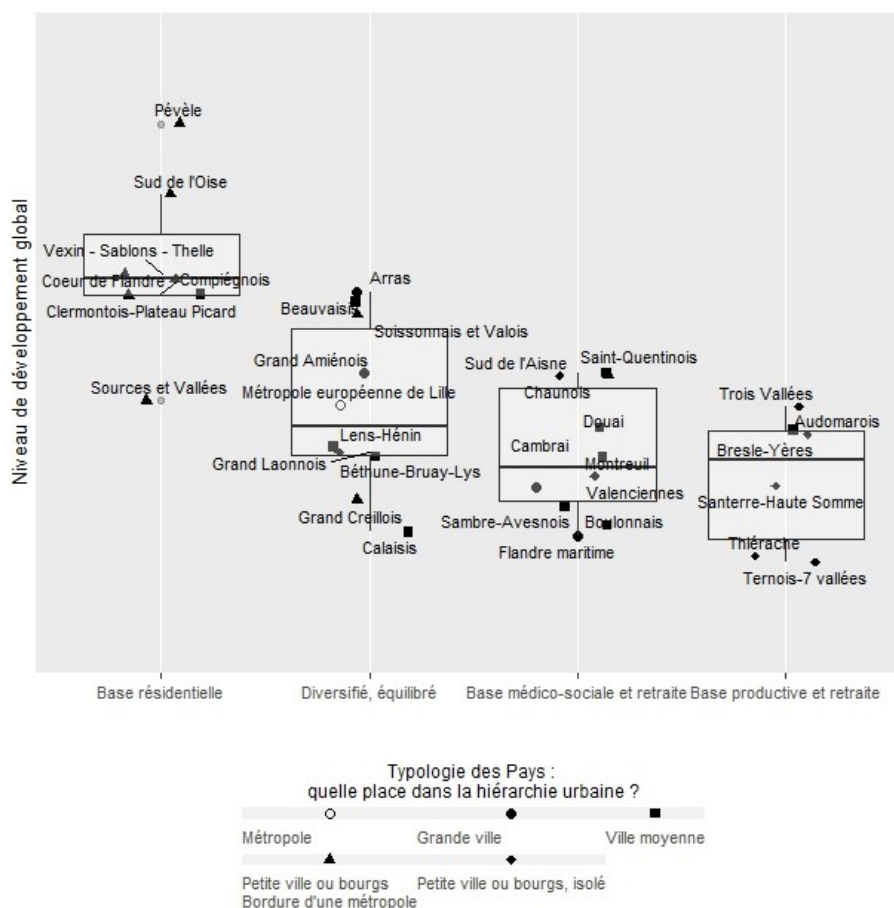
3.2. La dépendance des profils de développement à la base productive

Pour étudier la correspondance entre les profils macroéconomiques et les niveaux de développement globaux, nous avons reproduit dans le graphique ci-dessous un diagramme en boîte qui met en relation ces deux variables (**Figure 71**). Dans ce diagramme, nous avons fait figurer en abscisses les profils macroéconomiques mentionnés ci-dessus, et en ordonnées les niveaux de développement globaux. La hauteur de la boîte indique le degré de dispersion des profils macroéconomiques : les individus (les Pays) au sein des boîtes appartiennent à l'écart interquartile (Q1, Q3). Les Pays localisés en dessous des boîtes caractérisent les niveaux de développement du premier quartile (Q1), et inversement en ce qui concerne les Pays figurant au-dessus des boîtes. Les lignes horizontales caractérisent les médianes respectives.

Ce graphique confirme les principaux résultats de notre étude (cf. 3.2.) : les Pays périurbains, spécialisés dans la base productive et qui dépendent beaucoup des revenus itinérants, sont les territoires les plus développés. On constate de surcroît, que les territoires de ce groupe qui présentent les niveaux de développement les plus faibles sont au moins aussi déve-

loppés que les premiers Pays du deuxième profil le plus développé (sauf les Sources et Vallées). Ce second groupe, qui est quasiment intégralement représenté par des Pays formés de grande ville ou de ville moyenne, caractérise le profil macroéconomique des Pays autonomes, définis par une économie assez diversifiée, par une dépendance faible à la base productive et par la présence forte de l'emploi tertiaire dans les exportations.

Figure 71 – Distribution des niveaux de développement globaux en fonction du profil macroéconomique, par Pays des Hauts-de-France



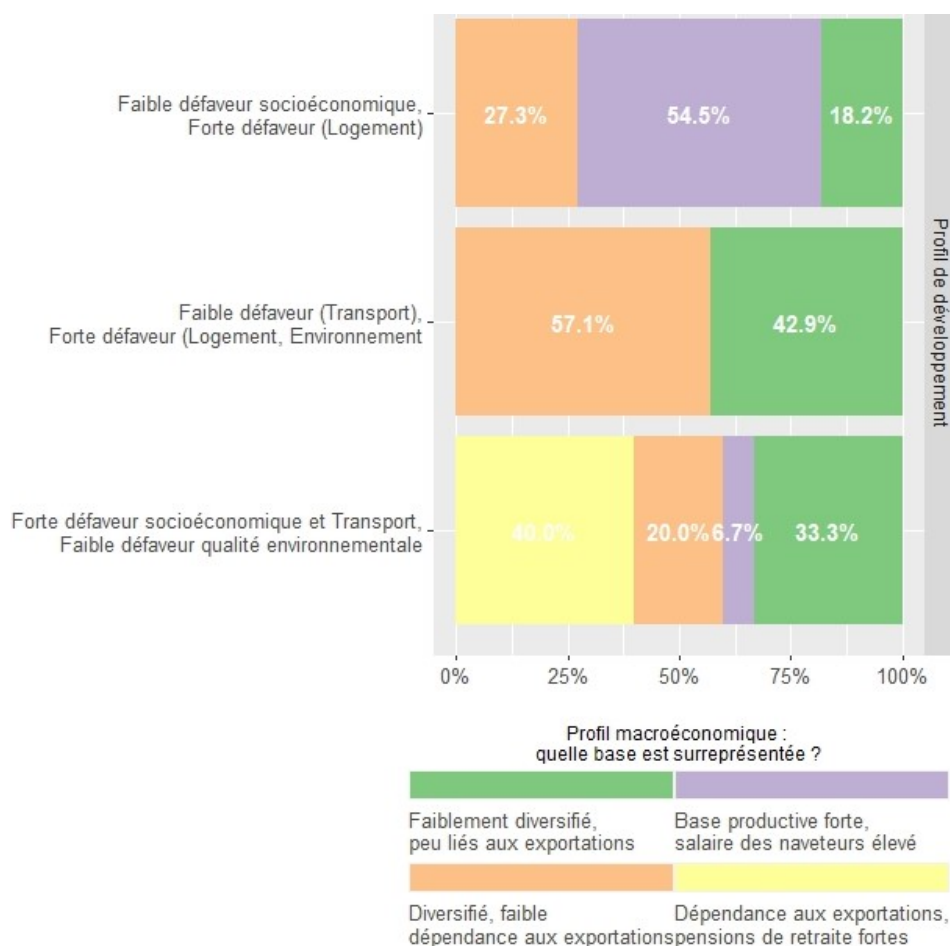
Note de lecture : parmi les Pays définis par une économie diversifiée, on remarque que le Calaisis présente le niveau de développement le plus faible, largement en-dessous de la médiane de son profil macroéconomique
Données : DADS2015, RP2015, FilosoFi 2015, estimations régionalisées de la comptabilité nationale et voir **chapitre 4** ; calcul par l'auteur

Ces deux profils macroéconomiques de Pays (résidentiel versus équilibré/diversifié) traduisent très bien la logique de métropolisation qui semble être à l'œuvre dans les Hauts-de-France. Ces résultats suggèrent en effet l'existence de systèmes territoriaux (Davezies & Talandier, 2014), d'échanges forts entre les Pays. D'une part, les Pays peu autonomes mais plus développés tirent leurs revenus de Pays limitrophes (principalement les grandes villes régionales). D'autre part, les Pays autonomes, plutôt diversifiés et qui tendent de plus en plus à se polariser économiquement, ont une forte activité productive dont une partie alimente les reve-

nus de Pays en majorité résidentiels. Enfin, concernant les autres profils macroéconomiques, s'il semble bien y avoir une décroissance du niveau moyen de développement, cette tendance n'apparaît pas très nettement : les médianes sont en effet très proches les unes les autres.

Enfin, pour étudier le lien entre les configurations du développement et les spécialisations macro-fonctionnelles, nous avons reproduit dans le diagramme ci-dessous (**Figure 72**), la contribution des profils macroéconomiques à la détermination des profils de développement. Sur l'axe des ordonnées, nous avons fait figurer la part de chaque profil macroéconomique sur le nombre total de profils macroéconomiques pour chaque profil de développement.

Figure 72 – Contribution des profils macroéconomiques à la détermination des profils de développement



Note de lecture : 40% des Pays qui forment le profil de développement « Forte défaveur socioéconomique et de transport, faible défaveur sur le plan de la qualité environnementale » proviennent du profil macroéconomique « Base productive et retraite ».

Données : DADS2015, RP2015, FilosoFi 2015, estimations régionalisées de la comptabilité nationale et voir **chapitre 4** ; calcul par l'auteur

Dans ce graphique, on peut noter plusieurs choses. En ce qui concerne les profils macroéconomiques qui sont (quasiment) exclusivement représentés dans un seul profil de développement

loppement, figurent (i) les Pays principalement ruraux et spécialisés dans la base productive ainsi que dans les pensions et retraite et (ii) les Pays périurbains de métropoles, orientés majoritairement vers la base résidentielle. Ces deux modèles macroéconomiques, antinomiques à plusieurs égards (l'un tire principalement ses revenus de la production située sur son territoire mais aussi de la population inactive, alors que l'autre bénéficie des revenus du travail itinérants et donc provenant de la production active d'un autre territoire), ne cohabitent pas (ou de façon marginale). Ils contribuent majoritairement aux profils de développement qu'ils déterminent respectivement. Cela semble indiquer que les oppositions de spécialisations macroéconomiques se répercutent sur le plan des profils de développement : les Pays s'opposant sur le plan macro-fonctionnel s'opposent également sur le plan des aménités du développement.

En particulier, les Pays tournés vers la base résidentielle constituent quasiment tous le profil de développement caractérisé par une faible défaveur socioéconomique, ce qui laisse à penser que ce sont les grands gagnants de la métropolisation (Charmes, 2019). Ainsi, comme nous avons pu le voir, ces territoires ont les niveaux de défaveurs les plus faibles : les conditions socioéconomiques y sont les plus favorables, et la qualité environnementale est plutôt bonne. Néanmoins, il faut souligner que ce modèle de développement économique (fondé sur la captation du salaire de navetteurs) s'accompagne de certaines défaveurs, puisque ces Pays connaissent un coût du logement qui est plus élevé que la moyenne régionale (il est de plus en plus difficile de se loger à un prix assez abordable).

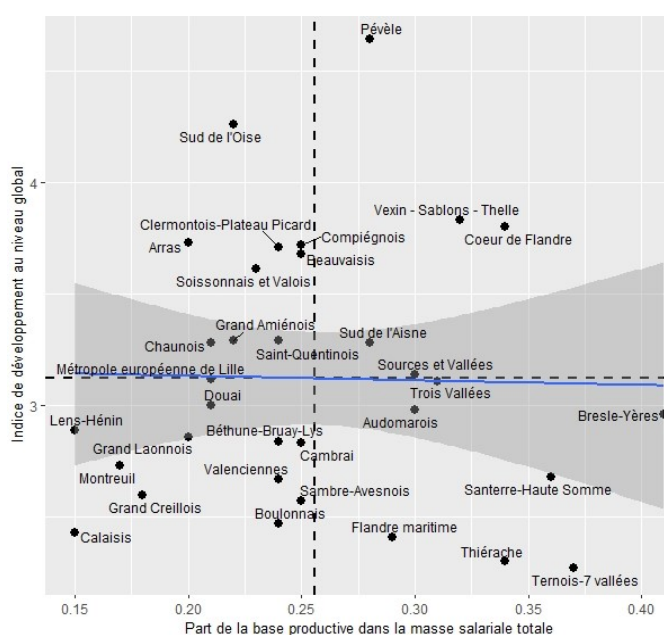
Par opposition, les Pays ruraux, orientés vers la base productive et les retraites, se réfèrent tous au profil de développement défini par une défaveur socioéconomique forte et par une faible défaveur environnementale. On peut rappeler que ces Pays se caractérisent tous par des niveaux élevés de défaveur socioéconomique : le chômage y est élevé, et les niveaux de vie figurent parmi les plus faibles de la région. C'est une des raisons pour lesquelles ces territoires dépendent très fortement des pensions de retraite : la population est vieillissante, et les jeunes tendent à dépeupler les espaces ruraux. Ces territoires présentent toutefois des conditions favorables pour accéder à un logement, et les niveaux de pollution y sont plutôt acceptables. On peut y voir la conséquence de leur plus faible activité productive, même si leurs exportations contribuent fortement à leur développement.

A la différence des Pays centrés sur les exportations et de ceux dépendant de la captation de revenus itinérants, les Pays dotés d'une ville qui sont très spécialisés sur le plan sectoriel, et les Pays équilibrés sur le plan macroéconomique et sectoriel, sont répartis dans tous les

profils de développement. Ces résultats semblent confirmer notre interprétation initiale : ces deux profils macroéconomiques ne sont pas si différents que cela, parce qu'ils sont formés de Pays principalement urbains, et présentant un taux de stabilité élevé. Mais il faut rappeler que ces Pays dépendent de la base médico-sociale et ont de grandes difficultés sur le plan socio-économique. Pour les Pays spécialisés sur le plan sectoriel, cela peut certainement s'expliquer par leur incapacité à regagner un second souffle après avoir subi de plein fouet les délocalisations d'industries (leur spécialisation sectorielle est toujours forte, et leurs exportations provenant de l'emploi tertiaire sont limitées). Ces difficultés rejaillissent sur le plan des aménités du développement : leurs caractéristiques socioéconomiques sont défavorables, ce qui explique le poids élevé des prestations sociales et allocations chômage dans leurs bases économiques. La surreprésentation des pensions de retraite dans ces territoires peut par ailleurs traduire une tendance au vieillissement de la population. Ces deux éléments (une population en difficulté socioéconomique et vieillissante) expliquent le plus faible poids de leur base productive.

Pour déterminer s'il existe des dispositions macro-fonctionnelles, liées à la base productive, qui seraient plus propices au développement local, nous avons mis en relation dans le graphique ci-dessous (**Figure 73**) le niveau de l'indice de développement global (chapitre 4, section 1) avec la part de la base productive dans l'ensemble des revenus salariaux au lieu de travail, par Pays. Nous avons aussi reproduit, dans ce graphique, la droite de régression qui permet d'identifier si une tendance globale se démarque.

Figure 73 – Corrélation entre le niveau de l'indicateur de développement et la part de la base productive dans l'ensemble des revenus salariaux au lieu de travail, par Pays



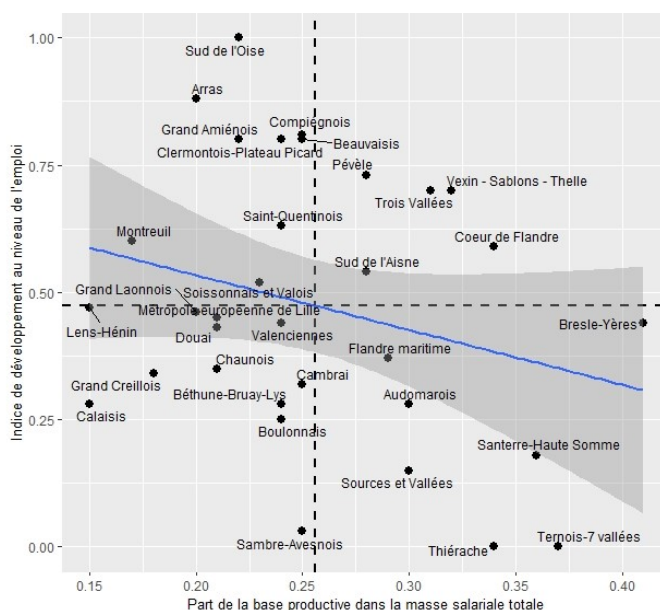
Note de lecture : en prenant l'exemple de la Bresle-Yères, qui se caractérise par la présence d'une petite ville au maximum, on constate que plus de 40% de la masse salariale au lieu de travail de ce Pays provient de la base productive, tandis que ce Pays présente un niveau de développement relativement faible, inférieur à 3

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS RP, voir **chapitre 4**

Comme on peut le constater, il ne semble pas y avoir corrélation entre ces deux variables, puisque la droite de régression est horizontale (légèrement baissière). On peut rappeler ici les conclusions que nous avons dressées dans le chapitre 4 sur la relation entre le degré d'urbanité et le niveau de développement. On sait que les Pays les plus ruraux (formés, au plus, d'une petite ville) détiennent les niveaux de développement les plus faibles, par opposition aux Pays périurbains d'une métropole. De même, on a conclu dans la sous-section précédente que les Pays périurbains ont une dépendance à la base productive forte, mais moins importante que dans les Pays ruraux. Dans les Pays qui n'ont pas de ville, il semble donc que la base productive n'est pas une condition suffisante pour produire du développement territorial.

Plus particulièrement, lorsqu'on étudie la relation entre le niveau de l'indice de développement sur le plan de l'emploi et la part de la base productive dans la masse salariale au lieu de production par Pays (**Figure 74**, ci-dessous), on peut remarquer qu'il existe une corrélation négative : les Pays qui dépendent le plus de la base productive tendent à avoir les niveaux de développement les plus faibles sur le plan de l'emploi. Cela s'explique, comme indiqué ci-dessus, par la surreprésentation des Pays périurbains, proches des métropoles, qui parviennent à exporter de nombreux services. Les Pays ruraux, et les Pays des villes qui décrochent, sont quant à eux très centrés sur les exportations industrielles.

Figure 74 – Corrélation entre l'indice de développement au niveau de l'emploi et la part de la base productive dans la masse salariale totale au lieu de production, par Pays

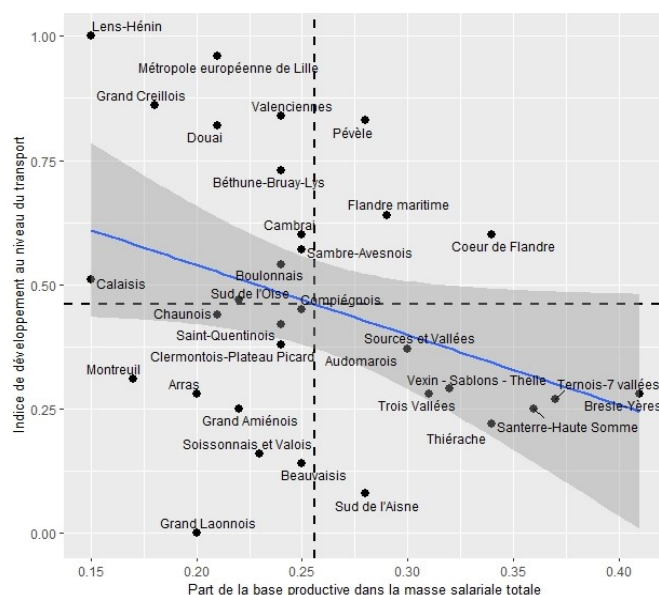


Note de lecture : le calaisis exporte l'équivalent de 15% de sa masse salariale au lieu de production, et son indice sur le plan de l'emploi fait partie des plus faibles, soit 0,25

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015 et voir **chapitre 4** ; calcul par l'auteur

Enfin, on peut peut-être insister sur la spécialisation productive des Pays en fonction de la situation du transport (**Figure 75**).

Figure 75 – Corrélation entre l'indice de développement au niveau du transport et la part de la base productive dans la masse salariale totale, par Pays



Note de lecture : Le Grand Laonnois exporte l'équivalent de 18% de sa masse salariale au lieu de production, et son indice sur le plan du transport est le pire de la région, égal à 0.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015 voir **chapitre 4** ; calcul par l'auteur

Il apparaît à la lecture de ce graphique que la corrélation est négative, et il convient de souligner qu'elle est même forte : les Pays qui dépendent le plus des exportations sont également ceux qui ont le plus de difficultés en matière de transport. En d'autres termes, les territoires où les industries sont les plus présentes ne sont pas ceux où le réseau de transport est le plus développé. A l'inverse, les entreprises de services, principalement localisées dans les Pays des villes et périurbains, semblent être localisées à proximité de ces réseaux de transport. Ces éléments montrent que les dimensions du développement qui sont liées à la qualité du réseau de transport ne sont pas, dans les Hauts-de-France, conditionnés par la capacité du territoire à exporter des biens primaires et secondaires. Sur ce point, on peut souligner la situation de la MEL, qui exporte peu relativement à sa masse salariale totale, mais qui exporte beaucoup de services par rapport à toutes ses exportations.

En somme, pour résumer cette section, nous retenons qu'il existe deux profils macroéconomiques polaires, attribués aux Pays des Hauts-de-France. D'une part, les Pays situés en bordure des métropoles lilloise et parisienne ont un taux de stabilité faible (une autonomie macroéconomique faible), ce qui se traduit par une dépendance forte à l'égard de la base résidentielle (et notamment du salaire des navetteurs) et par une spécialisation moindre dans les pensions-retraite ainsi que la base médico-sociale. D'autre part, les Pays constitués des très grandes villes de la région (dont la MEL) ont un taux de stabilité plus élevé (une autonomie macroéconomique plus forte) et une moindre dépendance à la base résidentielle, en raison de la présence d'une activité productive plus intense et diversifiée. Il est probable que ces deux groupes de Pays interagissent fortement entre eux, ce qui invite à étudier leurs interdépendances. Entre ces deux cas polaires figurent d'autres Pays, dépendants des exportations, des pensions de retraite et de la base médico-sociale, et qui semblent être moins interconnectés entre eux. Nous allons quantifier ces interdépendances dans la prochaine section.

En croisant les profils macroéconomiques et les profils de développement, nous avons également vu que les spécialisations macro-fonctionnelles contribuent à déterminer les profils de développement. C'est particulièrement le cas des Pays centrés sur la base résidentielle, qui forment exclusivement le profil de développement des Pays faiblement défavorisés sur le plan socioéconomique. C'est aussi le cas des Pays ruraux, qui dépendent beaucoup des retraites et des exportations primaires et secondaires, et qui sont caractérisés par une forte défaveur socioéconomique. Ces résultats montrent bien que les territoires urbains ne sont pas les plus développés, et donc que la métropolisation n'est pas le seul modèle de développement (Bouba-Olga, 2017). On constate plutôt que ce sont les Pays périurbains qui semblent tirer un plus fort avantage de la métropolisation (Charmes, 2019). Il existe aussi des Pays villes qui parviennent à tirer leur épingle (Amiens, Arras, Beauvais), du fait de la coexistence d'un espace périurbain (dépendant de flux résidentiels) et d'un pôle urbain qui permet d'exporter des services (économie diversifiée, équilibrée).

SECTION 4. APPROFONDIR LA MAQUETTE MACROECONOMIQUE DE LA REGION

Dans les deux sections précédentes, nous avons étudié la spécialisation macroéconomique des Pays de la région, en distinguant la maquette de la production et de la résidence du revenu. Cependant, conformément à notre approche théorique, cette maquette doit être approfondie par l'identification des interdépendances économiques territoriales. En effet, si les ter-

ritoires périurbains se sont spécialisés dans la résidence des revenus, c'est qu'il tire leurs ressources d'un ou plusieurs autre(s) territoire(s) qui produit beaucoup, et donc qu'ils interagissent fortement avec ces derniers (Davezies & Pech, 2014).

Dans cette section, nous allons présenter dans un premier temps les premiers éléments de mesure des interdépendances économiques. Nous expliquerons, dans un second temps, les voies de recherche qu'il est possible de mener sur le plan empirique pour approfondir et consolider notre maquette macroéconomique, ainsi que sur le plan de la localisation de la dépense du revenu (maquette de la dépense du revenu), de la géographie de la production (maquette de la production corrigée des importations localisées) et des interdépendances économiques.

4.1. Jalons pour une mesure des interdépendances économiques territoriales

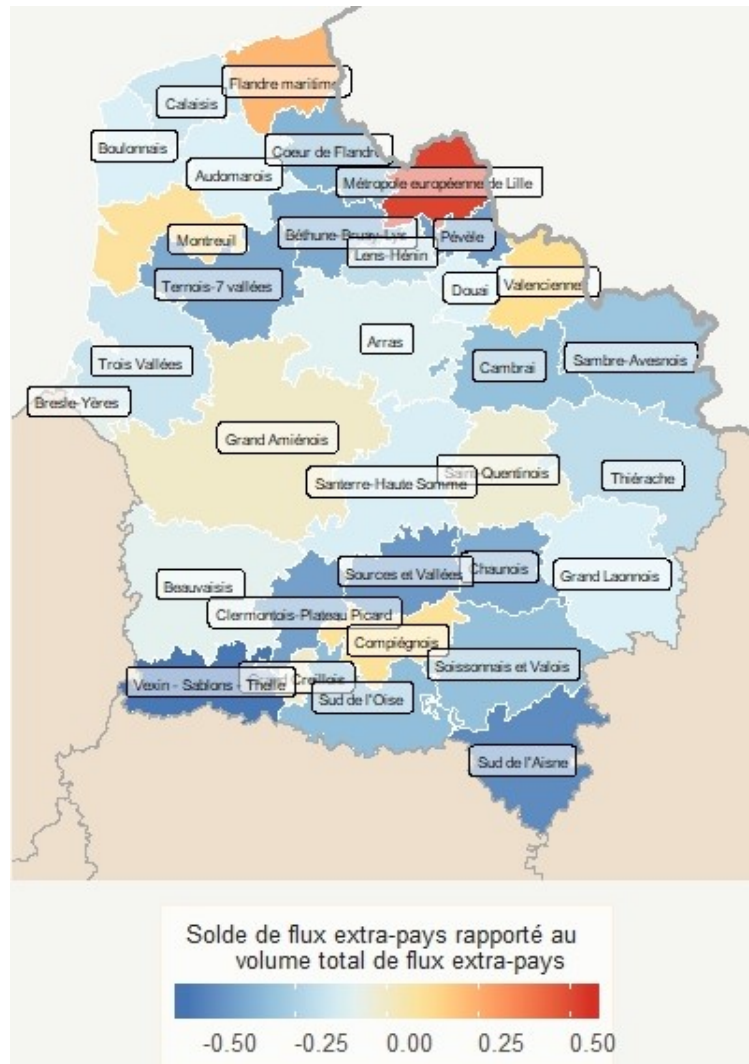
Jusqu'à présent, en comparant les lieux de production et de résidence des revenus issus de l'activité productive, nous avons pu montrer que les territoires sont très fortement connectés entre eux. Le développement de certains de ces territoires, en particulier des Pays périurbains, dépend de la production d'autres territoire, et notamment des Pays urbains. Quant aux Pays ruraux, qui détiennent les plus faibles niveaux de développement, ils captent la majorité de leurs revenus résidentiels *via* les pensions et retraites. Ces éléments traduisent les relations très fortes entre les territoires de la région : la production ne contribue pas nécessairement au développement économique du territoire dans lequel elle est implantée, parce que les revenus issus de l'activité se diffusent vers d'autres territoires *via* la base résidentielle.

Pour repérer dans leur globalité les interconnexions entre les territoires de la région, il faut, en plus, identifier les origines et les destinations des flux économiques qui les rattachent. Nous avons commencé à entreprendre un tel exercice dans la carte ci-dessous (**Figure 76**), qui montre le solde des flux de masse salariale pour chaque Pays de la région. La palette de couleurs indique si le Pays à un solde positif ou négatif. Ainsi, plus la couleur est rouge foncée, plus le Pays émet de la masse salariale sortante (ou que des résidents extérieurs viennent y travailler). Inversement, plus la couleur est bleue foncée, plus le Pays reçoit de la masse salariale (ou que des résidents locaux partent travailler dans un autre Pays). L'intensité des couleurs permet donc aussi d'appréhender le degré d'interconnexion entre les territoires.

Cette carte synthétise bien les principaux lieux d'émission et de destination des flux de masse salariale qui circulent entre les Pays de la région. Les Pays qui jouxtent la métropole de Paris ont avec les territoires qui touchent la métropole lilloise les soldes négatifs les plus éle-

vés. Inversement, on constate que la MEL, la Flandre maritime et Valenciennes sont les territoires qui présentent les soldes excédentaires les plus forts. Ces Pays ont une activité productive qui contribue beaucoup au développement économique des autres territoires.

Figure 76 – Solde des flux de la masse salariale circulante, en 2015



Note de lecture : nous avons exclu de cette carte les flux à destination et en provenance de l'étranger, étant donné que nous nous sommes appuyés sur le recensement de la population. On constate que le Béthunois est fortement déficitaire (ce territoire émet plus de navetteurs qu'il n'en accueille), par opposition à la MEL qui accueille plus de navetteurs qu'elle n'en émet. On peut supposer que ces territoires sont en fortes interactions.

Données : RP2015, FilosoFI2015, IGN-GEOFLA ; calcul par l'auteur

Pour consolider cette lecture, nous avons calculé ci-dessous (**Tableau 23**), le premier flux de masse salariale captée pour chacun des Pays de la région. Le Pays d'origine désigne dans ce tableau le Pays qui émet des navetteurs, et donc qui capte de la masse salariale issue de l'activité productive du Pays de destination (le Pays dans lequel se localise le lieu de travail des navetteurs). La part du flux en question dans la masse salariale du Pays d'origine est indiquée dans la dernière colonne : plus cette part est élevée, plus le flux en question pèse

dans la masse salariale totale qui est captée par le Pays d'origine. Par ailleurs, comme nous avons introduit dans ce tableau les flux échangés avec des territoires localisés en-dehors de la région, nous avons indiqués entre parenthèses le second flux la de masse salariale captée pour les Pays qui échangent en premier lieu avec des territoires qui sont situés en-dehors de la région des Hauts-de-France.

Tableau 23 – Origine et destination du premier flux de masse salariale capté, par Pays

Pays origine	Pays destination	Part du flux dans la masse salariale du Pays d'origine
Arras	Lens-Hénin	0,26
Audomarois	Calaisis	0,15
Beauvaisis	Hors région	0,44
Béthune-Bruay-Lys	MEL	0,31
Boulonnais	Calaisis	0,38
Bresle-Yères	Hors région (Trois Vallées)	0,23 (0,18)
Calaisis	Flandre maritime	0,48
Cambrai	Valenciennes	0,40
Chaunois	Grand Laonnois	0,21
Clermontois-Plateau Picard	Grand Creillois	0,26
Coeur de Flandre	MEL	0,56
Compiégnois	Hors région (Sud de l'Oise)	0,41 (0,20)
Douai	MEL	0,36
Flandre maritime	MEL	0,26
Grand Amiénois	Hors région (Santerre)	0,34 (0,15)
Grand Creillois	Hors région (Sud de l'Oise)	0,58 (0,23)
Grand Laonnois	Hors région (Soissons)	0,55 (0,12)
Hors Région	MEL	0,15
Lens-Hénin	MEL	0,47
Métropole européenne de Lille	Hors région (Lens-Hénin)	0,39 (0,13)
Montreuil	Boulonnais	0,34
Pévèle	MEL	0,73
Saint-Quentinois	Hors région (Santerre)	0,20 (0,20)
Sambre-Avesnois	Valenciennes	0,38
Santerre-Haute Somme	Grand Amiénois	0,41
Soissonnais et Valois	Hors région (Sud de l'Oise)	0,48 (0,13)
Sources et Vallées	Compiégnois	0,56
Sud de l'Aisne	Hors région (Soissons)	0,87 (0,08)
Sud de l'Oise	Hors région (Grand Creillois)	0,76 (0,12)
Ternois-7 vallées	Montreuil	0,49
Thiérache	Saint-Quentinois	0,25
Trois Vallées	Grand Amiénois	0,48
Valenciennes	MEL	0,35
Vexin - Sablons - Thelle	Hors région (Beauvaisis)	0,75 (0,10)

Note de lecture : la masse salariale captée par les navetteurs qui résident à Arras et qui travaillent à Lens-Hénin équivaut à un quart de la masse salariale captée par tous les navetteurs qui résident à Arras, et la Bresle-Yères échange son deuxième flux le plus élevé avec les 3 Vallées, soit 18% de la masse salariale totale des navetteurs.

Données : DADS15, RP15, FilosoFi15, estimations régionalisées des comptes nationaux ; calcul par l'auteur

Il est utile de commencer par souligner la dépendance extrêmement forte des Pays du Sud de la Picardie à l'égard des territoires situés dans une autre région française. On constate, en effet, qu'au moins 50% des masses salariales captées par ces Pays proviennent de l'activité

productive d'un ou plusieurs territoire(s) localisé(s) dans une autre région (Vexin-Sablons-Thelle, Sud de l'Oise, Sud de l'Aisne, Soissonnais et Valois, Grand Laonnois, Grand Creillois). Concernant ces Pays, on peut constater que leur dépendance aux autres Pays de la région est très limitée. Par exemple, le deuxième plus grand flux de captation de masse salariale du Grand Creillois, qui équivaut à moins de 25% de la masse salariale totale captée, est échangé avec le Sud de l'Oise, dont la majorité de la masse salariale circulante captée provient du bassin parisien. Le Compiégnois et le Soissonnais sont dans le même cas de figure, même si la part de leur second flux est moins importante (respectivement 20% et 13% de leur masse salariale captée au totale). Il est aussi intéressant de souligner la présence forte de la MEL dans les Pays de destination. Ce constat nous permet de consolider les enseignements que l'on a tirés de la carte ci-dessus (**Figure 76**) : la MEL a un solde des flux de masse salariale excédentaire. Près de 30% de la masse salariale captée respectivement par le Béthunois, la Flandre maritime, Douai et Valenciennes provient d'une activité établie dans la MEL, tandis que ce montant avoisine 50% pour Lens-Hénin, et 75% pour le Pévèle et le Cœur de Flandre. Ces chiffres traduisent la dépendance forte de ces Pays à l'activité de la métropole lilloise.

A ce stade, on voit progressivement se dessiner les origines-destinations des principaux flux de masse salariale émis et reçus dans les Pays de la région. Pour affiner cette lecture, il faut établir avec plus de précisions la géographie de ces flux, notamment pour déterminer les liaisons indirectes qui relient les Pays entre eux. Pour cela, nous avons reproduit ci-dessous la carte qui représente, pour chacun des Pays de la région, le plus grand flux de masse salariale échangé (**Figure 77**). Dans cette carte, nous nous sommes uniquement cantonnés aux flux intra-régionaux. Chaque flèche indique d'où provient le flux d'émission des navetteurs, à partir du Pays de résidence vers le Pays où se situe le lieu de travail (tête de la flèche). Nous avons également reproduit les *clusters* (**Encadré 25**), que l'on a mentionnés à travers le jeu de couleurs. Les Pays spécifiés par une même couleur forment un même cluster.

On peut remarquer qu'il n'existe aucune connexion de premier ordre entre les Pays de l'ancien Nord-Pas-de-Calais et de l'ancienne Picardie. Concernant le NPDC, la MEL est sans grande surprise le territoire le plus polarisant. Elle nourrit directement la base résidentielle de la Flandre maritime et de ses territoires limitrophes (Cœur de Flandre, Pévèle, Béthune, Lens-Hénin, Douai). Son influence est très importante, d'autant que Valenciennes impacte la base résidentielle de Cambrai et de la Sambre-Avesnois, alors que la Flandre-Maritime contribue à la base résidentielle du Calaisis, et indirectement à la base résidentielle de tous les Pays de la Côte d'Opale. Concernant les Pays picards, il ne semble pas y avoir de territoires très polari-

sants (sauf peut-être le Sud de l’Oise qui reçoit trois flux). Cela s’explique par le fait que les Pays de cette ancienne région administrative nourrissent leur base résidentielle majoritairement au contact de territoires qui sont extérieurs à la région (**Tableau 23**, ci-dessus). C’est le cas du Grand-Amiénois, de Saint-Quentin, des Pays proches de l’Ile-de-France (Soissonnais, Vexin, Sud de l’Oise, Sud de l’Aisne, Beauvaisis, Grand Creillois, Compiégnois).

Figure 77 – Principaux flux de masses salariales échangés entre les Pays de la région



Interprétation : Arras échange son premier flux, en équivalent en masse salariale, avec Lens-Hénin, qui se situe dans le même cluster.

Données : RP2015, DADS2015, FilosoFI2015 (Insee) élaboration par l’auteur

Ces résultats confirment le constat que nous avons établi précédemment concernant les principaux Pays émetteurs et récepteurs de masse salariale circulante (**Figure 76**). Concernant les Pays émetteurs, on connaît désormais leurs destinations : les revenus de la Flandre maritime se diffusent principalement le long du littoral du Pas-de-Calais, tandis que les revenus de l’activité du Valenciennois se propagent en premier lieu dans l’ancienne province du Hainaut. Sans surprise, tous les Pays du Nord (excepté le Hainaut) ont leur premier flux de navetteurs qui se dirige vers la MEL (la MEL diffuse d’abord ses revenus d’activité dans les territoires

localisés dans ses alentours). Concernant les principaux Pays récepteurs, localisés en Picardie, aucun Pays émetteurs ne semble se démarquer à travers le second flux d'émission, car la majorité de la masse salariale captée provient du bassin parisien et des autres régions alentours.

Encadré 25 – Définition et méthode de construction des clusters

Pour étudier les connexions qui existent entre les Pays de la région, nous avons utilisé la théorie des graphes. Un graphe se définit comme un ensemble de sommets connectés entre eux par des relations plus ou moins directes. Sous sa forme pure, un cluster se définit comme un graphe maximal complet, c'est-à-dire comme un ensemble de nœuds (donc, dans notre cas, un ensemble de Pays) qui sont reliés entre eux par des arrêtes (flux de masse salariale) de distance 1 (tous les liens sont directs). Par exemple, si le Pays A échange son premier flux avec le Pays B, qui échange son premier flux avec le Pays C, celui-ci interagissant en premier lieu avec le Pays A, alors ce graphe est complet et qualifie un cluster. Cette définition peut toutefois être assouplie afin d'inclure dans un cluster des arrêtes de plus longue distance (arrêtes supérieures à 1). Dans ce cas, si deux Pays ne sont pas reliés directement entre eux mais qu'ils sont connectés à un Pays tiers, on peut dire qu'ils appartiennent à un cluster d'une plus faible intensité. Pour reprendre l'exemple ci-dessus, si le Pays C échange son premier flux avec le Pays B, et non plus avec le Pays A, on considèrera ce graphe comme un cluster. La méthode utilisée pour constituer les clusters repose sur un processus itératif : pour chaque itération, on calcule les nœuds les plus proches puis, à chaque regroupement de nœuds deux à deux, on reproduit le calcul. De cette manière, l'intensité des échanges est maximisée à l'intérieur des clusters (et il est minimisée à l'extérieur des clusters).

Maintenant que nous avons étudié les origines et destinations des principaux flux de masse salariale captée par chacun des Pays de la région, nous pouvons désormais raisonner au niveau des clusters. En effet, jusqu'à présent, nous avons raisonné sur les flux directs (de distance 1), sans prendre en compte les flux indirects (de distance supérieur à 1). En raisonnant au niveau de clusters, et donc en incluant les flux indirects, on peut déterminer si les Pays font système, s'ils co-échantent indirectement par l'intermédiaire d'un Pays tiers. Sur ce point, en étudiant les Pays en fonction de leur appartenance à un cluster, on peut tirer plusieurs constats très intéressants à la lecture de la carte ci-dessus (**Figure 77**, ci-dessus).

Le premier constat que l'on peut tirer tient à l'identité des territoires qui forment chacun des clusters. En effet, exceptés le Beauvaisis et le Vexin-Sablons-Thelle qui sont mutuel-

lement en forte interaction, on constate que les Pays de l'Oise (Clermontois, Creillois, Sud de l'Oise, Compiégnois, Source et Vallées) appartiennent quasiment tous à la même communauté. Ce cluster est relié au cluster des Pays de la partie Sud de l'Aisne (Soissonnais, Chaunois, Grand Laonnois, Sud de l'Aisne). Ce constat mérite d'être souligné, car tous ces Pays constituent l'Île-de-France de l'ancien régime (cf. chapitre 2). En d'autres termes, il semblerait que l'on retrouve, à travers les interdépendances de ces Pays, les traces de l'Histoire, d'autant que nous avons exclu les interactions (fortes) de ces territoires avec Paris. On remarque une troisième clique, constitué des Pays de l'ancien Comté de Hainaut (Cambrai, Sambre-Avesnois, Valenciennes), et une quatrième clique, composée des territoires de l'ancien Comté de Boulogne (une partie du Ternois-Sept Vallées, Montreuil, Boulonnais). Une cinquième communauté se définit par les Pays qui constituent l'ancienne province de Picardie (Grand Amiénois, Thiérache, Saint-Quentinois, Santerre-Haute-Somme, Trois Vallées, Bresle-Yères). Ces clusters semblent montrer que, malgré les dynamiques de recompositions territoriales, les interactions économiques s'inscrivent malgré tout dans une continuité historique. Enfin, la clique la plus intense concerne la MEL et les Pays les plus proches de ce territoire : cette communauté englobe la quasi-totalité de l'Artois historique et du Comté de Flandre.

Outre le poids de l'histoire dans l'identification de ces communautés, on constate des différences structurelles majeures. Le Grand Amiénois « n'écrase » pas les autres territoires de son cluster, ce qui diffère fondamentalement de la clique constituée de la MEL. Dans cette clique, on voit bien que la MEL est très polarisante (on peut dire qu'elle a tendance à « aspirer » les Pays avec qui elle est en interaction) : les Pays qui sont en interaction avec la MEL se caractérisent par une base résidentielle forte (cf. section 3, ci-dessus), si bien que l'on peut se demander s'ils ne sont pas en voie de périurbanisation. Concernant la communauté des Pays de l'Oise et de la partie sud de l'Aisne, la situation est plus contrastée : plutôt qu'un seul Pays, on voit que c'est un groupe de Pays qui a tendance à dominer leur regroupement. Mais il faut garder à l'esprit que ces territoires sont eux-mêmes très polarisés par la métropole parisienne.

Nous avons calculé dans les tableaux ci-dessous les soldes de masse salariale bilatéraux pour chaque binôme de Pays composant une clique. Pour chaque binôme de Pays, ces soldes se définissent comme la différence entre la masse salariale entrante et la masse salariale sortante du Pays d'origine (le Pays d'origine est indiqué au niveau des lignes du tableau), le tout rapporté au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine. Un solde négatif indique que le Pays d'origine perd plus de masse salariale qu'il en reçoit du Pays avec qui il co-échange (le Pays récepteur est indiqué au niveau des colonnes). Plus le solde est positif, plus cela si-

gnifie que le Pays d'origine (par ligne) a un niveau de revenu qui dépend de l'activité productive du Pays avec qui il co-échange (par colonne). Ces tableaux permettent de dépeindre une vision plus globale des échanges de flux de masse salariale entre les Pays (des liens de dépendance) qui forment chaque clique de la région⁵¹, mais ils permettent surtout de traduire empiriquement la valeur des coefficients d'exportation et d'importation du modèle du multiplicateur interrégional (cf. chapitre 5). Nous proposons de commencer par aborder les Pays qui forment la clique des Pays polarisés par la MEL (**Tableau 24**).

Tableau 24 – Soldes bilatéraux de masse salariale, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays centralisé par la MEL

	Arras	Audomarois	Béthune	Calaisis	Coeur de Flandre	Douai	Flandre maritime	Lens-Hénin	MEL	Pévèle
Arras	0,000	-0,002	-0,014	-0,001	-0,001	0,018	0,000	0,000	0,023	-0,001
Audomarois	0,003	0,000	-0,013	0,011	-0,007	0,001	0,011	0,003	0,015	0,000
Béthune	0,012	0,006	0,000	0,000	0,012	0,004	0,002	0,026	0,059	0,001
Calaisis	0,001	-0,009	-0,001	0,000	-0,001	0,000	0,050	0,001	0,011	0,000
Coeur de Flandre	0,002	0,005	-0,021	0,001	0,000	0,001	0,019	0,002	0,127	0,001
Douai	-0,020	0,000	-0,005	0,000	-0,001	0,000	0,000	-0,009	0,055	0,001
Flandre maritime	0,000	-0,005	-0,002	-0,029	-0,011	0,000	0,000	0,000	0,007	0,000
Lens-Hénin	0,000	-0,001	-0,020	0,000	-0,001	0,006	0,000	0,000	0,081	0,001
MEL	-0,004	-0,001	-0,013	-0,001	-0,016	-0,009	-0,001	-0,023	0,000	-0,026
Pévèle	0,002	0,000	-0,002	0,000	-0,001	-0,001	0,000	-0,004	0,260	0,000

Note de lecture : Arras émet des navetteurs à destination de l'Audomarois (elle capte donc de la masse salariale issue de l'Audomarois), mais elle accueille en équivalent masse salariale plus de navettes issues de l'Audomarois (elle perd donc plus de revenus salariaux en faveur de l'Audomarois), puisque son solde de masse salariale avec ce Pays est négatif (équivalent à -0,2% de son revenu au lieu de résidence).

Données : RP2015, DADS2015, FilosoFI2015 (Insee) ; calcul par l'auteur

Sans surprise, on peut noter que les soldes bilatéraux les plus excédentaires concernent les échanges effectués avec la MEL. En effet, le Béthunois détient un solde excédentaire avec la MEL qui est égal à près de 6% de ses revenus totaux au lieu de résidence. Ce chiffre monte à plus de 8% pour Lens-Hénin, à près 13% pour le Cœur de Flandre, et à plus de 25% pour le Pévèle. En particulier, dans le Pévèle, cela signifie que plus d'un quart des revenus au lieu de résidence de ce Pays provient de salariés employés au sein de la MEL, ce qui traduit une dépendance extrêmement importante du Pévèle à l'égard de la MEL. Inversement, le solde déficitaire de la MEL à l'égard du Pévèle est bien moins élevé, puisqu'il équivaut à 2,6% de son revenu au lieu de résidence. Cela s'explique par le fait que la MEL détient un volume de revenu au lieu de résidence qui est largement supérieur au Pévèle. Toujours sur ce cas précis, on

⁵¹ Il faut toutefois préciser ici qu'il est nécessaire de compléter ces liens de dépendance par une lecture des flux de consommation afin de pouvoir tirer des résultats sur les soldes de dépense bilatéraux. En effet, un Pays peut être déficitaire sur le plan des échanges de masse salariale (il capte moins de masse salariale qu'il en perd), mais il peut compenser ce déficit en étant excédentaire sur le plan des échanges de consommation (les résidents des Pays où se dirige la masse salariale sortante dépensent leurs revenus dans le Pays où leur salaire est distribué).

déduit que le Pévèle a une stratégie « parasitaire » à l'égard de la MEL sur le plan des flux de masse salariale. Néanmoins, si les habitants du Pévèle dépensent leur revenu dans la MEL, il est possible que la MEL reçoive plus de dépenses depuis la Pévèle qu'elle ne diffuse de masse salariale vers le Pévèle. Dans ce cas, la MEL aurait une stratégie gagnante.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons reproduit cet exercice en calculant les coefficients d'importation et d'exportation (soldes bilatéraux d'échange de salaire) au niveau de la masse salariale de la clique des Pays du Hainaut (**Tableau 25**).

Tableau 25 – Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays du Hainaut

	Cambrai	Sambre-Avesnois	Valenciennes
Cambrai	0,000	0,000	0,050
Sambre-Avesnois	0,000	0,000	0,030
Valenciennes	-0,024	-0,019	0,000

Note de lecture : Valenciennes émet des navetteurs à destination de Cambrai (elle capte donc de la masse salariale issue de Cambrai), mais elle accueille en équivalent masse salariale plus de navettes provenant de Cambrai (elle perd donc plus de revenus salariaux en faveur de Cambrai), puisque son solde de masse salariale avec ce Pays est négatif : le solde net des masses salariales de Valenciennes par rapport à Cambrai est équivalent à -2,4% de son revenu salarial au lieu de résidence.

Données : RP2015, DADS2015, FilosoFI2015 (Insee) ; calcul par l'auteur

Cette clique est aussi très polarisée par la présence d'une grande ville (en l'occurrence ici Valenciennes). D'une part, on remarque que Cambrai et la Sambre Avesnois entretiennent des échanges nuls. D'autre part, on peut souligner les soldes excédentaires plutôt élevés que Cambrai et la Sambre-Avesnois ont à l'égard de Valenciennes (respectivement 5% et 3% de leurs revenus au lieu de résidence). La polarisation économique n'est donc pas une affaire régionale qui serait spécifique à la MEL. Ci-dessous (**Tableau 26**), nous avons reproduit les coefficients d'importation et d'exportation des Pays polarisés par le bassin parisien.

Tableau 26 – Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays dépendant de la région parisienne

	Clermontois	Compiégnois	Grand Creillois	Sources et Vallées	Sud de l'Oise
Clermontois	0,000	0,021	0,079	0,000	0,030
Compiégnois	-0,011	0,000	0,010	-0,079	0,016
Grand Creillois	-0,061	-0,014	0,000	-0,006	-0,020
Sources et Vallées	0,000	0,133	0,007	0,000	0,010
Sud de l'Oise	-0,010	-0,010	0,009	-0,003	0,000

Note de lecture : Le Clermontois accueille des navetteurs provenant du Grand Creillois (il perd donc de la masse salariale en faveur du Grand Creillois), mais il capte en équivalent masse salariale plus de navettes provenant du Grand Creillois (il perd donc moins de revenus salariaux à destination du Grand Creillois), puisque son solde de masse salariale avec ce Pays est positif (équivalent à 7,9% de son revenu au lieu de résidence).

Données : RP2015, DADS2015, FilosoFI2015 (Insee) ; calcul par l'auteur

Malgré la prédominance de la région parisienne dans l'origine des flux de masse salariale captée par les Pays de l'Oise, il est intéressant de noter que le Clermontois a une attitude qui semble être la plus « résidentielle » sur le plan des échanges de flux de masse salariale. En totalité, dans ce Pays, 13% des revenus au lieu de résidence proviennent d'un autre Pays de l'Oise, avec une pondération plus forte des flux provenant du Grand Creillois (près de 8% des revenus au lieu de résidence du Clermontois). Les Sources et Vallées ont également un comportement très tourné vers la captation de masse salariale, mais cette dépendance se réduit à un seul Pays (en l'occurrence le Compiégnois). Dans le tableau ci-dessous (**Tableau 27**), nous avons calculé les coefficients d'importation et d'exportation des Pays qui forment la clique de l'ancien comté de Boulogne (façade maritime ouest).

Tableau 27– Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays de la façade maritime ouest

	Boulonnais	Montreuil	Ternois-7 vallées	Trois Vallées
Boulonnais	0,000	0,001	-0,001	0,000
Montreuil	-0,002	0,000	-0,023	-0,003
Ternois-7 vallées	0,004	0,074	0,000	0,018
Trois Vallées	0,000	0,003	-0,005	0,000

Note de lecture : Montreuil émet des navetteurs à destination du Ternois-7 Vallées (elle capte donc de la masse salariale provenant du Ternois 7 Vallées), mais elle accueille en équivalent masse salariale plus de navettes en provenance de ce Pays (elle perd donc plus de revenus salariaux en faveur du Ternois Sept Vallées), puisque son solde de masse salariale avec ce Pays est négatif (équivalent à -2,3% de son revenu au lieu de résidence).

Données : RP2015, DADS2015, FilosoFI2015 (Insee) ; calcul par l'auteur

Globalement, les soldes bilatéraux sont équilibrés dans cette partie rurale de la région des Hauts-de-France, excepté les échanges entre le Ternois-7 Vallées et Montreuil ainsi que les échanges entre le Ternois- 7 Vallées et les Trois Vallées. Sur ce point, on constate que près de 10% des revenus du Ternois-7 Vallées proviennent de Montreuil et des Trois Vallées, ce qui traduit un lien de dépendance fort du Ternois- 7 Vallées à l'égard de ces deux Pays.

Dans les tableaux ci-dessous (**Tableau 28** et **Tableau 29**), nous avons reproduit les coefficients d'importation et d'exportation des Pays formant la clique de la Picardie historique et la clique du Beauvaisis-Vexin. Les rapports sont équilibrés, sauf peut-être ceux qui caractérisent la Santerre-Haute-Somme et le Grand Amiénois (le solde excédentaire de la Santerre-Haute-Somme par rapport au Grand Amiénois équivaut à 2% de ses revenus), ainsi que ceux qui concernent la Thiérache et Saint-Quentin (le solde excédentaire de la Thiérache par rapport à Saint-Quentin est égal à 1,6% de son revenu total). Pour le formuler autrement, les grandes villes et les villes moyennes régionales de ces deux cliques sont très peu polarisantes, comparés aux Pays du Hainaut (Valenciennes est très polarisante à l'égard de Cambrai et de la

Sambre Avesnois) et aux Pays qui sont centralisés par la MEL (Cœur de Flandres, Pévèle, Douai, Lens-Hénin, Béthune, etc.). A ce stade, nous ne pouvons malheureusement pas donner de raison pour expliquer les différents degrés de polarisation entre ces territoires, puisqu'il faudrait obtenir les données sur les échanges de consommation afin de relever plus finement des liens de dépendance entre les Pays formant une même clique.

Tableau 28 – Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays de la Picardie historique

	Bresle-Yères	Grand Amiénois	Saint-Quentin	Santerre	Thiérache
Bresle-Yères	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000
Grand Amiénois	-0,001	0,000	0,000	-0,005	0,000
Saint-Quentin	0,000	0,000	0,000	0,007	-0,008
Santerre	0,000	0,020	-0,011	0,000	0,000
Thiérache	0,000	-0,001	0,016	0,000	0,000

Note de lecture : La Santerre-Haute-Somme reçoit des navetteurs provenant du Grand Amiénois (elle perd donc de la masse salariale en faveur du Grand Amiénois), mais elle capte en équivalent masse salariale plus de navettes issues du Grand Amiénois (elle reçoit donc plus de revenus salariaux en provenance du Grand Amiénois), car son solde de masse salariale avec ce Pays est positif (équivalent à 2% de son revenu au lieu de résidence).

Données : RP2015, DADS2015, FilosoFI2015 (Insee) ; calcul par l'auteur

Tableau 29– Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique de Beauvais et du Vexin

	Beauvaisis	Vexin
Beauvaisis	0,000	0,001
Vexin	-0,001	0,000

Note de lecture : Beauvais et le Vexin entretiennent globalement des échanges équilibrés.

Données : RP2015, DADS2015, FilosoFI2015 (Insee) ; calcul par l'auteur

Pour terminer, nous avons indiqués ci-dessous les soldes bilatéraux de masse salariale entre les Pays de la clique de l'Aisne méridionale (**Tableau 30**). Le Chaunois semble avoir le comportement qui est le plus tourné vers la captation des revenus salariaux circulants. Aucun de ces soldes n'est déficitaire, et près de 5% des revenus de ce Pays est issu du Grand Laonnois ainsi que du Soissonnais et Valois. Mis à part cela, les rapports sont plutôt équilibrés entre les autres Pays de cette clique de la région.

Tableau 30– Soldes bilatéraux des masses salariales, rapportés au revenu au lieu de résidence du Pays d'origine dans la clique des Pays de l'Aisne méridionale

	Chaunois	Grand Laonnois	Soissonnais	Sud de l'Aisne
Chaunois	0,000	0,022	0,026	0,001
Grand Laonnois	-0,018	0,000	-0,006	0,000
Soissonnais	-0,017	0,005	0,000	0,007
Sud de l'Aisne	-0,001	0,000	-0,010	0,000

Note de lecture : Le Grand Laonnois émet des navetteurs à destination du Chaunois (il capte donc de la masse salariale issue du Chaunois), mais il accueille en équivalent masse salariale plus de navettes en provenance du

Chaunois (il perd donc plus de revenus salariaux en faveur du Chaunois), puisque son solde de masse salariale avec ce Pays est négatif (équivalent à -1,8% de son revenu au lieu de résidence).

Données : RP2015, DADS2015, FilosoFI2015 (Insee)

Cet ensemble de matrices semble nous indiquer les voies à suivre, ou plus précisément les interactions à cibler, pour mieux agencer les flux macroéconomiques des Pays de la région. En effet, on peut imaginer que la présence de sous-graphes complets (de clique complète) définirait la situation optimale. Par exemple, concernant la clique des Pays de l'ancien comté de Boulogne, on peut se demander si la politique publique n'aurait pas intérêt à faire en sorte que le Pays de Boulogne interagisse en premier lieu avec le Ternois-Sept Vallées plutôt qu'avec le Calaisis. N'aurait-elle pas intérêt, pour compenser la perte de ressources qui en découlerait pour le Calaisis, que la Flandre maritime échange son premier flux avec le Pays de Saint-Omer ? Dans ce cas, cela impliquerait une diminution des ressources pour la MEL.

4.2. Les ouvertures envisagées pour approfondir la maquette

Dans cette dernière sous-section, nous allons aborder rapidement les voies de recherche que nous souhaitons mener après cette thèse pour consolider notre compréhension des déterminants macroéconomiques du développement des territoires. A cette fin, nous allons dans un premier temps recenser les données dont nous avons besoin pour approfondir notre maquette macroéconomique (production, résidence, interdépendances économiques), puis nous insisterons sur la méthode que nous pourrions employer pour aboutir à une mesure plus globale des effets rétroactifs et de leur impact sur le développement territorial.

4.2.1. Bilan des données manquantes

La présentation assez sommaire des interactions spatiales que nous avons menée dans la sous-section précédente, conjointement à notre estimation des lieux de la production et de la résidence du revenu, doit être consolidée par d'autres études. D'abord, à terme, il pourrait être intéressant d'affiner notre maquette de la production en étudiant les origine/destination des flux de marchandise et de consommation intermédiaire (où sont produites les marchandises utilisées par les établissements à des fins de consommation intermédiaire ou finale et à qui ces marchandises sont-elles destinées ?). L'objectif serait d'aboutir à une estimation plus précise des exportations, ce qui nécessiterait de connaître leur trajectoire géographique dans les territoires locaux (Hansen & Tiebout, 1963). C'est par ailleurs une étape nécessaire pour pouvoir approximer plus finement les effets de rétroaction (cf. chapitre 5). Sur ce point, il est peut être utile de souligner que la mesure des effets de rétroaction a fait l'objet d'une sérieuse

réflexion dans les années 1960/70 (Richardson, 1985). En effet, pour les estimer, certains travaux ont recouru à des modèles multisectoriels (tableau entrées-sorties) à plusieurs régions, très exigeants en terme d'accès aux données (Miller, 1966 ; 1969 ; Greytak, 1970). Le modèle idéal, souvent associé à la publication de Isard (1951), nécessite de localiser avec précisions les coefficients techniques (combien de marchandises j produit dans le territoire r faut-il pour produire un produit i dans le territoire k ?). Nous y reviendrons ci-dessous, dans le point 4.2.2.

L'identification des origines/destinations des flux de marchandises et des consommations intermédiaire devrait surtout nous amener à saisir avec plus de finesse les relations entre les Pays qu'il faudrait développer par la politique publique. Ce travail devrait, en effet, nous permettre de mieux saisir l'impact des effets de rétroaction sur la spécialisation macroéconomique des territoires, un peu sur le modèle de ce qui se fait actuellement (Davezies & Talandier, 2014). Par exemple, on pourrait se demander si la Flandre maritime ne parviendrait pas à diversifier son tissu productif si elle venait à intensifier ses échanges de marchandises avec le Pays de l'Audomarois et non avec la MEL. On pourrait ici y voir un canal : l'Audomarois est encore fortement industrialisé, et Dunkerque reçoit de nombreuses marchandises industrielles de par son port maritime. Toutes ces questions méritent d'être approfondies par des travaux de recherche que nous souhaitons mener ultérieurement.

Pour établir la maquette macroéconomique des Pays de la région, nous nous sommes par ailleurs appuyés sur des données qui ont été rendues publiques, mais celles-ci ne suffisent pas à rendre compte de la totalité des flux de revenus qui circulent entre les Pays de la région des Hauts-de-France. Comment en effet penser le bouclage macroéconomique des territoires en l'absence de mesure des flux de capital qui circulent à l'échelle des territoires « locaux » ? C'est en effet un élément manquant de notre étude : nous nous sommes cantonnés aux données sur la masse salariale (en prenant en considération la partie du revenu socialisée). Il aurait été intéressant de pouvoir disposer des niveaux de profit, des dividendes distribués et reçus par les ménages (ainsi que des revenus du travail non salariés). Des travaux ont déjà été menés dans ce domaine (Larceneux, 2018), mais ils restent contraints par la très faible disponibilité des données sur la trajectoire géographique des revenus du capital.

On pourrait envisager un programme de recherche où l'on mesurerait de tels flux. Une première voie à suivre pourrait être la suivante : à partir des estimations régionalisées de la valeur ajoutée mesurée dans la comptabilité nationale, on pourrait établir une maquette de la production qui se fonderait cette fois-ci sur la détermination des flux de capitaux en reprenant

le partage de la valeur ajoutée par secteur (**Tableau 16**, ci-dessus). Mais cette approche présente une limite : pour établir ses estimations régionalisées, l'Insee part de l'hypothèse que la valeur ajoutée peut-être approximée au prorata de salaires versés par établissements localisés. Par conséquent, les estimations sur la valeur ajoutée tendent à biaiser la mesure des flux de capitaux. On pourrait aborder autrement le problème, c'est-à-dire de façon complémentaire, afin de consolider une telle mesure : en reprenant les fichiers sur le recensement des éléments d'imposition à fiscalité locale (REI) établis par la DGFIP, on pourrait établir un proxy sur la dynamique de profit (par exemple, en partant des impôts versés au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Notre travail de mesure est incomplet sur un autre point, car pour des raisons qui sont liées à l'accès aux données, nous n'avons pas pu proposer une mesure de la base publique ni de la consommation des touristes. Ce sont pourtant des éléments qui contribuent de manière significative à la base économique de certains Pays : par exemple, on constate que le Montreuillois a acquis une spécialisation très forte dans l'hébergement-restauration. On peut penser que la base économique de ce Pays est très dépendante de la consommation des touristes. De même, on remarque que le Grand Laonnois a une spécialisation forte dans l'administration publique, ce qui lui confère certainement une base publique plutôt prononcée. Nous n'avons pas établi d'estimation à partir de ces éléments, pour deux raisons majeures. La première tient à la déclinaison du secteur public dans la NAF Rev-2 : une partie de ce secteur est composée de la Recherche et Développement, l'Enseignement, la Santé. De même, tous les emplois publics ne constituent pas la base publique ; il faudrait, dans ce cas, que les emplois en question soient financés par une collectivité publique de plus grande échelle. La seconde raison tient au secteur de l'Hébergement-Restauration : si on peut voir dans ce secteur un bon proxy pour approximer la consommation des touristes, celle-ci ne s'y réduit pas (une partie est destinée aux services de la sphère domestique, comme le commerce par exemple), et une grande partie de l'Hébergement-Restauration est destinée à la population résidente. Deux solutions s'offrent à nous. Soit on priorise une déclinaison plus fine de la NAF (exemple : recherche publique), afin d'estimer les emplois sectoriels constituant la sphère publique et les secteurs plus tournés vers la consommation des touristes. Dans ce cas, il faudrait que l'Insee propose des estimations régionalisées de la valeur ajoutée en déclinant plus finement les secteurs d'activité (par exemple en A-128). Soit on priorise une mesure directe des flux de masse salariale au lieu de travail en ayant accès aux données DADS qui ne sont toutefois pas en accès libre. Cette solu-

tion est préférable, puisqu'elle permet d'estimer la base publique (et la consommation des touristes) au lieu de production et au lieu de résidence.

Enfin, notre maquette macroéconomique devrait être consolidée en localisant les territoires où la dépense des revenus s'effectue : en plus d'établir une maquette de la production (PIB défini par la somme des valeurs ajoutées), et de la résidence des revenus (PIB défini par les revenus versés, à savoir revenus du travail et du capital), il faudrait pouvoir définir une maquette qui retrace, avec les bases productives (celles-ci reprenant les exportations) et les bases publiques et médico-sociale (celles-ci définissant la dépense publique), les territoires où les revenus sont consommés (ce qui revient à déterminer les importations) ou investis. Il est toutefois plus ardu d'établir une telle maquette. Mais on peut envisager la solution suivante : en matière de consommation, on peut aboutir à des estimations intéressantes de la dépense du revenu effectuée dans chaque territoire en étudiant, par exemple, les données téléphoniques sur les transactions des consommateurs, ou les données bancaires.

4.2.2. Vers une comptabilité régionale

On l'aura donc compris, les économistes régionaux se heurtent à une difficulté majeure pour produire une connaissance fine sur le développement territorial (Catin & Nicolini, 2005 ; Larceneux 2018) : l'absence regrettée de comptabilité locale. Pourtant, il existe aujourd'hui suffisamment de données pour établir les fondements d'une telle comptabilité, telles que : la valeur-ajoutée à partir des comptes d'entreprises et de leurs établissements, les flux de revenus (production et résidence) à travers les données DADS, le type de revenus (d'activité, socialisé, etc.) au lieu résidence du fichier FilosoFi, la déclinaison des secteurs d'activité et leur localisation à la commune dans le recensement de la population, les niveaux d'imposition et les estimations éventuelles de la rémunération du capital à travers la REI... Ne devrions-nous pas envisager, aujourd'hui, d'établir une cohérence entre ces diverses bases de données et envisager la création d'une comptabilité locale sur la base du tableau entrée-sortie (TES) de la comptabilité nationale ? C'est, en tout cas, une des raisons qui a motivé l'élaboration de notre maquette macroéconomique des Pays de la région.

Sur le modèle de la comptabilité nationale, le TES au niveau local consisterait à identifier le compte des ressources en produits (la production et les importations), le compte des emplois finals (la consommation finale y compris la dépense publique, la formation brute de capital fixe, les exportations) et le compte des entrées intermédiaires (consommation intermé-

diaire). On identifierait ainsi le compte de production (production des branches et des produits) et le compte d'exploitation (répartition de la valeur ajoutée brute en revenus du travail et du capital). Au total, dans ce chapitre, pour reprendre les termes de la comptabilité nationale, nous avons établi, pour chaque Pays de la région, une approximation de la valeur ajoutée produite (donc une partie du compte des ressources en produits et du compte de production par branche), de la base productive (et donc une partie des exportations, c'est-à-dire une partie du compte des emplois finals), des bases médico-sociale, publique et résidentielle à partir de la masse salariale (donc une partie du compte d'exploitation). Pour compléter le compte des emplois finals, il resterait à établir une mesure de la consommation finale par territoire (données bancaires ou téléphoniques) et de la formation brute du capital fixe. Pour compléter le compte de production par branche et le compte de ressources en produits, il faudrait pouvoir déterminer les consommations intermédiaires et les importations, ce qui nécessiterait de constituer au niveau des territoires locaux un compte d'entrée intermédiaires.

Concernant le calcul des consommations intermédiaires et des importations, ce travail nécessiterait d'établir d'abord avec précision les coefficients techniques de production (combien faut-il de bien i pour produire un bien y ?). Pour cela, on peut penser qu'il n'existe pas de différences majeures entre la perspective nationale et celle des territoires locaux : le secteur de la métallurgie s'approvisionne par exemple de la même façon en marchandises plastiques à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale (Isard, 1951). L'Insee proposant une approximation des importations au niveau national, il resterait alors à estimer les niveaux d'importation au niveau local pour déterminer la quantité de consommation intermédiaire provenant d'un autre territoire. Une solution consisterait à approximer le taux d'importation pour chaque territoire en calculant les quotients de localisation, c'est-à-dire les emplois qui sont sous-représentés au niveau local par rapport à l'échelle nationale, et à réajuster le coefficient technique à partir de ce quotient (Catin & Nicolini, 2005). Plus globalement, la littérature en économie régionale a identifié plusieurs méthodes pour ajuster les coefficients nationaux au niveau local, en fonction des données disponibles (Richardson, 1985). Il est toutefois important de souligner qu'il est nécessaire d'identifier les origines et destinations des consommations intermédiaires, afin de bien identifier les interdépendances économiques entre les territoires. En effet, décliner les coefficients nationaux au niveau des territoires ne suffit pas ; il faut, en plus, pouvoir déterminer d'où proviennent et vers quels territoires sont destinées les consommations intermédiaires.

Sur ce point, la comptabilité ne constituant pas une théorie en tant que telle, on pourrait ensuite envisager de proposer une modélisation comptable qui reposerait sur l'étude des

interdépendances économiques entre les territoires. Il nous semble que deux possibilités complémentaires s'offrent aux économistes régionaux qui ont développé une appétence pour cette thématique de recherche. La première possibilité désigne les modèles entrée-sortie à la Leontief, à plusieurs régions (Isard, *ibid.*). Les tableaux entrées-sorties à plusieurs régions sont en effet utiles pour étudier les effets sectoriels de la dépense autonome (comme, par exemple, la dépense publique financée par emprunt). En dynamique, c'est-à-dire en considérant que les coefficients techniques de production sont endogènes (et non fixes), ils permettent de saisir comment la dépense finale influe sur la répartition de la production entre secteurs d'activité sur le long-terme. Appliquée à une analyse multirégionale, ces modèles ont pour objectif de comprendre comment la dépense finale contribue à former des réseaux d'interdépendances entre les territoires à partir de relations sectorielles. La seconde possibilité se réfère aux multiplicateurs keynésiens interrégionaux apparus dans les années 1940/50 (Vining, 1949 ; Meltzer, 1950) et qui ont été approfondis par la suite (Goodwin, 1983). Dans ces modèles, qui reprennent le multiplicateur de commerce extérieur (Kaldor, 1970) en l'appliquant à plusieurs régions, les paramètres sont définis en fonction des origine-destination des flux de revenus. La question, dans ces modèles, est celle de savoir comment la dépense autonome effectuée sur un territoire propagera ses effets dans d'autres territoires, ce qui permet *a fortiori* de déterminer si ces effets reflueront vers le territoire initial.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Dans ce chapitre, nous avons cherché à établir le profil macroéconomique des Pays de la région. Même si ce travail n'est pas encore pleinement abouti, en raison de données manquantes, on peut dresser une conclusion principale : les configurations du développement dans les Pays des Hauts-de-France sont imbriquées dans des spécialisations macro-fonctionnelles particulières. Les situations de défaveurs tendent en effet à être fortement liées à certains attributs macroéconomiques : des difficultés sur le plan du logement et de la qualité environnementale mais une économie plutôt diversifiée, des défaveurs importantes au niveau socioéconomique et sur le plan du transport mais une dépendance élevée à la base productive et aux pensions de retraite, une meilleure distribution des aménités du développement couplée à une dépendance forte à la base productive et à la base résidentielle ... Nous pouvons retenir que les territoires qui ont acquis une spécialisation dans la base productive et dans la base résidentielle, et en particulier dans la captation des revenus des navetteurs, se situent en bordure de métropoles (Pays périurbains). Les Pays des plus grandes villes de la région tendent à avoir

une économie équilibrée, ou diversifiée. Par opposition, les Pays qui ont acquis une spécialisation plutôt forte dans la base productive et les pensions de retraite (Pays ruraux) sont éloignés de la MEL ou de la région parisienne, et plus proches des Pays en difficulté qui sont dotés d'au moins une ville assez importante. Ces derniers Pays sont très dépendants de la base médico-sociale et plus faiblement liés aux exportations. Par ailleurs, notre étude sur les interactions entre les Pays semble indiquer que ces territoires entretiennent de fortes interactions, et qu'il existe certainement des échanges à favoriser par la politique publique pour mettre en œuvre le développement territorial. On peut, en effet, y voir un levier de développement possible : pour relancer les Pays en souffrance, on peut envisager de mieux agencer les interactions économiques qui s'effectuent à l'intérieur des Pays qui forment un même cluster.

CONCLUSION GENERALE

Nous proposons dès à présent de dresser un bilan général, en commençant par rappeler notre intention initiale. Dans cet ouvrage, nous avons cherché à définir les différents modèles de développement des Pays des Hauts-de-France. Nous nous sommes fixés un tel objectif, parce que le discours qui s'est imposé durant ces dernières décennies en économie régionale mentionne la métropolisation comme la seule voie possible pour réaliser le développement territorial (Krugman, 1991 ; Thisse, 1997 ; Scott, 2005 ; Crozet & Lafourcade, 2009 ; Prager & Thisse, 2010 ; Combes & Lafourcade, 2012). Toutefois, les faits ne confirment pas ce récit (Bouba-Olga & Grossetti, 2015 ; Faburel, 2018), comme nous avons pu le voir en étudiant le développement économique des Pays de la région. Qu'est-ce qui conduit alors ce discours à réduire les attributs du développement territorial et les conditions de leur soutenabilité aux seules aménités offertes par les métropoles ?

Notre analyse permet de formuler une réponse à cette question : ces auteurs ramènent tout à la métropole parce qu'ils s'appuient sur une théorie qui associe les déterminants économiques du développement des territoires à la seule concentration spatiale des richesses. Le territoire (pour peu qu'il soit désigné comme tel dans la littérature) est en effet conçu comme un espace économique *polarisé* (Julliard, 1962), et le développement est uniquement défini comme du bien-être *économique* (Pearce, 1991). Comme nous l'avons abordé dans le chapitre 5, la NEG justifie l'apport des métropoles comme suit (Krugman, 1991) : (i) les métropoles sont plus efficaces car elles améliorent la productivité des entreprises, ce qui se traduit par des salaires plus importants et par des possibilités de consommer des biens et services plus différenciés ; (ii) les ménages souhaitent tous déménager dans les métropoles pour bénéficier de ces salaires plus élevés et de la plus grande diversité de marchandises qui y sont offertes.

Ce discours tend donc également à réduire les déterminants de l'attachement territorial aux aménités présentes sur les territoires. Les ménages seraient uniquement guidés par la recherche d'une localisation optimale (celle qui maximiserait leur utilité personnelle, ou leur bien-être économique). Chacun détiendrait la capacité de décoder l'information nécessaire au bon aboutissement d'un tel calcul (quels sont, très précisément, les avantages et les inconvénients à se localiser dans tel lieu, plutôt qu'un autre ?). Les gains de productivité qui découlent de la concentration économique assureraient une distribution des salaires plus favorables, et donc la possibilité de consommer une quantité supérieure de biens et services (condition de la maximisation de l'utilité). Les individus auraient conscience de ces effets propres à la vie dans les métropoles, si bien qu'ils déménagent dans ces espaces agglomérés pour en bénéficier. Dans ce contexte, la mobilité est logiquement conçue comme le mécanisme de sollicita-

tion privée qui permettrait d'assurer la redistribution géographique de gains de productivité, sans contraindre l'efficacité des métropoles (Davezies & Pech, 2014). C'est d'ailleurs la philosophie véhiculée par les dernières réformes territoriales (CGET, 2016).

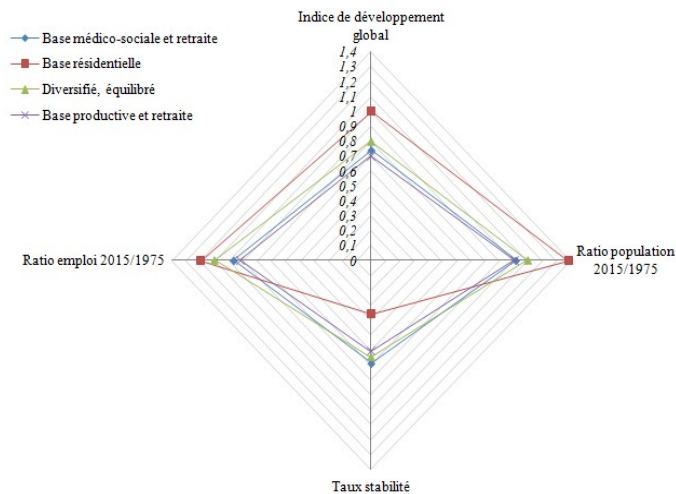
Au-delà de ses limites conceptuelles attribuables au récit métropolitain, et donc à son incapacité (i) à définir le territoire comme un espace social et (ii) à désigner le développement comme un ensemble de qualités multidimensionnelles, nous avons cherché à étudier de façon empirique les limites de ce récit. Nous avons ainsi montré qu'il est difficile (voire impossible) de concilier sur un seul et unique territoire l'ensemble des attributs du développement, comme on a pu l'observer dans le chapitre 4. Sur ce point, on peut se demander si la recherche de plus de concentration économique ne se traduirait pas par l'apparition d'effets de congestion qui viendraient contraindre le développement des espaces agglomérés. C'est en tout cas ce que peut suggérer notre observation des déterminants macroéconomiques du développement des Pays urbains de la région, où les défaveurs au niveau du logement et de la qualité environnementale atteignent des niveaux importants, largement supérieurs à la moyenne régionale.

Même si la NEG essaie progressivement d'introduire les externalités négatives dans ses modèles (Combes & Lafourcade, 2012), l'impact des effets de congestion sur l'attractivité des métropoles reste trop peu étudié (Faburel, 2018). Nous avons examiné ce point dans le chapitre 6, lorsque nous avons abordé la forte attractivité des Pays périurbains : si la métropolisation génère dans les espaces agglomérés des effets qui contraignent la qualité de vie des ménages, cela signifie qu'elle crée certainement par effets de vases communicants les conditions du meilleur développement, ailleurs. Il est en effet extrêmement difficile de concevoir, dans un contexte fortement concurrentiel, un développement économique qui serait bénéfique à l'ensemble des territoires (McCombie, 1993).

Bien évidemment, il ne s'agit pas de réduire les effets de la métropolisation aux déséquilibres territoriaux qu'elle génère. Comme nous l'avons précisé dans le chapitre 6, ce phénomène s'accompagne d'effets favorables qui pourraient expliquer la très forte attractivité des espaces urbains sur le plan de l'emploi et, dans une certaine mesure, de l'éducation. Ce que nous remettons en question, c'est plutôt le fait que la métropolisation soit conçue comme le seul moyen de mettre en œuvre le développement territorial, et qu'elle serait plus efficace ou plus à même de répondre aux besoins sociaux et environnementaux exprimés par les populations locales. Or, comme le montrent certains travaux (Bouba-Olga, 2017 ; Charmes, 2019), il existe plusieurs configurations de développement territorial, qui peuvent éventuellement tirer

profit de dynamiques métropolitaines. Nous avons insisté sur ce point lorsque nous avons mentionné dans le chapitre 6 les spécialisations macroéconomiques qui concourent au développement des territoires. Nous proposons de les reprendre ici de manière synthétique à partir des éléments indiqués dans le graphique ci-dessous (**Figure 78**).

Figure 78 - Quelques éléments de synthèse sur les profils macroéconomiques de développement dans le contexte de la métropolisation



Données : voir chapitre 4 et chapitre 6

Le modèle basé sur la captation de flux résidentiels, caractérisés par des Pays localisés en périphérie de métropole (Pays périurbains), est le plus favorable au développement, mais il se traduit toutefois par des défaveurs sur le plan du logement (et un peu sur le plan du transport). Ce sont des territoires faiblement autonomes qui, de surcroît, se déconcentrent sur le plan économique au fil des années (augmentation de l'emploi plus forte que la population). Par opposition, le modèle centré sur les exportations de marchandises primaire ou secondaire et sur les pensions de retraite, principalement constitués de Pays ruraux, est le plus défavorisé, mais il présente des aménités propres (environnement et logement). Assez paradoxalement, ce sont des territoires plus stables, mais leur forte spécialisation sectorielle limite leur autonomie macroéconomique. Ces territoires déclinent sur le plan démographique et celui de l'emploi, certainement à cause de leurs conditions socioéconomiques. Entre ces deux cas, figurent les modèles de développement des Pays partiellement, voire totalement urbains. Parmi ces Pays, figurent les Pays qui parviennent tant bien que mal à diversifier leur économie, ce qui se traduit pour eux par une défaveur globale moins élevée que les Pays dépendants de l'industrie et de prestations sociales. En moyenne, ce groupe de Pays, dans lequel figure la métropole lilloise, ne décline pas sur le plan de l'emploi et de la population, à la différence des autres Pays caractérisés par la présence d'une ville importante, souvent très industrialisée

(Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Calais ...). Ceux-ci présentent des défaveurs socioéconomiques et de cadre de vie qui sont élevées, ce qui pourrait expliquer le recul net de l'emploi ainsi que de la population au sein de ces territoires.

Mises de bout en bout, les caractéristiques macroéconomiques qui sont les plus favorables au développement territorial sont donc de deux types : (i) le Pays doit être très ouvert sur l'extérieur, en captant des revenus du travail itinérant (Davezies, 2008 ; 2012) ; (ii) le Pays doit être en capacité de développer de l'activité tertiaire (Frocrain & Giraud, 2018), que ce soit pour alimenter sa base productive (R&D, activités de services à très haute-valeur ajoutée,...) ou son économie résidentielle (média, activités spécialisées...). Si la MEL et certains grands espaces urbains régionaux semblent remplir le second critère, ce sont plutôt les Pays périurbains qui remplissent ces deux conditions macro-fonctionnelles. Mais la réussite de ces Pays doit nous interroger. En effet, les territoires polarisants ne sont-ils pas limités, dans leur développement, par les fuites de revenus qui se dirigent vers les territoires périurbains (Davezies & Pech, 2014) ? C'est ce que suggère notre étude : les grandes agglomérations ne sont pas les gagnantes de la métropolisation, mais au contraire les espaces périurbains.

Plus fondamentalement, si un consensus vient à se dégager et à démontrer que les métropoles sont plus productives et de surcroît plus en capacité de répondre aux besoins sociaux et environnementaux (ce qui n'est pas une mince affaire, on l'aura compris), le récit métropolitain souffrirait d'une limite imputable à son absence de perspective macroéconomique : il est incapable d'expliquer l'apparition des externalités autrement que par la présence de mobilités résidentielles. C'est d'ailleurs un point majeur du modèle de Krugman (1991), chef de fil de la NEG : dans son modèle, s'il existe des territoires qui parviennent à s'agglomérer, c'est parce qu'ils ont à un moment de leur histoire été amenés à attirer une main d'œuvre. Certes, la mobilité peut être *une* explication à la métropolisation, mais elle ne *peut* expliquer à elle seule ce phénomène. C'est ce que la version *étendue* de la théorie de la base nous enseigne : les territoires sont insérés dans des échanges très forts qui influent sur leur capacité à se développer économiquement (Davezies & Talandier, 2014).

De même, la mobilité ne *doit* pas être considérée comme la variable d'ajustement du développement économique des territoires. En effet, certains ménages arbitrent en faveur de l'attachement pour ne pas se couper de certaines ressources, quitte à rester au chômage (Renahy, 2010) ou à vivre dans les campagnes en déclin (Coquard, 2019). C'est donc un autre point majeur qui limite la portée du modèle de la métropole : tout le monde ne souhaite pas

déménager et vivre en ville. Il apparaît donc essentiel de penser les conditions de la viabilité économique d'une pluralité de modèles de développement, disséminés sur plusieurs territoires et conformes aux besoins des populations (qu'ils soient formulés en termes d'attachement ou de qualité de vie). C'est d'autant plus important de réfléchir à cette question que les populations entreprennent des choix lexicographiques, comme nous avons pu le voir dans le chapitre 3 en abordant la théorie postkeynésienne du consommateur : les choix de localisation ne se limitent pas à des critères d'utilité qui dépendraient des possibilités de consommation offertes dans chaque territoire. Si on peut voir derrière de tels critères un déterminant à la localisation des individus, il serait infondé d'y voir l'unique motivation des ménages tant les facteurs de la mobilité sont complexes et non nécessairement fondés sur des calculs stratégiques.

Il ne faut néanmoins pas négliger l'impact des modifications de la géographie économique sur l'attachement au territoire. Sur ce point, notre étude a montré que les territoires où les populations déménagent le moins sont les plus dépendants des bases médico-sociale, productive et/ou des pensions de retraite. Ces territoires caractérisent les Pays ruraux et les Pays en déclin qui sont composés d'une ville importante. Par opposition, les Pays périurbains des métropoles, très dépendants de la base résidentielle, sont caractérisés par des populations mobiles et moins défavorisées, ce qui suggère qu'il est nécessaire de se rendre mobile pour bénéficier des aménités du développement. On peut y voir les conséquences de la tendance historique à la concentration géographique de l'activité économique : l'emploi se concentre de plus en plus dans les très grandes agglomérations, et les populations doivent inclure dans leurs choix de localisation cette nouvelle contrainte géographique.

Dans cette thèse, nous avons abordé le circuit de la dépense de revenus comme un axe de la politique publique qu'il faudrait solliciter pour assurer une répartition plus équilibrée des attributs du développement. La difficulté réside dans le fait de pouvoir soutenir chaque territoire dans son développement, et cela sans compromettre les facteurs mentaux et matériels de l'attachement territorial. Comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer, cela peut être envisagé de trois façons principales : (i) par des politiques d'aménagement du territoire qui viendraient consolider les aménités résidentielles des Pays en difficulté, afin d'orienter les mécanismes de redistribution privée des ressources en leur faveur (pensions de retraite, revenus du travail itinérant, tourisme) ; (ii) par des politiques de redistribution sociale des richesses (localisation de l'emploi public dans les territoires en déclin, versement de prestations sociales, ...) qui permettent de préserver le pouvoir d'achat des populations défavorisées (celles-ci étant

généralement situées dans les territoires les plus en difficulté) ; (iii) par des politiques de coopération spatiale, qui rechercheraient les complémentarités de production entre les territoires.

Conformément aux enjeux de cette thèse, ces politiques publiques ne doivent pas seulement chercher à améliorer la circulation des revenus au sein d'un même Pays. Nous avons longuement insisté sur ce point : on obtient une estimation plus élevée du multiplicateur de la dépense locale en tenant compte des effets de rétroaction entre les bases économiques. Pour le formuler autrement, les territoires ont intérêt à coopérer entre eux, car l'efficacité de leur politique économique dépendra de la qualité de leurs interactions mutuelles. Ceci signifie que la coopération entre les territoires est un enjeu central de la politique économique locale, et que cette dernière doit inciter les territoires à coopérer entre eux pour assurer les conditions d'un déploiement optimal du multiplicateur de la dépense locale. C'est précisément sur ce point, à savoir l'agencement des origines/destinations, que la politique publique peut jouer : elle peut faire en sorte que les importations de territoires dynamiques s'opèrent en faveur de territoires en déclin. Dans le contexte de la métropolisation, cet axe de la politique publique est d'autant plus nécessaire que la réduction des coûts liés à la distance physique au cours de ces derniers siècles s'est accompagnée d'une intensification de la concurrence (Kaldor, 1970).

Par exemple, si on privilégie la voie de l'aménagement du territoire, cela reviendrait à inciter les habitants d'un Pays rural à faire leurs courses dans un Pays doté d'une agglomération de taille importante (en favorisant la diversité des commerces et les services qui y sont offerts), à la condition toutefois que les habitants de ces Pays agglomérés soient incités à consommer dans les Pays ruraux (en valorisant leurs agréments naturels ou culturels spécifiques). Au regard de cette analyse, l'une des dimensions de la politique publique locale pourrait consister à renforcer les échanges entre les deux Pays pour accroître les effets multiplicateurs de la dépense locale. Comme ils se captent mutuellement des revenus, les deux Pays auraient intérêt à coopérer ; ils gagneraient en autonomie. En prenant le cas du Pévèle, nous avons vu que ce Pays tire une partie de ses revenus de la production localisée dans les territoires du bassin minier (cf. annexes). Ce Pays se caractérise par ailleurs par un taux de stabilité faible. Une manière de développer les territoires du bassin minier, en très grandes difficultés, tout en accroissant le taux de stabilité du Pévèle, pourrait consister à inciter la population du Pévèle à consommer dans le Douaisis, le Valenciennois, le Béthunois et le Lensois.

De manière générale, si les facteurs du développement local résident dans la complémentarité des échanges effectués entre territoires, il apparaît donc nécessaire d'étudier com-

ment et avec quelle intensité les territoires interagissent mutuellement. Sur ce plan, nous avons pu mentionné dans le chapitre 6 sept cliques, ou groupes de Pays, qui interagissent fortement (et qui sont certainement assujettis à de nombreux effets de rétroaction) : les Pays de la Picardie historique (Thiérache, Saint-Quentin, Santerre-Haute-Somme, Grand Amiénois, 3 Vallées), les Pays situés au sud de l'Oise, dans le périurbain parisien (Clermontois-Plateaux Picards, Grand Creillois, Sud de l'Oise, Compiégnois, Source et Vallées), les Pays du centre-sud de l'Aisne (Soissonnais et Valois, Sud de l'Aisne, Grand Laonnois, Chaunois), les Pays de l'ancienne province du Hainaut (Cambrai, Valenciennes, Sambre-Avesnois), les Pays du Pas-de-Calais qui formaient l'ancienne Picardie Historique (Montreuil, Ternois-7-Vallées, Boulonnais), Beauvais et le Vexin-Sablons-Thelle, ainsi que les Pays qui formaient l'Artois historique et la Flandre française historique.

Peut-être qu'il faudrait préconiser une politique d'aménagement du territoire qui rechercherait les complémentarités entre les Pays formant une même clique. L'idée serait de considérer ces sept groupes de Pays comme des espaces d'interventions de la politique publique. Par exemple, en prenant l'exemple de l'ancienne province du Hainaut, si Valenciennes décide de relancer son économie en développant ses capacités de production (autour, notamment, de son industrie automobile), il faudrait alors faire en sorte que les Pays avec qui Valenciennes interagit beaucoup ne développent pas des aménités résidentielles qui concurrence-raient le Valenciennois. Pour la Sambre-Avesnois ainsi que le Cambrésis, il pourrait être opportun de mettre à profit les effets de relance de la politique de relance de Valenciennes sur la demande en développant des capacités de production autour des énergies renouvelables, par exemple. Ces énergies pourraient être utilisées par le Valenciennois pour améliorer son tissu productif et augmenter ses exportations.

Par ailleurs, il est important d'insister sur le fait que les territoires sont aujourd'hui dépendants de mécanismes de redistribution qui sont décidés par l'Etat central. Par exemple, l'espace d'interaction des Pays du Hainaut est majoritairement constitué de Pays dépendants de la base médico-sociale (prestations sociales) et des pensions de retraite. A ce titre, il serait intéressant d'évaluer les retombées économiques locales des politiques d'austérité (ou de relance) amorcées par l'Etat. Par exemple, si l'Etat décide de diminuer le versement de prestations sociales pour augmenter les subventions aux entreprises, qui se situent de plus en plus dans les grandes aires urbaines (surtout les métropoles), on pourrait envisager des mécanismes de compensation dirigés vers les territoires en déclin (c'est-à-dire dépendants des revenus de la population active inoccupée et de la population inactive). Dans le cas du groupe de Pays

formant l'ancienne Picardie historique, cela pourrait se traduire par des mécanismes de compensation orientés vers les 3 Vallées et la Santerre-Haute-Somme. En d'autres termes, pour mettre en œuvre le développement local, une autre solution réside dans la recherche de complémentarités entre la politique économique de l'Etat et celle des collectivités locales.

BIBLIOGRAPHIE

Aglietta M. (2012). *Zone euro : éclatement ou fédération*. Michalon, Paris.

Algan Y., Malgouyres C., Senik C. (2020). Territoires, bien-être et politiques publiques. *Notes du CAE*, n°55, Janvier.

Amin A. (1999). An Institutionalist perspective on Regional Economic Development. *International journal of urban and regional research*. 23(2): p.365-378.

Antheaume B., Giraut F. (2005). *Le territoire est mort, Vive les territoires!*. Paris : IRD Éditions, 384 p.

Anderson J-R., Reder L-M., Simon H-A. (1997). Situative versus cognitive perspectives : Form Versus Substance. *Educational Researcher*, 26(1) : p.18-21.

Andrews R-B. (1953a). Mechanics of the Urban Economic Base: Historical Development of the Base Concept. *Land Economics*, 29(2): 161-67.

Andrews R-B. (1953b). The Problem of Terminology. *Land Economics* 29(3) : p.263-68.

Archibald G. (1967) Regional multiplier Effects in the United Kingdom, *Oxford Economic papers*, 19(1) : p.22-45

Arnsperger C., Van Parijs P. (2003). *Ethique économique et sociale*. La Découverte, Paris.

Ascher F. (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*. Odile Jacob, Paris.

Askenazy P., Martin M. (2015). Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire, *Note du CAE*, n°20.

Aurousseau M. (1921). The distribution of population: a constructive problem. *Geographical Review* 11(4) : p.563-92.

Authier J-Y. (2016). Les trajectoires résidentielles : un champ de recherche pour saisir le sens des mobilités. In : Fol S., Miot Y., Vignal C. *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*. Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, p. 21-38.

Baccaïni B. (2007). Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans. *Population*. 62(1) : p.143-160.

Baccaïni B., Sémécurbe F. (2009). La croissance périurbaine depuis 45 ans : Extension et densification. *INSEE première*, 1240.

Badié B. (1995). *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris : Fayard.

Bailly A. (1971). La théorie de la base économique : son histoire, son utilisation. *Revue Géographique de l'Est*. 11(3-4) : p. 299-317.

Bairoch. (1997). *Victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde au XVIe siècle*. Folio, Paris.

- Becattini G. (1992). Le district marshallien : une notion socio-économique. In : Benko G., Lipietz A. *Les régions qui gagnent*. Paris, PUF, p. 37 à 39.
- Belhedi A. (2006). Territoires, appartenance et identification : quelques réflexions à partir du cas tunisien. *L'Espace géographique*, 35(4), p. 310-316.
- Benbassa E., Attias J-C. (Eds). (2017). *Nouvelles relégations territoriales*. CNRS Editions.
- Benko G., Lipietz A. (Eds). (1992) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie industrielle*. P.U.F, Paris.
- Berroir S., & alii. (2017). Mobilité au quotidien et ancrage local dans les espaces périurbains. *Annales de géographie*. 713 : p.31-55.
- Bishop P. (1988). Dependence and diversification in the local economy of Plymouth. *Local Economy*, 3(3) : p.169-176.
- Blumenfeld H. (1955). The Economic Base of the Metropolis. *Journal of the American Institute of the Planners* 21 (4): 114-32.
- Boissonnade J. (2007). Processus d'identification territorialisés : des compétences situationnelles face aux épreuves. *L'Homme et la société*. 3(165-166), p.85-102.
- Bonnemaison J. (1992). Le territoire enchanté : croyances et territorialités en Mélanésie. *Géographie et Cultures*. 3 : p.71-85.
- Bouba-Olga O., Grossetti M. (2015). La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ?. *Revue de l'OFCE*, 7(143) : p. 117-144.
- Bouba-Olga. (2017). *Dynamiques territoriales : éloge de la diversité*. Atlantique.
- Boudeville J-R. (1961). *Les espaces économiques*. PUF, Paris.
- Bouvard C., Donne V. (2020). Taux de chômage et zones d'emploi : vers une nouvelle approche de la performance territoriale ? Document de travail, *France Stratégie*.
- Bréville B. (2020). Quand les grandes agglomérations font sécession. *Le Monde Diplomatique*, Mars, p.16-17.
- Brown A., Lind H., Bowers J. (1967). The 'green paper' on the development areas. *National Institute Economic Review*, 40: p.26-33.
- Brunet R. (1973). Structure et dynamisme de l'espace français : schéma d'un système. *L'Espace géographique*. 1(4) : p.249-254.
- Brunet R. (1990). *Le territoire dans les turbulences*. Géographiques Reclus, Paris.
- Brunet R., Ferras R., Théry H. (1992). *Les mots de la géographie*. La Documentation Française, Paris.
- Cabannes M. (2018). Les fractures territoriales : de la fragmentation au dualisme. *Les Possibles*, n°16, p-132-144.
- Cabus P. (2001). The meaning of local in a Global economy: the "region's advocacy of local interests" as a necessary component of current global/local theories. *European planning stu-*

dies. 9(8) : p.1011-1029.

Callens J. (2014). *Mille ans d'histoire dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie : De l'an mil à l'an 2014*. La Renaissance du livre, Waterloo.

Catin M., Nicolini V. (2005). Les effets multiplicateurs des dépenses militaires de la DCN. Toulon sur l'économie varoise. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, octobre(4), 451-480.

Castoriadis C. (1975). *L'Institution imaginaire de la société*. Le Seuil, Paris.

CGDD (2011). Indicateurs de développement durable pour les territoires. *Rapport de l'Observatoire des territoires*, Paris.

CGET (2016). Emploi et territoires. *Rapport de l'Observatoire des territoires*, Paris.

CGET (2018). Les mobilités résidentielles en France : tendances et impacts territoriaux. *Rapport de l'Observatoire des territoires*, Paris.

Charmes E. (2019). *La revanche des villages : Essai sur la France périurbaine*. Seuil, Paris.

Chavance B. (2012). *L'économie institutionnelle*. La Découverte, Paris.

Claval P. (1997). Le territoire dans la transition à la post-modernité. In : *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*. Paris : ORS-TOM. Colloques et Séminaires.

Claval P. (2006). *Géographie régionale : De la région au territoire*. Armand Colin, Paris.

Claval P. (2008). Espace et territoire. *Géographie, économie, société*. 10(2): p.157-184.

CMED (1988). *Notre avenir à tous*. Edition Chiron, Paris.

Colletis G., Pecqueur B. (2005). Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Economie et Institution*. 6-7 : p.51-74.

Combes P-P., Lafourcade M. (2012). Revue de la littérature académique quantifiant les effets d'agglomération sur la productivité et l'emploi. *Rapport pour la Société du Grand Paris*.

Commaille J., Jobert B. (Eds). (1998). *Les métamorphoses de la régulation politique*. L.G.D.J, Paris.

Coquard B. (2019). *Ceux qui restent : Faire sa vie dans les campagnes en déclin*. La Découverte, Paris.

Coriat C. (dir.) (2015). *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*. Paris, Les Liens qui libèrent.

Courlet C., Pecqueur B. (1992). Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement. In Benko G.B., Lipietz A. (éds.). Paris, P.U.F.

Courgeau D. (1988). *Méthodes et mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*. INED, Paris.

- Courlet C. (2008). *L'Économie territoriale*. Presses universitaires de Grenoble.
- Crenner E., & alii. (2006). L'élaboration d'une enquête quantitative sur la construction des identités. *Économie et statistique*. 393(1) : p. 7–20.
- Crozet M., Lafourcade M. (2009). *La nouvelle économie géographique*. La Découverte, Paris.
- Cusin F., Lefebvre H., Sigaud T. (2016). La question périurbaine : enquête sur la croissance et la diversité des espaces périphériques. *Revue française de sociologie*, 57(4).
- Daly H-E., Cobb C-W., Cobb J-B. (1994). «*For the Common Good: Redirecting the Economy Toward Community, the Environment, and a Sustainable Future*». Beacon Press.
- Damon J., 2018. *Les politiques familiales*. PUF, Paris
- Davezies L. (2008). *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*. Seuil, Paris.
- Davezies L. (2012). *La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale*. Seuil, Paris.
- Davezies L. & Pech T. (2014). *La nouvelle question territoriale*. Terra Nova.
- Davezies L., Talandier M. (2014). *L'émergence des systèmes territoriaux productivo-résidentiels en France*. La documentation française.
- Degeyter Collectif. (2017). *Sociologie de Lille*. Paris : La Découverte.
- Desplanques G. (1994). Connaître les migrations. *Espace, Populations, Sociétés*. 12(1) : p. 31-39.
- Devetter F-X., Jany-Catrice F., Ribault T. (2015). *Les services à la personne*. La Découverte, Paris.
- Di Méo G. (1998). De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*. 623: p.99-110.
- Dixit A-K., Stiglitz J-E. (1977). Monopolistic competition and optimum product diversity. *The American Economic Review*. 67(3): p.297-308.
- Dixon R., Thirlwall A-P. (1975). A Model of Regional Growth-Rate Differences on Kaldorian Lines. *Oxford Economic Papers*, 27(2) : p. 201-214.
- Dockès P. (1969). *L'espace dans la pensée économique du XVIème au XVIIIème siècle*, Flammarion, Paris.
- Ebro A., Kelhetter D. (2017). Plus de la moitié des migrations résidentielles avec le Grand Est concerne les jeunes. *Insee Grand Est*, n°47.
- Eyméoud J., Wasmer É. (2016). *Vers une société de mobilité : Les jeunes, l'emploi et le logement*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Faburel G. (2018). *Les métropoles barbares : démondialiser la ville, désurbaniser la terre*. Le

passager clandestin.

Farness D-H. (1989). Detecting the Economic Base : New Challenges. *International Regional Science Review*. 12(3) : p.319-28.

Figuière C., Boidin B., Diemer A. (2018). *Economie politique du développement durable*. De Boeck, Louvain-la-Neuve.

Fol S., Miot Y., Vignal C. (Eds). (2016). *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*. Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

Foucault M. (1984). Of Other Spaces, Heterotopias. *Architecture, Mouvement, Continuité*, 5 : p.46-49.

Frémont A. (1999, 1976). *La région, espace vécu*. Puf, Paris.

Frocrain P., Giraud P.-N. (2018). The Evolution of Tradable and Non-Tradable Employment: Evidence from France. *Economics and Statistics*. 503-504 : p.87–107.

Gadrey J., Jany-Catrice F. (2012). *Les nouveaux indicateurs de richesse*. La Découverte, Paris.

Gendarme R. (1951). Le multiplicateur du commerce extérieur. *Revue économique*, 2(6) : p.750-766

Gilbert A. (1986). L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie. *L'Espace géographique*. 15(1) : p. 57-66.

Giraud P-N. (2008). *La mondialisation : Emergences et fragmentations*. Editions Sciences Humaines, Auxerre.

Goodwin R.M. (1983). The World Matrix Multiplier. In Goodwin, R. M. (ed.) *Essays in Linear Economic Structures*. London: The Macmillan Press, p. 30–56.

Goos M., Konings J., Vandeweyer M. (2018). Local High-Tech Job Multipliers in Europe. CEPR Discussion Paper. Disponible en ligne : <https://ssrn.com/abstract=3163522>

Gorz A. (2004 ; 1988). *Les métamorphoses du travail, quête du sens*. Folio Essais, Paris.

Gottmann J. (1975). The evolution of the concept of territory. *Social Science Information*. 14(3) : p. 29-47.

Greytak D. (1970) Regional impact of Interregional Trade in Input-Output analysis. *Papers, Regional Science Association*. 25: p.203-217.

Guerrien B., Gun O. (2012). Dictionnaire d'analyse économique. La Découverte, Paris.

Guérin-Pace F., Guermond Y. (2006). Identité et rapport au territoire. *Espace géographique*. 35(4) : p.289-290.

Guérin-Pace F. (2006). Sentiment d'appartenance et territoires identitaires. *Espace géographique*. 35(4) : p. 298-308.

- Hansen W., Tiebout, C. (1963). An Intersectoral Flows Analysis of the California Economy. *The Review of Economics and Statistics*. 45(4): p.409-418.
- Harrod R-F.. (1939). An essay in dynamic theory. *The economic journal*. 49(193) : p. 14-33.
- Hermet G., & al. (2010). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. 7e édition revue et augmentée. Armand Colin, Paris.
- Hildebrand G., Mace A. (1950). The Employment Multiplier in an Expanding Industrial Market: Los Angeles County, 1940-47. *Review of Economics and Statistics*, 32(3): p.241-49.
- Hotelling H. (1929). Stability in competition ». *The Economic Journal*. 39(153) : p.41-57.
- Hoyt H. (1954). Homer HOYT on Development of Economic Base Concept. *Land Economics* 30(2): 182-6.
- Insee (2021). La France et ses territoires (édition 2021). *Insee références*.
- Isard W. (1951). Interregional and Regional Input-Output analysis : a model of a space economy. *Review of Economics and Statistics*. 33 : p.318-328.
- Isard W. (1956). *Location and Space-Economy, A General Theory Relating to Industrial Location, Market Areas, Land Use, Trade, and Urban Structure*. John Wiley and Sons Inc, New York.
- IFEN (2003). 45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'IFEN, *Editions de l'IFEN*, Décembre, n°41.
- Jean Y., Calenge C. (Eds). (2013). *Lire les territoires*. Presses universitaires François-Rabelais, Tours.
- Jany-Catrice F., Marlier G. (2013). Estimer la santé sociale des régions françaises : enjeux économiques, épistémologiques et politiques. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, p. 647-678.
- Jobert. (1998). La régulation politique : le point de vue d'un politiste. In *Les métamorphoses de la régulation politique*. L.G.D.J, Paris, p.119-146.
- Juillard E. (1962). La région : essai de définition. *Annales de Géographie*. 71(387) : p. 483-499.
- Jousseume V., Talandier M. (2016). The dynamics of small towns in France. *European Countryside*. 8(4) : p.395-412.
- Kaldor N. (1935). Market imperfection and excess capacity. *Economica*. 2(5) : p.33-50.
- Kaldor N. (1970). The case for regional policies. *The Scottish Journal of Political Economy*, 17(3) : p: 337-348.
- Kendall J., Pigozzi B-W-M. (1994). Non-employment Income and the Economic Base of Michigan Counties: 1959–1986. *Growth and change*, 25(1) : p.51-74.

- Keynes J-M. (1988, 1936). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Payot édition, Paris.
- Keynes J-M. (2017, 1930). *Lettre à nos petits enfants*. Les liens qui libèrent, Paris.
- Kirat T., Lung Y. (1995). Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage. In Lazaric N, Monnier J-M (Eds), *Coordination économique et apprentissage*, Paris, Economica, pp. 206-227.
- Krikelas A-C. (1992). Why regions grow: a review of research on the economic base model. *Economic Review*, 77(4) : p.16-29.
- Krugman P. (1991). Increasing returns and economic geography. *Journal of Political Economy*, 99(3): p.483-499.
- Lacoste Y. (2014, 1976). *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. Paris: La Découverte.
- Lane T. (1966). The Urban Base Multiplier: An Evaluation of the State of the Art. *Land Economics*. 42(3) : p.339-47.
- Larceneux A. (2018). Géographie de la production et des revenus : Remarques critiques sur les analyses de Laurent Davezies. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°4, p.737-761.
- Latouche S. (2014). *Castoriadis ou l'autonomie radicale*. Le Passager clandestin.
- Laurent L. (1995). Le fonctionnement économique des bassins d'emploi. Réhabilitation de la théorie de la base. *Note d'Étude Régionale*, Insee, n° H9506, Paris, octobre.
- Laurent E. (Ed). (2013). *Vers l'égalité des territoires*. Rapport au Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, La Documentation française, Paris.
- Lavoie M. (2004). *L'économie postkeynésienne*. La Découverte, Paris.
- Lavoie M. (2014). *Post-Keynesian Economics: New Foundations* Edward Elgar, Cheltenham.
- Le Bras H. (2017). La France inégale : écarts de revenus, fluctuations territoriales. *The Conversation*. Disponible en ligne : <https://theconversation.com/la-france-inegale-ecarts-de-revenus-fluctuations-territoriales-75657>.
- Lefebvre H. (2000, 1974). *La production de l'espace*. Economica, Paris.
- Le Galès P. (1998). Regulations and Governance in European cities. *International journal of urban and regional research* 22(3) : p.482-506
- Leveau P. (1993). Territorium urbis. Le territoire de la cité romaine et ses divisions : du vocabulaire aux réalités administratives. *Revue des Études Anciennes*. 95(3-4) : p.459-471.
- Lottin G., Guignet P. (2006). *Histoire des provinces du Nord : de Charles Quint à la Révolution française (1500-1789)*. Artois Presses Université.
- Louault F. (2000). Variations sur un concept : le pays. *L'information géographique*, 64(4) : p. 347-362.

- Maalouf A. (2001). *Les Identités meurtrières*. Le Livre de Poche, Paris.
- Markusen A. (2007). A Consumption Base Theory of Development: An Application to the Rural Cultural Economy. *Agricultural and Resource Economics Review*. 36(1): 9-23.
- Marlier G., Dallery T., Chusseau N. (2015). Le Nord-Pas-de-Calais, entre mutations économiques et développement humain. *Revue de l'OFCE*, 143(7) p.225-275.
- Martin H. (2018). Geographical pathways of individuals born in France: Construction of a typology. *Economics and Statistics*. n° 497-498, p. 151-170.
- McCombie J.S.L. (1993). Economic growth, trade interlinkages, and the balance-of-payments constraint. *Journal of Post Keynesian Economics*. 15(4) : p.471-506.
- McCombie J.S.L. (2011). Criticisms and defences of the balance-of-payments constrained growth model: some old, some new. *PSL Quarterly Review*, 64(259) : p.353-392.
- Méda D. (2013). *La mystique de la croissance. Comment s'en libérer*. Flammarion, Paris.
- Metzler L. (1950). A Multiple-Region Theory of Income and Trade. *Econometrica*, 18(4) : p.329-354.
- Miller R-E. (1966). Interregional feedbacks in Input-Output models: some preliminary results Papers. *Regional Science Association*. 17: p.200-209.
- Miller R-E. (1969). Interregional feedbacks in Input-Output models: some experimental results Papers. *Western Economic Journal*. 7: p.41-51.
- Moles A., Rohmer E. (1998). *Psychosociologie de l'espace*. Editions L'Harmattan, Paris.
- Mouchot C. (2003). *Méthodologie économique* Seuil, Paris.
- NAL E. (2015). Les hétérotopies, enjeux et rôles des espaces autres pour l'éducation et la formation : lieux collectifs et espaces personnels. *Revue généraliste de Recherche en éducation et formation*. 14 : p.147-161.
- Nordhaus W., Tobin J. (1973). Is Growth Obsolete?. In: The Measurement of Economic and Social Performance, Studies in Income and Wealth. *National Bureau of Economic Research*, vol. 38.
- North D. (1955). Location Theory and Regional Economic Growth. *The Journal of Political Economy*. 63(3) : p.243-58.
- North D. (1956). A reply. *The Journal of Political Economy*. 64 (2) : p.165-168.
- Observatoire des inégalités (2017). Les pauvres vivent dans les grandes villes, pas en périphérie. Note d'analyse. Disponible en ligne : https://www.inegalites.fr/Les-pauvres-vivent-dans-les-grandes-villes-pas-en-peripherie?id_theme=25.
- Ocelli F., & alii. (2016). Using lichen biomonitoring to assess environmental justice at a neighbourhood level in an industrial area of Northern France. *Ecological Indicators*, p: 781-788.

- Ostrom E. (1998). The Comparative Study of Public Economies. *The American Economist*, 42(1) : p.3-17.
- Ostrom E. (2008). Polycentric Systems as One Approach for Solving Collective Action Problems. *Research Paper No. 2008-11-02*, School of Environmental and Public Affairs, Indiana University.
- Palumbo A. (2011). On the theory of balance-of-payment-constrained growth. In : Ciccone, Gehrke C., Mongiovi G. (eds). *Sraffa and Modern Economics*, Volume II, London: Routledge, pp.240-59.
- Palley T. (2009). Imports and the income-expenditure model: Implications for fiscal policy and recession fighting. *Journal of Post Keynesian Economics*, 32(2) : p.311-322.
- Pasquier R. (2012). *Le pouvoir régional : Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*. Les Presses de Sciences Po, Paris.
- Pecqueur B., Zimmerman J-B. (Eds). (2004). *Economies des proximités*. Hermès Lavoisier, Paris.
- Pecqueur B. (1996). *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris.
- Pearce D. (1991). The Role of Carbon Taxes in Adjusting to Global Warming. *The Economic Journal*, 101(407) : p. 938-948.
- Pearce D. (1998) Cost benefit analysis and environmental policy. *Oxford Review of Economic Policy*, 14(4) : p.84-100.
- Perroux F. (1950). Economic Space: Theory and Application, *Quarterly Journal of Economics* 64(1) : p.89-04.
- Perroux F. (1981). *Pour une philosophie du nouveau développement*. Aubier/Presses de l'Unesco, Paris.
- Persky J., Ranney D., Wiewel W. (1993). Import-Substitution and local economic development. *Economic Development Quarterly*. 7(1) : p.18-29.
- Pigou A-C. (1920). *The Economics of Welfare*, Macmillan.
- Plassard-Buguet F. (1987). L'espace économique existe-t-il ? *L'Espace géographique*. 16(2) : p. 143-149.
- Platelle H., Clauzel D. (1989). *Des principautés à l'Empire de Charles Quint (900-1519)*. Artois Presses Université.
- PNUD (1992). *Rapport mondial sur le développement humain*. Economica, Paris.
- Polanyi K. (2009, 1944). *La Grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard, Paris.
- Ponsard C. (1958). *Histoire des théories économiques spatiales*. Armand Colin, Paris.

- Porter M. (2003). « The Economic Performance of Regions ». *Regional Studies*, 37(6-7) : p. 545-546.
- Postel N. (2003). *Les règles dans la pensée économique contemporaine*. CNRS Economie, Paris.
- Prager J-C., Thisse J-F. (2010). *Economie géographique du développement*. La Découverte, Paris.
- Raffestin C. (1986). Ecogenèse territoriale et territorialité, p. 175-185. In: Auriac F, Brunet R (eds.). *Espaces, jeux et enjeux*. Fayard & Fondation Diderot, Paris.
- Reix F. (2008). L'ancrage territorial des créateurs d'entreprises aquitains : entre encastrement relationnel et attachement symbolique. *Géographie, économie, société*. 10(1) : p. 29-41.
- Renahy N., (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie : Genèse et usages d'une notion. *Regards Sociologiques*, p. 9-26.
- Reynard R. (2016). La qualité de vie dans les territoires français. *Revue de l'OFCE*, n°145 : p.33-48.
- Richardson H-W. (1985). Input-Output and Economic Base multipliers: looking backward and forward. *Journal of Regional Science*. 25(4) : p.607-661.
- Riem B. (2018). Les populations au 1^{er} janvier 2016 des Hauts-de-France. *Insee Flash Hauts-de-France*, n°64.
- Rieutort L. (2014). Expérimentation d'un indicateur d'attractivité durable des territoires : zoom sur la région Limousin <halshs-00923493>.
- Ripoll F., Tissot S. (2010). La dimension spatiale des ressources sociales. *Regards sociologiques*. n°40, p.5-7.
- Rist G. (1996). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris.
- Roy R. (1943). La hiérarchie des besoins et la notion de groupes dans l'économie de choix. *Econometrica*, 11(1) : p.13-24.
- Rutland T., O'Hagan S. (2007) The Growing Localness of the Canadian City, or, on the Continued (Ir)relevance of Economic Base Theory. *Local Economy*. 22(2) : p.163-85.
- Sachs I. (1978). Ecodéveloppement : une approche de planification. *Economie rurale*, n°124.
- Sachs I. (2002). L'imbuvable remède, entretien avec I. Sachs. *Courrier de la Planète*, n°68.
- Sahlins M. (1976). *Âge de pierre, âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*. Gallimard, Paris.
- Scheibling J. (2011). *Qu'est-ce que la géographie ?* Hachette supérieur, Paris.
- Scott A-J. (2005). Les moteurs régionaux de l'économie mondiale. *Géographie, Economie, Société*, Vol. 7, p. 231-253.

- Scott A-J., Storper M. (2006). Régions, mondialisation et développement. *Géographie, économie, société*. Vol 8, p : 169-192.
- Sébastien L., Brodhag C. (2004). A la recherche de la dimension sociale du développement durable. *Développement durable et territoires*. Dossier 3, p.1-21.
- Sénégal G. (1992). Aspects de l'imaginaire spatial : identité ou fin des territoires ? *Annales de Géographie*. 101(563) : p.28-42.
- Simon H-A. (1965). The logic rational decision. *The British Journal for the Philosophy of Science*. 16(53) : p.169-186.
- Stock M. (2004). L'habiter comme pratique des lieux géographiques. *EspacesTemps.net*. Disponible en ligne : <https://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>
- Stock M. (2006). L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. *EspacesTemps.net*. Disponible en ligne : <https://www.espacestems.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>
- Solow R. (1955). The production function and the Theory of Capital. *Review of Economic Studies*. 23(2) : p.101-108.
- Tarpin M. (2009). Organisation politique et administrative des cités d'Europe occidentale sous l'Empire, *Pallas*, 80, p.127-145.
- Thirlwall A-P. (1979) The Balance of Payments Constraint as an Explanation of International Growth Rate Differences. *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, 128, p.45-53.
- Thirlwall A-P. (1997). Reflections on the Concept of Balance-Of-Payments–Constrained Growth. *Journal of Post Keynesian Economics*, 19(3) : p.377-385.
- Thisse J-F. (1997). L'oubli de l'espace dans la pensée économique. *Région et Développement*, n°6, p.2-29.
- Tiebout C-M. (1956). Exports and Regional Economic Growth. *The Journal of Political Economy* 64(2): 160-4.
- Tiebout C-M. (1962). *The Community Economic Base Study*. Committee for Economic Development, New York.
- Todd E., Le Bras H. (2013). *Le Mystère français*. Le Seuil, Paris.
- Ullman E-L., Dacey M-F. (1960). The Minimum Requirements Approach to the Urban Economic Base. *Papers and Proceedings of the Regional Science Association*, 6, p: 175-94.
- Vanderkindere L. (1897). Le Capitulaire de Servais et les origines du comté de Flandre. *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, Tome 7, p. 91-138.
- Veltz P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*. Puf, Paris.
- Vias A-C., Mulligan G-F. (1997). Disaggregate economic base multipliers in small communities. *Environment and Planning A* 29: 955-74.

Vignal C. (2006). Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion. *Horizons stratégiques*, p : 37-47.

Villanova R. (2007). Quêtes identitaires et réancrage territorial : quelles perspectives ? *L'Homme & la société*. n°165-166 : p.133-139.

Vining R. (1949). The Region as an Economic Entity and Certain Variations to be observed in the Study of Systems of Regions. *American Economic Review*. 39(3) : p.89-104.

Weimer A-M., Hoyt H. (1948). *Principles of Urban Real Estate*. Ronald Press Company, New-York.

Zaccà E. (2002). *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*. Bern, Bruxelles, Peter Lang.

Zaccà E. (2018). Développement durable. Disponible en ligne : <https://www.encyclopedie-environnement.org/societe/developpement-durable/>

ANNEXES

Annexe 1 - Matrice origine-destination de la mobilité résidentielle par Pays (2014-2015) – Partie 1

Pays	Arras	Audomarois	Beauvaisis	Béthune- Bruay- Lys	Boulonnais	Bresle- Yères	Calaisis	Cambrai	Chaunois	Clermontois- Plateau Pi- card
Arras	0	0.025	0.004	0.089	0.01	0.053	0.008	0.089	0.001	0.006
Audomarois	0.028	0	0.008	0.154	0.08	0.039	0.114	0.004	0.001	0.002
Beauvaisis	0.009	0.002	0	0.006	0.015	0	0	0.003	0.01	0.149
Béthune-Bruay- Lys	0.083	0.105	0.004	0	0.016	0.067	0.022	0.008	0	0.001
Boulonnais	0.035	0.097	0.007	0.032	0	0.01	0.258	0	0	0
Bresle-Yères	0.13	0.056	0.009	0.222	0.025	0	0.004	0.008	0	0
Calaisis	0.029	0.247	0.01	0.028	0.197	0.008	0	0.004	0	0.003
Cambrai	0.093	0.007	0.001	0.004	0.002	0	0.009	0	0.003	0
Chaunois	0.007	0	0.001	0	0.022	0	0.002	0.003	0	0.002
Clermontois- Plateau Picard	0.002	0	0.257	0.002	0.001	0	0.006	0.01	0.004	0
Cœur de Flandre	0.018	0.108	0.003	0.182	0.002	0.002	0.012	0.008	0	0.002
Compiégnois	0.001	0	0.055	0.002	0.003	0	0.001	0.003	0.016	0.107
Douai	0.158	0.009	0.004	0.022	0.007	0.007	0.007	0.087	0.001	0
Flandre maritime	0.033	0.096	0.003	0.034	0.023	0.004	0.166	0.01	0	0
Grand Amiénois	0.052	0.002	0.119	0.008	0.004	0.04	0.002	0.012	0.012	0.015
Grand Creillois	0.001	0	0.09	0.006	0.01	0	0	0.003	0.004	0.256
Grand Laonnois	0.003	0.004	0.008	0.019	0	0	0	0.008	0.257	0.008
Lens-Hénin	0.188	0.014	0.003	0.247	0.007	0.009	0.011	0.015	0.001	0
Métropole euro- péenne de Lille	0.04	0.024	0.008	0.078	0.02	0.007	0.017	0.027	0.002	0.002
Montreuil	0.047	0.065	0.005	0.058	0.206	0.073	0.045	0.032	0	0
Pévèle	0.026	0.002	0	0.024	0.003	0	0.003	0.009	0.001	0
Saint-Quentinois	0.026	0.005	0.012	0.014	0.006	0	0.007	0.08	0.109	0
Sambre-Avesnois	0.022	0.003	0.006	0.005	0.006	0.002	0.004	0.136	0.006	0
Santerre-Haute Somme	0.036	0.002	0.036	0.004	0.006	0.002	0	0.042	0.041	0.014
Soissonnais et Valois	0.02	0	0.01	0.002	0	0	0	0.006	0.189	0.006
Sources et Val- lées	0.001	0.001	0.033	0.005	0	0	0.005	0.002	0.071	0.065
Sud de l'Aisne	0	0	0.005	0	0	0	0	0.018	0.029	0.004
Sud de l'Oise	0.006	0.006	0.051	0.001	0	0	0.001	0.003	0.006	0.103
Ternois-7 vallées	0.061	0.067	0	0.1	0.047	0.207	0.012	0.007	0	0
Thiérache	0.017	0.004	0.002	0.007	0.005	0	0.005	0.093	0.047	0.008
Trois Vallées	0.027	0.002	0.007	0.016	0.026	0.121	0.01	0.006	0.003	0.003
Valenciennes	0.025	0.002	0	0.031	0.003	0	0.008	0.194	0	0.001
Vexin - Sablons – Thelle	0.005	0	0.317	0.008	0.001	0.005	0	0	0.008	0.131

Note de lecture : Arras a envoyé, entre 2014 et 2015, 2,5 % de sa population déménageuse à destination de l'Audomarois

Données : RP2015

**Annexe 2 - Matrice origine-destination de la mobilité résidentielle par Pays (2014-2015)
- Partie 2**

Pays	Cœur de Flandre	Compiégnois	Douai	Flandre maritime	Grand Amiénois	Grand Creillois	Grand Laonnois	Lens-Hénin	MEL	Montreuil
Arras	0.004	0.008	0.11	0.013	0.053	0	0	0.206	0.166	0.01
Audomarois	0.12	0	0.02	0.108	0.013	0	0	0.028	0.177	0.053
Beauvaisis	0.004	0.049	0.012	0.009	0.279	0.075	0.006	0.011	0.021	0.004
Béthune-Bruay-Lys	0.076	0.006	0.022	0.014	0.004	0.002	0.005	0.228	0.227	0.021
Boulonnais	0.005	0.012	0.009	0.042	0.021	0	0.002	0.049	0.2	0.162
Bresle-Yères	0	0.002	0.011	0.014	0.089	0.002	0	0.038	0.058	0.037
Calaisis	0.024	0.004	0.004	0.158	0.004	0.002	0	0.023	0.138	0.032
Cambrai	0.006	0.004	0.074	0.027	0.014	0.002	0.009	0.052	0.195	0.007
Chaunois	0	0.019	0.006	0	0.065	0.011	0.186	0.002	0.042	0.002
Clermontois-P-P	0	0.123	0	0	0.086	0.202	0	0.002	0.011	0.001
Cœur de Flandre	0	0	0.012	0.107	0.005	0.001	0	0.035	0.448	0.003
Compiégnois	0.001	0	0.007	0.008	0.107	0.036	0.004	0.001	0.058	0
Douai	0.014	0.002	0	0.012	0.008	0.001	0.001	0.164	0.201	0.009
Flandre maritime	0.152	0.004	0.021	0	0.008	0	0.001	0.035	0.326	0.014
Grand Amiénois	0.004	0.036	0.011	0.009	0	0.021	0.012	0.007	0.111	0.014
Grand Creillois	0	0.08	0.007	0	0.078	0	0.001	0.008	0.015	0
Grand Laonnois	0	0.03	0.008	0.002	0.062	0.009	0	0.002	0.058	0.004
Lens-Hénin	0.017	0.002	0.107	0.012	0.012	0.002	0	0	0.231	0.01
MEL	0.118	0.009	0.083	0.049	0.018	0.002	0.005	0.16	0	0.011
Montreuil	0.006	0	0.015	0.02	0.038	0	0.004	0.014	0.114	0
Pévèle	0.014	0.002	0.17	0.006	0.004	0	0	0.161	0.429	0.006
Saint-Quentinois	0	0.033	0.018	0.004	0.108	0.004	0.078	0.016	0.083	0.002
Sambre-Avesnois	0.015	0.002	0.04	0.026	0.011	0.009	0.013	0.014	0.201	0.012
Santerre-Haute Somme	0	0.027	0.006	0	0.381	0.012	0.009	0.003	0.061	0
Soissonnais et Valois	0.003	0.087	0.001	0.013	0.069	0.005	0.195	0.008	0.047	0
Sources et Vallées	0	0.415	0.006	0	0.094	0.021	0.005	0.002	0.027	0
Sud de l'Aisne	0	0.011	0	0	0.073	0	0.105	0	0.018	0
Sud de l'Oise	0	0.206	0.002	0.016	0.071	0.206	0.002	0.002	0.045	0.002
Ternois-7 vallées	0	0	0.006	0.014	0.017	0.006	0	0.042	0.08	0.272
Thiérache	0.002	0.003	0.007	0.003	0.035	0	0.105	0.002	0.088	0.008
Trois Vallées	0	0	0.007	0.012	0.532	0.002	0.01	0.01	0.039	0.058
Valenciennes	0.013	0.004	0.124	0.027	0.009	0.004	0.007	0.026	0.284	0.013
Vexin - Sablons - Thelle	0.003	0.041	0.007	0	0.113	0.107	0.027	0.001	0.018	0

Note de lecture : L'Audomarois a envoyé, entre 2014 et 2015, 12 % de sa population déménageuse à destination du Cœur de Flandre.

Données : RP2015

Annexe 3 - Matrice origine-destination de la mobilité résidentielle dans les Pays en Hauts-de-France (2014-2015) – Partie 3

Pays	Pévèle	Saint-Quentinois	Sambre-Avesnois	Santerre-Haute Somme	Soissonnais et Valois	Sources et Vallées	Sud de l'Aisne	Sud de l'Oise
Arras	0.023	0.007	0.013	0.023	0.006	0.003	0	0.005
Audomarois	0.004	0.001	0.007	0.013	0	0	0	0
Beauvaisis	0.003	0.006	0	0.014	0.001	0.011	0.002	0.053
Béthune-Bruay-Lys	0.017	0.005	0.004	0.001	0.001	0	0	0.001
Boulonnais	0.007	0.003	0.008	0	0	0.001	0	0.005
Bresle-Yères	0.002	0	0.001	0.01	0	0	0	0.002
Calaisis	0.003	0.007	0.007	0.007	0	0.008	0	0
Cambrai	0.003	0.056	0.113	0.015	0.003	0.004	0	0.007
Chaunois	0	0.275	0.004	0.054	0.138	0.069	0.025	0.007
Clermontois-Plateau Picard	0.004	0.005	0	0.06	0.003	0.034	0	0.066
Cœur de Flandre	0.017	0	0.016	0	0	0	0	0
Compiègnois	0.003	0.018	0.013	0.018	0.071	0.322	0	0.119
Douai	0.081	0.008	0.021	0.003	0	0.001	0	0.002
Flandre maritime	0.012	0.003	0.009	0.005	0.001	0.006	0	0.001
Grand Amiénois	0.002	0.037	0.007	0.203	0.012	0.023	0.002	0.027
Grand Creillois	0	0.005	0.003	0.006	0.007	0.039	0	0.29
Grand Laonnois	0	0.145	0.005	0.016	0.166	0.016	0.036	0.003
Lens-Hénin	0.051	0.002	0.011	0.008	0	0	0	0
Métropole européenne de Lille	0.165	0.009	0.038	0.004	0.002	0.002	0.001	0.003
Montreuil	0.009	0.011	0.009	0.002	0.001	0	0	0
Pévèle	0	0.001	0.011	0	0	0.001	0	0.002
Saint-Quentinois	0.004	0	0.023	0.118	0.032	0.013	0.005	0.006
Sambre-Avesnois	0.022	0.025	0	0.001	0.004	0	0	0
Santerre-Haute Somme	0.005	0.119	0.005	0	0.01	0.069	0	0.034
Soissonnais et Valois	0	0.047	0	0.003	0	0.019	0.127	0.091
Sources et Vallées	0.002	0.027	0.008	0.108	0.027	0	0.02	0.033
Sud de l'Aisne	0	0.067	0	0.02	0.568	0.006	0	0.061
Sud de l'Oise	0	0.009	0.007	0.006	0.078	0.048	0.025	0
Ternois-7 vallées	0.005	0.018	0	0	0	0.004	0	0
Thiérache	0.003	0.214	0.235	0.02	0.035	0.003	0.014	0
Trois Vallées	0	0.007	0.001	0.037	0.014	0.011	0	0.003
Valenciennes	0.049	0.007	0.154	0	0.002	0.002	0	0.002
Vexin - Sablons - Thelle	0.005	0.01	0.001	0.005	0.012	0.005	0.019	0.123

Note de lecture : La Métropole Européenne de Lille a envoyé, entre 2014 et 2015, 16.5 % de sa population déménageuse à destination du Pévèle.

Données : RP2015

Annexe 4 - Matrice origine-destination de la mobilité résidentielle dans les Pays en Hauts-de-France (2014-2015) – Partie 4

Pays	Ternois-7 vallées	Thiérache	Trois Vallées	Valenciennes	Vexin - Sablons - Thelle
Arras	0.012	0.003	0.009	0.039	0.001
Audomarois	0.009	0	0.003	0.012	0
Beauvaisis	0.001	0.012	0.014	0.011	0.207
Béthune-Bruay-Lys	0.008	0.005	0.005	0.041	0
Boulonnais	0.009	0	0.001	0.017	0.007
Bresle-Yères	0.087	0.002	0.175	0.014	0.003
Calaisis	0.027	0	0.012	0.012	0.002
Cambrai	0	0.031	0.002	0.257	0
Chaunois	0	0.029	0.017	0.009	0
Clermontois-Plateau Picard	0	0.004	0	0.002	0.116
Cœur de Flandre	0	0.003	0	0.015	0
Compiégnois	0	0	0.007	0.007	0.013
Douai	0.001	0.002	0.001	0.169	0
Flandre maritime	0.002	0	0.006	0.027	0
Grand Amiénois	0	0.006	0.165	0.016	0.012
Grand Creillois	0	0	0.001	0.004	0.085
Grand Laonnois	0	0.108	0.012	0.002	0.007
Lens-Hénin	0.007	0	0.004	0.029	0
Métropole européenne de Lille	0.003	0.003	0.004	0.088	0.002
Montreuil	0.167	0	0.039	0.019	0
Pévèle	0.009	0.003	0.008	0.105	0
Saint-Quentinois	0.002	0.164	0.01	0.012	0.006
Sambre-Avesnois	0.003	0.136	0.003	0.272	0
Santerre-Haute Somme	0	0.013	0.046	0.008	0.009
Soissonnais et Valois	0	0.035	0.006	0.005	0.006
Sources et Vallées	0	0.006	0.006	0	0.007
Sud de l'Aisne	0	0	0	0.014	0
Sud de l'Oise	0.001	0.003	0.007	0	0.086
Ternois-7 vallées	0	0	0.034	0.002	0
Thiérache	0.01	0	0.003	0.02	0
Trois Vallées	0.014	0.014	0	0.003	0.005
Valenciennes	0	0.003	0.002	0	0.003
Vexin - Sablons – Thelle	0.005	0.006	0.002	0.015	0

Note de lecture : Montreuil a envoyé, entre 2014 et 2015, 16.7 % de sa population déménageuse à destination du Ternois-7 Vallées.

Données : RP2015

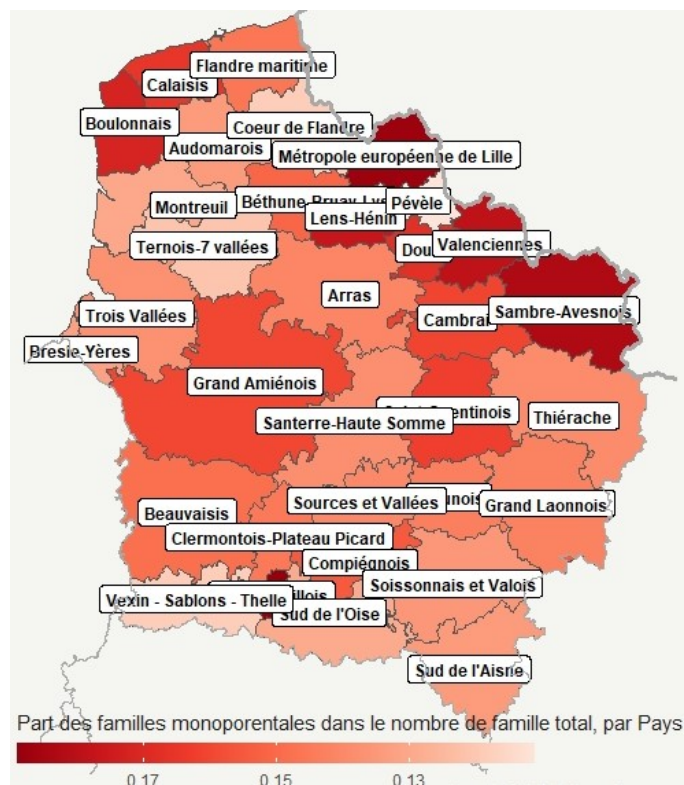
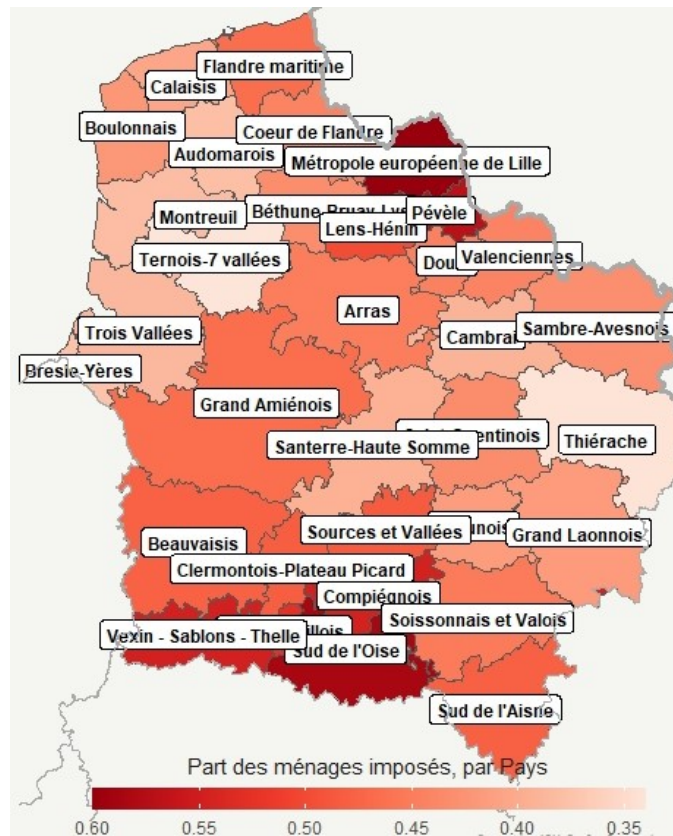
Annexe 5 - Résultats de l'indicateur composite au niveau des variables non normalisées

Pays	Revenus		Chômage		Précarité		App	Education		Logement		Environnement		Distance (km)		
	IMP (%)	FAM (%)	TX (%)	H/F (%)	CDD (%)	TP (%)	IND (%)	SCO (%)	DIP (%)	SUR (%)	PRIX (€)	POL	RIS	CIN	COL	MED
Audomarois	38	13	16	3,5	11	21	0,03	95	65	3,7	1066	165	3	11	5	2
Boulonnais	42	17	19	2,1	13	22	0,02	93	63	4,3	1453	186	3	7	4	2
Bresle-Yères	38	13	15	2,5	12	20	0,03	95	59	3,7	913	73	3	10	5	4
Calaisis	41	17	20	2,7	11	20	0,04	87	62	4,3	464	186	5	10	4	2
Cambrai	39	16	20	1,6	12	19	0,08	94	63	4,1	907	138	4	7	4	2
Chaunois	42	14	19	1,7	11	18	0,12	95	62	4,0	831	74	2	7	5	3
Grand Laonnois	42	14	17	2,2	12	19	0,03	92	64	3,6	879	55	2	15	6	4
Saint-Quentinois	43	16	20	0,7	12	18	0,01	94	60	4,2	834	85	4	9	5	3
Sambre-Avesnois	43	18	22	2,7	12	20	0,08	95	63	4,0	904	123	4	9	4	2
Santerre	39	14	18	3,1	14	18	0,04	94	57	4,3	826	101	2	9	5	4
Soissonnais	45	14	18	1,4	11	18	0,09	95	63	5,0	285	64	2	12	6	4
Sources et Vallées	48	14	15	3,1	11	17	0,20	95	65	4,9	1153	96	1	9	5	3
Ternois-7 vallées	34	12	15	3,3	12	21	0,15	95	60	3,9	1418	62	3	10	5	4
Thiérache	34	14	20	3,2	12	21	0,05	92	55	3,8	591	52	2	11	6	4
Trois Vallées	39	14	17	0,7	12	19	0,03	94	58	4,0	1182	125	2	10	5	4
Béthunois	43	15	17	1,8	11	20	0,13	95	65	3,9	1233	284	6	7	3	1
Douaisis	45	17	20	0,5	13	20	0,04	94	64	4,8	1160	405	5	6	2	1
Dunkerquois	45	15	18	2,1	12	22	0,03	93	65	3,8	1364	2716	5	9	3	1
Creillois	53	19	20	2,1	14	16	0,06	94	59	13,2	691	276	2	4	2	1
Lensois	50	18	21	0,2	12	18	0,08	94	61	5,2	1225	511	7	4	1	0,2
MEL	60	19	17	1,5	12	19	0,08	95	69	5,6	1955	703	4	4	2	0,3
Valenciennois	44	18	21	0,8	13	20	0,01	93	65	4,9	1544	488	4	6	2	0,7
Arras	45	14	13	0,5	11	19	0,04	96	70	3,3	1257	109	3	12	5	3
Beauvaisis	48	15	15	2,3	11	15	0,03	95	64	5,6	555	83	1	12	6	4
Clermontois	48	14	13	0,5	9	14	0,22	95	67	4,8	1431	78	1	7	5	3
Coeur Flandre	44	12	12	1,2	10	20	0,15	96	67	3,3	1143	148	5	7	4	1
Compiégnois	55	16	14	1,4	11	16	0,06	95	69	5,3	1605	121	2	10	4	2
Amiénois	47	16	16	0,2	12	19	0,01	95	66	4,6	1410	80	2	10	5	4
Montreuil	38	13	15	1,1	11	21	0,03	96	64	3,7	2256	93	3	10	5	3
Pévèle	57	11	10	0,4	7,7	17	0,27	98	75	2,9	1710	196	5	6	3	0,5
Sud Aisne	48	13	15	1,5	12	16	0,13	95	64	5,0	977	66	2	12	6	4
Sud de l'Oise	59	13	11	1,0	8	13	0,18	97	72	5,1	2117	98	1	7	5	3
Vexin	55	12	11	1,0	8	13	0,31	97	69	5,9	1670	94	1	11	5	3
Moyenne région	45	15	17	2	11	18	0,09	94	64	5	1182	246	3	8,8	4,3	2,5
Ecart-type région	6,7	2,14	3,22	0,98	1,50	2,40	0,08	1,87	4,30	1,71	460	468	1,58	2,62	1,36	1,31

IMP = Impôt ; FAM = familles monoparentales ; TX = taux de chômage ; H/F = écarts de taux de chômage homme-femme ; CDD = Emploi en CDD-INTERIM ; TP = Emploi à temps partiel ; IND = appariement offre et demande de travail ; SCO = Scolarisation des 15-17 ans ; DIP = diplômés d'un bac au moins ; SUR = surpeuplement ; PRIX = Prix au m² ; POL = Pollution atmosphérique ; RIS = risques environnementaux ; CIN = distance cinéma ; COL = distance collège ; MED = distance médecin omnipraticien.

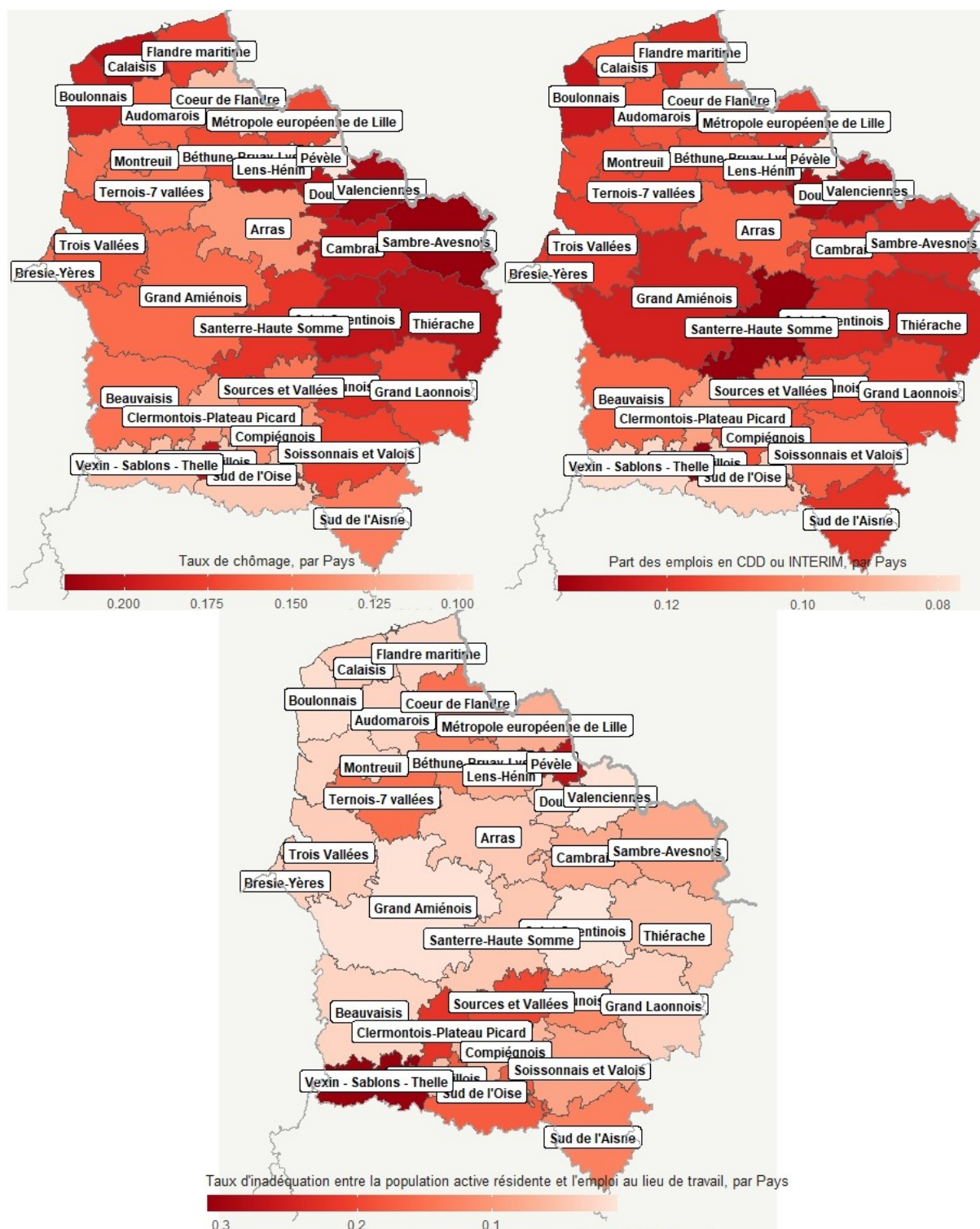
Données : cf. Tableau 6, chapitre 4

Annexe 6 – Cartographie de la composante « Revenus » de l'indicateur : part des ménages imposés (en haut) et part des familles monoparentales (en bas)



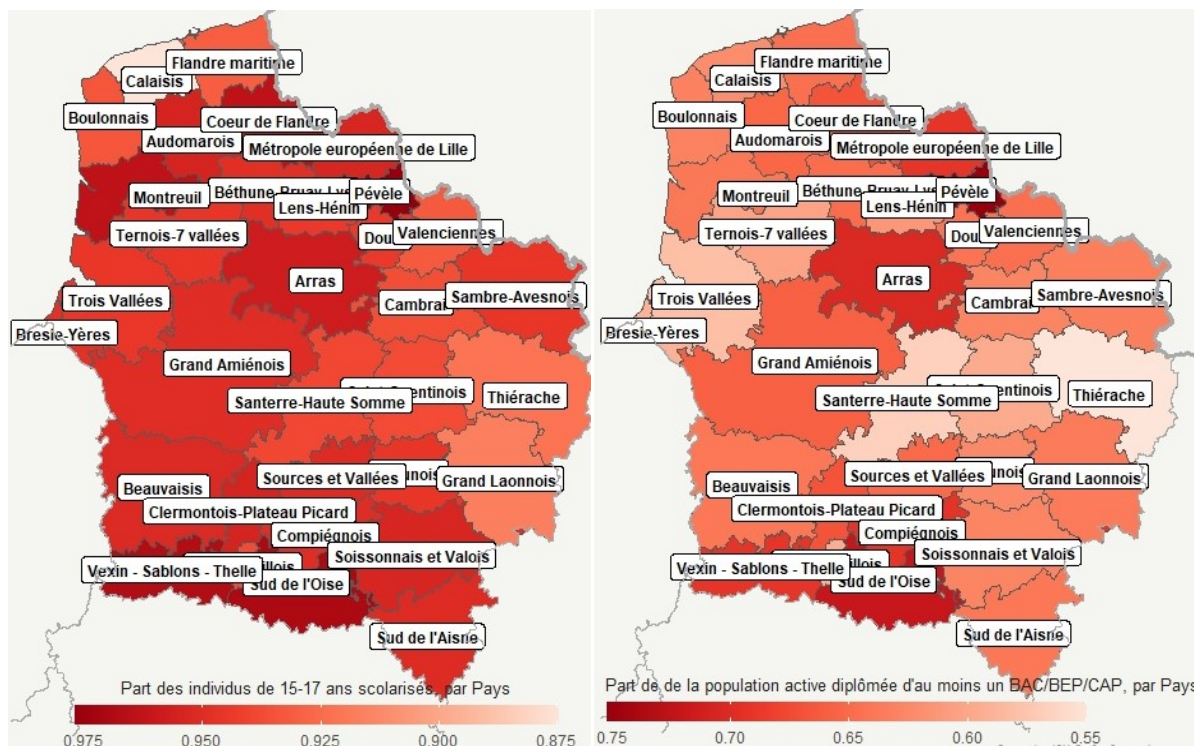
Données : Tableau 6, chapitre 4 ; Géométries : IGN GEOFLA

Annexe 7 – Cartographie de la composante « Emploi » de l'indicateur : taux de chômage (en haut à gauche), emplois CDD-INTERIM (en haut à droite), taux d'inadéquation entre résidents et demande de travail (en bas)



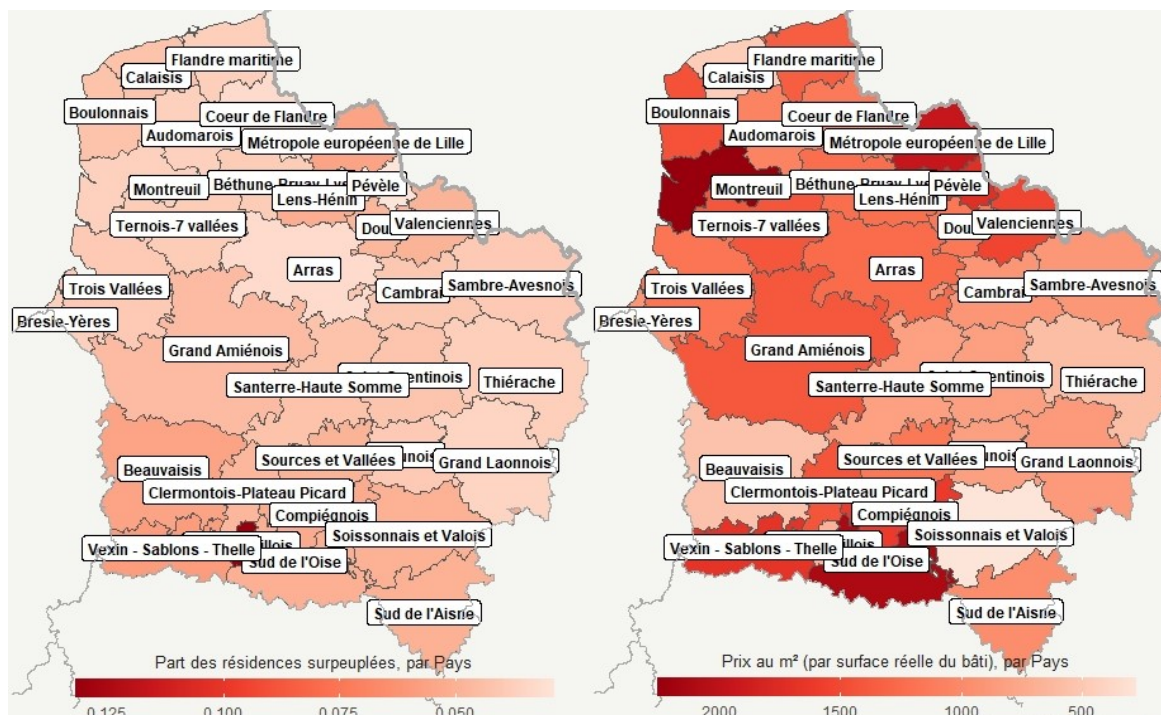
Données : cf. Tableau 6, chapitre 4 ; Géométries : IGN GEOFLA

Annexe 8 – Cartographie de la composante « Education » : individus de 15-17 ans déscolarisés (à gauche) et population activité ayant un diplôme de BAC-CAP au minimum



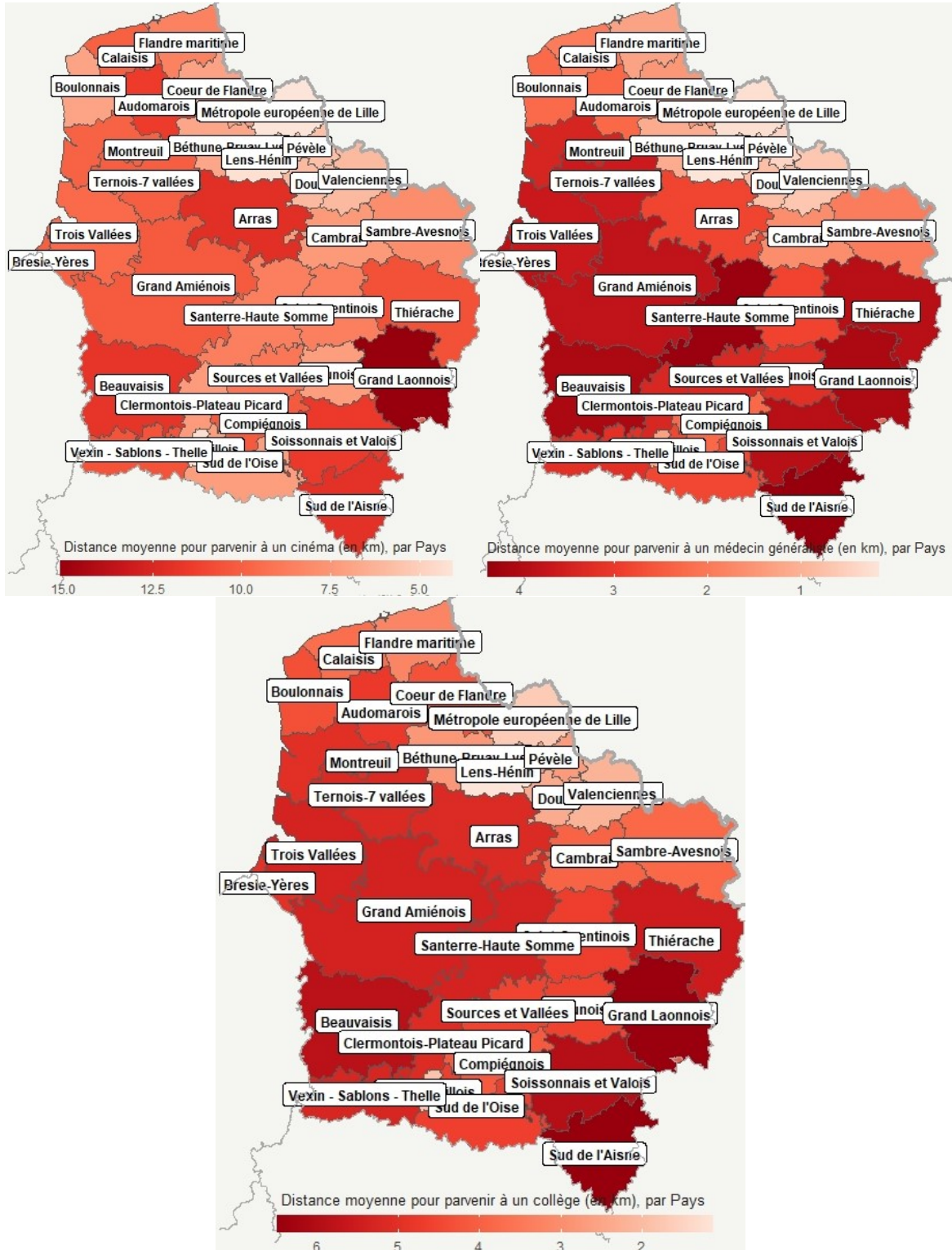
Données : cf. Tableau 6, chapitre 4 ; Géométries : IGN GEOFLA

Annexe 9 – Cartographie de la composante « Logement » : résidences surpeuplées (à gauche) et prix du logement (à droite)



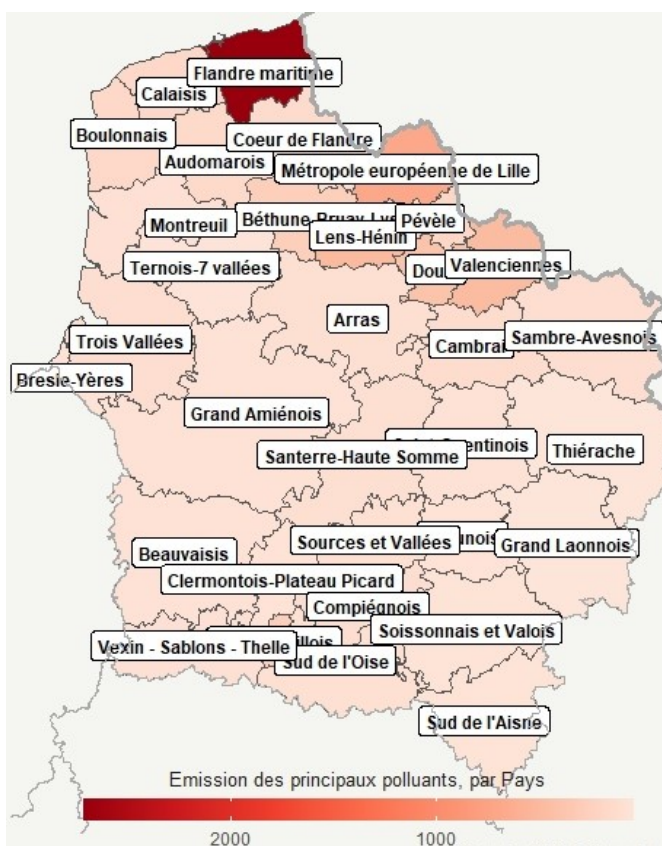
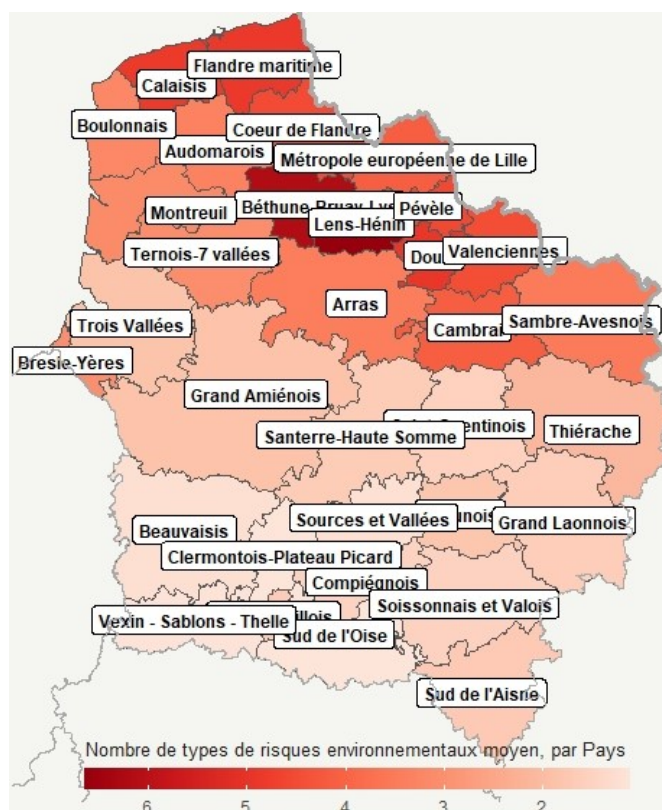
Données : cf. Tableau 6, chapitre 4 ; Géométries : IGN GEOFLA

Annexe 10 – Cartographie de la composante « Transport » : distance moyenne pour parvenir à un cinéma (en haut à gauche), à un médecin généraliste (en haut à droite), à un collègue (en bas)



Données : cf. Tableau 6, chapitre 4 ; Géométries : IGN GEOFLA

Annexe 11 - Composante Environnement : nombre de types de risques en moyenne (en haut) et émission des principaux polluants (en bas)



Données : cf. Tableau 6, chapitre 4 ; Géométries : IGN GEOFLA

Annexe 12 - Matrice des flux de masse salariale entre les Pays (en milliers d'euros) – Partie 1

	Arras	Audomarois	Beauvaisis	Béthune	Boulonnais	Bresle-Yères	Calaisis	Cambrai	Chaunois	Clermontois	Coeur de Flandre	Compiégnois	Douai	Flandre maritime
Arras	0	2228	1480	42514	1967	26245	1797	34118	50	365	3122	157	119018	1998
Audomarois	9020	0	355	45266	36621	3681	54215	141	0	251	46991	110	1981	52990
Beauvaisis	831	0	0	0	100	20	124	0	0	60966	152	17400	253	196
Béthune	95248	70811	354	0	4044	29919	5429	2725	0	91	98511	653	27724	11237
Boulonnais	6004	18870	1023	3565	0	518	1E+05	433	212	0	591	606	1610	14783
Bresle-Yères	30816	5109	1258	31178	2271	0	977	141	0	0	1007	0	1062	719
Calaisis	3814	33005	0	3740	65617	154	0	242	59	151	3006	113	1015	172149
Cambrai	31230	486	453	3065	755	0	729	0	1437	142	997	970	46444	1986
Chaunois	712	0	905	182	0	0	0	216	0	445	102	14394	0	86
Clermontois	0	0	78092	0	0	0	0	0	201	0	0	49708	0	0
Coeur de Flandre	7299	59731	21	46490	1155	978	4611	680	0	0	0	0	4266	88917
Compiégnois	0	0	18524	0	234	0	0	407	2292	24664	261	0	74	0
Douai	52628	0	574	11681	161	416	1556	33328	22	0	1981	978	0	2802
Flandre maritime	2172	30870	22	4039	5665	852	53928	970	0	0	42138	0	2417	0
Grand Amiénois	24270	200	65293	1407	1384	10223	305	1716	2772	8111	260	9139	3050	874
Grand Creillois	408	0	18539	0	0	22	0	0	667	27610	0	25607	0	0
Grand Laonnois	467	0	384	0	0	0	283	503	28616	105	0	1185	0	0
Lens-Hénin	194614	5034	618	168784	1903	4238	1174	7037	369	0	13912	581	142588	4952
Métropole europé	60908	18080	1612	70178	4922	1309	9929	14230	967	228	95707	1625	95613	53781
Montreuil	5908	16781	187	2735	56447	3953	6998	272	0	0	962	326	722	2437
Pévèle	9985	613	0	5943	252	0	1088	2852	0	0	3555	271	45868	2512
Saint-Quentin	1918	294	1185	434	0	25	0	15613	40480	378	0	3995	1067	0
Sambre-Avesnois	2294	123	203	617	118	108	198	30852	422	0	1038	702	10005	993
Santerre	10970	0	5804	506	315	306	137	5600	4372	6832	283	15042	333	101
Soissonnais	0	0	1059	0	128	0	0	84	14808	702	0	31022	0	0
Sources et Vallées	177	162	6879	42	198	0	0	87	6297	9000	252	234998	58	0
Sud de l'Aisne	0	0	112	0	0	0	0	0	965	83	0	1727	155	0
Sud de l'Oise	0	0	18014	273	242	0	0	354	490	15605	0	65832	0	165
Ternois-7 vallées	5687	1766	210	4850	3235	15224	2124	244	0	0	216	0	240	1367
Thiérache	275	0	157	214	0	0	0	6296	2999	0	0	683	475	0
Trois Vallées	1453	731	2346	871	2026	28965	536	537	179	419	0	913	347	397
Valenciennes	11544	467	323	3329	688	88	1023	58352	100	428	2502	970	106453	4401
Vexin	0	0	89271	0	101	0	0	0	109	20594	0	9102	83	0
Hors région	18636	3625	106712	5918	8956	56841	9147	8274	9122	21289	5608	48181	11103	14253

Note de lecture : Arras capte l'équivalent de 2 millions et 228 milles euros de flux de masse salariale par an en provenance de l'Audomarois.

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015

Annexe 13 - Matrice des flux de masse salariale entre les Pays (en milliers d'euros) – Partie 2

	Grand Amiénois	Grand Creillois	Grand Laonnois	Lens-Hénin	MEL	Montreuil	Pévèle	Saint-Quentin	Sambre-Avesnois	Santerre	Soissonnais	Sources et Vallées	Sud de l'Aisne	Sud de l'Oise
Arras	40690	562	354	192772	144413	3730	5795	4203	2137	14070	551	1383	161	191
Audomarois	756	102	135	11310	47361	17691	596	254	180	666	266	134	0	0
Beauvaisis	39613	33986	21	456	2523	0	107	356	0	4293	707	3475	0	12687
Béthune	3905	513	617	280689	319924	3745	9963	473	1072	455	108	125	0	140
Boulonnais	2888	0	0	3683	20428	60073	517	169	255	85	0	324	255	0
Bresle-Yères	14218	156	210	5784	9734	8148	265	199	0	391	0	0	0	0
Calaisis	824	263	89	3231	35413	4630	616	98	244	0	85	0	0	0
Cambrai	1623	1187	1183	11606	51628	313	4591	28128	31616	4744	392	542	100	399
Chanois	5339	2037	52895	0	1770	0	0	45265	828	7951	44183	26528	1784	2590
Clermontois	7458	121111	153	0	2070	0	0	80	0	7179	488	8610	12	50484
Coeur de Flandre	687	191	156	19253	411451	546	5535	21	1336	432	0	0	0	0
Compiègnais	7926	47692	856	40	2000	202	30	2136	0	5843	17387	59811	199	101242
Douai	3391	644	0	110612	281069	130	48018	583	8283	1037	0	86	0	338
Flandre maritime	1203	265	130	2986	80722	1075	1588	368	829	220	143	565	0	266
Grand Amiénois	0	9013	1390	4378	18838	1626	360	11536	319	81373	1856	7012	366	3601
Grand Creillois	2348	0	0	83	1256	19	0	440	0	274	459	2964	0	119888
Grand Laonnois	1106	455	0	240	2063	168	267	17884	558	2486	28833	735	3000	1498
Lens-Hénin	5557	1225	110	0	657655	2131	60913	1139	1630	836	147	148	0	222
Métropole européenne	11812	1659	713	207782	0	3588	111784	3299	21213	4210	980	711	659	893
Montreuil	3717	21	0	2527	6882	0	252	118	0	494	0	0	0	0
Pévèle	1115	0	756	53144	615205	98	0	469	2843	267	273	141	0	0
Saint-Quentin	11409	1089	20755	353	4797	202	937	0	1385	47887	6316	7212	849	225
Sambre-Avesnois	917	474	1805	3723	52634	0	2817	3298	0	281	591	0	88	0
Santerre	110152	2858	1019	1585	3248	120	143	32476	352	0	2084	21594	0	2986
Soissonnais	1985	2541	37483	298	751	63	0	6592	501	642	0	7701	34205	45855
Sources et Vallées	8252	12556	965	107	2866	0	0	4768	139	23573	6387	0	0	17884
Sud de l'Aisne	953	211	2584	0	609	458	0	1175	0	159	21595	311	0	3670
Sud de l'Oise	3827	150924	285	696	2419	88	0	249	234	896	15253	5329	1014	0
Ternois-7 vallées	1238	0	209	1514	2564	55806	120	0	0	0	0	0	0	111
Thiérache	442	83	32764	408	2309	203	104	37310	31121	741	1959	300	111	122
Trois Vallées	113961	610	81	349	2883	13581	163	835	141	3305	120	449	0	228
Valenciennes	3661	733	439	20841	289248	560	29005	2436	90376	497	180	74	0	161
Vexin	3423	56088	140	403	967	0	0	174	0	198	0	838	67	45246
Hors région	79108	81056	35764	15538	176934	4387	3659	11511	10297	5145	37447	12118	56706	123077

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015

Annexe 14 - Matrice des flux de masse salariale des Pays de la région – Partie 3

	Ternois-7 vallées	Thiérache	Trois Vallées	Valenciennes	Vexin	Hors région
Arras	2690	505	1553	18859	264	75182
Audomarois	2077	0	278	2017	108	18615
Beauvaisis	255	0	963	193	90738	216295
Béthune	2119	239	567	8682	0	60616
Boulonnais	1397	0	1261	612	167	25908
Bresle-Yères	11342	0	39661	213	343	48551
Calaisis	0	83	102	1211	0	28442
Cambrai	397	9851	279	185432	519	40047
Chaunois	0	2042	997	206	304	43243
Clermontois	0	0	153	0	21554	117322
Cœur de Flandre	727	0	313	3263	0	78688
Compiégnois	0	181	182	496	2311	207337
Douai	101	372	52	167601	511	59129
Flandre maritime	0	61	111	3442	0	78493
Grand Amiénois	1022	1404	67709	2309	3262	176054
Grand Creillois	0	61	96	0	20288	306936
Grand Laonnois	0	18046	0	260	225	131940
Lens-Hénin	385	0	0	28930	0	82461
Métropole européenne	372	1340	438	141078	1020	595872
Montreuil	21476	0	8730	371	0	21535
Pévèle	230	205	0	59248	0	38398
Saint-Quentin	105	20285	376	3101	109	48265
Sambre-Avesnois	90	30722	0	190932	0	170479
Santerre	0	1039	1476	742	398	37513
Soissonnais	0	1564	60	29	253	175912
Sources et Vallées	0	173	375	0	1847	79753
Sud de l'Aisne	0	952	0	148	0	241754
Sud de l'Oise	0	234	98	674	11829	933357
Ternois-7 vallées	0	0	11526	214	0	5505
Thiérache	0	0	59	3226	608	29022
Trois Vallées	2988	0	0	235	0	55830
Valenciennes	140	2050	0	0	179	183936
Vexin	140	0	0	0	0	669155
Hors région	1451	16447	31416	23293	1E+05	0

Données : Insee, comptes nationaux et estimations régionalisées à partir des données DADS, 2015 ; RP2015

Annexe 15 - Spécialisation sectorielle des Pays de la région

Pays	Le territoire offre-t-il un éventail large d'activité ou est-il spécialisé dans peu de secteurs ?	Dans quels secteurs d'activité le territoire est-il spécialisé ? Dans quelle mesure le territoire est-il spécialisé ?										
		Indicateur de Gini relatif	Dans le primaire			Dans le secondaire			Dans le tertiaire			
			Faible	Forte	Très forte	Faible	Forte	Très forte	Faible	Forte	Très forte	
Bresle-Yères	0,531			Agriculture	Construction	Papetterie, Métallurgie		Denrées, Plastique		Hébergement médico-social	Télécommunication	
Ternois-7 vallées	0,521			Agriculture	Métallurgie			Denrées, Plastique, Biens équipement		Hébergement-Restauration, Hébergement médico-social, Autres services, Activités ménages		
Thiérache	0,52			Agriculture			Plastique, Autres industries, Eau/Déchets	Denrées, Electronique		Hébergement médico-social, Activités ménages		
Clermontois	0,461		Agriculture		Electronique	Papetterie/Bois, Chimie, Informatique					Activité ménages	Santé
Montreuil	0,454			Agriculture	Autres industries			Transport		Commerce, Hébergement médico-social	Santé, Activités artistiques, Activités des ménages	Hébergement-Restauration
Channois	0,441	Agriculture			Eau/Déchets	Métallurgie		Textile, Chimie, Biens équipement		Construction, Transport, Enseignement, Hébergement médico-social, Autres services	Santé	
Audomarois	0,438	Agriculture			Denrées, Construction	Eau/déchets		Bois/Papetterie, Plastique		Commerce, Activités scientifique & technique		Services spécialisés, HVA
Sources et Vallées	0,42		Agriculture			Eau/Déchets, Construction		Chimie, Plastique, Autres industries		Transport, Activités scientifiques et techniques	R&D	
Sambre-Avesnois	0,418	Agriculture		Extraction	Denrées, Autres industries	Biens équipement, Transport		Métallurgie, Electronique		Enseignement, Santé, Hébergement médico-social, Activité des ménages		
Vexin	0,417	Agriculture			Biens équipement, Construction	Autres industries		Plastique, Métallurgie, Informatique, Electronique		Transport, Activités scientifiques et techniques, Services administratifs, Hébergement médico-social, Activité ménages		
Cambrai	0,414		Agriculture		Denrées, Plastique, Biens équipement, Construction, Commerce, Hébergement médico-social, Autres services, Activité ménages		Chimie	Textile				
Coeur de Flandre	0,407			Agriculture	Métallurgie, Biens équipement, Construction		Electronique	Denrées, Textile, Pharmacie		Commerce, Hébergement médico-social	Activité ménages	
Sud de l'Aisne	0,407			Agriculture	Denrées, Métallurgie, Biens équipement, Eau/Déchets, Construction		Plastique	Transport, Santé, Activité des ménages				
Trois Vallées	0,406			Agriculture, Extraction		Plastique	Bois/Papetterie, Electronique	Métallurgie, Biens équipement		Hébergement-Restauration, Santé, Hébergement-médico social, Activité des ménages		
Boulois	0,402	Agriculture		Extraction	Autres industries, Electricité/Gaz, Construction			Denrées, Informatique		Commerce, Hébergement-Restauration, Immobilier, Services administratifs, Enseignement, Hébergement médico-social, Activités artistiques, Activité ménages		
Santerre Haute-Somme	0,39			Agriculture	Autres industries	Biens équipement		Denrées, Textile, Chimie		Transport, Activité des ménages	R&D	
Flandre maritime	0,373				Construction	Chimie		Métallurgie, Autres industries, Production Electricité/Gaz		Transport, services administratifs, Administration publique, Hébergement médico-social, Autres services		
Compiègnois	0,368			Extraction	Construction	Plastique		Chimie, Pharmacie, Informatique		Transport, Finance, Services spécialisés HVA, Activités scientifique et technique, Services administratifs		R&D
Valenciennes	0,359				Electricité, Eau/Déchets	Métallurgie		Pharmacie, Transport, Autres industries		Télécommunication, Services administratifs, Enseignement, Santé, Hébergement médico-social		
Grand Creillois	0,354				Biens équipement, Production Electricité/Gaz, Eau/Déchets	Chimie		Métallurgie		Commerce, Transport, Hébergement-Restauration, Immobilier	Administration publique	R&D
Donai	0,352				Eau/Déchets, Production Electricité/Gaz			Transport		Transport, Immobilier, Services administratifs, Administration publique, Enseignement, Hébergement médico-social, Activité ménages		
Sud de l'Oise	0,35				Electronique, Biens équipement, Autres industries	Chimie		Textile		Commerce, Hébergement-Restauration, Immobilier, Services spécialisés HVA, Activités scientifiques et techniques, Services administratifs, Enseignement, Autres services, Activité des ménages		R&D
Grand Laonois	0,342		Agriculture		Bois/Papetterie	Denrées, Chimie		Electronique		Construction, Hébergement-Restauration, Hébergement médico-social	Administration publique	
Calais	0,333			Extraction	Chimie			Textile, Electronique		Commerce, Hébergement-Restauration, Services administratifs, Administration publique, Enseignement, Hébergement médico-social, Autres services, Activités ménages	Transport	
MEL	0,317				Textile, Bois/Papetterie, Pharmacie, Production Electricité/Gaz					Commerce, Hébergement-Restauration, Immobilier, Services administratifs, Administration publique, Santé, Activités artistiques	Télécommunication, Finance, Services spécialisés HVA, Activités scientifiques et techniques	Média, Services informatiques, R&D
Pévèle	0,313			Agriculture	Denrées, Autres industries	Bois/Papetterie, Informatique, Construction		Chimie, Plastique		Activités scientifique et technique, Services Administratifs, Enseignement, Hébergement médico-social, Activités artistiques	Activité des ménages	Informatique
Soissonnais	0,308		Agriculture	Extraction	Denrées, Plastique, Eau/Déchets	Bois/Papetterie, Informatique, Autres industries		Electronique		Commerce, Services administratifs, Autres services	Activité des ménages	
Saint-Quentinois	0,289	Agriculture			Denrées, Bois/Papetterie, Chimie, Métallurgie, Production Electricité/Gaz		Textile	Electronique, Biens équipement,		Commerce, Transport, Télécommunication, Services Administratifs, Santé, Hébergement médico-social, Autres services		
Béthune	0,287				Métallurgie, Eau/Déchets, Construction		Electronique	Plastique, Transport		Administration publique, Enseignement, Santé, Hébergement médico-social, Activité ménages		
Lens-Hénin	0,282				Construction		Eau/déchets			Commerce, Transport, Immobilier, Services Administratifs, Administration publique, Enseignement, Santé, Autres services	Télécommunication	
Beauvaisis	0,27	Agriculture			Denrées, Pharmacie, Electronique, Transport, Construction		Plastique, Eau/Déchets	Biens équipement		Hébergement-Restauration, Immobilier, Administration publique, Autres services	Activités médiatiques	
Arras	0,265		Agriculture		Denrées, Eau/déchets, Construction		Informatique	Electronique		Transport, Finance, Administration publique, Autres services, Activité ménages		
Grand Amiénois	0,209	Agriculture			Electronique, Transport	Chimie, Pharmacie, Plastique				Média, Services Administratifs, Administration publique, Enseignement, Santé, Activités artistiques, Autres services	Télécommunication	

Données : Insee, RP2015 et déclinaison de la NAF Rev-2 en 38 secteurs d'activité

GLOSSAIRE

Attachement au territoire : sentiment de familiarité exprimée par les populations à l'égard de leur territoire, que l'on peut repérer à travers leurs pratiques et leurs représentations spatiales

Balance extérieure : solde entre les flux de revenus entrants (exportations de biens et services, revenus du travail et du capital entrants, tourisme entrants) et sortants (importations de biens et services, revenus du travail et du capital sortants, tourisme sortant) d'un territoire

Base économique : ensemble des revenus (revenus primaires ou issus de la redistribution sociale) qui circulent dans un territoire mais qui dépendent d'une demande située à l'extérieur de ce même territoire

Choix lexicographiques : notion mobilisée par la théorie microéconomique postkeynésienne pour exprimer le fait que les agents définissent des postes de dépense non substituables, qui tiennent notamment à leur volonté de simplifier la complexité de l'information sociale par la recherche de routines de consommation

Concentration : elle peut être de nature économique (passage d'une économie concurrentielle à une économie de monopole) ou géographique (polarisation de l'activité économique)

Contrainte extérieure : notion en macroéconomie selon laquelle la production d'un territoire ne peut dépasser un seuil maximal défini par l'équilibre de la balance extérieure, c'est-à-dire par l'égalité entre les revenus entrants et sortants d'un territoire

Coopération : comportements qui sont fondés collectivement et qui sont motivés par d'autres objectifs que la simple recherche du gain personnel

Croissance économique (ou croissance) : conventionnellement mesurée par le PIB, elle désigne l'augmentation de l'activité productive, de la demande globale ou des revenus au sein d'un territoire, d'une année sur l'autre

Défaveur : état de vulnérabilité d'un territoire, qui peut être de nature socioéconomique (défaveur sur le plan de l'emploi, du revenu, et de l'éducation) ou liée au cadre de vie (défaveur au niveau de l'environnement, du transport, du logement)

Demande effective : concept selon lequel l'offre productive d'un territoire est déterminée par la quantité de revenus dépensée (consommation, investissement, dépense publique, exportations diminuée des importations) dans ce même territoire

Dépense exogène : dépense qui ne dépend pas du niveau de revenu courant d'un territoire et qui impacte l'activité productive de ce territoire

Développement : en économie, notion qui exprime le bien-être ou la qualité de vie d'un individu ou d'un collectif d'individus, et qui peut être dissociée de la croissance économique

Développement humain : ensemble des éléments qui valorisent la vie en société (cohésion sociale, participation des citoyens à la vie politique, accès pour tous à l'emploi ...) à un moment donné dans le temps

Développement durable (ou soutenable) : notion proche du concept de développement humain, mais qui intègre en plus des éléments qui sont plus spécifiquement liés à la qualité environnementale (préservation des éléments liés à la biosphère, ...)

Economies d'agglomération : hausse des gains de productivité (augmentation du rapport entre le volume de marchandises produites et la quantité de facteurs de production mobilisés à cette fin) qui découle de la concentration spatiale de l'activité productive

Economie présentielle : concept proche de l'économie résidentielle, qui englobe l'ensemble des activités économiques d'un territoire destinées à satisfaire la consommation des résidents et de la population itinérante (navette domicile-travail, tourisme)

Economie résidentielle (ou économie non basique) : par opposition à la base économique, elle désigne l'ensemble de l'activité économique d'un territoire qui est destinée à satisfaire la consommation de résidents (économie présentielle diminuée de la dépense de revenus de la population itinérante)

Espace économique : d'après la définition la plus communément adoptée, il définit l'espace polarisé, c'est-à-dire l'espace délimité par les forces centrifuges et centripètes du pôle économique à partir duquel il se forme

Espace géographique : notion employée dans la pensée géographique, différenciée de celle du territoire, qui exprime une délimitation géographique quelconque, non réduite à l'espace économie (l'espace géographique n'est pas forcément isotrope ou isomorphe)

Espace physique (ou naturel) : identifiable à travers les démarcations naturelles ou paysagères, l'espace physique peut être pensée indépendamment de l'action humaine, à la différence de l'espace social

Espace politique (ou de contrôle) : espace délimité par des frontières ou, a minima, par des démarcations administratives au sein desquelles un ou plusieurs groupes d'individus exercent le monopole d'un pouvoir

Espace social : notion apparue dans la pensée géographique dans les années 1960/1970, selon laquelle les relations sociales et les lieux sont consubstantiels, ou qu'ils sont imbriqués, c'est-à-dire que toute action humaine est conditionnée par certains rapports de proximité

Espace vécu : à la différence de l'espace de vie, il exprime l'espace du quotidien qui est représenté par les individus, qui ont plus ou moins pris l'habitude de le pratiquer (l'espace vécu d'un habitant, d'un touriste, etc.)

Externalités : échange entre des agents économiques en-dehors du marché, ou qui n'a pas été contractualisé, mais qui a des effets positifs ou négatifs sur le déroulement de l'activité marchande

Marché : concept central en économie qui désigne de façon abstraite le lieu de rencontre entre l'offre et la demande de biens et services

Métropole : définie dans le code des collectivités locales comme un ensemble urbain et contigu de plus de 500 000 habitants, et caractérisée par des fonctions économiques *stratégiques* telles que les activités administratives et de soutien aux entreprises, les activités scientifiques et techniques, etc.

Métropolisation : notion qui peut être définie comme une tendance à l'urbanisation extrême, ou comme une tendance à la polarisation de l'activité économique en faveur des principaux pôles urbains

Mobilité : déplacement des individus dans l'espace, qui peut être résidentiel (déménagement) ou itinérant (domicile-travail, tourisme, scolaire, etc.)

Multiplicateur : notion centrale en économie, qui exprime le rapport entre la variation initiale d'une dépense exogène (ou autonome) et la variation induite du niveau de revenu courant d'un territoire

Pays : territoire institutionnel et historique inscrit dans le code des collectivités locales, qui est principalement défini par des critères de cohérence économiques, culturels, géographiques ou encore sociaux

Rationalité : notion en économie qui désigne l'ensemble des motifs qui conduisent les agents économiques à agir en société

Rationalité instrumentale : concept issu de la théorie néoclassique selon lequel les agents économiques agissent en société en cherchant à optimiser leur intérêt personnel selon des moyens budgétaires limités

Rationalité procédurale : concept issu de la théorie institutionnaliste selon lequel les individus agissent en société en cherchant à simplifier l'information sociale par l'élaboration de routines, de repères, ce qui implique de fixer des règles, des conventions

Spécialisation macro-fonctionnelle : telle que définie dans cette thèse, elle désigne la dépendance d'une économie résidentielle à ses bases économiques, soit sur le plan quantitatif (dépend-elle beaucoup de ses bases économiques ?), soit sur le plan qualitatif (de quelles bases économiques dépend-elle, et quelles sont ses dépendances à l'égard de territoires voisins ?)

Territoire : espace social approprié par un groupe d'acteurs ayant conscience de cette appropriation, qui peut prendre la modalité du territoire de contrôle (à partir de l'espace politique) ou du territoire d'attachement (à partir de l'espace vécu)

Utilité : notion en microéconomie néoclassique, qui définit la satisfaction (ou le plaisir) personnelle procurée par l'acquisition d'un bien ou d'un service